

**Le génocide des Tutsi du Rwanda
dans les manuels scolaires français
de 1995 à 2014**

par Jacques Schaff

2014

TABLE DES MATIÈRES

A.	L'objet de l'étude.....	6
B.	La place du « génocide des Tutsi du Rwanda » dans les programmes officiels.....	7
1.	Dans les programmes de 1995 à 2011.....	7
2.	Dans les programmes de la classe de Première depuis 2011.....	8
3.	Dans le programme de Terminale depuis 2012.....	9
C.	Des « rappels » nécessaires.....	10
II.	ANALYSE DE CHAQUE MANUEL ET EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DE CHAQUE EDITION	11
A.	BRÉAL.....	11
1.	DANS L'ÉDITION DE 1995.....	11
2.	DANS L'ÉDITION DE 1998.....	15
3.	DANS L'ÉDITION DE 2004.....	19
4.	DANS L'ÉDITION DE 2008.....	22
B.	HACHETTE.....	26
1.	DANS L'ÉDITION DE 1998.....	26
2.	DANS L'ÉDITION DE 2004.....	27
3.	DANS L'ÉDITION DE 2007 pour les Terminales STT.....	28
4.	DANS L'ÉDITION DE 2008.....	28
5.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première, collection Istra, direction Pascal Zachary).....	36
6.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première, direction Jean Michel Lambin).....	37
7.	DANS L'ÉDITION DE 2012 (TERMINALE, HISTOIRE et GÉOGRAPHIE).....	38
C.	BORDAS.....	38
1.	DANS L'ÉDITION DE 1995.....	38
2.	DANS L'ÉDITION DE 1998.....	38
3.	DANS L'ÉDITION DE 2004.....	44
4.	DANS L'ÉDITION DE 2007 BORDAS pour les Terminales STT.....	49
5.	DANS L'ÉDITION DE 2008.....	56
6.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première).....	63
7.	DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie).....	65
D.	MAGNARD.....	66
1.	DANS L'ÉDITION DE 1995.....	66
2.	DANS L'ÉDITION DE 1998.....	66
3.	DANS L'ÉDITION DE 2003 du programme STT.....	68
4.	DANS L'ÉDITION DE 2004.....	69
5.	DANS L'ÉDITION DE 2007 pour les Terminales STT.....	72
6.	DANS L'ÉDITION DE 2008.....	73
7.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première).....	78
8.	DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie).....	80
E.	NATHAN.....	82
1.	DANS L'ÉDITION DE 1995.....	82
2.	DANS L'ÉDITION DE 1998.....	82
3.	DANS L'ÉDITION DE 2008 collection Jacques Marseille.....	84
4.	DANS L'ÉDITION DE 2008 collection Le Quintec.....	92
5.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première).....	105
6.	DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie).....	105
F.	BELIN.....	106

1.	DANS L'ÉDITION DE 1995	106
2.	DANS L'ÉDITION DE 1998	108
3.	DANS L'ÉDITION DE 2004	112
4.	DANS L'ÉDITION DE 2008	117
5.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première).....	124
6.	DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie) 125	
G.	HATIER.....	126
1.	DANS L'ÉDITION DE 1995	126
2.	DANS L'ÉDITION DE 2004	128
3.	DANS L'ÉDITION DE 2007 pour les Terminales STT	135
4.	DANS L'ÉDITION DE 2008	137
5.	DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première).....	144
6.	DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie) 146	
H.	BERTRAND-LACOSTE.....	147
1.	DANS L'ÉDITION DE 1998	147
2.	DANS L'ÉDITION DE 2004	153
I.	DANS LES MANUELS DE PREMIÈRE (programmes d'avant 2011).....	160
J.	DANS LES MANUELS DE SECONDE.....	162
1.	Est-il possible d'étudier le drame rwandais dans les programmes de seconde ?.....	162
2.	Certes ces éléments ont été abordés en partie dans le manuel Hatier de l'édition de 2001.	163
3.	Malheureusement, cet exemple est <u>un cas unique dans tous les manuels de seconde</u> <u>parcours</u>	165
4.	Curieuse disparition.....	165
5.	Cas similaire de disparition dans un fascicule de travaux dirigés entre 2001 et 2006.....	166
III.	RÉSUMÉS DU TRAITEMENT DU SUJET DANS CHAQUE MANUEL CLASSÉ PAR ÉDITION DE FAÇON CHRONOLOGIQUE.....	171
A.	Dans les éditions de 1995.....	171
1.	BRÉAL 95	171
2.	BELIN 95.....	172
3.	HATIER 95.....	172
B.	Dans les éditions de 1998(L,ES,S)	172
1.	BRÉAL 98 (45/27 =60%).....	172
2.	HACHETTE 1998.....	172
3.	BORDAS 1998	172
4.	MAGNARD 1998	173
5.	NATHAN 1998.....	173
6.	BELIN 1998.....	174
7.	BERTRAND-LACOSTE	174
C.	Dans les éditions de 2003 (STT) et 2004 (L,ES,S).....	174
1.	MAGNARD 2003 STT	174
2.	BRÉAL 2004	175
3.	HACHETTE 2004.....	175
4.	BORDAS 2004	175
5.	MAGNARD 2004.....	175
6.	BELIN 2004.....	176
7.	HATIER 2004.....	176
8.	BERTRAND-LACOSTE 2004.....	177
D.	Dans les édition de 2007 STG.....	177
1.	HACHETTE 2007 STG.....	177
2.	BORDAS 2007 STG	177
3.	MAGNARD 2007 STG.....	178

	4
4. HATIER 2007 STG.....	179
E. Dans les éditions de 2008 (L,ES,S).....	179
1. BRÉAL 2008	179
2. HACHETTE 2008.....	179
3. BORDAS 2008	180
4. MAGNARD 2008	182
5. NATHAN 2008 (J. Marseille)	183
6. NATHAN 2008 (Le Quintrec).....	183
7. BELIN 2008.....	184
8. <i>HATIER 2008</i>	185
F. Dans les éditions de 2011 (L,ES,S).....	185
1. BRÉAL 2011	185
2. HACHETTE (Istra, direction Pascal Zachary) 2011	185
3. HACHETTE (direction Jean Michel Lambin) 2011	185
4. BORDAS 2011	185
5. MAGNARD 2011	185
6. NATHAN 2011.....	186
7. BELIN 2011.....	186
8. HATIER 2011.....	187
IV. ANALYSE THÉMATIQUE	187
A. Mesure quantitative de la place du thème dans les manuels	187
1. Pratiquement aucun dossier, « double pages », ensemble documentaire, ni « sujet de bac » sur la question.....	187
2. Un traitement le plus limité possible.....	188
a) Tableau statistique Évolution de 1995 à 2008.....	188
b) L'étoffement des informations fournies.....	188
c) ... à nuancer dans les faits.....	188
d) Une nette diminution de la part consacrée à l'implication de la France au Rwanda.....	191
B. Prise en compte du « génocide » lui-même.....	192
1. Omissions du génocide lui-même	193
2. Utilisation du terme de « génocide » ou non	194
3. Définition d'un génocide	195
4. Description de ce génocide	202
C. Désignation des « victimes » et des « responsables » du génocide	205
1. Le flou sur la désignation des « bourreaux » et des « victimes »	205
2. La théorie plus ou moins explicite ou implicite du « double génocide »	213
D. Présentation des causes du « génocide ».....	221
1. Omissions des causes profondes du génocide	222
2. Prépondérance de la notion de « guerres tribales ou ethnique ».....	223
3. Dédouanement total des responsabilités coloniales	233
a) idéologie « raciste » du XIX siècle.....	235
b) instrumentalisation politiques des pseudo « ethnies ».....	236
c) rôle ambigu des églises chrétiennes.....	244
d) le « lieu commun » du « thème des frontières issues de la colonisation” » plaqué sur le cas rwandais.....	249
4. Dédouanement des responsabilités « néocoloniales » et internationales	252
a) la pression démographique record liée à l'extrême christianisation.....	254
b) la pression agraire.....	259
c) les fluctuations des cours du café et les responsabilités du FMI.....	267
d) Appauvrissement des producteurs de café.....	267
e) Le rôle du marché international et de ses « décideurs »	269
f) Le rôle du FMI et de la Banque mondiale	276
5. Absence des causes politiques du génocide.....	277

6.	Des « Africains livrés à eux-même », à leur propre « barbarie »	286
E.	Analyse l'échec de l'ONU et de la communauté internationale.....	297
1.	Omissions de l'échec de l'ONU et de la communauté internationale.....	300
2.	Omission des réductions de la MINUAR au moment du génocide	309
3.	Désignation des Etats-Unis d'Amérique comme responsables de cet échec.....	320
F.	Information sur l'implication de la France dans le drame rwandais	326
1.	Déconnection Rwanda/France	326
2.	L'implication de la France au Rwanda avant le génocide.....	327
b)	Extension de l'influence française au Rwanda	333
c)	Liaison avec le « syndrome de Fachoda ».....	334
d)	les effets du « discours de la Baule ».....	336
3.	L'implication de la France au Rwanda pendant le génocide.....	341
a)	les quelques rares évocations de cette « implication » ou allusions à une intervention au Rwanda	346
b)	l'opération Turquoise est d'abord présentée de façon positive et strictement « humanitaire ».....	351
c)	Dans le thème plus ou moins abordé de la « françafrique »	363
d)	La règle générale : l'omission totale.....	370
4.	Dans un discours dominant d'apologie de la politique extérieure française.	381
G.	<u>CONCLUSION</u> : interprétation critique de l'orientation des manuels.....	397
V.	<u>PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES</u> : proposition de possibles traitement de la question dans de futurs manuels plus respectueux de l'histoire, du métier d'historien, du métier d'enseignant de l'histoire.	401
A.	Sur les conséquences catastrophiques.....	401
1.	de la manipulation « ethniciste » des colonisateurs	401
2.	d'une pression démographique non maîtrisée	401
3.	d'un néocolonialisme d'intervention.....	401
B.	Sur une présentation succincte mais précises du génocide	401
C.	Sur une présentation succincte mais précise et problématisée de l'échec de l'ONU au Rwanda ...	401
D.	Sur une présentation succincte mais précise et problématisée de l'implication française au Rwanda	402
E.	Sur les dangers de tout négationnisme et réflexion sur les tentatives d'étouffement de la vérité ...	402

INTRODUCTION

A. L'objet de l'étude.

La présente étude a pour but d'analyser la place que tient le génocide des Tutsi¹ au Rwanda de 1994 dans les manuels scolaires français d'histoire-géographie et l'évolution de cette place depuis les éditions de 1995 en passant par celle de 1998, 2004, 2008 et jusqu'aux dernières venues de 2011-2012. Seuls les manuels d'histoire des classes de Lycée général, en particulier celle de Terminale, sections L, ES, S et STG², ont été pris en compte.

Il s'agit d'abord de repérer toutes les occurrences concernant le Rwanda et le génocide des Tutsi de 1994 dans ces manuels scolaires, dans le texte du cours proprement dit, mais aussi dans les documents proposés aux élèves, les chronologies et les cartes.

Puis d'analyser comment les causes, le déroulement, les conséquences du génocide de 1994, le rôle de la communauté internationale, celui de l'ONU et de la France en particulier sont présentés aux élèves.

Il conviendra de comprendre, au terme de cette étude, comment les manuels scolaires français, en particulier dans le cadre des programmes de Lycée général et surtout de Terminale (et de Première depuis la dernière réforme de 2011), fournissent les informations nécessaires à la réflexion des élèves sur le dernier des quatre grands génocides du siècle passé³.

Tout génocide est considéré par les humanistes comme étant « le crime des crimes ». Pas en raison de son ampleur statistique en nombre de morts, ni de l'intensité de la cruauté de sa mise en œuvre, mais dans la mesure où il nie, dans sa définition même, l'humanité même de ses victimes. « *Le phénomène génocidaire a (...) une dimension particulière. En raison de son caractère systématique et indiscriminé, il apparaît comme la plus radicale, la plus irrémédiable des ruptures. Si cela a été possible, alors le principe même de l'humanité perd toute signification* »⁴. C'est bien l'humanité même de l'espèce humaine dont ces victimes font partie qui est en jeu ici. Si un enfant est exterminé sous prétexte qu'il est né, chaque enfant du monde peut se sentir menacé par l'existence même de cette idée d'extermination, qui ayant pris insensiblement, par un processus historique, sa place dans l'âme humaine, remet en cause une des valeurs fondamentales issues des Lumières, le caractère définitivement universel de l'humain : les hommes naissent libres et égaux. Cela paraît une évidence que de le rappeler ici, mais c'est bien ce fondement de l'humanité toute entière qui est mis en question par tout génocide. La menace qui pèse sur chaque enfant du monde entier ne réside pas seulement dans le fait qu'il risque d'être exterminé un jour par des hommes qui auront décidé qu'il ne mérite plus de vivre parce qu'il est né « quelque chose ». Elle se love au cœur même de sa définition d'humain : le génocide c'est l'humanité qui se suicide dans sa nature même. Si je tue l'autre sous prétexte qu'il est né « bacille » ou « cafard », je tue ce qui fait de l'autre un homme comme moi. Donc je tue aussi l'humain en moi. En ce sens toute guerre, dans la mesure où l'on est amené à tuer un homme, par honneur, par devoir patriotique, par idéologie, est une mise

¹ Nous respecterons dans cette étude la règle selon laquelle les mots Hutu et Tutsi sont invariables. Mais nous laisserons bien entendu dans le corps des citations l'orthographe choisie par les personnes citées, qui pour la plupart accordent les féminins et les pluriels : Tutsis, hutues, etc.

² N'ont pas été pris en considération les manuels de Lycée professionnel qui feront l'objet d'une étude ultérieure, en particulier ceux de CAP où le thème des « génocides » tient une place particulière.

³ Les quatre génocides dûment répertoriés par les historiens spécialistes: celui des Arméniens en 1915, celui des Juifs en 1942-45, celui des Tziganes en 1942-45, et celui des Tutsi du Rwanda en 1994.

⁴Meïr Waintrater « *Comment ne pas reconnaître un génocide* » Revue d'Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi* », pages 188.

entre parenthèse de l'humain. Pendant la bataille on se permet, pour un temps, de nier le droit de vivre que tout être humain partage avec tous les autres. On le sait bien puisque, de tout temps, les civilisations se sont évertuées à se rappeler à elle-même que le mort ou le prisonnier des batailles reste un homme. Parce qu'il est « humain » le mort ou le prisonnier des batailles a droit à un code de l'honneur, a droit à une sépulture, a droit à des soins, a droit à être protégé par une « convention internationale de Genève ». Les femmes italiennes qui aidèrent Dunant, l'inventeur de la croix rouge, sur le terrain de bataille de Solférino, à soigner les blessés des deux camps, y compris en demandant aux vainqueurs la possibilité d'utiliser les médecins vaincus et prisonniers, exprimèrent cette idée avec l'expression « Tutti fratelli » (*tous frères*). Elles rappelaient avec force que l'humanité ne disparaît pas en temps de guerre. Elle est simplement mise entre parenthèse le temps du règlement de compte de la bataille. Antigone est le fondement de cet humanisme propre à toutes les civilisations : tout mort dans un combat a droit à une sépulture même s'il est traître à sa cité. Tout homme, quel qu'il soit, ne perd jamais son humanité ; sinon tous les autres, humains comme lui, la perdent à leur tour.

Lors d'un génocide nul soin aux blessés, nulle sépulture aux morts, car c'est le soin et la sépulture qui sont également niés du fait que l'humanité de la victime, réduite au rang de bacille ou cafard, est niée elle-même. C'est en cette négation que réside la raison d'être du génocide. La question qui fonde cette présente étude nous paraît donc essentielle : comment et dans quelle mesure les manuels scolaires français, à travers le cas du drame rwandais, stimulent-ils chez les élèves, une réflexion à ce sujet, réflexion absolument nécessaire à la pérennité du « vivre ensemble » qui fonde tout citoyenneté? Comment et dans quelle mesure favorisent-ils l'émergence d'une conscience citoyenne, française et mondiale ?

La première partie de cette étude est formée d'une analyse manuel par manuel, éditeur par éditeur de 1995 ou 1998 selon les cas jusqu'à 2008/2012. L'intérêt est de constater comment évolue le traitement du sujet d'une édition à l'autre pour chaque manuel. Cela permet aussi de juger ce qu'un élève, lecteur d'un manuel donné, peut légitimement apprendre sur le sujet. Cette partie purement analytique est complétée par les résumés du traitement du sujet de tous les manuels classés de façon chronologique. Cette première étape de l'analyse permet de dégager les différences et les points communs et d'avoir pour finir une vue générale du traitement du sujet permettant, compte tenu des nuances, de définir les grandes tendances. La lecture de cette partie n'est pas indispensable. Elle est en fait une base de données.

Les grandes tendances issues de cette première analyse sont présentées dans la deuxième partie. Celles-ci ont été rassemblées dans une synthèse thématique dont voici le plan général :

1. la notion et la présentation du génocide des Tutsi du Rwanda
2. les causes du génocide
3. l'échec de l'ONU et de la communauté internationale
4. l'implication de la France dans ce drame

Cette synthèse doit permettre de repérer l'existence ou non d'une directive pédagogique plus élevée, d'une « idéologie dominante », qui serait à l'œuvre dans ces manuels. Existe-t-il une forme de « négationnisme » du génocide des Tutsi du Rwanda dans les manuels scolaires français, voire même dans les programmes officiels ?

B. La place du « génocide des Tutsi du Rwanda » dans les programmes officiels.

Dans quelles parties des programmes officiels d'Histoire Géographie peut-on être en droit de trouver un traitement du sujet du « génocide des Tutsi du Rwanda » et plus généralement de l'histoire du Rwanda ?

1. Dans les programmes de 1995 à 2011

Chaque manuel organise son plan mais celui-ci correspond toujours au programme officiel. La plupart des manuels étudiés ici répondaient à leur traitement de 1995 à 2011. Les occurrences relatives au génocide des Tutsi du Rwanda peuvent se trouver dans les parties des programmes et thèmes suivants :

- la colonisation pour ce qui concerne ses causes profondes
- la décolonisation
- la recherche d'un nouvel ordre international depuis les années 1970 partie dans laquelle on incite officiellement à étudier « *la multiplication des conflits dans le Tiers-Monde* » et « *ces profonds bouleversements (qui) façonnent le monde actuel, au sein duquel les organismes internationaux sont à la recherche d'un rôle nouveau, notamment face à la gestion des conflits locaux* »
- la France dans le monde , partie dans laquelle on incite à présenter le rôle de la France dans les institutions internationales, les formes de la présence française dans le monde.

Le génocide des Tutsi au Rwanda est à l'évidence un excellent exemple pédagogique pour chacun de ces thèmes

La colonisation au Rwanda permet de faire comprendre aux élèves les impacts de la rencontre entre deux cultures, l'occidentale et l'africaine, avec un exemple remarquable d'une christianisation record et des dangereuses manipulations du concept d'ethnie par les colonisateurs. L'histoire du Rwanda est exemplaire d'une décolonisation qui, couplée à cette manipulation ethnique, aboutit à la mise en place d'un régime génocidaire. Le génocide des Tutsi au Rwanda permet également de faire comprendre aux élèves à quel point le rôle nouveau de l'ONU face à la gestion des « conflits locaux » a pu être difficile et, en l'occurrence, particulièrement inefficace. Quels furent les facteurs qui ont empêché l'ONU d'arrêter un génocide filmé pourtant par les télévisions du monde entier ? Une réflexion sérieuse et approfondie sur ces « manquements » de l'ONU est pourtant une des nécessités les plus fondamentales et urgentes à la formation de futurs citoyens du monde.

Enfin les futurs citoyens français peuvent réfléchir, à partir de l'exemple du génocide des Tutsi du Rwanda, sur les questions suivantes :

Pourquoi la politique extérieure française s'est-elle engagée, depuis les années 1970 dans un rapprochement politique et militaire avec une ex-colonie belge ? Y-a-t-il un rapport avec la défense de la francophonie, avec un lointain rappel du « complexe de Fachoda », le développement d'une stratégie françafricaine ?

Comment se fait-il que la France se soit retrouvée dans la position de meilleure alliée et plus important soutien militaire d'un régime de plus en plus ouvertement génocidaire ?

Ce qui pose également la question des institutions françaises : quel autre exemple peut faire comprendre aux élèves que la politique extérieure de la France est le domaine réservé du Président de la République, puisque la France a été entraînée de ce fait, et sans contrôle parlementaire et encore moins citoyen, dans une véritable guerre ?

2. Dans les programmes de la classe de Première depuis 2011

Néanmoins les nouveaux programmes officiels de classe de Première et de Terminale, mis en œuvre depuis 2011-2012, restreignent de fait considérablement la possibilité pour les enseignants de traiter, voire même d'évoquer, le sujet du « **génocide des Tutsi du Rwanda en 1994** ». L'ensemble du XX siècle est maintenant étudié dans la seule classe de Première et non plus sur les deux ans de Première et Terminale comme auparavant. La première année de ce dernier cycle de lycée se concentrait sur la période des deux guerres mondiales et la deuxième sur l'évolution du monde durant la guerre froide, la décolonisation et la mise en place d'un nouvel « ordre » mondial depuis 1990. Le nouveau programme prétend pouvoir condenser et synthétiser tout cela en une année. Il est donc conseillé aux enseignants d'aller à l'essentiel et privilégier le « *temps long*⁵ ». S'il est rappelé que le professeur « *doit exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques* » en pouvant « *notamment construire son propre itinéraire en fonction de son projet pédagogique* » il s'agit surtout « *d'articuler les thèmes et les questions dans un ordre différent de celui de leur présentation* » qui est en réalité plus thématique que chronologique. Il va de soi que, si le génocide des Tutsi du Rwanda peut continuer à être simplement évoqué comme exemple caractéristique des nouveaux types de conflits depuis la fin de la guerre

⁵ voir Bulletin officiel, spécial N°9 du 30 septembre 2010.

froide, le temps manquera aux professeurs pour traiter ce sujet plus en profondeur. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour la Shôa ou le génocide des Arméniens. Néanmoins le constat qui suit révèle que le génocide des Tutsi du Rwanda fait les frais de cette « condensation » du programme justifiée par les décideurs par le fait qu'en « *ce début du XXI siècle, il est possible d'avoir une vue globale et synthétique sur le siècle précédent et ainsi de concevoir une nouvelle approche synthétique.* »

Deux parties du nouveau programme de Première permettraient éventuellement de traiter le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994. Le thème de « **la guerre au XXe siècle** » propose d'étudier entre autres « **les espoirs d'un ordre mondial au lendemain des conflits** » en particulier l'action de l'ONU, et « **les nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide** ». Cependant, la mise en œuvre de ce dernier thème précise qu'il faudra traiter un conflit armé, un lieu et un acte terroriste. Les exemples choisis et proposés/imposés aux enseignants sont respectivement la guerre du Golfe de 1990-91, Sarajevo (1992-95) et le 11 septembre 2001. Par conséquent aucun des manuels scolaires ne s'est permis de s'écarter de ces consignes officielles et ne consacre de chapitre ni même de paragraphe entier au génocide des Tutsi du Rwanda de 1994. Il n'est donc plus possible que d'évoquer simplement le sujet comme exemples dans des passages généraux sur les caractéristiques de ces « nouvelles conflictualités ». Nous posons la question : le fait de choisir de ne pas mettre au programme de l'enseignement lycée le génocide des Tutsi du Rwanda, de ne pas formuler explicitement dans les directives officielles, la nécessité de l'étudier en classe, même rapidement, ne revient-il pas à mettre en place les conditions d'un négationnisme ? Ne pas en parler, ne pas inciter explicitement les enseignants d'histoire à en parler aux élèves, ce n'est pas « nier » le génocide, mais c'est du « négationnisme par silence, par omission ».

La deuxième partie où le cas du Rwanda pourrait éventuellement servir d'exemple particulièrement évocateur, concerne la colonisation et la décolonisation. Le drame rwandais pour illustrer les politiques dangereuses d'acculturation, de divisions et de manipulations ethniques plus ou moins artificielles, les difficultés de construction de nouvelles identités nationales et les conflits postcoloniaux qui en sortirent.

3. Dans le programme de Terminale depuis 2012

Le programme officiel d'Histoire Géographie des classes de Terminale, défini en 2011-12 et mis en pratique depuis la rentrée de 2013, restreint de fait encore plus les possibilités d'évoquer ou de traiter notre sujet. La curieuse disparition des programmes du thème « **La France dans le monde** » auparavant abordé en Terminale, permet de dédouaner officiellement les auteurs de manuels qui pourraient prendre le parti d'omettre encore plus l'implication de la France dans le drame rwandais. Cependant, deux parties du programme d'Histoire peuvent éventuellement faire une place au « génocide des Tutsi du Rwanda » : le thème des « **États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du Président Wilson (1918)** » et « **La gouvernance économique mondiale depuis 1944** » ; mais dans ces deux cas le sujet ne peut être évoqué que sur la marge : la « non intervention » des États-Unis dans le drame rwandais pour le premier thème et les conséquences économiques catastrophiques des politiques d'ajustement structurels pour le deuxième. Enfin l'étude de l'Afrique fait partie du programme de Géographie. Certes le Sahara et l'Afrique du Sud ont été privilégiés par les décideurs, mais la sous partie consacrée au « **Continent africain face au développement et à la mondialisation** » peut éventuellement faire l'objet d'une étude sur les causes économiques et sociologiques générales qui ont pu provoquer le génocide (extrême pression démographique et pression agraire, impact des politiques d'ajustement du FMI, décrochement du cours du café etc).

Quoi qu'il en soit la place de notre sujet dans les programmes officiels est très réduite. Même avec la bonne volonté des enseignants, le génocide des Tutsi du Rwanda ne devrait au mieux qu'être à peine suggéré dans tout le programme de Terminale, au pire totalement ignoré. Néanmoins il serait toujours possible pour des auteurs de manuels, conscients de l'importance historique du sujet, d'interpréter les programmes de façon à contourner ce « négationnisme par omission », de faire en sorte que ce drame n'échappe pas complètement à la réflexion d'élèves qu'on s'honore pourtant de former au métier de citoyen.

C. Des « rappels » nécessaires

Il nous est apparu indispensable également de rappeler brièvement les faits et l'état de la connaissance historique sur ce drame, sans quoi il serait impossible de comprendre le positionnement des auteurs de ces manuels. Étant bien entendu que l'état des connaissances disponibles n'était pas le même pour les auteurs des éditions de 1995 et pour ceux de celles de 2008 ou 2011. Nous précisons donc ultérieurement, dans le cours de l'analyse des manuels, le niveau d'objectivité et de connaissance qu'on pouvait décemment et déontologiquement attendre des auteurs de manuels à telle ou telle date. Chaque élément de l'analyse du thème de la deuxième partie sera donc précédé d'un « **Rappel** » à cet effet, construit à partir de synthèse de notes de lecture des ouvrages de la bibliographie. Cette présentation des faits comprend également un résumé des différentes grilles de lecture de ces événements afin, là aussi, de mieux comprendre à quelle grille de lecture particulière correspond la façon de présenter ces faits dans chacun de ces manuels.

II. ANALYSE DE CHAQUE MANUEL ET EVOLUTION CHRONOLOGIQUE DE CHAQUE EDITION

A. BRÉAL

1. DANS L'ÉDITION DE 1995

Dans l'avant propos, il est rappelé que « *Cette nouvelle édition a été profondément remaniée et actualisée afin de tenir compte des remarques exprimées par les utilisateurs de notre manuel et des changements importants survenus dans le monde depuis 1992, notamment au sein de la Communauté économique européenne, devenue Union européenne, en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique* ».

On pouvait donc s'attendre à ce que le génocide de 1994 soit pris en compte.

Aucune occurrence concernant le Rwanda dans la partie consacrée à la décolonisation, les auteurs du manuel ayant préféré traiter le cas du Congo belge. Pourtant une rapide évocation des conditions de la décolonisation aurait permis de préparer les élèves à une compréhension du drame rwandais de 1994 et des causes profonde du génocide des Tutsi du Rwanda.

Dans la partie « *Un nouvel ordre mondial ?* » une caricature de Plantu (page 164) évoque en tête de chapitre les « *ambiguïtés de l'ingérence humanitaire* » qui critique clairement l'action des Etats-Unis d'Amérique en Somalie

LE MONDE ACTUEL

CHAPITRE 1

Un nouvel ordre mondial ?

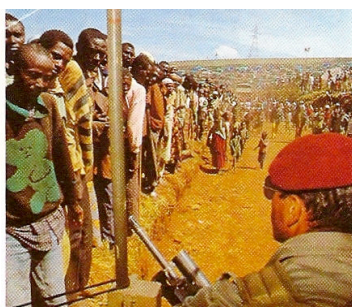
I Le « village planétaire »

- Les facteurs d'uniformisation
- Les aspects de l'uniformisation
- Les avancées de la paix
- Le développement de la coopération internationale

II La « planète balkanisée »

- Disparités et fragmentation
- L'Europe divisée
- Le Tiers monde dominé et éclaté

LES AMBIGUITÉS DE L'« INGÉRENCE » HUMANITAIRE.



fournir aux grandes puissances un alibi facile pour intervenir là où leurs intérêts sont menacés ?

Les actions à caractère humanitaire se sont succédées dans l'ex-Yougoslavie où l'ONU a envoyé des Casques bleus, en Somalie, où a été déployée en 1992-1993 l'opération « Rendre l'espoir » placée sous commandement américain, et au Rwanda avec l'opération française « Turquoise » en 1994. Toutes ces actions ont montré leurs limites dans la mesure où il est très difficile de dissocier l'action humanitaire de l'intervention militaire qui conduit inéluctablement à prendre position dans

Dans la sous-partie traitant de « *l'action humanitaire* » (page 171-172) l'opération « Turquoise » est citée

en exemple avec photo à l'appui.

A noter d'abord que le Rwanda n'est ici évoqué que comme exemple de « *guerres civiles* » et non comme un « génocide » ; les troupes françaises apparaissent comme protégeant des « *réfugiés* » curieusement nommés « *Tutsus* » (faute de frappe ou confusion ambiguë entre génocidaires Hutu et victimes Tutsi)

Les raisons même de cette « *guerre civile* » ne sont pas présentées ni évoquées. Les élèves n'ont donc aucune information sur ce qui s'est réellement passé au Rwanda. Seul le professeur, dans son cours, peut pallier cette importante omission, sans quoi les élèves ne peuvent rien comprendre à la nature de ce conflit et de ce génocide.

Le problème rwandais n'est traité que du point de vue de l'opération Turquoise. Celle-ci est donc présentée comme une « *action à caractère humanitaire* », ce qui correspond à la version officielle des décideurs français de 1994 à nos jours ». Les auteurs du manuel proposent néanmoins une réflexion générale sur le bien-fondé du droit d'ingérence qui justifierait ces actions. Ils en pointent d'abord l'hypocrisie « *Un tel droit ne risque-t-il pas de fournir aux grandes puissances un alibi pour intervenir là où leurs intérêts sont menacés ?* » Cette question proposée aux élèves renvoie donc à la caricature de Plantu (page 164) dénonçant surtout les Etats-Unis d'Amérique. Puis ils en montrent les limites « *dans la mesure où il est très difficile de dissocier l'action humanitaire de l'intervention militaire qui conduit inéluctablement à prendre position dans les querelles internes des pays ravagés par la guerre civile* ».

Cette dernière remarque peut viser le cas de la Somalie déjà pointé par la caricature de Plantu mais aussi faire allusion à l'opération Turquoise : celle-ci a en effet été critiquée comme permettant, sous couvert d'intervention humanitaire, de sauver la mise aux génocidaires, interahamwe et FAR. Dans les faits, l'armée française fortement équipée a pu freiner l'avancée du FPR qui mettait fin au génocide et donc « inéluctablement » « prendre position » pour leurs anciens alliés génocidaires en favorisant leur exfiltration au Zaïre, dans la région du Kivu.

Mais cette remarque fort judicieuse et qui pourrait apparaître comme une certaine « critique » vis-à-vis de l'opération Turquoise⁶ n'en demeure pas moins peu compréhensible aux élèves du fait qu'elle est trop générale et allusive. Expliciter cette réflexion en l'illustrant de l'exemple des ambiguïtés de l'opération Turquoise était pourtant possible. Là encore c'est bien le seul cours du professeur qui peut faire ce travail indispensable. Mais en l'état des choses ce passage trop allusif et général ne peut que renvoyer la réflexion de l'élève à la caricature de Plantu qui vise dans cette même critique exclusivement que les Etats-Unis d'Amérique. Là encore le flou sur les interventions françaises correspond exactement à la politique officielle des décideurs français qui, depuis De Gaulle, se présentent volontiers comme opposant à l'impérialisme de la puissance américaine critiquée pour son « égoïsme ».

Dernière remarque concernant ce passage du manuel, si l'échec de l'ONU est évoqué à travers ses « limites », il permet de se dispenser d'évoquer le véritable échec de l'ONU qui celui de la MINUAR.

Cette dernière analyse est confortée par le fait que dans la partie III « *La France dans le monde* » qui consacre une sous-partie à « *La France et le Tiers monde* » (pages 291) l'intervention française Rwanda est évoquée de façon encore plus allusive et sybilline.

Ce chapitre rappelle d'abord très correctement les grandes lignes de la mise en place depuis De Gaulle « *d'un réseau complexe* » entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire, et la continuation de cette politique sous ses successeurs : « *Elle a continué de privilégier l'aide aux pays francophones de l'ex-*

⁶ et qui nous le verrons disparaîtra complètement des autres manuels et autres éditions, cette critique de Turquoise restant donc unique.

Communauté dans lesquels elle est intervenue militairement chaque fois que leurs gouvernements en faisaient la demande ou que ses intérêts étaient en jeu, devenant de façon parfois ambiguë le « gendarme de l'Afrique » : au Zaïre en 1977-1978-1991, au Centrafrique en 1979, en Mauritanie en 1980, au Tchad de 1968 à 1972 et de 1983 à 1988. »

La politique « françafricaine » n'est donc pas évacuée de ce manuel et assez bien définie et présentée. (FRANCAFRIQUE)

Puis la politique de François Mitterrand est décrite en deux temps. D'abord une politique dénommée « *tiers-mondiste* » favorable à « *un nouvel ordre économique mondial* ». Ensuite le tournant du deuxième septennat est analysé de la façon suivante : « *Cependant en dépit de gestes significatifs, la politique française d'aide au Tiers-Monde se heurte parfois aux contraintes. Pendant le second septennat de François Mitterrand, les illusions tiers-mondistes se dissipent, l'autonomie de la politique française s'effrite et les rapports de la France avec le Tiers monde deviennent plus complexes. Depuis le sommet de La Baule en 1990, la politique de la France s'efforce de lier son aide économique et l'annulation de la dette des pays d'Afrique noire à un processus de démocratisation bien difficile à mettre en œuvre* ».

De quelles « *contraintes* » de quelle « *complexité* » s'agit-il ? Il y a là des allusions bien difficiles à comprendre pour des élèves auxquels aucun des documents d'accompagnement ne peuvent apporter une aide. Et que veut dire ce « *processus de démocratisation bien difficile à mettre en œuvre* » ? Il eût été ici nécessaire de fournir aux élèves un exemple de ces « *difficultés* ». Pourquoi ne pas avoir choisi l'exemple du Rwanda pourtant particulièrement bien adapté ? En effet la justification première des décideurs français de leurs interventions politiques, diplomatiques et militaires au Rwanda, était très officiellement de vouloir favoriser une réconciliation démocratique dont les accords d'Arusha avaient été une sorte d'aboutissement⁷

Pourquoi donc les auteurs de ce manuel n'ont-ils pas osé fournir aux élèves l'exemple du Rwanda pour expliciter les ressorts et les écueils de la politique française en Afrique qu'ils tentent pourtant de présenter aux élèves ? Pourquoi n'ont-ils pas poursuivi cette chronologie des interventions françaises commencée fort judicieusement quelques paragraphes plus haut et qui s'arrête curieusement en 1988, alors qu'ils auraient pu rajouter les interventions de l'armée française, Noroit de 1990 à 1993, Amaryllis en avril 1994 et Turquoise en juin 1994 ? Est-ce une rétention d'information volontaire, un mensonge par omission, un curieux oubli de la part d'historiens sérieux, conséquents et responsables d'un manuel à usage pédagogique qui prétend donner aux élèves une connaissance approfondie du monde contemporain ?

Le parti pris des auteurs du manuel a été de placer les quelques informations sur l'opération Turquoise dans les chapitres ne concernant pas directement la politique extérieure de la France mais, comme nous l'avons déjà vu, ceux traitant des relations internationales, « *Un nouvel ordre mondial* », « *Le développement de la coopération internationale* », « *Dans la lutte contre les fléaux qui menacent l'humanité* », « *l'action humanitaire* » (p.171-172), et une occurrence dans le Chapitre 5 « *l'action de l'ONU dans le monde* ».

⁷ Cette justification est clairement exprimée dans la note du 24 juillet 1992 de Dominique de Villepin, alors directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay : « *L'action de la France au Rwanda est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Elle comporte un volet diplomatique et un volet militaire. Le premier nous a amenés à encourager le processus d'ouverture au Rwanda et à soutenir les efforts régionaux de paix ainsi que le dialogue entre les parties en conflit. [...] Le second, complétant le premier, nous a conduits à dépêcher des militaires sur place, afin de protéger nos ressortissants, et à intensifier notre coopération militaire auprès de l'armée rwandaise. La déstabilisation du Rwanda, si elle se produisait, sonnerait en effet le glas du processus de démocratisation, dans un contexte d'exacerbation des tensions communautaires.*» (MIP, *Enquête...*, t.I, Rapport, p. 184.)

La création et les objectifs de l'ONU sont bien rappelés dès l'introduction et en particulier ses difficultés : « *Son action se heurte encore à bien des résistances et fait l'objet de nombreuses critiques, que l'on peut résumer par la formule : « L'ONU est partout, mais l'ONU est inefficace. »* »

Sont ensuite énumérées dans une première partie dénommée « *Au service de la paix et des droits de l'homme* » « *A. Le maintien de la paix* » tous les types d'intervention de l'ONU. Il est notamment indiqué que « *viennent désormais s'ajouter de plus en plus fréquemment des missions militaires de contrôle d'élections libres, au Sahara occidental en 1991, au Cambodge en 1992, et des missions militaires de protection de l'aide humanitaire en particulier dans l'ex-Yougoslavie depuis 1992, en Somalie en 1993, au Rwanda en 1994.* »

Mais là encore, les élèves de terminale ne sauront pas de quelle réelle nature fut cette intervention puisque la notion même de génocide a été remplacée par celle de « *guerre civile* » page 172 et par celle de « *massacre* » dans la chronologie indicative et récapitulative en fin de manuel page 313.

Et pourtant quel meilleur exemple que le fiasco de l'ONU en 1994 au Rwanda, incapable malgré la présence de la MINUAR d'empêcher le troisième plus grand génocide du XX^{ème} siècle, les auteurs pouvaient-ils donner aux élèves de cette « inefficacité » de l'ONU qu'ils avaient eux-même pointé dans leur problématique ? Est-ce l'énormité de cet échec onusien qui dissuaderait qu'on le prenne comme exemple ? Ou bien est-ce le fait que la politique extérieure française ait été assez impliquée dans ce drame qui inciterait à la prudence les auteurs de ce manuel ? Ou bien encore, cette prudence serait-elle déterminée par le fait que cette « implication » soit devenue un objet de polémique entre ce qu'on pourrait appeler une « raison d'état » défendue par tous les décideurs politique français depuis 1994 et la hiérarchie de l'armée français d'un côté, et une recherche de la « vérité » historique engagée par certains intellectuels et ONG ? L'honnêteté intellectuelle et pédagogique eût imposé pour le moins que les auteurs du manuel communiquassent les éléments de ce « débat » si profondément éthique à leurs élèves-lecteurs.

La dernière occurrence liée au Rwanda de ce manuel est tout à fait significative de cette ligne pédagogico-idéologique⁸. Elle se trouve dans la chronologie récapitulative de la page 313 ; l'événement est présentée comme étant un « *Massacre* » des populations Tutsies au Rwanda et non comme un « génocide » ; il est d'ailleurs placé fin 1993, ce qui est faux si l'on s'en tient au génocide proprement dit qui commence en avril 1994 ; mais ce qui est « vrai » si l'on considère que les « massacres » de Tutsis ont commencé bien avant, pas précisément en 1993 mais dès 1961, 1991 et surtout 1992. Mais on comprend que cette inclusion du terme de « *massacre* » en 1993 permet aux auteurs d'omettre de mentionner le « génocide » de 1994, ce qui ne les empêche pas, au demeurant, de mentionner « *l'Opération Turquoise* » au Rwanda, présenté dans le corps du texte page 172 comme étant une « *action à caractère humanitaire* ».

On peut donc faire ce premier constat : les auteurs de manuel, qui sont quand même des historiens et intellectuels, posent bien les problèmes de fond permettant la réflexion des élèves sur la « *francAfrique* », le « *néocolonialisme* », la légitimité des interventions françaises dans son pré-carré africain, la légitimité du « *droit d'ingérence* », l'inefficacité de l'ONU ; mais curieusement, il s'agit certes d'aller le plus loin possible dans cette réflexion mais sans dépasser une certaine limite de l'acceptable, en évitant notamment d'informer vraiment sur le cas rwandais pourtant si « *pédagogique* » dans ses causes et ses effets.

⁸ Il s'agit bien d'un choix lexical volontaire et conscient ; les auteurs ne sont pas sans savoir que, comme le confirme la Mission d'information parlementaire (p.286), de nombreuses personnalités comme le pape Jean-Paul II, Alain Juppé, Boutros Boutros-Ghali ont utilisé publiquement le terme de « génocide » dès 1994 ; ce terme de « génocide » aurait pourtant pu être légitimement appliqué au cas rwandais de 1994 par les auteurs de ce manuel, dès lors que la réalité du « génocide », qui a d'abord fait discussion au Conseil de Sécurité au moment des faits pour des raisons politique et idéologique de tendance négationniste, a été officiellement établi par la résolution de l'ONU n° 955 du 8 novembre 1994 et les arrêts du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Il s'agit de pouvoir répondre à une éventuelle critique : non, ils n'ont pas menti par omission, ils ont parler du « cas rwandais ». Mais ils ont tout fait pour annihiler la réflexion des élèves à son sujet, en commençant par nier qu'il s'est bien agi d'un « génocide » et que la France était proche des génocidaires.

Les auteurs de l'édition de 1995 peuvent arguer de l'absence de recul nécessaire et donc d'informations objectives puisque le génocide a eu lieu en 1994. L'argument serait cependant à géométrie variable puisque ce « recul » ne leur a pas été nécessaire pour vanter les mérites de l'opération Turquoise. Les éditions postérieures ne pourront bénéficier de cette « circonstance atténuante ».

2. DANS L'ÉDITION DE 1998

On notera d'abord, dans cette édition, quatre ans après les faits, l'absence de toute occurrence du terme « génocide », dans la continuité de cette omission déjà assumée par les auteurs de l'édition précédente (1995). Mais le décalage s'aggrave entre cette non reconnaissance de fait et lexicale du génocide par les auteurs et le progrès de cette reconnaissance par de nombreux ouvrages et organisations internationales de 1994 à 1998 (date de cette nouvelle édition). Si l'on pouvait à la limite imaginer que les auteurs de l'édition de 1995 pouvaient ne pas détenir toutes les informations nécessaires à la reconnaissance de la vérité historique qu'ils étaient censés apporter aux élèves, ceux de l'édition de 1998 ne peuvent en aucun cas être ainsi « dédouaner ». Nous pouvons même dès lors être amené à penser que la perpétuation de ce mensonge par omission en 1998 peut révéler, a posteriori, que son intention existait déjà en 1995.

Le chapitre 14 intitulé « *Ruptures et continuités coloniales* » propose aux élèves de réfléchir sur la notion de « *néocolonialisme* » et sur la nécessité « *de porter un regard sur la pluralité des situations actuelles, afin de décoloniser aussi les regards et les mentalités* » au sujet des pays du Tiers-monde.

A la page 220, l'édition de 1998 reprend le thème développé dans celle de 1995. On apprend que le « *pré carré* » français est étendu « *aux anciens territoire belges et portugais* », mais sans citer d'exemple ; pourtant celui du Rwanda était là tout à fait judicieux et parlant.

Un peu plus loin page 220 sont critiqués « *Les accords militaires (qui) affectent la souveraineté des États . Initialement, l'assistance militaire avait pour rôle la formation d'armées locales, en apportant un soutien logistique mais aussi un enseignement pour les cadres militaires dispensé dans les anciennes métropoles. Toutefois, la mise à disposition d'armes et d'équipement s'est vue prolongée par l'intervention des grandes puissances dans les affaires intérieures de ces pays, conséquence manifeste de l'ère coloniale. Ainsi, la France n'hésite pas à intervenir en envoyant des troupes de combat, comme dans les années 70 au Tchad, plus récemment en 1992 en Somalie et en République centrafricaine, ou en 1994 avec l'opération «Turquoise» au Rwanda. Pour justifier ces interventions, l'État français invoque la mission officielle de protection des ressortissants étrangers pendant les périodes de trouble* ».

Notons que les élèves sont de nouveau dans l'incapacité de savoir pourquoi et dans quelle circonstance la France est intervenue au Rwanda en 1994 puisqu'aucune information à ce sujet n'a été donnée jusque là dans ce manuel. Par contre ils ont déjà connaissance des justifications de l'État français, qui correspondent très exactement à la théorie développée par les décideurs. Les tentatives de réflexion critique au sujet du droit d'ingérence, de l'hypocrisie et des dangers inhérents à de telles interventions qui apparaissaient assez nettement dans l'édition de 1995 ont totalement disparu de cette nouvelle édition. Pourquoi ?

Sur une double page (226-227) est proposé un dossier « *Continuité du regard colonial sur l'Afrique ?* » Le thème est particulièrement rare dans un manuel de terminale : il s'agit de combattre « *l'imaginaire négatif* » qui aurait affecté l'image de l'Afrique « *construite par l'Occident* ». Une option qui se veut donc particulièrement critique vis à vis d'une certaine forme de néocolonialiste.

Un extrait d'un article de Colette Braeckman « *L'Afrique, mal aimée des médias* » propose aux élèves de réfléchir sur le fait que « *la complexité des situations, des rapports de force, des enjeux sous-jacents (...) est évacuée au profit d'images simples, censées être plus aisées à comprendre pour le public moyen* ». Dans cet extrait Colette Braeckman⁹ déplore également que « *les journalistes d'investigation n'opèrent plus guère en Afrique* ».

Mais curieusement, alors que l'auteure est une spécialiste du drame rwandais, il n'y a dans cet extrait aucune référence au génocide des Tutsi du Rwanda si ce n'est une allusion à ses conséquences lorsque sont évoqués

Doc. 3 Les médias face au Rwanda

La une de *Libération*, le 31 octobre 1996.



« *les nombreux reportages consacrés aux camps de réfugiés à l'Est du Zaïre* ». Là aussi les élèves n'ont aucun élément d'information leur permettant de comprendre qu'en réalité ces réfugiés étaient en grande partie les génocidaires hutus exfiltrés en partie grâce à l'opération Turquoise en 1994 devant l'avancée du FPR tutsi qui lui seul mettait fin au génocide.

Pire encore : le document N°3 intitulé « *Les médias face au Rwanda* » propose « *La Une de Libération du 31 octobre 1996* ».

Le titre de cette « Une » étant « *Zaïre : demain l'apocalypse* » a pour but de faire comprendre aux élèves que les médias continuent à servir de « *vecteurs et de relais de ces permanences dans un discours toujours négatif, véhiculé par des termes rémanents tels que sous-développement, famine et barbarie* ».

Mais le chapeau de la Une indique également : « *l'impuissance internationale et l'offensive du Rwanda annonce une catastrophe humanitaire* ». Or, à la lecture de ce document, l'élève non averti ne peut que tomber dans le piège que ce dossier prétend lui-même dénoncer, c'est-à-dire une simplification, obligatoirement source d'erreur, de la réalité de ce qui se jouait alors entre le Zaïre et le Rwanda en 1996. A la vue de cette Une, l'élève ne peut comprendre qu'une chose : le Rwanda aurait été l'agresseur et les enfants sur la photo de la Une ont donc été ses futures victimes. Il y a ici une lecture fidèle à la théorie officielle des décideurs français du « double génocide », le FPR tutsi, adversaire de la France et de ses alliés du Hutu power, ayant pris le pouvoir en 1994 et poursuivi les génocidaires au Zaïre, étant également

accusé de « génocide » contre les hutus réfugiés au Zaïre.

Le Rwanda n'est donc ici évoqué qu'en annonçant une catastrophe humanitaire à venir, dans le cadre de la première guerre du Congo de 1995, alors que la catastrophe humanitaire qu'a représenté réellement le génocide des tutsi au Rwanda en 1994 n'est absolument pas abordé ni même évoqué dans le manuel ! L'exemple de cette

⁹ journaliste belge grande spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs et surtout du génocide des Tutsi du Rwanda auquel elle a assisté.

Une de Libé, non décryptée par les auteurs du manuel, véhicule donc lui aussi ce type d'analyse superficielle et fautive qu'il est pourtant censé combattre de façon pseudo pédagogique. Il y a là un retournement particulièrement vicieux.

Au début du chapitre 15 consacré au « *monde perturbé de la fin du XX^{ème} siècle* » une chronologie présente page 234 les principaux événements d'« *Un monde sous tension* » de 1990 à 1997. Le cas Rwandais n'y apparaît pas et encore moins le génocide. L'édition de 1995 au moins mentionnait des « *massacres au Rwanda* ». Ce n'est plus le cas.

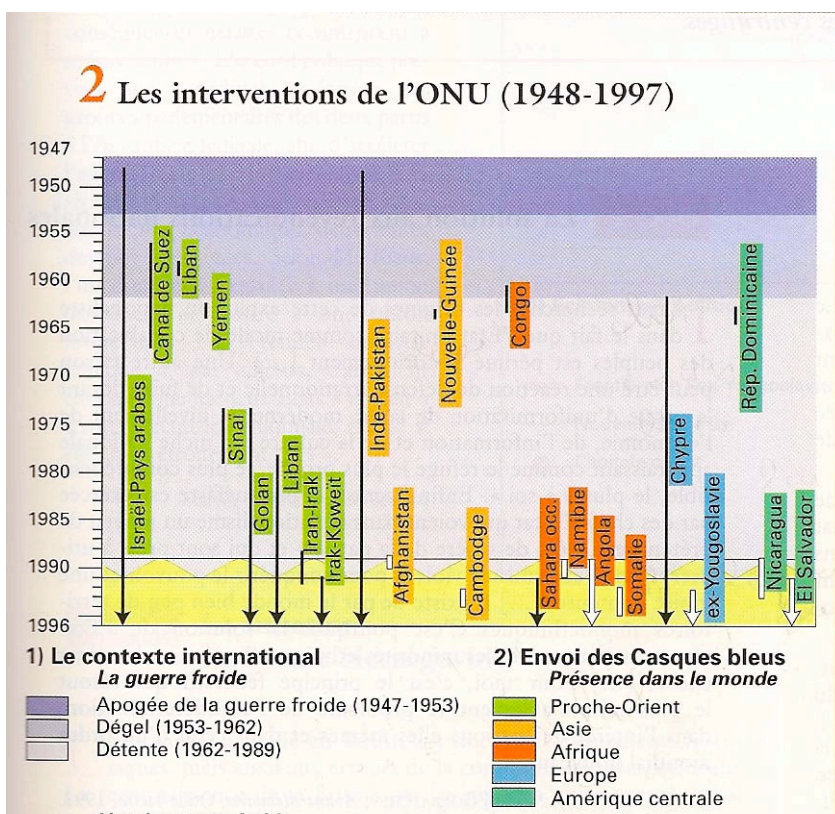
Sur la carte de la page 235 intitulée « *la donne politique mondiale au début des années 90* » le figuré correspondant dans la légende aux « *conflits persistants* » est mentionné pour le Burundi. Aucune mention du Rwanda.

La page 244 se propose de fournir aux élèves les éléments de compréhension de « *la nouvelle donne mondiale* »

Est d'abord pointé « *un espoir déçu, l'ONU* ». Après avoir expliqué par la fin des tensions Est-Ouest un début de renouveau de l'ONU, les auteurs du manuel précisent, sans nommer le cas du Rwanda : « *Mais la fréquente neutralité des forces d'intervention des Nations Unies, la plupart du temps forcées de simple interposition comme au Liban ou en ex-Yougoslavie, et le coût et la complexité de ses missions entraînent souvent son enlisement et sa dépendance vis-à-vis des grandes puissances, principalement les États-Unis.* »

Non seulement l'échec lourd de conséquences humaines de la Minuar au Rwanda n'est pas évoqué mais les États-Unis sont présentés aux élèves comme les premiers responsables de l'inefficacité de l'ONU. Les États-Unis sont même accusés d'indifférence aux « *désordres* » qui ne les concernent pas directement.

« *leur intervention s'intègre dans la doctrine stratégique définie par George Bush en 1990 et reprise après l'échec de l'intervention en Somalie en 1992-1993, qui organise le monde en trois sphères: la première, à défendre, est le continent américain; la deuxième est constituée des pays indispensables à la sécurité étatsunienne et en lesquels Washington a confiance, tels l'Arabie Saoudite et le Royaume-Uni. Le désordre peut se développer dans la troisième sphère et laisser les États-Unis indifférents, à moins que des objectifs économiques ne surgissent, comme dans l'ex-Zaïre en 1997, ou que les pressions internationales deviennent trop fortes, comme en ex-Yougoslavie. Les États-Unis exercent donc le leadership mondial en se préoccupant d'abord d'eux-même.* »



Dans le graphique de la page 245, présentant « *les interventions de l'ONU* » de 1948 à 1997, le Rwanda reste totalement absent.

Dans cette nouvelle donne mondiale, les élèves lecteurs de ce manuel sont donc en droit de penser et de dire qu'il ne s'est strictement rien passé de grave au Rwanda, puisque ni ce pays, ni le troisième plus

important génocide du XX ème siècle qui s'y est déroulé n'est indiqué ni même évoqué.

Au début du chapitre 18 sur « *La France et le monde* » une chronologie de 1945 à 1997 indique entre autre les différentes interventions de la France « *gendarme de l'Afrique* » : sont notées celles au Tchad, au Zaïre, en République centrafricaine, mais rien sur le Rwanda ni l'opération « Turquoise ».

Dans la partie « *décolonisation et coopération avec le Tiers-monde depuis 1958* » page 296, les auteurs notent, comme dans l'édition de 1995, que « *La politique française à l'égard du Tiers monde reste cependant complexe et ambiguë.* »

Puis ils précisent :

« Témoignant d'une continuité remarquable depuis de Gaulle, elle est étroitement subordonnée aux intérêts économiques de la France, surtout en Afrique Noire francophone, dont elle est devenue le « gendarme». Elle y intervient régulièrement pour sauver des régimes autoritaires et corrompus qu'elle finit par abandonner lorsqu'ils sont rejetés massivement par leurs peuples ou balayés par de nouveaux dictateurs. »

L'analyse est ici correcte. Mais les auteurs se gardent bien une nouvelle fois de citer le Rwanda comme exemple catastrophique d'une telle politique.

Enfin, page 302, il est noté que « *la puissance française dans le monde est de plus en plus contestée* » et que « *la décomposition de l'Afrique Noire la conduit à redéfinir sa politique africaine* » renvoyant au document 2 de la page 303 où en légende d'une photo de Lionel Jospin en visite au Sénégal déclare que la nouvelle politique de la France ne devra pas « *faire moins, mais faire mieux* ».

Mais aucun exemple à l'appui des difficultés de la françafrique ne sont fournis aux élèves, alors que là encore, l'exemple le plus flagrant de ces remarques eût été sans aucun doute le cas de l'ambiguïté française dans le génocide des Tutsi du Rwanda et ses conséquences sur la renommée de notre pays.

Les élèves n'auront droit à ce sujet qu'à une curieuse occurrence dans une carte non datée sur « *La France dans le monde* » où le Rwanda apparaît encore comme étant un pays où s'exercent une « *présence militaire française* » sans aucune autre précision.

Au terme de l'analyse de ce manuel Bréal édition de 1998 le génocide des Tutsis au Rwanda n'a jamais été évoqué. L'opération « Turquoise » a été citée une fois sans en expliquer ni le but ni les ambiguïtés. Pourtant l'année 1998 est celle pendant laquelle le journaliste Patrick de Saint-Exupéry publie une série d'articles dans Le Figaro sur le génocide dans la semaine du 12 au 16 janvier. Dans un article paru en avril "France-Rwanda : des mensonges d'Etat", il rapporte des entretiens avec différents responsables politiques et militaires qui montrent entre autres que des militaires français étaient toujours au Rwanda durant le génocide. Ces articles aboutiront à la création d'une Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, en 1998, dirigée par Paul Quilès. Mais les élèves lecteurs de ce manuel n'en sauront rien. Pourtant les auteurs de ce manuel n'écrivaient-ils pas en Avant-propos : « *Au-delà de ces objectifs très directement utilitaires, ce manuel propose au jeune adulte les éléments nécessaires pour une réflexion personnelle sur le monde contemporain, et pour sa formation de citoyen* ».

Force est de constater que pour Madame Gracia Dorel-Ferré, inspectrice pédagogique régionale et inspectrice d'Académie, qui a dirigé la rédaction de ce manuel, le génocide des Tutsis au Rwanda de l'année 1994 qui a fait près d'un million de morts en une centaine de jours, ne constitue en aucun cas un de ces éléments nécessaires à la formation citoyenne de nos élèves. Et que la France ait été le plus proche allié des génocidaires ne pose aucun problème de conscience à nos pédagogues.

Voici donc « tout » ce qu'un élève lecteur de cette édition peut apprendre du drame rwandais.

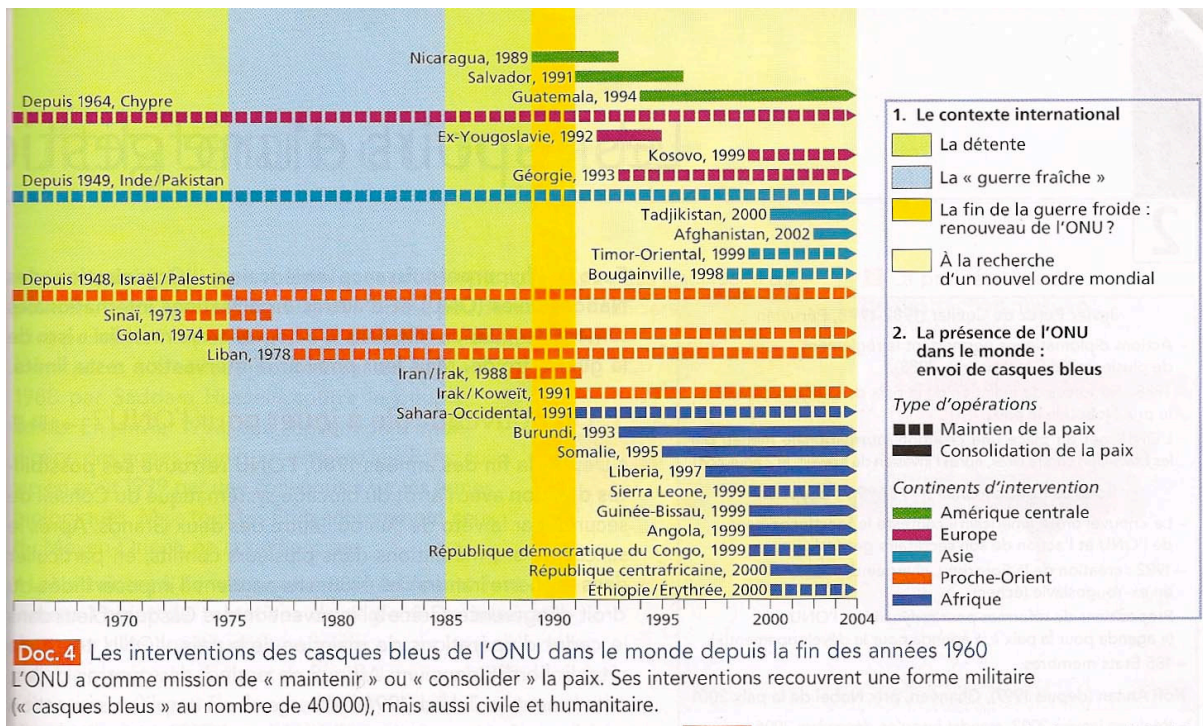
« En 1994 La France intervient au Rwanda avec « l'opération Turquoise, que l'État français a justifié par la protection des ressortissants étrangers pendant cette période de trouble. En octobre 1996 une offensive du Rwanda au Zaïre « annonçait » semble-t-il une catastrophe humanitaire dans ce pays, une « apocalypse »

3. DANS L'ÉDITION DE 2004

Au début du chapitre 3 « Vers un nouvel ordre mondial » une chronologie de 1979 à 2004 indique pour 1994 : « *Avril-juillet.- Guerre civile entre les Tutsi et les Hutus ; génocide.* »

Contrairement aux éditions de 1995 et 1998, l'utilisation du terme de « *génocide* » est enfin osé, soit dix ans après le drame lui-même ! Mais les élèves lecteurs de ce manuel se sauront jamais qui des Tutsis ou des Hutus furent les victimes ou les génocidaires. A quoi bon s'embarrasser de ces détails. Il suffit de comprendre que les Africains s'entretuent entre-eux. Peu importe les raisons et les circonstances d'un tel drame, le « massacre entre indigènes barbares » est inscrit « naturellement » depuis la colonisation dans la vision du « civilisé » civilisateur dont la mission est bien d'empêcher les barbares de s'entre-tuer. L'édition précédente de 1998 se proposait pourtant dans une double-page d'ouvrir la réflexion des élèves sur une vision réductrice de l'Afrique trop répandue selon les auteurs dans les médias. L'édition de 2004 paradoxalement participe à renforcer de plus belle cette vision réductrice.

Les élèves n'en sauront guère plus dans la double page (94-95 pour le manuel de la section S ; 168-169 pour celui des L et ES) consacrée à la question suivante : « *Quel rôle pour l'ONU : résurrection ou marginalisation ?* »



Belle continuité avec les éditions précédentes, le Rwanda n'apparaît pas dans les interventions de l'ONU. Sont pourtant bien répertoriées et classées toutes les interventions des casques bleus depuis la fin des années 1960 : sont indiquées celle au Burundi en 1993, celle en Somalie en 1995, mais entre les deux il ne s'est rien passé au Rwanda !!!!!

Par contre, la même page propose à la réflexion des élèves un texte de Stéphane Hessel (plusieurs fois ambassadeur de France), extrait de son article du 24 juillet 1996 paru dans le Monde et intitulé « *M. Boutros-Ghali n'a pas démérité* ». L'extrait de cet article dénonce le « *caractère choquant de l'attitude de Washington* » à l'égard de l'ONU, voulant « *imposer un secrétaire général encore plus attentif aux intérêts américains* ». Les élèves lecteurs de ce manuel ne pourront qu'approuver cette défense du secrétaire de l'ONU

entre 1992 et 1996, qui n'a en effet pas démerité ; en effet, rien dans ces deux pages ne permettent à ces mêmes élèves de comprendre que l'ONU sous le secrétariat même de Boutros-Ghali n'a pas pu empêcher, et ce malgré les nombreux appels à l'aide de Roméo Dallaire, chef de la Minuar, à son supérieur, le génocide des Tutsis du Rwanda.

Dans le texte du cours (page 170), les auteurs enfoncent le clou :

« Grâce à l'intervention des Casques bleus dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, l'ONU tente de rétablir l'ordre dans une Afrique en proie à des guerres civiles notamment au Tchad (1994). Elle cherche à amplifier son action par des opérations de consolidation et d'imposition de la paix, alliant interventions militaires et humanitaires, comme ce fut le cas en Somalie en 2002. »

De ce point de vue l'échec de l'ONU au Rwanda en 1994 n'a pas lieu d'être mentionné aux élèves. C'est somme toute un détail probablement. Il est plus important de préciser que l'ONU est « *marginalisé* » par la faute des Etats-Unis .

A la page 179 est indiqué dans le cours dans la sous partie intitulée « *L'Afrique, un continent en perdition* » : « *Les rivalités des clans ethniques entraîne massacres et génocides, comme au Rwanda, où s'entre-tuent Tutsi et Hutu en 1994* ». Là encore, si le termes de « *génocides* » au pluriel est utilisé, les élèves ne peuvent toujours pas savoir qui sont les victimes et qui sont les génocidaires puisque les uns et les autres « *s'entre-tuent* ». Les élèves sont donc en droit d'imaginer qu'il y a eu un double génocide, ce qui correspond tout à fait à la position des décideurs français, notamment François Mitterrand à son discours de Biarritz et Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, qui en septembre 2003 avait parlé *des génocides* du Rwanda.

Dans le dossier « *Quelles sont les relations de la France avec son ancien empire colonial ?* » (p260-261) un article de Christophe Ayad de Libération 20 février 2003 intitulé « *la politique française vis-à-vis de l'Afrique* » est proposé à l'analyse des élèves. Il évoque le génocide des Tutsi du Rwanda à l'occasion du XXII sommet France-Afrique :

« ...au moment où la France a décidé d'aller seule au charbon en Côte d'Ivoire. « C'était ça ou un nouveau Rwanda », explique-t-on à Paris pour justifier Licorne. C'est justement au Rwanda, en 1994, que la France avait perdu son prestige en Afrique, à cause de son rôle avant le génocide et de sa démission pendant... Un échec en Côte d'Ivoire signifierait la fin définitive d'une influence contestée par les « antinéocolonialiste » ».

Voici un cas unique dans tous les manuels analysés, où l'implication française dans le drame rwandais est clairement évoqué, dans les causes et le déroulement du génocide. Mais elle l'est dans un document non analysé dans le cours. Qui plus est, le génocide au Rwanda n'est utilisé ici que pour justifier une nouvelle intervention de l'armée française en Côte d'Ivoire. Si l'information est de taille, l'auteur avouant que « *la France avait perdu son prestige en Afrique, à cause de son rôle avant le génocide et de sa démission pendant* » les élèves n'ont aucun moyen dans le restant du cours et de l'ensemble du manuel de connaître un tant soit peu « *le rôle de la France avant le génocide* », ni les circonstances de « *sa démission pendant* ».

La seule information dont disposent les élèves est la présence d'un figuré à l'endroit du Rwanda sur la carte de la page 261, correspondant à « *interventions militaires française depuis 1990* » sans autres précisions .

Dans un sujet de composition (p187) « *L'Afrique, enjeu des relations internationales depuis 1980* » une chronologie indicative mentionne : « *1994 Création du Tribunal pénal international chargé de juger les responsables du génocide des Tutsi du Rwanda* »

« Génocide des Tutsi du Rwanda » dont les élèves lecteurs de ce manuel ne sauront jamais rien ni des causes ni des responsables... sauf cette phrase sybilline dans la proposition d'organisation du sujet ci-dessus :

« Mais ces opérations trop ponctuelles ne règlent pas les problèmes de l'Afrique : de nouveau marginalisée dans les années 1990, elle est désormais l'objet de mobilisations, peu suivies d'effets, de l'opinion internationale, alors même qu'elle reste en proie aux pires horreurs »

Dix ans après le génocide des Tutsi au Rwanda, six ans après les travaux de la Mission parlementaire de 1998, les élèves de terminale disposant du manuel Bréal édition de 2004 sont donc dans l'incapacité de répondre à de simples questions comme :

Qui sont les victimes du génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 et qui a fait près d'un million de morts en l'espace d'une centaine de jours ? Qui sont les génocidaires ? Quels sont les mobiles et les circonstances de ce génocide ? En quoi la France fut-elle mêlée à cette histoire ? Pourquoi aurait-elle perdu, comme le prétend Christophe Ayad dans l'extrait d'article de la page 260 proposé à l'analyse des élèves, tout son prestige en Afrique à cause de cela ?

Pourtant dans sa présentation du programme page 5, Jean-Michel Gaillard écrit :

« Parce que les Archives délivrent peu à peu leurs secrets. Parce que les controverses sont encore vives. Parce que les sujets sont encore brûlant et plongent dans le chaudron de l'actualité. Ce qui renforce encore la nécessité, inhérente à tout enseignement, de transmettre des connaissances, donner des repères, proposer du sens »

Les causes, le déroulement, les conséquences du dernier plus grand génocide du XXème siècle, le rôle de la France avant, pendant, et après ce génocide alors qu'elle était alliée aux génocidaires, ne font pas partie, selon cet auteur, directeur de collection, de cette nécessité. Curieux choix pédagogique.



Par contre, en tête du chapitre sur la France dans le monde une magnifique photo a été choisie et proposée aux élèves. On y voit deux jeunes garçons du Mali, souriant et heureux, posant devant un mur sur lequel est peint le préambule de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, agrémenté d'une peinture de révolutionnaires et sans culottes de cette période.

L'interprétation de cette image est simple : la colonisation française a bien laissé des traces positives. L'avenir de ces deux jeunes semble positif grâce au fait que leurs parents ont eu la chance d'être colonisés par le pays des droits de l'homme. Voilà de quoi être fier d'être français. Fierté que nos élèves ne peuvent que ressentir. D'autant qu'on a tout fait pour effacer du manuel toute raison d'être moins « fier » de la politique africaine de nos dirigeants depuis les indépendances, notamment leur position plus qu'ambiguë avant, pendant et après le dernier plus grand génocide du XXème siècle qui a eu lieu au Rwanda par des génocidaires qui étaient leurs alliés politiques.

4. DANS L'ÉDITION DE 2008

Dans la partie consacrée à la colonisation, une carte et un paragraphe de la page 80 décrivent succinctement la crise de Fachoda de 1898 entre la France et le Royaume Uni.

Il pouvait y avoir là un élément d'explication ultérieure sur les raisons profondes de la politique française au Rwanda dans les années 1990. Lors de la première attaque de Ruhengeri en janvier 1991, soit plus de trois mois après le début de la guerre, le point de vue du président Mitterrand s'exprime de la façon suivante :

« Les tutsi ougandais se déplacent pour conquérir le Rwanda, c'est inquiétant. J'aimerais que nous fassions des représentations à l'Ouganda. On n'a pas intérêt que le front du Rwanda cède. S'il s'agit de luttes tribales on ne dit rien ; s'il s'agit d'une agression il faut s'interposer et délivrer les Français retenus pas les Tutsi. [...] On ne peut pas limiter notre présence. Nous sommes à la limite du front anglophone. Il ne faut pas que l'Ouganda se permette tout et n'importe quoi. Il faut le dire au président Museveni ; il n'est pas normal que la minorité tutsie veuille imposer sa loi à la majorité »

Verbatim de la réunion tenue le mercredi 23 janvier 1991 à 18h00 au Palais de l'Élysée, Arch. F.Mitterrand.)

Mais les élèves n'auront plus guère d'occasion de faire ce rapprochement intellectuellement éclairant.

Dans la chronologie de la page 149 au début de la partie « **A la recherche d'un nouvel ordre mondial de 1991 à nos jours** », il n'est plus question, à la date de 1994, que de « **guerre civiles au Rwanda** ».

A la page 152 un extrait du livre de Roméo Dallaire, « *J'ai serré la main du diable, la Faillite de l'Humanité au Rwanda, 2003* » est proposé en illustration de « **la multiplication des conflits ethniques** » dont voici la reproduction.

La multiplication des conflits ethniques

L'auteur est un officier canadien, commandant de la Force de maintien de la paix des Nations unies au Rwanda d'août 1993 à août 1994. Il a assisté, impuissant, au génocide de 1994.

« Avec beaucoup de rires et de vantardise, les miliciens ont avancé méthodiquement de famille en famille et les ont massacrées à coups de machette. Quelques personnes sont mortes sur-le-champ, tandis que d'autres, avec des blessures horribles, suppliaient pour qu'on les laisse en vie, elles et leurs enfants. Aucun individu n'a été épargné. Une femme enceinte a été éventrée et son fœtus arraché. Les femmes ont été abominablement mutilées. Les hommes frappés à la tête mouraient immédiatement ou agonisaient dans des douleurs atroces. Les enfants suppliaient pour être épargnés, mais ils recevaient le même traitement que leurs parents. Les organes génitaux étaient les cibles préférées des tueurs, et les victimes, abandonnées, mouraient d'hémorragie. Il n'y eut ni pitié, ni compassion, ni hésitation. Les canons des fusils contre la gorge, leurs yeux pleins de larmes et les cris des mourants emplissant leurs oreilles, les prêtres et les observateurs suppliaient les gendarmes de laisser leurs victimes. Comme réponse, on les forçait avec le canon des fusils à relever la tête afin de mieux assister à la scène d'horreur. »

Roméo DALLAIRE, *J'ai serré la main du diable, la Faillite de l'humanité au Rwanda, 2003.*

A la lecture de cet extrait les élèves, comme à l'accoutumée dans les manuels Bréal, seront bien en peine de comprendre les raisons du génocide, de connaître qui sont les victimes, qui sont les génocidaires, puisque les termes de Tutsi et Hutu ne sont même pas repris dans cet extrait et encore moins leurs appuis internationaux. Par contre l'extrait choisi permet de toucher la sensibilité des élèves, à la façon des images d'un journal télévisé qui cherche à émouvoir, à écœurer même, mais en aucun cas à faire réfléchir et faire comprendre. L'édition de 2008 prêtant ainsi le flanc à une simplification de la réalité Africaine pourtant dénoncée dans l'édition de 1998. On retrouve de nouveau la vision et la description d'Africains s'entre-tuant sauvagement sans autre raison apparente que celle d'être « la main du diable ». Le paradoxe est de taille, sachant que Roméo Dallaire a été un

des acteurs, qui par son impuissance, en a été le plus marqué car ayant vécu au plus près des victimes tutsi de ce génocide. Bien d'autres extraits de son ouvrage pouvaient permettre de clarifier les choses auprès des élèves.

D'autant que dans le cours qui suit sur une double page (154-155), intitulé « *Les tensions d'un monde de plus en plus instable* », aucune explication ni même allusion ne touche de près ou de loin le cas rwandais. L'élève est donc dénué de toute information lui permettant de compléter et donc d'analyser l'extrait de texte de Roméo Dallaire.

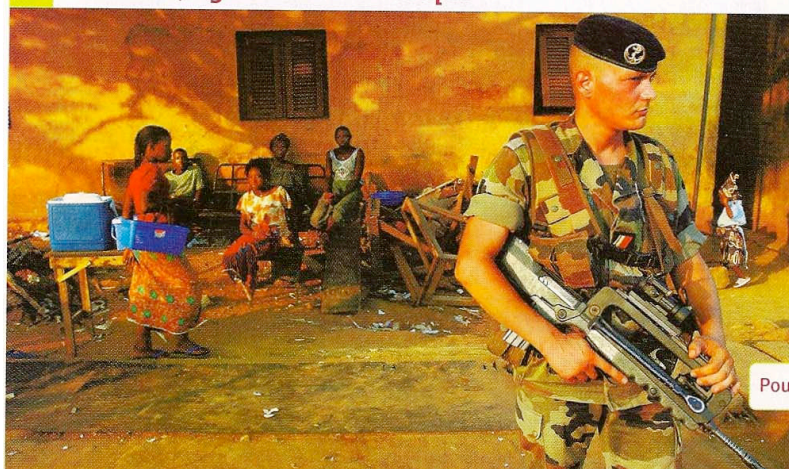
Sur le « *nouveau rôle de l'ONU* » abordé page 158, les élèves comprendront que l'ONU a pu renaître depuis 1991 et qu'elle a même pu mettre en place « *un nouveau droit international : le droit d'ingérence (qui permet de porter secours aux Kurdes d'Irak en 1991, des tribunaux internationaux sont mis en place pour juger les crimes contre l'humanité commis au Rwanda et en Yougoslavie)* ». Mais là encore les élèves ne sauront rien du fiasco total de la Minuar et de l'ONU face au génocide des Tutsi au Rwanda qu'elle n'a pu empêcher.

L'édition de 2008 reprend la photo des enfants de Bamako posant devant une peinture de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, en tête du chapitre « *La France dans le monde* ».

Mais plus aucune référence d'intervention militaire en Afrique dans la chronologie de la page 345 et encore moins au Rwanda. L'opération « Turquoise » a depuis l'édition de 1998 totalement disparu du contenu des cours et des documents proposés par les manuels Bréal.

L'information sur les relations françafricaines sont reportées en page 348 où la France est présentée comme « *gendarme de l'Afrique* » avec une photo à l'appui et une petite légende dénuée de tout sens critique.

3 La France, « gendarme de l'Afrique »



En 2002, la France intervient en Côte-d'Ivoire pour mettre fin à la guerre civile qui ravage le pays. On compte, depuis 1960, une trentaine d'interventions des forces françaises en Afrique.

Pourquoi parle-t-on de néocolonialisme ?

Comment les élèves pourraient-ils d'ailleurs comprendre ce qu'est le « néocolonialisme » comme on le leur demande ici à la vue de cette photo et lecture de cette légende ? Mettre fin à une guerre civile où un militaire français semble protéger des femmes et des enfants ne peut être ici qu'approuver. Pourquoi ne pas avoir évoqué à la place l'opération Turquoise ? Serait-ce que l'image de cette intervention serait moins positive ?

Le texte du cours page 350-351 est pourtant plus explicite sur la notion de « *néocolonialisme* ». En voici le paragraphe qui y est consacré :

- La France maintient des liens étroits avec ses anciennes colonies d'Afrique. Grâce à des accords bilatéraux, celles-ci reçoivent du ministère de la Coopération fondé en 1959 des conseillers militaires, des enseignants et des techniciens, ainsi qu'une aide au développement. Une « zone franc » regroupant 14 pays africains est créée, dans laquelle circule le franc CFA, une monnaie alignée sur le franc, puis sur l'euro. À partir de 1975, un sommet franco-africain réunit tous les ans les chefs d'État de la France et de ses anciennes colonies. En échange de son aide, la France reçoit le soutien des États africains

à l'ONU et peut installer des bases militaires sur leur territoire, tandis que les entreprises françaises y bénéficient d'importantes facilités. Pour protéger ses intérêts, la France n'hésite pas à faire intervenir ses troupes à de nombreuses reprises .

- La France étend sa politique à l'ensemble du Sud à partir des années 1970. Signée en 1975 à l'initiative de la France, la Convention de Lomé établit des relations privilégiées entre la CEE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Régulièrement renouvelée, elle est depuis 2003 remplacée par les accords de Cotonou qui concernent 79 États du Sud. Avec la fin de la guerre froide, la France, régulièrement accusée de « **néocolonialisme** », tente de réformer sa politique africaine: l'aide économique de la France est, à partir de 1990, théoriquement conditionnée aux progrès de la démocratie en Afrique et la politique de coopération est réformée en 1998. Mais les progrès sont encore très lents.

Cet exposé de la politique françafricaine est tout à fait correct. Mais pourquoi donc rester si évasif dans la dernière phrase (surlignée par nous) ? Un exemple aurait pu, soit dans le cours soit grâce à un document joint expliciter le problème. L'évocation des difficultés et de l'échec de la politique française au Rwanda aurait été bien venue. Les décideurs français ont bien cherché à « démocratiser » le régime d'Habyarimana, exerçant force pression sur lui pour qu'il partage le pouvoir avec les réfugiés tutsi jusqu'à la signature des accords d'Arusha. Voici ce que reconnaît Monsieur Védrine lors de son audition à la Mission parlementaire de 1998

M. Hubert Védrine a décrit la politique menée à partir de 1990 comme un engagement à deux volets. D'abord, la sécurisation et ce, malgré les demandes incessantes du Président Habyarimana, non pas par un engagement direct mais par une politique de coopération et de formation militaires ; ensuite, une action politique et diplomatique incessante pour amener le régime rwandais à se transformer, à régler définitivement la question des réfugiés tutsis et notamment le problème des terres, à se libéraliser et à se démocratiser, dans la continuité des principes définis au sommet de La Baule. L'idée directrice était que le Rwanda, bien que le régime en place y soit l'émanation d'une immense majorité, ne pourrait échapper au cycle des massacres si n'intervenait pas un accord politique pour le partage du pouvoir entre les partisans du Président, qui représentait d'abord les Hutus du nord, l'opposition, représentée par les Hutus du sud, d'autres opposants internes, notamment les Tutsis de l'intérieur et même l'opposition armée des Tutsis de l'extérieur organisée au sein du FPR. Sur ces bases, l'action de la diplomatie française a consisté à mettre " les mains dans le cambouis ", pour rester en contact permanent avec toutes les parties et les amener, en dépit de leurs résistances initiales, à accepter la conclusion d'un accord politique.

M. Hubert Védrine a précisé que cette politique se traduisait à l'époque, non pas par un soutien au régime en place, mais au contraire par une pression continue et opiniâtre de la France sur le Président Habyarimana pour que celui-ci partage son pouvoir et que les autres partis politiques y accèdent. Il a précisé que cette pression s'exerçait à l'occasion de toutes les décisions, que ce soit l'autorisation des partis politiques, la composition du Gouvernement, ou la répartition des postes ministériels et visait à ce qu'au bout du compte il y ait un arrangement. Il a expliqué que la France estimait à l'époque qu'un tel arrangement, conclu à l'abri de la politique de sécurisation menée grâce à la coopération militaire pour la formation de l'armée rwandaise, pouvait aboutir à ce que les choses soient un jour réglées. Il a indiqué que c'est cette dynamique qui avait conduit à la signature des accords d'Arusha en 1993.

Le génocide des Tutsis au Rwanda n'est malheureusement pas qu'une seule « *lenteur* » des « *progrès* » de la démocratisation. Il s'agit d'un dérapage extrêmement grave qui aurait du être proposé clairement à la réflexion des élèves. Mais cela n'a pas été le choix des auteurs du manuel. Pourquoi ?

Dans tous les dossiers qui suivent l'absence totale même de la moindre allusion au cas rwandais devient la règle.

- « *Quelles sont les constantes de la politique extérieure de la France depuis 1945 ?* »
- « *Quelle est la place de la France dans le monde d'aujourd'hui ?* »
- « *La France et l'ONU depuis 1958* »
 - Dans ce dernier dossier, présenté sous forme de sujet du bac (étude d'un ensemble documentaire) le document N°2, page 362, intitulé « *La participation de la France aux missions de l'ONU depuis 1958* » ne fait aucune mention de l'opération Turquoise ; le figuré « *missions achevée* » n'apparaît même pas à l'endroit du Rwanda.

Ce n'était pas les occasions pédagogiques qui manquaient de prendre l'implication française dans le drame rwandais comme exemple. Cette totale absence quatorze ans après le génocide, dix ans après la publication du rapport de la Mission Parlementaire à ce sujet, deux ans après la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda, un an après la demande explicite des dirigeants rwandais de rejoindre le Commonwealth et donc de s'éloigner de la francophonie dont la présentation est pourtant si soignée dans les manuels, cette omission généralisée d'une telle information historique avérée et reconnue, ne procède bien évidemment plus ni d'une hypothétique méconnaissance ou de l'absence de recul suffisant, comme on pouvait espérer encore pour excuser l'édition de 1995, mais bien d'un choix. Celui-ci résulte plus d'une certaine prudence idéologique, asservie en cela à la « raison d'État » puisque cette prudence reste strictement conforme aux justifications des décideurs français depuis 1994, que d'une démarche judicieusement pédagogique.

Par contre, à la fin du manuel (page 364-365) est pourtant proposé un sujet de composition aux élèves : « *La politique étrangère de la France depuis 1945* ». Or dans la courte chronologie indicative (9 dates) est donné l'événement suivant : « *1994 : La France dirige l'opération « Turquoise » au Rwanda.* »

Rappelons que jamais dans tout le manuel Bréal 2008 l'opération Turquoise n'a été expliquée, ni même présentée ou évoquée. Cette occurrence ne peut donc être interprétée par les élèves que comme un exemple parmi d'autres de la « *trentaine d'interventions militaires en Afrique* » évoquée en légende de la photo « *La France « gendarme de l'Afrique »* » de la page 348. Certes l'élève peut se souvenir avoir lu dans le cours (page 350) : « *Pour protéger ses intérêts, la France n'hésite pas à faire intervenir ses troupes à de nombreuses reprises* ». et interpréter cette opération Turquoise comme une manifestation de « néocolonialisme ». Mais en aucun cas il ne peut comprendre la dimension particulière et la gravité de cette intervention car jamais dans le manuel il n'a été précisé qu'elle fut provoquée par le génocide des Tutsi au Rwanda, officiellement à but humanitaire, mais aussi pour permettre aux « génocidaires », alliés de la France, de s'enfuir au Zaïre.

On peut donc noter en conclusion, qu'outre la disparition quasi totale du terme « génocide » appliqué au Rwanda (exception faite de la phrase de présentation de l'extrait du livre de Roméo Dallaire), ce manuel déconnecte encore plus que les éditions précédentes, ce qui est présenté comme étant des « *guerres civiles au Rwanda* » et la politique africaine de la France. Il ne s'agit pas seulement d'une simple contrainte du plan adopté par les exigences du programme qui oblige à traiter séparément « le nouvel ordre mondial depuis 1990 » et « la place de la France dans le monde depuis 1945 ». Car rien n'empêchait les auteurs de citer certaines interventions françaises dans le cadre de l'ONU dans la première partie, comme l'opération Turquoise, ni de rappeler le rôle de premier plan de la France dans la tragédie rwandaise. Mais tel n'a pas été le choix des auteurs de l'édition de 2008.

B. HACHETTE

1. DANS L'ÉDITION DE 1998

Dans la partie « La décolonisation, de la Seconde Guerre mondiale à la fin de années 1980 » (p221-239) une sous partie est consacrée au drame congolais (p228). On y trouve une occurrence « Rwanda » dans une phrase : « *Le Burundi et le Rwanda, également colonies belges, deviennent indépendants en 1962* »

Dans la partie consacrée à « *L'émergence et les difficultés du tiers-monde* » une sous-partie traite des « *difficultés politiques des nouveaux États* » (p232)

C. Les difficultés politiques des nouveaux États

doc. 1

■ Souvent, l'unité politique réalisée lors des luttes pour l'indépendance ne résiste pas à la victoire : modérés et progressistes s'affrontent au sein des nouveaux États. Les difficultés sont aggravées, en Afrique surtout, par les **oppositions ethniques** nées du caractère artificiel des frontières héritées de l'époque coloniale. Celles-ci font cohabiter dans le même territoire des populations parfois hostiles les unes aux autres depuis la période précoloniale, comme les Hutus et les Tutsis au Rwanda.

■ Pour ces raisons, et à cause de leur pauvreté, **les nouveaux États ne se conforment guère au modèle politique d'État-nation d'origine européenne**. Le pouvoir est fréquemment confisqué par une dictature appuyée sur une ethnie ou soutenue par des intérêts étrangers. Cela s'observe en Amérique latine dans les années 1960 et 1970, ainsi qu'en Afrique, où le règne du parti unique est la règle jusqu'au début des années 1990.

■ Les guerres ne sont pas rares entre pays du tiers-monde : ainsi entre Vietnam et Cambodge en 1979, ou entre Iran et Irak de 1980 à 1988. Les oppositions ethniques y entraînent souvent des guerres civiles : de 1967 à 1970 au Nigeria, Haoussas musulmans et Ibos catholiques s'affrontent dans le sanglant conflit du Biafra, aggravé par les **appétits suscités par la richesse pétrolière du pays**. Certaines de ces guerres civiles débouchent sur d'effroyables **génocides**, comme au Rwanda et au Burundi dans les années 1990.

Nous retrouvons ici la sempiternelle explication « ethniste ». Avec cette fois-ci un essai d'analyse et d'explication. Les oppositions entre « *ethnies* » sont présentée comme « aggravées » par « *le caractère artificiel des frontières héritées de l'époque coloniale* ». Mais l'exemple du Rwanda est fort mal choisi. Car au Rwanda, il ne s'agit pas d'ethnie au sens propre du terme mais de catégories sociales. Et quant à leur prétendue « hostilité » qui remonterait à la période postcoloniale pour ainsi dédouaner les responsabilités de la colonisation, elles ne sont justement, selon les historiens spécialistes de cette période, pas si évidentes.

Une deuxième phrase peut faire allusion à la situation rwandaise de 1959 à 1994 : « *Le pouvoir est fréquemment confisqué par une dictature appuyée sur une ethnie ou soutenue par des intérêts étrangers* ». L'information est correcte bien qu'on retrouve ici la conception « ethniste » de ce type de dictature encore privilégiée au détriment d'une conception plus « politique » et plus proche d'une réalité complexe. En outre, il pouvait être utile de donner aux élèves un exemple. Et puisque le cas du Rwanda était déjà évoqué quelques lignes plus haut il eût été cohérent de préciser en prolongeant cet exemple que la dictature du régime d'Habyarimana au service d'un « hutu power » fut soutenue de bout en bout par la France pour qui le Rwanda a toujours été une tête de pont de son « pré-carré » en direction du très riche Kivu. Mais il y a là, de nouveau, une omission caractérisée.

Enfin la dernière phrase de cette partie de manuel reproduit très explicitement la théorie du « double génocide » en utilisant le terme de « *génocides* » au pluriel ! Ce qui est une contre vérité historique puisqu'aucune enquête internationale et d'historiens sérieux n'a retenu l'existence d'un « génocide » des Hutu par le FPR. Massacres,

« crimes contre l'humanité » sans doute, mais aucunement « génocide ». Ce qui révèle en plus, de la part des auteurs de ce manuel, d'un manque de rigueur tout à fait condamnable du point de vue des notions et définitions proposées aux élèves. Qui plus est, la structure de cette phrase dispense de préciser qui furent les victimes et qui furent les responsables de ces « génocides ». On retrouve ici un flou bien préjudiciable à l'information des élèves.

Suit une carte des interventions françaises en Afrique sur laquelle est indiquée : « **Rwanda 1990, 1994 « opération Turquoise »** ». Sans autre précision sur la nature et les circonstances de cette intervention.

5 Une demande de « recolonisation ».

Aux imprécations anti-impérialistes des années 1960-1970 ont succédé des demandes d'intervention internationale [...] voire de recolonisation. [Dans l'île comorienne d'Anjouan], le président du « directoire politique » mis en place par les séparatistes a été arrêté. Il venait de déclarer Anjouan « officiellement rattachée à la République française depuis le 14 juillet 1997 ». [...] Anjouan est une des trois îles qui forment la République fédérale islamique des Comores, ancienne colonie française ayant accédé à l'indépendance en 1975. [Ses habitants] s'estiment injustement traités au sein de la fédération comorienne. Des perdants de la décolonisation en quelque sorte. L'attachement sentimental à l'ex-métropole est sans doute présent. Le souhait de voir s'ouvrir sur l'île le robinet des aides publiques françaises aussi. [...] Ces manifestations de francophilie sont flatteuses, mais Paris trouve que ces confettis d'Empire lui colent un peu trop à la peau.

Le Figaro, 24 juillet 1997.

Et un curieux texte intitulé « *Une demande de « recolonisation »* » justifiant les interventions françaises de la carte juste au-dessus.

Dans le restant du manuel, consacrée à la France de 1945 à nos jours, rien ne fait allusion à une quelconque intervention française en Afrique et encore moins au Rwanda. Alors que le génocide Khmer rouge est abordé page 378 dans le lexique.

2. DANS L'ÉDITION DE 2004

Il est indiqué, page 140 que « **Le Rwanda et le Burundi, autres colonies belges, deviennent indépendants en 1962** »

Un chapitre (page 152) est consacré aux « **difficiles lendemains de l'indépendance** ». L'analyse des problèmes économique et sociaux des jeunes États issus de la décolonisation est assez poussée ; mais rien n'est dit sur le Rwanda qui aurait pu être pris comme exemple.

La seule référence à un génocide est celui du Cambodge étudié sur une double page (178-79) :

Une autre double page (188-189) est consacrée au « **rôle et action de l'ONU après la fin de la guerre froide** », avec une définition du droit d'ingérence et une carte sur laquelle Rwanda Ouganda apparaissent avec le figuré « **action terminées** » sans aucune autres précisions !

Aucune allusion à l'échec de l'ONU incapable de protéger les populations civiles au Rwanda

Dans une partie consacrée aux « Etats-Unis de Georges Bush et de Bill Clinton » insiste sur les responsabilités internationales des USA (page 190) : « **Ils sont absents du Rwanda alors que le conflit entre différentes ethnies dégénère en génocide** ». Alors que jamais jusque-là dans le manuel n'a été évoqué le problème du génocide des Tutsi du Rwanda. Un élève non informé est donc à la lecture de ce manuel en position de rendre responsables les seuls USA de ne pas avoir pu empêcher le génocide, alors même que la déficience de l'ONU et le rôle ambigu de la France n'ont même pas été ne serait-ce qu'une fois évoqués !

Dans le chapitre 20 consacré à « la France dans le monde » une double page aborde le thème de l'évolution de son influence « **de l'empire colonial...** (avec photo d'une affiche sur l'Union française)... **à l'action**

humanitaire (avec photo d'un brave militaire français donnant des leçons de français à des jeunes cambodgiens ; au tableau noir les paroles de la chanson « *On tira z'à la courte paille pour savoir qui qui sera, Pour savoir qui qui sera mangé, Ohé Ohé* »

Dans la partie « *Présence française dans le monde* » page 380 l'implication de la France dans le drame rwandais est abordé en ces termes : « *Ces dernières sont intervenues dans le cadre d'opérations internationales, par exemple en l'ex-Yougoslavie ou au Rwanda* ».

Sans autres précisions !

Sur la carte « La France dans le monde aujourd'hui » page 382, le Rwanda n'apparaît même pas sur la carte avec le figuré « *pays où la France a participé récemment à des actions de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU* ». Il apparaît comme pays « *participant aux sommets de la francophonie* ».

3. DANS L'ÉDITION DE 2007 pour les Terminales STT

Une seule occurrence page .

« *La plupart des nouveaux États s'inscrivent dans les frontières héritées de la colonisation. L'ONU et les organisations régionales relais telles que l'OUA (Organisation de l'unité africaine) imposent leur maintien et refusent les sécessions. À l'intérieur de ces frontières artificielles, des conflits portés par des groupes ethniques sont ravivés et peuvent, comme au Rwanda en 1994, déboucher sur un génocide.* »

Si le génocide est évoqué et le terme défini (*entreprise programmée d'extermination d'un groupe humain par un pouvoir.*), les responsabilités de la communauté internationale sont totalement ignorées et les élèves ne sauront pas qui en furent les victimes ni les initiateurs et exécuteurs.

4. DANS L'ÉDITION DE 2008

Ce manuel traite assez abondamment l'histoire coloniale et post-coloniale de l'Afrique. On y trouve d'abord, page 136 des documents qui opposent les bienfaits de la colonisation française face aux autres !

Assimilation ou autonomie

La France est presque la seule nation qui se soit approchée de la solution du problème de l'administration des races étrangères, elle ne les détruit pas comme on trop souvent fait les autres peuples; elle sait mieux que personne se les assimiler. Elle seule, jusqu'à

présent, a osé concevoir la métropole et les colonies comme formant une seule patrie, et un seul État. Français de France ou d'Afrique, des Antilles, de l'Indochine, [...] tous ont les mêmes devoirs et les mêmes droits.

Alfred Rambaud, historien, collaborateur de Jules Ferry, "La France coloniale" 1893

Ceci à côté d'une photo montrant "*des femmes astreintes au travail forcé en Afrique de l'Est allemande*".

Puis, page 152, un sujet "*Quel jugement on peut porter sur la colonisation?*" portant sur un dossier documentaire avec notamment un extrait de texte de André Gide très critique vis-à-vis de l'exploitation

DOCUMENT 3 L'administration coloniale au Congo français en 1928

L'Afrique équatoriale française a toujours été [...] une colonie susceptible sans doute de devenir une des plus riches et des plus prospères, mais qui, jusqu'à présent est restée l'une des plus misérables et des plus dédaignées ; elle mérite de cesser de l'être. [...] Par quelle lamentable faiblesse, le régime des grandes concessions fut-il consenti, en 1899, ce n'est point tant là ce qui nous étonne. L'étonnant c'est qu'après avoir été dénoncé tant de fois par les Gouverneurs de la colonie, après qu'on se fut rendu compte qu'il ne s'agissait point d'une mise en valeur mais d'une exploitation éhontée, l'affreux régime subsiste encore. [...] Il n'y a là-bas que des administrateurs qui disent ce qu'ils peuvent et n'ont droit de parler qu'à leurs chefs ; des missionnaires dont le maintien dans le pays dépend souvent de leur silence. [...]

Malgré ses bénéfices considérables, la Compagnie Française du Haut-Congo n'a jamais rien fait pour améliorer le sort des indigènes qu'elle exploite : ni route, ni école, ni hôpital ; pas la moindre organisation sanitaire. [...] Les grandes sociétés ont

coloniale français au Congo, description d'une Françafrique en formation.

Gide contre la "françafrique" de son époque, les compagnies, mais en défense des administrateurs coloniaux...

Enfin un dossier, page 164, sur "*L'Afrique après l'indépendance*" où le problème des "*frontières héritées de la colonisation*", et les interventions françaises face à celles de l'URSS durant les années 60-70 sont abordés. Le problème ethnique est particulièrement bien traité:

« Les nouveaux États sont construits, le plus souvent, sur le modèle républicain. Cependant, la démocratie entre souvent en contradiction avec les coutumes locales. Les liens traditionnels à l'intérieur d'un même groupe ethnique incitent ainsi le chef de l'État à favoriser les membres de son ethnie. Beaucoup de pays connaissent donc une grande instabilité, et les dictatures fleurissent. Néanmoins les États africains s'organisent; en 1963 est créée l'Organisation de l'Unité africaine. »

Avec en illustration un texte d'un auteur africain qui renforce cette grille de lecture ethniste.

3 La question du pouvoir en Afrique

Les chefs traditionnels du passé détenaient un énorme pouvoir ; mais le plus souvent, ce pouvoir était étroitement réglementé par la tradition [...]. Aujourd'hui, le pouvoir, à de rares exceptions près, est totalement coupé des populations de base qui ne se reconnaissent pas en lui. Affranchi des règles et des contraintes anciennes, appuyé sur la seule force des armes, il ne connaît plus de limites. Mais sans aller si loin, il y a déjà une coupure totale entre la population africaine de base et l'administration moderne. Presque tou-

jours, celle-ci est une parodie de l'administration des colonisateurs. Elle ne répond pas aux réalités fondamentales de la masse africaine et ne peut résoudre ses problèmes. [...]

Le concept de « nation » est un concept d'importation occidentale. L'Afrique a connu des États, des royaumes, des empires, mais pas de « nations » au sens géographique et moderne du mot. Les grands ensembles auxquels on se sentait appartenir étaient les ethnies.

Déclaration de A. Hampâté Bâ, écrivain malien, 28 octobre 1981.

Avec une curieuse définition d'ethnie page 168:

« Une ethnie est un groupe humain dont les membres partagent les mêmes caractères, qui peuvent être d'ordre anatomique (couleur de peau, taille), mais qui sont le plus souvent d'ordre culturel (langue, croyances, coutumes) »

L'aspect "anatomique" compris dans cette définition nous paraît peu rigoureux et dangereux en ce qu'il peut favoriser une confusion facheuse chez les élèves entre "ethnie et "race". Dangereux car c'est précisément sur cette confusion qu'ont joué tous les racismes qui dans l'histoire ont permis à un pouvoir politique de manipuler les masses pour en faire des instruments de génocide: le "juif" avait le nez crochu et les "tutsi" est grand et mince.

Suit deux documents sur le thème de "*L'Afrique à l'heure de l'indépendance*" et proposés à l'analyse des élèves sous forme de sujet de Bac.

Sujet: L'Afrique à l'heure de l'indépendance

Tous les yeux, en ce milieu de 1960, sont tournés vers l'Afrique noire. Après le Ghana et la Guinée, le Cameroun vient d'accéder à l'indépendance, suivi de près par le Mali, le Sénégal, le Soudan et le Congo belge. Le Nigeria est le prochain sur le calendrier, et déjà d'autres se pressent sur la voie qui mène à un siège à l'ONU, à une représentation diplomatique séparée, aux honneurs, aux responsabilités, parfois aux jeux savants de balance entre l'Est et l'Ouest, souvent aux difficultés économiques, aux désordres intérieurs, à l'incertitude de l'avenir.

Jamais dans l'histoire du monde, un aussi vaste bouleversement ne s'est fait en un temps aussi réduit. Il ne manque pas d'hommes politiques africains qui, tout en suivant le mouvement, se demandent avec anxiété où l'Histoire les conduit. Tandis que les anciens empires volent en éclats, il se crée dans cette Afrique neuve et naïve un vide que les puissances de ce monde aspirent à combler, se livrant entre elles une des plus violentes batailles d'influence que notre époque ait connues. Toutes les forces y participent, grandes et petites, spirituelles et matérielles. L'islam mène une offensive qui progresse rapidement et que le Vatican voudrait contrecarrer, l'URSS se glisse dans les moindres interstices, les États-Unis font front, la Grande-Bretagne courtise les nouvelles élites, la Belgique tente de les former, la France remplace la colonisation par la fraternisation. [...]

Quant aux leaders noirs, tout en rêvant de l'Unité panafricaine, ils s'opposent en d'amères rivalités, tantôt de doctrines, tantôt personnelles, et, à entendre leurs voix dissonantes, on peut préjuger du destin de l'Afrique : on ne peut savoir si ce nouveau continent qui émerge soudain de l'irresponsabilité sera sanglant ou pacifique, totalitaire ou démocratique, prospère ou misérable.

Éditorial de la revue *Réalités*, numéro spécial :
« L'Afrique à l'heure de l'indépendance », juin 1960.

Questions

1. Présenter le contexte historique. Rappeler le processus de décolonisation de l'Afrique noire.
2. Quelles sont les conséquences immédiates de la décolonisation pour les pays concernés ?
3. Montrer que l'Afrique devient, à cette date, une terre de conflits pour les grandes idéologies.
4. Expliquer les difficultés auxquelles sont confrontés les pays qui accèdent à l'indépendance.

Méthode

Aide à la réponse aux questions

Question 1 : Attacher toute son importance à la date du texte : toutes les colonies d'Afrique sont-elles indépendantes ? Quelles métropoles sont concernées ?

Question 3 : « Représentation diplomatique » signifie pouvoir envoyer des ambassadeurs dans les autres États. Était-ce possible auparavant pour les pays cités au début du texte ? Rapprocher ce changement du mot « honneur ».

Question 4 : Ici aussi il est nécessaire de bien contextualiser le document. Prêter attention au fait que les difficultés annoncées dans ce texte sont celles auxquelles pense l'auteur en 1960 et pas nécessairement celles auxquelles se heurteront les jeunes États indépendants.

Le premier, un extrait de l'éditorial de la revue "Réalités" de juin 1960 qui produisait un numéro spécial sur ce thème développe une approche qui annonce, les "malheurs" de l'Afrique après son indépendance, une sorte d'afro-pessimisme avant la lettre. Ce texte qui propose donc une interprétation des événements se rapprochant de l'opinion courante de l'époque dans les milieux colonialistes sur le thème "après nous le chaos", méritait tout du moins une contextualisation plus rigoureuse notamment dans un questionnement qui fasse comprendre à l'élève que ce texte est bien l'expression d'une opinion. Or les questions proposées ici aux élèves l'incite plutôt à faire de la paraphrase et à prendre le texte pour une description de faits établis.

Ce n'est que dans "l'aide méthodologique" qu'on attire l'attention des élèves sur le fait que c'est bien un texte d'opinion, **"les difficultés annoncées dans ce texte sont celles auxquelles pense par l'auteur en 1960 et non nécessairement celles auxquelles se heurteront les jeunes États indépendants"**

Cet extrait de texte permet aux auteurs de continuer un sillon que l'on suivra jusqu'à la fin du manuel, celui qui tend à présenter de façon très favorable (mise à part la critique de Gide en 1926) la politique extérieure française dont on rappelle ici, en 1960, qu'elle **"remplace la colonisation par la fraternisation"**

Le deuxième sujet de Bac propose d'analyser un extrait de texte de Pascal Bruckner *"Le sanglot de l'homme blanc"* (1983) qui se propose de répondre aux "critiques tiers-mondistes" et à **"la haine de soi"** qu'il pense reconnaître chez **"beaucoup d'Occidentaux"** et **"toute l'intelligentsia de gauche"**.

BAC BLANC

Sujet : « Le monde entier accuse l'Occident »

Nous autres, Européens, avons été élevés dans la haine de nous-mêmes, dans la certitude qu'il y avait au sein de notre monde un mal essentiel qui exigeait vengeance sans espoir de rémission. Ce mal tient en deux mots : le colonialisme et l'impérialisme, et en quelques chiffres : les dizaines de millions d'Indiens éliminés par les conquistadores, les 200 millions d'Africains tués durant les guerres coloniales puis les guerres de libération. [...]

Le monde entier accuse l'Occident, et beaucoup d'Occidentaux participent à cette campagne : notre responsabilité est affirmée avec indignation, mépris. Aucun discours sur le Tiers-Monde ne peut terminer ou commencer sans que retentisse ce leitmotiv : l'homme blanc est méchant. [...]

C'est ainsi que la dépréciation du message européen est devenue un code commun à toute l'intelligentsia de gauche depuis la guerre. [...]

L'indépendance des anciennes colonies nous laisse cependant une possibilité de rachat : nous engager aux côtés des peuples en lutte, aider le Sud à terrasser le veau d'or occidental. Ainsi la naissance du Tiers-Monde comme force politique a-t-elle engendré cette nouvelle catégorie : le militantisme expiatoire. Comment la haine de soi est devenue le dogme central de notre culture, c'est là une énigme dont l'histoire de l'Europe est féconde.

Pascal Bruckner, *Le sanglot de l'homme blanc*, Le Seuil, 1983.

Questions

1. Quelle présentation l'auteur fait-il de la période coloniale ?
2. Partage-t-il cette vision ? À l'aide d'exemples tirés du texte, justifier la réponse.

3. Expliquer « Le monde entier accuse l'Occident et beaucoup d'Occidentaux participent à cette campagne ».
4. Qu'y a-t-il d'ironique dans l'avant-dernier paragraphe ? Montrer que l'auteur exprime ici un point de vue critique.

Certes les auteurs du manuel et des questions proposées aux élèves incitent ceux-ci à comprendre qu'il s'agit là bien *“d'un point de vue critique”*. Mais lorsque l'ensemble du manuel, comme nous sommes en train de le constater valorise plutôt les *“aspects positifs”* de la colonisation française et, nous le verrons, omet totalement d'informer les élèves sur la moindre implication française dans le drame rwandais, il y a lieu de penser que les auteurs de ce manuel partagent de fait avec Pascal Bruckner son militantisme contre *“le militantisme expiatoire”*. D'ailleurs il y a une logique dans tout cela: les défenseurs de la politique française au Rwanda accusent les personnalités, journalistes, historiens, spécialistes qui critiquent cette même politique de faire de *“l'anti-France”* et d'être à la solde du FPR, l'ennemi anglophone de la France en Afrique centrale. Nous ne sommes pas loin de la *“haine de soi”*. Du temps de l'affaire Dreyfus certains accusaient Zola des mêmes défauts anti-patriotiques.

On retrouve, page 186-187, une double page sur le génocide cambodgien avec en plus, nouveauté par rapport à l'édition de 2004, deux références sur les liens entre le PCF et les Khmers rouges !

Une première sous une photo de Pol Pot en 1979 dans une phrase biographique :

« Né vers 1925 au Cambodge, Pol Pot vit à Paris de 1949 à 1953 où il est formé au communisme par le PCF. De retour au Cambodge, professeur, il devient en 1963 le Secrétaire général du parti communiste khmer ... »

Et puis dans un texte sur la formation idéologique des « khmers rouges »

La formation des chefs khmers rouges

Nous avons une responsabilité dans la formation des chefs khmers rouges. Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan ont acquis leur formation révolutionnaire initiale à Paris. Le premier au moins a beaucoup reçu (si l'on peut dire) du PCF et le second a élaboré en Sorbonne les élucubrations agrestes dont s'est inspirée « l'utopie meurtrière » des Khmers rouges.

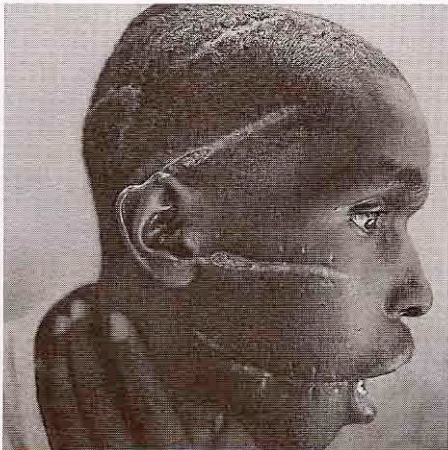
Les responsabilités sont aussi à chercher dans d'importants milieux professionnels internationaux. Les journalistes, bien sûr, qui n'ont pas assez tôt prêté l'oreille aux récits des réfugiés cambodgiens. Mais aussi les analystes, les intellectuels, les politiciens (parfois jusqu'au rang ministériel) qui se sont laissés abuser par la propagande khmère rouge et par leur hostilité au Vietnam prosoviétique (où se déroulait une autre tragédie, bien réelle mais moins atroce).

Le Cambodge n'aurait jamais sombré dans une catastrophe meurtrière si ses voisins et ses parrains ne l'y avaient poussé.

Jean-Luc Domenach, professeur à l'Institut de sciences politiques de Paris, La Croix, 20 février 1999.

L'intérêt du texte est de révéler aux élèves qu'un génocide de cette ampleur peut aussi avoir des parrains et des présupposés idéologiques et politiques. Pourquoi donc ces présupposés n'apparaissent jamais en ce qui concerne le génocide au Rwanda dans ce manuel ni dans les autres d'ailleurs ? Ni les « parrains » ?

La double page 198-199 pourtant pouvait le permettre car elle aborde les problèmes de *“l'Afrique entre génocide et guerres civiles”*.



1 Un rescapé du génocide du Rwanda.

Un survivant Hutu modéré suspecté d'être favorable aux Tutsis.

La présentation du génocide des Tutsi en introduction et la photo faisant comprendre aux élèves que des “hutu” ont pu aussi être victime des bourreaux sont tout à fait correctes, notamment par rapport aux éditions précédentes.

« Depuis le début des années 1990, l'Afrique subsaharienne est secouée de graves crises. Presque tous les pays de cette région ont connu des conflits frontaliers ou des guerres civiles. Le cas le plus dramatique est le génocide perpétré au Rwanda, en 1994, par l'ethnie majoritaire des Hutus sur les Tutsis, génocide qui provoqua la mort de 800 000 personnes, Tutsis pour la plupart. »

Certes l'expression fait la part belle à l'ethnisme. Mais fort heureusement ce « lieu commun » est peut être fortement nuancé dans l'esprit des élèves par la lecture du document suivant qui leur est proposé :

Le génocide des Tutsis par les Hutus

Une propagande raciste virulente, développée surtout par des médias officieux, comme la radio des Mille Collines, à partir de l'été 1993, ravive l'idéologie des années 1950-1960. [...] Les Tutsis seraient fourbes par nature et sont dénoncés comme des ennemis dangereux qu'il faudrait neutraliser préventivement. [...] Cette préparation du génocide est le fait de dirigeants civils ou militaires liés à l'ancien parti unique et d'un nouveau parti extrémiste créé en mars 1992. [...]

Sur le terrain, les massacres sont perpétrés méthodiquement par les milices du parti MRNDI et par des paysans convoqués sur des “barrières” de contrôle ou pour de véritables battues. Les autorités locales, préfets, bourgmestres, directeurs d'école, médecins ... encadrent la population. Armée et gendarmerie prêtent mainforte. Les tueries sont rythmées par les appels au meurtre de la radio des Mille Collines. Un chercheur américain a estimé que près de 200 000 personnes ont participé aux massacres.

1 . Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement.

Jean-Pierre Chrétien, L'Histoire, février 2006.

Le choix de cet extrait est particulièrement intéressant. Il convient de rappeler que Jean-Pierre Chrétien est un des rares historiens intellectuels français qui a été des plus impliqué dans l'étude de ce génocide mais aussi dans l'analyse d'une certaine implication de la France. Il était donc tout à fait judicieux d'utiliser un extrait de ses nombreux textes sur le sujet.

Et en effet, contrairement à la plupart des documents utilisés par les autres manuels, JP Chrétien dépasse la simple lecture ethnocentriste du conflit en montrant dans cet extrait que les causes du génocide étaient également politiques, idéologiques, et que son exécution avait été planifiée par des partis clairement identifiables. C'est un progrès par rapport à la présentation habituelle où l'aspect purement « barbare » des massacres était mis en avant.

Mais le choix de cet extrait permet de passer sous silence le rôle des « parrains » belges de cette idéologie raciste et des « soutiens » français au régime raciste du Hutu power (pourtant elle aussi clairement dénoncée dans l'article de JP Chrétien paru dans la revue Histoire). Pourtant l'exemple du traitement du génocide cambodgien prouve que les auteurs du manuel ont le souci d'éclairer cet aspect là des choses. A la lecture de cet extrait finement découpé les élèves peuvent s'imaginer que l'idéologie et la stratégie politico-militaire ayant mené au génocide des Tutsi du Rwanda sont le produit de la seule terre d'Afrique, de la seule « barbarie » des Africains. Ce qui est non seulement totalement faux, humiliant pour d'éventuels élèves d'origine africaine, mais aussi fort dangereux dans la mesure où cela peut perpétuer dans l'esprit des élèves une vision caricaturale et néocoloniale de ce continent. Enfin le choix du titre de cet extrait « Le génocide des Tutsi par les Hutu » paraît très « ethnocentriste » dans sa formulation. L'aspect « politique » du génocide y est totalement expurgé alors que c'est précisément la thèse inverse qui est développée dans les ouvrages de J.P. Chrétien qui s'évertuent à montrer que ce génocide fut programmé à des fins politiques et par un groupe d'extrémistes politiques n'ayant fait que manipuler les prétendues haines raciales. Il eût été préférable et plus conforme aux recherches de l'auteur de proposer comme titre à cet extrait : « Le génocide des Tutsi par les tenants du Hutu power »

La question proposée aux élèves au sujet de ce texte est la suivante: **“Pourquoi peut-on parler de génocide au Rwanda?”**. C'est une des seules fois où dans un manuel on s'efforce ainsi d'amener les élèves à comprendre qu'un génocide est un événement particulier, à distinguer des massacres, guerre civiles, guerres ou purification ethniques évoqués par ailleurs. Le texte de Jean-Pierre Chrétien permet en effet de repérer plusieurs éléments de la définition de génocide: *un acte criminel* (tueries organisées); *dans l'intention de détruire* (volonté d'un parti politique, propagande génocidaire, planification et organisation du massacre systématique), - *un groupe ethnique, national ou religieux - visé comme tel* (les Tutsi ennemis intérieurs aux défauts supposés insupportables).

Simple remarque : il eût été utile de fournir quelque part dans le manuel une définition rigoureuse de cette notion si galvaudée et parfois controversée, afin que les élèves puissent se démarquer de cette confusion générale et apprécier à sa juste valeur le texte de Jean Pierre Chrétien qu'on leur propose ici d'analyser.

Au sujet des responsabilités américaines l'édition 2008 reprend page 200 le passage de l'édition 2004 (page 190): dans une partie consacrée aux **« Etats-Unis de Georges Bush et de Bill Clinton »** les auteurs insistent sur les responsabilités internationales des USA

Une phrase : **« Ils interviennent en Somalie en 1993. Ils sont absents du Rwanda au moment du génocide »**
Avec en illustration une photo de l'opération « Restore hope » en Somalie et une légende particulièrement critique (page 201)

Le rôle de l'ONU est également abordé. Un document est proposé, page 214, sur sa part de responsabilité

L'ONU dans les années 1990

Quand le mur est tombé, la fête battait son plein à l'ONU se rappelle un délégué occidental. Pour les Nations unies, c'était avant tout le signe d'une reconnaissance. Durant la guerre froide, l'organisation n'avait jamais réussi à trouver sa place coincée entre les diktats des États-Unis et ceux de l'URSS. [...]

Pendant deux ou trois ans, ce fut un peu l'âge d'or de l'ONU. Bush et Gorbatchev se faisaient les yeux doux et laissaient les Nations unies arbitrer les problèmes de la planète. Sur le continent africain, de nombreux pays voyaient un nouvel espoir dans les Nations

unies, celui d'une puissance multinationale et stabilisatrice. Mais cela n'a pas duré [...].

Devant la multiplication des conflits régionaux, les Nations unies éprouvent de plus en plus de difficultés à se montrer efficaces. **Au Rwanda, l'ONU est incapable de prévenir le génocide et, au Congo, les Casques bleus sont impuissants.**

Tout le monde avait oublié une chose [...], c'est que l'ONU n'est pas une entité indépendante. Dans l'euphorie de la fin de la guerre froide, certains ont fait semblant de croire que toutes les puissances allaient collaborer comme par magie sous l'entité onusienne. C'était une illusion.

Fabrice Rousselot, Libération, 9 novembre 1999.

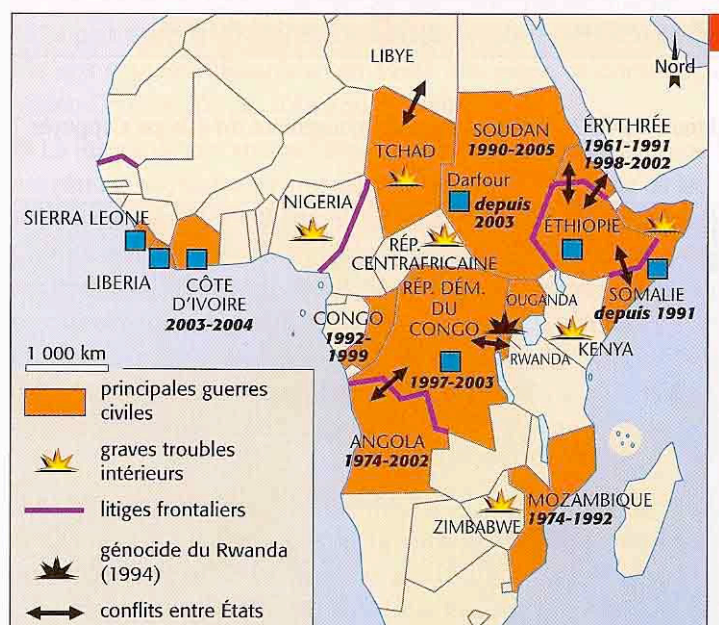
Et page 215

Forces et faiblesses de l'ONU

Les Nations unies sont devenues une tribune internationale naturelle grâce aux longues années de statu quo de la guerre froide ainsi qu'au mouvement de décolonisation. [...] Quand les inspecteurs de l'ONU surveillent le déroulement d'élections, les Nations unies représentent souvent le seul interlocuteur extérieur dont la bonne foi et l'impartialité sont reconnues par toutes les parties en présence. [...]

En refusant en 2003, d'autoriser la désastreuse invasion de l'Irak, le Conseil de sécurité a donc épargné à l'ONU un discrédit fatal aux yeux du reste du monde. Mais toute opération coûte de l'argent, et l'ONU n'en a que si les États membres le veulent bien [...]. L'ONU ne dispose d'aucune armée. **Dès lors, les initiatives isolées la France en Côte d'Ivoire et au Tchad ou menées par des coalitions comme l'OTAN en Serbie en 1999), constituent des solutions à la fois plus rapides et plus efficaces.** La plupart des membres du Conseil de Sécurité siègent à tour de rôle, à l'exception de cinq pays, membres permanents, depuis 1945. Si le statut spécial des États-Unis de la Chine et de la Russie (ex-URSS) agace, il n'est pas remis en cause pour autant. Ce n'est pas le cas de la France et du Royaume-Uni, dont les vieux privilèges sont contestés par de nombreux pays. Pourquoi ne pas créer un siège européen tournant? Ne faudrait-il pas accepter au moins un nouveau membre, le Brésil, l'Inde ou le Nigeria pour rendre compte des changements du monde depuis 1945 ?

Tony Judt, chroniqueur britannique dans différents journaux new-yorkais, connu pour ses prises de position hostiles à la politique extérieure israélienne, The New York Review of Books, février 2007.



Le problème de l'échec de l'ONU au Rwanda n'est ici évoqué qu'à travers des documents et jamais dans le cours proprement dit. Il est également réduit au minimum, même si ce minimum est un progrès par rapport aux manuels qui l'omettent complètement. En outre ces extraits ne permettent pas vraiment d'expliquer le fiasco de l'ONU en 1994, si ce n'est en dénonçant la « **multiplication des conflits régionaux** ». Mais de la réduction de la MINUAR, de l'aveuglement du très francophile secrétaire général, de l'absence d'écoute des avertissement de Roméo Dallaire, il n'est fait aucune mention.

D'ailleurs la carte de la page 198 n'indique en aucune manière la moindre intervention de l'ONU, et donc de la MINUAR, au Rwanda.

Par contre ces extraits permettent de critiquer l'intervention américaine en Irak et de valoriser « *les initiatives isolées la France en Côte d'Ivoire et au Tchad (...) (qui) constituent des solutions à la fois plus rapides et plus efficaces.* »

Mais, si le génocide au Rwanda a été évoqué, jamais encore dans le manuel la moindre relation entre ce drame et la France et l'opération Turquoise n'a été établi. Au contraire le rôle particulièrement positif de la France au service des droits de l'homme et de médiation est clairement exposé, dans le cours, à la page 394

La France veut être la « patrie des droits de l'homme » ; elle s'affirme comme porteuse d'un message universel de liberté et d'égalité au nom duquel elle condamne l'écrasement par les dirigeants communistes chinois du « printemps de Pékin » en 1989. Puissance attachée à son indépendance et à des principes généreux, la France revendique un rôle d'intermédiaire actif dans le monde: contact avec les pays de l'Est pendant la guerre froide, soutien du dialogue Nord-Sud, médiation dans les conflits locaux.

La « *médiation* » dans le conflit local au Rwanda aurait cependant mérité quelques nuances à cette vision bien positive de la politique extérieure française étant donnée qu'elle n'a pas pu empêcher le troisième plus important génocide du XXème siècle.

Un peu plus loin, page 396 le rayonnement mondial de la *France est denouveau mis en exergue*:

Ouverture au tiers-monde

Adversaire du système des blocs, de Gaulle a multiplié les voyages et les gestes en direction du tiers-monde. Ses successeurs ont poursuivi dans cette voie notamment en Afrique et dans le monde arabe. L'Afrique noire absorbe la plus grande partie de l'aide au développement et, dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, accueille des techniciens et des militaires français. La France assure la sécurité et la stabilité de ses anciennes possessions (près de 60 interventions en 40 ans). Ces relations étroites ont longtemps fait de l'Afrique le « pré carré » de la France.

Au début du XXI^e s., l'Afrique n'est plus ce « pré carré »: l'intervention militaire et diplomatique de la France dans la guerre civile en Côte d'Ivoire en 2002 ne permet pas le rétablissement de la paix; la France est violemment critiquée par les nationalistes ivoiriens, les « patriotes ». Elle doit agir en collaboration avec l'Union africaine et l'ONU et tente de contenir l'influence croissante des États-Unis.

.. En Afrique, comme au Moyen-Orient (guerre du Golfe en 1991), dans les Balkans (guerre du Kosovo et bombardement de la Serbie en 1999) ou en Afghanistan contre le régime islamiste des Talibans, les interventions françaises s'inscrivent dans un cadre international. Ces positions n'empêchent nullement la France de prendre position contre l'intervention américaine en Irak en 2003.

Si la mise en place du « pré carré » et son l'évolution sont assez clairement évoquées, les élèves n'auront toujours aucune information sur le rayonnement de la France au Rwanda.

Les auteurs de ce manuel préfèrent terminer en guise de conclusion sur ce chapitre par un extrait de texte de Monsieur Védrine.

6 Deux opinions sur la place de la France dans le monde

a. Dans le monde structuré de la guerre froide [...] la France s'était reconstruite tout en se taillant un statut international sur mesure autour du concept de l'indépendance nationale [...]

Aujourd'hui, la France évolue à contre-courant du monde. La géopolitique du chaos impose de la part des démocraties à la fois une réponse commune aux nouveaux risques et un principe de coordination, afin de freiner l'emballement des tensions et de la balkanisation de la planète. Or la diplomatie française [...] s'est installée dans une attitude systématiquement critique (à l'égard des Américains) qui élude les propositions concrètes au profit de mots d'ordre théoriques, exaltant le monde multipolaire ou le multilatéralisme. La France sait ce qu'elle ne veut pas – l'hégémonie des États-Unis sur les démocraties ou le leadership du Royaume-Uni en Europe –, mais ne sait pas ce qu'elle veut. Elle connaît un incontestable déclin au sein d'une Europe elle-même décadente.

Nicolas Baverez, *La France qui tombe*, Perrin, 2003.

b. Une grande partie de l'opinion, à gauche comme à droite, a en quelque sorte intériorisé l'idée que nous n'aurions plus d'influence, que la France ne serait plus qu'une puissance « moyenne », et que, en conséquence, son autonomie de décision dans la « communauté internationale » serait devenue obsolète [...]. On a tort de croire que nous n'avons une influence qu'à travers l'Europe. Il y a encore des parties du monde où l'influence française, les moyens d'action de la France, politiques, culturels, etc. sont recherchés et où la politique étrangère française est souhaitée.

Hubert Védrine, ancien ministre socialiste des Affaires étrangères, *Le Monde*, 22 avril 2007.

1. Quelle analyse N. Baverez fait-il de la diplomatie française ?
2. À quoi N. Baverez attribue-t-il le déclin de la France ?
3. À quoi H. Védrine se rattache-t-il pour justifier l'influence de la France dans le monde ?

Cet extrait de l'article de Védrine proposé à l'analyse des élèves est d'autant plus ambigu que précisément Monsieur Védrine fut un de ceux, parmi les décideurs français en place au moment du génocide, le plus accusé de ne pas avoir pu empêcher ce drame. L'action de la France est peut-être très « *recherchée* » et « *souhaitée* » mais son efficacité au Rwanda a été plus douteuse. Il eût été souhaitable que les élèves puissent être en état de nuancer ce propos fort optimiste de Monsieur Védrine. La volonté du nouveau pouvoir rwandais de quitter la francophonie pour se rapprocher du Commonwealth aurait permis cette mise en perspective du « point de vue » d'Hubert Védrine.

A noter : aucune référence ni même allusion à une quelconque implication de la France dans la politique rwandaise, ni à l'opération Turquoise, en régression donc par rapport à la pourtant déjà très timide allusion « *d'intervention française* » présente dans l'édition de 2004.

Comment peut-on expliquer cette totale disparition ?

5. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première, collection Istra, direction Pascal Zachary)

Le manuel évoque le sujet à deux reprises dans sa « leçon 1 » page 194 et son paragraphe consacré à « *la multiplication des guerres intra-étatique* »

Si la guerre civile est le type de conflit le plus répandu, ses formes sont très diverses et souvent emboîtées : conflits ethniques (Rwanda)(...) Ces conflits intra-étatiques sont désormais les plus meurtriers. Ils touchent durement les populations civiles prises en otage, victimes de pillages, privées de nourriture (destructions, détournement de l'aide alimentaire), objets de massacres, d'épurations ethniques (guerre de Bosnie-Herzégovine), voire de génocides (Tutsis au Rwanda en 1994).

On retrouve ici, la seule grille d'explication/dénomination « ethnique ». Plus sournois, le pluriel de « génocides » peut paraître bien curieux. Quel autre réel génocide a-t-il été perpétré dans le monde depuis 1990 ? Ce pluriel, même s'il peut se justifier à la limite par la teneur « généraliste » du propos, ne peut que laisser dans l'esprit des élèves qui lisent ce passage la vague impression que les génocides sont nombreux. Or nous avons déjà analysé le fait que ce type de pluriel tend à atténuer la gravité du seul réel génocide qui a eu lieu depuis 1990 et que cette artificielle multiplication dispense de fait à s'intéresser de plus près à l'unicité de ce drame et de ses causes. Enfin aucun des documents de la page 195 censés illustrer cette partie du programme concerne le Rwanda. Les auteurs ont préféré des documents sur l'Afghanistan, sur Al Qaïda et sur le Soudan. Ce dernier exemple est même assez curieux au regard de son titre « *Des guerres civiles en Afrique* » et de la

question qui est posée aux élèves « *Où sont les différentes guerres civiles et qui opposent-elles ?* ». En effet comment les élèves pourraient-ils répondre à cette dernière question qui concerne visiblement l'ensemble de l'Afrique, puisque la carte ne représente que le Soudan, Tchad et République centrafricaine ? Cette erreur révèle bien la légèreté avec laquelle sont traités dans ce manuel l'histoire des peuples d'Afrique et celui du Rwanda en particulier.

Une dernière occurrence se situe page 196 dans le chapitre consacré à « *l'engagement des États dans la résolution des conflits* ». « *Lors des conflits en ex-Yougoslavie et au Rwanda, les crimes commis contre des populations civiles ont conduit le Conseil de sécurité de l'ONU à créer deux tribunaux pénaux internationaux.* » Mais, si on précise bien que « *depuis la fin de la guerre froide, l'ONU joue un rôle majeur dans la résolution des conflits* » les auteurs de ce manuel se gardent bien d'évoquer les limites de cette action générale en particulier au Rwanda où l'ONU a échoué complètement à empêcher le génocide. Pourquoi ? Peut-être pour ne pas surcharger l'esprit de nos élèves de questions et de détails inutiles... Aucun document, ni photographie ni texte n'évoque de près ou de loin le génocide des Tutsi du Rwanda dans tout ce manuel. À noter aussi que le texte de Jean-Pierre Chrétien proposé dans l'édition de 2008 qui décrivait et permettait de définir ce génocide a totalement disparu. Les auteurs de ce manuel ont préféré suivre à la lettre les « mises en œuvre » recommandées par le programme, ce qui sans aucun doute leur permet de justifier une telle réduction des informations données aux élèves sur le troisième génocide du XXe siècle et le plus « efficace » de tous.

6. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première, direction Jean Michel Lambin)

Une chronologie page 145 en illustration du chapitre sur les « nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide » ne mentionne pas le génocide des Tutsi du Rwanda ; ni la carte sur le sujet page 146-47. La seule évocation de notre sujet se situe dans un paragraphe (page 152) présentant les limites de la superpuissance des États-Unis, en ces termes :

En 1991 **les États-Unis deviennent de facto la seule superpuissance mondiale**. Les attentes à leur égard sont grandes: doivent-ils intervenir pour défendre les droits de l'homme partout où ils sont piétinés? Doivent-ils agir seuls ou à la tête de coalitions, avec ou sans l'accord de l'ONU? **il À l'égard de la Chine, le réalisme prévaut**. En juin 1989, la répression d'une manifestation réclamant davantage de libertés avait fait au moins 700 morts. Malgré ce massacre, les États-Unis maintiennent les relations commerciales et politiques avec la Chine.

Ailleurs dans le monde l'action des États-Unis est incertaine ou sélective: dans une Somalie indépendante depuis la décolonisation mais livrée aux guerres entre bandes rivales, ils interviennent en 1993 mais ne peuvent rétablir l'ordre. **Ils n'interviennent ni au Rwanda en 1994, lors du génocide des Tutsis par les Hutus**, ni dans l'île de Timor où les catholiques sont massacrés par les musulmans. Sous la pression des États européens, ils interviennent diplomatiquement en Bosnie en 1995, puis militairement, en bombardant la Serbie en 1999.

Outre le caractère extrêmement ténu de l'information, sont caractère « explicatif » exclusivement « ethniste », absence totale de document pouvant mieux faire comprendre aux élèves la gravité de cet événement, les auteurs désignent là encore, les États-Unis comme responsable principal de l'impuissance de la communauté internationale à empêcher ce génocide. Étant bien entendu que nul par ailleurs dans le manuel la moindre implication française dans ce drame n'est évoquée. D'ailleurs cela serait considéré comme hors programme.

Dernière occurrence du terme « Rwanda » dans ce manuel : sur une carte représentant « *le monde au début du XXIe siècle* », le Rwanda est indiqué avec le figuré « *principales guerres et guerres civiles* ». Curieuse information puisque la guerre civile au Rwanda est finie depuis 1994 et les troupes rwandaises ne sont plus en guerre au Congo voisin depuis les accords de paix de 1999 et 2002. Seules des milices continuent une guerre civiles au Kivu, dont les FDLR composées en partie des anciens génocidaires de 1994 exfiltrés au Zaïre à l'époque avec l'aide objective de l'opération française Turquoise. Les auteurs de ce manuel estimerait-ils que l'affaire de 1994 n'est pas vraiment terminée et que ces anciens génocidaires, en effet toujours en guerre,

pourraient éventuellement revenir, en ce début de XXI^e siècle pour continuer et terminer le « travail » ? Mais non, voyons, il s'agit sans doute d'une erreur du cartographe...

Voilà donc en résumé ce que des élèves de Première pourront apprendre dans leur manuel d'histoire censé leur rendre clair le monde contemporain dans lequel ils vivent :

7. DANS L'ÉDITION DE 2012 (TERMINALE, HISTOIRE et GÉOGRAPHIE)

Dans le manuel d'Histoire (Hachette Istra) aucune occurrence repérée sur le Rwanda.

Dans le manuel de Géographie, une carte page 285 indique le « Rwanda » avec un figuré représentant « *Conflit ou tension depuis les années 1990* », mais sans aucune précision ou explication dans le cours.

Page 288-289, c'est Madagascar qui a été choisi par les auteurs du manuel pour illustrer le fait que la guerre civile peut représenter un frein au développement. Nulle part ailleurs dans ce manuel les problèmes du Rwanda ne sont évoqués.

C. BORDAS

1. DANS L'ÉDITION DE 1995

2. DANS L'ÉDITION DE 1998

Au début du chapitre 8 consacré au « *nouveau désordre mondial* » la problématique suivante est proposée aux élèves (page 202): « *la multipolarité se révèle en effet source de nouveaux dangers : des conflits, jusqu'alors étouffés par la rivalité des deux Grands, éclatent au grand jour ; des identités nationales ou religieuses exacerbées resurgissent, entraînant des guerres civiles ; des zones de « non droit » se multiplient. Quels nouveaux moyens peut-on mettre en œuvre pour faire triompher la démocratie et la paix ?* »

Question louable et suscitant explicitement la réflexion des élèves à ce sujet. Mais cette tentative commence par un mensonge par omission : dans la chronologie en 1994 apparaît bien « *début de la guerre Russie/Tchéchénie* », mais rien sur le Rwanda !

Sur la carte page 204-5, le Rwanda apparaît avec le figuré « *principales zones de guerres civiles* »

Puis, page 212, le cours détaille toutes les nouvelles régions de conflit : Europe, Yougoslavie, Corée, Chine, Koweït Irak, Palestine, Inde Pakistan. Et une phrase en fin de partie sur l'Afrique en général :

« *Le continent africain est menacé de balkanisation : les conflits ethniques s'y multiplient, sur fond d'explosion démographique, de progression du sida et de difficultés économiques* » renvoyant pour plus de précision au chapitre .

Page 216 est évoqué le nouveau rôle de l'ONU sous le titre de partie suivant : « *La communauté internationale semble impuissante* . Il est notamment précisé : « *Le renforcement de la paix* » *se heurte toutefois à l'interdiction, inscrite dans la charte, d'ingérence dans les affaires des États. Cela est d'autant plus grave que la plupart des conflits actuels sont des guerres civiles. Le droit d'ingérence humanitaire, qui permet depuis 1990 de définir les couloirs humanitaires d'urgence, ne permet que des actions très limitées.* »

L'ONU joue un rôle nouveau mais se heurte à la souveraineté des États (doc. 4). Elle prétend pratiquer la « diplomatie préventive » en s'attaquant aux causes profondes des conflits. En Namibie par exemple, elle fait abroger les lois d'apartheid avant d'organiser les élections pour l'indépendance. Dans un autre domaine, mais toujours avec ce souci de prévention, elle se bat pour obliger l'Irak à démanteler son arsenal nucléaire, chimique et bactériologique. Le « renforcement de la paix » se heurte toutefois à l'interdiction, inscrite dans la charte, d'ingérence dans les affaires des États. Cela est d'autant plus grave que la plupart des conflits actuels sont des guerres civiles (carte p. 204). Le droit d'ingérence

humanitaire, qui permet depuis 1990 de définir des couloirs humanitaires d'urgence, ne permet que des actions très limitées.

Faut-il réformer l'ONU? Depuis la fin de la guerre froide, l'Organisation a effectué plus d'interventions militaires que dans les 40 années précédentes. Mais son action est entravée par son manque de moyens financiers: son budget de fonctionnement est de plus en plus lourd et les États tardent souvent à payer leur contribution. Surtout, l'ONU ne possède pas de véritable armée. En 1992, le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a proposé la constitution d'une armée internationale, la Force des Nations unies, mais ce projet reste lettre morte (doc. 1). Certains réclament aussi l'élargissement du Conseil de sécurité à de nouveaux pays (Japon, Allemagne) ou à des organisations régionales (Union européenne, CSCE). Face au « nouveau désordre mondial», il apparaît urgent de réinventer les instruments de la paix.

Mais, si la question de la responsabilité de l'ONU dans ce type de conflit est posé, aucun exemple concret n'est proposé aux élèves en illustration de ce thème. Le Rwanda n'est absolument pas évoqué dans ce chapitre. Le fiasco de l'ONU non plus.

Il faut attendre, dans la partie « *Les conflits dans le Tiers-Monde* », un corrigé de composition sur « *Le monde au milieu des années 1990* » pour que le Rwanda soit à peine évoqué
« - *Les particularismes mettent en échec la paix mondiale : guerres « ethniques » (Rwanda)... »*

Le Chapitre 9 intitulé « *Des colonies aux Tiers-Mondes* » évoque un peu plus directement le drame rwandais. La chronologie de la page 226 indique, pour la première fois, en 1994 le « *Génocide des Tutsi du Rwanda* »

Les élèves peuvent apprendre page 248 dans la partie du cours que « *La Tunisie, le Maroc, la Côte-d'Ivoire, le Kenya, le Zaïre apparaissent comme des pays soumis au néocolonialisme américain ou européen.* »

La notion de « *néo-colonialisme* » est bien définie. Mais le « néocolonialisme » de la France disparaît au profit de celui des Américains ou des Européens. De l'utilité de l'Europe Unie pour dissimuler les agissements de la francafrique.

Les pages 252-253 aborde enfin directement le problème de l'ethnicisme et du génocide au Rwanda Avec des éléments d'analyse proposés aux élèves très rares dans les autres manuels pour être signalés : la cause première de la manipulation ethniciste par les Belges

Un problème majeur: l'ethnicisme* L'ethnicisme est responsable de certains drames majeurs de l'Afrique postcoloniale. Les États devenus indépendants englobent souvent des ethnies* différentes. Au Nigeria par exemple cohabitent Fulanis et Haoussas du nord, Yorubas du sud-ouest et Ibos du sud-est. Bien que la constitution adoptée en 1960 établisse une structure fédérale, les premières élections assoient la suprématie du Nord. Très vite, les troubles se multiplient. Le 30 mai 1967, les Ibos font sécession, proclamant la république du Biafra. C'est le début d'une guerre terrible, dans laquelle les gouvernements utilisent l'arme alimentaire (doc. 1). Dans les années suivantes, la vie politique reste hantée par le problème des divisions ethniques; les militaires s'en réclament pour justifier leur mainmise presque continue sur le pouvoir. Autre exemple, le drame du Rwanda, où cohabitent les Tutsis, minoritaires, et les Hutus, majoritaires, au profit desquels l'indépendance est proclamée. Des affrontements violents dressent périodiquement les deux peuples l'un contre l'autre; ils atteignent un paroxysme en 1994, faisant au moins 500000 victimes et jetant sur les routes 2 millions de personnes (doc. 2, 3 et 4).

L'Asie n'échappe pas non plus aux problèmes ethniques. (...)

Le problème est complexe. Les colonisateurs sont souvent incriminés. Ils ont parfois

installé des populations étrangères (ainsi les Tamouls venus travailler à Sri Lanka à l'instigation des Britanniques). Ils ont légué aux nouveaux États des frontières artificielles associant des ethnies différentes, voire antagonistes. Ils ont pu utiliser et accentuer ces divergences: au Rwanda, les Allemands puis les Belges ont creusé le fossé entre les masses hutues et une «aristocratie» tutsie bénéficiaire de la scolarisation et de divers avantages. Mais la colonisation, en mettant fin aux guerres entre chefs rivaux, en diffusant une langue unique, un système homogène d'enseignement et d'administration, a aussi créé les conditions nécessaires à la formation du sentiment national. En Afrique, les gouvernants eux-mêmes ont décidé de ne pas toucher aux frontières héritées de la colonisation, «faute de mieux ». Les conflits «ethniques» actuels masquent souvent des luttes féroces pour le pouvoir .

DÉFINITIONS

- **Ethnie:** groupe humain dont l'unité repose sur une communauté¹ de culture, souvent aussi, mais pas toujours, de langue et de religion, plus encore sur la conscience de former un groupe .
- **Ethnicisme :** attachement exclusif au groupe, entraînant le rejet des autres groupes et empêchant la formation du sentiment national quand plusieurs ethnies cohabitent dans un même État.

On le voit, la dimension politique de la manipulation ethniste est assez bien décrite ici. Notamment les deux définitions permettent aux élèves de réfléchir sur le dangereux processus de concientisation inhérent à l'ethnicisme. Devient une « ethnie » ce dont on a réussi à persuader un auditoire que c'en était une, à créer une « conscience de race » pourrait-on dire, de la même façon que le parti nazi a réussi à persuader le lumpen-prolétariat allemand qu'il appartenait à la « race des seigneurs », ce qui l'autorisait de fait à pouvoir génocider des « bacilles » définitivement inférieurs et qui menaçaient de façon perverse la nature même de leur « supériorité de naissance » . Dans ce processus de persuasion, s'imisce presque obligatoirement l'intention de manipuler, intention dont les objectifs sont d'abord politiques.

En document joints à ce cours, deux textes de Colette Braeckman permettent aux élèves de mieux comprendre les ressorts du génocide.

Document N°2

LE RWANDA DES ANNÉES 90

En 1990, le Front patriotique rwandais déclencha la guerre depuis la frontière ougandaise. Après trois décennies d'exil, en effet, les Tutsis (...) avaient fondé une organisation politico-militaire désireuse d'imposer le retour des réfugiés, une éventualité que le régime du président Habyarimana avait toujours refusé d'envisager sérieusement. En outre, ils exigeaient de participer au pouvoir à Kigali (...).

Le 6 avril 1994, alors que le président Habyarimana rentrait de Tanzanie, son sort était scellé. Pressé par les Occidentaux, qui menaçaient de couper tous les crédits il avait finalement accepté d'ouvrir son gouvernement au Front patriotique et se préparait à lire, dès son retour un discours consacrant le partage du pouvoir. Cette reddition apparaissait comme une trahison aux yeux des ultras du régime et, d'abord, de sa propre belle-famille. Le texte de ce discours disparut dans les débris, de l'avion. L'attentat marqua le début du génocide.

En cent jours, environ cinq cent mille hommes, femmes et enfants ont été massacrés, moins en fonction de leur appartenance politique ou à cause de leur participation à la guerre que par le fait qu'ils avaient été définis comme Tutsis, ou comme opposants hutus alliés des premiers. Les victimes désignées, qualifiées d' « ennemi intérieur », ont ainsi pu, sans remords, être exterminées... Par l'étendue des tueries, par la préparation minutieuse qui les a précédées, par l'intention surtout, c'est bien d'un génocide qu'il s'est agi.

C. Braeckman, « Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda », le Monde diplomatique, mars 1995.

Pour la première fois dans le manuel, autrement que comme simple occurrence dans une carte, les élèves peuvent lire à propos du Rwanda le terme de « *génocide* » et en comprendre clairement la définition.

Puis ils peuvent comprendre grâce à cet autre extrait ci-dessous, les responsabilités des Belges et de l’Eglise catholique dans une colonisation et décolonisation porteuse de haine. (RESCOL3)

Document N°4

LES BLESSURES DE L'INDÉPENDANCE RWANDAISE

La république du Rwanda ne s'était pas construite contre l'ancien ordre colonial, elle s'était fondée sur ce que l'on appela la «révolution sociale» de 1959, qui permit à la majorité de la population, appartenant à l'ethnie hutue, de déposséder du pouvoir la minorité tutsie.

Cette dernière, qui exerçait le pouvoir lors de l'arrivée des Européens à la fin du XIXe siècle, s'était vue à la fois renforcée dans son autorité par un pouvoir colonial qui pratiquait l'administration indirecte, et affaiblie par une présence étrangère (...). A la fin des années 50, (...) le colonisateur belge et, surtout, l'Église catholique changèrent soudain de camp. (...)

Les Belges décidèrent d'abolir l'ordre féodal sur lequel ils s'étaient reposés, et de soutenir les représentants de la majorité hutue. Ces derniers, en 1959, 1960 et 1962, chassèrent du pays les Tutsis (...) l'indépendance du pays se construisit sur cette notion d'ennemi intérieur, sur la conscience d'une menace permanente pesant sur les pauvres acquis des paysans hutus ...

C. Braeckman, *ibid.*

Néanmoins ces explications assez claires sur les causes profondes du conflit hutu/tutsi sont proposés aux élèves dans des documents joints et non pas dans le cours proprement dit.

Celui-ci d’ailleurs accumule quelques curieuses ambiguïtés et contradiction avec la description de Colette Braeckman. Il est ainsi curieux d’utiliser le terme de « *peuples* » différents pour dénommer Tutsis et Hutus. Curieux et paradoxal dans la mesure où cette partie du cours est supposée analyser la façon dont les colons européens ont aggravé et utilisé ces distinctions « ethnicistes » pour mieux diviser les colonisés. Le cas de l’administration belge et de l’Eglise catholique est ici parfaitement étudié. L’utilisation du terme de « *peuple* » alors que tutsis et hutus ne sont même pas des ethnies proprement dites mais plutôt des classes sociales, paraît révéler ici une méconnaissance dommageable du cas rwandais par les auteurs ou tout du moins un manque de rigueur au niveau de l’expression indigne de professeur d’histoire. Il rajoute probablement de la confusion sur un sujet, la différence entre les notions de race, ethnies, peuple, nation, déjà si difficile à clarifier auprès d’élèves sous l’influence de lieux communs particulièrement ancrés et néfastes. Alors que l’extrait de texte de Colette Braeckman définit parfaitement ces événements de « *génocide* », les auteurs du manuel préfèrent utiliser cette périphrase de « *paroxysme* » « *d’affrontements violents* ». Elle leur permet de mettre les « *victimes* » et ceux qui sont « *jetés sur les routes* » sur le même plan.

Cet amalgame est repris dans un document annexe N°3 page 253 reproduisant curieusement l’entreprise d’intoxication médiatique de 1994, où les « *réfugiés* » du Zaïre ont été présentés comme les victimes qui auraient pu s’échapper du génocide !



3 RÉFUGIÉS RWANDAIS SUR LA ROUTE D'UN CAMP AU ZAÏRE

(J.M.Turpin/Gamma)

D'autant que les auteurs du manuel supposent dans leur question numéro 4 que les victimes du génocide auraient pu y échapper en se réfugiant au Zaïre.

FAITES LE POINT SUR

Le génocide rwandais (doc. 1 à 4)

- 1 Établissez une chronologie sommaire de l'histoire du Rwanda.
- 2 Qu'est-ce qui distingue les Tutsis des Hutus ?
- 3 Quelles sont les responsabilités de la période coloniale et de la période post-indépendance dans l'antagonisme entre Tutsis et Hutus ?
- 4 Pourquoi parle-t-on de génocide ? Comment certains y échappent-ils ?

Malheureusement cette photo représente probablement les génocidaires et les population hutues prises comme bouclier humain pour faciliter leur fuite vers le Zaïre, à la faveur d'ailleurs, aurait-il fallu préciser pour une bonne information des élèves, de l'opération française Turquoise. L'utilisation de l'expression « *réfugiés rwandais* » permet en fait, aux auteurs du manuel, de dissimuler cette vérité historique, en faisant l'amalgame « hutu » « tutsi » dans ce problème des réfugiés au Zaïre, s'alignant ainsi implicitement sur la grille d'interprétation des événements rwandais du « double génocide » chère aux décideurs français. Et ce, malgré les extraits des ouvrages de Colette Braeckman pourtant très clairs à ce sujet proposés aux élèves dans ce manuel. C'est le comble du paradoxe. Est-il volontaire ?

Nous pourrions le supposer après avoir constaté que l'implication de la France dans le drame rwandais (et donc les ambiguïtés de l'opération Turquoise qui permet l'exfiltration des génocidaires sous couvert de « réfugiés ») est totalement absente de ce chapitre et quasiment ignorée dans ce manuel.

Le chapitre 11 qui s'attache à étudier « *La politique extérieure de la France depuis 1945* » commence cependant par une entrée en matière fort positive pour notre pays :

« *La France n'a pourtant pas renoncé à une ambition mondiale. Elle a conservé des liens avec ses anciennes possessions par le biais d'une politique de coopération militaire, économique et culturelle, et s'est efforcée de devenir l'interlocuteur privilégié des pays du Tiers-Monde.* »

Il n'est plus question ici de « *néocolonialisme* » (comme dans la partie consacrée au nouveau désordre du monde depuis 1991) mais de « *coopération* ». Le néocolonialisme c'est pour les autres, les Américains et les autres Européens.

En face, en illustration de ce texte d'introduction, sur une page entière, une photo représente une « *leçon de français au Tibesti (nord du Tchad) en 1975* » assurée par un homme en arme.

Le cours de la page 304 présente dans une partie « *la politique africaine de la France* »

La politique africaine de la France

La France joue un rôle prépondérant en Afrique, qu'elle considère comme un « pré carré » (son domaine réservé). Aussi, après la décolonisation, la France maintient une zone franc avec 14 pays d'Afrique, leur garantissant une monnaie-internationale alignée sur le franc (le franc CFA). Mais, en 1994, la France stoppe ces relations financières privilégiées en imposant une dévaluation de 50 % du franc CFA, cela en accord avec le FMI qui contrôle dès lors les politiques économiques des partenaires africains.

La France joue aussi longtemps le rôle de « gendarme » de l'Afrique (doc. 2). L'armée intervient pour protéger les régimes que la France soutient: ainsi en 1964 au Gabon; ainsi les interventions militaires successives au Tchad ou le parachutage en 1978 de militaires français à Kolwezi pour défendre le régime du maréchal Mobutu.

Cependant, depuis les années 90, la France infléchit sa politique africaine. En 1990, au sommet de La Baule, F. Mitterrand prône une démocratisation des régimes africains et une aide française plus sélective. L'action française connaît des échecs (comme le soutien au régime de Mobutu, qui s'effondre en 1997). Les ambitions françaises deviennent plus modestes.

La « *modestie* » des ambitions françaises permettent aux auteurs de ce manuel de considérer comme inexistante ou inutile pédagogiquement toute implication française au Rwanda de 1990 à 1994 ; peut-être que les auteurs y font allusion lorsqu'ils précisent que « *l'action française connaît des échecs (comme le soutien au régime de Mobutu, qui s'effondre en 1997)* ». Encore aurait-il fallu que les élèves puissent la comprendre en leur donnant quelques indices au préalable. Or même dans la double page (252-53) consacrées au génocide des Tutsi du Rwanda, nous avons vu qu'aucune information sur la moindre implication de la France au Rwanda n'a été fournie aux élèves.

La seule occurrence du terme « *Rwanda* » présente dans cette partie se situe sur la carte de la page 305 avec le figuré « *intervention française* ». Sans aucune autre explication.

Page 314 les auteurs reviennent sur l'évolution générale de la politique extérieure de la France

« *Malgré ses ambitions, la France subit un recul relatif* »

Une politique extérieure toujours active après 1969

Si la voix de la France se fait plus discrète, la continuité caractérise la politique étrangère menée après de Gaulle. (...)

Avec le Tiers-Monde, la France veut conserver un rôle d'interlocuteur privilégié. V. Giscard d'Estaing inaugure en 1975 la conférence de Paris, qui prône l'amélioration du dialogue Nord-Sud et préconise un nouvel ordre économique international. F. Mitterrand accentue cet aspect tiers-mondiste de la diplomatie française, notamment lors de la conférence de Cancun (doc. 1). À Paris, en 1989, il tente même de coupler le sommet du G7 avec un sommet Nord-Sud. Mais les résultats demeurent modestes.

Depuis les années 90, la politique étrangère française subit de nombreux déboires.

L'alignement de Paris sur Washington au moment de la guerre du Golfe déconsidère la France dans les pays arabes et celle-ci doit s'effacer sur le continent africain au bénéfice des Américains ou de puissances régionales, comme au Congo en 1997 (doc. 2). L'implosion de l'URSS atténue la possibilité de la France de jouer un rôle d'intermédiaire. C'est peut-être, désormais, en tant que puissance importante de l'Union européenne que la France peut redevenir un acteur primordial de la scène internationale (doc. 5).

L'accent est mis de nouveau sur la concurrence des Américains « *comme au Congo en 1997* » ; mais sans aucune nouvelle occurrence ni même allusion au Rwanda. Pourtant la chute de Mobutu fut très liée aux événements rwandais, puisque c'est en pourchassant les génocidaires à travers le Zaïre que le FPR participe à déstabiliser le régime. Cette totale absence du cas rwandais dans cette partie du programme pose problème. Car quel autre exemple que celui-ci pouvait être plus flagrant d'un « *échec* » de « *l'action française* » ou de « *déboire* » de « *la politique étrangère française* » depuis 1990 pour reprendre la terminologie et l'axe de réflexion de ce manuel ? Quel autre exemple pouvait prendre autant de valeur pédagogique ? A moins que l'objectif de ce manuel ne fut pas de permettre de mieux illustrer les « *déboires* » de cette politique française, mais de l'entourer d'un certain flou « factuel » et « idéologique ».

On constate, en guise de bilan, que les élèves de ce manuel sont certes assez bien informés sur le génocide de Tutsis au Rwanda en 1994, la responsabilité des Belges et de l'Eglise, en particulier grâce aux extraits de texte de Colette Braekman, mais aucunement sur la politique française vis-à-vis de ce pays.

3. DANS L'ÉDITION DE 2004



3 Le génocide rwandais, 1994
Réfugiée à Goma au Zaïre.

Dans la partie concernant *le monde actuel*, le cas du génocide des Tutsis du Rwanda est traité page 112 par la photo ci-contre...

... et page 113 par ce paragraphe du cours :

2. Les drames africains (doc. 3 et 4)

Malgré les espoirs nés de la signature de nombreux accords de paix à la fin des années 1980, l'Afrique s'enfonce dans les guerres civiles, aggravées par la pauvreté et la corruption des régimes autoritaires. Dans les années 1990 la guerre des clans déchire la Somalie, les affrontements entre populations côtières et ethnies de l'intérieur ruinent le

Libéria. En 1992 la guerre reprend en Angola. En 1994, au Rwanda, les affrontements entre Tutsis et Hutus dégénèrent dans un génocide des premiers par les seconds qui fait 800000 victimes et qui jette 2 millions de réfugiés sur les routes. Au Zaïre, Laurent Désiré Kabila renverse le maréchal Mobutu en 1997; le pays, rebaptisé République démocratique du Congo, s'enfoncé dans une guerre civile aggravée par les ingérences des pays voisins.

Le terme de « *génocide au Rwanda* » apparaît dans une chronologie page 126. Le cas du Rwanda est évoqué dans « *les résurgences* » dans les années 1990 « *des conflits ethniques et nationalistes* ». et la création de tribunaux internationaux pour « *juger les criminels de guerres dans les conflits yougoslave et rwandais* ».

Si la présentation du cas est correcte, le choix de la photo représentant une réfugiée à Goma paraît curieuse puisque dans cette ville frontière du Zaïre de l'époque ce sont les populations hutu utilisées comme bouclier humain par les génocidaires, qui, à la faveur de l'opération Turquoise ont fui l'avancée du FPR. Les morts représentés ici sur cette photos seraient donc plutôt des victimes du choléra qui avait frappé ces populations plutôt que des victimes du génocide proprement dit. On retrouve ici l'éternelle confusion « médiatique ». D'ailleurs le choix de l'expression « *génocide au Rwanda* » dans la chronologie et en légende de cette photo est de ce point de vue très ambiguë. Car il ne précise pas la nature des victimes désignées puis exécutées de ce génocide. Pour éviter un tel amalgame les auteurs du manuel auraient dû être plus précis et rigoureux dans leur formulation et proposer aux élèves l'expression suivante : « le génocide des Tutsi du Rwanda ».

En outre, aucune explication de fond n'est fournie de ce génocide alors que l'édition précédente, celle de 1998 avait proposé celle de Colette Braeckman à travers deux extraits de ses textes. Cette journaliste belge, par ailleurs assez critique sur les reponsabilités françaises du drame, ne serait-elle plus la bienvenue dans un manuel scolaire depuis la Mission Parlementaire de 1998 ? Sinon comment expliquer que ces deux extraits pourtant très utiles à la compréhension de ce drame par les élèves et jugés comme tels par les auteurs de l'édition de 1998 n'aient plus été retenus par les auteurs de l'édition de 2004 ?

Deux autres occurrences du terme Rwanda apparaissent page 130 et 131 à l'occasion d'un sujet proposé aux élèves sur la question du rôle de l'ONU, notamment dans deux textes : le premier prenant le Rwanda comme exemple de multiplication des interventions onusiennes depuis la fin de la guerre froide: "*En effet du Golfe au Timor, en passant par la Somalie, l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, l'ONU est intervenue en dix ans dans plus de conflits régionaux qu'elle ne l'avait fait au cours des quarante cinq premières années de son existence.*" (D.Vernet, *Le Monde*, 23-24 mars 2003); le deuxième à propos du problème de l'actualisation du rôle de l'ONU dans le monde.

S La question de la réforme de l'ONU

L'idée d'une modification de la composition du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus représentatif, resurgit aujourd'hui avec plus de vigueur. [...]

[Il faut aussi décider] de la capacité de l'ONU à ordonner, cautionner ou au contraire interdire le règlement d'une crise par des moyens militaires.

Cette problématique a été douloureusement relancée, au cours de l'année écoulée, par le traitement que les États-Unis ont fait subir à l'ONU dans la crise irakienne: soit l'Organisation donnait son aval à leur décision unilatérale d'intervenir en Irak, soit ils n'avaient que faire de l'ONU. Ils se sont passés d'elle pour lancer la guerre en Irak, infligeant de ce point de vue un grave revers à l'Organisation. [...]

Les attermoissements de la communauté internationale face à des conflits comme ceux de la Bosnie, du Rwanda ou du Liberia aujourd'hui, sapent tout autant, aux yeux de Kofi Annan, la crédibilité de l'ONU [...], incapable d'empêcher les exactions massives contre des civils qui caractérisent la plupart des conflits récents.

C. TRÉAU, *Le Monde*, 2 août 2003.

Si l'on retrouve à cette occasion la traditionnelle critique des interventions américaines largement décrites page 114 et 115, le cas Rwanda n'est présenté ici que comme le résultat des « *attermoissements de la communauté internationale* » appréhendée de façon générale. Certes il est clairement indiqué dans le document que ces

“atermolements” “face à ces conflits comme ceux de Bosnie, du Rwanda ou du Liberia(...) sapent tout autant, aux yeux de Kofi Annan, la crédibilité de l’ONU(...) incapable d’empêcher les exactions massives contre des civils qui caractérisent la plupart des conflits récents”. Mais l’exemple rwandais est dissous dans le reste et du coup sa spécificité “génocidaire” disparaît en même temps que la plus grande gravité en l’occurrence de l’échec onusien.

De plus les responsabilités belges ou françaises sont ici totalement diluées dans le collectif. Cela ne serait pas grave pour la compréhension des élèves si le problème était traité convenablement dans la partie concernant la politique extérieure de la France. Or ce n’est pas vraiment le cas.

Certes la carte de la page 186 sur « *les moyens de la présence française* » fait apparaître le Rwanda avec le figuré « *Principales interventions françaises à l’étranger sous mandat international depuis 1991* ». Mais nulle part dans cette partie il est expliqué aux élèves quelle fut la nature de cette intervention. On ne trouve plus aucune autre information ou document sur le génocide des Tutsis du Rwanda.

Pourtant de nombreux passages concernant la politique extérieure de la France pouvaient permettre aux auteurs du manuel de rompre ce silence. Notamment à propos de ce document proposé aux élèves afin de les informer et inciter leur réflexion sur les évolution de la politique extérieure de François Mitterrand.

4 François Mitterrand et le Tiers-Monde

François Mitterrand entend d’emblée affirmer la solidarité de la France avec le Tiers-Monde, souligner que le combat des socialistes pour la justice, la dignité ne s’arrête pas aux frontières de l’Hexagone, que la dimension Nord-Sud est un élément cardinal de la politique étrangère. [...]

Toutes les raisons l’y incitent. Le parti socialiste, dont il a conduit les destinées pendant dix ans, a déployé son activité dans ce domaine. Il a multiplié les relations avec les forces politiques progressistes et les mouvements de libération nationale. L’engagement de François Mitterrand rejoint la tradition de 1789, la conviction que la France, chargée d’un message par l’Histoire, doit aider à le répandre à travers le monde. [...]

Enfin, le dessein d’ensemble de la politique étrangère française commande la priorité donnée aux relations avec le Tiers-Monde. Où la France est-elle écoutée ? Où la France peut-elle peser sur le cours des événements ? L’affrontement des super-puissances ne lui laisse guère marge dans les relations Est-Ouest. [...] La construction européenne, qui retenait naguère tout l’intérêt des socialistes, s’enlise désespérément. Par contre, le Tiers-Monde se tourne avec espoir vers nous, attentif au discours socialiste, comptant sur un appui qu’il n’attendait plus.

J.-P. Cot, *À l’épreuve du pouvoir : le tiers-mondisme pour quoi faire ?*,
Le Seuil, 1984.

1. Nommé ministre de la Coopération en mai 1981.

Ce texte de JP Cot présentant la politique française sous Mitterrand comme plutôt tiers-mondiste aurait été complet si, parallèlement avait été précisé aux élèves que ce ministre démissionna rapidement suite à l’impossibilité qu’il rencontra justement de combattre les méthodes néocoloniales de la françafrique. Ce ne fut pas cette tendance qui l’emporta dans l’entourage de François Mitterrand et un des résultats fut précisément cet engagement et cet échec français au Rwanda. Il eût été souhaitable que les élèves lecteurs de ce manuel puissent en comprendre les raisons profondes : la continuation, par François Mitterrand de la politique françafricaine de ses prédécesseurs en contradiction avec les orientations affichées du début de son premier septennat, telles qu’elles sont décrites ici par Jean Pierre Cot.

Le texte du cours page 351 précise cependant les choses:

B. Les liens avec le Tiers-Monde

1. L'option tiers-mondiste (doc. 4 et 5)

Forte de son passé colonial, la France revendique un rôle moteur dans les relations Nord-Sud. Elle obtient que ses anciennes colonies bénéficient d'un régime de faveur de la CEE (accord, de Yaoundé en 1963 puis de Lomé). Elle tente de jouer un rôle actif dans le dialogue Nord-Sud lors des conférences de Paris (1975) puis de Cancun (Mexique, 1981). Mais les initiatives de F. Mitterrand pour élargir la sphère d'influence de la France à l'Amérique latine et à l'Inde se heurtent à la puissance américaine. De fait, en 2003, la France se place au 3^e rang mondial pour les sommes distribuées au titre de l'APD*; plus de la moitié de cette aide est destinée à l'Afrique.

2. La politique de coopération (doc. 2 et 3)

Les anciennes colonies d'Afrique sont liées à la France par des accords signés au moment des indépendances. La coopération revêt plusieurs aspects: présence de bases militaires françaises, envoi de conseillers techniques et d'enseignants, aide au développement. Pendant longtemps, la France a garanti à 14 pays d'Afrique une monnaie alignée sur le franc français; en 1994, elle a imposé une dévaluation du franc CFA. Mais le Trésor français continue de garantir cette monnaie.

3. Un "pré carré" aujourd'hui contesté

L'Afrique noire est considérée comme un terrain privilégié de la politique extérieure française (un "pré carré"), sous contrôle de conseillers spéciaux, de J. Foccart, sous de Gaulle, à J.-Ch. Mitterrand sous F. Mitterrand. La France y intervient militairement pour soutenir des régimes en difficulté: au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), en Côte-d'Ivoire (2003). Sa politique ouvre de fructueux marchés à ses entreprises de travaux publics, d'exploitation pétrolière ou d'armement. Cependant, **des échecs et des mises en cause** l'obligent à repenser ses liens. En 1990, F. Mitterrand décide de lier l'octroi de nouvelles aides à la démocratisation du continent. La réforme de la coopération engagée en 1998 tente d'aller dans ce sens.

Le texte du cours semble vouloir faire le point de façon assez correcte sur ces relations avec le pré carré africain. "**Les fructueux marchés**" sont même illustrés et expliqués dans un document qui met à nu le rôle du franc CFA dans leurs constitution et assurance. (extrait de J-P. Dozon, "*Frères et sujets, la France et l'Afrique en perspective*", Flammarion, 2003). Mais curieusement l'intervention au Rwanda n'est absolument pas évoquée. Les « **échecs et mises en cause** » évoqués dans ce paragraphe du cours feraient-ils allusion au cas rwandais ?

Le sujet de la page 353 tourne autour de la politique française en Afrique. Un autre document intitulé "**Une influence française en déclin**" (extrait tiré d'un article de TH Kouamouo "fraternité matin" Abidjan, reproduit dans le Courrier international du 27 février 3 mars 2003) pose en problématique "**La France a-t-elle encore les moyens d'une politique africaine autonome et ambitieuse en 2003?**" puis y répond en pointant la nouvelle concurrence des États-Unis en Afrique depuis la fin de la guerre froide et le 11 septembre 2001. Puis évoque celle de l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Chine, le Japon. "**De toute parts la France est cernée par une concurrence à laquelle elle n'est pas habituée**". L'exemple du Rwanda où la France a cru pouvoir répondre à l'avancée d'un FPR considéré comme un cheval de Troie pro anglo-saxon, constituant sans doute l'exemple le plus dramatique des conséquences de cette concurrence franco-anglo-saxonne dans l'Afrique des Grands Lacs, aurait pu éclairer la perception des élèves et leur compréhension de ce texte. Pourquoi donc, là encore, un tel silence

Dans la partie « bilan » page 363, un paragraphe du cours évoque le fait que l'expansion du « pré-carré » marquerait le pas.

La France perd son Empire, mais garde des liens avec ses anciennes colonies.

- Persuadée en 1945 que son Empire fait sa force, la France doit progressivement y renoncer entre 1954 et 1962. Le général de Gaulle gagne peu à peu l'opinion publique à l'idée que la décolonisation est dans l'intérêt de la France. Aujourd'hui ne subsistent de l'Empire que les départements et territoires d'outre-mer.
- Cependant, la signature d'accords de coopération avec les anciennes colonies permet à la France d'y maintenir son influence. Troisième donateur mondial pour l'aide au développement, elle tente de jouer un rôle moteur dans le dialogue Nord-Sud. Mais son « pré carré » ne réussit pas à dépasser les limites de l'Afrique subsaharienne.

Est-ce une allusion à l'échec français au Rwanda ?

- Les successeurs du général de Gaulle maintiennent ces options. Mais la fin de la guerre froide sape les bases de cette politique. Face au nouveau désordre mondial et au géant américain, la France veut plus que jamais apparaître comme le défenseur des droits de l'homme dans le monde.

On préfère proposer aux élèves une vision plus positive de leur pays, celle de l'éternel pays « *des droits de l'homme* ». Il eût été honnête et utile à la réflexion des élèves qu'ils aient été informés de ce qu'au Rwanda, l'action française pour la défense des droits de l'homme a coûté la vie à 800 000 innocents sans défense face à nos alliés génocidaires. Mais dans l'extrait du cours page 361 la « *mission* » au Rwanda pourra paraître aux élèves sans doute bien plus positive, d'autant qu'ils n'ont pas été informés par ailleurs sur le fiasco d'une telle « *mission* ». Du mensonge par omission au service de l'identité nationale et de la raison d'État.

Pour se faire entendre, la France doit jouer la carte de la participation aux instances internationales. Les forces françaises interviennent dans le cadre de l'OTAN, dans l'ex-Yougoslavie au milieu des années 1990 puis en Afghanistan en 2003. L'ONU, considérée avec un certain mépris par De Gaulle, fait l'objet d'un nouvel intérêt. La France est le 4^{ème} contributeur au budget de l'organisation. Durant la dernière décennie du XX^e siècle, elle est l'État qui fournit le plus de Casques bleus, organisant ou participant à des missions au Rwanda, au Liban, en République centrafricaine, au Cambodge, etc. Elle s'efforce de faire de la tribune onusienne un moyen d'expression privilégié de ses ambitions.

Enfin un texte proposé aux élèves dans le cadre d'un sujet sur « *La France est-elle encore une grande puissance ?* » permet cependant de pointer une certaine hypocrisie que d'ailleurs ne cesse de véhiculer jusque-là le manuel lui-même.

Pour continuer à exister dans le monde, reste à rayonner par soi-même, par l'exemple. Les Médecins sans frontières et autres, la promotion par Bernard Kouchner d'un droit d'ingérence humanitaire (l'expression revient à Jean-François Revel), ont beaucoup fait pour l'image de la France. A contrario, la disparité entre, d'un côté, une réalité hexagonale souvent médiocre- état de prisons, fonctionnement de la justice, traitement des immigrés, banlieue ghettoïsées, etc.- et, de l'autre, la prétention de la France à l'exemplarité dans le domaine des droits de l'homme et en matière sociale, ainsi que sa propension à donner des leçons de morale aux États-Unis, ou au monde anglo-saxon en général, ont exacerbé l'image d'un pays arrogant et passablement hypocrite.

A. FRACHON, Le Monde, 15 avril 2002.

Là encore, l'exemple rwandais eût été fort utile aux élèves pour mieux comprendre les arguments d'A Frachon. Le silence même sur l'échec français au Rwanda, de la part des auteurs de ce manuel, suivant en cela l'ommission de A. Frachon lui-même dans cet extrait, participe de cette hypocrisie ici dénoncée. C'est ce qu'on appelle un paradoxe. Paradoxe expliqué en partie par la gêne probablement ressentie par les auteurs de ce manuel à concilier « vérité historique » et « histoire officielle ».

En net recul par rapport à l'édition de 1998 qui avait osé aborder la question des causes coloniales du génocide des Tutsis du Rwanda cette édition réduit au strict minimum les informations données aux élèves sur ce sujet. Comme si le troisième génocide du vingtième siècle n'était qu'un « détail ». A noter la quasi disparition d'information sur l'implication de la France dans cette histoire.

4. DANS L'ÉDITION DE 2007 BORDAS pour les Terminales STT

Le manuel aborde page 80 le problème de la « *françafrique* » de façon assez correcte.

C. Le maintien d'une dépendance économique et culturelle

La décolonisation n'a parfois pas effacé les liens entre l'ancienne métropole = néocolonialisme

Par exemple, les anciennes colonies françaises d'Afrique sub-saharienne ont conservé des relations très étroites avec la France, au point qu'on a pu parler de « *françafrique* ». (cf doc sur discours de Chirac à Foccart en 1995, légion d'honneur). Le soutien apporté par la France aux nouveaux dirigeants au pouvoir fragile, permet de conserver les intérêts des grandes entreprises françaises (comme Elf). L'effort financier en faveur de l'Afrique amène indirectement, par le biais de l'endettement, à conserver un droit de regard sur la politique menée par ces États. Enfin, l'aide militaire accompagne la fidélité des États africains envers la diplomatie française, au cours de la guerre froide.

Un document est même proposé aux élèves sur le père-fondateur de cette « *françafrique* », Jacques Foccart.

Un homme clé de la politique africaine de la France

Secrétaire général des Affaires africaines et malgaches à l'Élysée de 1960 à 1974, Jacques Foccart reçoit les insignes de grand officier de la légion d'honneur le 20 novembre 1995.

C'est grâce à ces liens tout à fait privilégiés, [...]. coordonnerez la politique de coopération de la France. Le général de Gaulle [...] vous reçoit tous les jours, pendant toutes ces années, vous, le spécialiste incontesté des affaires africaines. [...] Vous avez acquis une extraordinaire connaissance de chacun des acteurs politiques, dans chaque pays [...]. Plus encore: vous avez su gagner leur confiance. L'influence que vous avez auprès d'eux vous permettront de réussir dans les missions de médiation les plus difficiles sous la Présidence du général de Gaulle, puis sous celle de Georges Pompidou.

Discours de Jacques Chirac, 1995.

Mais pratiquement aucune information n'est donné sur l'implication de la France au Rwanda !!!!

Pourtant, dans la partie consacrée à « *l'évolution du monde depuis 1991* » le drame rwandais est traité de façon assez approfondie dans ce manuel pour être souligné.

A la page 86 une phrase en évoque la gravité.

« Enfin, la libéralisation politique a parfois été déstabilisante et a provoqué conflits ethniques, guerres civiles, ingérences étrangères. Dans le pire des cas, l'État a quasiment disparu : Rwanda, Libéria, Somalie... »

À noter que cette dernière affirmation ne convient pas vraiment au Rwanda, car bien au contraire c'est un État remarquablement organisé qui a orchestré le génocide des Tutsi et liquidé tous les Hutu opposés à la politique génocidaire. C'est d'ailleurs ce qui explique en partie que ce génocide a été le plus efficace de toute l'histoire du XXe siècle ! D'ailleurs comment un génocide peut-il être vraiment réalisé sans cette préparation et organisation étatique. Il y a là un manque de rigueur préjudiciable à la compréhension des élèves sur ce qu'est vraiment un génocide.

Puis tout un dossier sur une double page (p.88-89), dans le chapitre 2 « *Décolonisation et construction de nouveaux États* » et en particulier dans la partie consacrée aux « *défis de l'indépendance* » rencontrés par les nouveaux États, est entièrement consacré au drame rwandais avec le titre « *le Rwanda : du conflit ethnique au génocide* ». Cas unique dans tous les manuels scolaires de terminale de 1995 à 2008. Il convient bien sûr de le souligner.

Certes le sujet est « traité », problématisé (« *Quelles sont les causes et les conséquences du génocide des Tutsi du Rwanda ?* ») à l'aide d'une chronologie indicative et de 6 documents dont trois textes, deux sur le problème ethnique, un sur la description du « *travail* » des génocidaires, deux photos et une carte.

Mais l'analyse de cette double page pose un certain nombre de problèmes.

Le titre du dossier « *Le Rwanda : du conflit ethnique au génocide* » révèle déjà que les auteurs ont adopté la grille de lecture « *ethniste* » pour expliquer les causes du drame. Cette « *interprétation* » se vérifie dans le paragraphe d'introduction :

« Depuis les indépendances, de nombreux conflits ethniques ont déchiré l'Afrique subsaharienne. Le conflit entre ethnies hutue et tutsie au Rwanda (et au Burundi voisin) constitue un cas extrême de violences ethniques. Des affrontement de plus en plus violents ont finalement abouti au génocide de 1994. »

Implicitement les auteurs laissent entendre que le problème est issu des indépendances. Nous retrouvons donc ici le schéma habituel dans les manuels scolaires selon lequel les drames des pays du Tiers-Monde n'auraient commencé vraiment qu'à partir des indépendances. Et que par conséquent, par une sorte de syllogisme a posteriori, le temps des colonies aurait été, au moins de ce point de vue de « *barbarie ethnique ou tribale* » plus calme, plus « *civilisé* ». Une lecture implicite laisse entendre qu'au moins la colonisation aurait eu ce mérite d'annihiler pour un temps (qu'on peut donc regretter) la barbarie indigène.

Autre vision plus que discutable proposée ici aux élèves : cette idée que le « *génocide* » ne serait qu'une « *violence extrême* » résultat uniquement quantitatif « *d'affrontements de plus en plus*

violents » qui « *finalement* » y conduirait. Le « *génocide* » ne serait ici qu'une hypertrophie d'un « *conflit ethnique* ».

D'ailleurs le terme de « *génocide* » n'est nullement défini dans ce dossier. L'aspect « qualitatif » pourtant essentiel à la compréhension pour les élèves d'un tel phénomène est totalement gommé. Le caractère systématique et planifié qui est centre même du concept de « *génocide* » ainsi que l'objectif « politique » du *génocide* n'apparaissent nullement. Ce qui réduit dangereusement la perception que les élèves peuvent s'en faire, laissant ainsi la voie libre à l'utilisation si peu rigoureuse de ce terme dans la plupart des médias. Le lycée qui doit être une école de rigueur, et les manuels sont quand même censés s'inscrire dans cette fonction, n'assume pas ici son rôle.

D'ailleurs le choix des deux textes proposés à l'analyse des élèves confirme cette optique pédagogique.

Le premier texte, extrait d'un article de Colette Braeckman publié dans le Monde Diplomatique (2002) dénonce certes très clairement la responsabilité de la manipulation ethniste du colonisateur belge.

Les colonisateurs belges à l'origine d'une vision raciste de la société rwandaise

Durant huit mois, la commission d'enquête parlementaire a entendu des dizaines de témoignages. [...] Si certains tentèrent de justifier l'œuvre coloniale, d'autres rappelèrent que, [...] Bruxelles n'avait pas peu contribué à diviser les deux grandes ethnies du pays (les Hutus et les Tutsis), semant les germes de la haine ethnique qui devait mener au génocide de 1994. Durant des décennies, le colonisateur allemand puis belge s'était appuyé sur les Tutsis, des éleveurs se présentant plus comme une caste que comme une ethnie, pour administrer le pays et dominer les agriculteurs hutus, largement majoritaires.

Mais, à la fin des années 1950, lorsque l'élite tutsie se mit à revendiquer l'indépendance et que le mwami (« roi ») songea à faire appel aux Nations Unies, la Belgique et l'Église choisirent de défendre les droits « démocratiques » de la majorité hutue, incarnés par le fondateur du Parti pour la promotion du peuple hutu (Parmehutu), Grégoire Kayibanda [...].

Colette Braeckman, Le Monde diplomatique, 2002.

Notons que la présence d'une description aussi nette de cette tactique coloniale qui a consisté à « racialiser » les rapports sociaux pour mieux manipuler ces différences prétendument ethniques afin de mieux « diviser pour régner » est assez rare dans les manuels pour être saluée ici.

Mais outre que cette analyse n'a pas été reprise par les auteurs dans leur introduction qui continuent à affirmer sans nuance que Hutu et Tutsi sont des « ethnies », elle est immédiatement flanquée d'un autre extrait de texte qui en réduit fortement la portée en le contredisant complètement dans le fond.

L'ethnie vue par un universitaire africain

L'ethnie se pense et se veut exclusive de tous les autres ensembles sociaux. Elle est le centre de l'univers; hors d'elle, tout n'est que confusion, barbarie. Et lui demander de s'ouvrir aux autres, pour la raison que nous sommes tous frères en humanité, c'est là un discours que l'ethnie n'entend point. On peut donner pour typique de cette intolérance ethnique spontanée, instinctive, un cas limite en somme, la situation sociologique des peuples du Rwanda-Burundi où s'affrontent aujourd'hui les Tutsis et les Hutus entre lesquels, sur le plan physique, la distinction n'est pas toujours facile à faire, c'est le moins,

quoi qu'on en dise. Et sur le plan culturel (je pense à la langue surtout), il n'y a pas de différence du tout. [...]

La mémoire atavique¹ rassure chaque citoyen du RwandaBurundi sur son identité hutue ou tutsie. Le reste relève de la justification idéologique et ne compte pas. La stupide colonisation belge qui proclama un matin la supériorité des éleveurs tutsis sur les agriculteurs hutus est certes pour quelque chose dans la haine que ces deux communautés se vouent aujourd'hui. Cependant, il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant l'intervention des Belges qui firent juste office de catalyseurs dans une situation où tous les réactifs étaient depuis longtemps en place.

_. Atavique: héréditaire ..

Dominique Ngoïe-Ngalla, *Le Retour des ethnies, quel État pour l'Afrique ?*, Bajag-Meri, 2003.

Précisons d'abord que ce n'est pas la méthode pédagogique pratiquée ici, incitant les élèves à confronter des points de vue différents, qui nous semble criticable mais un déséquilibre manifeste dans les options proposées aux élèves. L'ensemble du dossier tend nettement à promouvoir la vision et la grille d'analyse « ethniste ». Ainsi le titre de l'extrait « *l'ethnie vue par un universitaire africain* » laisse entendre qu'on donne la parole ici à un spécialiste¹⁰. Or que dit en substance ce spécialiste : que cette « *haine* » est « *spontanée* », « *instinctive* » « *atavique* » et qu'en conséquence, même si la « *colonisation belge* » y « *est certes pour quelque chose* » « *il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant* ». La « *justification idéologique* » selon cet auteur « *ne compte pas* » en tant que cause de la haine génocidaire. C'est faire peu de cas du rôle fondamental de l'enseignement des Pères blancs sur la construction d'une « identité » tutsi ou hutu.¹¹ Et de la construction d'une idéologie à tendance de plus en plus génocidaire de 1959 à 1994 par des extrémistes politiques. Bien d'autres pays africains ont connu de telle situation de « conflits ethniques » sans que ceux-ci ne dégénèrent en génocide. Il y a bien un « supplément idéologique et politique » qui fait ici défaut dans l'analyse proposée aux élèves.

Pour un élève logique qui analyserait ce dossier, l'argument de Colette Braeckman s'effondre donc, les « Belges » n'ayant fait « *juste office (que) de catalyseurs* ».

D'autant que le troisième texte proposé, un extrait « *D'une saison de machettes* » de Jean Hatzfeld, ne fait que décrire le « *travail* » du « génocidaire de base » et le « *décervelage* » de ce dernier sans en indiquer le processus de conditionnement politique et idéologique qui les ont déterminés.

Les bourreaux racontent les massacres

L'historien Jean Hatzfeld a recueilli les témoignages de tueurs hutus au moment de leur procès. Compte-rendu de leurs récits.

Qu'est-ce qu'un génocide? À en croire les dix tueurs qui parlent dans ces pages, la réponse est simple : un travail, ils disent tous: « le boulot » Un boulot qualifié tour à tour de «salissant », d'« agité », mais un boulot. Un boulot avec des horaires : le matin, vers 9 heures, tous les hommes se rassemblent sur le terrain de football, puis ils descendent dans les marais traquer et tuer à la machette tous les Tutsis, hommes, femmes et enfants, qui

¹⁰ Par ailleurs l'analyse de Dominique Ngoïe-Ngalla paraît beaucoup moins tranchée que dans cet extrait.

¹¹ Voir « Construction des mémoires collectives par l'histoire à l'école et/ou en dehors de l'école : Le cas du Rwanda dans la période de 1962 à 1991. » par Jean-Damascène GASANABO <http://izuba.info/Nuitrwandaise/IMG/pdf/Gasanabo-rwanda.pdf>

y sont terrés, « jusqu'au sifflet de fin de travail ». Un boulot avec une hiérarchie: les miliciens hutus, les interahamwe, qu'ils appellent leurs « encadreur », et qui assurent la formation: « [...] Ils se montraient plus spécialisés. Ils donnaient des conseils sur les chemins à prendre et les techniques de coups. [...] Ils profitaient de leur temps libre pour initier ceux qui ne se montraient pas à l'aise avec ce travail de tuerie. »

On est frappé par la récurrence, dans leur bouche, de ce terme de «soulagement» ; par l'insistance obsessionnelle avec laquelle ils vantent la « simplicité» radicale du programme génocidaire, qui les dispense de penser: c'était« simplement dit, simple à comprendre» [...] ; «il suffisait de fouiller et tuer jusqu'au coup de sifflet final» (Ignace) ; « impossible de cafouiller» (Jean-Baptiste Murangira) ; « on n'avait géIdé qu'une seule idée dans le pot» (Ignace) ; « les soucis nous avaient délaissés" (Adalbert) ; on était « débarrassés de questions personnelles» (Léopold). Joseph-Désiré résume: «Ce programme répété nous dispensait de réfléchir à ce qu'on faisait. On allait et on revenait, sans croiser une idée. »

Mona Chollet, «Corvées de sang », une lecture de Jean Hatzfeld, Une saison de machettes, Inventaire/Invention - Pôle (multimédia) de création littéraire, 2003.

Mais là encore ni le génocide ni ses buts politiques ne sont clarifiés : il s'agit de montrer aux élèves à quel point les génocidaires étaient devenus des machines à tuer. Puisque le texte précédent leur avait expliqué que cette haine était « spontanée » « instinctive » et « atavique », il y a là une logique implicite : la barbarie était déjà en place depuis longtemps, bien avant la colonisation. Si l'on relie tous les implicites de cette double page nous arrivons à la conclusion suivante : la cause principale (on en n'évoque pas d'autres) du « génocide de 1994 » réside dans « *des affrontements ethniques de plus en plus violents* » dont « *les réactifs étaient en place* » longtemps avant la colonisation, affrontement « *catalysés* » peut-être par « *la stupide colonisation belge* » mais profondément déterminée par une haine « *atavique* » qui a transformé les génocidaires de base en machine à tuer, et cela, depuis « *l'indépendance* ».

La responsabilité de la colonisation, des Belges, de l'enseignement des Pères blancs, évoquée dans l'extrait de l'article de Colette Braeckman est donc réduite à presque rien, un simple catalyseur.

Autre réduction dans ce dossier : l'implication de la France. Celle-ci n'apparaît que dans deux éléments de la chronologie :

« 9-17 avril 1994 : Évacuation des ressortissants français et européens »

« 23 juin 1994 : Début de l'opération Turquoise : déploiement de forces françaises. »

Aucune autre information, dans cette double page comme dans l'ensemble du manuel, ne permet d'ailleurs aux élèves de savoir quel était l'objet de l'opération Turquoise, ni sa « raison officielle » ni les critiques qui en ont dénoncé l'ambiguïté.

Par contre les détails ne manquent pas, dans cette double page, pour évoquer une présentation très habile et à peine implicite de la théorie du « double génocide ».

Dans l'introduction d'abord :

« D'avril à juillet, 600 000 à 1 million de Tutsis et de Hutus modérés sont tués. La reprise du pouvoir par les Tutsis conduit à de nouvelles persécutions, contre les Hutus cette fois. La communauté internationale s'est montrée incapable de faire cesser ces massacres à grande échelle »

Certes le terme de « génocide » n'est pas utilisé à propos des Hutu, mais celui de « *persécutions* ». Cependant la phrase qui suit met ces « *massacres à grande échelle* » sur un pied d'égalité. D'autant que la chronologie enfonce largement le clou à deux reprises :

« 17 juillet : le FPR contrôle l'ensemble du Rwanda. Fin du génocide. Exode massif des Hutus vers l'étranger (2 millions de réfugiés environ).

« Octobre 1996-mai 1997 : l'Armée populaire rwandaise poursuit des réfugiés Hutus à travers le Zaïre. Environ 200 000 trouvent la mort »

Le document N°6 vient en illustration de ces propos : il s'agit d'une carte représentant la poursuite des réfugiés hutu par « l'armée rwandaise tutsie » avec une légende qui évoque donc pour la troisième fois dans ce dossier l'exil dramatique et sanglant des Hutu, qui ne sont donc jamais qualifiés de « génocidaires » comme la réalité historique l'aurait nécessité, mais de « *réfugiés* » ou de « *miliciens* ».



Rappelons que dans ces deux pages le génocide des Tutsi est cité lui aussi à trois reprises : curieuse symétrie et égalité. Notons également qu'il eut fallu, pour que le dossier soit complet et compréhensible pour les élèves, qu'on leur précise également dans cette double page ou ailleurs dans le manuel, que ces « *réfugiés* » hutu ont été utilisés comme bouclier humain par les génocidaires dans leur fuite au Zaïre devant l'avancée du FPR avec la complicité prouvée et décrite par tous les observateurs de l'armée française engagée dans l'opération Turquoise. Mais ces précisions considérées comme des « détails » sans doute n'ont pas été jugées nécessaires à la réflexion des élèves sur ce grave sujet.

Enfin les deux derniers documents proposés aux élèves sont eux-aussi ambigus.

Le document N°5 (page 89) est une photo du Mémorial de Gisozi, à Kigali qui présente des « *photos de disparus, victimes du génocide* » sans que la légende ne précise si ce sont des Tutsi ou de Hutu.

5 Le Memorial de Gisozi, à Kigali

Photos de disparus, victimes du génocide.



Dans l'esprit d'élèves non avertis un tel flou dans la présentation de ce document peut renforcer la mise à égalité des « *massacres* » et des « *persécutions* » qui transparaît dans cette double page.

Enfin le document N°1 propose une photo représentant des soldats devant des débris d'avion avec la légende suivante :

« Un attentat qui déclenche une guerre civile.

Rebelles du Front Patriotique rwandais devant l'avion du président Juévril Habyarinana (sic) »

1 Un attentat qui déclenche une guerre civile

Rebelles du Front patriotique rwandais devant l'avion du président Juévril Habyarinana.



Cette légende contient (outre une curieuse orthographe du président rwandais révélatrice d'un certain manque de rigueur) une grossière erreur de chronologie ou de dénomination. L'attentat évoqué ici n'a pu « *déclencher une guerre civile* » puisque celle-ci a commencé dès 1990. Par contre il a été le signal d'un génocide contre les Tutsi et les Hutu « modérés » préparé de longue date.

En outre cette légende qui évoque très clairement la présence des « *rebelles du FPR* » tend à induire une interprétation particulière et donc tendancieuse. La chronologie ayant indiqué : « *6 avril 1994 : Attentat contre l'avion du Président Rwandais Juvénal Habyarimana* » les élèves sont mis en position de pouvoir imaginer que cet attentat a été perpétré par le FPR. Ce « conditionnement » est renforcé par le fait qu'aucune indications sur l'absence jusqu'à ce jour de preuves établies de cette thèse¹² ni sur les autres thèses en présence¹³ ne sont fournies aux élèves. Or, la thèse FPR est de fait, celle qui entre le mieux dans la ligne de défense principale des décideurs français¹⁴. D'ailleurs cette photo, sans autre précaution dans sa légende, peut laisser supposer aux élèves que « les rebelles du FPR » furent les premiers à avoir pu se rendre sur le lieu du crash, alors que ce furent au contraire des Français¹⁵ et des éléments de la Garde Présidentielle. Le flou du dossier et de ses légendes induisent donc une interprétation qui va toujours dans le même sens : celui d'une mise à égalité des Tutsi et des Hutu dans ce drame, une mise à égalité fort proche de la théorie du « double génocide ». Enfin l'implication de la France dans ce drame est réduite à presque rien.

5. DANS L'ÉDITION DE 2008

L'édition de 2008 destinée cette fois aux sections L, ES et S, reprend ce même dossier, un an plus tard, présenté sur la double page 120-121. Certes l'orthographe de Juvénal Habyarimana est corrigée et respectée. Mais avec cependant des changements de contenu très significatifs et qui posent problème.

Si le titre reste le même « *Le Rwanda: du conflit ethnique au génocide* » la problématique proposée change légèrement dans sa formulation : au lieu de « *Quelles sont les causes et les conséquences du génocide rwandais* » de l'édition de 2007, on a maintenant « *Comment un génocide a-t-il été possible au Rwanda en 1994 ?* ». Le changement semble infime mais en réalité il révèle la volonté de faire porter l'attention des élèves non plus sur l'épineuse question des responsabilités « coloniales » du drame rwandais, mais sur l'échec de l'ONU.

Car, premier changement important, l'extrait d'article de Colette Braeckman, présent dans l'édition de 2007, et qui pointait très clairement les responsabilités de la colonisation belge et de l'Eglise a disparu au profit d'un texte sur « l'impuissance de l'ONU ». Cette disparition renforce donc notre analyse précédente qui avait décelé un certain déséquilibre du dossier en faveur des thèses ethnistes. Les élèves n'ont donc plus aucune information sur le processus de racialisation de la société

¹² autre que celles avancées par le « rapport Bruguière » par ailleurs fortement critiqué dans ses procédures et ses conclusions

¹³ l'option FPR n'en est qu'une parmi d'autres : extrémistes du hutu power, mercenaires à la solde d'intérêts extérieurs...

¹⁴ ...et de leur faire-valoir comme Pierre Péan qui défendent l'idée selon laquelle, le FPR présumé auteur de l'attentat serait donc en grande partie « responsables » du génocide déclenché par cet événement et dont furent victimes les Tutsi de l'intérieur... comme si, toute proportion gardée, on pouvait accuser les juifs allemands d'avoir été « responsables » de la Shoah en leur imputant la paternité de l'incendie du Reichstag.

¹⁵ Saint Quentin

rwandaise dont le colonisateur belge et l'Eglise furent, selon Colette Braeckman, responsables. Ce qui constitue un recul pédagogique très dommageable, puisque ce thème de la manipulation ethniste était déjà très rarement abordé dans l'ensemble des manuels et traité de façon exceptionnelle que dans quelques-uns dont précisément celui de l'édition Bordas 2007 pour la section STG. Par contre l'extrait de l'ouvrage de Dominique NGOÏE-NGALLA, *Le Retour des ethnies, quel État pour l'Afrique ?* (Bajag-Meri, 2003) a été conservé dans ce dossier de l'édition 2008. Or ce texte, déjà analysé ci-dessus¹⁶ tend singulièrement à réduire les responsabilités « idéologiques » de « *la stupide colonisation belge* » au profit de celles d'une « *intolérance ethnique spontanée, instinctive* » entretenue par une « *mémoire atavique* » et « *créant une situation où tous les réactifs étaient depuis longtemps en place... les jeux (étant) faits bien avant l'intervention des Belges (lesquels ne) firent juste office (que) de catalyseurs* ». La colonisation belge, bien que « stupide » est donc lavée de toute faute.

D'ailleurs il y a là une cohérence avec la façon dont l'introduction de l'édition de 2007 a été également réécrite. L'édition de 2007 présentait « *le conflit entre ethnies hutue et tutsie au Rwanda* » comme « *un cas extrême de violences ethniques* » « *aboutissement* » « *d'affrontements de plus en plus violents* ». Cette façon de présenter les choses correspondait, certes à la sempiternelle grille ethniste mais les extraits de texte de Colette Braeckman nuançaient cette vision caricaturale en présentant le facteur de manipulation politique des Belges et de l'Eglise. Non seulement cette nuance pourtant nécessaire disparaît mais la grille de lecture ethniste est nettement renforcé par la phrase suivante de l'introduction : « *l'antagonisme entre Hutu et Tutsi, traditionnel au Rwanda et dans une partie de Burundi, a abouti à un véritable génocide* ». C'est nous qui soulignons l'inclusion de ce nouveau terme de « *traditionnel* » qui ne peut à coup sûr qu'évoquer dans l'esprit des élèves l'idée de conflits, de massacres, voire de génocides ayant toujours existé entre Hutu et Tutsi. Ce qui est bien sûr totalement faux et qui de surcroît, important recul vis à vis de l'édition précédente, dispense totalement de toute responsabilité dans ce drame la colonisation en général, la Belgique et l'Eglise en particulier.

Quant au terme « *d'antagonisme* » il paraît inapproprié quand on songe aux limites si poreuses qui existaient de fait entre ces deux catégories sociales (et non ethniques). Ce terme se définit par une opposition de personnes entre elles dans un conflit d'ordre moral, idéologique, etc. avec une dimension irréductible. C'est bien malheureusement cette même « *idée politique* » ressassée par les tenants du Hutu power, que les deux « *ethnies* » étaient décidément ennemies irréductibles qui les amena à présenter le génocide comme la seule « *solution* ». Il est donc pour le moins fort gênant que des auteurs de manuels scolaires français reprennent imprudemment cette idée incluse dans le terme d'antagonisme.¹⁷

Quant aux responsabilités de l'Eglise évoquées dans l'extrait supprimé de l'article de Colette Braeckman, elles sont maintenant totalement absentes de ce manuel rejoignant ainsi dans ce silence total sur la question l'ensemble de tous les autres manuels de 1994 à 2012 !

On peut donc légitimement se poser la question des raisons qui ont amené les auteurs de cette édition à modifier ainsi, à un an d'intervalle, le contenu de ce dossier, par ailleurs, rappelons-le, exceptionnel dans toute la production didactique sur la question. Comment expliquer la disparition de l'extrait, pourtant pédagogiquement bien utile, de l'extrait de l'article de Colette Braeckman. Souvenons-nous que cette journaliste d'investigation est devenue une spécialiste du drame rwandais

¹⁶ Voir page *

¹⁷ «... ces pays se retrouvèrent piégés dans une prétendue tradition, remodelée selon ce que la science coloniale décrétait être immémorial», Jean-Pierre Chrétien, «*L'Afrique des Grands Lacs*», Aubier, Coll historique, 2000, page 52; «Il s'avère alors que le virus «ethnique», avec le parfum de pseudo-éternité que le remodelage coloniale, la politique moderne et la caution des grands médias internationaux avaient donné à l'antagonisme hutu-tutsi, restait plus que jamais virulent» (à la fin des années 1980) *Ibid.*, page 278; cf également page 312-313;

auquel elle a assisté. Qu'elle a pris très souvent et dès le début des positions très critiques vis à vis de Belges mais aussi des Français. Et que précisément elle a publié dans le *Monde diplomatique* une série d'articles fort éloquentes dans lesquels elle dénonce régulièrement notamment en mars 2004 **"l'écrasante responsabilité de la France"**¹⁸ Plus récemment encore, en 2006, elle s'oppose à l'offensive médiatique dirigée par Pierre Péan et qu'elle taxe de "négationnisme". Et elle conclut son article paru dans *le Soir* de cette façon: *"Mais en se solidarissant avec les erreurs commises hier au Rwanda, la France d'aujourd'hui donne le sentiment qu'elle n'a pas changé et fournit elle-même des arguments à ses rivaux en Afrique. Constaté cela, avec tristesse, ce n'est pas être hostile à notre grand voisin. C'est croire, au contraire, que ce pays là vaut mieux que ceux qui le défendent aujourd'hui si maladroitement."*¹⁹

Vient ensuite l'affaire des mandats d'arrêt lancés par le juge Jean-Louis Bruguière à l'encontre de personnalités liées au pouvoir rwandais – accusées d'avoir sciemment déclenché le génocide de 1994 – et qui ont provoqué la rupture des relations entre Paris et Kigali, le 25 novembre 2006. Colette Braeckman critique maints aspects de l'enquête du juge Bruguière dans un nouvel article du Monde Diplomatique²⁰

Enfin, un dernier article, paru sur son blog le juillet 2007, Colette Braeckman se fait l'écho des enquêtes qui aboutiront au "rapport Mucyo" et critique la France devenue terre d'asile pour des gens d'Église présumés génocidaires.²¹ Elle rappelle en effet que *"le Tribunal pénal international pour le Rwanda vient de rendre publics les actes d'accusation établis contre deux Rwandais établis en France, le Père Wenceslas Munyeshyaka et l'ex-préfet de Gikongoro, Laurent Bucybaruta. Le premier, qui était le curé de la paroisse de la Sainte Famille à Kigali, aurait violé 4 filles tutsies au presbytère, aidé et encouragé des miliciens à commettre d'autres viols et assassiné lui-même trois jeunes Tutsis. Quant au préfet de Gikongoro, (où s'était déployée l'Opération Turquoise) le procureur l'accuse « d'avoir sillonné la ville en voiture, demandant à la population de rechercher tous les Tutsis pour les tuer. »*

Kigali a exprimé son mécontentement devant le fait que le TPIR avait gardé secrets des actes d'accusation émis voici deux ans déjà et s'insurge contre le fait que le tribunal, qui doit avoir terminé ses procès en première instance pour fin 2008, projette de charger la justice française de juger elle-même les deux fugitifs. Placés au Rwanda sur la liste des « génocidaires » ils ont trouvé en France aide et protection²² ... »

La « disgrâce » de Colette Braeckman dans les éditions Bordas, qui s'est probablement produite quelques mois après la publication de cet article ne pourrait-elle pas s'expliquer par cette critique et dénonciation trop appuyée, selon certains milieux, du Père Wenceslas Munyeshyaka²³? D'autant

¹⁸ **"Rwanda, retour sur un aveuglement international"** Par Colette Braeckman, LE MONDE DIPLOMATIQUE | mars 2004 | Page 20 ; <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/03/BRAECKMAN/10872>

¹⁹ **"Contre Péan"**, Colette Braeckman dans *le Soir* du 21 janvier 2006

²⁰ **Accusations suspectes contre le régime rwandais**, *Le Monde Diplomatique*, janvier 2007 <http://www.mondediplomatique.fr/2007/01/BRAECKMAN/14367>

²¹ *"France-Rwanda: le dossier s'alourdit"* Le carnet de Colette Braeckman, <http://blogs.lesoir.be/colette-braeckman/2007/07/01/france-rwanda-le-dossier-salourdit/>

²² Jusqu'à aujourd'hui, ces deux présumés génocidaires bénéficient de cette protection: voir annexe p*

²³ Le père Wenceslas Munyeshyaka officiait au moment du génocide rwandais à la paroisse Sainte-Famille de Kigali. Il est accusé par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et par des rescapés du génocide, d'avoir organisé plusieurs massacres, notamment parmi les Tutsis réfugiés dans sa paroisse, et d'en avoir tué plusieurs lui-même. Réfugié à Goma (Congo) il signe, le 2 août 1994, la "Lettre des prêtres du diocèse du Rwanda réfugiés à Goma (Zaire) adressée au Très Saint

que l'extrait intégré dans l'édition 2007 et supprimé dans celle de 2008 dénonçait la part de responsabilité de l'Eglise dans le génocide. On sait que l'Eglise de France s'est fait un temps une spécialité de défense de collaborationistes d'un autre temps. Et que cette force morale peut aussi devenir un groupe de pression fort efficace aussi bien que discret. L'évêché d'Evreux semble avoir pris très à cœur la défense du Père Wenceslas Munyeshyaka devenu prêtre à Gisors.²⁴

A moins que ce ne soit le petit rappel qu'ose Colette Braekman dans ce même article, sur la fonction qu'occupait Nicolas Sarkozy à l'époque du génocide, qui lui a valu cette « disgrâce ». L'article résume quelques *« dépositions des témoins et les questions posées par les sept membres de la commission présidée par l'ancien Ministre de la Justice Jean de Dieu Mucyo. Un seul sujet à l'ordre du jour : démontrer l'implication de la France dans le génocide rwandais. Jour après jour, et jusqu'en octobre, des témoins défilent. Des militants des droits de l'homme, des militaires belges comme le colonel à la retraite*

(...) Des journalistes aussi comparaissent, qui ont observé le double jeu mené par la France : politiquement, Paris soutenait l'application des accords d'Arusha, mais, militairement, poursuivait les livraisons d'armes et les entraînements dispensés à l'armée gouvernementale.

Une dizaine de témoins étrangers ont ainsi été convoqués à Kigali. Parmi eux, sanglé dans un costume sombre d'homme d'affaires, Martin Marschner von Helmreich. L'homme n'est ni un activiste des droits humains, ni un militant politique ; il vit à Monaco, et s'est spécialisé dans la haute finance. Cependant, il estime être un témoin de premier plan : en 1994, il avait signé une convention de courtage financier avec la Caisse centrale de réassurance, où il avait déposé l'équivalent de trois millions d'euros. Le 19 août 1994, la CCR, une compagnie de réassurance dépendant directement du Trésor public et créée par le général de Gaulle, fit savoir au témoin qu'elle avait perdu un milliard de francs français de l'époque, appartenant à sa filiale Rochefort Finances. Le 14 septembre 1994, coup de théâtre : le trésor public français, sans explications, remboursa l'intégralité de cette somme ! Marscher rappelle qu'à l'époque, le Ministre du Budget s'appelait Nicolas Sarkozy et il a fourni à la Commission 800 pages de documents comptables. Pour lui, « il est évident que Rochefort Finances a été une filière de financement d'opérations occultes, en Afrique et ailleurs. Le « trou » financier de l'été 1994, creusé puis comblé, correspond exactement à la durée de l'Opération Turquoise. » Sur base de ces révélations, les Rwandais se promettent d'éplucher plus minutieusement encore les comptes de la Banque nationale du Rwanda qui aurait reçu et ventilé les fonds envoyés par la France via la BNP Paribas. Il apparaît déjà que cette dernière, durant le génocide, payait les frais de fonctionnement de plusieurs ambassades du Rwanda en Europe, qui dépendaient alors du gouvernement intérimaire. »

Père, le pape Jean-Paul II" dans laquelle le génocide des Tutsi est nié. Avec l'appui de l'Eglise de France, le prêtre vit en exil en France, depuis septembre 1994, en particulier à Gisors, en Normandie, depuis 2001 où il officie comme prêtre coopérateur et aumônier des Scouts de France. Il a été arrêté à Bourg St Andéol et mis en détention le 28 juillet 1995, il a été libéré le 10 août 1995 sur décision de la cour d'appel de Nîmes. Faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par le TPIR, Wenceslas Munyeshyaka a été interpellé à Gisors le 20 juillet 2007, puis libéré le 1 août 2007. Arrêté à nouveau le 5 septembre 2007 sur la base d'un deuxième mandat d'arrêt du TPIR, il a été à nouveau remis en liberté sous contrôle judiciaire par la cour d'appel de Paris, le 20 septembre 2007. Cette seconde remise en liberté a été qualifiée de « péripétie judiciaire »[1] par le porte-parole du TPIR.... La lenteur de la procédure a valu à la France une condamnation par la CEDH, saisie en 1999 par Yvonne Mutimura, une des plaignantes de l'affaire. L'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme a été rendu le 8 juin 2004.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Wenceslas_Munyeshyaka

²⁴ Voici un exemple de blog monté pour la défense du Père Wenceslas et dont la teneur est très proche des thèses révisionnistes. <http://perewenceslas.centerblog.net/>

Se faire le relais d'une telle information, aggrave certainement son cas, et peut rendre en effet, en cet an de grâce 2008, beaucoup moins appréciable la prose d'une journaliste belge dans un manuel scolaire français. C'est probablement ce que les auteurs de l'édition Bordas 2008 ont pensé. Déjà nous avons noté une disparition similaire d'extrait d'article de Colette Braeckman dénonçant l'ethnisme entre l'édition Bordas de 1998 et celle de 2004²⁵. Décidément la place des analyses de cette journaliste spécialiste de l'Afrique centrale dans les manuels français est sujette à la valse hésitation.

En remplacement de l'extrait de texte de Colette Braekman, les auteurs de ce dossier ont choisi d'attirer l'attention des élèves sur les responsabilités de l'ONU, en cohérence avec le changement de leur problématique: **«Comment un génocide a-t-il été possible au Rwanda en 1994?»** Nous venons de voir que l'ethnisme est la première réponse apportée aux élèves. Mais le dossier insiste aussi sur le rôle de la **«communauté internationale, pourtant présente sur les lieux avec les casques bleus de l'ONU»**. Voilà pourquoi deux éléments à ce sujet ont été rajoutés dans la chronologie insérée au dossier dans l'édition de 2008 par rapport à celle de 2007. Les voici:

« Août 1993: 2 000 hommes de l'ONU arrivent sur place pour superviser un accord de paix entre les rebelles tutsi et le pouvoir hutu.

Mi-mai 1994 : Après avoir réduit dans un premier temps son contingent, l'ONU décide l'envoi de 5000 hommes »

Ce manuel est bien un des très rares à oser évoquer clairement la présence des casques bleus puis leur réduction en liaison avec l'échec de L'ONU au Rwanda. Certes l'information est peu précise. Mais elle a le mérite d'exister. Ceci dit, lorsqu'on évacue totalement toute responsabilité précise au sein de l'ONU, on limite délibérément la réflexion des élèves en ce domaine pourtant si indispensable à l'avenir de l'humanité.

Ainsi, le nom même de la mission de l'ONU, la MINUAR, n'est pas indiqué dans le manuel. Ni le nom des accords de paix d'Arusha. Les responsables de la réduction des effectifs de la MINUAR ne sont pas nommé. Pourquoi ne pas préciser qu'il s'agissait d'une décision unanime du Conseil de Sécurité ? La réponse se situe peut-être dans le fait que la France et le gouvernement intérimaire du Rwanda faisaient partie du Conseil de sécurité. Et que donc, la France est co-responsable, avec une circonstance aggravante dans le fait qu'elle était la puissance étrangère la plus impliquée et donc la mieux informée au Rwanda depuis 1990. Or l'implication de la France au Rwanda n'est pratiquement pas abordée dans tout le reste du manuel. Voici les quelques informations:

Dans la chronologie du dossier sur le Rwanda page 120

9-17 avril 1994 : Évacuation des ressortissants français et européens.

23 juin 1994 : Début de l'opération Turquoise: déploiement de forces françaises.

Dans la partie consacrée à la France dans le monde et en Afrique en particulier

« • La politique africaine relève du président de la République qui influe sur la politique intérieure des États nouvellement indépendants par l'intermédiaire de conseillers spéciaux, dont le plus célèbre a été Jacques Foccart de 1960 à 1974. Elle permet à la France de jouer un rôle de grande puissance et de défendre les intérêts des pays en voie de développement lors des réunions internationales.

• Mais, sous l'apparence d'un partenariat, cette politique reste inégalitaire et

²⁵ voir les extraits de l'article de C. Braeckman, « Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda », le Monde diplomatique, mars 1995.

elle est parfois qualifiée de néocolonialisme en raison de l'ingérence qu'elle occasionne: intervention militaire au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), **au Rwanda (1994)**, en Côte d'Ivoire (2003) (doc. 3). La politique africaine de la France tente cependant de dépasser le maintien du « pré carré » pour favoriser la démocratie et le développement (dossier, pp. 342-343). »

Dans la chronologie de ce dossier page 342-343, la place de l'implication française est encore plus réduite

« 1990-1993: Interventions au Rwanda. »

... et le reste du dossier ne fait aucune référence au drame rwandais. Pourtant la problématique annoncée en introduction de ce dossier était assez claire:

« La France est liée au continent africain depuis plusieurs siècles, avec la mise en place du commerce triangulaire, puis la colonisation. Après les indépendances africaines, le lien des nouveaux États avec la France est demeuré fort. La « politique africaine de la France », essentiellement pilotée par les présidents de la République successifs, a suscité bien des débats: est-ce une forme de néocolonialisme, ou au contraire une chance pour l'Afrique? »

Les élèves n'auront pour documents disponibles leur permettant prétendument de répondre à cette question, qu'un discours de Jacques Chirac, le discours de la Baule de François Mitterrand, une carte de l'Afrique, une graphique sur la répartition de la coopération des ONG.

Les discours des présidents ne vont tout de même pas accuser la France de néocolonialisme ! Celui de Chirac fut même prononcé lors de la cérémonie où « Jacques Foccart reçoit les insignes de grand officier de la Légion d'honneur le 20 novembre 1995 » Il s'agit donc d'un texte dithyrambique où il est question dont voici un extrait :

« Vous avez, en effet, de ce continent une perception aigüe et une vision lucide. Vous avez acquis une extraordinaire connaissance de chacun des acteurs politiques, dans chaque pays, et du rôle qu'il y joue ou cherche à y jouer. Plus encore : vous avez su gagner leur confiance. Votre puissance de travail, votre sens politique et l'influence que vous avez auprès d'eux vous permettront de vous acquitter des responsabilités les plus délicates et de réussir dans les missions de médiation les plus difficiles »

Quand au discours de la Baule il justifie à la fois la « continuation » de l'œuvre française en Afrique et la volonté de traiter d'égal à égal, en préconisant la démocratie.

A la lecture et analyse de ces documents les élèves (sauf les malintentionnés) ne pourront que répondre ainsi à la problématique : oui, l'Afrique a bien eu de la chance de recevoir l'aide d'hommes comme Foccart et Mitterrand. Quant aux Tutsi du Rwanda...

... rien ne permet dans ce manuel de 2008 à ces mêmes élèves d'imaginer qu'ils aient pu manquer de cette chance, car aucune autre information, que les trois vagues éléments de chronologie mentionnés plus haut, ne leur auront été fourni.

Par contre, comme d'habitude, les responsabilités des États-Unis, notamment dans le fiasco de l'ONU, ne manque pas d'être clairement évoqué dans ce manuel;

Page 106

« Malgré les progrès de la justice internationale, la communauté internationale est souvent impuissante à prévenir les conflits, comme dans le cas du génocide au Rwanda en 1994 (800000 morts) (dossier pp. 120-121)

(...) Enfin, la mise en place d'un droit international se heurte notamment à la méfiance des États-Unis et des grands États qui, craignant de limiter leur influence, n'en ratifient pas les principaux traités: par exemple, les États-Unis, la Chine, la Russie et le Japon n'ont pas ratifié le traité créant la Cour pénale internationale. Plus que par une mise en ordre, la fin de la guerre froide est marquée par une complexification des enjeux des relations internationales. »

Oubliant au passage que la France fit partie de ces **« États ayant adopté l'article 124 du statut, qui permet à leurs ressortissants de ne pas être poursuivis pour des crimes de guerre pendant une période de sept ans »**.²⁶

Page 108

« L'ONU doit aujourd'hui faire face à la concurrence des États-Unis sur la scène internationale. »

Enfin le dossier sur le drame rwandais (page 120-121) présente aux élèves deux autres responsables qui ont rendu le génocide possible. La colonisation belge, le rôle de l'Eglise et de la France ayant été totalement évacués, il ne reste plus que les Africains eux-mêmes et l'ONU. Le dossier reprend en effet un document déjà fourni aux élèves dans celui de l'édition 2007 (STG) constitué d'un extrait des témoignages des tueurs hutu recueilli par Jean Hatzfeld au moment de leur procès. Compte-rendu de leurs récits qui sans autres explications sur notamment leur conditionnement politique « raciste » depuis les années 50 ne peut apparaître aux élèves que comme un trait naturel du caractère et du comportement de ces Africains qui s'entretuent pour le plaisir, sans aucun intérêt politique.

La responsabilité de l'ONU est dénoncée dans ce texte émanant de radio-Canada et reproduisant les critiques de Roméo Dallaire :

L'impuissance de l'ONU

C'est à l'ONU que s'en est pris le général canadien Roméo Dallaire au deuxième jour de son témoignage devant le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) , à Arusha, en Tanzanie.

Lui qui dirigeait la mission de l'ONU au Rwanda, pendant le génocide en 1994, a accusé mardi les Nations unies de ne pas lui avoir permis de démanteler des caches d'armes trois mois avant les massacres.

Il a déclaré que ses « supérieurs hiérarchiques » à l'ONU avaient répondu par la négative à sa demande d'autorisation de démanteler des caches d'armes à travers le pays, qu'il avait envoyée dès le 11 janvier 1994.

On lui aurait répondu que « cela ne figurait pas dans le mandat de la mission [de l'ONU] », a-t-il affirmé à la barre. On se souviendra que le génocide rwandais, orchestré par des Hutu radicaux, a fait entre 500 000 et un million de morts parmi les Tutsi et les Hutu modérés d'avril à juillet 1994.

Dans son message du 11 janvier, le général Dallaire faisait également état de menaces contre le contingent belge de la mission de l'ONU.

Or, là encore, 10' casques bleus belges ont été tués avec le Premier ministre rwandais de l'époque, Agathe Uwilingiyimana, dont ils assuraient l'escorte, aux premières heures du génocide, dans la matinée du 7 avril 1994, par des

²⁶ Voir analyse page* dans la partie sur l'édition Nathan Le Quintrec 2008

soldats de l'armée régulière rwandaise.

La déposition du général Dallaire devrait se poursuivre jusqu'au 30 janvier, selon le calendrier du tribunal. Il témoigne dans le cadre du procès dit des « militaires », de quatre officiers de haut rang des ex-Forces armées rwandaises (FAR), poursuivis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

www.radio-canada.ca

Les « supérieurs hiérarchiques » dénoncé par Roméo Dallaire ont des noms qui n'apparaissent pas dans cet extrait. Il s'agit de Jacques-Roger Booh-Booh, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Rwanda (novembre 1993 à mai 1994), ancien ministre des Affaires étrangères et diplomate camerounais et Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations unies de janvier 1992 à décembre 1996. Tous les deux en effet très proches de la France. Le choix de cet extrait qui dénonce les « *supérieurs hiérarchiques* » de l'ONU sans les nommer et donc sans clarifier leurs proximités diplomatiques et idéologiques est une entreprise d'intoxication des élèves et de mensonge par omission ; car derrière ces « *supérieurs hiérarchiques* » il y avait la France ! ²⁷ L'implication diplomatique de la France et sa part de responsabilité sont donc ici totalement omises.

Le contenu global de ce manuel sur le sujet du Rwanda est cependant, du fait de cette double page assez important. Néanmoins la déconnection France/génocide rwandais atteint ici un maximum de « grand écart ».

6. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première)

Dans le chapitre sur les « *nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide* », le manuel aborde le sujet dans un paragraphe sur « *les nouveaux foyers de tension* » page 152.

L'Afrique centrale est déstabilisée. Cela résulte avant tout de conflits internes à cette région que compliquent les séquelles de la colonisation et les convoitises suscitées par les abondantes ressources minérales. Ainsi, en 1994, au Rwanda, le massacre de 800 000 Tutsis et Hutus modérés par les Hutus extrémistes constitue un véritable génocide. Les déplacements massifs de population qui en résultent favorisent la décomposition accélérée du grand pays voisin, la République démocratique du Congo (doc.4)

Le fait est très succinctement présenté. Les documents qui aidaient à la réflexion des élèves sur ce qui est présenté ici comme étant « *les séquelles de la colonisation* » présents dans l'édition 2008 ont disparu. Fidélité à l'esprit du programme, sans doute. Encore était-il possible de renvoyer les élèves à une autre partie du manuel traitant de la colonisation/décolonisation qui aurait pu éventuellement leur donner des informations et susciter leur réflexion sur ces « *séquelles* » fort prégnantes malheureusement dans le Rwanda post-colonial, puisqu'elles sont en partie responsables du drame. Or aucune phrase du cours ni document à analyser n'évoque de près ou de loin la question de la « manipulation ethniste » ou de « l'ethnisation de la société » qui a été si dangereuse au Rwanda.

L'esprit du programme n'obligeait pas non plus les auteurs de ce manuel à continuer à insinuer une version de la théorie du double génocide plus insidieuse que dans certaines éditions précédentes mais tout aussi évidente dans ses intentions d'autant qu'elle est ici doublée d'une tentative de dissimulation de l'identité des génocidaires.

²⁷ Voir le Rapport de la commission d'enquête citoyenne, page 233-241; Annexe D page



4 Le Rwanda en proie au génocide et aux déplacements forcés

En même temps que des Hutus victimes à leur tour de massacres, des militaires des Forces armées rwandaises se réfugient au Congo.

• Pourquoi ce genre de déplacement est-il susceptible de déstabiliser le pays d'accueil ?

En effet la légende semble vouloir mettre sur un pied d'égalité les « massacres » dont sont victimes les « Hutus », avec le sort des Tutsi qui, il est vrai, est désigné dans le cours comme étant un « génocide véritable ». Mais l'expression « à leur tour » et surtout l'absence de précision sur la différence de nature entre un « génocide » et des « massacres de représailles » (même si ceux-ci sont également humainement intolérables) peuvent inciter les élèves à mettre tout sur le même plan. Plus grave encore, la légende ne précise pas que ces « militaires des Forces armées rwandaises » qui se réfugiaient au Congo « en même temps » que les « victimes Hutus » étaient en fait les « véritables » et seuls génocidaires de cette histoire. Il n'est pas dit non plus que c'est en grande partie grâce à l'intervention française Turquoise que cette véritable exfiltration a pu se dérouler sans que les vrais responsables du génocide ne fussent inquiétés. Il n'est pas dit non plus que le FPR, certes auteur de certaines représailles sur les génocidaires, militaires, miliciens ou simples voisins criminels assassins de leurs familles, représentait aussi la seule force qui mettait de fait fin au « véritable génocide ». Il n'est pas dit non plus que les génocidaires en fuite ont pratiqué une politique de terre brûlée poussant les populations civiles à fuir car elles pouvaient leur servir de « bouclier humain », stratégie que Turquoise a laissé faire voire encouragé. Cette accumulation de non dits, d'amalgames, d'imprécisions, de mensonges par omission, vont en fait tous dans le même sens dans l'esprit d'élèves qui, rappelons-le, sont relativement peu informés sur le sujet : les deux camps seraient à mettre sur le même plan. Il s'agit bien d'une version « soft » de la théorie du double génocide chère à certains dirigeants et militaires français qui peuvent ainsi se dédouaner à bon compte de leurs responsabilités. Enfin cette photo a quelque chose de très choquant : que dirions-nous d'un manuel qui, dans un cours sur la Shôa, ne présenterait aucun document sur les

camps d'extermination, aucune photo de charnier, mais qui livrerait aux élèves comme seul document sur le génocide, qu'une seule et imposante photo de nazis mêlées à des collaborateurs civils fuyant, les pauvres, devant une Armée rouge accusée de commettre massacres et viols de femmes allemandes ? Ce manuel serait taxé pour le moins de négationniste. C'est bien le même schéma qui est reproduit ici, en 2011, au sujet du troisième génocide du XX siècle. Et si l'on rajoute que la France a été la meilleure alliée de ces génocidaires victimes de « *déplacements forcés* », on est en droit d'accuser ce manuel de propagande au service d'une raison d'État.

7. DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie)

Aucune information n'est donnée aux élèves sur le drame rwandais dans l'ensemble du manuel d'Histoire. Dans le manuel de Géographie (*)

D. MAGNARD

1. DANS L'ÉDITION DE 1995
2. DANS L'ÉDITION DE 1998

Dans la partie « *Fin de la logique bipolaire* » le chapitre « *État des crises* » et la sous partie « *Nouvelle géopolitique, nouveaux acteurs* » le paragraphe concernant le génocide des Tutsi au Rwanda est rédigé ainsi :

« Les massacres des Tutsis au Rwanda en 1994 par les milices hutus, véritable génocide prémédité, ont entraîné la fuite de plus d'un million de personnes au Zaïre. Ils ont pour origine la lutte pour la possession de la terre et le contrôle du pouvoir dans un pays marqué par une forte pression démographique »

Certes les causes du génocide sont très succinctement abordées. Mais le fait est assez exceptionnel parmi les manuels étudiés, d'autant que les auteurs ne se contentent pas de la seule explication « ethnique ». Les aspects démographique, social et politique de ce drame sont évoqués, même s'ils ne sont ni analysés ni expliqués. Le rôle de l'idéologie chrétienne hostile au planning familial diffusée par les Pères Blancs et pouvant expliquer en partie cette pression démographique record n'est par exemple pas abordé. Le génocide est reconnu « véritable » car « prémédité » ce qui tranche néanmoins avec le flou des autres manuels au sujet de la définition de cette notion. Mais cette présentation est un pléonasme puisqu'un « génocide », si l'on s'en tient à sa définition rigoureuse, ne peut qu'être « prémédité ». Néanmoins la cause principale qui réside dans la manipulation politique « ethniciste » depuis la colonisation belge, et la théorie abusive de « l'ennemi intérieur » orchestrée par un Hutu power génocidaire aidé et conseillé par la France, n'apparaît nullement.

Plus grave : on retrouve l'amalgame entre victimes du génocide et réfugiés génocidaires fuyant l'avancée du FPR et exfiltrés grâce en partie à l'opération Turquoise au Zaïre. De nouveau les élèves sont mis dans l'incapacité de comprendre, à la lecture de ce manuel, comment la présence de ces génocidaires exfiltrés a contribué fortement aux guerres qui ont eu lieu au Kivu et au Congo depuis 15 ans.

Mais les élèves n'en sauront pas plus non plus sur le rôle de la France dans ce drame puisque dans la page 316 consacrée à « *la politique extérieure de la Vème République* » il n'apparaît strictement aucune référence ni allusion aux opérations Noroit, Amaryllis et Turquoise. Voici comment est évoquée la politique extérieure française en Afrique.

Sous De Gaulle :

« Dans les anciennes colonies d'Afrique noire devenue indépendantes, la France garde des bases militaires et signe de nombreux accords de coopération avec les nouveaux États (...) »

Après De Gaulle :

« La politique de coopération africaine est maintenue aux prix de quelques interventions militaires (Tchad, Centrafrique), même si Mitterrand appelle à Cancun en 1981 à « un nouvel ordre international » ou la Baule en 1990 à une démocratisation de l'Afrique.(...)

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, la France retrouve sa taille réelle, n'ayant plus les moyens de sa politique. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, pressée par le FMI, elle doit imposer en 1994, une forte dévaluation du franc CFA aux quatorze États membres. De même, elle doit

accepter l'intervention américaine en Afrique centrale francophone. En revanche elle cherche à garder un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU »

Ni les « *interventions militaires* », ni le « *rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU* » ne justifie aux yeux des auteurs d'utiliser ici l'exemple rwandais. Par contre les efforts français pour favoriser « *une démocratisation de l'Afrique* » (photo à l'appuis page 317) et la nécessité « *d'accepter l'intervention américaine en Afrique centrale francophone* » sont mis en avant valorisant ainsi la politique française au détriment de celle des Etats-Unis d'Amérique. D'ailleurs les expressions « *intervention américaine* » et « *en Afrique centrale francophone* » sont bien allusives et mériteraient quelque précisions. S'agit-il du Zaïre, du Rwanda? Si c'est le cas, quelles interventions « américaines » ont donc eu lieu dans ces pays? Nous n'en connaissons pas directement. A moins de considérer l'attaque du FPR de Kagamé comme une incursion « anglo-saxonne » dans le « pré-carré » francophone... Encore aurait-il fallu le préciser. Ce qui, si c'était le cas, correspond bien à la justification de l'implication française au Rwanda, face à une agression extérieure qui aurait été téléguidée par les « anglo-saxons ».

L'évocation du discours de la Baule aurait mérité également quelques précisions .



Une des conséquences de ce discours de la Baule fut de provoquer un effort d'Habyarimana (présent d'ailleurs ici à droite sur la photo proposée aux élèves) vers le multipartisme et un dialogue avec le FPR qui abouti à la signature des accords d'Arusha. Mais la tendance extrémiste du Hutu power en refusa leur application s'engageant au contraire dans une fuite en avant que furent l'assassinat probable de leur président et le génocide des Tutsi. Ce rappel eût été utile afin de faire comprendre aux élèves les difficultés d'une telle politique de « démocratisation » françafricaine.

Mas au lieu de cela, à la lecture de ce manuel, un élève n'a donc strictement aucune information sur l'implication de la France au Rwanda de 1975 à 1994.

3. DANS L'ÉDITION DE 2003 du programme STT

Dans le chapitre 5 consacré à la décolonisation une double page intitulée « *Entre affirmation du tiers-monde et néocolonialisme* » la notion de « *françafrique* » apparaît pour la première fois dans un manuel scolaire (page 113). Le cas est assez rare pour être souligné.

Dans le cours de la page 113 un paragraphe traite ainsi des « rapports Nord-Sud »
 « *Le passé colonial rend souvent ambigus les rapports entre anciennes métropoles et les pays en développement : les pays du Nord s'intéressent surtout aux pays de leur zone d'influence où ils ont des intérêts économiques, attitude qualifiée de néocolonialisme. C'est le cas de la « Françafrique », les pays d'Afrique francophone très liés militairement, économiquement et culturellement (francophonie) à la France.* »

Avec à l'appui une carte intitulée « *La France, gendarme de l'Afrique* » où est apposé à l'endroit du Rwanda le figuré « *intervention militaire française entre 1960 et 2002* ». Mais sans aucune autre précision sur la nature de cette intervention ni explication.

Le chapitre suivant « *Les difficultés des nouveaux États* » aborde la question du génocide.

« *Les jeunes États ont dû créer une unité nationale, en réunissant parfois des groupes ethniques différents à l'intérieur de frontières souvent artificielles, héritées de la colonisation (doc. 2). Ceci a donné lieu à des conflits entre ethnies, comme celui entre les Hutus et les Tutsis du Rwanda qui a débouché sur un génocide en 1994, ou à des querelles de frontières, par exemple entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire (doc. 5). Ces conflits obligent les populations à fuir, d'où des flots de réfugiés se dirigeant vers les pays voisins.* »

Nous retrouvons là deux constantes des manuels scolaires. La première est l'erreur maintes fois répétée, de faire croire aux élèves que Hutus et Tutsis étaient des groupes ethniques différents. Avec, souci pédagogique oblige, une définition du terme en question (page 115) : « *Ethnie: groupement humain qu'individualisent des particularités physiques, linguistiques, culturelles, et le sentiment d'appartenance à un même ensemble.* »

Comble d'incompétence ou de mauvaise foi sous couvert de pédagogie, puisque précisément tous les spécialistes de la société rwandaise le certifient : Hutus et Tutsis ont la même langue, la même religion, la même histoire, le même sentiment d'être des Rwandais et que les mélanges et ressemblances sont telles que les Rwandais eux-mêmes sont bien en peine de reconnaître physiquement un Tutsi d'un Hutu. D'ailleurs les génocidaires qui se disaient pourtant experts en distinctions ethniques avaient besoin de la mention ethnique apposée sur les cartes d'identité qu'ils relevaient pour pouvoir exécuter leur travail de sélection criminel. Les auteurs de ce manuel reprennent donc en 2003 un prisme colonialiste et purement « raciste » mis en place par le colonisateur belge et les Pères Blancs dans les années 1930 !!! Classification raciste qui reprise par un pouvoir dictatorial et manipulé par les conseillers français en « guerre révolutionnaire » aboutiront au génocide. Belle constance dans l'imprudence de nos auteurs de manuels. Mais quelle est donc la fonction d'une telle « imprudence » et persistance dans l'erreur ?

Cela permet évidemment, sous prétexte de simplification « pédagogique », d'évacuer toute réflexion des élèves sur les vraies causes bien plus politiques du génocide.

Enfin s'ajoute ici une formulation qui curieusement empêche de distinguer dans ce drame du génocide de 1994, qui étaient les génocidaires qui étaient les victimes. Détail inutile à préciser selon les auteurs de ce manuel. Il suffit à nos élèves de « comprendre » que tout cela se résume en une

sauvage tuerie entre ethnies et qu'il n'y a donc rien d'autre d'important justement à « comprendre ». On appelle cela de la pédagogie.

La deuxième constante communes à presque tous les manuels, est la déconnection totale entre la notion de « françafrique », pourtant ici assez bien présentée et le génocide des tutsis au Rwanda. L'absence complète d'information sur l'implication de la France dans ce drame.

4. DANS L'ÉDITION DE 2004

Dans la partie consacrée au monde depuis 1991 et le chapitre traitant de « *l'illusion d'un monde sans guerre* », nous trouvons un résumé du drame rwandais dans le corps du texte de cours :
« En 1994, au Rwanda, la crainte de perdre le pouvoir pousse les partisans hutus du dictateur Habyarimana, après la mort de celui-ci, à massacrer les opposants tutsis et hutus modérés, provoquant la mort de milliers de personnes. D'autres massacres se poursuivent après ce génocide (doc4). Dans l'Afrique des Grands Lacs, Rwandais, Ougandais et Congolais se disputent les gisements miniers. »

C'est une des rares fois qu'un manuel ne propose pas aux élèves l'explication facile et simpliste du « conflit ethniste » mais une interprétation « politique » du drame. Il est important de la souligner car ceci est exceptionnel.

Le document proposé en illustration est un extrait d'un article de A. Guichaoua.

Document N°4. A l'origine du génocide des Tutsi du Rwanda

Des centaines de milliers de morts, pour la plupart massacrés à la machette, au moins deux millions de réfugiés, trois millions de déplacés. Le terrible drame qui a touché le Rwanda à partir d'avril 1994 a fait suite à une série d'affrontements meurtriers: 1959, 1963, 1973 pour le Rwanda; 1965, 1972, 1988, 1993 pour le Burundi. Gravées dans les mémoires, ces dates phares de l'histoire contemporaine fondent des clivages politiques et des identités ethniques exacerbés par des formations politiques extrémistes qui s'inspirent explicitement d'idéologies raciales. [...] Au Rwanda, le 6 avril 1994 dès que fut abattu l'avion transportant les présidents burundais et rwandais, la Garde présidentielle, les milices [du parti présidentiel] et les forces armées gouvernementales ont mis en œuvre un plan visant à l'élimination physique systématique de l'opposition démocratique et des populations tutsis. Avec le départ précipité de tous les étrangers puis le retrait des troupes impuissantes des Nations unies, c'est tout un peuple qui s'est vu pris en otage de stratèges déments. Poursuivi avec une violence extrême pendant des semaines, l'objectif semble avoir été pratiquement atteint, région après région [...]. Début juillet 1994, on estimait qu'il y avait entre 500 000 et un million de morts et quelque 3 millions de Rwandais avaient gagné les pays voisins (Tanzanie et Zaïre) ou s'entassaient dans la « zone humanitaire sûre » établie par l'armée française.

André Guichaoua, dans L'État du monde 1995, sous la direction de S. Cordellier et de B. Didot, La Découverte, 1994.

Cet extrait (dont l'auteur est un spécialiste de la question rwandaise²⁸) évoque d'abord les causes du génocide. L'intérêt de cet extrait est qu'il semble dépasser la simple explication « ethniste » : des

²⁸ André Guichaoua est professeur de sociologie à l'Université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, et Directeur du Master de recherche « Sociologie et anthropologie du développement ». Chercheur spécialiste de cette région de l'Afrique, A. Guichaoua a séjourné à Kigali en avril 1994 et intervient

« *affrontements meurtriers* » répétés et « *gravés dans les mémoires* » auraient abouti certes à « *fonder* » des « *identités ethniques* » mais l'auteur précise qu'il existe aussi des « *clivages politiques* » et que ceux-ci, du fait de « *formations politiques extrémistes qui s'inspirent explicitement d'idéologies raciales* » auraient « *exacerbé* » ces « *identités ethniques* ».

Le schéma explicatif, on le voit, est un peu plus complexe que la sempiternelle grille de lecture purement ethniste. La composante politique est enfin abordée et proposée à la réflexion des élèves. Mais il est dommage que les auteurs n'aient pas donné aussi aux élèves quelques informations sur l'origine de ces « *idéologies raciales* ». Car il eût été nécessaire que les élèves puissent réfléchir sur les effets pervers que la propagation de l'idéologie "raciologique" et donc "raciste" du XIX^e siècle européen en terre d'Afrique a provoqué. Il ne s'agit pas spécialement d'amener les élèves à condamner "moralement" de façon anachronique les responsables de ces idéologies et de leur expansion coloniale, mais d'alimenter une réflexion des élèves à ce sujet par des faits. Réfléchir sur les dangers véhiculés par toute idéologie simplificatrice de la réalité et souvent utilisée plus ou moins consciemment par des stratèges politiques ou religieux. L'exemple du Rwanda est flagrant à cet égard. Il est donc dommageable que les enseignants ne soient pas amenés à l'utiliser plus clairement dans leur progressions pédagogiques.

Néanmoins, si l'implication de la France est évoquée dans cet extrait choisi il subsiste une certaine ambiguïté dans sa présentation. La dernière phrase qui parle des « *trois millions de Rwandais* » qui ont « *gagné les pays voisins* » ou qui se sont entassés « *dans la « zone humanitaire sûre » établie par l'armée française* » est coupée de son contexte et laisse ainsi entendre que l'ensemble de ces « *trois millions* » seraient des victimes du génocide proprement dit. Alors qu'une très grande partie étaient des génocidaires et des « *hutu* » utilisés comme bouclier humain et canalisés par l'opération Turquoise vers cette zone et vers le Zaïre. Nous retrouvons donc ici une forme d'amalgame entre victime et bourreaux.

Le manuel rappelle succinctement dans le chapitre consacré aux « *limites d'un nouvel ordre mondial* » (page 134) et une sous-partie consacrée au « *réveil de l'ONU* » « *la création des tribunaux pénaux internationaux chargés de juger les crimes commis en Yougoslavie (1993) et au Rwanda (1994)...* » mais le fiasco de l'ONU au Rwanda est totalement masqué par la description de son « *réveil* ». La MINUAR n'apparaît pas non plus sur la carte de la page 135 consacrée aux opérations de l'ONU dans le monde depuis 1945.

La responsabilité de la communauté internationale est proposée à la réflexion des élèves à travers un sujet d'analyse de caricature pages 140.

de ce fait comme témoin et expert dans de nombreuses procédures judiciaires.

Il est ainsi témoin-expert auprès du bureau du Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) depuis 1996. A. Guichaoua est également Président du Bureau exécutif et du Comité scientifique du Réseau documentaire international sur la région des Grands lacs africains (Genève/Dar-es-Salaam).

SUJET → L'état du monde en 1995

Dessin de Sergueï paru dans *Le Monde*, 7-8 mai 1995.



QUESTIONS

1. Quel événement sert de prétexte à ce dessin de presse ?
2. Quels sont les personnages représentés, que font-ils ?
3. Que représente l'oiseau en cage ? À quoi est-il opposé ?
4. Qu'est-ce que ce dessin nous révèle de la situation internationale au milieu des années 1990 ?

L'abandon des victimes du génocide des Tutsi du Rwanda de 1994 est bien évoqué ici dans le sujet et expliqué en partie dans le corrigé (page 141) qui précise en réponse à la question N°2 : « *Sergueï, par l'image de l'oiseau sifflant faiblement, veut montrer que l'idéal de paix proclamé en 1945 n'a pas été atteint, même après la fin de la guerre froide. Les conflits se poursuivent. En 1994 se déroulait le génocide au Rwanda et commencent en 1995 les guerres yougoslaves.* »

Mais la responsabilité particulière de la France est ici fort diluée. C'est d'ailleurs plutôt le personnage américain qui symbolise ici avec le « *Chut* » qu'il prononce la volonté d'étouffer les bruits du génocide. C'est donc lui qui au premier chef est bien responsable de l'abandon des Tutsi auquel le caricaturiste fait allusion ici. De plus l'expression « *génocide au Rwanda* » ne précise pas les victimes.

Néanmoins, une avancée pédagogique remarquable du traitement du sujet qui nous occupe se situe dans la partie traitant de « *La France dans le monde* » et spécialement dans un « *Dossier Approfondir* » page 330-331 sur le sujet plus précis de « *la France et l'Afrique* ». Celui-ci comprend de nombreux documents sur les interventions françaises (en Centrafrique, au Zaïre, au Tchad) dans ce continent notamment au Rwanda et propose une réflexion sur la relation coopération/néocolonialisme au Cameroun.

A propos du Rwanda c'est un document exceptionnel dans les manuels scolaires qui est ici proposé à l'analyse des élèves. Il s'agit d'un extrait du rapport de la mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994. Et, contrairement à d'autres rares présences de ce texte dans d'autres manuels, l'extrait choisi ici pose très clairement le problème de son lien avec la question du génocide. Il s'agit du seul et unique exemple rencontré dans tous les manuels analysés dans cette présente étude.

La France et le Rwanda

Le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes

tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. [...]

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre près de quatre ans pour qu'une investigation parlementaire soit entreprise sur pareille tragédie. Les liens de la France avec le Rwanda, les actions de coopération civile et militaire que notre pays y a menées, les efforts déployés par les organisations non gouvernementales françaises, la mort de plusieurs de nos compatriotes auraient dû inciter le Parlement à ouvrir le débat plus tôt. [...]

Dès le premier trimestre 1993, la France entre dans une stratégie de désengagement, même si sur le terrain, sa présence est forte jusqu'à fin mars 1993, date à laquelle elle décide de saisir l'ONU. [...]

Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a aucunement incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide [...] **Alors qu'elle avait constaté à plusieurs reprises les comportements déviants de nombreux soldats de l'armée rwandaise, [l'armée française] ne semble pas s'être préoccupée de ces dérapages autrement qu'en les constatant pour les déplorer.**

Extrait du rapport de la mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, présidée par Paul Quilès, 1998.

Certes, comme d'ailleurs a conclu ce rapport, la France est lavée dans cet extrait proposé aux élèves de tout soupçon d'avoir « *incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide* ». Cette conclusion est d'ailleurs en grande partie contestée depuis 1998 par de nombreux ouvrages et recherches.²⁹ Les auteurs du manuel auraient dû au moins en informer les élèves. Mais il n'en reste pas moins que la France est implicitement accusée, dans la phrase ci-dessus surlignée par nos soins, de « non assistance à personne en danger ». L'armée en réalité et non le pouvoir politique de l'époque, ce qui représente ici une certaine limite dans la dénonciation, limite inconséquente puisque de très nombreuses sources prouvent que les diplomates et les décideurs politiques étaient eux aussi parfaitement au courant des dangers de dérives génocidaires de leurs alliés auxquels ils ont continué à accorder leur soutien jusqu'au bout. Cependant, la présence de cet extrait représente l'avancée la plus importante constatée dans toute l'édition de manuel scolaire français dans la critique de la politique de la France au Rwanda.

Il convient aussi de le souligner car cette exception restera sans lendemain, et que dès l'édition suivante, celle de 2008, cette « avancée pédagogique » vers une certaine « honnêteté intellectuelle » disparaîtra totalement.

5. DANS L'ÉDITION DE 2007 pour les Terminales STT

Une seule occurrence à la page 76 au sujet des « *défis des nouveaux États* » :

- Depuis l'émancipation des colonies, le tiers-monde connaît une forte instabilité. L'appartenance fréquente à l'un des blocs contribue à accroître les tensions entre les États et provoque aussi des guerres civiles. **Le départ de la puissance coloniale accroît aussi les conflits ethniques dans des frontières mal reconnues, conflits parfois attisés par l'ex-colonisateur.**
- Crises, coups d'État et dictatures sanglantes jalonnent l'histoire du tiers-monde

²⁹ Voir bibliographie à ce sujet.

postcolonial, favorisant l'ingérence des puissances occidentales et déplaçant des milliers de réfugiés, ce dont témoigne en Afrique noire, la « décennie du chaos» (1991- 2001) . **Le génocide au Rwanda en 1994 exprime dramatiquement cette incapacité.** Cette instabilité retarde d'autant la démocratisation et les chances de développement.

Si on informe succinctement les élèves sur la façon dont l'ex-colonisateur a « attisé » parfois les conflits ethniques, sans donner d'ailleurs d'exemple précis, les auteurs n'ont ici pas jugé nécessaire de préciser qui avaient été les victimes du « génocide au Rwanda en 1994 » ni qui en ont été responsables, ni quel ex-colonisateur a « attisé » en l'occurrence les conflits ethniques. Aucune trace d'implication française dans l'histoire du Rwanda n'apparaît non plus. Curieuses omissions. (VICTBOUR)

6. DANS L'ÉDITION DE 2008

Comprenant également une partie sur la colonisation dans le cadre du programme de Terminale S, un paragraphe intéressant, car très rare dans les manuels, aborde le problème du racisme :

L'imaginaire colonial

Le sentiment de supériorité de l'homme occidental a donné naissance à des stéréotypes qui sont véhiculés par des récits, des dessins, des publicités, des chansons et des films, qui traversent les décennies. **À chaque population sont associées des caractéristiques physiques et intellectuelles entretenant un racisme ordinaire et pernicieux.**

La phrase surlignée ici par nos soins nous paraît en effet une avancée et une correction notable (inconsciente ?) de ce passage de l'édition précédente que nous critiquions plus haut (page *). On peut en effet affirmer que cette précédente édition qui abusait de la notion d'ethnie au sujet des Tutsis et des Hutus sans aucune nuance ni prudence « **entrenait un racisme ordinaire et pernicieux** » auprès même de nos élèves. Cette « correction » que l'on peut donc supposer consciente aurait nécessité cependant pour être bien comprise des élèves d'utiliser un exemple qui leur permettent d'en apprécier toute l'actualité. Or l'exemple en effet le plus flagrant et le plus proche de nous de l'entretien jusqu'à nos jours d'un tel « **racisme ordinaire et pernicieux** » est bien celui du cas rwandais. Il porte un nom d'ailleurs, celui de « la manipulation ethnique ». Mais, contrairement à ceux de l'édition 2007 pour les STT, les auteurs de ce manuel n'ont curieusement pas poussé leur désir d'efficacité pédagogique jusque-là. Aucun autre document, dans ces vingt et deux pages du manuel consacrées à la colonisation n'est proposé aux élèves afin d'illustrer (ou de faire découvrir par leur analyse) cette vérité historique pourtant si essentielle à la compréhension de l'actualité africaine.

D'ailleurs la décolonisation catastrophique du Congo belge et du Rwanda Burundi est totalement absente de la partie qui suit consacrée à la décolonisation. La seule occurrence « **Rwanda** » apparaît sur une carte où le pays est noté comme faisant partie des « **75 États présents à la conférence d'Alger** ».

Il faudra attendre donc le chapitre 7 consacré aux « **nouveaux acteurs et les nouveaux enjeux de l'après-Guerre froide** », page 172, pour rencontrer une nouvelle occurrence sur une chronologie : « **Avril 1994, Génocide du Rwanda** ». L'expression ne permet d'ailleurs pas aux élèves de connaître la nature ni les victimes ni les bourreaux. Cependant si le Rwanda apparaît avec le figuré « **Guerres civiles ou soulèvements intérieurs** » sur la carte des principaux conflits depuis 1990 (page 174), il n'apparaît nullement sur la carte suivante où pourtant sont indiqués « **les missions de**

paix engagées depuis 1991 » au nom de l'ONU. Pour les auteurs du manuels aucune Minuar, aucune opération Turquoise n'ont eu lieu au Rwanda. Le pays est tellement petit sur une mappemonde, il faut dire...

Enfin la page 176 est consacrée au sujet qui nous occupe ici, sous le titre « ***Le nouveau désordre mondial : quelles formes prennent les conflits de l'après-Guerre froide ?*** ». L'analyse de cette page mérite qu'on la reproduise ici en entier.

➤ Quelles formes prennent les conflits de l'après-Guerre froide ?

DOC 1 La « planète sauvage »

Il y a dix ans, s'effondrait le mur de Berlin et, avec lui, le monde des blocs

1989 1999

La planète sauvage

Guérillas, nationalismes, menaces nucléaires: au lieu d'un monde nouveau, des conflits partout. Page 2

Une du journal *Libération*, le 9 novembre 1999.

DOC 2 Les faiblesses de l'ONU

Devant la multiplication des conflits régionaux, les Nations unies éprouvent de plus en plus de difficultés à se montrer efficaces. Au Rwanda, l'ONU est incapable de prévenir le génocide. En Sierra Leone et au Congo, les Casques bleus sont impuissants. Au Kosovo, l'organisation n'est pas consultée quand les États-Unis décident de bombarder Milosevic. [...] « Tout le monde avait oublié une chose, explique John Steinburner, un expert du Brookings Institute à Washington, c'est que l'ONU n'est pas une entité indépendante. Dans l'euphorie de la fin de la guerre froide, certains ont fait semblant de croire que toutes les puissances allaient collaborer comme par magie sous l'égide onusienne. C'était une illusion. Il a fallu que l'ONU bataille au cas par cas, prêche une solution pacifique à chaque nouvelle crise. [...] ».

Reste le rôle des États-Unis. S'imposant de facto comme la dernière grande puissance, l'Amérique a été tentée à de nombreuses reprises de jouer le rôle du « gendarme mondial », avec ou sans l'aval des Nations unies. [...] « On peut tourner le problème dans tous les sens, le seul moyen d'améliorer le mode de fonctionnement de l'ONU, c'est que chaque pays coopère mieux avec son voisin au sein de l'institution », assure John Steinburner.

Libération, le 9 novembre 1999

DOC 3 Le génocide rwandais raconté par des meurtriers hutu

D'avril à juillet 1994, la guerre civile rwandaise se traduit par l'élimination systématique des opposants politiques et des populations Tutsi. En trois mois, entre 500 000 et un million de Tutsi (ainsi que des Hutu modérés) sont tués, trois millions fuient dans les pays voisins.

Pancrace : « le premier jour, un messenger du conseiller communal est passé dans les maisons pour nous convoquer à un meeting sans retard. Là, le conseiller nous a annoncé que le motif du meeting était la tuerie de tous les Tutsi sans exception. C'était simplement dit, c'était simple à comprendre. »

Élie : « [...] On n'avait pas à choisir entre les hommes et les femmes, les nourrissons et les anciens: tout le monde devait être abattu avant la fin ». [...]

Pancrace : « Il y avait toutefois des gens qui cherchaient à tuer une personne en particulier. On voyait

bien que cela les préoccupait de les dénicher en premier. [...] Soit à cause d'une ancienne chamaillerie, soit pour s'amuser. Soit le plus souvent pour s'approprier, le soir même, un champ bien placé qu'ils lorgnaient depuis longtemps. Celui qui apportait la preuve d'un coupage d'importance, comme une personne de renom ou une personne très agile, par exemple, pouvait être récompensé par une priorité sur sa parcelle. »

Alphonse : « je ne crois pas que nos cœurs détestaient les Tutsi. Mais il était inévitable de le penser puisque la décision était prise par les encadreurs* de tous les tuer. [...] La haine était le seul sentiment autorisé au sujet des Tutsi. Les tueries étaient une entreprise trop manœuvrée pour nous poser d'autres questions sentimentales ».

Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes* (2003), © Éditions du Seuil

* Terme désignant les responsables politiques hutu qui ont appelé au massacre.

Les trois documents de cette page proposent aux élèves d'analyser certains éléments du nouveau « désordre international ». Le premier est que nous serions entré, depuis la fin de la « guerre

froide » dans un monde « *barbare* », comme le laisse entendre la Une de Libération. Cette « *barbarie* » est en effet décrite par les « barbares » eux-mêmes dans l'extrait du livre de Jean Hatzfeld « Une saison de machettes ».

Le génocide rwandais est raconté par des meurtriers hutu.

D'avril à juillet 1994, la guerre civile rwandaise se traduit par l'élimination systématique des opposants politiques et des populations Tutsi. En trois mois, entre 500 000 et un million de Tutsi (ainsi que des Hutu modérés) sont tués, trois millions fuient dans les pays voisins.

Panrace: «(le premier jour, un messager du conseiller communal est passé dans les maisons pour nous convoquer à un meeting sans retard. Là, le conseiller nous a annoncé que le motif du meeting était la tuerie de tous les Tutsi sans exception. C'était simplement dit, c'était simple à comprendre.)
Élie: « [...] On n'avait pas à choisir entre les hommes et les femmes, les nourrissons et les anciens: tout le monde devait être abattu avant la fin". [...]
Panrace: « Il y avait toutefois des gens qui cherchaient à tuer une personne en particulier. On voyait bien que cela les préoccupait de les dénicher en premier. [...] Soit à cause d'une ancienne chamaillerie, soit pour s'amuser. Soit le plus souvent pour s'approprier, le soir même, un champ bien placé qu'ils lorgnaient depuis longtemps. Celui qui apportait la preuve d'un coupage d'importance, comme une personne de renom ou une personne très agile, par exemple, pouvait être récompensé par une priorité sur sa parcelle» .
Alphonse: je ne crois pas que nos cœurs détestaient les Tutsi. Mais il était inévitable de le penser puisque la décision était prise par les encadreurs· de tous les tuer. [...] La haine était le seul sentiment autorisé au sujet des Tutsi. Les tueries étaient une entreprise trop manœuvrée pour nous poser d'autres questions sentimentales (texte Jean Hatzfeld. Une saison de machettes (2003), © Éditions du Seuil)

Il s'agit de témoignages « bruts » de génocidaires qui décrivent crument leurs agissements criminels. Les seules explications de leurs gestes sont qu'ils se seraient laissé aller à une haine organisée par des « *encadreurs* », ou bien à des vengeances personnelles dont un des mobile était de voler la terre de la victime. Cette « haine » fut certes réelle et a pu en effet se traduire par le pillage. Mais encore eût-il fallu donner aux élèves les éléments d'explication plus profonde sur les causes démographique, sociales, politiques, internationales du drame : la faiblesse de l'éducation de nombreux rwandais certes, mais surtout une pression démographique non maîtrisée, de par l'absence totale de tout planning familial interdit par l'Église catholique et les pères blancs, qui se traduit par une pression foncière énorme et vecteur justement de jalousie et de haine ; la crise du café de 1990 avec un effondrement catastrophique des cours, en grande partie du à la politique du FMI et de la BIRD favorisant l'augmentation de la production mondiale ; et enfin l'instrumentalisation politique et ses objectifs d'une vision exclusivement ethniciste de la société africaine et rwandaise en particulier, instrumentalisation inventée par le colonisateur belge et l'église, récupérée par les tenants du hutu-power, dangereusement renforcée, justifiée idéologiquement, théorifiée militairement, par les fidèles alliés français depuis 1975.

Au contraire de cela, et sans ces explications pourtant absolument nécessaires au décryptage « rationnel » de cette haine, cet extrait choisi ici par les auteurs n'a pour fonction que de rendre compte du titre ambigu de la Une de Libération « *Une planète sauvage* »: la lecture et l'analyse de cet extrait du livre de Jean Hatzfeld ne peuvent que confirmer les élèves dans cette impression « télévisuelle » : les Hutus sont bien des « sauvages », horde abrutée manipulée par des responsables politiques et qui trouve son compte dans le pillage et le vol. Sans les explications nécessaires l'élève est amené à considérer que le premier « responsable » c'est d'abord la « sauvagerie » des Africains livrés à eux-mêmes. Il eût été pourtant cohérent de faire le lien avec le passage où les auteurs du

manuel avaient fort justement pointé « *le racisme ordinaire et pernicieux* ». Belle occasion manquée de connection entre certains aspects de la colonisation et leurs conséquences jusqu'à nos jours. Les élèves auraient été amenés ainsi à se méfier de ce sentiment de « sauvagerie » brute qui transparait dans cette page.

Et que font donc les « civilisés » pendant ce temps ? Ils échouent. L'ONU d'abord : « *Au Rwanda l'ONU est incapable de prévenir le génocide* ». Voilà ce que propose comme élément d'analyse pour les élèves le choix de l'article de Libération du 9 novembre 1999. Ce qui est une grave erreur, car L'ONU a été au contraire maintes fois « prévenue » de la préparation du génocide, ne serait-ce par le chef de la MINUAR lui-même. Roméo Dallaire a d'ailleurs largement démontré dans ses écrits que le secrétariat de l'ONU avait été maintes fois informé³⁰ et que là résidait son traumatisme : malgré ces informations le Conseil de l'ONU vote le désengagement onusien en toute connaissance de cause.³¹ Il aurait fallu donc écrire « **Au Rwanda l'ONU, bien que prévenue de la préparation d'un génocide, a été incapable de l'empêcher** ». Ce qui aurait proposé bien plus de sujet de réflexion aux élèves.

Enfin, si on analyse ces mêmes extraits choisis, les principaux responsables de cette inefficacité onusienne seraient bien les Etats-Unis qui bombardent Milosevic sans « *consulter* » l'ONU, et qui ont été tentés « *à de nombreuses reprises de jouer le rôle de « gendarme du monde », avec ou sans l'aval des Nations unies* ». Les autres puissances sont également évoquées dans cet extrait en particulier leurs difficultés de « collaborer » depuis la fin de la guerre froide. Mais il est clair que les principaux responsables de cet échec demeurent les Etats-Unis d'Amérique.

A noter que le rôle de la France n'est absolument pas évoquée dans cette page. On aurait pu dès lors espérer que l'intervention française au Rwanda fût abordée dans le chapitre 14 consacré à « *La France dans le monde* ». Or ce n'est pas le cas.

Dans la chronologie de la page 352 aucune mention de toute opération française en Afrique, encore moins au Rwanda. Par contre il est bien préciser que « *la France s'oppose à l'intervention américaine en Irak* » en 2003.

Le Rwanda n'est indiqué que dans les cartes de la page 354 avec le figuré suivant : « *Français langue officielle, seule ou avec d'autres* », et de la page 354 avec le figuré « *forces françaises déployées seules ou avec d'autres pays dans le cadre d'une mission confiée par l'ONU ou*

³⁰ 11 janvier 1994: Un télégramme du général canadien Roméo Dallaire en charge de la Minuar communique aux Nations unies ses informations sur un plan d'extermination des Tutsi (prévoyant la mise à mort possible de « mille personnes en vingt minutes »), de l'entraînement et de l'armement des miliciens interahamwe et de diverses manifestations organisées par des militaires et des gendarmes contre des opposants hutu et des casques bleus belges en vue de provoquer le FPR et de lancer une guerre civile. Il propose un raid sur les caches d'armes. En réponse, le chef de la Direction des opérations de maintien de la paix des nations unies (DOMP), Kofi Annan, lui rappelle les limites de son mandat et lui demande d'informer le président Habyarimana.

Dans chronologie réalisée par RFI

http://www.rfi.fr/actufr/articles/052/article_27210.asp

³¹ 14 avril 1994: En réponse à la demande de renforts du général Dallaire, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'Onu exige un cessez-le-feu d'ici le 30 avril comme condition au maintien de la Minuar au-delà du 7 mai. La France appuie cette initiative.

16 avril 1994: Départ du contingent militaire belge de la Minuar (780 casques bleus).

21 avril 1994: La résolution 912 du Conseil de sécurité des Nations unies réduit les effectifs de la Minuar de 2 500 à 270 casques bleus.

Id.

l'OTAN ». Curieuse façon de noyer le poisson et d'éviter de parler directement du cas de l'intervention française au Rwanda de 1990 à 1994.

Aucune référence au Rwanda n'apparaît dans la double page (362-363) pourtant consacrée à une présentation d'ailleurs exempte de tout esprit critique, de la coopération française en Afrique.

Le cours de quatre pages (364-367) consacré à « *l'évolution de la place de la France dans le monde* » résume ainsi la critique de « néocolonialisme » :

« *L'influence politique mondiale de la France est le fruit de la géopolitique de l'après-guerre. Depuis les années 1980, le poids des anglo-saxons et des puissances émergentes d'Asie, tend à remettre en cause cette situation. Par ailleurs, la politique étrangère française est, par moments, accusée de complaisance à l'égard de certaines dictatures africaines et de néocolonialisme.* »

Outre le fait que le résumé est plus que succinct et qu'il n'est illustré d'aucun exemple, y compris dans tous les documents du chapitre et même du manuel, la locution « ***par ailleurs*** » masque en elle-même la seule analyse que les élèves peuvent faire de ce paragraphe. Contrairement à ce que prétend linguistiquement cette locution, les deux parties du paragraphe ne peuvent être, dans l'esprit du lecteur, séparées. Il est bien évident que la « ***politique étrangère française*** », que l'on peut « ***par ailleurs*** » accuser d'être néocoloniale, se justifie clairement ici comme étant une nécessité face aux Anglo-saxons et aux Chinois qui menacent l'influence française. La ligne générale est donc cohérente : si l'ONU est inefficace, si le génocide au Rwanda n'a pu être « ***prévenu*** », si la France s'est engagé dans le « ***néocolonialisme*** », ce que « ***par moments*** » on lui reproche, c'est bien de la faute aux Américains et aux nouveaux venus le Chinois. Tout est fait pour les jeunes élèves et apprentis citoyens ne se posent pas trop de questions critiques sur leur propre pays, mais se méfie particulièrement des « anglo-saxons » et des « Chinois ». Curieuse formation citoyenne.

En particulier face au drame rwandais, qui rappelons-le est le troisième plus important génocide du XXème siècle, le dernier en date, qui s'est déroulé dans une zone d'influence francophone. Jamais donc, la question des relations de la France et du Rwanda n'aura été évoquée, même de façon allusive dans l'ensemble de ce manuel. Pourtant, juste avant 2008, date d'édition, le sujet était de plus en plus d'actualité, avec en novembre 2006 l'instruction du juge Bruguière, qui a abouti à neuf inculpations dans l'entourage de Kagamé, le président rwandais étant lui-même protégé par son immunité de chef d'Etat mais mis en cause par le juge qui lui attribuait la responsabilité suprême de l'attentat. Le Rwanda avait immédiatement rompu les relations diplomatiques avec Paris. Qui plus est, ce pays déclarait officiellement vouloir quitter la « francophonie » et rejoindre le « commonwealth » !

Nous sommes donc bien dans le sujet des aléas de la politique extérieure de la France et ses difficultés à garder son rang. Mais les élèves lecteurs du manuel de l'édition 2008 de Magnard n'en sauront rien. Pourquoi un silence si assourdissant qui contraste avec les quelques avancées de l'édition 2004? La reprise, entre ces deux dates, du débat public au sujet de l'implication française dans le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994, notamment la présentation par la CEC, le 3 février 2005, de son rapport « *l'horreur qui nous prend au visage* », serait-il responsable d'une telle « prudence pédagogique » ?

7. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première)

Une chronologie en début du chapitre sur les « ***nouvelles conflictualités*** » page 105 indique à la date de 1994 « *Génocide des Tutsis au Rwanda* ». Mais curieusement la carte de la page 107 censée

illustrer le « *monde instable depuis 1991* » ne mentionne pas et donc ne considère pas le Rwanda ni même la zone du Congo comme un « *foyer de tension* ». Probablement considère-t-on que le troisième génocide du XX^{ème} siècle est un conflit secondaire contrairement à la Somalie qui est représentée.

Dans le cours n°4 sur « *les conflits dans le monde depuis 1991* » page 124, le sujet est abordé ainsi : « *L'Afrique est secouée par de nombreux conflits. En partie étouffées pendant la guerre froide, des guerres civiles éclatent en Somalie, au Libéria, ou au Sierra Leone. A Rwanda, entre avril et juillet, le génocide des Tutsis par les Hutus fait 800 000 morts (doc 4), devant des forces de l'ONU qui reste impuissantes* »

Les causes de ces conflits ne sont pas abordées si ce n'est « la fin de la guerre froide » présentée comme une réactivation de conflits antérieurs. On retrouve néanmoins la sempiternelle explication « ethniste » page 141, où dans un plan détaillée de dissertation répondant au sujet « les nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide », les auteurs précisent que « *le génocide des Tutsis par les Hutus au Rwanda (1994)* » illustre le « *Retour des clivages ethniques ou religieux au sein des États ou en les États* »

Les auteurs du manuel précisent ensuite (page 124) que « *ces conflits révèlent l'impuissance de l'ONU. Bien qu'intervenant plus souvent depuis 1991 qu'entre 1945 et 1991, elle cherche à imposer le droit d'ingérence, mais ne parvient pas à s'imposer face aux intérêts des grands États.* » Et ils ne donnent comme exemple que celui de « *la Russie (qui) intervient militairement en Tchétchénie, sans recevoir de condamnation autre que formelle* ». L'exemple du fiasco onusien au Rwanda était nous semble-t-il plus flagrant et parlant pour les élèves. Mais cela nécessitait d'entrer un peu plus dans les « détails », expliquer la réduction de la Minuar, aborder l'ambiguïté de l'opération Turquoise, ce que les auteurs du manuel n'ont pas jugé nécessaire.

À la place ils proposent un extrait de texte de Jean Hatzfeld à l'analyse des élèves

Le témoignage d'une rescapée du génocide des Tutsis.

Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda Juvénal Habyarimana est la cible de tirs et s'écrase sur l'aéroport de Kigali, la capitale du Rwanda. Il n'y a aucun survivant.

Quand l'avion du président a finalement chuté, trois ans plus tard, les radios nous ont décommandé de sortir. Sur le moment, on ne savait pas quoi penser de notre destin, mais les Hutus de notre région, eux aussi, hésitaient sur le nôtre; ils attendaient comme nous. Puis on a entendu les bourgmestres, les policiers, les fonctionnaires communaux, qui sillonnaient les brousses pour encourager les villageois en criant cette variété d'ordres: « Qu'est-ce que vous attendez pour exterminer ces Tutsis comme à Kigali, ce sont des cancrelats! », « Il n'y a plus de place pour les Tutsis, il faut les tuer comme vous pouvez », « Ce sont des vipères, c'est maintenant qu'il faut s'en débarrasser. Personne ne sera puni! » [...] Un surpeuplement de réfugiés nous attendait à Kabgayi, et nous avons encore dormi à ciel ouvert. [...]. Chaque jour, des militaires devaient garer un autobus près des campements et ils faisaient monter à bord des Tutsis. Des prêtres, des soeurs, des professeurs, des commerçants, ils commençaient par les gens importants. Ils emmenaient une cinquantaine de passagers dans la brousse et, le soir, le bus revenait vide. Le 29 juin, ils ont fait monter mon mari. Il s'appelait Jean-de-Dieu Nkurunziza, c'était un brillant intellectuel et un homme très attentionné.

Jean Hatzfeld, Dans le nu de la vie, récits des marais rwandais, Le Seuil, 2000.

Qui sont les premières victimes du génocide?

Qu'est-ce qui montre que les massacres sont planifiés?

Reprenant ainsi cette option « pédagogique » de l'édition précédente (2008), les auteurs de ce manuels attirent judicieusement l'attention sur l'aspect « planifié » du génocide ; l'extrait de texte permet aux élèves de pointer les responsabilités de certains encadreurs, « *les bourgmestres, les policiers, les fonctionnaires communaux* ». Mais de qui ces relais sur le terrain tenaient-ils leurs « ordres » ? Les élèves lecteurs de ce manuels n'en sauront rien. Pourrions-nous imaginer un cours sur la Shoâ pointant le rôle des kapos, préfets, policiers, mettant en œuvre « la solution finale » sans que soit évoqué une seule fois les donneurs d'ordre nazis, la conférence de Wansse, l'auteur de Mein Kampf ? C'est pourtant la « pédagogie » qui est organisée dans ce manuel. Peut-on raisonnablement conclure qu'elle est à même de susciter la réflexion des élèves sur les causes et le processus qui a mené au génocide le plus efficace et rapide de la période contemporaine ? On peut raisonnablement en douter.

Ce manuel donne pourtant une place importante à l'affaire de Fachoda. Dans la partie qui traite du programme sur la colonisation et décolonisation, on peut trouver un première référence dans une chronologie (page 218) qui note « *incident franco-britannique de Fachoda* » en date de 1898, puis sur une carte (p222) le présentant comme « *espace de tension* », dans une partie du cours (page 224) en ces termes : « *La concurrence fait naître de fortes tensions en Européens. En 1898, une expédition française rencontre une expédition anglaise sur le Nil à Fachoda (Soudan) : leur face à face manque de dégénérer en une guerre franco-britannique.* »

Enfin, deux documents d'un dossier illustrant les « *concurrences européennes et le partage de l'Afrique* », une carte et une Une du Petit journal sont proposés à la réflexion des élèves en ces termes : « *L'incident de Fachoda est-il une étape importante de la colonisation de l'Afrique ? Comment la presse française réagit-elle ?* »

C'est un progrès notable mais pourquoi les auteurs du manuels, puisque depuis 2011 « colonisation » et « nouvelle conflictualités depuis 2011 » sont traitées dans le même programme de classe de Première, n'ont-ils pas jugé pertinent d'éclairer la continuité de ce « syndrome de Fachoda » jusque dans la poitique française au Rwanda depuis les années 1960.

Par ailleurs le même manuel consacre un dossier entier « aux contestations de la colonisation en France dans les années 1930 » (pages 234-235) où les différentes critiques anticolonialistes (économiques, sociales, morales, libérales...) sont présentées, exeptées celle qui aurait pu permettre aux élèves de comprendre ce qui s'est passé au Rwanda, c'est à dire la manipulation « ethniste », cet art de « diviser pour régner » qu'on utilisé tous les colonisateurs avec les conséquence que l'on connaît jusqu'à nos jours en Palestine, au Liban, en Inde, au Congo et ailleurs.

8. DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie)

Aucune information sur le drame rwandais dans le manuel d'Histoire.

Une seule occurrence « *Rwanda* » dans manuel de Géographie, sur une carte à la page 222 et avec un figuré « *Guerre et conflit* ».

En introduction du chapitre sur l'Afrique, une large photo du sommet Chine-Afrique de 2006 laisse entendre que les temps contemporains seraient ceux de la « Chine-Afrique » : l'implicite, fort difficile à comprendre des élèves, est que les temps de la « FrançAfrique » est bien révolu. Difficile à comprendre car jamais, dans l'ensemble des manuels Magnard de 2011 (Première) et 2012 (Terminale) ne sont évoqués une seule fois les nombreuses interventions françaises en Afrique noire. Sont évoqués, page 228 l'existence de « *lions africains* », qui désignent des pays en forte

croissance, mais aussi les problèmes de pression démographique et de l'intensification de l'agriculture qui en résultent. Mais sans jamais citer une seule fois l'exemple du Rwanda qui est pourtant de loin le plus parlant pédagogiquement.

E. NATHAN

1. DANS L'ÉDITION DE 1995

2. DANS L'ÉDITION DE 1998

La date d'indépendance du Rwanda est indiquée dans une chronologie (page 208) et une carte (page 211) consacrées à la décolonisation. Mais si la crise de la décolonisation congolaise est traitée, rien n'est dit sur celle du Rwanda.

C'est dans le chapitre 13 consacré aux « *points chauds à la fin du XX^{ème} siècle* » qu'est abordé le drame rwandais. Une chronologie (page 228) indique : « *1993-1998 : affrontements entre Hutus et Tutsis au Rwanda* » Il est à noter que, contrairement aux autres manuels, les auteurs de celui-ci inscrivent ce conflit dans la durée, ce qui est plus proche de la réalité puisque la guerre civile a commencé en 1990, que les massacres de Tutsis ont eu lieu dès 1961 et surtout à partir de 1992.

Cependant cette façon de présenter permet d'évacuer la notion de « génocide » proprement dite, au profit de celle « *d'affrontements* ». Cette tendance semble rectifiée dans l'introduction à ce paragraphe (page 230):

« Face aux conflits intra-étatiques et aux guerres civiles, la communauté internationale est particulièrement désarmée. L'article 2 de la Charte des Nations unies affirme en effet la souveraineté des États-nations et implique donc un principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Il s'agit pourtant d'affrontements souvent très meurtriers, en particulier en Afrique : le Rwanda a été le théâtre depuis 1994 d'un véritable génocide... »

Le terme de génocide est utilisé. Ce qui constitue un progrès. Cependant ce paragraphe évacue à son tour que le génocide a eu lieu alors même qu'une mission de paix de l'ONU, rompant justement avec cette « non-ingérence » rappelée ici, était en cours. Les élèves peuvent donc être induits en erreur. Ce n'est pas l'article 2 de la Charte qui peut expliquer le fiasco onusien dans le drame rwandais, mais bien l'échec d'une mission d'intervention sur les causes duquel on empêche de ce fait les élèves de réfléchir. Lorsqu'on sait par ailleurs que la France est accusée d'être en partie responsable de cet échec on ne peut, à notre tour, que nous interroger sur l'objectivité des auteurs de ce manuel.

D'autant que ceux-ci reprennent entièrement à leur compte (page 238) la théorie du « double génocide » avancée depuis 1994 par les décideurs français pour justifier la politique française de soutien au régime d'Habyarimana puis au gouvernement « intérimaire » durant le génocide des Tutsis en 1994.

« La situation est encore plus explosive dans la région des grands lacs et du Congo. Au Rwanda et au Burundi, la surpopulation et les tensions anciennes entre Tutsis et Hutus débouchent, depuis 1993, sur des génocides réciproques et sur la fuite des survivants vers les pays voisins »

À noter d'abord que les deux causes principales expliquant « *les génocides réciproques* » selon les auteurs de ce manuel sont « *la surpopulation* » et « *les tensions anciennes* ». Si ces deux éléments ont pu être des facteurs leur mise en avant ici évacue les causes plus « politiques » comme les manipulations ethniques par le colonisateur belge et les dictatures pro-hutu depuis l'indépendance avec l'assentiment de leurs soutiens français, les « *tensions anciennes* » évoquant plutôt le sempiternel affrontement « ethnique » prétendument traditionnel, voir ancestral. Quant à « *la surpopulation* », si elle est bien réelle au Rwanda et si elle a une part de responsabilité dans les causes du génocide – bien que fort heureusement toutes les régions surpeuplées du globe ne

connaissent pas la même tragique échappatoire- il eût été utile à la compréhension des élèves de rappeler ici le rôle important dans ce pays de l'idéologie chrétienne anti-planning familial.

Une photo est proposée à la page 239 en illustration de cette théorie du double génocide. Avec comme légende : « *Camp de réfugiés hutus à la frontière zairoise, 1994* »



Nous retrouvons donc ici cet amalgame récurrent dans presque tous les manuels des éditions 1995, 1998

Il est ici exprimé de façon particulièrement clair. Les Hutus ci-dessus sont présentés comme des survivants fuyant un génocide qui donc aurait été commis par les Tutsis. Ce qui est totalement faux. Comble du paradoxe le manuel ne présente pas ici les victimes Tutsis et Hutus « modérés » du génocide, dont la représentation photographique est totalement absente, mais les populations Hutu poussées par les FAR et les interhamwe génocidaires fuyant devant l'avancée du FPR. Imaginerait-on un manuel qui en évoquant la Shoah l'illustrerait en présentant des réfugiés allemands, parmi lesquels quelques SS, fuyant devant l'avancée de l'Armée Rouge? Que l'armée victorieuse des rebelles ait pu commettre des « massacres » de guerre est indéniable. Mais en aucun cas il ne s'agit de « génocide ». Au contraire c'était le FPR qui mettait, réellement fin au seul véritable « génocide des Tutsis et Hutus modérés » dans les régions qu'il libérait. Il y a donc là, dans un manuel scolaire que la déontologie aurait dû inciter à plus de prudence et d'objectivité, une perpétuation du mensonge médiatique, qui pendant tous les mois de juin et juillet ont fait volontairement l'amalgame entre victimes et bourreaux, accréditant la thèse du « double génocide ». Curieusement est reproduit ici la « mise en condition » de militaires français de l'opération Turquoise à qui leur hiérarchie leur avait fait croire que c'était les Tutsis les génocidaires. Leur surprise fut grande, lorsqu'ils s'aperçurent sur le terrain que la réalité était exactement l'inverse³².

Qu'un manuel scolaire, destiné pourtant éclairer la réflexion des élèves sur des drames d'une telle ampleur et d'une telle gravité, rende ainsi cette réalité si peu intelligibles peut paraître pour le moins étonnant.

D'autant que plus loin le manuel fait une vague allusion à l'intervention française « Turquoise » au Rwanda. Cette unique occurrence se situe page 245 dans un sujet d'étude de document sur les « *nouveaux défis* » de l'ONU. Un extrait de texte de Daniel Colard d'octobre 1994 recense les

³² Voir témoignage de Prugnaud page 200

interventions de l'ONU. Celle-ci « *développe la diplomatie humanitaire – lancée par la France et la doctrine Kouchner- par le droit ou le devoir d'assistance à peuples ou minorités en danger (Somalie, Bosnie, Cambodge...)* » L'auteur énumère ensuite les interventions effectuées dans le cadre du recours au chapitre VII et termine par : « *enfin la tragédie du Rwanda (1994), intervention humanitaire de la France* ».

Si l'ommission de la MINUAR est totale l'opération Turquoise n'est ni nommée ni vraiment présentée mais elle est bien évoquée comme étant une « *intervention humanitaire* » (TURQHUM). Et cela tout à l'honneur de la France, présentée comme l'inventrice de cette « *diplomatie humanitaire* ». Mais les élèves sont loin de pouvoir comprendre que cette opération fut pour le moins ambiguë, critiquée, car précisément de nombreux observateurs l'ont accusé de n'avoir pas porté vraiment assistance aux victimes du génocide mais plutôt aux génocidaires. Mais puisque l'amalgame « victimes/bourreaux » a déjà été installé dans l'esprit des élèves avec la justification de la théorie du « double génocide », le manuel est cohérent avec sa ligne mensongère et dissimulatrice. Le rôle de la France est cependant tout à fait valorisé.

3. DANS L'ÉDITION DE 2008 collection Jacques Marseille

La première occurrence se situe dans une carte (page107) présentant les « *conflits depuis 1991* ». Le Rwanda y est noté avec le figuré « *Conflits en cours en 2008 conflit international ou guerre civile* ». Il est curieux qu'un figuré propre aux génocides n'ait pas été utilisé ici.

Le « génocide » lui même est présenté de singulière façon dans le cours page 110-111 consacré au « *nouvel ordre mondial* » et dans la sous partie « *renouveau de l'ONU* »
« *Du Moyen Orient à la Somalie, de l'ex-Yougoslavie au Rwanda, l'ONU intervient en 10 ans dans plus de conflits régionaux qu'elle ne l'avait fait au cours des 45 premières années de son existence. Elle met en œuvre un droit d'ingérence qui permet à la communauté internationale d'intervenir plus souvent (...) En 1994, (le Conseil de Sécurité) autorise la France à employer « tous les moyens » nécessaires pour protéger les civils au Rwanda, pris dans un génocide entre deux ethnies, les Tutsis et les Hutus* ».

Avec à l'appui une définition de ce droit d'ingérence et une photo qui, en date de 1996, présente une colonne de réfugiés. Il y a là une accumulation de flou, d'ambiguïté et d'erreur qui permet, de fait, de dissimuler l'essentiel aux élèves lecteurs.

Les élèves de 2008 ne sauront pas plus que ceux de 1998 que l'intervention de l'ONU a été un fiasco total puisque le génocide de près d'un million de personnes, Tutsis et Hutus modérés n'a pas pu être empêché, le Conseil de Sécurité ayant même voté une réduction de la Minuar à 270 soldats en plein massacre³³. Or, dans le cadre d'un paragraphe sur le « *renouveau de l'ONU* » il eût été

³³ **13 avril 1994:** Le lieutenant-colonel Augustin Bizimungu est promu major-général et chef d'état-major des armées. Il demande un cessez-le-feu du FPR en échange de l'arrêt des massacres.

14 avril 1994: En réponse à la demande de renforts du général Dallaire, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'Onu exige un cessez-le-feu d'ici le 30 avril comme condition au maintien de la Minuar au-delà du 7 mai. La France appuie cette initiative.

16 avril 1994: Départ du contingent militaire belge de la Minuar (780 casques bleus).

21 avril 1994: La résolution 912 du Conseil de sécurité des Nations unies réduit les effectifs de la Minuar de 2 500 à 270 casques bleus.

4 mai 1994: A Paris, devant l'Assemblée nationale, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, pose un cessez-le-feu comme condition impérative à une intervention internationale. (chronologie « Toute l'histoire du Rwanda » sur site de RFI)

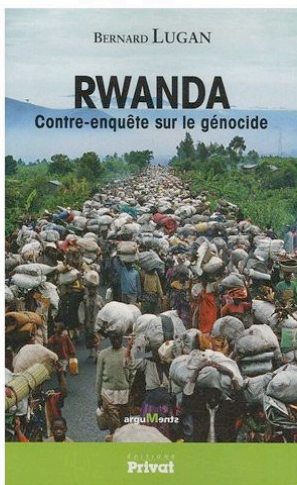
plus honnête de présenter à travers cet exemple rwandais les difficultés et parfois l'impuissance totale de l'ONU et d'en analyser les causes. Au contraire, à la simple lecture de ces quelques lignes, les élèves peuvent imaginer que l'intervention de l'ONU et de la France a vraiment réussi à « *protéger les civils* ».

D'ailleurs qui sont ces « *civils* » qu'on présente ici comme étant « *pris dans un génocide entre deux ethnies, les Tutsis et les Hutus* » ? Qui sont les victimes qui sont le bourreaux ? Ce n'est pas clair dans le texte du cours. L'expression utilisée laisse entendre que les deux « ethnies » auraient pratiqué un génocide mutuel dont tous les « *civils* » seraient victimes, puisqu'il fallait les protéger. On en revient donc toujours à cette théorie du « double génocide » chère aux décideurs français.

Cette impression est renforcée par la légende de la photo : « *Au Rwanda, le génocide pratiqué par les Hutus fait fuir des milliers de personnes. Camp de réfugié au Zaïre, 1996* ». Les bourreaux sont nommés, mais non les victimes. Sont-ce des Tutsis ? Le terme de « *personnes* » renvoie plutôt à des « civils » en général. Or la date proposée ici pose un véritable problème d'interprétation. En 1996 le « génocide » proprement dit perpétré contre les Tutsis et les Hutus modérés était déjà fini depuis août 1994 grâce à la victoire du FPR. Les seuls « civils » à être encore réfugiés au Zaïre en 1996, sont en réalité des Hutus que les génocidaires des FAR, des Interhamwe ont utilisé comme bouclier humain dans leur fuite, à l'occasion de l'opération Turquoise, qui de Juin à Août 1994 les ont laissés passer.

Les « réfugiés » que l'on voit donc sur cette photo, sont, en 1996 au Zaïre, des populations « hutu ». Comment auraient-elle donc pu être victimes d'un « *génocide pratiqué par les Hutus* » ?

L'erreur de chronologie est donc grossière et incite à une lecture très ambiguë de ce drame. Ce curieux amalgame ne peut donc que renforcer la thèse du « double génocide ». Le moins qu'on puisse dire c'est que ce manque total de « rigueur » est, pour un sujet si controversé et délicat, de la part de professeurs d'histoire, totalement inacceptable.



D'ailleurs le fait que la photo utilisée ici et proposée aux élèves soit exactement du même type que celle choisie en couverture du livre de Bernard Lugan³⁴ est peut-être un indice explicatif de cette « légèreté » apparente dans la chronologie.

Cet historien spécialiste de l'Afrique a très clairement pris position pour défendre la politique de la France dans ce drame dans une livre intitulé « *Rwanda : Contre-enquête sur le génocide* » édité en mars 2007 chez Privat. Les

http://www.rfi.fr/actufr/articles/052/article_27210.asp

³⁴ Bernard Lugan est expert auprès du TPIR. Il dirige le séminaire " Afrique " du CID (Collège interarmées de défense). Il est conférencier à l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale), au CHEM (Centre des hautes études militaires), etc. Docteur en histoire et docteur d'État ès lettres, il a été professeur d'histoire de l'Afrique à l'université nationale du Rwanda de 1972 à 1983. Il enseigne actuellement l'histoire de l'Afrique à l'université de Lyon III. Il est l'auteur d'une vingtaine de livres, notamment Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie, 2004 ; François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda, 2005 ; Pour en finir avec la colonisation, 2006. (tiré du site « [amazon.fr](http://www.amazon.fr/Rwanda-Contre-enquête-génocide-Bernard-Lugan/dp/2708968750/ref=pd_ts_b_19?ie=UTF8&s=books) » : http://www.amazon.fr/Rwanda-Contre-enquête-génocide-Bernard-Lugan/dp/2708968750/ref=pd_ts_b_19?ie=UTF8&s=books)

éléments principaux de cette thèse, reprise à partir de 2004 par de très nombreux autres auteurs, sont de mettre à égalité du “génocide des Tutsi” et des “massacres” perpétrés au Kivu par le FPR, l’accusation, relayant le rapport du juge Bruguière, contre Kagamé rendu responsable de l’attentat du 6 avril et donc du “génocide” perpétré contre les siens, c’est-à-dire les Tutsi de l’intérieur qui auraient été donc sacrifiés consciemment au profit d’une stratégie de conquête du pouvoir, sont. Si les auteurs de ce manuel ont été influencés par ces thèses, il serait compréhensible que tout soit fait ici pour innocenter la France et utiliser le flou de la théorie du double génocide comme moyen de créer ici un écran de fumée. Mais alors, est-ce bien le rôle d’un manuel scolaire? Qu’un manuel scolaire livre à la réflexion des élèves les éléments sur d’une thèse, à travers un document à analyser, n’est pas en soi condamnable. Si l’on s’en réfère à la nouvelle philosophie de “pédagogie active” en vogue dans les “sciences humaines” cette méthode serait même recommandable. Mais celle qui consiste à illustrer une thèse sans amener les élèves à analyser le document, et surtout sans permettre la confrontation avec la thèse opposée est proprement inacceptable. Comme le cite Paul Quiles en en-tête de son blog et qui en tant que président de la Mission d’Information Parlementaire sait sans doute de quoi il parle, “ *Le danger, ce n'est pas ce que l'on ignore, c'est ce que l'on tient pour certain et qui ne l'est pas* ” (Mark Twain).

La seule évocation des difficultés de l’ONU dans cette affaire suit quelques lignes plus bas (page 111) de façon très générale :

« L’échec de la plupart de ces interventions montre toutefois que ni liberté, ni la démocratie ne s’imposent et que, sans le consentement du peuple concerné, toute intervention, même engagée avec les meilleures intentions, est inefficace. »

La réflexion est probablement juste si on en reste au niveau de la généralité. Mais les échecs de l’ONU et de l’intervention française dont le nom n’est même pas cité (il s’agissait de l’opération Turquoise) ne sont absolument pas précisés ni mesurés. L’idée générale exposée ici selon laquelle il manquerait « **le consentement du peuple concerné** » pour que ce type d’intervention soit efficace, permet de taire ici, dans le cas du Rwanda, l’essentiel de la responsabilité de cette inefficacité. Dans le cas d’un génocide le concept de “**peuple**” est ici ambigu puisque victimes et bourreaux en font partie. Aurait-il fallu en l’occurrence obtenir “**le consentement**” des victimes, comble de l’hypocrisie, et “**le consentement**” des génocidaires, comble de la fausse naïveté criminelle? Il eût été plus honnête de rappeler aux élèves que dans le cas du Rwanda “**les meilleures intentions**” du départ prêtées à la MINUAR pour faire aboutir les accords d’Arusha ont été consciemment sabotées par certains acteurs du Conseil de Sécurité, que celui-ci, malgré les avertissements de Roméo Dallaire responsable de la MINUAR, a lui-même, réduit le nombre de soldats de cette MINUAR, de 2 500 à 270 casques bleus. De préciser également que l’opération Turquoise n’est intervenue que le 27 juin 1994 alors que le génocide contre les Tutsis était quasiment terminé. L’opération Turquoise si tardive est d’ailleurs accusée par certains observateurs d’avoir été proposée par la France surtout pour freiner l’avancée du FPR, adversaires de nos alliés génocidaires, et sous couvert de « **protéger les civils au Rwanda** » et de permettre d’exfiltrer vers le Zaïre ces mêmes génocidaires grâce au bouclier humain des « hutus ». C’est en effet un peu plus complexe que la phrase du manuel citée au-dessus, mais l’objectif d’une pédagogie destinée à des élèves de Terminale S, ES, L, n’est-il pas de leur faire entrevoir la complexité du monde contemporain dans lequel ils vont vivre?

En dissimulant ici les véritables responsabilités politiques de l’échec de l’ONU au Rwanda, les auteurs de ce manuel empêchent de fait les élèves, futurs citoyens du monde, de réfléchir vraiment sur les difficultés de la communauté internationale à empêcher des génocides de cet ampleur. Il y a là, du simple point de vue pédagogique, quelque chose de très grave.

Cette analyse se renforce à la vue du sujet de Bac proposé page 134-135 « **Quel est le rôle de l’ONU depuis 1945 ?** ». L’ensemble documentaire propose un extrait d’article de D.Vernet paru dans Le Monde, le 23-24 mars 2003. Celui-ci dénonce l’impuissance de l’ONU du temps de la

guerre froide et de l'utilisation abusive du veto. Puis il continue : « *Tout change à la fin des années 1980 avec M. Gorbatchev. Et en effet, du Golfe au Timor, en passant par la Somalie, l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, l'ONU est intervenue en dix ans dans plus de conflits régionaux qu'elle ne l'avait fait au cours des quarante-cinq premières années de son existence* ». Si l'idée générale est juste, il est pour le moins ambigu de prendre le Rwanda comme exemple, alors que précisément le fiasco de l'ONU a été dans ce cas si catastrophique. Le dossier aurait dû, pour éviter cette ambiguïté, proposer un document qui pouvait donner aux élèves le moyen d'analyser en partie les raisons de cet échec. Au lieu de cela les auteurs du manuel et du sujet propose une caricature qui dénoncent les responsabilités des Etats-Unis d'Amérique dans les difficultés de l'ONU.

Le drame rwandais est de nouveau abordé dans le chapitre sur la « *décolonisation, émergence et éclatement du Tiers-Monde* ». Ce qui est assez nouveau par rapport aux autres manuels qui depuis les éditions de 1995 placent généralement ce sujet dans le « *nouvel ordre international* » ce qui dispensait de s'interroger réellement sur les responsabilités de la colonisation dans la longue préparation des esprits à cette ultime catastrophe du génocide. On aurait pu penser que les auteurs de ce manuel aborderaient donc l'analyse de ces causes plus en profondeur. Ils en avaient d'ailleurs l'occasion dans une double page documentaire (page 182-183) sur « *L'Afrique noire, depuis les indépendances* » dont la problématique proposée est : « *L'Afrique noire décolonisée est-elle devenue une Afrique libre, politiquement et économiquement ?* »

Mais la démarche pédagogique en demeure au niveau du constat. Une photo choc a été choisi pour sensibiliser les élèves. La légende informe sur le nombre des victimes, « *entre 800 000 et un million* », la nature génocidaire de ces « *tueries* », sur les bourreaux « *la majorité ethnique hutu* » et les victimes « *minorité ethnique des Tutsis* ». C'est déjà un progrès par rapport au flou et à l'amalgame des pages 110-111 analysés plus haut.



2 Le génocide rwandais

En 1994, au Rwanda, entre 800 000 et un million de personnes (sur 8 millions d'habitants) sont massacrés : à la machette, à la lance, au fusil... Cette tuerie, qui dure trois mois, est un génocide perpétré par la majorité ethnique hutu contre la minorité ethnique des Tutsis.

Mais l'explication du génocide ne dépasse pas la sempiternelle évocation des conflits purement « *ethniques* ». Comme d'habitude on insiste sur l'aspect « *barbare* » de ces tueries, de ces massacres « *à la machette, à la lance, au fusil* ». Mais sans aucune autres explications complémentaires les élèves sont dans l'impossibilité, à la lecture de ce manuel, d'en comprendre les

ressorts historiques, politiques, sociologiques. Ils ne peuvent que se persuader du caractère apparemment « gratuit » de ces crimes contre des civils et des enfants comme le montre la photo. Aucune des causes profondes ne sont évoquée.

Car le but des auteurs de ce manuel n'est visiblement pas là. Cette « information » sur le Rwanda appartient à un ensemble documentaire de deux pages qui tend à vouloir faire comprendre aux élèves, que décidément, depuis les indépendances « *l'Afrique noire s'identifie au malheur* ». Et même si les auteurs paraissent vouloir nuancer cette vision dans leur dossier, tous les documents vont dans ce sens : un tableau dénombrant les coups d'états et assassinats, une carte représentant famines, conflits et nombre de réfugiés, et graphique voulant prouver que l'Afrique aurait perçu « *une APD équivalant, par habitant, au triple de la moyenne pour l'ensemble du Tiers-Monde* ».

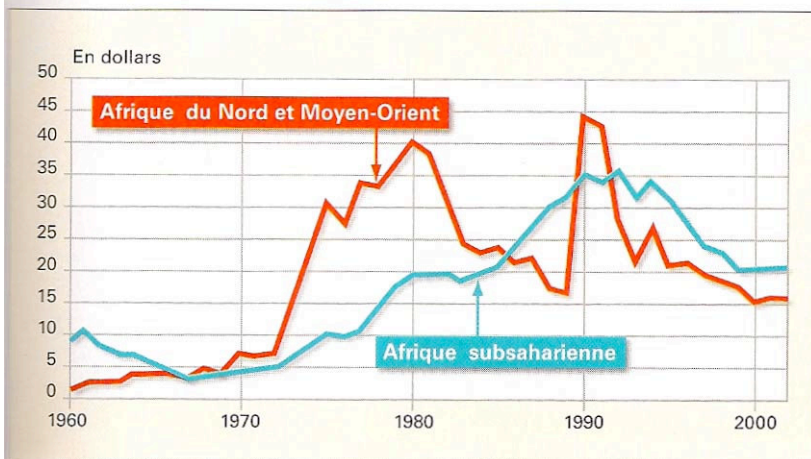
1 Chef d'État africain, un métier à risques

	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2003	Total
Renversé par un coup d'État, une guerre ou une invasion	27	30	22	22	6	107
Mort naturelle ou accident	2	3	4	3	0	12
Assassinat hors coup d'État	1	1	1	2	0	5
Démission	1	2	5	9	2	19
Perte des élections	0	0	1	12	6	19
Autre (gouvernement intérimaire)	6	8	4	14	1	33

A. Goldsmith, *Risk, rule and reason in Africa*, Harvard University, 2000 ; *The Economist* 17 janvier 2004 ; *Atlas de l'Afrique*, Éditions Autrement, Paris, 2005.

Soutenus par l'Occident ou par l'URSS, des gouvernements autoritaires se sont mis en place. Forts de leur richesse accumulée, de l'appui d'une armée souvent tribale, de nombreux dictateurs se sont maintenus au pouvoir en se convertissant en dirigeants élus à la faveur de scrutins frauduleux.

3 « La décennie du chaos » (1991-2001) et ses conséquences



5 L'aide publique au développement (APD)

Pendant les années 1980 et 1990, l'Afrique a reçu une APD équivalant, par habitant, au triple de la moyenne pour l'ensemble du Tiers-Monde.

L'évocation du génocide des Tutsi dans cette double page tend donc à renforcer cette impression d'un continent qui, devenu « indépendant », s'est enfoncé dans l'horreur, tout seul, de par sa propre

responsabilité, puisque précisément les indépendances ont eu lieu. La notion même de « néocolonialisme », qui aurait permis aux élèves de mieux faire la part des responsabilités dans les difficultés de l’Afrique Noire, est ici quasiment absente non seulement de cet ensemble documentaire. La légende du tableau reproduit ci-dessus précise cependant que les « régimes autoritaires » et les « dictateurs » africains peuvent recevoir le soutien « de l’Occident ou de l’URSS ». Mais les élèves ne sauront jamais pourquoi et les auteurs omettent prudemment que la France a pu jouer dans ces soutiens un rôle de premier plan. Au contraire, il est noté plus bas que la France cherche à soutenir la démocratie.

Les auteurs du manuels proposent enfin aux élèves un sujet : « *A l’aide des documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : « l’Afrique noire décolonisée est-elle devenue une Afrique libre, politiquement et économiquement ».*

Le moins qu’on puisse dire est qu’au vu des documents fournis et des « connaissances » proposées par ce manuel les élèves ainsi désinformés et manipulés ne peuvent que logiquement répondre par la négative. Les Africains laissés à eux-mêmes ne pratiqueraient donc qu’assassinats, coups d’états, génocides alors qu’ils reçoivent plus d’aide publique au développement que les autres ! On retrouve ici la traditionnelle vision des ex-colonialistes sur le devenir de leurs anciennes colonies : « après nous le chaos ». De quoi en effet faire regretter la colonisation et ses bienfaits.

L’honnêteté intellectuelle eût été de fournir aux élèves également des informations sur les séquelles du colonialisme et sur les responsabilités des ex-puissances coloniales et de leurs multinationales dans les « malheurs » de l’Afrique. Au sujet du génocide des Tutsi du Rwanda il eût fallu montrer les conséquences des manipulations « ethnicistes » pratiquées par les Belges et le soutien de la France à un régime de plus en plus génocidaire afin de défendre la francophonie.

Or, la suite du manuel, non seulement ne donne pas ces informations, mais continue le mensonge par omission et l’accumulation d’erreurs. Ainsi dans la dernière partie du manuel consacrée à « *La France dans le monde de 1945 à nos jours* » la carte « *La présence française dans le monde* » présentée page 350-351, le Burundi et le Rwanda sont, par erreur, noté par le figuré « *anciennes colonies* » de « *l’ancien empire français* ». Cela dénote un manque de rigueur certain, absolument inadmissible de la part d’historiens et auteurs de manuel scolaire.

Dans la chronologie de la page 348 aucune intervention de la France en Afrique noire n’est indiquée. Par contre il est bien précisé qu’en 2003 « *La France s’oppose aux États-Uns à propos de la guerre en Irak* ».

Dans le reste de cette partie est évoquée une seule fois (page 350) « *la présence de base militaires* » dans les anciennes colonies et la seule allusion à la « *françafrique* » se trouve sous forme de question à la page 354 dans une sous-partie relative à la réponse de la France au « *défi américain* » : la France « *doit-elle rester active en Afrique noire ou se désengager du « pré-carré » africain qui est l’héritage du passé ?* » A noter que la question de la présence de la France est posée non en référence à l’opinion des peuples africains eux-mêmes, mais dans le cadre d’une “concurrence” l’opposant aux “américains”. La réponse à ce point télécommandée des élèves à cette question ne peut qu’être négative: pourquoi donc la France se “désengagerait-elle” de l’Afrique noire si c’est pour laisser la place aux intérêts si envahissant des “anglo-saxons”? Nous retrouvons ici, en filigrane, dans un manuel scolaire de 2008 les traces profondes du “syndrome de Fachoda”. Lorsqu’on sait que ce syndrome fut une des causes principales de cette part d’aveuglement de la politique de nos décideurs au Rwanda, reconnue d’ailleurs dans le rapport de la MIP, on peut considérer il y a là persistance imprudente dans le formatage scolaire de nos futures élites.

Une dernière double page (358-59) propose des documents sur « *La France et l'Afrique* » avec la problématique et l'introduction suivante :

Comment peut-on caractériser les relations franco-africaines et leur évolution depuis l'indépendance des Etats africains?

Marquées par le passé colonial de la France, les relations franco-africaines sont souvent complexes. Après la décolonisation, l'Afrique a été d'abord considérée comme une chasse gardée de la France. La coopération voulue par le général de Gaulle et ses successeurs a longtemps été ressentie comme une forme de néocolonialisme. Depuis les années 1990, la France cherche cependant à moins intervenir dans les affaires intérieures des pays africains et à promouvoir la démocratie. Les défis pour l'avenir sont nombreux: pacifier ce continent, contrôler les flux migratoires tout en créant les conditions du développement afin d'insérer ce continent dans la mondialisation.

Suit trois textes de président de la République, Pompidou, Mitterrand et Sarkozy justifiant cette analyse. Et deux photos, l'une sur les forces françaises de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire (sans aucune explication ni contextualisation) l'autre sur l'enseignement du français au Sénégal.

Rien sur le Rwanda et l'opération Turquoise . Cela aurait pourtant permis aux élèves de nuancer cette affirmation selon laquelle « *depuis les années 1990, la France cherche cependant à moins intervenir dans les affaires intérieures des pays africains et à promouvoir la démocratie* » Mais les auteurs du manuel ont sans doute préféré, en taisant toute implication de la France au Rwanda, dont les bonnes intentions “démocratiques” se sont terminées dans un génocide, de ne pas rendre plus « *complexes* » encore la vision des « *relations franco-africaines* » dans l'esprit probablement trop limité de nos élèves.

La meilleure façon de ne pas traiter directement une question « sensible » en évitant de prêter le flanc à une éventuelle critique d'omission est alors d'évacuer la question sous forme de sujet de Bac. C'est ce que font les auteurs pages 367 en proposant aux élèves un sujet d'explication de document, en l'occurrence une carte, sur

« *La présence française en Afrique au début du XXI^e siècle* »

façon plus rigoureuse la qualité d'un document, y compris venant d'un ministère, avant de le livrer, sans aucune prudence à l'analyse des élèves.

4. DANS L'ÉDITION DE 2008 collection Le Quintrec

Ce manuel destiné aux élèves de Terminale de la série S comprend quelques passages critiques vis à vis de la colonisation. Page 152 il est précisé dans le cours : « ***Dans la plupart des cas, l'expansion coloniale masque mal un mépris de l'autre et un racisme alors très présent au sein des populations européennes.*** » idéologie « raciste » du XIX siècle.

Puis dans un ensemble documentaire sur le débat colonial (page 156-57) sont proposés à la réflexion des élèves un extrait du discours de Clémenceau (en réponse à celui de Jules Ferry) et une caricature de l'Assiette au beurre critiquant clairement la colonisation. Mais rien n'est dit sur la manipulation ethniste qui pourtant permettrait plus loin de mieux faire comprendre une des causes du génocide de Tutsi du Rwanda.

Dans une chronologie sur la recherche d'un nouvel ordre mondial depuis les années 1970 (page 169) apparaît une première occurrence: ***“1994 : Génocide au Rwanda”***

Dans la partie ***Depuis la fin de la guerre froide, un monde instable*** (page 182) en réponse à la problématique suivante proposée aux élèves : ***“Pourquoi la fin de la guerre froide n'a-t-elle pas amené plus de stabilité ? »***

le cours est rédigé comme suit:

La multiplication des conflits

- Des États en danger. Le réveil des identités tend à affaiblir les États, en multipliant les tensions internes et les guerres civiles. C'est le cas en Europe, avec l'implosion des États multinationaux qu'étaient l'URSS et la Yougoslavie. C'est particulièrement net en Afrique, dans des États issus de la décolonisation, où le processus de construction nationale n'est pas encore achevé. Les conflits interethniques se sont multipliés: Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, ou Soudan avec la guerre du Darfour (doc. 5). Ils embrasent parfois toute une région, comme celle des Grands Lacs. La lutte entre les Hutus et les Tutsis a ensanglanté le Burundi, engendré un génocide au Rwanda en 1994 (doc. 4), puis déstabilisé la République démocratique du Congo (ex-Zaire, 1996-1998).
- Un monde moins bien régulé. La communauté internationale reste relativement passive face à ces guerres, pour deux raisons. D'abord parce qu'elle peut difficilement intervenir: la plupart de ces conflits ont lieu à l'intérieur d'un État, alors que le droit international garantit la souveraineté nationale. Ensuite, parce qu'elle ne veut pas forcément agir: les grandes puissances ne s'intéressent plus qu'aux régions jugées vitales pour leur sécurité, alors qu'au temps de la guerre froide elles étaient obligées de maintenir partout un certain équilibre des forces.

Les replis identitaires

- Le réveil des identités. La confrontation idéologique entre libéralisme et socialisme avait fait passer au second plan les identités culturelles. Avec la fin de la guerre froide, ces identités - religieuses, nationales, linguistiques - reviennent sur le devant de la scène. La mondialisation, avec les craintes d'uniformisation culturelle qu'elle suscite, peut aussi favoriser ces replis identitaires (voir pp. 54-55).

- L'exploitation politique des particularismes. Ces identités se prêtent à toutes les manipulations politiques. Le nationalisme fait ainsi un retour spectaculaire en Europe (voir pp. 254-255). En Afrique, les ethnies constituent souvent la base de mouvements politiques qui luttent pour le pouvoir. La religion peut aussi être instrumentalisée. L'islamisme (voir pp. 188-189), qui s'est développé depuis 1970, prétend revenir aux sources de l'islam en renversant des régimes jugés trop éloignés de la vraie foi et trop conciliants avec l'Occident. En Inde, le communautarisme engendre de nombreuses violences, surtout entre hindouistes et musulmans (doc.1).

Au delà d'une grille de lecture qui demeure traditionnellement ethniste (« *conflits interethniques* »), l'évocation ici d'une « *manipulation politique* » des identités et des ethnies est assez exceptionnelle dans les manuels pour être soulignée bien que cette phrase se situe au niveau général sans prendre le Rwanda comme exemple. Cependant, il aurait été bien venu de préparer mieux les élèves à comprendre ce phénomène dans la partie sur la colonisation en décrivant succinctement mais concrètement comment la manipulation ethniste des Belges au Rwanda avait préparé le terrain idéologique à la haine raciste.

A noter que la responsabilité de la "passivité" de la communauté internationale est imputée plutôt aux "grandes puissances", et implicitement plutôt à l'américaine, qui "ne s'intéressent plus qu'aux régions jugées vitales pour leur sécurité, alors qu'au temps de la guerre froide elles étaient obligées de maintenir partout un certain équilibre des forces".

En complément, dans la partie définition de la page 182 est proposée une définition du terme "ethnie" qui est fort curieuse :

« Ethnie: terme utilisé par les colonisateurs occidentaux pour désigner en Afrique une population parlant la même langue. »

Comme si l'ethnie n'avait pas de définition autre que celle proposée par la grille de lecture que les colonisateurs occidentaux plaquèrent sur une réalité sociale africaine bien plus complexe et nuancée. Il y a, fort heureusement, un peu plus de rigueur dans les définitions des sociologues et anthropologues, ne serait-ce que les définitions des dictionnaires généraux ³⁶

En tout cas si les auteurs s'en étaient tenus à leur propre définition, il eût été intéressant qu'ils précisassent aux élèves que justement, au Rwanda, Tutsi et Hutu parlent la même langue (outre bien

³⁶ ETHNIE, subst. fém.: Groupe d'êtres humains qui possède, en plus ou moins grande part, un héritage socio-culturel commun, en particulier la langue :

La plus répandue des confusions est celle qui substitue la race à l'ethnie et réciproquement. (...) L'ethnie étant le groupement naturel pour la détermination duquel entrent en ligne de compte surtout la culture et la langue. Tandis que la race est un groupement déterminé par les savants.
Tiers monde, 1956, p. 112.

Rem. La docum. atteste a) *Ethnisme*, subst. masc., sing. Ensemble de liens qui réunissent des groupes d'individus ayant un patrimoine socio-culturel commun, particulièrement la langue. *L'ethnisme roman, l'ethnisme german.* Il y a une autre unité, infiniment plus importante [que l'unité de race], la seule essentielle, celle qui est constituée par le lien social : nous l'appellerons « ethnisme ». Entendons par là une unité reposant sur des rapports multiples de religion, de civilisation, de défense commune, etc., qui peuvent s'établir même entre peuples de races différentes et en l'absence de tout lien politique (Saussure, *Ling. gén.*, 1916, p. 305). b) *Ethnos*, subst. masc., synonym. didact. de *ethnie*.

Étymol. et Hist. 1896 (Vacher de Lapouge, *Sélections Sociales ds Vie Lang.* 1964, p. 224). Dér. sav. du gr. ἔθνος (où -os est considéré comme suff.), proprement « toute classe d'êtres d'origine ou de condition commune »

In « Trésor de la langue française informatisée »

d'autres points communs) et qu'ils ne sont donc en aucun cas des ethnies différentes. Que le génocide a donc bien été le résultat d'une manipulation criminelle à causes et à buts politiques, créant et attisant une haine entre deux catégories d'origine sociale. Ce cas exemplaire était en soi très pédagogique. Pourquoi donc une telle retenue ?

La phrase décrivant le génocide dans le corps du cours (page 182) continue à demeurer bien floue sur la distinction des victimes et des bourreaux :

« C'est particulièrement net en Afrique, dans des États issus de la décolonisation, où le processus de construction nationale n'est pas encore achevé. Les conflits interethniques se sont multipliés ; Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, ou Soudan avec le guerre du Darfour. Ils embrasent parfois toute une région, comme celles des Grands Lacs. La lutte entre les Hutus et les Tutsis a ensanglanté le Burundi, engendré un génocide au Rwanda en 1994 (doc 4) puis déstabilisé la République démocratique du Congo (ex-Zaïre, 1996-1998). »

L'élève ne peut savoir ici si ce sont les Tutsi ou les Hutu qui ont été victimes du génocide en question.

Fort heureusement la page consacrée aux documents propose aux élèves un extrait du rapport de la Mission parlementaire de 1998 et qui apporte les précisions nécessaires. Mais notons, avant d'analyser ce document, que cette information pourtant essentielle n'apparaît pas dans la partie du cours proprement dit mais en document illustratif et peut donc échapper à la compréhension d'un lecteur pressé. Ce détail n'aurait pas la même signification s'il n'était amplement répété par ailleurs et s'il ne participait pas à la grille de lecture du « double génocide ».

Le génocide au Rwanda

Le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. À nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates rwandais qui s'y opposaient. [...] Madame Claudine Vidal, directeur de recherche au CNRS, l'a affirmé très nettement devant la Mission: « Les Tutsis étaient définis par une carte d'identité délivrée par le pouvoir politique et ont été massacrés en tant que tels, ce qui permet l'analogie avec la situation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. » De fait, entre trois quarts d'heure et une heure après l'attentat contre l'avion présidentiel (1), des barrages ont été mis en place dans les rues de Kigali et les cartes d'identité vérifiées. Ceux appartenant à « l'ethnie » tutsie ou en présentant les caractéristiques physiques communément admises ou ne pouvant présenter une carte d'identité avec la mention « Hutu » ont été retenus et souvent sommairement exécutés.

Rapport de la mission d'enquête parlementaire sur **le rôle de la France au Rwanda**, Le Monde du 13 décembre 1998.

1. Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda et le président du Burundi est détruit par un missile. Cet attentat, non élucidé, est le déclencheur du génocide.

C'est là aussi une exception parmi l'ensemble des manuels de faire référence à ce rapport. Mais là encore quelques remarques s'imposent. Certes l'extrait ici choisi a le mérite pédagogique de faire prendre conscience aux élèves de l'importance de ce génocide considéré comme faisant « **partie des grandes tragédies du siècle** » ce qui est tout à fait nouveau par rapport aux autres manuels et éditions. Bien que cette mise en valeur du drame rwandais se situe dans un document

d'accompagnement et non dans le corps du cours, ce qui en réduit l'impact pédagogique, les éléments d'une définition du génocide sont présents: "**extermination d'un groupe d'homme en fonction de leur naissance**", caractère "**systématique**" et "organisé" en fonction du physique ou caractéristique administrative préétablie; le fait que le titre de l'article du Monde sur ce rapport fasse référence au « **rôle de la France au Rwanda** » peut également laisser supposer aux élèves attentifs que la politique extérieure française a été plus ou moins impliquée dans le drame rwandais. Il y a là un pas supplémentaire vers une certaine honnêteté historique. Mais force est de constater que cette avancée déjà si modeste s'arrête bien vite en chemin car jamais dans tout le reste du manuel les élèves n'en sauront vraiment plus sur la nature et le degré de cette implication.

L'autre remarque au sujet de ce document proposé aux élèves est que cette « **mission** » n'a pas été « **d'enquête** » comme le prétend le manuel (reprenant peut-être ici l'erreur du Monde) mais une mission d'information, ce qui est bien différent. Il convient de rappeler qu'une « commission d'enquête parlementaire » aurait rendu nécessaire d'aller jusqu'au bout d'une recherche de la vérité avec des moyens beaucoup plus contraignant³⁷. Ce qui n'a pas été le cas de la « mission d'information » qui a eu lieu, et qui s'est dispensée, et pour cause, d'éclairer de nombreuses zones d'ombres fort gênantes pour les autorités françaises. Cette confusion entre « commission d'enquête » et « mission d'information » n'est pas vraiment innocente, et révèle à quel point, même les personnes les plus à même d'être impliquée dans l'enseignement de l'histoire de notre pays, peuvent être trompée par les influences malignes de la « raison d'état ».

Enfin si cet extrait décrit correctement le génocide et les victimes de celui-ci, rien ne permet aux élèves d'en comprendre les causes profondes.

Quant aux reponsabilités internationales qui n'ont pas pu l'empêcher elle sont en partie traitées dans le dossier documentaire sur « **L'ONU à l'épreuve** » sur une double page 190-191.

L'échec de l'ONU au Rwanda est clairement exposé. Non pas sur la carte où curieusement le figuré « **Missions d'imposition de la paix menées depuis 1991** » n'apparaît nullement à l'endroit du Rwanda, comme si la Minuar n'avait pas existé. Ne pas citer la Minuar dispense d'en analyser le fiasco et ses raisons. Notamment la part de responsabilité de la France dans celles-ci.

Cependant dans un texte de Boutros Boutros Ghali consacré à l'analyse des échecs et déceptions le drame rwandais est clairement évoqué.

La déception d'un secrétaire général

L'Égyptien Boutros Boutros-Ghali a été secrétaire général de l'ONU de 1992 à 1996.

Il n'y a pas si longtemps, on croyait, à travers le monde, qu'il était possible de déceler un génocide et d'y mettre fin. Le mot d'ordre était: « Plus jamais ». Mais il y a eu d'autres génocides: au Cambodge, où les Khmers rouges ont fait plus d'un million de victimes; dans l'ex-Yougoslavie, où le génocide a

³⁷ l'article 6-II de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires indique en effet que : « toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée, si besoin est, par un huissier ou un agent de la force publique, à la requête du président de la commission. A l'exception des mineurs de seize ans, elle est entendue sous serment. Elle est, en outre, tenue de déposer, sous réserve des dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal ». Il ajoute que : « les rapporteurs des commissions d'enquête exercent leur mission sur pièces et sur place. Tous les renseignements de nature à faciliter cette mission doivent leur être fournis. Ils sont habilités à se faire communiquer tous documents de service (...) ».

pris le nom de « nettoyage ethnique » ; en Somalie, où les seigneurs de la guerre, en confisquant l'aide alimentaire destinée aux malades et aux affamés, ont provoqué un génocide par la famine et où 350 000 personnes ont péri avant que le Conseil de sécurité se décide à intervenir; au Rwanda enfin, où un demi-million de personnes ont été victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide. Et pourtant, le Conseil de sécurité n'a pas agi.

Dans son numéro du 1er août 1994, le magazine américain Time publie un entretien au cours duquel j'ai donné libre cours au sentiment de déception que m'inspire l'inaction de la communauté internationale au Rwanda. En 1991, au moment de mon élection, le monde entier pensait que l'ONU pouvait résoudre tous les problèmes de la planète avec quelques milliers d'hommes. Et voici que l'on découvre soudain que l'ONU mène de front 17 opérations différentes et qu'il y a sur le terrain quelque 70 000 hommes, et non quelques milliers. Au lieu de 600 millions de dollars pour financer les opérations de maintien de la paix, il en faut à présent 3 milliards, à mesure que les États s'effondrent, que les crimes de guerre prolifèrent et que le génocide fait rage.

Les États qui seraient en mesure de redresser la situation sont las, peu disposés à agir, dépourvus de toute vision.

Boutros Boutros-Ghali, Mes années à la maison de verre, Fayard, Paris, 1999.

Le fiasco de la communauté internationale et du Conseil de sécurité est clairement évoqué ce qui est là-aussi tout à fait exceptionnel par rapport aux autres manuels et aux autres éditions, et incite à une réflexion des élèves. Mais là encore jusqu'à une certaine limite. Quelques remarques s'imposent :

- ces avancées dans le traitement plus honnête du génocide des Tutsi du Rwanda comme ce texte et celui de la mission parlementaire, se situe quand même dans la partie « document » et non dans le corps du cours, en diminuant l'impact didactique.
- l'auteur parle bien de « génocide » au Rwanda mais ne précise pas qui en furent les victimes ni les causes.
- l'expression de Boutros Boutros Ghali, semble minimiser le génocide ; dans le chiffre des victimes qui est largement inférieur à la fourchette généralement avancée c'est à dire entre 800 000 et 1 million de morts ; dans la précision « **victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide** » : ce qui laisse entendre curieusement de façon implicite qu'il a été possible qu'il y ait pu y avoir un « doute » là-dessus. En effet, une des lignes de défense des génocidaires et de leurs alliés, notamment les décideurs français, est d'affirmer qu'il n'y a pas de preuve de la préméditation du crime c'est à dire de l'éventuelle « planification » du génocide. Sans planification préalable, le génocide n'en est pas vraiment un au sens strict du terme et s'apparenterait plutôt à une flambée de violence vengeresse de la part d'une population hutu menacée par l'avancée du FPR et choquée par l'assassinat d'Habyarimana. Point de défense fondamental car on ne peut plus alors accuser les dirigeants français de l'époque de n'avoir pas su décrypter à temps les conséquences criminelles de masse d'un génocide planifié par leurs alliés du Hutu-power, puisque la supposée planification n'existerait pas et donc la compréhension de son danger humain leur demeuraient de fait impossible.
- Boutros Boutros Ghali laisse apparaître dans ce texte un manque de rigueur certain dans l'utilisation du terme de « **génocide** », ce qui au niveau et aux responsabilités qu'il a occupé laisse plutôt perplexe: en effet si l'on applique strictement la définition de génocide, les autres exemples qu'il donne (au Cambodge, dans l'ex-Yougoslavie en Somalie) peuvent y être seulement apparentés en tant que « pratiques génocidaires » ou « crime contre l'humanité » mais en aucun cas comme

génocide véritable. Les spécialistes de la question affirment qu'au sens strict, il n'y a eut que trois "génocides" au XX siècle: celui des Arméniens en Turquie, celui des Juifs en Europe, celui des Tutsis au Rwanda. Pourquoi donc Boutros Boutros Ghali s'évertue à multiplier les exemples de prétendus "génocides" en favorisant par rapprochements linguistiques l'amalgame entre "purification ethnique", "génocide par la famine", et "génocide" proprement dit? Aurait-il besoin de noyer le poisson de son échec particulièrement évident au Rwanda? La multiplication de dénomination de « génocide » pour des guerres civiles certes à caractères génocidaires mais ne répondant pas strictement à la définition par BB Ghali est une façon de « non-reconnaissance »³⁸ : en « reconnaissant » des génocides partout on « noie le poisson » et on en arrive à ne plus reconnaître la spécificité réellement génocidaire du cas rwandais ; puisqu'il y avait tellement de « génocides » en cours et si peu de moyen, comment reprocher à BB Ghali de ne pas avoir pu les empêcher tous ; pourquoi aurait-il fallu qu'il privilégie l'action de l'ONU envers « un » génocide en particulier ? L'utilisation du terme de « génocides » au pluriel fonctionne ici également comme une déculpabilisation de celui qui au premier chef aurait dû tout faire pour empêcher que se réalise au moment où il commençait le « seul » véritable génocide en cours.

- Le secrétaire de l'ONU au moment des faits accuse le Conseil de sécurité et l'inaction de la communauté internationale, comme si sa fonction ne le mettait pas obligatoirement en position d'avoir eu, lui aussi, une part de responsabilité. C'est aussi oublier que siégeait au Conseil de sécurité un représentant gouvernement génocidaire et la France qui le soutenait diplomatiquement.

Il eût fallu pour que les élèves puissent comprendre ce qui ne reste que des allusions de Boutros Boutros Ghali, que les auteurs du manuels les informassent d'une façon ou d'une autre sur l'existence et la réduction de la MINUAR à 250 soldats³⁹ ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Sans cette prudence pédagogique qui eut nécessité de donner aux élèves les moyens d'analyser ce texte de Boutros Boutros Ghali, les auteurs de ce manuel participent, en proposant ce texte comme simple illustration ou affirmation de celui qui ne peut apparaître au yeux du commun des mortels comme un spécialiste de la question, à la très dangereuse banalisation du fait génocidaire à travers la dissolution de sa définition.

Au lieu de cela, les auteurs du manuel ont choisi de proposer sur la même page un extrait de discours de Chirac au sujet de la réforme jugée nécessaire de l'ONU. Ce texte proposé aux élèves a l'avantage de montrer à quel point la France, consciente de ces problèmes évoqués par Boutros Boutros Ghali, est tout à fait favorable à des réformes allant dans le sens du respect des droits de l'homme. La présence de ce texte ne serait pas à ce point ambiguë si les élèves avaient eu connaissance ici ou par ailleurs dans le manuel du degré d'implication de la France dans le drame et des critiques de cette implication imprudente.

Pour une réforme de l'ONU

Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative aux Nations unies. Mais pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ce choix fondamental, exprimé par la Charte, exige une profonde réforme de

³⁸ sur ce thème de la "non-reconnaissance" voir Meïr WAINTRATER « *Comment ne pas reconnaître un génocide* » Revue d'Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi* », pages 173-200

³⁹ voir sur cet aspect

notre organisation. [...]

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité est dévolue au Conseil de sécurité. Il est donc essentiel à sa légitimité que sa composition reflète l'état du monde. L'élargissement s'impose à de nouveaux membres permanents, car la présence de grands pays est nécessaire. La France pense naturellement à l'Allemagne et au Japon, mais aussi à quelques grands pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. [...] Cette réforme doit s'accompagner d'un renforcement de l'autorité du Conseil. C'est à lui qu'il appartient d'encadrer le recours à la force. Nul ne saurait s'arroger le droit d'utiliser la force unilatéralement ou préventivement. Mais à l'inverse, confrontés à des menaces accrues, les États doivent pouvoir être assurés que le Conseil dispose de moyens appropriés d'évaluation et d'action collective, et qu'il a la volonté d'intervenir. Nous sommes tous très attachés à la souveraineté des États. Mais sa portée peut et doit être limitée en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire. Le Conseil de sécurité s'est engagé dans cette voie et la France appuie cette évolution.

Jacques Chirac, président de la République française, discours d'ouverture de la 58^e Assemblée générale des Nations unies, 23 septembre 2003.

Juste en dessous de la « déception » du secrétaire très francophile que fut Boutros Boutros Ghali, ce discours de Chirac incite de fait les élèves à penser que la France s'est résolument engagé du côté des « *droits de l'homme et du droit humanitaire* ». Sachant que la France n'a pas su empêcher le génocide au Rwanda en 1994 alors qu'elle avait été le plus proche soutien, depuis 1975, du régime qui deviendra génocidaire, cette image renouvelée de la France championne des droits de l'homme dans le monde est particulièrement hypocrite si elle n'est pas décryptée et remise à sa juste valeur de discours politique. Encore aurait-il fallu que les élèves disposassent par ailleurs des éléments d'analyse leur permettant de mesurer à quel point la « *real politik* » la plus impudente et impudique peut se cacher derrière les oripeaux d'un droit de l'hommisme des plus hypocrites. Or ce n'est pas le cas. Les élèves ne peuvent donc que « tomber » dans le piège rhétorique de ce discours. La disposition non totalement gratuite ni sans arrière pensée des documents de cette page voulue par les auteurs peut s'apparenter ici à du formatage pédagogique. A savoir qu'on laisse entendre ici aux élèves, sans une once de critique, que la France resterait bien le pays des droits de l'homme et le meilleur champion du multilatéralisme humanitaire. Sachant le nombre de crimes perpétrés au nom de la francAfrique et de ses intérêts, il y a là un comble de la dissimulation et de la non-vérité historique indigne d'un manuel scolaire dans une république démocratique.

Les prochaines occurrences se situent dans l'ensemble documentaire consacré à « *la justice pénale internationale* », pages 194-195. Dans une chronologie d'abord :

« 1994 : création du Tribunal international pour le Rwanda (TPIR), installé à Arusha (Tanzanie). Il doit prendre fin en 2010. »

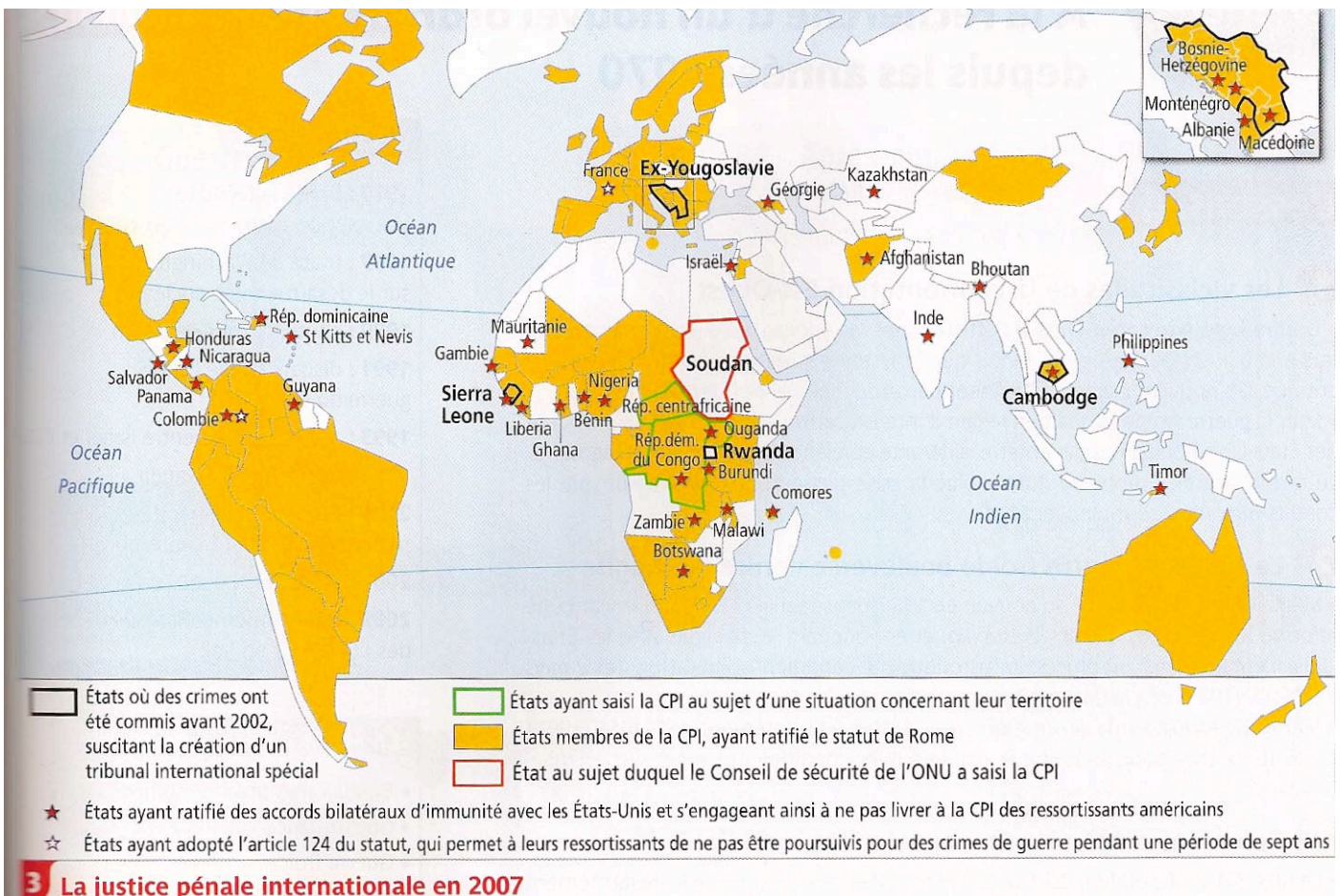
Deux autres occurrences dans la carte et la légende de la photo suivantes :



5 Le drame du Rwanda

Des réfugiés fuient la guerre civile entre Hutus et Tutsis, 1994.

Nous retrouvons ici la très traditionnelle, dans les manuels français, mise à « égalité » entre Tutsi et Hutu. A la vue de cette photo et de sa légende l'élève ne peut vraiment comprendre ni qui sont les « victimes » du génocide, ni qui sont les bourreaux. D'ailleurs le terme de « *guerre civile* » met au même niveau les responsabilités. L'introduction du dossier, page 194, utilise l'expression « *le génocide au Rwanda* » qui dispense d'aller plus loin dans les responsabilités. D'ailleurs le corps du cours déjà page 182, restait déjà lui aussi dans ce flou par omission, même si le document annexe au cours donnait les précisions nécessaires. La grille du « double génocide » chère à nos dirigeants semble avoir la vie dure.



Cette carte, la problématique exprimée dans l'introduction de ce dossier, et les questions proposées aux élèves pour tenter d'y répondre sont particulièrement intéressantes pour mesurer à quel point de finesse le mensonge par omission peut se mettre au service des objectifs idéologiques d'une ligne éditoriale d'un manuel scolaire dans la République française.

Ce dossier permet en effet d'amener les élèves à critiquer les pays qui cherchent à freiner l'efficacité de la Cour pénale internationale. De ce point de vue l'introduction est claire :

« L'ONU a d'abord mis en place des tribunaux spéciaux, chargés de juger les criminels de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Puis elle a décidé en 1998 de créer une Cour pénale internationale, installée de manière permanente à la Haye et ayant une vocation universelle. Entrée en vigueur en 2002, elle est compétente pour les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (commis depuis 2002). Elle se heurte à l'opposition de certaines puissances comme L'Inde, la Chine et les Etats-Unis. »

Cette dernière phrase surlignée par nous correspond bien à l'idéologie dominante dans l'édition des manuels scolaires de critiquer les abus de l'hyperpuissance américaine. Les questions posés aux élèves page 195 les incitent à aller dans ce sens : l'une d'elles leur demande *« quels sont les principaux États qui ne font pas partie de la CPI ? Pour quelles raisons selon vous ? (doc N°3)*

L'introduction précédente et la carte permettent bien sûr d'y répondre facilement. En particulier de dénoncer les Etats-Unis qui, selon la carte, non seulement ont refusé d'être membres de la CPI mais ont tout fait pour signer *« des accords bilatéraux »* avec de nombreux pays alliés afin de préserver l'immunité de leurs ressortissants face au danger que représenterait pour eux le CPI. Au demeurant nous ne voyons rien à redire à ce qu'un manuel scolaire dénonce ce fait auprès de futurs citoyens du monde. Mais, conformément à toute l'idéologie dominante en France initiée par De Gaulle dès les années 60, relayée en particulier dans les médias et souvent par nombre d'intellectuels, cette critique de l'hyperpuissance américaine se double d'une myopie hypocrite devant les crimes tout aussi répréhensibles de l'impérialisme et du néocolonialisme français.⁴⁰

C'est le cas de cette double page. En effet un détail de la carte pourrait amener un élève perspicace à poser une question embarrassante. La carte mentionne avec le figuré d'une petite étoile blanche, les *« États ayant adopté l'article 124 du statut, qui permet à leurs ressortissants de ne pas être poursuivis pour des crimes de guerre pendant une période de sept ans »*. Curieuse et bien mystérieuse exception. Or la carte indique que les deux seuls États à avoir adopté cette article 124 sont la Colombie et la France. Même si l'ensemble du dossier documentaire et même du manuel dirige ses critiques contre les Etats-Unis, un élève judicieux pourrait demander pourquoi la France, qui n'a apparemment rien à se reprocher, a néanmoins pris cette mesure, comme les Etats-Unis, pour tenter de protéger certains de ses ressortissants. Aucune question d'ailleurs, dans ce dossier, incite l'élève à s'interroger là-dessus, du genre "Pour quelle raison la France a-t-elle adopté l'article 124?". Aucune autre information sur les raisons de cette prudence diplomatique et juridique ne sont fournies dans ce manuel. On peut le comprendre. Cela aurait nécessité, en effet, de la part des auteurs qu'ils informassent aussi sur les très lourdes menaces⁴¹ qui pèsent sur des soldats français

⁴⁰ Le prototype de cette politique et des pratiques idéologiques à son service fut le détournement génial des protestations, au demeurant justifiées, de la jeunesse française y compris à l'extrême gauche contre la guerre du Vietnam, protestations qui, au de-là d'une juste dénonciation d'un impérialisme dominant, servaient à l'évidence la politique de grandeur et d'indépendance de De Gaulle très clairement exprimée notamment lors de son discours de Phnom-Penh du 1er septembre 1966 qui condamnait l'intervention américaine. Car au même moment de la fin des années 1950 à celle des années 70 la France a fait une guerre au peuple Bamiléké au Cameroun sans que pratiquement personne ne s'en émeuve vraiment.

⁴¹ « menaces » jugées « fallacieuses » par Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères de l'époque, mais qui reconnaît de fait que cette position en retrait de la France est directement déterminée par les attaques en justice dont pourraient faire l'objet des soldats ayant participé à Turquoise

accusés de crime de guerre et de complicité de génocide lors de l'opération Turquoise de 1994. Et par conséquent, qu'ils informassent aussi les élèves sur les conditions ambiguës de cette opération dont le prétexte humanitaire a masqué difficilement la volonté des dirigeants français de sauver in extremis la mise et la face, cherchant à se faire passer pour les défenseurs des droits de l'homme, alors que leurs alliés du Hutu power devenus génocidaires venaient de perpétrer leur crime en toute liberté et sans aucune pression de la France pour les en dissuader. C'est à dire d'informer les élèves sur des éléments inavouables de la politique extérieure française, inavouables au regard des objectifs pédagogiques d'un manuel scolaire de la République française qui consiste principalement à forger une identité nationale et une certaine fierté d'être français.

Ce dossier prouve à quel point il paraît de plus en plus difficile aux auteurs de manuel de dénoncer les abus de l'hyperpuissance américaine tout en masquant les erreurs gravissimes de la politique extérieure française.

L'étude d'un ensemble documentaire proposé aux élèves page 200-201 sur le sujet « **Le monde du XXI siècle face aux enjeux de l'après guerre froide** » continue dans la dénonciation de l'unilatéralisme américain et des « **violences ethniques** » qui continuent en Ituri dont un texte d'Human Rights Watch attribue la responsabilité aux seuls gouvernement de « **l'Ouganda, du Rwanda et de la RDC** ». Oubliant de préciser que l'origine des problème de la RDC depuis quinze ans réside en grande partie dans l'exfiltration des génocidaires au Zaïre en 1994 avec le concours de l'opération Turquoise.

Enfin il est à noter que dans la partie consacrée à « **la France dans le monde depuis 1945** » aucune information n'est donnée aux élèves sur l'implication française au Rwanda depuis 1975. La seule occurrence « **Rwanda** » concerne la carte de la francophonie page 367.

Le problème de la « **françafrique** » est cependant évoqué et même défini (page 368). Mais de façon très générale.

Tourner la page coloniale

- *Outre-mer et coopération. L'administration française s'adapte à ces bouleversements. Le ministère de l'Outre-mer s'occupe désormais des territoires restés sous souveraineté française, avec les statuts de DOM ou de TOM. Le ministère de la Coopération maintient des liens privilégiés entre la France et ses anciennes colonies, devenues des États indépendants.*

(...)

Des relations privilégiées avec l'Afrique

- *Une zone d'influence. La France a voulu garder des liens étroits avec ses anciennes colonies, essentiellement en Afrique. Elle y envoie ses coopérants, son aide au développement et parfois ses troupes (doc 4), sans se soucier du caractère souvent dictatorial des régimes qu'elle soutient. En retour, les États africains appuient la France à l'ONU, lui offrent des bases militaires et participent à la francophonie (voir p. 377). À partir de 1975, les sommets franco-africains officialisent cette coopération. Elle est dénoncée par certains sous le nom de « **Françafrique** ».*

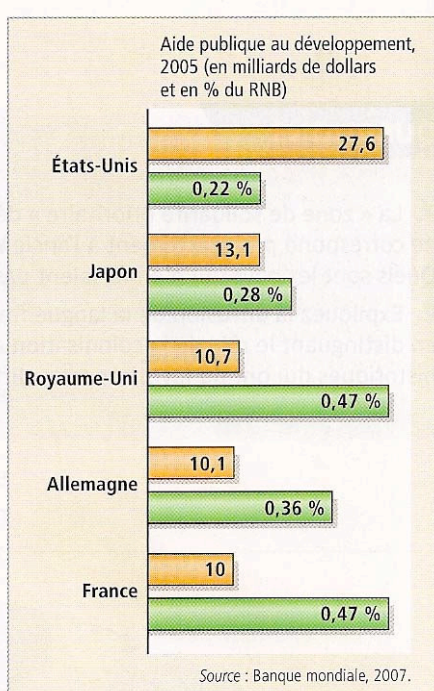
- *Une nouvelle politique? La fin de la guerre froide change quelque peu la donne. Le rôle stratégique de l'Afrique semble diminuer, alors que l'élargissement de l'Union européenne vers l'est concentre l'attention. Depuis 1990, Paris entend conditionner son aide aux progrès de la démocratie (doc. 5). La France, en liaison avec le RoyaumeUni, cherche désormais à aider les États africains à organiser eux-mêmes des forces de maintien de la paix. En 1999, le ministère de la Coopération perd son autonomie: il est rattaché au ministère des Affaires étrangères.*

- *Une solidarité élargie. La France cherche ainsi à diversifier son aide au développement, qui reste importante (doc 1). Elle veut agir en liaison avec l'Union européenne et avec les organisations multilatérales, en faveur de tous les pays qui en ont besoin. La « zone de solidarité prioritaire », définie depuis 1999, s'étend ainsi au-delà des anciennes colonies françaises (voir p 366).*

Certes le soutien à des « régimes » au « caractère souvent dictatorial » est ici dénoncé. Et la Françafrique est ainsi définie : « **Françafrique** » : *nom péjoratif donné aux relations développées par la France avec l'Afrique. Celles-ci sont dénoncées comme un réseau unissant certains milieux politiques et économiques français aux dictateurs africains. Le fondateur en est Jacques Foccart, conseiller pour l'Afrique des présidents de Gaulle et Pompidou.* »

Il convient de souligner que ce manuel de 2008 est le seul de tous les manuels analysés qui définit aussi clairement la « françafrique ». Cela pourrait correspondre très exactement à la nouvelle idéologie officielle qui, depuis l'élection de N Sakozy prétend lutter contre ces vieilles pratiques du passé. Il est intéressant de constater que certains manuels scolaires, comme celui-ci, sont capables de coller très finement à l'évolution du discours officiel. Ce qui pose le problème de comprendre comment, par quels canaux, circule ce discours officiel jusqu'à parvenir aux manuels.

Cependant la limite est là aussi respectée. Critiquer la Françafrique est possible jusqu'à un certain point : il s'agit aussi d'en masquer les principaux crimes qui pourraient nuire à l'image de marque de notre pays. C'est ainsi que les interventions françaises en Afrique depuis les années 60 ne sont pas précisées, contrairement aux éditions précédentes qui souvent présentait cet aspect historique sous forme de cartes. Ce qui peut paraître logique dans une optique « idéologique » qui considère que la « Françafrique » étant morte, il n'y a donc plus lieu de s'attarder sur ses abus et crimes du passé. Paradoxe dans un « livre d'histoire ». De plus tous les documents annexés à cette partie du cours présentent de façon très favorable les actions de la France en Afrique :



1 L'aide au développement

En pourcentage du revenu national brut, les pays les plus généreux sont la Suède (0,94 %), la Norvège (0,94 %) et le Danemark (0,81 %).

Un schéma qui tend à vouloir montrer à l'évidence que la France serait du point de vue de l'APD le pays le plus généreux (avec le Royaume Uni) parmi les grandes puissances économiques.

Les auteurs ont eu quand même l'honnêteté de préciser que la Suède, la Norvège et le Danemark étaient encore plus généreux. Mais l'impact du schéma sur les élèves n'en est certainement pas amoindri pour autant.

Ce qui nuance en apparence la critique contre la Françafrique. En apparence car l'on sait par ailleurs que cette APD est un des outils de corruption des réseaux françafricains. Les élèves lecteurs de ce manuel n'en sauront rien bien évidemment.

Suit des extraits du discours de Jacques Chirac valorisant le travail de mémoire de la France au sujet de l'esclavage.

Dans ce discours, Jacques Chirac a annoncé que le 10 mai serait désormais le jour de la commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Le 10 mai 2001, le Sénat avait voté la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

Dans l'histoire de l'humanité, l'esclavage est une blessure. Une tragédie dont tous les continents ont été meurtris. Une abomination perpétrée, pendant plusieurs siècles, par les Européens à travers un inqualifiable commerce entre l'Afrique, les Amériques et les îles de l'océan Indien. [...] L'esclavage a nourri le racisme. C'est lorsqu'il s'est agi de justifier l'injustifiable que l'on a échafaudé des théories racistes. C'est-à-dire l'affirmation révoltante qu'il existerait des « races » par nature inférieures aux autres. [...] Le racisme, c'est l'une des raisons pour lesquelles la mémoire de l'esclavage est une plaie encore vive pour nombre de nos concitoyens. [...] **L'abolition de 1848 est un moment décisif de notre histoire: l'un de ceux qui ont forgé l'idée que nous nous faisons de notre pays, en tant que terre des droits de l'homme.** Mais, au-delà de l'abolition, c'est aujourd'hui l'ensemble de la mémoire de l'esclavage, longtemps refoulée, qui doit entrer dans notre histoire: une mémoire qui doit être véritablement partagée. Ce travail, nous devons l'accomplir pour honorer la mémoire de toutes les victimes de ce trafic honteux. Pour aussi leur rendre la dignité. Nous devons l'accomplir pour reconnaître pleinement l'apport des esclaves et de leurs descendants à notre pays, un apport considérable [...]

Jacques Chirac, président de la République, discours à l'occasion de la réception en l'honneur du Comité pour la mémoire de l'esclavage, 30 janvier 2006.

Ce qui permet de renforcer encore au passage l'image de la France « terre des droits de l'homme » après avoir fièrement rappeler l'abolition de 1848. A ce sujet d'ailleurs deux mensonges par omission ponctuent ce discours, en tout cas les extraits qui en sont proposés aux élèves. L'Angleterre abolit la traite dès 1807 et l'esclavage dès 1833. L'abolition française de 1848 n'est donc pas la première.

Deuxième omission : cette abolition de 1848 n'était pas la première ; il y eu avant celle du 4 février 1794 par la Convention. Mais de rappeler cela nécessiterait aussi de rappeler aussi que Bonaparte rétablit la traite et l'esclavage 17 mai 1802⁴² ce qui d'ailleurs nous fit perdre la richissime colonie de Saint Domingue. Et cela pourrait écorner chez nos élèves cette image de pays des droits de l'homme qu'on s'évertue de coller à la France et l'image de Bonaparte grande figure de notre patrimoine historique.

⁴² Ce que précisait rapidement le président Chirac dans son discours (voir <http://www.voltairenet.org/article134814.html>)

Le troisième document contredit également ceux qui dénoncent la Françafrique. Il s'agit d'extraits du fameux discours de La Baule de François Mitterrand qui annonce très clairement, en 1990, son intention de mettre fin à « *une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques par le complot ou la conjuration.* »

De même l'extrait suivant annonce clairement la volonté de ne plus intervenir dans les affaires intérieures des pays du « pré-carré » : « *Je répète le principe qui s'impose à la politique française: chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés. [...] Mais notre rôle à nous, pays étranger, fût-il ami, n'est pas d'intervenir dans les conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France, en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants; mais elle n'entend pas arbitrer les conflits.* »

Il eut été cependant plus honnête de préciser d'une façon ou d'une autre aux élèves que les bonnes intentions du discours de la Baule n'ont pas été respectées,⁴³ notamment en rappelant les plus récentes interventions de la France, y compris au Rwanda. Or précisément, dans toute cette partie qui prétend pourtant traiter des « *relations privilégiées avec l'Afrique* » aucune occurrence ni même allusion concernant ce pays et le drame du génocide ne sont présentes. Le silence au sujet du Rwanda dans la partie consacrée à « *La France dans le monde* » est comme dans le plupart des éditions 2008, maintenant total.

Le seul exemple d'intervention est cependant tout à fait révélateur de cette volonté de valoriser l'image de la France aux yeux des élèves et de justifier de fait ces interventions, sans les avoir d'ailleurs présentées.



Si les dirigeants africains décorent les soldats français qui interviennent dans leur pays c'est que, en toute logique, ils en sont fort contents.

Cette image ne peut en effet que masquer toutes les accusations de complicités de génocide au sujet des interventions françaises de 1990 à 1994 au Rwanda, et dont les élèves lecteurs de ce manuel ne sauront jamais rien !

Il est d'ailleurs peu probable qu'on puisse trouver une photo d'un dirigeant rwandais, rescapé du génocide, décorer ainsi un soldat français. Ils auraient plutôt tendance aujourd'hui à les menacer de les faire comparaître devant la justice pénale internationale pour crime de guerre et complicité de génocide. Certains soldats mais aussi la plupart des dirigeants français aux commandes de l'État en 1994.⁴⁴

⁴³ Ce que quelques rares autres manuels ont fait : voir le texte de Elikia M'BoKOLLO page 101 et les analyses de la politique africaine de Mitterrand pages 45, 78, 79,

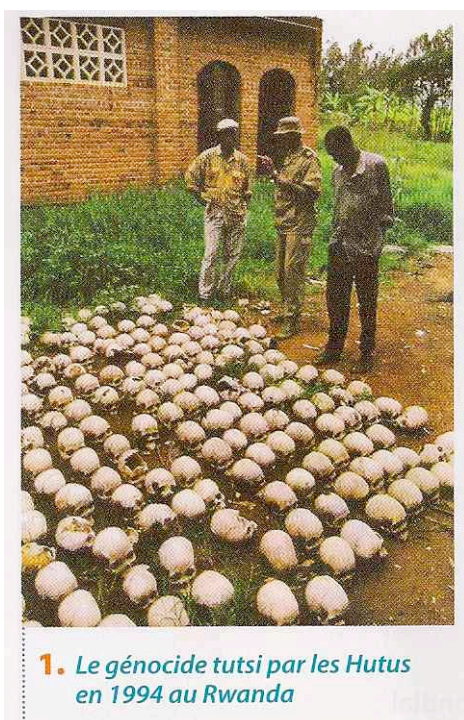
⁴⁴ Voir les conclusions du rapport Mucyo, page 331

« A l'issue de son enquête, la Commission a trouvé que l'Etat français a joué une part active dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994. Au regard de la gravité des faits mais aussi après avoir pris en considération le contexte général de la question et sa complexité, la Commission en conformité avec la loi qui l'institue formule les recommandations suivantes : La Commission demande au Gouvernement rwandais de se réserver le droit de porter plainte contre l'Etat français pour sa responsabilité dans la préparation et

On constate que les informations sur le génocide en lui-même ont tendance à s'étoffer par rapport aux éditions antérieures, mais que l'implication de la France quelle soit présentée de façon "honorabile" ou critique, a totalement disparu du manuel.

5. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première)

Le manuel informe sur une chronologie (page 147) d'un « *génocide au Rwanda* » en 1994 et sur une carte représentant le « *nouvel ordre mondial* » que le Rwanda fait partie des « *pays ou régions ayant connu la guerre ou de graves troubles intérieurs entre 1990 et 2010* ». Puis le cours mentionne, page 172, que « *au Rwanda, le génocide perpétré par les Hutus sur la population tutsi fait environ 800 000 morts* », avec en illustration une photo représentant un alignement de crânes.



1. Le génocide tutsi par les Hutus en 1994 au Rwanda

Aucune information ni sur les causes, ni la description du processus, ni sur les responsabilités internationales. Les difficultés de l'ONU sont évoquées de façon très générale sans donner aucun exemple. « *L'ONU a toutefois du mal à remplir ses missions; les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas d'être toujours efficace. Les grandes puissances, en premier lieu les États-Unis, restent méfiantes et ne l'utilisent que lorsqu'elles en ont besoin* »

Si les responsabilités générales des États-Unis d'Amérique sont comme toujours pointées du doigt, le fiasco total de l'ONU au Rwanda n'est pas explicitement présenté. Au contraire, le Rwanda n'est alors évoqué que pour illustrer les « *espoirs* » portés par l'ONU. Ce qui représente un comble du mensonge par omission.

« *Beaucoup d'espairs reposent sur l'ONU. Les missions de maintien de la paix se multiplient; les casques bleus sont présents sur tous les continents. Le droit d'ingérence permet de porter une aide humanitaire aux victimes des guerres civiles. Une justice pénale internationale se met en place pour juger les auteurs de crimes de guerre ou contre*

l'humanité, notamment au Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie. »

6. DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie)

Aucune information sur le drame rwandais dans le manuel d'Histoire.

Dans le manuel de Géographie l'exemple du Rwanda est totalement absent du cours proprement dit et des documents censés l'illustrer. Ni page 256 sur l'évocation de la forte croissance, ni sur la carte de la page 263 censée traiter de « *l'Afrique entre guerre et paix* » ; ni dans le paragraphe sur les « *situations post-conflits* » où sont indiqués la création de tribunaux internationaux, mais où les élèves continueront d'ignorer l'existence même du TPIR ; ni page 264 où le cours est consacré aux

l'exécution du génocide de 1994 au Rwanda devant les instances judiciaires internationales habilitées. »

« *Tensions et conflits : des obstacles au développement* » et où l'on propose aux élèves les exemples de la Somalie, du Nigéria, de la RDC où se déroulent « *des affrontements internes* », du Libéria qui doit « *se reconstruire* », avec plusieurs documents, mais où les élèves ne sauront rien du Rwanda ; les « *conflits ethniques* » sont évoqués pour la Côte d'Ivoire, le Kenya, l'Afrique du Sud ; un document sur la propagation du Sida, mais sans aucune allusion aux viols pratiqués comme arme de guerre, et en toute logique, aucune information sur l'exemple pourtant catastrophique du Rwanda à ce sujet. Rien bien sûr concernant les implications françaises dans ces pays alors qu'une double page (272-273) est consacrée à « *La Chine et le continent africain* ».

Les seules occurrences « Rwanda » trouvées dans ce manuel se situent page 285 et 286 dans des propositions de « schémas » d'épreuve de Baccalauréat, sur lesquels ce pays est indiqué avec le figuré « Pays se relevant de graves crises de développement », ou avec le figuré « Tensions liées au contrôle des matières premières » où il est noté avec la RDC et l'Ouganda.

On peut légitimement se demander comment les élèves pourraient réaliser ces croquis de synthèse avec ces éléments, puisque ni dans leur manuel d'Histoire, ni celui de Géographie, le drame rwandais ne leur a été présenté une seule fois et donc encore moins expliqué. Pédagogie de l'omission qui se double ici d'une belle hypocrisie didactique.

F. BELIN

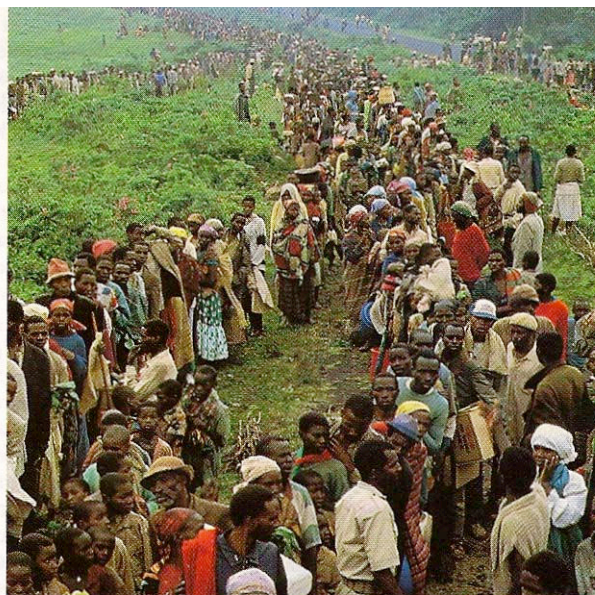
1. DANS L'ÉDITION DE 1995

Une seule occurrence concernant le Rwanda. Dans le chapitre 7 « *Le désordre mondial depuis 1973* » une patrie présente « *l'ouest victorieux et impuissant* » (page 146) après avoir présenté « *les Etats-Unis seul supergrand* » et « *la nouvelle donne européenne* » et résumé dans le cours la situation dans le restant du monde :

3. Un monde difficile à maîtriser

- Si certains conflits sont en voie de règlement (israélo-palestinien, Liban, Cambodge, etc.), d'autres conflits localisés se multiplient : en Somalie, au Rwanda, au Burundi. Il est fort difficile d'arrêter ces guerres sanglantes entre communautés, clans ou ethnies (Hutus contre Tutsis au Rwanda et au Burundi). L'ONU qui était sortie grandie de la guerre du Golfe en 1991, n'a pas beaucoup de moyens, puisqu'elle dépend de la bonne volonté des États, qui décident de l'envoi ou non de contingents nationaux de Casques bleus. Or, les États-Unis craignent de s'enliser dans des guerres douloureuses : techniquement, il est plus dangereux d'intervenir dans les montagnes de Bosnie ou les terres d'Afrique que dans le désert situé entre l'Irak et le Koweït. Quant aux pays de l'Union européenne, ils n'ont pas encore réussi, malgré le traité de Maastricht, à unifier leur diplomatie et leur politique de défense.

Le terme de « génocide » n'est pas utilisé. Seules les raisons de l'échec de l'ONU imputé principalement à la démission des Etats-Unis et à l'impuissance de l'Europe sont proposées à la réflexion des élèves. Le rôle de la France, pourtant de premier plan dans le drame rwandais, puisqu'elle fut la seule à intervenir avec l'opération Turquoise, n'est absolument pas évoqué.



7 Réfugiés rwandais fuyant les massacres, au Zaïre en juillet 1994.

Plus grave encore, la photo et la légende proposées page 147 en illustration du paragraphe en question ne présentent pas les victimes Tutsis et Hutus « modérés » du génocide, mais les populations Hutu poussées par les FAR et les interhamwe génocidaires fuyant devant l'avancée du FPR, lequel mettait, lui, réellement fin au génocide dans les régions qu'il occupait. Il y a donc là une perpétuation du mensonge médiatique, qui pendant tous les mois de juin et juillet ont fait volontairement l'amalgame entre victimes et bourreaux, accréditant la thèse du « double génocide ».

Enfin dans le chapitre 16 consacré à « *la France dans le monde* » strictement aucune information sur l'opération Turquoise n'est fournie, de l'implication de la France C'était pourtant possible dans le paragraphe consacré aux relations avec l'Afrique que voici :

2. Coopération avec l'Afrique et francophonie

- Avec les pays africains anciennement colonisés, la politique française, domaine réservé du chef de l'État, n'a que peu varié. Si elle a soutenu dans les années 1970 des chefs d'État très conservateurs, elle conserve des liens politiques étroits, entretient une coopération économique et, pour des raisons de maintien culturel et stratégique de la présence française, s'est parfois engagée dans des initiatives militaires, comme lors du conflit tchadien

L'exemple tchadien permet en effet d'occulter plus grave. Le cas rwandais est de nouveau totalement absent des parties du programme consacrées à la France dans le monde. Le caractère volontaire de la déconnection avec le traitement du génocide des Tutsi du Rwanda dans la partie concernant le nouvel ordre mondial paraît donc évident. D'autant que cela offre le double avantage de pouvoir critiquer l'indifférence américaine d'un côté et passer totalement sous-silence les responsabilités françaises dans ce drame de l'autre.

2. DANS L'ÉDITION DE 1998

Dans le chapitre 14, « *Un monde unipolaire de 1985 à nos jours* », un paragraphe évoque le génocide et l'impuissance de l'ONU, page 228:

3. Le désordre maintenu

Mais, héritage de la crise commencée dans les années soixante-dix: certains dérèglements planétaires subsistent. Conflits locaux et guerres civiles se multiplient, difficiles à maîtriser. Dans ce monde complexe, l'Amérique manifeste un désir de désengagement (doc. 1) sauf à protéger ses sources d'approvisionnement en pétrole.

La communauté internationale se montre impuissante à trouver des solutions. Ainsi au Rwanda en 1994, les Hutus se livrent à un génocide sur les Tutsis, devant les observateurs de l'ONU. L'appauvrissement d'une partie du Tiers monde, les nationalismes, la montée de l'intégrisme musulman, l'accès d'un nombre croissant de pays à l'arme nucléaire constituent autant de menaces pour l'équilibre international.

L'ONU cherche à saisir sa chance (doc. 2 et 3). Depuis la fin de l'URSS, qui utilisait souvent son droit de veto, l'organisation connaît moins de blocages que du temps de l'affrontement Est-Ouest. En autorisant la guerre contre l'agresseur irakien en 1991, l'ONU a gagné en autorité. Mais elle échoue en Bosnie, en Afrique. Le secrétaire général Koti Annan a réussi à éviter une nouvelle guerre du Golfe en mars 1998. Mais il est évident que l'efficacité de l'organisation est dépendante de la puissance américaine. »

Si par rapport à l'édition de 1995, les auteurs du manuel osent enfin utiliser le terme de « génocide » et bien indiqué les victimes et les bourreaux, la ligne idéologique est bien de toujours rendre les seuls Etats-Unis responsables de l'impuissance de l'ONU. Aucune allusion à une quelconque intervention française dans ce drame.

Dans le chapitre 16 « *Le Tiers-monde et ses problèmes* » le génocide est de nouveau clairement cité comme exemple de violences post-coloniales.

2. Les violences post-coloniales

- Les guerres idéologiques ont opposé deux visions politiques de la société dans le cadre de l'ancien affrontement Est-Ouest(...)
- Les guerres de sécession sont des guerres civiles entre populations qui ne veulent pas vivre ensemble: (...). Elles peuvent prendre l'aspect d'une guerre d'extermination, comme le génocide perpétré par les Hutus contre les Tutsis au Rwanda en 1994 (doc. 4).
- La misère et l'inefficacité de la plupart des politiques de développement expliquent ces troubles. La responsabilité des pays riches du Nord est grande: leur timidité dans la lutte contre la pauvreté contribue à la montée des tensions dans les pays du Sud

Et le document N°4 de la page 247 proposé aux élèves vient judicieusement à l'appui de l'information concernant le génocide dans le cours.

3 De l'indépendance à nos jours.



4 Les guerres du Tiers monde : Rwanda, 1994. Tutsis massacrés par les miliciens hutus dans l'église de Rukara.

Le génocide est cité et montré. Les victimes et les bourreaux *“miliciens hutus”* nommés. Certaines causes générale sont avancées: l'expression *“population qui ne veulent pas vivre ensemble”* a le mérite de s'éloigner de la grille de lecture ethniciste, la misère, l'échec des *“politique de développement”*, *“la responsabilité des pays riches”* est assez clairement dénoncée par *“leur timidité dans la lutte contre la pauvreté contribue à la montée des tensions dans les pays du Sud”*. Mais il manque un peu de précision en ce domaine: les responsabilités du FMI, de la chute organisée des cours du café, la pression démographique et foncière etc. De plus les causes plus *“directes”* de ce drame (manipulation de l'éthnisme par les colons et des gouvernements soutenus par la Belgique et la France ensuite), le processus politique et idéologique qui aboutit au génocide, la *“théorie de l'ennemi intérieur et de la “guerre révolutionnaire”*, l'implication de la France dans ce drame notamment au moment de l'opération Turquoise ne sont absolument pas évoqués. Les auteurs du manuel préférant pointer une responsabilité collective des « pays riches du Nord ». Si cette responsabilité économique est en effet à rappeler aux élèves elle paraît bien trop générale ici pour expliquer cette monstruosité pourtant étalée dans le manuel par l'intermédiaire de la photo ci-dessus.

Il aurait été pourtant judicieux, en respectant l'optique pédagogique des auteurs, de prendre l'exemple de l'effondrement des cours du café, provoqué en partie par une politique volontaire du FMI, et favorisant la « haine » du petit agriculteur hutu envers le « commerçant » tutsi. Il pouvait être évoqué également l'interdiction de la contraception par le Vatican, aboutissant à une dangereuse surpopulation et soif de terre dans ce pays, le Rwanda, le plus christianisé et densément peuplé d'Afrique des Grand Lacs.

Le flou général empêche ici la compréhension de l'élève.

D'autant que si le génocide est clairement évoqué dans cette partie consacrée au désordre mondial, l'intervention française au Rwanda est totalement absente dans la partie consacrée à la France dans le monde page 245. Pourtant les problèmes des relations françafricaines sont nettement proposés à la réflexion des élèves. A partir de cette partie du cours :

1. Le «domaine réservé» africain

- François Mitterrand prend dès son élection des positions tiers-mondistes (voir chap. 16) et affirme comme priorité la défense des Droits de l'Homme dans le monde. Mais très vite, les continuités avec la ligne gaullienne tendent à l'emporter. La politique africaine reste réservée au Président, qui met à profit ses relations personnelles avec les chefs d'État, et utilise comme intermédiaires des amis comme Roland Dumas, passant au dessus de la tête des ministres des Relations Extérieures. Le fils du président est conseiller à l'Élysée pour l'Afrique à partir de 1986.
- Des interventions dans les affaires africaines reprennent dès 1983 où l'armée française joue un rôle de gendarme. 3000 hommes sont engagés au Tchad contre le chef d'Etat légitime, protégé par la Libye. Au début des années 1990, les relations avec les pays africains tendent à se normaliser (doc. 5). L'attachement de la France à la francophonie (doc. 1,3) fait cependant des anciennes colonies des partenaires privilégiés.
- C'est la politique vis-à-vis de l'Algérie qui est désormais la plus délicate, puisqu'il y a contradiction entre le soutien au régime en place qui lutte en vain contre le terrorisme islamiste et la préférence pour une solution négociée et des pratiques démocratiques.

... et du document N° 5 de la page suivante

5 La France et l'Afrique |

! Quand je constate, par exemple, que le flux de capitaux qui va du Sud pauvre vers le Nord riche est | plus important que le flux de capitaux qui va du Nord riche au Sud pauvre, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Le colonialisme n'est pas mort. Ce n'est plus le colonialisme des États, c'est le colonialisme des affaires et des circuits parallèles. Nous parlons entre États souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens. Il existe entre nous des conventions de toutes sortes. Il existe des conventions de caractère militaire. Je répète le principe qui s'impose à la politique française: chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés. Elle l'a déjà démontré, plusieurs fois et parfois dans des circonstances très difficiles.

Mais notre rôle à nous, pays étranger, fût-il ami, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France, en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants; mais elle n'entend pas arbitrer les conflits.

De la même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas. Je respecte trop vos peuples et je respecte trop les personnes dès lors qu'elles se comportent conformément à ce que l'on

peut attendre de chefs d'État soucieux du bonheur de leur peuple et soucieux de rester fidèles au comportement de tout citoyen digne de ce nom.

F. Mitterrand, Discours inaugural de la Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique, La Baule, 1990.

Les passages surlignés en jaune par nos soins auraient pu être illustrés de la façon la plus judicieuse et pédagogique par l'exemple de la gestion du cas rwandais par la France.

En effet les « relations personnelles » ont été particulièrement entretenues entre François Mitterrand, son fils Jean Christophe et Habyarimana. L'extrait de la conférence de la Baule permet de comprendre qu'en effet, le président Mitterrand n'a pas hésité à faire intervenir l'armée française pour défendre le régime d'Habyarimana à partir du moment où le FPR était considéré par la France comme étant « *une menace extérieure* ». Néanmoins il y avait également une contradiction intéressante à livrer à la réflexion des élèves. Car la France a pourtant jugé que le conflit Habyrimana/FPR était bien aussi un conflit intérieur puisqu'elle a offert ses bons offices afin de rapprocher les deux camps jusqu'à la signature du traité d'Arusha. L'exemple rwandais était donc tout à fait pertinent pour faire comprendre aux élèves toute la difficulté de la politique française, naviguant entre « neutralité bienveillante » et « intervention partisane ».

En conclusion l'édition Belin de 1998 déconnecte encore plus que les éditions précédentes, le génocide des Tutsi au Rwanda maintenant clairement évoqué dans la partie sur le « nouvel ordre international » et la politique africaine de la France. Il ne s'agit pas seulement d'une simple contrainte du plan adopté par les exigences du programme qui oblige à traiter séparément « le nouvel ordre mondial depuis 1990 » et « la place de la France dans le monde depuis 1945 ». Car rien n'empêchait les auteurs de citer certaines interventions françaises dans le cadre de l'ONU dans la première partie, comme l'opération Turquoise, ni de rappeler le rôle de premier plan de la France dans la tragédie rwandaise dans la deuxième partie qui proposait néanmoins des pistes de réflexion sur la politique africaine de la France en particulier depuis le discours de la Baule de 1990. Mais tel n'a pas été le choix des auteurs de l'édition de 1998. Pourquoi ?

3. DANS L'ÉDITION DE 2004

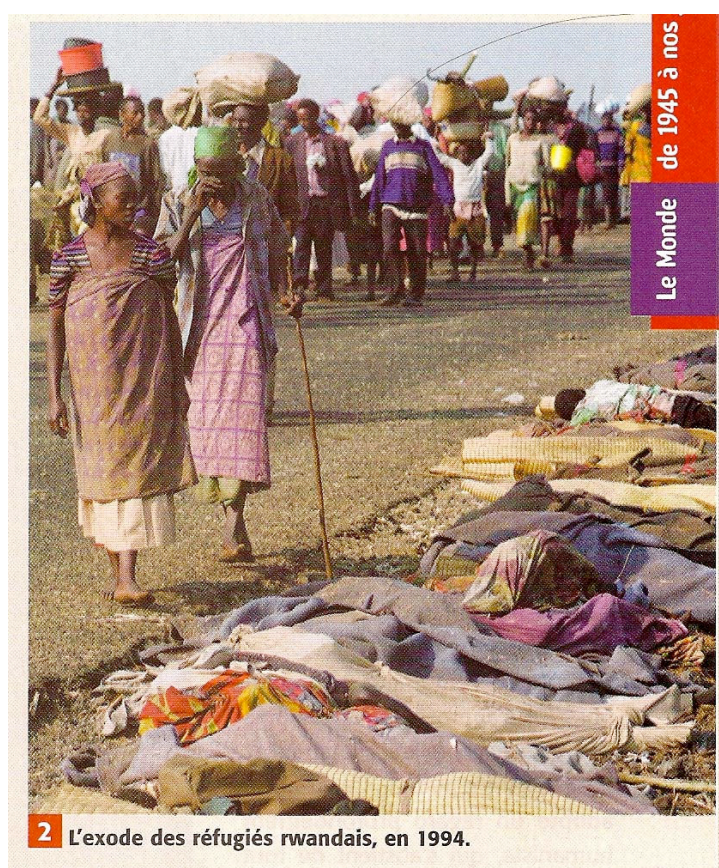
Ce choix qui consiste à déconnecter totalement le génocide des Tutsi au Rwanda, que les auteurs de manuel ne peuvent plus déceimment ignorer, de la politique française en Afrique est encore plus évidente dans cette nouvelle édition Belin.

Le génocide est bien rappelé page 188.

B. Une instabilité politique permanente

- L'affrontement Est-Ouest a longtemps favorisé le maintien au pouvoir de dictateurs sans scrupules, comme Ahmed Sékou Touré, en Guinée (de 1957 à 1984), ou Sese Seko Mobutu, au Zaïre (de 1961 à 1997). La fin de la Guerre froide déstabilise les régimes autoritaires, mais l'armée y joue toujours un rôle politique important. Les coups d'État militaires y sont fréquents, comme au Mali (1991), au Niger (1996 et 1999) ou au Congo-Brazzaville (1997).
- Les frontières, découpées lors de la période coloniale, rassemblent des peuples dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes. Accaparé par une ethnie au détriment des autres, le pouvoir central n'a ni la volonté ni l'autorité pour créer une dynamique d'unité. Les guerres civiles sont donc nombreuses et interminables (Soudan, Côte d'Ivoire [doc.1], Nigeria). Les oppositions entre Hutus et Tutsis, qui datent de l'époque coloniale, débouchent entre avril et juillet 1994, au Rwanda, sur le génocide de la minorité tutsie- un million de personnes sont systématiquement assassinées par les miliciens hutus [doc.2 - encouragé par le pouvoir central]. Des massacres se produisent aussi au Burundi et au Zaïre.

Avec photo à l'appui page 189



2 L'exode des réfugiés rwandais, en 1994.

Mais on retrouve deux ambiguïtés, qui sont tellement répétée dans les manuels scolaires analysés depuis 1995, qu'on ne peut plus imaginer comme étant le simple fruit d'une méconnaissance, ou d'une simplification maladroite menant à une erreur d'interprétation.

Il s'agit d'abord de la traditionnelle explication « ethniciste » des conflits africains dans la notion de « guerres tribales ou ethnique ». Tel que le paragraphe présente le génocide au Rwanda, il apparaît comme une opposition de peuples « *dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes* », « *les frontières, découpées lors de la période coloniale* » étant présentées comme

responsables d'un « rassemblement » de ces « peuples » qui ne désirent pas vivre ensemble, du fait qu'une « ethnie » accapare le pouvoir central. Certes la responsabilité coloniale est évoquée ici notamment en précisant que les « *oppositions* » entre Hutu et Tutsi « *datent de la période coloniale* ». Mais l'explication générale donnée juste au-dessus se polarise uniquement sur le problème des frontières issues de la colonisation qui, si elle peut être vraie dans d'autres pays africains, précisément, sorte d'exception paradoxale justement, est totalement fautive en ce qui concerne le cas rwandais. Il y a ici une sorte de placage « pédagogique » de la part des auteurs de manuel sur une réalité plus complexe. Certes ce placage peut-être dû à une méconnaissance ou à une sorte de réflexe pavlovien du pédagogue qui saisit ici une occasion d'illustrer son propos sur ce thème qu'il connaît, celui des frontières, par un exemple qu'il ne connaît pas et qu'il croit flagrant, le génocide des Tutsi au Rwanda, ou dont il ne connaît que l'écume médiatique et ses variantes de l'idéologie dominante qu'il a lui-même subi depuis 1994, en tant que citoyen de base. Or, sur un sujet aussi lourd que le génocide des Tutsi, ce placage est pédagogiquement catastrophique car il substitue à la réelle compréhension du génocide qui nécessiterait d'étudier les ressorts particuliers du racisme politique qui a été utilisé par ce « nazisme tropical », une explication totalement fautive qui fait œuvre d'écran à toute réflexion véritable des élèves sur la question. Que cette substitution soit consciente ou involontaire ne change rien au résultat: elle détourne les futurs citoyens français d'une véritable connaissance du génocide des Tutsi rwandais.

Or tous les experts, intervenus dans les rapports sérieux sur le génocide au Rwanda, ont très clairement rappelé que, contrairement à ce qui est affirmé ici, Hutu et Tutsi n'étaient en aucun cas des « peuples » encore moins des « ethnies » différentes ni « hétérogène ». Les auteurs de ce manuel qui manquent particulièrement de rigueur puisqu'ils font dans ce paragraphe l'amalgame dangereux entre « *peuple* » et « *ethnie* », n'auraient-ils pas pris le soin de lire ces rapports ? Comment pourraient-ils, en 2004, ne pas les avoir lus ? S'il les ont lus, comme on peut s'attendre de la part d'historiens sérieux qui sont censés proposer une lecture la plus objective et claire possible du monde contemporain aux futurs citoyens français, pourquoi donc s'obstinent-ils à perpétuer auprès des élèves cette vision purement « ethniciste » et donc dangereusement simpliste du cas rwandais ? Serions-nous dès lors enclin à penser que ce choix qui se présente comme « intellectuel » et « pédagogique » cache en réalité une optique « idéologique » ? Ce qui ferait d'un manuel scolaire un instrument de propagande, une sorte de « soft power » de la raison d'État ? Car toute personne un tant soit peu informée sur le cas rwandais, sait que le génocide a été le résultat d'une instrumentalisation politique et médiatique de la notion d'ethnie, instrumentalisation dangereusement reprise et épaulée par toute la diplomatie et la politique extérieure française. Tous les décideurs français¹ ont expliqué que la France avait été contrainte de soutenir un « hutu power », puisque les hutus représentant 80% de la population, ne « pouvaient que détenir légitimement le pouvoir ». Curieuse conception ethniciste de la démocratie pourtant exigée par Mitterrand dans son discours de la Baule (discours d'ailleurs proposés aux élèves dans l'édition de 1998).

Certes on peut remarquer ici une légère avancée dans la vérité historique lorsque est évoqué, parmi les causes du génocide, le fait qu'il fut « *encouragé par le pouvoir central* ». C'est à dire qu'on laisse aussi entendre ici aux élèves que le facteur « ethniste » ne serait pas le seul, qu'un facteur « politique » aurait eu également son rôle. des causes politiques du génocide.

Mais on le voit, ce rôle paraît ici « secondaire » au sens premier du mot. Les « miliciens hutus » auraient perpétré le génocide, « *encouragé* » seulement par le « pouvoir politique ». C'est une formule ambiguë. Car de nombreuses études historiques⁴⁵ et de nombreux rapports internationaux prouvent que le « génocide » a été préparé idéologiquement et administrativement de longue date par ce

⁴⁵ dont PÉRIÈS (Gabriel) SERVENAY (David), *Une guerre noire, Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007

“pouvoir central”. Et que c’est lui qui a créé depuis les années 70 toute la machine génocidaire dont les “miliciens hutus” n’étaient qu’un élément. Il aurait donc fallu dire “préparé et organisé par le pouvoir central” plutôt que **“encouragé”**. D’ailleurs selon la définition de génocide, il ne peut y avoir réellement “génocide” s’il n’y a pas volonté organisée par un pouvoir de supprimer un groupe humain. Donné ou considéré comme tel. Il ne peut y avoir, selon la définition, de “génocide” perpétré de façon improvisée et anarchique car l’élément délibéré et volontaire est inhérent à la définition.

Deuxième ambiguïté concernant la photo et sa légende : la photo montre au premier plan des cadavres alignés dont les élèves, à la lecture du paragraphe du cours analysé ci-dessus, peuvent imaginer qu’ils sont des victimes « tutsies ». Au deuxième plan par contre apparaît une colonne de personnes en marche que la légende présente comme étant des « réfugiés ». Les élèves peuvent en déduire que ces réfugiés sont également des tutsis fuyant les massacres. Or, à l’évidence, il s’agit ici des « hutus » poussés vers le Zaïre pour mieux protéger leur fuite, par les génocidaires miliciens interhamwe et l’armée du Rwanda les FAR, fuyant devant l’avancée du FPR, qui mettait fin de fait au génocide. Il s’agit là donc d’une erreur d’interprétation où l’on amalgame dans une même photo, victimes et bourreaux. Cela ne peut qu’accréditer la théorie officielle du « double génocide »*.

D’ailleurs la fin du paragraphe y fait allusion: **“Des massacres se produisent aussi au Burundi et au Zaïre.”** Les auteurs semblent faire une vague référence, pour ce qui concerne le Zaïre, aux deux guerres du Congo et à celle du Kivu, dont un des éléments fondamentaux fut la traque par le FPR lancée contre les génocidaires de 1994 “réfugiés” au Zaïre. Cette façon de présenter les choses se double donc ici d’un mensonge par omission. Car il eût été nécessaire pour la compréhension des élèves de leur préciser clairement que cette fuite des « **réfugiés** » et des « génocidaires » s’est fait en grande partie grâce à l’opération Turquoise menée par la France. Or cette dernière intervention française dans le drame rwandais, fortement critiquée par certains observateurs comme ayant favorisé cette exfiltration des anciens alliés génocidaires de la France au Zaïre (d’où ils empoisonnèrent les relations entre le Rwanda de Kagamé et le Congo de Kabila jusqu’à nos jours) est totalement absente des manuels scolaires Belin depuis 1995. (contrairement aux éditions Bréal qui l’ont évoqué en 1995) Voilà sans doute pourquoi cette dernière phrase est si “allusive”: précisément en raison de l’ambiguïté de Turquoise dont les auteurs du manuel n’ont pas jugé pédagogiquement utile d’en rendre compte aux élèves.

Néanmoins cette allusion à des “massacres” en cascade, sans autres explications “politiques” renforce sans doute chez les élèves la vision de “barbarie ethniste” qui leur est ici distillée.

Le cas rwandais est donc déjà totalement « déconnecté » de toute information sur la politique extérieure française. Cette déconnection est particulièrement évidente et totale à la lecture du chapitre n°18 consacré à « **la France dans le monde** » pages 362-381.

La chronologie de la page 363 qui pourtant indique trois interventions françaises, celle de 1979 en Centrafrique et celles de 2003 en Afghanistan et en Côte d’Ivoire, omet totalement toute référence aux interventions au Rwanda (Noroit, Amaryllis, Turquoise).

Seule la carte de la page 365 sur les interventions militaires françaises dans le monde de 1970 à 2003, applique le figuré « **interventions menées entre 1989 et 2003, dans le cadre de l’ONU** » à l’endroit du Rwanda, sans aucune autre précision.

Puis, une partie du cours de la page 366 présente la politique de coopération de la France en Afrique, de façon assez objective en n’omettant point de susciter la réflexion sur la « **françafrique** ». Elle présente même les critiques à cette politique et définit le « **néocolonialisme** ».

Mais là encore, si cette notion de « gendarme de l'Afrique » est illustrée par les exemples d'intervention en Centrafrique, Tchad et Côte d'Ivoire, aucune référence à celles au Rwanda n'a été jugée appropriée par les auteurs du manuel.

Par contre, l'intervention en Côte d'Ivoire, l'opération « Licorne », est proposée à l'analyse des élèves à travers un sujet de Bac d'explication de document page 379. Le texte à étudier est « **une interview du général de division Joana, commandant de l'Opération Licorne** ».

Explication d'un document

Sujet 3 Les missions de l'armée française en Côte d'Ivoire

Interview du général de division Joana, commandant l'Opération Licorne

« Pour l'instant, la situation en Côte d'Ivoire est calme. Depuis la fin du mois de mai, nous avons établi une zone de confiance qui va de la frontière du Ghana à la frontière du Libéria. Cette zone de confiance est désormais vide de toute présence de combattants et nous n'avons plus d'incidents armés entre les Forces nouvelles¹ et les Forces loyalistes² depuis à peu près trois semaines. Sur le plan militaire, la situation est stabilisée. Le pays est néanmoins coupé en deux et nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. L'objectif est de restaurer l'autorité de l'État ivoirien sur l'ensemble du pays. [...]

Ma plus grande surprise ici est de m'apercevoir à quel point la présence de la force *Licorne* était incontournable pour la gestion de la crise. Notre capital confiance nous permet d'être reconnus par toutes les parties. Cela nous donne un avantage certain pour négocier. Dans ce pays, les plus hautes autorités de l'État sont très facilement accessibles et les représentants de *Licorne* négocient directement avec elles. Il faut cependant en permanence veiller à coordonner ces actions. [...]

Notre mission première consiste à protéger les ressortissants français. Nous avons aussi une mission de soutien à la Miceci³ qui est chargée de contrôler le respect du cessez-le-feu. [...]

Le rôle de la zone de confiance est de créer une zone suffisamment large pour faire cesser les combats et permettre le retour à une vie normale. Cela devrait faciliter le retour à la stabilité en Côte d'Ivoire.

Chacun à son niveau a pour mission de faire comprendre que le véritable problème n'est plus militaire, mais d'ordre public. Le vrai problème aujourd'hui est celui du retour de l'administration en Côte d'Ivoire et nous ne sommes pas ici pour administrer. [...]

Le 43^e BIMA, en tant que force pré-positionnée, continuera de remplir sa mission de présence en Côte d'Ivoire. Le redémarrage de l'économie est un des premiers éléments visibles de la normalisation dans ce pays troublé. Les liaisons économiques entre le Nord et le Sud s'améliorent, notamment entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Le président Gbagbo vient également d'annoncer son intention de reprendre des relations économiques normales avec le Burkina Faso. Loin de ne toucher que la Côte d'Ivoire, cette crise a eu des répercussions économiques importantes sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso. L'objectif de la Force *Licorne* est d'obtenir une normalisation rapide afin de quitter le pays et de laisser les autorités ivoiriennes aux commandes. »

Interview du général de division Joana, commandant l'Opération *Licorne*⁴ (extraits), du 8 juillet 2003, *Terre Information Magazine*, n° 147, septembre 2003.

Questions

1. Présentez le document
2. Quelle situation intérieure en Côte-d'Ivoire est décrite ?
3. Quels sont les objectifs des forces françaises en Côte-d'Ivoire ? Comment la présence des forces françaises est-elle justifiée ici ?
4. Quels liens particuliers (culturels, historiques, politiques...) unissent la France et la Côte-d'Ivoire ?
5. Quels épisodes dramatiques récents ont pu décider une intervention rapide des forces françaises en Afrique ? À quels problèmes généraux l'Afrique subsaharienne est-elle confrontée aujourd'hui ?

1. Regroupement des forces rebelles au gouvernement ivoirien.

2. Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire.

3. Mission de la communauté des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire.

4. Nom de code donné à la mission des forces françaises en Côte d'Ivoire.

Le document en lui-même ne peut offrir aux élèves qu'un point de vue favorable à cette opération émanant d'un militaire qui ne doit qu'obéir et non exercer un quelconque sens critique sur les missions qui lui sont confiées. D'ailleurs la question N° 3 « **comment la présence des forces françaises est-elle justifiée ici ?** » incite à repérer dans ce texte la version officielle de cette intervention.

Mais ce sujet attire surtout notre attention car il est le seul endroit du manuel où « un lien » est évoqué, de façon obligatoirement allusive puisque c'est sous forme de question posée aux élèves, entre le génocide des Tutsis au Rwanda nommé ici « **épisode dramatique récent** » et la nécessité pour les forces française d'intervenir en Afrique. Le génocide est donc utilisé ici pour permettre

d'expliquer, et donc ici de justifier par avance, toute intervention française en Afrique. La dernière question incite d'ailleurs les élèves à retrouver cette notion de division et de guerres ethniques dont souffrirait l'Afrique. D'ailleurs dès la page 188, apposé à la photo déjà analysée plus haut sur les « *réfugiés rwandais* », un texte tiré du « Bilan du monde » de 2003 édité par Le Monde, décrit la guerre civile en Côte d'Ivoire comme le résultat de divisions ethniques et religieuses.

Les difficultés de la Côte d'Ivoire

«"Le pays va mal". C'est ce que chantait un musicien de la nouvelle génération, Tiken Jah Fakoly, avant que la Côte d'Ivoire ne bascule dans le chaos, le 19 novembre 2002. Ce jour-là, des soldats rebelles ivoiriens lancèrent une offensive que les forces loyalistes parvinrent à repousser à Abidjan. Les insurgés des demi-solde en rupture avec le régime, ne se réclamèrent toutefois d'aucun parti politique. Alors qu'ils s'étaient rendus maîtres de la moitié nord du pays, ils se sont présentés sous la bannière du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) pour demander le départ du président Gbagbo. La réalité de la guerre civile s'est imposée dans ce pays, jadis havre de prospérité et de stabilité. Au cœur de la crise, le concept d'«ivoirité», avec sa politique d'exclusion d'une partie des Ivoiriens. **De véritables lignes de fracture séparent désormais le Nord et le Sud, chrétiens et musulmans, ainsi que certaines ethnies.** Fuyant les exactions, des milliers de Burkinabés et de Maliens retournent dans leur pays d'origine. À Abidjan, sévissent des «hommes en treillis» que d'aucuns qualifient d'«escadrons de la mort». La crise se fait durement sentir dans l'économie. Alors que les bailleurs de fonds venaient de reprendre leur coopération et que la croissance revynait après deux années de récession due à l'instabilité politique, l'activité économique est paralysée. Le trafic de marchandises est gravement perturbé, mettant en péril la récolte de cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial. Comme les trains ont cessé de circuler sur la ligne Abidjan-Ouagadougou, le Mali, le Burkina et le Niger, pays enclavés, doivent se replier sur d'autres voies d'approvisionnement.»

Bilan du monde, Le Monde, 2003.

Alors qu'il s'agit tout autant d'une tentative de coup d'état fomentés par les adversaires politiques de Gbagbo, devenu par ailleurs l'adversaire d'une certaine francAfrique.

La boucle est donc bouclée. Ce manuel réussit le tour de force d'omettre totalement les raisons et les circonstances des opérations Noroit, Amarylis et Turquoise qui pourtant avaient placé la France au premier rang des observateurs du génocide de 1994 et de sa préparation, tout en utilisant néanmoins ce « génocide » de façon allusive (« *épisode dramatique récent* ») comme justification des interventions françaises en Afrique. Rarement un manuel n'était allé aussi loin dans la finesse de manipulation liant « mensonge par omission » et « justification de la politique officielle de la France ».

4. DANS L'ÉDITION DE 2008

Dans une partie (page 178-79) consacrée aux « *difficultés de l'Afrique* » la problématique suivante est proposée aux élèves : « *Quels sont les nouveaux défis que doivent affronter les Africains* ». Après avoir rappelé les tentatives de démocratisation de l'Afrique après la fin de la guerre froide, les auteurs du manuel commencent à répondre à cette problématique par la sempiternelle description et appréciation des « *guerres civiles interethniques* »

Le poids des guerres civiles

1. Les conflits interethniques

- Les frontières, héritées de la période coloniale, rassemblent des peuples dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes. Accaparé par une ethnie au détriment des autres, le pouvoir central n'a ni la volonté ni l'autorité pour créer une dynamique d'unité. Les conflits interethniques sont nombreux et interminables: entre 2003 et 2007, la guerre civile au Darfour (Soudan) provoque la mort de 200000 civils.

- Au Rwanda, les conflits entre Hutus et Tutsis débouchent sur un véritable génocide [doc. 11. Entre avril et juillet 1994, près d'un million de Tutsis sont systématiquement assassinés par les miliciens Hutus encouragés par le pouvoir central. Armés de machettes, galvanisés par les appels de la radio nationale, ils finissent par arrêter les massacres grâce à l'intervention de troupes tutsies venues d'Ouganda.

2. Les limites du « droit d'ingérence »

- face à ces tragédies, les organisations humanitaires réclament depuis les années 1970 la création d'un droit d'ingérence humanitaire [doc. 21, mais l'ONU peut difficilement agir à l'encontre de la souveraineté des États. Elle envoie des casques bleus pour s'interposer entre les belligérants, mais ses décisions sont souvent trop tardives.

- La Cour pénale internationale, qui siège à La Haye, a pour mission de punir les atteintes aux droits de l'Homme, en Afrique et ailleurs. C'est ainsi que l'ancien dictateur du Liberia, Charles Taylor, est arrêté en 2006 dans son exil au Nigeria, et poursuivi pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

L'explication sur les « *frontières* » est la même que celle développée dans de l'édition antérieure de 2004 et que nous avons déjà analysée plus haut. Persistance des « lieux communs » au fil des éditions.

Le texte sur l'exemple du drame rwandais reprend en grande partie celui de l'édition antérieure de 2004. Mais avec des ajouts et des retraits assez intéressants à analyser.

Les auteurs ont-ils rectifié une erreur dont ils se seraient aperçu alors, ou bien auraient-ils mieux réfléchi à leur formulation, suite à quelques critiques ou nouvelles lectures plus approfondies ? En tout état de cause, les auteurs ont choisi de minimiser le rôle du « *pouvoir politique* » dans le génocide, puisque celui-ci n'aurait plus « *encouragé* » le génocide lui-même, ce qui était déjà nous l'avons vu une formulation historiquement fautive, mais « *encouragé* » « *les miliciens hutus* » qui commettaient le génocide. Certes la nuance est si ténue qu'elle peut paraître insignifiante. Mais ces « *miliciens hutus* », telle que la phrase est construite, sont ici l'émanation des « *Hutus* » considérés comme un bloc monolithique à caractère purement « ethnique ». Cette formulation correspond donc à une grille de lecture purement « ethniste ». Le « *pouvoir politique* », qui est d'ailleurs ici ni défini

ni précisé, n'a qu'un rôle d'encouragement, non plus au « génocide » lui-même, ce qui limite encore plus sa part de responsabilité, mais à ces « *miliciens* », véritables auteurs du crime, sorte d'émanation naturelle de l'ethnie hutu, laquelle, selon la grille ethniste, produit comme toute autre ethnie africaine des massacres ou des génocides comme autant de « générations spontanées ». L'ethnie produit le génocide en s'organisant spontanément en milices. Le pouvoir politique n'intervient qu'en dernière instance mettant à la disposition de la « barbarie ethniste » certains éléments de son appareil d'État. De là à penser que ce « n'était pas le pouvoir central qui tenait les machettes » il n'y a qu'un pas. Cette pensée profondément ethniste, malgré cette timide concession à grille de lecture « politique », masque en fait la réalité : toutes les études d'historiens, tous les rapports même divergents sont d'accord sur un point : ce « génocide » a été préparé pendant des décennies, idéologiquement, administrativement, militairement, politiquement. Cette « haine ethnique » qui est présentée ici implicitement comme étant spontanée, inhérente à la notion d'ethnie même, a été préparée, construite de longue date.

C'est donc le « pouvoir central » qui a « inventé » et organisé le génocide, c'est lui qui a créé, entraîné, armé les « miliciens » avec l'aide de la France. Nier ainsi ce rôle premier et central du politique, c'est donc aussi repousser au plus loin toute responsabilité « politique » des alliés « politiques » français. Telle apparaît bien la stratégie « historiographique », volontaire ou non puisque seul le résultat concret de ce que lisent les élèves compte ici, des auteurs de ce manuel : dissoudre la moindre question que pourraient se poser les élèves quant au degré d'implication de la France dans ce drame. Et la « barbarie ethniste » est bien le meilleur des dissolvants idéologiques et, c'est un constat ahurissant à faire ici, également pédagogiques.

Autre différence entre l'édition de 2004 et celle de 2008 concernant la fin du paragraphe : la première indiquait « *Des massacres se produisent aussi au Burundi et au Zaïre.* » Nous avons déjà vu que cette allusion à des « massacres » en cascade, sans autres explications « politiques » renforce sans doute chez les élèves la vision de « barbarie ethniste » qui leur est ici distillée. La nouvelle édition remplace cette phrase par : « *ils (les miliciens hutus) finissent par arrêter les massacres grâce à l'intervention de troupes tutsies venues d'Ouganda.* »

Cela peut apparaître comme un progrès. D'abord parce que les auteurs abandonnent l'allusion aux « massacres » en cascade et donc leurs présupposés idéologiques induits analysés et critiqués plus haut. Ensuite parce que la « responsabilité » de la « fin du génocide » est imputé au « *troupes tutsies venues d'Ouganda* » ce qui est en partie exact et une information très rare fournie aux élèves dans les manuels. Mais « en partie exact » car la formulation demeure prisonnière de la stricte grille de lecture ethniste : « *troupes tutsie* » évacue toute dimension politique du FPR. Or celui-ci est précisément un « Front » qui combat depuis toujours cette idéologie ethniste dont les « tutsi » étaient les victimes, mais aussi, politiquement parlant, les hutu d'opposition à la dictature. D'ailleurs de nombreux « hutu » ont rejoint les rangs de ce « Front patriotique rwandais » et non « tutsi ». On peut rester très prudent vis-à-vis de ce qui peut n'être qu'une façade idéologique du FPR⁴⁶ mais en aucun cas utiliser comme le font les auteurs de ce manuel cette dénomination purement ethniste, car

⁴⁶ Le FPR avait certes pour objectifs le retour des exilés au Rwanda, le refus de l'ethnisme qui a plongé le Rwanda dans le génocide, et la lutte pour un Rwanda démocratique. Mais à propos des buts poursuivis par les dirigeants du FPR, M. Prunier estime qu'ils s'inspirent de Yoweri Museveni. Il s'agit « de conserver le pouvoir de décisions essentielles au sein d'un noyau central familial, constitué de réfugiés tutsis d'Ouganda, ajouter un nombre « d'outsiders » choisis dont quelques Hutus fiables, puis essayer de construire une direction officielle plus large, d'apparence « pluriethnique » pour la façade. » **ASSEMBLEE NATIONALE (France)**, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Rapport de la Mission d'information, Rapport n° 1271, 4 Tomes, Paris, déc.1998.*, tome I page 112

cette dénomination est en elle-même une interprétation qui abandonne toute objectivité et neutralité de point de vue.

Qui plus est, le fait d'indiquer sans autre précision, notamment sur le fait que ces troupes ont été formées de réfugiés politiques, qu'elle sont "*venues de l'Ouganda*" induit là aussi une interprétation, très proche de l'argumentaire des génocidaires et de la diplomatie française, consistant à présenter le conflit rwandais non pas comme une "guerre civile" mais comme une agression extérieure "*venue de l'Ouganda*" anglophone participant à la création d'un prétendu et mythique "tutsi land" dans les Grands Lacs. Lorsque des manquements à l'objectivité et à la neutralité semblent apporter toujours de l'eau au même moulin, confortant ainsi toujours la même interprétation globale, il y a lieu de se poser la question sur l'origine de ces manquements. Sont-ils issus d'un défaut de connaissance du dossier, d'une incompétence, ou d'un choix idéologique habilement camouflé dans celui des mots, d'une volonté sourde mais belle et bien réelle?

Le document N°1 de la page suivante (179) est un extrait de texte d'un ouvrage de Hatzfeld

Le quotidien des Tutsis pendant le génocide rwandais

«Tous les matins, je préparais aux enfants de la nourriture avec des aliments arrachés des parcelles; ensuite, je les emmenais à l'avance se dissimuler sous les feuillages des papyrus, en compagnie des grandes personnes qui avaient épuisé leur énergie. Il fallait, les jours de soleil, changer d'endroit, à cause des empreintes de pieds bissées dans la boue séchée. Quand les massacreurs arrivaient, ils chantaient; et c'était notre tour d'aller nous éparpiller dans les marais. Ils venaient vers 9 heures ou parfois 10 ou 11 heures, s'ils ne voulaient pas trop travailler. Certains jours, ils se déguisaient en diables, avec des pagnes sur les épaules et des coiffures de feuille sur la tête. Parfois, ils tentaient de nous surprendre, posant leurs pas en silence, mais on entendait le cri des singes macaques qui s'enfuyaient à leur passage.

Quand ils attrapaient une famille, ils frappaient premièrement le papa, deuxièmement la maman, puis les enfants, pour que tout le monde observe tout comme il faut. Ils passaient vers 16h30 sans tarder, parce qu'ils voulaient rentrer chez eux avant la nuit.

Alors, les fuyards chanceux fuyaient et se mettaient à fouiller dans les cachettes, pour essayer de trouver ceux qui avaient été tués. Les plus vaillants montaient vers l'école, pour s'abriter et reprendre un peu de vie commune. Les plus affaiblis se couchaient pour se sécher simplement sous les arbres les moins loin. Nous, la nuit, parce qu'on avait notre maison dans les parages, on rôdait dans nos parcelles attenantes pour amasser des aliments. On essayait de se donner des nouvelles des avoisinants qu'on avait aperçus dans la journée. »

Témoignage de Berthe Mwanankabandi, 20 ans, cultivatrice.

Cité par Jean Hatzfeld, Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais, Le Seuil, 2000.

Dans le contexte général de la grille de lecture "ethniste" qu'on vient d'analyser, le choix de cet extrait par les auteurs est conforme à leur vision, et pas du tout innocente si l'on suppose que la diffusion de cette "vision" est consciente. Ces "gens" qui chantent, qui se déguisent pour massacrer avec un évident plaisir, alors que leur conditionnement "politique" les incitant à réaliser ce "travail" n'est pas expliqué aux élèves, ne peut que renforcer de fait dans leur esprit l'image brute "d'Africains livrés à eux-même", à leur propre « barbarie », ce comportement qui leur serait inné. La présence du terme de "macaque" induit même un autre lieu commun, celui de la jungle africaine où la violence semble naturelle.

Reste la part de responsabilité de l'ONU et de la France.

Le rôle de l'ONU est étudié très succinctement dans la partie du cours sur l'Afrique page 178.

Les limites du « droit d'ingérence »

Face à ces tragédies, les organisations humanitaires réclament depuis les années 1970 la création d'un droit d'ingérence humanitaire, mais l'ONU peut difficilement agir à l'encontre de la souveraineté des États. Elle envoie des casques bleus pour s'interposer entre les belligérants, mais ses décisions sont souvent trop tardives.

Le fiasco onusien face au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 n'est pas du tout évoqué directement et donc pas expliqué. De l'échec de l'ONU et de la communauté internationale incapables d'empêcher le génocide les auteurs s'en tiennent à des explications générales, alors que l'utilisation du texte de Jean Hatzfeld nécessitait de reprendre ici l'exemple du cas rwandais. Or ces explications générales, si elle gardent leur valeur à l'échelle mondiale, sont totalement inopérentes, voire fausses, au sujet du Rwanda. L'envoi des casques bleus n'a pas été *“trop tardif”* puisqu'une mission de l'ONU était présente sur les lieux, la MINUAR et avait les informations sur la préparation du génocide, la volonté d'agir en conformité avec sa mission grâce au colonel Dallaire, et les moyens d'agir avec quelques 2500 hommes. Mais les auteurs du manuel, en omettant de signaler aux élèves l'existence de la MINUAR et surtout la décision criminelle du Conseil de Sécurité de la réduire à 250 hommes au moment où commence le génocide, masque de fait les vraies responsabilités de cet échec.

Quant à l'implication de la France, dont le rôle dans cette dramatique imprudence du Conseil de Sécurité a été très importante, elle est, à l'instar de l'édition de 2004, totalement absente de ce manuel. Certes on lit page 366 (avec page 367 la sempiternelle affiche de Massacrier) les paragraphes suivants du cours :

1 . Aide au développement ...

- À partir de 1962, une politique de coopération est mise en place avec les anciennes colonies, afin de sauvegarder les intérêts économiques de la France et d'assurer le maintien de son influence. C'est ainsi qu'est créée la communauté financière (CFA), qui instaure une «zone franc».

Les liens économiques sont renforcés: la France accorde des aides publiques au développement, tandis que les entreprises privées sont incitées à se développer en Afrique.

- La coopération s'effectue dans d'autres domaines. Des accords de coopération militaire permettent aux officiers africains de se former en France. Des accords de coopération culturelle permettent à des milliers d'étudiants africains francophones de venir faire leurs études en France, mais aussi à des enseignants français de travailler en Afrique.

2 ou néocolonialisme?

- Cette politique de coopération est présentée par le gouvernement français comme une aide au développement. Elle est cependant dénoncée par une partie de l'opinion française et africaine comme une forme de néocolonialisme .
- Des régimes souvent peu démocratiques sont soutenus grâce à des accords

de coopération militaire. La France devient le «gendarme» de l'Afrique francophone, intervenant par exemple en Centrafrique (1979), au Tchad (1983), ou en Côte-d'Ivoire (depuis 2003).

Pourquoi les auteurs de manuels n'utilisent donc pas comme exemple de formation de militaires et gendarmes africains, de soutien à des régimes « peu démocratique », d'intervention comme « gendarme de l'Afrique francophone » l'exemple du Rwanda ? C'est pour le moins curieux lorsqu'on pense que ce pourrait être un des exemples les plus évocateurs et les plus parlant pour les élèves.

On peut formuler d'ailleurs la même remarque à propos des extraits suivants de ce manuels concernant l'armée française dans le monde (page 370):

2. Les nouvelles missions de l'armée française

- Dans un monde instable, il semble nécessaire d'engager les troupes dans des missions lointaines. Dès 1983, la Force d'Action Rapide (FAR), est destinée à intervenir, notamment en Afrique, où les intérêts de la France sont nombreux. En 2002, l'armée française est ainsi présente en Côte d'Ivoire [doc. 1 et 2] pour s'interposer dans la guerre civile qui oppose les troupes du gouvernement et les rebelles.
- Au cours de la guerre en ex-yougoslavie, les militaires français effectuent des missions de maintien de la paix avec leurs homologues européens. Depuis quelques années, l'armée française est de plus en plus impliquée dans ce type de coopération militaire, que ce soit avec l'ONU en Europe, ou avec l'OTAN.

... et la francophonie (page 370)

- Depuis 1986, des sommets sont régulièrement organisés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) [doc. 3]. Ils rassemblent de nos jours une cinquantaine de pays, dont la plupart sont d'anciennes colonies, notamment africaines. Ils ont permis de créer une université, des médias et des instituts, et de renforcer, par ce biais, l'influence de la France.(...)

L'État finance des administrations chargées de promouvoir et d'étendre la culture française dans le monde. Les Alliances françaises comptent ainsi plus d'un millier de centres, répartis dans 138 pays. Elles organisent des cours de langue, des expositions, des festivals ou des projections de films de langue française. (...)

- De même, le réseau radiophonique de Radio France Internationale [doc. 4] couvre l'Amérique, l'Afrique et le Moyen-Orient. Il est considéré comme l'un des vecteurs les plus efficaces de la langue et de la culture françaises dans les pays du Sud.

Aucune mention du Rwanda dans tous ces passages qui pourtant appelaient quelques réflexions sur le cas rwandais: l'opération Turquoise et ses ambiguïtés par exemple et le fait que l'expansion de la francophonie atteint parfois des limites lorsque le nouveau pouvoir au Rwanda se propose d'entrer dans le Commonwealth et de remplacer le français par l'anglais comme langue privilégiée.

Au lieu de cela les auteurs du manuels préfèrent proposer aux élèves une vision plus «positive» des interventions française en insistant, par l'intermédiaire d'un dossier entier page 371 sur l'opération Licorne en Côte d'Ivoire:

Un texte évocateur:

1 Les missions de l'armée française en Côte d'Ivoire

« Pour l'instant, la situation en Côte d'Ivoire est calme. Depuis la fin du mois de mai, nous avons établi une zone de confiance qui va de la frontière du Ghana à la frontière du Libéria. Cette zone de confiance est désormais vide de toute présence de combattants et nous n'avons plus d'incidents armés entre les Forces nouvelles¹ et les Forces loyalistes² depuis à peu près trois semaines. Sur le plan militaire, la situation est stabilisée. Le pays est néanmoins coupé en deux et nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. L'objectif est de restaurer l'autorité de l'État ivoirien sur l'ensemble du pays. [...]

Notre mission première consiste à protéger les ressortissants français. Nous avons aussi une mission de soutien à la Miceci³ qui est chargée de contrôler le respect du cessez-le-feu. [...]

Chacun à son niveau a pour mission de faire comprendre que le véritable problème n'est plus militaire, mais d'ordre public. Le vrai problème aujourd'hui est celui du retour de l'administration en Côte d'Ivoire et nous ne sommes pas ici pour administrer. [...]

Interview du général de division Joana (8 juillet 2003),
Terre Information Magazine n° 147, septembre 2003.

1. Forces rebelles opposées au gouvernement ivoirien.
2. Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire.
3. Troupes africaines sous commandement de l'ONU, chargées de s'interposer entre les belligérants en Côte d'Ivoire.

▲ Quelles sont les missions de l'armée française et les limites de son action ?

et une photo tout à l'honneur d'une armée qui protège femmes et enfants:



2 Les troupes françaises participent à la force d'interposition entre l'armée et les rebelles en Côte d'Ivoire, en mai 2003.

La réflexion demandée aux élèves sur les "limites" de l'action de l'armée française dans les pays d'Afrique nous paraît, avec l'omission totale de son intervention au Rwanda, manquer d'éléments de référence. C'est le moins qu'on puisse dire.

La même remarque peut être formulée au sujet de l'important dossier (page 372-73) consacré dans cette édition Belin 2008 à l'évolution de l'armée française et de son rôle dans le monde. À noter que le traitement de ce sujet a été récemment stimulée par l'action conjointe des deux ministères. Des collègues ont été conviés à des stages de formation, de réflexion et de préparation à la diffusion de la nouvelle conception militaire des instances dirigeantes de ce pays.

Pourtant deux documents de ce dossier permettaient d'évoquer le cas de l'implication française au Rwanda:

Le premier évoque la naissance du concept de "guerre révolutionnaire" dont de nombreux historiens pensent qu'il a été enseigné aux officiers rwandais en formation dans l'armée française dans les mois et les années précédant le génocide⁴⁷:

1 La difficile adaptation de l'armée française aux enjeux de la guerre froide

«L'exemple de l'affaire indochinoise, où l'armée métropolitaine a dû prendre à son compte une tâche que ne pouvaient assumer à elles seules les troupes coloniales, montre qu'en définitive, c'est toujours aux mêmes qu'il faut faire appel. C'est à eux qu'on a demandé de s'adapter au matériel et aux méthodes américaines de 1944, puis de préparer, à partir de 1950, la "défense sur des grands espaces", enfin de concevoir un conflit atomique et les techniques de combat qu'il implique. En même temps, on les expédiait en Indochine, quitte à les prier à leur retour de secouer ce qu'on appelait leur "apathie intellectuelle", de lutter contre leur "sclérose" et de comprendre qu'il existait maintenant une "guerre révolutionnaire". »

Jean Planchais, *Le malaise de l'armée*, Plon, 1956.

1. Cette expression désigne la guerre d'indépendance menée, contre la France par la guérilla communiste en Indochine, de 1946 à 1954.

Enfin comment ne pas évoquer l'intervention catastrophique au Rwanda de 1990 à 1994 comme étant une des causes en 1995 de la rédaction du rapport suivant proposé pourtant, lui aussi, à la réflexion des élèves:

La politique française d'intervention dans les conflits

« 1. L'intervention de la France dans un conflit avec recours à la force armée doit servir un intérêt manifeste et dûment affirmé de la France.

2. Toute participation de la France à une intervention doit être précédée de l'établissement d'un diagnostic national approfondi de la crise.

3. Sauf si elle a pour but de répondre à une catastrophe humanitaire qui nécessite une action urgente, la France ne peut accepter de participer à une intervention que si celle-ci s'inscrit dans un processus de règlement politique du conflit.

4. Toute intervention armée à laquelle se joint la France doit avoir reçu préalablement l'approbation des Nations Unies précisant clairement les objectifs à atteindre.

5. L'intervention doit être conduite de préférence dans le cadre d'une coalition. [...]

9. La France peut intervenir militairement dans toutes les régions du monde même s'il est souhaitable que les pays de la zone concernée soient davantage mis à contribution.

10. La France ne participe à des interventions armées que si les conditions fixant un terme à l'intervention sont clairement prévues dans la résolution de l'ONU qui approuve l'intervention et en précise les objectifs. »

Rapport d'information déposé par la Commission des Affaires étrangères de

⁴⁷ voir en particulier: PÉRIÈS (Gabriel) SERVENAY (David), *Une guerre noire, Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007

l'Assemblée nationale, 1995.

On le voit, ce manuel réussit le tour de force d'évoquer tous ces problèmes, intervention en Côte d'Ivoire, concept de "guerre révolutionnaire", réflexion à chaud (1995) sur les conditions de nouvelles d'intervention militaire française à l'extérieur, sans parler une seule fois, de près ou de loin, de l'implication française au Rwanda! C'est la "nouvelle pédagogie de l'autruche".

5. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première)

Une chronologie indique page 135 en illustration du chapitre « De nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide » le terme seul de « Rwanda » à la date de 1994. Une carte censée représenter les nouveaux types de conflits depuis 1991 indique curieusement *Rwanda/Ouganda* avec comme figuré « tensions interétatiques susceptibles de dégénérer en conflit armé » et le Rwanda avec le figuré coloré « guerre civile récente ». Page 138, dans le chapitre « échec d'un nouvel ordre mondial » et la sous-partie « multiplication des conflits identitaires » on peut lire :

« En Afrique, de tels replis identitaires, souvent attisés par des enjeux économiques, entraînent des guerres civiles. Au Rwanda, en 1994, le gouvernement aux mains de membres de l'ethnie hutu organise un génocide de la minorité tutsi (doc.4) »

D'avril à juillet 1994, 800 000 Rwandais, Tutsi et Hutu modérés, sont massacrés par des milices hutu, entraînées et armées par le gouvernement rwandais - alors que la radio d'État appelle à la mort des Tutsi considérés comme des ennemis.

Partout, le modèle est le même, attestant la planification. Les miliciens [...] font fuir leurs victimes vers des refuges supposés (églises, dispensaires, écoles), puis encerclent ces lieux -devenus des abattoirs, les militaires y jettent des gaz lacrymogènes, des grenades à fragmentation et tirent pour briser toute résistance, puis y pénètrent pour déloger les réfugiés à la fois terrorisés et résignés, les miliciens attendent aux sorties avec leurs machettes, leurs lances et leurs gourdins cloutés. Ils reviennent voir les tas de cadavres le lendemain matin pour achever les blessés et piller. [...] Les blessures ont été portées à la tête, au cou, aux tendons, aux bras. Souvent les corps ont été précipités dans des fosses d'aisance ou déversés par bennes entières dans des charniers. Le Rwanda est parsemé de tas d'ossements. Certains ont dû creuser leurs tombes. D'autres ont été amenés jusqu'aux rivières de la frontière, abattus sur les bords des marais et précipités dans les cours d'eau: on a pu voir ces milliers de cadavres rejetés par la Kagera jusqu'au lac Victoria ...

Jean-Pierre Chrétien, « Interprétations du génocide de '94 dans l'histoire contemporaine du Rwanda », *Clio en Afrique*, n02, été '997.

1. Quelles sont les méthodes des miliciens hutu? Pourquoi peut-on parler de génocide?

Ce document très correct permet certes de repérer les éléments de définition d'un génocide (planification et caractère systématique). Le lexique en fin de manuel, page 379, ne donne pas la

définition du terme de « génocide » mais indique aux élèves qu'on peut avoir des informations sur « le génocide au Rwanda, page 139 ». Le terme de « génocide » est défini page 96 dans le chapitre sur l'extermination de Juifs et des Tziganes.

Mais il est curieux qu'aucune explication n'est apportée aux élèves qui pourrait éclairer les causes du génocide, si ce n'est dans le texte du cours, une très vague évocation d'un « *repli identitaire* » qui dégènerait en « *guerre civile* ».

Enfin, il est à noter que l'implication de la France dans le drame rwandais est totalement omise. Les élèves de Première ne sauront rien du soutien de la France à un régime qui s'est terminé par un génocide, ni de l'opération Turquoise, sur laquelle un film de télévision a été mis sur les ondes récemment, à la faveur de laquelle les génocidaires ont pu s'exfiltrer en RDC et causer de graves problèmes à ce pays jusqu'à nos jours.

6. DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie)

L'omission de l'implication de France au Rwanda se perpétue bien sûr dans le manuel de Terminale car elle est de fait « hors programme ». Ce qui n'empêche pas les auteurs de ce manuel d'évoquer une seule fois un « *génocide* » qui aurait eu lieu au Rwanda, dans le cours sur « ***La puissance américaine remise en question (1989-2008)*** ». Ainsi, est indiqué page 82, dans le cours :

Les Etats-Unis de Georges Bush(1988-1992) tentent alors de créer un « nouvel ordre mondial » dont ils seraient les « gendarmes ». Si on compte quelques succès –dans les Balkans par exemple ou avec les accords d'Oslo entre Israéliens et Palestiniens – le nombre d'échecs se révèle bien supérieur : en Somalie (pour rétablir un État, en 1992), au Rwanda (pour prévenir le génocide en 1994), au Kenya (pour empêcher les attentats d'Al-Qaïda en 1998), en Tanzanie (en 1998), au Yémen (en 2000), et même sur leur propre territoire en 2001 avec les attentats de 11 septembre.

On retrouve ici, alors que les informations sur le génocide lui-même sont extrêmement ténues, voire inexistantes, la sempiternelle accusation dans les manuels scolaires de l'unique responsabilité américaine dans ce fiasco international. D'autant plus claire, que l'implication de la France dans ce drame, pourtant au tout premier plan, est totalement absente des manuels Belin depuis les éditions de 1995. À noter aussi l'expression « *le génocide en 1994* » qui dispense les auteurs de préciser qui en sont les victimes et qui en sont les bourreaux.

Dans le manuel de Géographie, une seule occurrence sur une cartes page 241 où le Rwanda apparaît avec le figuré « *principaux conflits des années 1990* ». Le défi démographique est évoqué page 242 sans prendre le Rwanda comme exemple.

G.HATIER

1. DANS L'ÉDITION DE 1995

La première occurrence se trouve sur une carte de la page 195 sur les tensions dans le monde en 1995. Rwanda et Burundi apparaissent avec les double figurés « *Tension entre États* » et « *Tensions intérieures* », accréditant donc ainsi l'idée que l'origine du drame rwandais ne serait pas dû uniquement à une évolution interne mais à des attaques extérieures. Ce qui correspond à la défense des génocidaires qui prétendent justifier leur politique par l'évocation d'une agression extérieure de l'Ouganda soutenant le FPR. Position reprise par les décideurs français qui justifieront à leur tour leur soutien au régime d'Habyarimana face à une attaque extérieure.

Le cours de la page suivante traite directement de l'intervention française au Rwanda

Sous le sous titre « *Le « nouvel ordre mondial » n'est pas un facteur de stabilité* » les auteurs présentent d'abord le problème général en ces termes :

« Il en résulte, en cette dernière décennie du siècle, une instabilité du système international que les États-Unis, devenus, depuis l'effondrement de l'URSS, les seuls « gendarmes du monde », ont de plus en plus de mal à gérer de concert avec leurs alliés occidentaux - Grande-Bretagne et France -, avec l'assentiment de l'O.N.U, tantôt dans le but affiché de préserver les équilibres géopolitiques régionaux, tantôt sous le couvert d'une action humanitaire visant à limiter les souffrances des populations civiles. »

Après cette critique essentiellement adressée aux États-Unis qui utiliseraient des prétextes « *humanitaires* » pour à la fois justifier et masquer leur rôle « *gendarmes du monde* », les auteurs développent l'exemple des interventions américaines. Puis ils rappellent celle de la France :

« D'autres États ont été amenés à relayer les États-Unis dans le rôle de "gendarmes du monde". La France a envoyé des soldats du Rwanda durant l'été 1994 pour tenter de sauver une partie de la population ayant échappé aux massacres de la guerre civile. »

L'opération Turquoise ici évoquée n'est ni nommée ni critiquée. Ne sont repris ici que les justifications des dirigeants de l'époque. Les élèves ne peuvent qu'être fiers d'une telle tentative française de sauver des pauvres gens et contrairement aux États-Unis, de façon totalement désintéressée. Mais ni le terme de « *génocide* », ni ses causes des causes profondes du génocide et son processus, ni les conditions fort ambiguës de l'intervention de la France dans ce drame où elle fut pourtant « *juge et partie* » (donc pas du tout désintéressée) ne sont présentés et analysés dans ce manuel.

D'autant que dans la partie réservée à la politique française dans le monde, dans une sous partie réservée à la puissance militaire et politique de notre pays les auteurs enfoncent le clou :

La France mène une politique étrangère active, orientée en particulier vers le tiers-monde. Elle consacre à l'aide au développement, en 1989, 0,5 % de son P.I.B. et envoie dans le tiers-monde plus de 20 000 coopérants. Sa présence est particulièrement importante en Afrique où des accords de défense, d'assistance militaire, de coopération culturelle, scientifique et technique la lient à un grand nombre de pays de son ancien domaine colonial. Enfin, elle est présente dans le monde méditerranéen, au Proche-Orient, dans l'océan Indien, en Amérique latine et dans le Pacifique Sud.

Elle a participé en 1991 aux opérations militaires engagées par l'O.N.U. pour combattre le régime irakien de Saddam Hussein qui avait envahi le Koweït. À la demande de l'O.N.U., elle a envoyé un contingent militaire pour tenter de rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Enfin, sous mandat de l'O.N.U., elle est intervenue au Rwanda pour empêcher le massacre des populations civiles dans la guerre ethnique dont ce pays a été le théâtre en 1994, combattre les épidémies et nourrir les réfugiés. »

La « *guerre civile* » devient « *guerre ethnique* » selon une vision ethniste de l'Afrique habituelle aux journalistes, aux politiciens et, malheureusement, à certains professeurs d'histoire faiseurs de manuels, méconnaissant volontairement ou involontairement par ignorance – ce qui est encore plus inexcusable du point de vue déontologique, tout un pan de l'historiographie la plus récente sur l'histoire de l'Afrique. Mais en plus, telle que l'information est donnée ici aux élèves, il peut leur sembler que la France a vraiment « *empêcher* » *les massacres*, ce qui est un comble de la désinformation et du mensonge par omission d'une histoire officielle. Au moins eût-il été nécessaire de préciser aux élèves que, au moment où intervient Turquoise, les « *massacres* » que les auteurs de 1995 sont encore incapables de nommer « génocide », ont été malheureusement réalisés à 90%. Et lorsqu'on sait qu'ils furent perpétrés par les « alliés » de la France il y a là de quoi considérer ce manuel pour ce qu'il est : un instrument de propagande au service d'une histoire officielle.

A noter que dans le reste du manuel, en particulier dans la partie consacrée aux problèmes de l'Afrique postcoloniale, s'il est toujours fait référence aux « guerres ethniques » en général, jamais le terme de « génocide » n'apparaît.

2. DANS L'ÉDITION DE 2004

Une première occurrence "Rwanda" se situe page 79 dans une carte sur les étapes de la décolonisation en Afrique : « **Rwanda 1962** »

Une double page sur « **coopération ou néocolonialisme** » propose aux élèves un document intitulé « **regard d'un Britannique sur la politique africaine de la France** », et qui vante les mérites de la politique africaine de la France (page 91)

Une double page (94-95) est consacrée à « **l'impossible unité africaine** ». La problématique de ce dossier est clairement exprimée ; « **Le panafricanisme veut selon la formule de G. Padmore, « réaliser le gouvernement des Africains pour les Africains, en respectant les minorités raciales et religieuses qui désirent vivre en Afrique avec la majorité noire »... Mais le panafricanisme ne parvient pas à transcender les divisions** ». La question proposée donc ici aux élèves est de comprendre les raisons de l'échec de ce panafricanisme. Le sujet de synthèse proposé est donc celui-ci : « **Montrez que l'idéal panafricain porté par OUA s'est soldé par un échec, en insistant sur les différents facteurs qui ont fait échouer l'unité africaine** ». Or le seul document qui permet aux élèves de trouver des explications à cet échec est une carte « **L'Afrique, un continent déchiré par les conflits** » qui met en évidence par le figuré « **Mouvement de sécession et/ou conflit ethnique** » les responsabilités « africaines » de cet échec, c'est à dire la sempiternelle grille de lecture « ethniste ». Seule « **la résolution de l'OUA sur les litiges entre États africains au sujet des frontières, du 21 juillet 1964** » dont un extrait est proposé aux élèves évoque des responsabilités « extra-africaines ». Mais il s'agit là de responsabilité dans les conflits inter-étatiques au sujet des frontières issues de la colonisation. Les responsabilités coloniales et occidentales dans les manipulations ethniques sont totalement absentes du dossier, enlevant de fait la possibilité aux élèves de comprendre ce facteur pourtant capital de « l'échec » du panafricanisme dont les auteurs semblent se délecter à l'instar de ces nostalgiques de la colonisation qui répétaient à loisir « après nous le chaos ». Pourtant la présentation du drame rwandais aurait permis aux auteurs du manuel d'offrir aux élèves un exemple évident des effets pervers pour l'Afrique d'aujourd'hui de cette manipulation ethniste d'hier. La carte comprend bien une occurrence « **Conflit Hutu/Tutsi au Rwanda Burundi** » mais sans aucune autre explication sur les causes du drame. Ce mensonge par omission renforce donc cette lecture idéologique si répandue dans les médias de l'histoire africaine qui prétend que les Africains, depuis les indépendances, sont les seuls responsables de leurs malheurs. « Ce n'est pas nous qui tenions les machettes » semble dire implicitement ce dossier tout en dissimulant pudiquement l'existence même de ce drame en évitant soigneusement d'utiliser le terme de « génocide ».

La carte aurait pourtant mérité un figuré supplémentaire à ce sujet et le dossier nécessitait au moins qu'on évoquât le thème des conséquences catastrophiques de la manipulation ethniste.

Dans le chapitre 5 « Comment s'organise le monde depuis 1991 », une chronologie note « **1994 : génocide des Tutsis au Rwanda** » ce qui est un progrès par rapport à l'édition de 1995 qui n'avait pas jugé bon d'utiliser le terme de « génocide ».

Le génocide est abordé page 130-131 dans une partie du cours qui propose des explications aux nombreux conflits du nouveau « **désordre mondial** ».

Des conflits plus nombreux

- Les conflits se sont multipliés: 68 conflits dans le monde en 2000, contre une moyenne de 35 pendant la Guerre froide*. Leurs causes sont diverses.

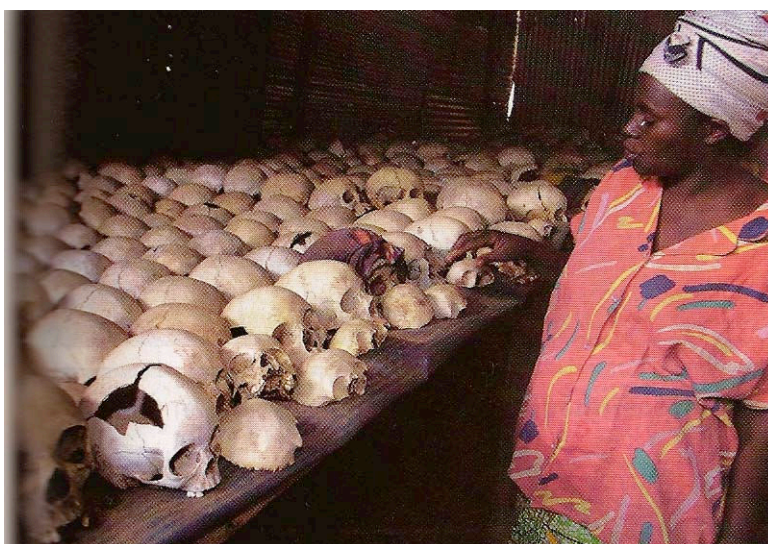
Les conflits frontaliers entre États, souvent hérités de la colonisation, sont les moins nombreux (exemple: la guerre larvée au Cachemire entre Inde et Pakistan). Ce sont les conflits intranationaux qui dominent le désordre mondial. On peut distinguer quatre sources de tension. Certains nationalismes et séparatismes sont anciens et mêlent revendications politiques et religieuses [Irlande du Nord], beaucoup de ces conflits sont la conséquence de l'effondrement du bloc e l'Est (Tchéchénie). **Les conflits ethniques sont essentiellement localisés en Afrique tel le génocide* des Tutsi au Rwanda en 1994.** En Algérie ou en Afghanistan, les guerres civiles sont liées à la montée de l'islamisme. Enfin; des guérillas* d'inspiration marxiste subsistent en Amérique latine grâce au trafic de la drogue (les FARC en Colombie).

- En dernière analyse, les facteurs de conflits se combinent. La guerre en Afghanistan s'explique à la fois par le départ des Soviétiques en 1989, les divisions ethniques, l'intégrisme des talibans*et des enjeux économiques [routes du pétrole, culture du pavot!.

- Les civils représentent 75 % des victimes de ces guerres qui ont vu le **retour des exterminations de masse: « génocide à la machette» au Rwanda,** famine au Soudan et purification ethnique en Yougoslavie. Ils entraînent d'importants déplacements de populations.

L'Afrique est denouveau présentée comme le lieu de prédilection des « *conflits ethniques* ». Avec cette erreur paradoxale d'utiliser à ce propos l'exemple rwandais alors que précisément les catégories « tutsi » et « hutu » ne sont en rien à proprement parler « ethnique », sauf dans les préjugés véhiculés par la propagande des génocidaires repris comme grille de lecture par nos dirigeants incultes et relayés par des médias aux objectifs ambigus. Mais que des professeurs d'histoire, qui plus est faiseurs de manuels, reprennent si imprudemment de telles simplifications perverses nous semble inadmissible et contrairement à toute déontologie.

Le génocide est néanmoins décrit dans une simple légende de photo mais sans aucune autre explication sur les causes profondes du drame ni l'échec de la communauté internationale.



2 Un exemple de conflit ethnique : le Rwanda

(Restes de victimes tutsi du massacre de l'église de Ntarama d'avril 1994 au Rwanda, 16 juin 2002.)

En avril 1994, les Hutu, prenant prétexte de l'assassinat du Président Habyarimana, déclenchent le génocide de plus d'un million de Tutsi au Rwanda.

La présentation ethniste est d'ailleurs erronée : il aurait fallu dire « Les radicaux du Hutu-power, prenant prétexte de l'assassinat du Président Habyarimana, déclenchent le génocide de plus d'un million de Tutsi accusés d'être des ennemis intérieurs et le massacre de citoyens rwandais y compris « hutu » refusant cette partition « ethnique » de leur société. » La façon de rédiger cette légende qui évacue tout aspect « politique » renforce de fait et dans la perception des élèves la seule grille de lecture « ethniste » de l'Afrique.

Dans le chapitre « *Comment redéfinir les relations internationales ?* » les auteurs expliquent que depuis la fin de la guerre froide « *l'ONU retrouve sa marge de manœuvre* ». La politique de Boutros Boutros-Ghali, très francophile et pourtant, ne l'oublions pas, à la tête de l'ONU au moment du génocide, est valorisée dans le cours. Son fiasco au Rwanda est donc bien sûr totalement absent de ce panégyrique.

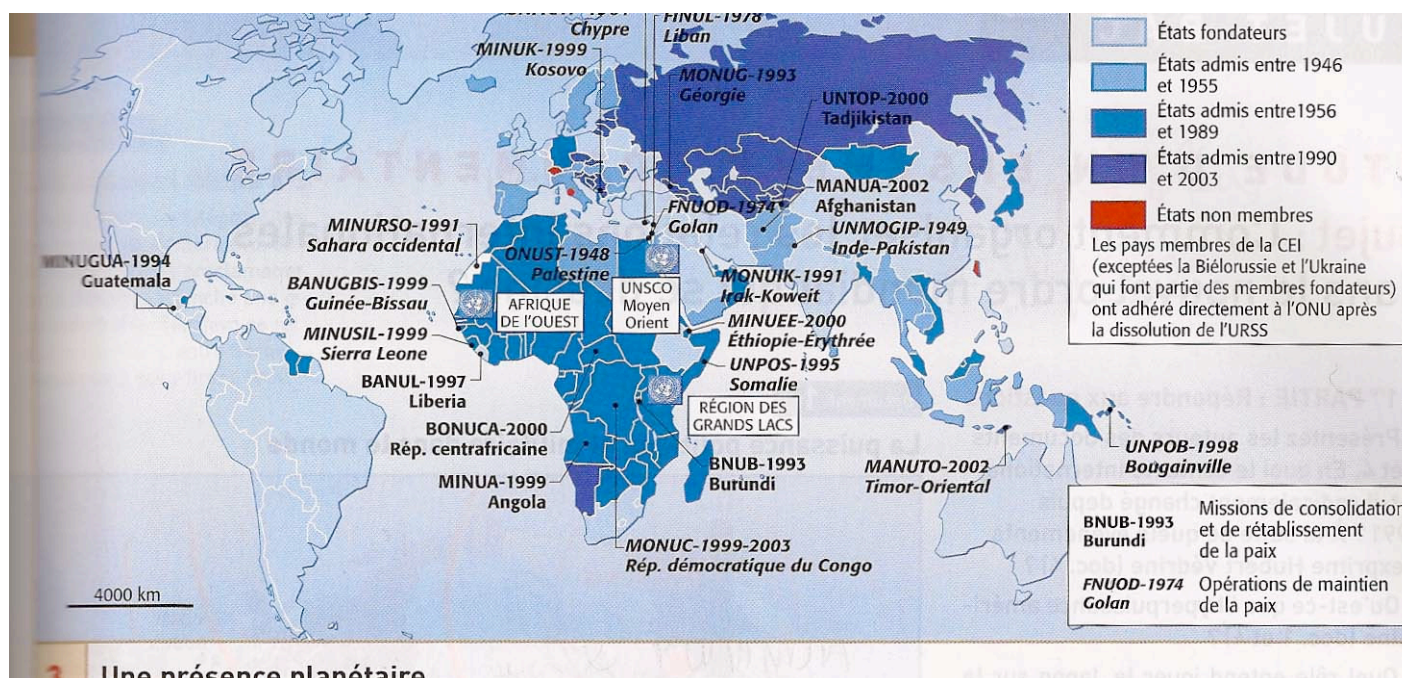
Les auteurs pointent cependant les limites de l'action de l'ONU: « *le budget de l'ONU est insuffisant et elle n'a pas d'armée permanente* » ; « *l'ONU ne peut compter que sur la volonté des États parfois réticents* » ; les auteurs ne précisent pas quels États auraient pu gêner ainsi l'efficacité de l'ONU. Sauf que tout le reste de la double page fustige l'unitarisme américain et valorise des pays comme « *l'Allemagne ou la France, qui a menacé d'utiliser son droit de veto contre l'intervention en Irak, défendent une vision multilatérale et tentent toujours de construire un monde multipolaire.* »

Le seul exemple d'échec des casques bleus est choisi en Bosnie : « *leur action s'en trouve parfois paralysée comme en Bosnie, où ils assistent impuissant au massacre de 7000 civils bosniaques à Srebrenica, zone placée sous leur protection, en 1994* »

Sans nier la gravité et l'exemplarité du fiasco de Srebrenica il est curieux là aussi que les auteurs du manuels n'aient pas pensé utiliser ici l'exemple hautement plus parlant encore du génocide des Tutsi du Rwanda avec un million de victimes pourtant officiellement sous protection de la MINUAR, avec des casques bleus assassinés par les génocidaires, avec une curieuse décision « politique » du Conseil de sécurité de réduire les effectifs de la MINUAR au début du génocide et ce malgré les appels à l'aide du patron de cette mission de l'ONU le général Dallaire... L'exemple du fiasco de l'ONU au Rwanda en 1994 aurait permis aussi de montrer aux élèves les paradoxes d'un conseil de sécurité où siégeait à ce moment-là le Gouvernement intérimaire et génocidaire du Rwanda et son plus fidèle soutien diplomatique, la France. Peut-être que cette « prudence » pédagogique des auteurs de ce manuel peut s'expliquer par le fait que ce ne fut pas alors les seuls Etats-Unis responsables de ce retrait dramatique de la MINUAR mais également la France dont le représentant au Conseil de Sécurité vote également et que cela ne correspond pas à la ligne éditoriale de cette double page qui oppose à l'Amérique unilatérale et empêchant l'ONU d'être efficace une France championne du multilatéralisme et meilleure élève de l'ONU.

Puis, pas plus dans le dossier qui suit sur « le réveil de l'ONU » (page 142-143) que dans les deux sujets de bac proposés aux élèves, n'est évoqué, abordé ni même de façon allusive, le cas du génocide au Rwanda de 1994.

Dans le dossier les occasions ne manquaient pourtant pas de la faire. Mais la chronologie qui pourtant rappelle pour 1992 « la résolution 794 du Conseil de sécurité autorisant le recours aux casques bleus en Somalie et l'envoi de forces armées (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie » oublie totalement d'évoquer l'échec de la MINUAR. Celle-ci n'apparaît même pas sur la carte de la page 143 qui pourtant recense toute les missions de l'ONU y compris celle de la BNUB en 1993 au Burundi.



Les « difficultés du terrain » pour les soldats de l'ONU sont évoqués par une photo d'un casque bleu pris en otage à Sarajevo en mai 1995. L'assassinat des dix casques belges protégeant une première ministre rwandaise et aussi malheureusement première victime des génocidaires du Hutu power aurait été plus parlant encore pour les élèves. Pourquoi donc ne pas diversifier les exemples puisque celui de l'ex-Yougoslavie a déjà été utilisé à maintes reprises dans ce manuel (pages 143 et 145) ?

Le sujet de synthèse proposé aux élèves à partir de ce dossier sur « *les difficultés nouvelles* » auxquelles est confrontée l'ONU aurait pourtant mérité un document sur le fiasco rwandais propre à susciter la réflexion des élèves.

Or l'élément du dossier qui incite le plus les élèves à réfléchir à l'éventuelle impuissance de l'ONU est un paragraphe d'un extrait de texte qui pointe très clairement la responsabilité des Etats-Unis dans ce domaine du « droit d'ingérence ».

- Que va devenir le droit d'ingérence invoqué par les États- Unis?

Le paradoxe est que ce droit est de moins en moins contesté, mais qu'il n'est pas codifié. [...] Les Nations unies dépendent des moyens que les États mettent à sa disposition, moyens que les États-Unis sont pratiquement les seuls à posséder. On arrive à cette situation très dangereuse où l'ingérence est tenue pour nécessaire, mais n'est réalisable que par la superpuissance. Dans la mesure où cette superpuissance refusera que l'on codifie l'ingérence, il ne reste que la pression des gouvernements, et celle de l'opinion publique.»

Propos de B. Badie, professeur à l'Institut d'études politiques, recueillis par Francis Brochet, Le Progrès de Lyon, 14 avril

L'évocation de l'opération Turquoise aurait pu nuancer ce point de vue. Ne permettait-elle pas de prouver aux élèves que la France aussi a les moyens de telles opérations à but supposé humanitaire ?

Peut-être aussi que cette prudence des auteurs à ce sujet s'explique par le fait qu'ils aient réservé de présenter l'implication de la France dans le drame rwandais dans la partie réservée à « La France dans le monde » (page 312).

Or l'intervention française au Rwanda n'apparaît ni dans la chronologie de la page 312, et le Rwanda est absent de la carte présentant la présence de « *médecins sans frontières* » page 325. La carte de la page 328 place bien le figuré « *interventions militaires française depuis 1990* » à l'endroit du Rwanda mais sans nommer ce pays dans la nomenclature. Bref, même dans le sujet de bac proposé page 328-329 l'intervention française au Rwanda de 1990 à 1994 n'est jamais ni évoquée ni présentée ni expliquée et donc encore moins analysée.

Ce qui revient à dire que les élèves de terminales, bientôt citoyens français, ne sauront strictement rien, à la lecture de leur manuel, d'une implication pourtant majeure et qui nécessite réflexion de leur pays dans un autre pays, le Rwanda, victime du troisième plus important génocide de l'histoire.

Pourtant cette partie du manuel aurait permis à maintes reprises d'alimenter la réflexion des élèves à ce sujet.

Ainsi plusieurs passages du cours à la page 324 :

Le mouvement de décolonisation continue jusqu'aux accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) permettant à la Nouvelle-Calédonie de se diriger par étapes vers l'indépendance. La politique française reste très active dans le Tiers-Monde*, surtout à partir de 1973 car la crise économique pose le problème de l'accès à l'énergie. Active dans le monde arabe, la France est classée parmi les « pays amis » de l'OPEP*, et elle soutient les revendications des Palestiniens. Mais c'est surtout avec ses anciennes colonies africaines, le « pré carré » français, qu'elle développe la coopération*. Cependant, son action est parfois contestée pour son soutien à des dictatures et son néocolonialisme*.

(...)

Cependant, à l'échelle mondiale, les États-Unis conservent l'hégémonie politique et militaire. Si l'armée française participe activement aux opérations militaires engagées en Bosnie puis au Kosovo, c'est toujours dans un cadre multilatéral* (ONU ou OTAN].

La France mise surtout sur son image et sur son influence culturelle relayée par son réseau diplomatique (le 2^e au monde] et par la francophonie. Depuis 1990, elle développe un discours éthique qui s'appuie sur la défense des droits de l'homme, l'aide au développement (2^e donateur mondial avec 0,45 % de son PIB], la défense de son exception culturelle et le respect du droit international notamment en 2003, lors de la guerre en Irak. L'influence de la France est renforcée par l'action d'importantes organisations non-gouvernementales comme Médecins sans frontières.

Si le terme « *néocolonialisme* » est présent et le soutien « *à des dictatures* » évoqué (mais sans aucun exemple précis), l'essentiel du cours tend à valoriser la politique extérieure de la France, « *ami* » de l'OPEP et des Palestiniens, son « *discours éthique (s'appuyant) sur la défense des droits de l'homme* », du droit international, sa place de deuxième donateur mondial pour l'aide au développement.

Le pré carré français est caractérisé par la coopération définie comme étant « *une politique de soutien au développement économique et culturel des anciennes colonies à travers des prêts, une assistance technique, etc* (sic) »

Les élèves peuvent-ils entendre que dans ce « *etc* » il y a aussi les scandales d'Elf Aquitaine, de l'Angolagate, les pillages des forêts de l'Afrique par Bolloré, les assassinats d'hommes politiques

gênant pour cette françafrique et les nombreuses interventions militaires pour sauver des régimes « françafricains » dont notamment celui d'Habyarimana au Rwanda ? Il est évident que sans ces exemples concrets les élèves ne peuvent en aucun cas se faire une idée de ce que sous-entend ce terme de « *néocolonialisme* » pourtant évoqué et défini page 90 (c'est à dire très loin du chapitre sur la France) de cette façon : « *nouveaux modes de domination indirecte essentiellement de nature économique et culturelle* ». La pédagogie est pourtant destinée à rendre clair et compréhensible des notions plus ou moins abstraites. Les exemples concrets d'action bénéfiques de la France pour le monde sont pourtant, nous venons de le voir, fort bien utilisés par les auteurs du manuels. Pourquoi donc ne pas utiliser la même méthode pédagogique pour d'éventuelles critiques de la politique extérieures de la France ?

Les derniers documents proposés aux élèves sont tout à fait éloquentes à cet égard. Ils appartiennent à un sujet d'étude d'ensemble documentaire ainsi rédigé : « *De la colonisation à la coopération française en Afrique : une nouvelle forme de domination ?* »

La problématique très explicite nécessitait pourtant que l'on proposât à la réflexion des élèves autant d'éléments leur permettant de répondre par l'affirmative que par la négative à cette question « *nouvelle forme de domination ?* » ou pas. Or nous venons de voir que face à une abondance d'éléments permettant de juger positivement cette coopération (et repris à leur compte par les auteurs du manuel grâce à ce style direct) aucun exemple concret ne venait appuyer cette seule phrase apparemment critique (et non endossée par les auteurs). « *Cependant, son action est parfois contestée pour son soutien à des dictatures et son néocolonialisme* ». Mais de plus les deux documents à teneur critique, face aux trois documents clairement favorables, sont on ne peut plus équivoques et surtout allusifs.

Document 5

Un chanteur populaire ivoirien dénonce la « Françafrique »

« Réveillez-vous !

Refrain :

La politique France Africa

C'est du blaguer tuer

Blaguer tuer

La politique America Africa

C'est du blaguer tuer

Blaguer tuer

Ils nous vendent des armes

Pendant que nous nous battons

Ils pillent nos richesses

Et se disent être surpris de voir l'Afrique

toujours en guerre

Ils ont brûlé le Congo

Enflammé l'Angola

Ils ont ruiné le Gabon

Ils ont brûlé Kinshasa

Refrain

Ils cautionnent la dictature

Tout ça pour nous affamer

Ils pillent nos richesses

Pour nous enterrer vivants

Ils ont brûlé le Congo

Enflammé l'Angola

Ils ont brûlé Kinshasa

Ils ont brûlé le Rwanda

[...] »

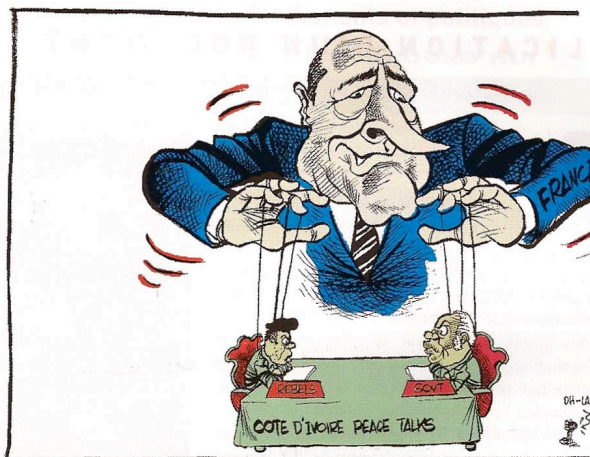
Tiken Jah Fakoly, *Françafrique*, Barclay, 2002.

Document 3

La France s'interpose en Côte d'Ivoire

Négociations pour la paix en Côte d'Ivoire. Les rebelles, à gauche, et le gouvernement à droite sont parvenus à un accord à Marcoussis (région parisienne), en janvier 2003. L'accord prévoit le maintien au pouvoir du Président Laurent Gbagbo et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Dessin de Gado, « Côte-d'Ivoire : un accord sous l'égide de Paris », paru dans *The Daily Nation*, Nairobi, Kenya.



Ainsi comment les élèves peuvent-ils comprendre la critique exprimée par cette caricature dans la mesure où ni la légende ni aucun endroit dans tout le reste du manuel n'apporte l'information pourtant essentielle de l'intervention militaire de la France entre les deux camps, l'opération Licorne, dont certains dénoncent le caractère manipulateur ?

De même au sujet de ce texte de chanson dénonçant pourtant très clairement les méfaits de la « Françafrique » et où se trouve la seule occurrence qui permette de deviner qu'il

pourrait y avoir eu un lien éventuel entre le Rwanda et la France . Comment les élèves peuvent-ils comprendre ce qu'il y a derrière cette image « *ils ont brûlé le Rwanda* » puisque nulle part dans tout le manuel n'existe la moindre évocation ni allusion à l'implication de la France dans les affaires rwandaise de 1975 à 1994, puisque même l'opération Turquoise est totalement ommise ?

De là à penser que les auteurs de ce manuels, en proposant ce document en fin de manuel et dans un sujet de bac non corrigé, donc sans aucune informations supplémentaires fournies aux élèves, espèrent ainsi se dédouaner d'une éventuelle critique. Celle d'avoir menti par omission au sujet de l'implication de la France dans le drame rwandais. Ils n'ont pas omis d'en parler ; ils ont simplement omis de faire en sorte que les élèves puissent commencer à comprendre quelque chose de cette ténébreuse affaire.

3. DANS L'ÉDITION DE 2007 pour les Terminales STT

On repère quelques occurrences "Rwanda": page 67 sur une carte des non-alignés à Alger (1973) ; page 72 dans un tableau sur la part prépondérantes des matières premières dans les pays d'Afrique. ; sur la carte page 79 où est indiqué « **1994 : génocide au Rwanda** »

Enfin, page 80 deux documents évoquent plus directement le génocide : une photo et un texte de témoignage.

Le cours page 82 résume le cas rwandais en ces termes :

Des tensions héritées de l'époque coloniale ...

1 Les frontières établies par les puissances européennes sont au centre de rivalités.

En Asie, mais surtout en Afrique, les puissances européennes s'étaient réparties les territoires à coloniser (doc. 2). Les frontières ne tiennent donc pas compte des divisions ethniques. Dans le Sahara particulièrement, les frontières artificiellement tracées sont l'objet de litiges entre le Maroc et l'Algérie, la Libye et le Tchad, surtout quand les gisements de pétrole ou de gaz sont en jeu. La décolonisation a parfois créé des sources de conflits supplémentaires en redécoupant à nouveau les frontières comme lors de la partition entre Pakistan et Inde en 1947 (voir sujet d'étude 1). Ces frontières n'ont par ailleurs aucun sens par rapport au mode de vie des peuples nomades. Elles coupent ainsi les routes de transhumance des Touaregs.

II Les Européens ont parfois joué des rivalités entre clans ou ethnies* pour asseoir leur domination.

Certains États héritent ainsi d'une mosaïque d'ethnies* qui rend difficile la constitution d'une nation. **Surtout, les Européens ont contribué à exacerber les tensions. Le cas du Rwanda est tristement extrême. Le colonisateur belge a diffusé l'idée fausse que les Tutsis et les Hutus étaient deux ethnies différentes et s'est appuyé sur la minorité tutsie. Depuis l'indépendance en 1961, les tensions se sont exacerbées au point d'aboutir au génocide* de 500000 Tutsis en 1994 (doc. 6 et 7).** Cependant, la colonisation n'explique pas tout. C'est ce qu'illustre la politique génocidaire du gouvernement arabomusulman de Khartoum au Soudan contre la minorité noire et chrétienne du sud du pays. L'épuration ethnique* recouvre ici un conflit pour la terre et les gisements de pétrole (doc. 8).

L'information donné ici aux élèves est correcte au regard de bien d'autres manuels où la « manipulation ethniste » est totalement absente des explications. Mais elle reste très partielle au risque de laisser croire aux élèves que les Tutsi ont été victimes de leur collaboration avec les colonisateurs belges, ce qui est en partie vrai, mais omet de préciser que la haine anti-tutsi a été aussi distillé dans les masses hutu par les Belges et l'enseignement de l'Église catholique des Pères blancs. Le génocide en lui-même n'apparaît ici que comme une "exacerbation" des "tensions" omettant de préciser les autres causes plus politiques.

Les auteurs s'empressent dans l'exemple du Darfour de nuancer la critique anti-coloniale : « **la colonisation n'explique pas tout** ». En donnant des chiffres correspondant au niveau le plus bas des fourchettes habituellement avancées qui sont de « entre 800 000 et 1 million » et des chiffres très élevés de « la politique génocidaire » de Khartoum les auteurs peuvent laisser entendre que

celle-ci, dénuée donc de toute responsabilité coloniale et occidentale semble bien pire, en nombre de victimes, que le génocide des Tutsi au Rwanda.

Des conflits ethniques meurtriers

- Le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994 a fait 500 000 victimes.
- Le conflit du Darfour au Soudan a entraîné dans les années 1980 la mort de 1,5 million de personnes et le déplacement 3 millions. Sa reprise en 2003 a entraîné 300 000 victimes et autant de déplacés.

Enfin, si les responsabilités coloniales sont quand même abordées, aucune information n'est donnée aux élèves sur le fiasco de l'ONU, de la MINUAR, les responsabilités de la communauté internationale et celle de la France, bien sûr pourrions-nous malheureusement ironiser, tellement cette tendance de dissimuler toute implication française dans le drame rwandais est une constante des plus récents manuels.

4. DANS L'ÉDITION DE 2008

La première occurrence se situe page 100 dans le corpus du cours sur « *le désordre mondial* » et dans la phrase suivante

« Les conflits ethniques sont essentiellement localisés en Afrique : le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 ou le conflit du Darfour au Sud-Soudan. »

Même en 2008, alors que de nombreux ouvrages de spécialistes et d'historiens de l'Afrique prouvent que ce maquillage ethniste masque en réalité des conflits spécifiquement politiques, la traditionnelle « grille de lecture ethniste » est encore adoptée par les auteurs de ce manuel.

Ils enfoncent d'ailleurs le clou en insistant quelques lignes plus bas sur l'aspect barbare de ce génocide :

« Certains conflits actuels se caractérisent par des exterminations de masse : « génocide à la machette » au Rwanda... »

De façon très perverse, même si la machette a bien sûr joué un rôle dans le génocide, cette expression qui sous-entend la barbarie, masque les autres facteurs du génocide, comme la planification informatique à partir de listes informatisées de tutsi, d'ailleurs réalisées par des gendarmes français, ou le rôle central de la radio des milles collines, conforme à la théorie de la « guerre révolutionnaire » issue de l'enseignement des écoles militaires françaises où ont été formés les futurs génocidaires.

Plus aucune information sur le drame rwandais n'apparaît dans ce manuel. Ni dans la double page sur le rôle de l'ONU dans les relations internationales (page 108-109). Une carte, assez complète pourtant, recensant les interventions de l'ONU dans le monde depuis 1949 ne mentionne même pas l'existence de la MINUAR au Rwanda en 1994. Ni dans la partie du cours, page 111, présentant la création des Tribunaux pénaux internationaux par l'ONU et valorisant Boutros Boutros Ghali qui aurait été « *l'instigateur de la doctrine de la diplomatie préventive : l'Agenda pour la paix* ». Les auteurs du manuel auraient pu préciser que cette diplomatie préventive n'a pas été très efficace au Rwanda, puisqu'au moment où commence le génocide le Conseil de sécurité décide probablement de façon « préventive » de réduire à 1/10^{ème} la MINUAR.

La seule allusion au drame se situe dans un sujet d'analyse de document, proposé aux élèves page 116, qui évoque le fait que « *les conflits les plus récents ont été (...) mal réglés (par l'ONU) au Burundi, au Rwanda et en Somalie* ». Comment les élèves totalement dénués d'informations à ce sujet peuvent-ils comprendre cette allusion à un fiasco de la MINUAR dont ils ne connaissent rien et analyser correctement ce texte ?

Enfin, dans la partie du cours sur « la France dans le monde de 1945 à nos jours » aucune information ni même allusion à l'intervention de la France au Rwanda ni bien sûr de son implication dans le drame de 1994 n'apparaît non plus !

Enfin si, les seules très lointaines allusions à cette histoire dramatique résident dans les nombreux extraits des discours de Sarkozy qui parsèment cette partie et qui vont tous dans le même sens : celui de présenter l'image d'une France qui veut entretenir avec l'Afrique des relations de saine coopération et d'effacer toute trace d'une éventuelle « tâche rwandaise »

« Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune. L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. On s'est entre-tué en Afrique au moins autant qu'en Europe. Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en

conquérants (...) La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique... »

A noter que cette « allocution » de Nicolas Sarkozy a été prononcée à l'Université de Dakar, le 26 juillet 2007, devant un public de dirigeants, d'intellectuels et de journalistes africain. L'orateur ne pouvait donc pas sur ce sujet des « responsabilités africaines » dans les guerres et massacres évoquées ne pas prononcer le terme de « **génocide** » sachant l'énorme impact qu'a provoqué le drame rwandais sur tout le continent. Donc Sarkozy avait osé rajouter l'allusion suivante : « **(la colonisation) n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas responsable du fanatisme** ».

Mais même cette allusion au drame rwandais, dans un discours qui tente pourtant d'en dédouaner totalement les responsabilités du colonialisme belge et du néocolonialisme français, même cela, les auteurs de ce manuel ont choisi de l'effacer des extraits proposés aux élèves. Car il s'agit ici de parler le moins possible du génocide des Tutsi du Rwanda et encore moins d'évoquer la moindre allusion qui pourrait provoquer dans l'esprit des élèves l'intuition que la France ait pu être impliquée un tant soit peu dans ce drame, intuition qui pourrait mener à un questionnement, puis à des recherches, à une réflexion enfin, qui probablement paraît pour ces auteurs de manuel totalement superflue.

Par contre, dans tout le reste du chapitre, l'attention des élèves est attirée vers la valorisation de la politique extérieure de la France, y compris en Afrique, valorisation qui suscite certainement beaucoup plus de « conditionnement idéologique » que de réelle réflexion citoyenne dans l'esprit de nos élèves.

Dans le corpus du cours d'abord avec des phrases comme :

« La France s'est libérée de son « fardeau colonial ». C'est la fin d'une longue période de luttes coloniales, mais aussi du rêve impérial. La plupart des nouveaux États issus de l'ancien empire restent liés à la France par des traités organisant la coopération : la France soutient ces jeunes États dans les domaines économique, culturel, militaire et politique, ce qui lui permet de conserver son influence mondiale et son prestige. » (page 356)

« Grâce à la coopération, la France conserve une forte influence notamment en Afrique qui reste son « pré-carré ». Son action est parfois contestée pour son soutien à des dictatures et son néocolonialisme. A partir de 2007, N Sarkozy annonce une évolution de l'aide au développement accordée à l'Afrique » (page 362)

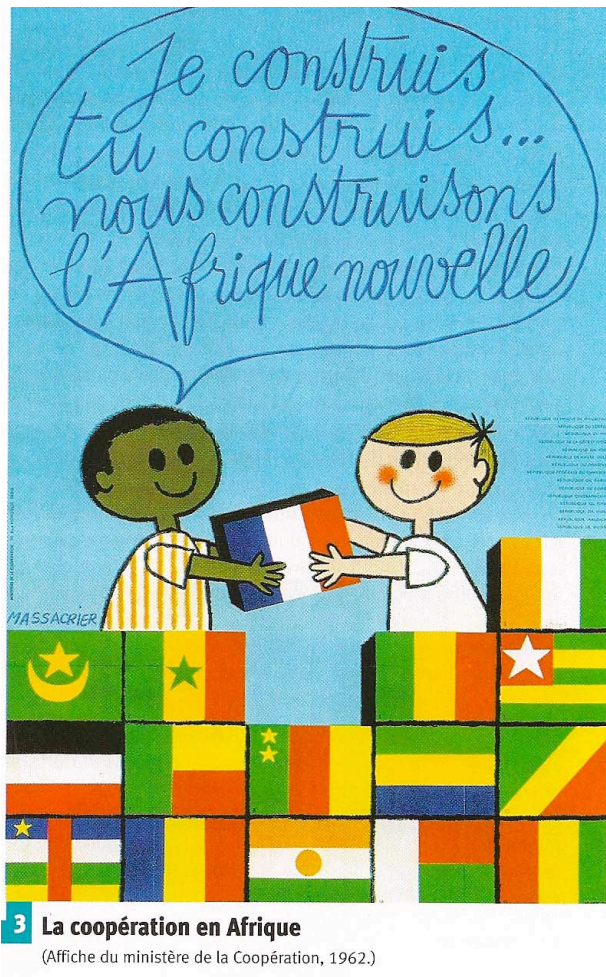
Agrémentées de trois définitions :

« Coopération : la politique de soutien au développement économique et culturel des anciennes colonies à travers des prêts et une assistance technique »(page 356)

« Pré carré français : l'expression employée pour désigne les rapports privilégiés entretenus par la France avec ses anciennes colonies africaines dans le cadre de la coopération » (page 362)

Ces deux définitions sont clairement valorisantes pour cet aspect de la politique extérieure de la France

Par contre la définition du « **néocolonialisme** » est reportée à la page 170, dans un chapitre éloigné consacré aux « **défis politiques et économiques du Tiers-monde** »



« **Néocolonialisme** : la domination d'un État riche sur d'anciennes colonies, même si elle s'exerce de façon plus informelle (dépendance commerciale, ingérence politique...). »

Cette façon d'évacuer le terme de "néocolonialisme" hors de la partie consacrée à la politique extérieure de la France, qui dispense de donner un exemple de néocolonialisme français, est assez courante dans les manuels analysés ici.

Enfin la grande majorité des documents tendent à valoriser la politique française vis-à-vis de pays du Sud et de l'Afrique :

La sempiternelle affiche du ministère de la coopération créée par Massacrier en 1962, qui a bien sûr l'avantage de présenter Français et Africains sur un pied d'égalité et construisant, grâce à la France, une « **Afrique nouvelle** »

Le texte, au demeurant remarquable, tiré de la conférence de De Gaulle le 11 avril 1961, qui définit cette coopération et qui justifie le fait que ces pays « **qui dépendaient de nous** » nous doivent quelque chose !

« C'est un fait: la décolonisation est notre intérêt et, par conséquent, notre politique. Pourquoi resterions-nous accrochés à des dominations coûteuses, sanglantes et sans issue, alors que notre pays est à renouveler de fond en comble, alors que tous les pays sous-développés, à commencer par ceux qui hier dépendaient de nous et qui sont aujourd'hui nos amis préférés, demandent notre aide et notre concours? Mais cette aide et ce concours, pourquoi les donnerions-nous si cela n'en vaut pas la peine, s'il n'y a pas coopération, si ce que nous apportons ne comporte aucune contrepartie? Oui, il s'agit d'échanges, à cause de ce qui nous est dû, mais aussi à cause de la dignité de ceux avec qui nous faisons affaire. »

CONFÉRENCE DE CHARLES DE GAULLE, 11 AVRIL 1961.

D'autres extraits de discours de Sarkozy, celui de Dakar notamment, qui ne peuvent donner aux élèves qu'une perception positive de la politique extérieure française en particulier pour l'Afrique.

Renaissance de l'Afrique commencera en apprenant à la jeunesse africaine à vivre avec le monde non à le refuser. [...]

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est le co-développement, c'est-à-dire le développement partagé. La France veut avec l'Afrique des projets communs, des pôles de compétitivité communs, des universités communes, des laboratoires communs. [...]

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une politique d'immigration

négociée ensemble, décidée ensemble pour que la jeunesse africaine puisse être accueillie en France et dans toute l'Europe avec dignité et avec respect. [...]

A ceux qui regardent avec méfiance ce grand projet de l'Union méditerranéenne que la France a proposé à tous les pays riverains de la Méditerranée, je veux dire que, dans l'esprit de la France, il ne s'agit nullement de mettre à l'écart l'Afrique qui s'étend au sud du Sahara, mais au contraire, il s'agit de faire de cette Union le pivot de l'Eurafrrique [...].»

ALLOCUTION DE NICOLAS SARKOZY À L'UNIVERSITÉ DE DAKAR, 26 JUILLET 2007.

La politique étrangère vue par le Président Sarkozy

Interrogé sur les objectifs de la politique internationale française, le Président Sarkozy répond:

«Le premier d'entre eux, c'est d'assurer la sécurité et l'indépendance de la France et des Français, mais aussi de nos amis et de nos alliés. Parce que nos intérêts sont globaux, notre responsabilité est mondiale. Nos intérêts de sécurité ne sont plus séparables de ceux de l'Europe et de nos partenaires qui partagent notre destin et nos valeurs. Face aux nouvelles menaces, comme le terrorisme, la prolifération nucléaire et les désordres d'ordre écologique, la coopération est la clef du succès. Notre deuxième grand objectif doit être de promouvoir sur la scène internationale les valeurs universelles de liberté et de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, car la France n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle incarne la liberté contre l'oppression et la raison contre le chaos. Enfin, le troisième grand objectif de notre politique étrangère est de promouvoir nos intérêts économiques et commerciaux, pour rendre la France plus forte dans la mondialisation. »

ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT SARKOZY SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE, DANS POLITIQUE INTERNATIONALE, PRINTEMPS 2007.

Un texte directement issu des services du Ministère des affaires étrangères.

Le pays des droits de L'homme

«La France accorde une place spécifique à l'action humanitaire dans sa politique étrangère, et se montre ainsi fidèle aux valeurs dont elle a été l'inspiratrice. Elle joue en effet un rôle essentiel dans le développement de l'action humanitaire et du droit international humanitaire.

La Délégation à l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes met en oeuvre les interventions d'aide humanitaire d'urgence à l'étranger décidées par le gouvernement. [...] Les crédits réservés à ces actions ont été de 8,8 millions d'euros en 2006 . (plus de 12 millions si on compte les crédits supplémentaires obtenus pour la crise du Liban). Sur ce total, 75 % environ ont été versés sous forme de subventions aux ONG françaises opérant à l'étranger.

Dans ce domaine, la France apporte également son soutien aux activités des organisations multilatérales. En 2006, environ 50 millions d'euros ont été consacrés aux programmes des organisations internationales et des différentes agences humanitaires de l'ONU [...]. Enfin, la contribution

française aux programmes humanitaires mis en oeuvre dans le cadre européen s'élève à plus de 100 millions d'euros.»

SITE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 2007.



11 Le rôle des ONG françaises

(Consultation mobile de Médecins du Monde dans le camp de déplacés d'Idiman au Sri Lanka, 2007.)

Texte flanqué d'une photo (page 361) valorisant l'action des « médecins du monde » devant des militaires « indigènes » les bras croisés ou balant et dont l'attitude extérieure et spectatrice renvoie d'eux une image à la fois d'inaptitude et de reconnaissance.

Mais des interventions militaires en Afrique, des crimes de la françafrique et bien sûr de l'implication de la France dans le drame rwandais, les élèves n'en sauront strictement rien. Même pas une seule allusion à l'opération Turquoise qui fut pourtant présentée en son temps et dans la plupart des éditions précédentes de manuels scolaire comme ayant principalement une dimension « humanitaire ».

Les seuls très rares éléments critiques, au milieu de cette panagérie, sont, outre la référence au néocolonialisme cité plus haut deux documents fournis page 358 et 361.

Une caricature d'abord qui laisse en effet entendre que la France s'applique des limites à son action droit de l'homme dès qu'il s'agit de soutenir des régimes peu démocratique appartenant au « pré-carré »



2 Le « pré carré français » en Afrique (Dessin de Glez paru dans le Journal du jeudi [Ouagadougou, Burkina Faso], décembre 2003.)

Le Président français est en visite officielle en Tunisie, chez le Président Ben Ali. Jacques Chirac y célèbre « le miracle tunisien », sans évoquer le problème des droits de l'homme.

Par contre le texte suivant va un peu plus loin dans la dénonciation en évoquant des exemple précis d'interventions militaires et politiques de la Françafrique.

« La France n'en impose plus »

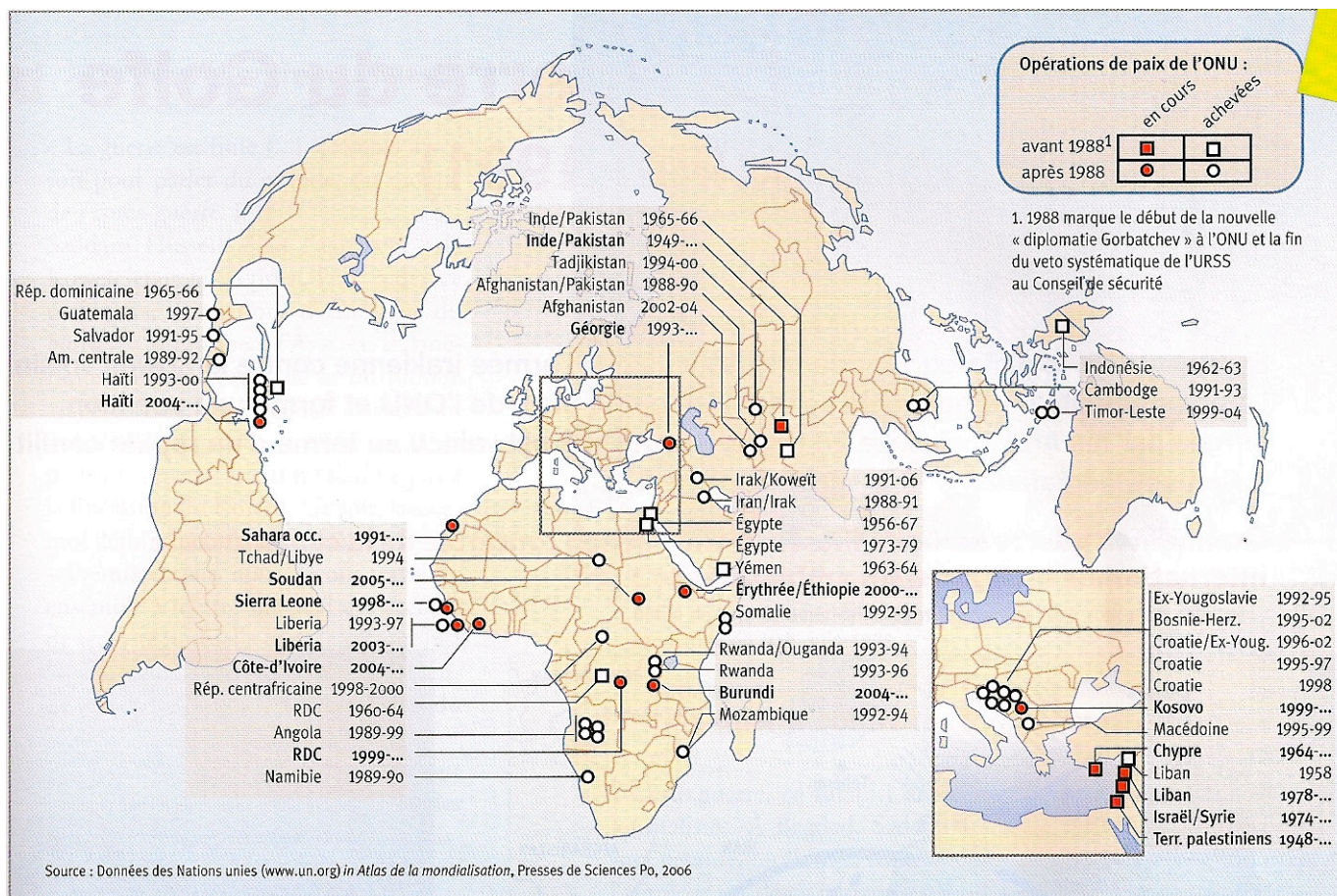
«À défaut de pouvoir boxer dans la même catégorie que les États-Unis, la France a-t-elle encore un statut, une image de grande puissance sur la scène internationale? Certes, elle détient un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU [...]. Mais aujourd'hui, un tel privilège est de plus en plus contesté par des puissances émergentes [...]. Deuxième argument [...] : la détention d'une bombe atomique gravée en 1968 dans le marbre du Traité de non-prolifération nucléaire. Ce privilège est aussi menacé. [...] Troisième argument [...] : son pré carré africain. Longtemps, sous la gauche comme sous la droite, Paris a pu, avec des forces militaires peu nombreuses, mettre au pouvoir (Idriss Déby au Tchad en 1990), maintenir (Mobutu en 1976 lors de l'opération sur Kolwezi) ou faire tomber (Jean Bedel Bokassa en Centrafrique en 1979) les potentats francophones au sud du Sahara. [...] Mais en Afrique aussi, la démocratie fait du chemin, fût-il chaotique. Et les descendants des anciens colonisés, s'ils ont besoin de l'aide française au développement, ne sont plus prêts pour autant à abdiquer leur patriotisme dans le but de plaire à l'ancienne métropole. [...] Son statut contesté, que reste-il à la France pour qu'elle se sente au-dessus de la mêlée? La perception exceptionnelle du monde qu'elle se prêle. Car à défaut d'être l'hyper-puissance matérielle, la France estime avoir les idées. [...] De fait, depuis 1789, la France se proclame "patrie des droits de l'homme". [...] À coup sûr au XX^e siècle, la France peut se prévaloir d'avoir joué un rôle central dans la naissance d'une belle idée sur la scène internationale: l'Europe [...]. Une mission jusqu'ici accomplie, grâce (entre autres) aux intuitions du partenariat franco-allemand initié par le tandem de Gaulle-Adenauer, puis prolongé par certains de leurs successeurs. Las, un demi-siècle après le traité de Rome, Paris n'a toujours pas tiré toutes les conséquences de l'évolution du continent [...] qui relativisent son propre poids. Ni de la nature d'un projet qui, parce qu'il est collectif, n'a pas pour vocation de l'aider à retrouver son rang perdu. [...] »

YANN MENS, « LA FRANCE N'EN IMPOSE PLUS »" © ALTERNATIVES INTERNATIONALES, MARS 2007.

Cependant le cas rwandais demeure totalement absent. Et pourtant, c'est bien en grande partie l'impact dévastateur de ce fiasco français au Rwanda qui a le plus terni l'image de la France en Afrique et amoindri ses positions y compris dans son « *pré-carré* ». Cette donnée historique, qui sera probablement plus tard considérée comme un tournant dans l'histoire franco-africaine, méritait d'être livrée à la réflexion de nos élèves. Au lieu de cela c'est un silence qui confine à du négationnisme pur et simple au service d'une toute puissante raison d'État, trônant, bien qu'invisible et pourtant bien réelle, comme une tyrannique éminence grise sur l'esprit de nos faiseurs de manuel.

5. DANS L'ÉDITION 2011 (programme de Première)

Le chapitre « *De nouvelles conflictualités depuis 1991* » commence par une chronologie qui indique à la date d'avril-juillet 1994, « *Génocide du Rwanda* ». Les auteurs de la carte jointe n'ont pourtant pas jugé nécessaire de situer le Rwanda, alors que les autres zones conflictuelles comme le Libéria la Somalie, le Soudan sont indiquées. Dans la partie sur le « *nouvel ordre mondial* » le cas rwandais est cité non dans le cours mais dans deux documents de la page 151. Le Rwanda figure sur une carte dont le sujet est « *les missions de paix de l'ONU depuis 1948* », ce qui est un progrès au regard de nombreux autres manuels des éditions précédentes.



Un texte est proposé aussi à l'analyse des élèves :

« L'ONU, entre espoirs et échecs »

« Quand le mur est tombé, la fête battait son plein à l'ONU, se rappelle un délégué occidental. Pour les Nations unies, c'était avant tout le signe d'une reconnaissance. Durant la Guerre froide, l'organisation n'avait jamais réussi à trouver sa place coincée entre les diktats des États-Unis et ceux de l'URSS. [...]

Pendant deux ou trois ans, ce fut un peu l'âge d'or de l'ONU. [...] Sur le continent africain, de nombreux pays voyaient un nouvel espoir dans les Nations unies, celui d'une puissance multinationale et stabilisatrice. Mais cela n'a pas duré [00]. Devant la multiplication des conflits régionaux, les Nations unies éprouvent de plus en plus de difficultés à se montrer efficaces. Au Rwanda, l'ONU est incapable de prévenir le génocide et, au Congo, les Casques bleus sont impuissants. [...]

Dans l'euphorie de la fin de la Guerre froide, certains ont fait semblant de croire que toutes les puissances allaient collaborer comme par magie sous l'entité onusienne. C'était une illusion. »

Fabrice RousseLot, Libération, 9 novembre 1999.

1. Pourquoi la fin de la Guerre froide permet-elle renouveau de l'ONU?
2. Pourquoi ce renouveau n'a-t-il pas duré?

L'échec de l'ONU au Rwanda est clairement évoqué, ce qui est un progrès par rapport à de très nombreux manuels. Mais cela s'arrête là car la seule cause de fiasco fournie à la réflexion des élèves serait la « *multiplication des conflits régionaux* ». Cette multiplication des interventions onusienne peut être en effet évoquée. Mais elle ne suffit pas à expliquer pourquoi la MINUAR a été réduite au moment même où commence le génocide. C'est ce même et seul argument de la « multiplication » qui a permis à Mr Boutros-Boutros Ghali de se justifier, on l'a vu dans l'analyse d'un autre manuel⁴⁸, en allant encore plus loin dans la dissimulation et le manque de rigueur puisqu'il prétendait que l'ONU avait à faire face à plusieurs « génocides » en même temps.

Le manuel aborde ensuite directement la question du génocide des Tutsi et le droit d'ingérence. D'abord dans la partie du cours page 156 consacrée aux « nouvelles formes de conflits » en particulier à la Yougoslavie comme y incite le programme. Mais un paragraphe d'introduction évoque le Rwanda :

Moins de conflits réguliers, plus de violences civiles

~ La fin de la Guerre froide a libéré des conflits qui étaient mis en sommeil et que la communauté internationale peine à maltriser (DOC. 1 ET 2). Les guerres frontalières entre États, souvent héritées de la colonisation*, sont les moins nombreuses: c'est le cas de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, qui déclenche la première guerre du Golfe. Les conflits intranationaux dominent le désordre mondial. On peut y distinguer plusieurs sources de tension. Certains nationalismes et séparatismes sont anciens et mêlent revendications politiques et religieuses (Irlande du Nord). Beaucoup de ces conflits sont la conséquence de l'effondrement du bloc de l'Est comme en Yougoslavie. Les rivalités ethniques sont essentiellement localisées en Afrique. En fait, on constate que les facteurs de conflits se combinent.

~ Les civils représentent 75 % des victimes de ces guerres. Les conflits actuels ont vu le retour des exterminations de masse, comme en témoigne le génocide* des Tutsis au Rwanda en 1994. Ils entraînent par ailleurs d'importants déplacements de populations. Leur plus grande médiatisation sensibilise les opinions publiques et les États ne peuvent rester indifférents. Le droit d'ingérence* tend à s'imposer. (DOC. 3)

La sempiternelle « rivalité ethnique » est évoquée comme cause générale des conflits en Afrique. Les auteurs ne vont pas jusqu'à invoquer « l'héritage de la colonisation » pour expliquer ces rivalités ethniques comme il le font pour les guerres frontalières. Dommage, ils avaient là l'occasion de montrer aux élèves que la colonisation, en manipulant l'ethnisme, n'a pas eu que des effets « positifs ». Néanmoins cet exemple rwandais et son impact médiatique sur les opinions publiques amènent les auteurs du manuel à préciser que le « droit d'ingérence tend à s'imposer », notion définie déjà page 150 en ces termes : « *Notion apparue à la fin des années 1980 et qui désigne le droit d'intervenir dans les affaires internes d'un État au nom de la défense de*

⁴⁸ dans le Nathan 2008 analysé pages* et en deuxième partie page*

populations en détresse. » Puis il propose en illustration de cette notion et à l'analyse des élèves, un document, un texte de l'Association pour la promotion des droits de l'homme.

3. Agir au nom du droit d'ingérence

« C'est à l'occasion de l'intervention militaire de plusieurs États occidentaux au Kurdistan irakien, en avril 1991, que l'on a, pour la première fois, évoqué l'émergence d'un véritable "droit d'ingérence".

L'action a été présentée comme destinée à protéger les Kurdes alors sévèrement réprimés par les autorités irakiennes. Le respect des droits de la personne devait dorénavant être assuré par des actions menées par la "communauté internationale" [...]. Le Conseil de sécurité des Nations unies, cette fois comme dans tous les cas suivants, invoquait une "menace contre la paix et la sécurité internationales".

·Ce même motif justifia l'autorisation explicite donnée par le Conseil à l'opération "Restore Hope" menée en Somalie à partir de la fin 1992. Officiellement, il s'agissait de mettre fin à l'anarchie qui y sévissait, en vue de rétablir des conditions minimales d'existence. En 1994, c'est la France qui conduisait au Rwanda l'"Opération Turquoise", officiellement destinée à protéger les populations de la guerre génocidaire qui déchirait le pays. Dans la même lignée, on peut encore citer les interventions en Bosnie-Herzégovine (1994-1995), au Liberia et en Sierra Leone, en Albanie (1997) ou au Kosovo (1999). »

Association pour la promotion des droits de l'homme, www.aidh.org, juin 1999.

1 > En quoi consiste le droit d'ingérence humanitaire?

2 > Pourquoi ce droit est-il contraire au principe de la souveraineté nationale?

Ne revenons pas sur la curieuse expression de « *guerre génocidaire* » utilisée par cette association en 1999, et dont les auteurs ne sont pas responsables, d'autant qu'ils ont utilisé dans leur « cours » l'expression bien plus appropriée de « *génocide des Tutsi au Rwanda* ». Le fait d'évoquer explicitement l'intervention de la France au Rwanda un progrès par rapport à l'édition Hatier de 2008 qui omettait totalement la question. Cependant le choix de cet extrait de texte qui valorise de fait, sans la moindre critique auprès des élèves, l'opération Turquoise et la France s'inscrit en parfaite continuité des éditions précédentes qui faisait l'apologie de l'action humanitaire et civilisatrice de la France en Afrique. Le seul doute qui pourrait germer dans l'esprit des élèves sur la sincérité de l'opération Turquoise est l'intrusion dans ce texte de l'adverbe « officiellement », qui inscrit en creux dans ce discours qu'il pourrait exister une autre intention officieuse moins avouable. Mais il faudrait que ces élèves, dénués de toute autres information sur la question soient particulièrement perspicaces pour creuser le sujet plus avant. Il reste que le sentiment premier des élèves à la lecture de cet extrait de texte choisi, est que leur pays, la France, est une championne du droit d'ingérence au Rwanda ! ...d'autant ce texte émane d'une association au-dessus de tout soupçon qui s'inscrit dans la défense des droits de l'homme.

6. DANS L'ÉDITION DE 2012 (programme de Terminale, manuels d'Histoire et Géographie)

Rien sur le Rwanda dans le manuel d'Histoire.

Dans le manuel de Géographie une carte ayant pour titre « *Drames et conflits en Afrique* » appose le figuré « *principaux conflits depuis les années 1990* » à l'emplacement du Rwanda, mais sans le nommer !

Les auteurs ont plutôt choisi la région de la Corne de l'Afrique pour évoquer sur une double page (270-271) les problèmes de ce continent.

Enfin, la seule référence au « Rwanda » se situe page 278 dans le cours « *Mondialisation et développement, les grands défis* », et dans la partie consacrée aux « *défis démographiques et sociaux* », où il est écrit :

Les États africains partagent des défis de développement communs. Partout la population est jeune: plus de 40 % des Africains ont moins de 15 ans. La transition démographique du continent est cependant en cours, mais la baisse de la fécondité n'a pas encore fait sentir ses effets, sauf en Afrique du Nord. La jeunesse de la population serait un atout si les États étaient en mesure de la valoriser. Mais la crise des services publics sous-dotés a mis à mal les systèmes éducatifs et de santé. De même le système économique n'est pas en mesure d'absorber la main-d'œuvre ni les zones rurales de nourrir de manière indépendante la population croissante. Conflits, migrations, chômage, violence, sont des effets de cette situation. Le génocide de 1994 au Rwanda peut être mieux compris dans ce contexte.

Ce qui est gênant ici ce sont les omissions : comment les élèves peuvent-ils comprendre « *la crise des services publics sous-dotés (qui) a mis à mal les systèmes éducatifs et de santé* » si l'on tait le rôle des PAS du FMI dans ce processus. Comment peuvent-ils comprendre que cette « *surpopulation* » a conduit à des violences si on occulte complètement les manipulations politiques de la misère.

H. BERTRAND-LACOSTE

1. DANS L'ÉDITION DE 1998

Aucune occurrence « Rwanda » dans la chronologie de la page 227 qui pourtant prétend illustrer une introduction au chapitre « *à la recherche d'un nouvel ordre mondial* » où il est pourtant précisé que « *le tiers-monde est secoué par des conflits particulièrement atroces* ».

Il faut attendre la page 234 pour que le drame rwandais soit abordé par trois éléments d'information proposés aux élèves. Une phrase du cours dans le paragraphe intitulé « *le tiers monde abandonné* » y fait référence : « *L'Afrique, convoitée dans les années 1970, apparaît aujourd'hui comme un continent à l'abandon. Les conflits ethniques (comme au Rwanda*, entre Hutus et Tutsis) se multiplient. Le continent s'enfoncé dans la misère* ».

Outre la sempiternelle explication « ethniste », les auteurs du manuel ne se donnent pas la peine de préciser qui sont les victimes ou les bourreaux.

* Rwanda

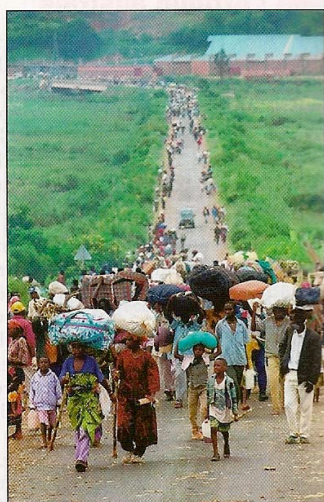
Le génocide rwandais a fait près d'un demi-million de victimes entre avril et juillet 1994. Deux ans après le retour au calme, on comptait plus de deux millions de réfugiés dans les pays voisins, dont le Zaïre, pour une population totale de moins de 8 millions d'habitants. ■

Le renvoi à un petit texte dans la zone de la même page consacrée aux définitions entre certes un peu plus dans les détails et au moins utilise le terme de « **génocide** ». Mais là encore sont mêlés dans une sorte de flou et de mensonge par omission victimes et génocidaires.

“Le génocide rwandais a fait près d'un demi-million de victimes entre avril et juillet 1994. Deux ans après le retour au calme, on comptait plus de deux millions de réfugiés

dans les pays voisins, dont le Zaïre, pour une population totale de moins de 8 millions d'habitants.”

Un élève non averti (et ne l'oublions pas c'est bien la nature même d'un élève d'être plutôt « vierge » de toute connaissance à ce sujet) peut, à la simple lecture de ce texte, comprendre que les « **deux millions de réfugiés dans les pays voisins** » sont des rescapés ayant fui le « **génocide** ».



Réfugiés hutus retournant au camp de Magara après une attaque des Tutsis (avril 1995).

D'ailleurs la photo illustrant ce drame proposée aux élèves à la même page 234 enfonce le clou de ce scandaleux amalgame. La légende laisse très clairement à penser que les génocidaires seraient bien les « **Tutsis** » puisque ce sont eux qui « **attaquent** » et qui provoquent un « retour » de « **réfugiés** » **hutus**, apparemment victimes.

Si l'enseignant n'apporte pas d'autres explications, les élèves lecteurs de ce manuel de 1998 sont mis en situation d'inverser en toute bonne foi victimes et bourreaux de ce génocide.

Cette inversion pourrait être mis sur le compte d'une méconnaissance. Ce qui est, du seul point de vue intellectuel et didactique nous semble déjà une circonstance aggravante. Mais cela pose une question de fond bien plus grave. Car cet « amalgame » a été pratiqué au moment des faits, en interne dans l'armée française et en externe dans la plupart média. Plusieurs soldats français ont été victimes en effet, selon leur propre aveu, d'un véritable « bourrage de crâne »⁴⁹ fabriquant de toute pièce cet amalgame.

⁴⁹ En 1994, l'adjudant chef Thierry Prunghaud revient au Rwanda au sein de l'opération Turquoise. Il fait partie des COS, Commandement des opérations spéciales.
T.P. :

La campagne médiatique accompagnant l'opération Turquoise, très encadrée et même suscitée par les services de l'armée⁵⁰, a elle aussi inoculé cette confusion dans l'esprit des citoyens français. Les victimes proprement dites du « génocide » perpétré par les alliés génocidaires de la France disparaissent à ce moment-là derrière le drame excessivement médiatisé que subissent les populations « hutu » utilisées comme bouclier humain par les génocidaires dans leur fuite au Zaïre. Toutes les analyses des historiens, des journalistes et des cinéastes comme Klotz dans son documentaire « Des images contre un massacre » montrent clairement à quel point d'efficacité, les médias ont été manipulés et sont devenus à leur tour manipulateurs pour faire apparaître ces populations « hutu » comme victimes au même titre que les « tutsi ». L'objectif étant à terme de justifier la théorie du « double génocide » adoptée par les décideurs français pour tenter de faire oublier ou accepter par leurs concitoyens qu'ils ont soutenu un camp (en réalité celui des génocidaires du Hutu power) contre un autre.

Ce manuel va donc exactement dans ce sens et même plus loin encore, car les élèves sont dans l'incapacité de comprendre que les Tutsi furent également des victimes puisqu'ils ne sont jamais indiqués comme tel mais bien plutôt comme les « attaquants » des réfugiés hutu qui n'apparaissent ici que comme les seules victimes, exactement comme ce qu'on avait voulu faire croire aux soldats partant pour l'opération Turquoise !

Que des professeurs d'histoire, faiseurs de manuels, aillent dans le sens de cet amalgame médiatique et hautement politique, et qui plus est le renforce, nous semble totalement contraire à toute déontologie d'historien et d'enseignant. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une édition de 1995 qui aurait pu bénéficier de l'excuse de l'ignorance et de l'absence de recul. L'édition de 1998 est contemporaine de la série d'articles publiés par Patrick de Saint-Exupéry dans le Figaro en janvier 1998 et de la Mission d'information parlementaire qui en a résulté et dont les travaux ont été rendus publics dans un rapport le 15 décembre 1998 intitulé « *Rapport de mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères* »

La mission au départ c'était d'intervenir sur des massacres soi-disant de Hutu qui seraient massacrés par des Tutsi et rendus sur place on s'est rendu compte au bout d'une quinzaine de jours que ce n'était pas du tout ça, que c'était complètement l'inverse, que c'était les Hutu qui zigouillaient les Tutsi.

L.V. :

Qui vous avait donné cette formation de base ?

T.P. :

Bon, la formation de base venait de la France en fait, de mon patron, mais bon je pense qu'il ne savait pas du tout ce qui se passait en Afrique. Maintenant au niveau gouvernemental, je ne sais pas. Je ne sais pas du tout.

L.V. :

Vous, vous pensez que le commandant Favier ne savait pas ?

T.P. :

Lui, il ne savait pas non, il savait qu'il y avait un génocide, mais il était comme nous, il pensait que c'était un génocide perpétré par les Tutsi sur les Hutu, comme nous, mais en fait c'était pas ça.

L.V. :

Curieuse inversion de la réalité.

France Culture 22 avril 2005, journaux de 8 heures, 13 heures et 18 heures, extraits de l'interview de Thierry Prunghaud par Laure de Vulpian. (Les commentaires de contexte de Laure de Vulpian ont été résumés)

⁵⁰ Patrick de Saint-Exupéry explique que, dans ces années 50, la doctrine militaire parlait de guerres qui devinrent « révolutionnaires » à l'épreuve de l'Indochine. Se firent ensuite « psychologiques » en Algérie. Des « guerres totales ». Avec des dégâts totaux. Ces guerres passent par le contrôle des populations et des médias. Il est donc particulièrement important pour nous d'enquêter aussi sur la « manœuvre médiatique », évoquée par certains officiers français à propos du Rwanda.

« L'horreur qui nous prend au visage », page 41

sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 »

Paul Quilès, président de cette mission d'information, tout en dédouanant la France de toute responsabilité dans le génocide, reconnaîtra cependant des « erreurs d'appréciations » et déclara devant la presse :

« Nous n'avons pas su tenir compte des spécificités d'un pays que nous connaissions mal. Nous sommes intervenus dans un pays que nous croyions connaître, mais qui en réalité nous était beaucoup plus étranger que nous le soupçonnions. »

Les auteurs de ce manuel avaient donc le recul et la possibilité d'utiliser ces nouvelles informations pour actualiser leurs connaissances et éviter de reproduire en direction des élèves une si troublante confusion entre victimes et génocidaires proche d'une position « négationniste ». Notons que cette curieuse pédagogie qui pratique la confusion à ce degré peut expliquer en partie qu'à terme, les élus de la République française, formés par cette école et par ces manuels se trouvent dans une situation bien scabreuse : celle d'être amenés, une fois au pouvoir, à prendre des décisions de politique extérieure à propos d'un pays qu'ils ne peuvent de ce fait que connaître mal.

Dans la double page 236-237 consacrées à la problématique « *Vers un renouveau de l'ONU* » le cas rwandais est cité dans la chronologie, là aussi, de bien curieuse façon :

« 1994(juin) Envoi d'une mission d'observation au Rwanda. »

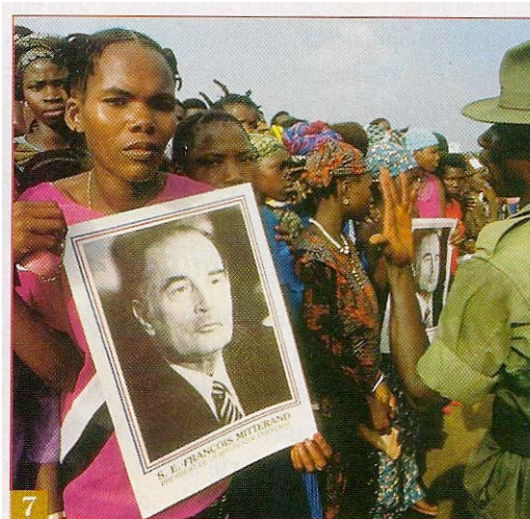
Les auteurs accumulent ici erreur et omission. Les auteurs ne précisent pas la dénomination de cette « mission » contrairement à toutes les autres FUNU, FINUL, FOPRONU, APRONUC, présentées plus haut dans le reste de la chronologie. Pourquoi ne pas préciser que c'était la MINUAR, car en juin 1994 aucune autre mission n'a été décidée que celle-ci ? En réalité il s'agissait là de la MINUAR II qui fut décidée par la résolution 925, le 8 juin 1994.

Cette omission cache en fait la création d'une première MINUAR le 5 octobre 1993 (OMMINUAR), par résolution 872, avec un mandat qui fut prolongé jusqu'au 29 juillet 1994 par la résolution 909 du 5 avril 1994. Cette mission n'était d'ailleurs nullement « d'observation », nouvelle erreur des auteurs, mais d'accompagnement d'un processus de paix afin soutenir la réalisation des accords d'Arusha, au titre du chapitre VI de la Charte des Nations unies.

Cette accumulation d'erreur, de confusion et d'omission dans une même phrase peut surprendre de la part de professeurs d'histoire. Mais là encore, au-delà d'une méconnaissance du dossier, elle peut malheureusement correspondre à une présentation très tendancieuse du drame rwandais.

Omettre de parler de cette première MINUAR dispensent les auteurs du manuels de préciser que cette mission a totalement échoué, malgré les avertissements répétés de son commandant Roméo Dallaire, à empêcher le génocide qui se déroulait pourtant sous ses yeux. Or la problématique de cette double page semble vouloir faire comprendre aux élèves que l'ONU, paralysé du temps de la guerre froide (document 5 page 237) connaît un réel renouveau depuis 1988 (doc N°6 page 237). Taire le fiasco de l'ONU au Rwanda peut donc se comprendre d'un point de vue didactique : ne pas troubler la réflexion des élèves, ne pas les détourner de l'essentiel par des considérations annexes. L'échec de l'ONU au Rwanda, de fait ici totalement omis, a pu ainsi devenir aux yeux des auteurs qu'un détail, inutile du point de vue pédagogique, néfaste même à la méthodologie didactique car risquant de brouiller la clarté de la démonstration. Sauf que ce détail pèse près d'un million de morts et que justement, l'évocation du fiasco de la MINUAR I pourrait permettre une réflexion plus approfondie de nos élèves, futurs citoyens du monde, sur les difficultés de l'ONU.

Mais il y encore une autre silence au sujet du fiasco de la c'est qu'une de ses causes fut après le début du génocide, le résolution 912 de l'ONU, effectifs de la Minuar à 270 10 % de ce qu'elle était sur le de 2500 casques bleus) et 5 % été prévu initialement, et ce au où les massacres atteignaient intensité. Cette décision a été l'unanimité du Conseil de France et le gouvernement rwandais qui siégeaient à ce milité pour obtenir cette ahurissante mais qui laissaient totalement libres pour un temps



7
Accueil à Conakry (Guinée) du président Mitterrand en route pour le sommet franco-africain de Lomé, 12 novembre 1986.

raison à ce MINUAR I : que quinze jours 21 avril 1994, la réduisit les personnes, soit terrain (une force de ce qui avait moment même leur plus haute prise à sécurité. Mais la génocidaire Conseil ont décision les génocidaires de « génocider ».

En omettant de signaler la MINUAR I, les auteurs du manuels omettent du même coup de parler de ce gravissime disfonctionnement de l'ONU et donc, en dernière instance, des manipulations de la diplomatie française destinées à couvrir le génocide perpétré par leurs alliés.

La seule occurrence sur l'intervention française au Rwanda se situe page 276 dans le chapitre consacré à la « *continuité et évolution des choix stratégiques* » sous les septennats de Mitterrand.

« Dans les pays africains, l'armée française continue à soutenir les régimes en place, intervenant contre les armées libyennes au Tchad (1983 et 1986) ou, pour des raisons humanitaires, dans la guerre civile du Rwanda (1996).

Outre l'erreur de date, puisque l'intervention a eu lieu en Juillet 1994, (il s'agit de Turquoise non nommée ici) cette façon de l'expliquer très clairement que par des raisons « *humanitaires* » correspond très exactement à la doctrine officielle et aux justifications des dirigeants de l'époque. Cette reprise sans aucune nuance ni sens critique du langage officiel fortement médiatisé à l'époque participe là encore malheureusement à masquer l'autre objectif de cette opération qui consistait à freiner une avancée du FPR qui mettait réellement fin au génocide et à faciliter la fuite et l'exfiltration des génocidaires vers le Zaïre.

L'expression « *dans la guerre civile du Rwanda* » évacue de fait deux éléments gênant du problème : le fait que au-delà d'une guerre civile ce fut également un « génocide », le troisième plus important du XX siècle et que la France, loin d'avoir adopté un attitude de neutralité « humanitaire » comme le laisse entendre l'expression, a clairement pris parti et a été le meilleur allié du camp génocidaire. Mais ceci est probablement inavouable, qui plus est dans un manuel scolaire dont le but principal est de forger une identité nationale et de renforcer la fierté d'être français.

D'ailleurs, une photo de la page suivante (page , proposée aux élèves, doit participer à les persuader que la France est toujours bien accueillie en Afrique .

Enfin si l'on trouve une occurrence « *Rwanda* » dans l'index, la chronologie récapitulative proposée aux élèves paraît bien curieuse :

1992	Signature du traité de Maastricht Accords de l'ALENA Élection de Clinton	Réforme économique en Russie Épuration ethnique en Bosnie	État d'urgence en Algérie
1993	Deuxième cohabitation (Balladur) Naissance de l'UE	Casques bleus en Bosnie	Massacres au Rwanda
1994		Intervention russe en Tchétchénie	Mandela élu président en Afrique du Sud
1995	UE à quinze Élection de Chirac		
1996			
1997	Troisième cohabitation (Jospin)		

Le terme « génocide » disparaît et est remplacés par « *massacres* » au pluriel. Qui plus est la date de 1993 est erronée. Le moins qu'on puisse dire est que le drame rwandais a été traité dans ce manuel d'une façon à la fois très légère et ambiguë.

2. DANS L'ÉDITION DE 2004

Cette dernière édition de 2004 (il n'y a pas d'édition 2008) aggrave malheureusement cette tendance

La première occurrence « *Rwanda* » se situe dans une légende d'une photo étalée sur deux pages entières que les auteurs du manuel ont choisi comme illustration générale de toute la partie intitulée « *Décolonisation, indépendances et recherche d'un nouvel ordre mondial* » et comprenant également le chapitre traitant de la colonisation.

Décolonisation, indépendance et recherche d'un nouvel ordre



nces
rdre mondial

2



Camp de réfugiés hutus, Kibelo (Rwanda), avril 1995.

C'est dire combien on pouvait considérer que ce choix du drame rwandais importait aux auteurs de ce manuel. Cette image sur une double page est donc censée symboliser l'évolution du monde du début de la décolonisation à nos jours.

Mais cette image et sa légende appelle quelques remarques. La photo ne représente pas des victimes du génocide de 1994 mais des réfugiés hutus à Kibeho en 1995. Ils sont apparemment sous la protection de casques bleus. Après des recherches sur internet il s'avère que le camp se situait à « Kibeho ». D'après le site « Rwasta.net »⁵¹ (<http://www.rwasta.net/view/article/massacres-de-kibeho-rwanda/index.html>) où ont été trouvées ces informations sur cette photo, il s'agirait d'un camp de réfugiés hutu qui aurait été attaqué par l'APR .

En voici la relation sur ce site :

Massacres de Kibeho - Rwanda (22.04.07)

Il y a exactement douze ans, le 22 avril 1995, à Kibeho, une localité du Sud-Ouest du Rwanda, 8.000 déplacés étaient massacrés par l'Armée patriotique rwandaise, APR, la branche armée du Front patriotique rwandais, au pouvoir à Kigali depuis le 19 juillet 1994.

Avant l'attaque, Kibeho abritait un camp d'au moins 100.000 déplacés. Au cours de la nuit du 17 au 18 avril, ce camp a été encerclé par le 157ème Bataillon de l'APR, sous le commandement du Lt Col Fred IBINGIRA. Un détachement du contingent zambien et une unité médicale du contingent australien de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, MINUAR II, pourtant prévenus de l'imminence de l'attaque, ont assisté passivement au carnage.

Nous retrouvons donc ici la même mise en valeur des victimes hutu du drame rwandais que dans l'édition de 1998 au détriment des victimes tutsi du génocide proprement dit. Ce qui correspond, nous l'avons vu, à une présentation partielle du drame qui met victimes hutu et victimes tutsi sur le même plan, en écho à la théorie française du « double génocide ».

En outre cette image choisie pour symboliser indépendance et recherche d'un nouvel ordre mondial, n'est pas anodine. Elle véhicule cette perception pessimiste de l'Afrique, qui n'a su, après son choix d'indépendance, que s'enfoncer dans le chaos, appelant à sa rescousse la communauté internationale, y compris ses anciens colonisateurs. C'est cette même idée fortement médiatisée et sous-jacente au discours de Sarkozy prononcé à Dakar qui a tant choqué les spécialistes et historiens de l'Afrique. Cette perception afro-pessimiste chère à Stephen Smith est donc repris ici dans un manuel scolaire sans aucune précaution.

Dans la partie consacrée à la colonisation, comme pour la presque totalité des manuels, celui-ci n'évoque en aucun cas cet aspect de la colonisation qui a consisté à ethniciser les sociétés africaines et à manipuler en tout sens cet ethnisme afin de diviser pour régner en fonction des intérêts des colonisateurs.

Aucune information sur la décolonisation au Rwanda, ni bien sûr au sujet du renversement stratégique des Belges suscitant la haine du tutsi dans les populations hutu.

La prochaine occurrence « *Rwanda* » après la photo d'introduction à cette partie se situe page 148-49, sur une chronologie où les élèves n'auront d'autre information en face de la date de 1994 que le terme de « *Rwanda* » tout seul : ni le terme de massacres et encore moins de génocide n'est proposé à la réflexion des élèves.

⁵¹ Site visiblement engagé anti-FPR puisque les exactions de ce mouvement y sont particulièrement mis en valeur afin de justifier la théorie du « double génocide » chère à nos dirigeants

Puis il faut attendre la page 157, dans un chapitre sur la « *tentation impériale* » des États-Unis pour retrouver une nouvelle occurrence. Mais non pour traiter le drame en lui-même et apporter des informations pourtant nécessaires à la compréhension des élèves (notamment de la photo choisie pour l'introduction) mais pour valoriser l'intervention de la France en tant que contre exemple du leadership et de l'unilatéralisme américain.

« Selon les intérêts en cause, les Etats-Unis interviennent dans la mesure où le risque de dépenses tant humaines que financières est très faibles (Bosnie) ; sinon, ils laissent leurs alliés intervenir seuls (cas de la France au Rwanda) »

Pour des élèves non avertis cette phrase laisse entendre deux choses : que la non intervention des Etats-Unis au Rwanda a été principalement déterminée par une vision intéressée de la politique extérieure ; alors qu'au contraire, la France a exécuté, seule et de façon donc désintéressée, une intervention humanitaire au Rwanda, que les Américains égoïstement n'ont pas jugée nécessaire. Voilà qui paraît tout à l'honneur de notre pays.

Cette perception d'une France humanitaire et héroïque face au leadership égoïste américain est renforcée dans le restant du manuel.

Dans une double page consacrée aux autres acteurs que l'ONU sur la scène internationale on peut lire page 159

Le droit d'ingérence humanitaire

L'expression est apparue à la fin des années 1980 sous la plume de Mario Bettati, professeur de droit international, et de Bernard Kouchner, homme politique français, cofondateur de Médecins sans frontières lors de la guerre du Biafra en 1968.

Depuis, de nombreuses ONG interviennent partout dans le monde. En 1990, l'ONU vote une résolution sur « l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et de situations d'urgence du même ordre ».

La première intervention armée occidentale s'appuyant sur le droit d'ingérence a lieu au Kurdistan irakien, où les populations civiles kurdes sont massacrées par Saddam Hussein après la guerre du Golfe (1990-1991).

Les interventions se multiplient durant les années 1990 : en Somalie, sur initiative de l'ONU (1992), au Rwanda, sur décision de la France (1994), en Croatie (1992), à Sarajevo (1994) et en Bosnie (1996) avec action conjointe de l'UE, de l'ONU et de l'OTAN, puis au Kosovo sous la responsabilité de l'OTAN et au Timor (1999) sous celle de l'ONU.

Par contre, page 161 où un paragraphe du cours se pose la question de savoir si « *l'ONU est un instrument de paix ?* » le cas rwandais et le fiasco de la MINUAR ne sont absolument pas évoqué au profit de l'exemple tant de fois répété par ailleurs de son impuissance en ex-Yougoslavie.

Dans le sujet de bac « étude d'un ensemble documentaire » sur « *l'ONU dans le monde : quels moyens pour quelles actions* » le cas rwandais n'apparaît pas plus. Une seule occurrence sur la carte « *Les missions de l'ONU depuis 1945* » avec le figuré « *missions achevées* » et bien sûr sans aucune explication. Les auteurs ont préféré utiliser de nouveau et à maintes reprises les exemples yougoslave, somalien, kurde, haïtien, afghan. Le drame rwandais, le pire en terme de nombre des victimes et d'échec de l'ONU demeure totalement absent !

Enfin, dans la dernière partie sur la France dans le monde une double page est proposée à la réflexion des élèves sur « *La France et l'Afrique* » (page 332-333) avec la problématique suivante : « *Une longue colonisation a lié la France aux pays d'Afrique. Comment ses interventions économiques et militaires sont-elles perçues depuis les indépendances ?* »

On y trouve trois occurrences « *Rwanda* » dans trois documents distincts, ce qui en soit est assez exceptionnel.

La première dans un texte d'Elikia M'BOKOLO dans lequel l'auteur décrit et critique le « néocolonialisme » français

Les Français ont élaboré une politique africaine plus précise et plus ouvertement néo-coloniale. À l'époque du général de Gaulle, l'Afrique occupait une place de choix dans la politique extérieure de la France [...]. En échange de son aide, la France occupait des bases militaires et bénéficiait d'un accès privilégié aux matières premières exploitées ou à découvrir. Les relations de la France avec ces pays ne ressemblaient pas aux relations normales entre États : elles relevaient non pas du ministre des Affaires étrangères, mais de celui de la Coopération et de Jacques Foccart, dans lequel on s'est plu à voir une sorte de « ministre des néocolonies ». [...]

Dès 1975, avec la relance des « sommets franco-africains », la France reprenait l'initiative. Cette politique, qui reprend l'essentiel de l'héritage gaullien, s'articule autour de quelques principes : **élargissement de l'action politique et économique en direction des anciennes possessions belges (Zaïre, Rwanda et Burundi) et portugaises (Guinée-Bissau)** ; soutien efficace, au besoin par des interventions militaires (Tchad, Mauritanie, Zaïre et Centrafrique), aux régimes modérés et conservateurs et aux « peuples amis » de la France. [...]

On crut en Afrique que l'élection de François Mitterrand en 1981 allait marquer un tournant majeur [...].

Une cruelle désillusion s'empara vite de ceux, très nombreux, qui s'attendaient à une rupture et à des innovations. Après une courte période d'hésitation, et malgré la permanence d'une rhétorique tiers-mondiste, le gouvernement socialiste reprit à son compte toutes les pratiques de ses prédécesseurs.

Elikia M'BoKOLO, *L'Afrique au vingtième siècle*, Le Seuil, 1985.

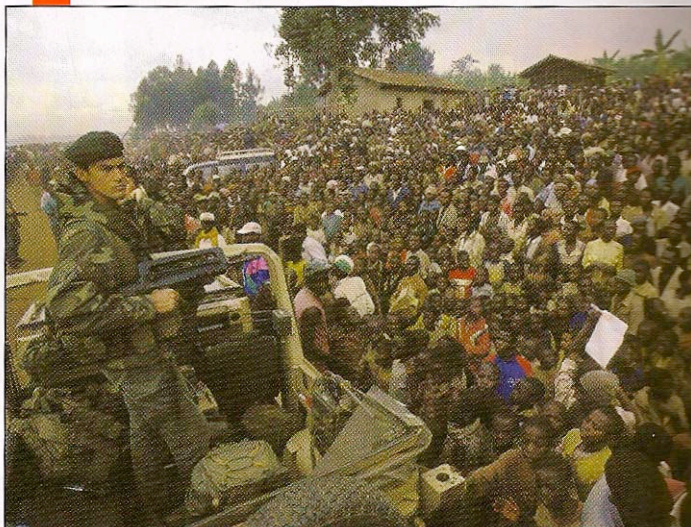
Il y a là un passage unique dans tous les manuels consultés où l'intérêt de la France pour le Rwanda à partir des années 1975 est décrit explicitement. Certes, non dans le corps du cours mais dans un document d'accompagnement. Mais le fait est assez rare pour être souligné.

La deuxième occurrence se trouve dans un figuré « *intervention militaire* » sur une carte de l'Afrique présentant l'influence passée et présente de la France en Afrique. Les élèves ont donc ici deux informations complémentaires : la France s'est intéressée au Rwanda depuis les années 1975 et y est intervenu militairement. Mais pour quoi faire ? Et quelles en furent les conséquences et les problèmes soulevés ? Les élèves auront bien du mal à pouvoir s'en faire une idée objective.

Certes la page voisine (333) prétend donner des réponses et des explications aux élèves dans trois éléments complémentaires : une photo, un extrait de discours de Villepin et un résumé « mémo-bac »

La photo reprend le choix déjà fait par les auteurs à la page 93-94 de ne parler que du malheur des Hutu et d'ignorer même le nom de Tutsi.

4 L'opération Turquoise



Soldats français au camp hutu de Mubumbano, près de Butare (Rwanda), dans le cadre de l'évacuation des réfugiés hutus (3 juillet 1994).

Nous retrouvons en effet ici une proposition de lecture traditionnelle dans la plupart des manuels scolaires, en particulier des éditions Bertrand Lacoste : celle qui consiste à présenter les Hutu comme les victimes principales puisque la légende précise qu'elles sont « évacuées » ce qui sous-entend qu'elles sont menacées.

Le côté « humanitaire » de l'opération Turquoise y est bien évidemment renforcé. La fonction de cette photo dans cette double page n'étant pas de traiter le génocide des Tutsi du Rwanda en soi mais d'illustrer une des interventions prétendument humanitaire de la France en Afrique.

Et les victimes tutsi du seul véritable génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 sont donc ici totalement absentes. Le terme même de « génocide » n'est pas utilisé dans cette double page **ni pas une seule fois dans tout le manuel !** Il n'est donc pas exagéré de dire que cette omission s'apparente à du négationnisme d'autant qu'en 2004 les informations sur ce génocide sont clairement établies et qu'on ne peut plus excuser ce « négationnisme » par une inconcevable ignorance.

Enfin l'extrait de discours de Villepin renforce bien sûr la justification de l'engagement français en Afrique et notamment de l'opération Turquoise de façon implicite :

L'engagement de la France sur le continent africain repose sur une triple conviction. D'abord, l'urgence des situations. Près de la moitié des États africains sont aujourd'hui en guerre. Ils conjuguent des menaces anciennes et des menaces nouvelles, ce qui crée bien sûr pour l'ensemble des régions de l'Afrique des menaces importantes. Il ne pourra y avoir de progrès durables en Afrique qui ne prennent en compte à la fois le développement, la démocratie et en même temps la paix.

L'Afrique dispose d'atouts importants et trop souvent passés sous silence. C'est un continent jeune, avec un potentiel économique considérable, avec une croissance forte et un patrimoine naturel immense.

L'Afrique est une chance pour la France. Elle élargit à la fois notre horizon et notre ambition sur la scène internationale. C'est vrai sur le plan diplomatique, c'est vrai sur le plan économique/et c'est vrai sur le plan culturel.

Cet engagement repose sur une volonté de dialogue et sur des principes

clairs.

Tout d'abord, l'exigence de la légitimité concernant les conditions d'accès au pouvoir, mais aussi concernant l'exercice du pouvoir en Afrique, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme et le refus de toute impunité.

Le second principe: la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la stabilité régionale ainsi que l'appui aux médiations africaines qui sont une condition à la fois de l'efficacité et de la légitimité.

Telle est la politique que nous menons sur l'ensemble des crises. Vous avez rappelé Madagascar, la Côte d'Ivoire; vous avez rappelé aussi la Centrafrique ou le Congo. Cela se traduit à chaque fois de façon concrète en termes militaires lorsque c'est nécessaire, par un engagement politique fort et dans la durée visant à mobiliser la communauté internationale au service de la paix comme du développement.

Enfin, nous continuons à marquer notre volonté d'un engagement fort de l'aide publique au développement avec une priorité accordée à la volonté africaine des pays eux-mêmes.

DOMINIQUE DE VILLEPIN, ministre des Affaires étrangères, Paris, 18 juin 2003.

Certes le Rwanda n'est pas cité mais la présence, juste juxtaposée sur la page, de la photo justifiant l'opération Turquoise laisse entendre aux élèves, qu'au-delà de la critique de néocolonialisme du premier texte, cette opération a été réalisée par la France au « *service de la paix* » et pour le « *respect des droits de l'homme* ».

Mais par ailleurs les élèves lecteurs de ce manuel ne sauront rien d'autre de cette paix et de ces droits de l'homme que les interventions françaises depuis 1990 au Rwanda auraient permis de sauvegarder. Ils ne sauront rien notamment de ces 800 000 morts « génocidés » par nos alliés du hutu-power et dont l'opération Turquoise a facilité la fuite au Zaïre.

Les seuls passages du manuel qui leur permettraient d'imaginer que l'intervention de la France au Rwanda a pu poser un problème sont les suivantes :

- le « mémo bac » de la page 333 consacré à la « *coopération franco-africaine et intervention militaires* » finit son résumé sur cette phrase « *Entre indifférence et désarroi, le « modèle » de la coopération franco-africaine décline* »

- Dans la partie du cours consacrée à la place de la France dans un monde multipolaire après 1989 (page 335) les auteurs « précisent »

Vis-à-vis des pays émergents

L'influence traditionnelle exercée par la France dans les pays issus de son ancien empire colonial peine à se maintenir. L'Afrique compte moins dans les flux économiques mondiaux, et l'économie française ne peut plus suffire à la soutenir. Quelques signes le montrent: la dévaluation du franc CFA en 1996, le plafonnement de l'aide économique, les difficultés rencontrées lors des interventions militaires (Rwanda, 1994; Côte d'Ivoire, 2003). Au Moyen-Orient et dans le monde arabe, l'influence française ne contrebalance plus la puissance américaine. Et la diplomatie française n'est pas la mieux placée dans les deux zones en croissance rapide que sont l'Europe de l'Est et

l'Asie.

Mais la précision s'arrête là ; les élèves ne sauront en aucun cas de quelles « *difficultés* » il s'est agi.

Il y a là une curieuse évolution par rapport à l'édition de 1998 : les termes de « *génocide* » et de « *tutsi* » ont totalement disparu. L'édition précédente, même si elle ne précisait pas qui des Tutsi ou des Hutu étaient les victimes du génocide et développait implicitement la théorie du double génocide, faisait au moins apparaître les deux occurrences « *Tutsi* » et « *génocide* ». Les auteurs de l'édition de 2004 ne l'ont même pas jugé nécessaire. Comme si, dans un cours sur la seconde guerre mondiale on se contentait de signaler le problème des réfugiés allemands fuyant devant l'armée rouge sans dire un seul mot ni de la Shoah ni des juifs !

Cela s'appellerait du « négationnisme », n'est-ce pas ?

Par contre une double page entière est consacrée à l'évolution de l'armée française (page 338-339) avec photos valorisantes à l'appui.

5 Deux visages de l'armée



L'aide en cas de catastrophe, ici lors des inondations à Amiens, avril 2001.



Dans le cadre de l'opération Licorne, l'armée française stationne à Tiébissou (Côte d'Ivoire), sur la ligne de cessez-le-feu, s'interposant ainsi entre « rebelles » et « loyalistes ».

I. DANS LES MANUELS DE PREMIÈRE (programmes d'avant 2011).

Le drame et le génocide des Tutsi du Rwanda n'entre pas dans les programmes officiels d'histoire de la classe de Première d'avant 2011. Néanmoins, dans la partie importante sur la colonisation, les auteurs de manuels auraient très bien pu évoquer le processus de manipulation ethniste des

colonisateurs. Avec deux objectifs pédagogiques : montrer à quel point la colonisation occidentale a pu perturber l'organisation des sociétés africaines en y colant une grille sociologique totalement raciste ; préparer les élèves de classe de Première à mieux comprendre, une fois parvenus en Terminale, les conséquences à plus long terme d'une telle manipulation qui a souvent aggravé, en les pervertissant, les conflits politiques d'après les indépendances. L'exemple du Rwanda étant le plus criant et le plus dramatique.

Or, dans tous les manuels de Première, aucun n'utilise l'exemple du Rwanda à ces fins pédagogiques. Lorsqu'est évoquée la teneur raciste de l'entreprise coloniale c'est uniquement dans l'optique générale qui prétendait opposer « les races supérieures » européennes aux « races inférieures » africaines. Jamais il n'est montré aux élèves que ce paradigme guidait également cette politique coloniale qui visait à « diviser pour régner » grâce à la racialisation des sociétés africaines, grâce à la manipulation « ethniste ». Il est fort curieux de constater cette totale absence dans les manuels de Première, au vu du nombre de « bombes à retardement » que cette politique a disposé sur tout le continent africain, jusqu'à la catastrophe rwandaise. Certes, comme aime à le rappeler de nombreux manuels de Terminale, ces défauts de « la colonisation n'explique pas tout ». Les Africains aussi ont leurs responsabilités et le discours de Monsieur Sarkozy à Dakar le leur a bien rappelé. Mais il n'est pas vrai d'affirmer, comme dans ce même discours, que l'occident colonial d'hier n'a été pour rien dans les génocides d'aujourd'hui. Car il les a largement préparé idéologiquement, y compris dans l'enseignement qu'il diffusait dans les masses africaines, celui des Pères Blancs du Rwanda en particulier.

Mais pour éviter de telles contre-vérités dans la bouche de nos dirigeants, encore aurait-il fallu que les manuels du temps où ils étaient lycéens aient fait ce travail d'explication et de clarification. Monsieur Mitterrand se targuait d'être un fin connaisseur de l'Afrique. Sa connaissance du Rwanda et de la « manipulation ethniste » était sans doute très insuffisante, ce qui, si on lui eût rappelé, n'aurait pas manqué de froisser son orgueil d'intellectuel. Car comment aurait-il pu tenir un discours (repris en leitmotiv par Monsieur Védrine dans ses justifications) qui prétendait que la pseudo majorité ethnique devait l'emporter obligatoirement sur la pseudo minorité ethnique, oubliant d'un coup toutes nos propres valeurs démocratiques, celle-là même qu'on était censés répandre dans le monde ? À moins qu'il ait fait mine de croire en cette légende dans le seul but, inavouable, de défendre nos intérêts nationaux.

D'un enseignement tronqué, vicié, de manuels d'histoire idéologiquement marqués par cette vision raciste et ethniste du XIX siècle, aux graves erreurs d'appréciation de nos dirigeants, il y a un lien logique, celui de la formation de nos élites.

En ce sens, lorsque Monsieur Quilès avoue sa méconnaissance il pointe très exactement aussi la responsabilité d'un enseignement, via des manuels scolaires incomplets voire idéologiquement dangereux, totalement vicié. Pourtant, depuis les années 1960, nombre de professeurs d'Université, de chercheurs du CNRS avaient très clairement annoncé les conséquences de ces dérives racistes. Ont-ils seulement été lu par tous ces décideurs politiques de la deuxième moitié du XX ème siècle ? C'est le grand regret du spécialiste du Rwanda, Jean-Pierre Chrétien, qui a maintes reprises s'est plaint publiquement⁵² de ne pas avoir été écouté à ce sujet par les politiques

⁵² lors de colloques...

J. DANS LES MANUELS DE SECONDE

1. Est-il possible d'étudier le drame rwandais dans les programmes de seconde ?

Le programme d'histoire de la classe de Seconde depuis 1994 ne se prête en aucun cas au traitement direct de notre sujet. Sauf peut-être de façon indirecte en étudiant comment le racisme largement dominant des européens du XVI au XVIII siècle, y compris parmi les plus "intellectuels" (Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu) a préparé le terrain à celui du XIXème et du XXème. Les grands thèmes du racisme anti-africain que l'on retrouve sous une forme plus ou moins atténuée jusqu'à nos jours, y compris de façon souvent implicite dans nos manuels de terminale, notamment à propos du drame rwandais, sont nés à ce moment-là et avait pour fonction de justifier la colonisation et surtout la traite négrière et l'esclavage. Mais déjà l'afro-pessimisme était à la mode et la description de la barbarie africaine annonçait déjà "La saison des machettes". En voici quelques passages ⁵³.

Un dossier de réflexion sur ce thème pourrait très utilement préparer les élèves (et les futurs auteurs de manuels) à mieux comprendre l'origine des présupposés idéologiques qui ont conditionné les élites dirigeantes d'aujourd'hui et qui ont malheureusement géré l'implication française au Rwanda la seule grille de lecture criminellement simpliste et uniquement ethniste.⁵⁴

⁵³ Voir le florilège du racisme anti-africain dominant dès le XVIème siècle:

<http://africamaat.com/LA-HAINE-CONTRE-LES-NEGRES>

⁵⁴ En voici quelques exemples tirés de *Florilège ethnomaniaque et racialisiste* sur le site <http://www.pressafrique.com/m8.html>

"C'est que les pays d'Afrique ont une caractéristique, c'est d'être divisés, non pas par l'idéologie. Il n'y a pas d'affrontement idéologique entre Africains dans tel ou tels pays, mais des divisions ethniques. Il y a dans ces pays un très grand nombre de tribus qui ont leurs traditions, qui ont leur culture, qui ont leur histoire et qui se sont toujours battus. Le grand effort des dirigeants modernes de ces pays depuis les indépendances, c'est de rassembler ensemble ces gens, de les faire s'entendre et de réaliser l'unité nationale et l'effort de redressement. Dès que vous envisagez la création, comme cela, simplement parce que l'Europe considère que c'est bien, d'un certain nombre de partis, ce que je peux comprendre, que se passe-t-il ? Vous avez immédiatement un parti par tribu et au lieu d'avoir la démocratie, vous avez l'affrontement et un risque d'anarchie. Il faut tout de même réfléchir avant d'imposer à tous ses certitudes. La démocratie peut revêtir un certain nombre de formes. J'entendais tout à l'heure qu'on avait le choix entre un parti et un autre parti. Cela n'a aucun sens en Afrique où il n'y a pas de clivages idéologiques."...Interview de Jacques Chirac par Catherine Nay sur Europe 1 en 1990. Grioo.com [L'Afrique pas mure pour la démocratie?](#)

« Chez les Africains, les massacres étaient une pratique habituelle qui ne pouvait être facilement éliminée ». Propos de **Bruno Delaye, ancien responsable de la cellule africaine de l'Elysée**, à l'historienne Alison Desforges, reproduit dans son livre "Aucun témoin ne doit survivre". Propos relatés aussi dans le documentaire *The Bloody Tricolor* de Stephen Bradshaw, BBC, 1993.

« *Connaisant l'Afrique et le Rwanda, je ne peux pas imaginer que le génocide ait été préparé ou planifié. Ça demande une organisation de la population que je ne les vois pas en état d'assumer, vu l'état de leurs techniques et des communications. Il pouvait y avoir des petites actions qui se sont créées toutes seules mais il n'y avait pas d'ordres venus d'en haut.* » [Jean-Christophe Mitterrand 1998](#), ancien responsable de la cellule africaine de l'Elysée.

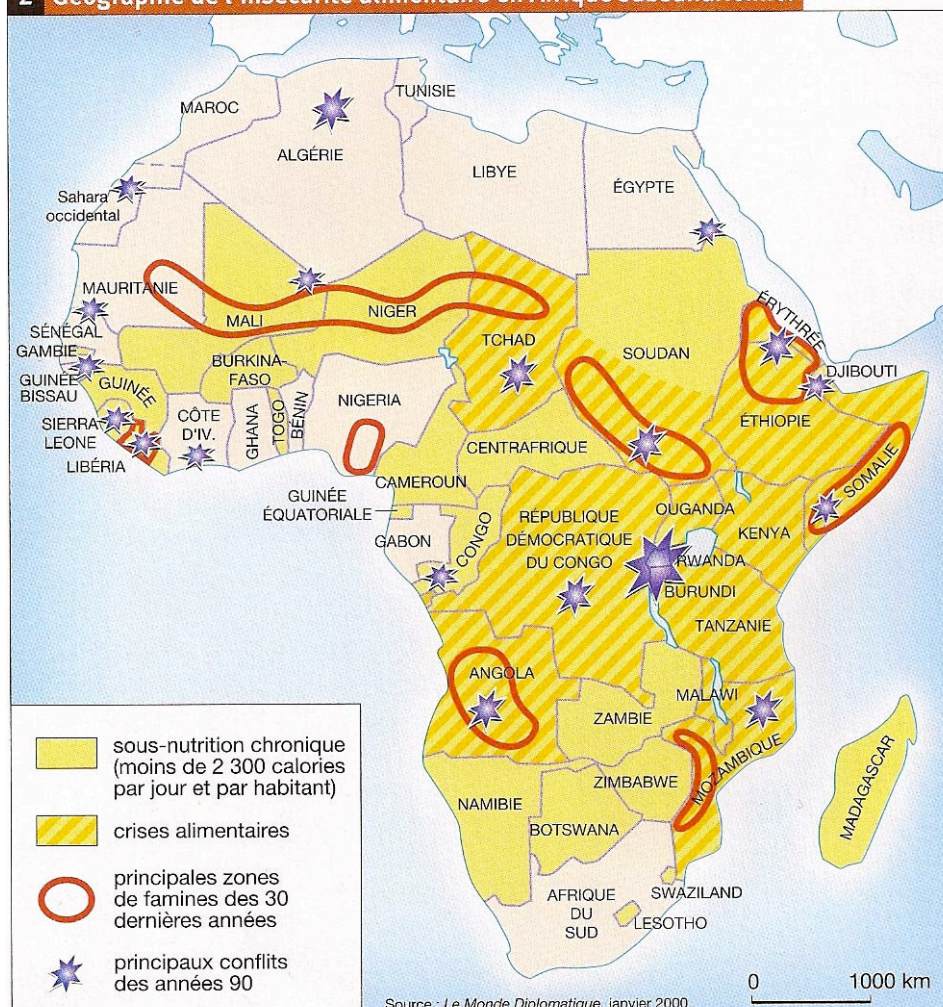
Mais par contre le drame rwandais peut très bien être traité dans le cadre du programme de géographie. Dans la partie du programme consacrée à la population mondiale, une étude de cas pourrait mettre en évidence le lien qu'il y a eu entre le génocide et la pression démographique record sur le continent africain ; résultat d'une transition démographique aggravée par la pression idéologique « anti planing familial » dans une société rwandaise la plus christianisée du continent et où l'Eglise catholique et les « pères blancs » ont formé, un état dans l'état, avec toutes les conséquences idéologiques que l'on connaît sur l'absence de maîtrise des naissances ; cette étude de cas serait exemplaire des dangers catastrophiques d'une pression démographique non maîtrisée, le Rwanda étant devenu le pays le plus densément peuplé de toute l'Afrique.

Une autre étude de cas, d'ailleurs complémentaire de la première, pourrait montrer à quel point une pression sur les terres cultivables peut aboutir à déstabiliser si dangereusement une société traditionnelle, aggravée en outre par la crise des cultures commerciales due à la baisse organisée des cours mondiaux au détriment des petits agriculteurs ; les difficultés économique et sociales de ceux-ci (les « hutus ») étant alors instrumentalisés contre les prétendus profiteurs de crise, les « tutsis ». La crise du café des années 90 est considérée comme une des causes profondes des tensions sociales au Rwanda, qui, instrumentalisées politiquement et « ethniquement », ont abouti au drame.

Le Rwanda en tant que pays montagneux (refuge climatique) et pays refuge (éloigné des zones de traites négrières) pourrait également faire l'objet d'une étude de cas, permettant en outre de comprendre une des raisons de la densité record pour l'Afrique de ce petit pays enclavé. Comment un pays montagneux peut nourrir et faire vivre une population en explosion et jusqu'à quelle limite ? Limite au-delà de laquelle les problèmes sociaux et humains deviennent ingérables pour un pays en voie de développement. L'intérêt pédagogique de telles études de cas paraissent évidentes.

2. Certes ces éléments ont été abordés en partie dans le manuel Hatier de l'édition de 2001.

2 Géographie de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne.



Dans un dossier documentaire page 50-51 sur « *le défi alimentaire en Afrique subsaharienne* » pose d'abord une problématique qui suscite une réflexion sur l'établissement de liens entre problèmes démographiques, agraires et politiques.

« L'Afrique est aujourd'hui le continent qui suscite le plus d'inquiétudes. Une croissance démographique rapide, des progrès agricoles insuffisants seraient responsables de catastrophes alimentaires »

de plus en plus médiatisées. La situation est-elle uniforme et désespérée? N'est-elle pas aggravée par les problèmes politiques? »

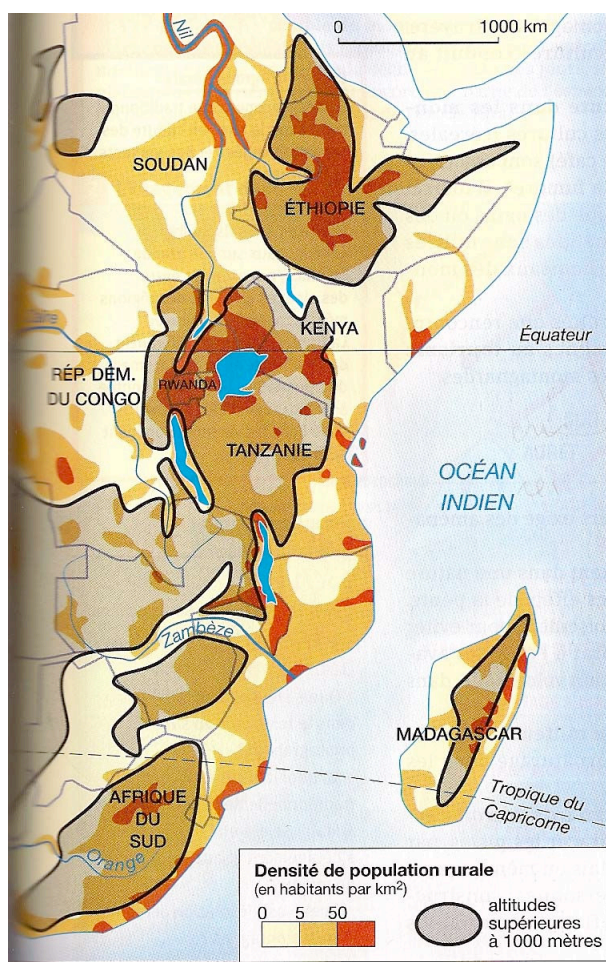
Sur la carte « *Géographie de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne* » le Rwanda apparaît comme étant dans une zone de « *crises alimentaires* » et comme le plus important conflits de années 90, avec un figuré plus important que les autres.

Un texte, non sur le Rwanda, mais sur le Burundi voisin à l'histoire malheureusement similaire, vient apporter des éléments judicieux d'explication sur le lien entre pression démographique, pression foncière et « *conflit civil larvé* ».

Insécurité alimentaire au Burundi

Au Burundi, la sous-alimentation s'est nettement aggravée tandis que la production alimentaire chutait. Le pays connaît un conflit civil larvé. Avec un taux de croissance démographique annuelle de 2,7%, la population croît plus vite que l'économie. Le rythme accéléré de la croissance démographique a entraîné une telle pression foncière que plus de 80% des terres montagneuses, déjà très fragiles, sont considérablement dégradées. La superficie cultivée comme le rendement des cultures sont en diminution. Pays isolé géographiquement, avec 90 % de population rurale, le Burundi dépend pourtant presque totalement de la production agricole nationale.

D'après le Rapport 1999 sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, FAO 2000.



Enfin page 189, en illustration d'un cours sur « la variété des milieux montagnards » un texte et une occurrence sur une carte affine le problème de la pression démographique sur un milieu montagnard traditionnel et riche, mais fragile. Avec une allusion à une « *crise majeure* ».

Des montagnes très peuplées.

En moins de deux générations, le Rwanda est devenu le pays montagnard le plus densément peuplé d'Afrique avec des densités réelles comprises, dans certaines communes, entre 600 et 1000 hab/km².

Parallèlement, on assiste à la désorganisation d'un système traditionnel d'organisation et d'utilisation de l'espace, bien adapté aux potentialités variées des terroirs et prenant en compte le risque d'érosion. Celle-ci était, jusqu'au milieu des années 1980, extrêmement discrète. Progressivement, la pression démographique a rendu impossible cette adaptation. [...] Au début .des années 1990, la société rurale (91% de la population) à travers son système de production est en crise, [...] les derniers lambeaux forestiers reculent et l'érosion est présente. Tous les ingrédients d'une crise majeure sont réunis.

D'après G. Rossi, *L'ingérence écologique*, CNRS-éditions, 2000.

Certes l'explication même partielle du génocide au Rwanda par ces éléments géographiques est très incomplète, et n'apparaît jamais explicitement dans la partie cours, ni page 54 ni page 188. Au moins l'extrait de texte de G Rossi fait clairement le lien entre une "pression démographique" la "*désorganisation du système traditionnel d'organisation et d'utilisation de l'espace*" au Rwanda dans les années 1990 et cette "*crise majeure*" qui fait allusion au génocide.

Il est précisé de façon très générale que « *les grandes famines actuelles se produisent dans des zones de conflit, où l'agriculture est détruite et les ressources alimentaires sont pillées ou confisquées* ». Ce qui d'ailleurs renverse curieusement la démonstration inhérente aux documents fournis qui laissent entendre que ce sont bien les problèmes de pression démographique et foncière qui peuvent en partie aboutir aux conflits et non le contraire, tout du moins dans le cas rwandais.

Mais au moins, même si ces explications sont implicites, partielles, et si le génocide des Tutsis au Rwanda n'est évoqué que de façon très allusive, elles ont au moins le mérite d'exister et de permettre au professeur et ses élèves d'aller plus loin dans les analyses et les investigations.

3. Malheureusement, cet exemple est un cas unique dans tous les manuels de seconde parcourus.

Nulle part ailleurs le drame rwandais n'intéresse les géographes rédacteurs de manuels scolaire. Or beaucoup des causes de ce drame sont éminemment géographiques comme la pression démographique sur un espace donné, les conditions d'intégration d'une agriculture commerciale dans l'espace d'un marché mondial instable.

4. Curieuse disparition

Qui plus est, et cela est peut-être encore plus symptomatique d'un choix général, ces quelques éléments qui pourtant demeureraient partiels et globalement implicites ont totalement disparu de l'édition Hatier de l'année 2006 ! Le fait est tellement remarquable qu'on ne peut s'empêcher de se demander pour quelles raisons ?

Les documents ont-ils été jugés inopérant du point de vue pédagogique ? Je peux assurer, pour les avoir pratiqué en classe et en module de géographie, qu'ils fonctionnent tout fait correctement de ce point de vue. Serait-ce donc que, jugeant le drame rwandais comme événement mineur, il devait disparaître du manuel ? Serait-ce qu'on considère, contrairement à l'époque de l'édition de 2001, que la géographie classique « pure » dominante dans nos manuels réchigne finalement à se mêler de « géo-politique » au risque de perdre sa pureté épistémologique ⁵⁵? Sur les conseils (ou injonction) de quel directeur de collection ou de quel éditeur, ou encore de quel inspecteur pédagogique ces documents jugés peut-être trop « politiques » ont-ils pu être retiré de l'édition de 2006 ?

Dernière hypothèse, une hypothèse d'historien croyant encore aux vertus explicatives de la chronologie : avant l'édition de 2001 il y a la parution du rapport de la Mission parlementaire. L'épineuse question d'une éventuelle complicité de la France semble résolue. On peut s'offrir le luxe éditorial d'être moins « crispé » sur le Rwanda et son drame. Mais que se passe-t-il entre 2001 et 2006 ? Alors que de 1994 à 2004 les controverses au sujet d'un éventuel degré d'implication

⁵⁵ de l'apolitisme en géographie : voir Annexe N° page*

inadmissible au regard de nos valeurs de la France dans le drame rwandais n'avaient guère touché l'opinion ou les intellectuels, à partir de 2004 la question est remise sérieusement d'actualité et redevient fort embarrassante pour nos décideurs d'hier et d'aujourd'hui.⁵⁶

Le débat devenant trop « public », il convient alors d'effacer discrètement toute tentation pour des élèves et des professeurs lecteurs et utilisateurs de manuel d'analyser et de progresser dans la connaissance d'un génocide devenu plus que gênant pour nos décideurs et leurs postérités.

Si cette hypothèse s'avérait être la bonne, et il y a malheureusement lieu de croire qu'elle le soit, elle révélerait à quel point, et avec quelle finesse de suivisme et de fidélité, l'idéologie implicite des manuels et de leurs faiseurs, colle très exactement, dans ses moindres évolutions et soubresauts stratégiques, à la sacro-sainte raison d'État. C'est à dire que la « politique éditoriale » suit très exactement, avec le décalage de quelques années dû à la conception, à l'écriture et à la diffusion, la chronologie des stratégies d'une raison d'États face à ses détracteurs. Les manuels scolaires apparaissent donc bien les plus fidèles « voix de leur maître ».

5. Cas similaire de disparition dans un fascicule de travaux dirigés entre 2001 et 2006

Un fascicule de travaux dirigés **Hatier, de l'édition 2001** faisait lui aussi une certaine place au cas du drame rwandais, dans le cadre du sujet des « *frontières en Afrique* ». Sur deux pages les auteurs proposent des documents et des questions progressives qui doivent permettre aux élèves de « *comprendre de quelle façon particulière se sont formées les frontières des États africains, et les problèmes parfois dramatiques qui en découlent en partie aujourd'hui* » en travaillant « *à l'échelle d'un continent, l'Afrique, et à l'échelle d'un pays, le Rwanda* »

La question du tracé colonial « *au cordeau* » dans le but de « *diviser pour régner* » est clairement traité. Le cas du Rwanda n'est pas abordé ici car précisément la frontière coloniale n'est pour rien dans la prétendue « division ethnique » de ce pays. Mais le document N°3 qui propose un extrait de la « Géographie universelle » édition 1994, pousse l'analyse un peu plus loin :

DES FRONTIÈRES TAILLÉES DANS LE VIF

La colonisation de la quasi-totalité du continent en l'espace de moins d'une décennie traçait soudain sur la carte de l'Afrique la trame d'une organisation territoriale toute nouvelle. À ce découpage hâtif [...], on attribue deux maux qui seraient des causes majeures de ses difficultés présentes : la division artificielle d'entités ethniques et une balkanisation¹ qui aurait abouti à la constitution d'États trop petits pour être viables. Ces "vérités établies" méritent discussion. On ne peut évidemment manquer d'être frappé par le très fréquent usage des lignes astronomiques², notamment dans les régions arides (44 % de la longueur des frontières), et l'on a relevé 187 groupes ethniques dont les territoires sont divisés entre plusieurs États. L..1

Que des frontières séparent des hommes se réclamant de la même ethnie est une évidence, mais est-ce une absurdité ? Appartenance ethnique et appartenance politique ne se recouvrent pas nécessairement: la frontière entre Niger et Nigéria , coupant le groupe haoussa [existait déjà avant la colonisation)

Eussent-ils d'ailleurs tenu un plus grand compte de la notion d'ethnie, que les colonisateurs auraient davantage ouï le deuxième reproche qui leur est adressé : celui d'avoir "balkanisé" l'Afrique. [Or) les territoires qui sont devenus des États sont presque toujours plus grands que les aires ethniques ou les entités politiques antérieures et, à l'évidence, les États actuels souffrent moins de leurs frontières que du

⁵⁶ voir la chronologie sur le rôle de la France dans le génocide au Rwanda, Annexe N° page*

contenu de celles-ci :

"Si des frontières" posent problème "aujourd'hui, L .. l c'est moins par ce qu'elles découpent que par ce qu'elles regroupent ... (M.Foucher, 1988) ,

A. Dubresson, J.-Y. Marshall, J.-P. Raison, Géographie universelle. , les Afriques au sud du Sahara " Belin-Heclus, 1994.

C'est à ce moment-là du travail dirigé que les auteurs proposent aux élèves d'étudier le cas du Rwanda, en illustration de cette dernière citation de M. Foucher. Il s'agit de l'utiliser comme contre exemple d'un État dont les problèmes résideraient dans ce que ses frontières regroupent et non séparent.

SYNTHÈSE

À travers l'exemple du Rwanda, discutez l'affirmation du document 3 : « Si des frontières "posent problème" aujourd'hui, [...] c'est moins par ce qu'elles découpent que par ce qu'elles regroupent. » (M. Foucher, 1988). Puis, d'une façon plus générale, montrez que le découpage des États africains reste une cause d'instabilité majeure.

Or ce contre-exemple ne fonctionne que dans la mesure où l'on reprend la théorie issue d'une historiographie coloniale du XIX siècle qui posait en postulat le fait que Hutu et Tutsi seraient des « ethnies » différentes, que les Tutsi seraient des envahisseurs d'origine « nilotiques », théorie qui d'ailleurs servira de base idéologique au racisme qui mena au génocide, les Tutsi étant stigmatisés par le *Hutu power* comme étant des étrangers à renvoyer chez eux. Or les africanistes spécialistes du Rwanda sont unanimes à affirmer que cette théorie est fautive. Non seulement Hutu et Tutsi appartiennent au même peuple, ont la même culture et donc ne forment strictu sensu qu'une même et seule ethnie, mais encore l'origine de leurs différences est le résultat d'une évolution sociologique interne et non d'une quelconque invasion. Pourquoi donc les auteurs de ce fascicule pédagogique ignorant totalement ces dernières avancées scientifiques des africanistes continuent à diffuser, comme suit, de telles théories , au risque de perpétuer des schémas erronés et dangereux dans l'esprit de nos élèves ?

LE PEUPEMENT DU RWANDA

" La forte population du Rwanda a ses origines dans la superposition d'un peuplement majoritaire de paysans hutu, se rattachant au groupe Bantou, et d'un peuplement de pasteurs tutsi, originaires d'Éthiopie. Ces derniers organisèrent dès le XVIe siècle un État monarchique de structure féodale. La même situation régnait au Burundi voisin. Dans un cadre colonial, la SDN confia en 1920 les deux pays à la Belgique (Ruanda-Urundi), et ce jusqu'à l'indépendance de 1961. ~

Lors de l'indépendance du Rwanda, la majorité hutu se révolta, les privilèges des Tutsi furent abolis, et une partie d'entre eux choisit l'exil dans les pays voisins (Ouganda, Zaïre et Burundi). La minorité tutsi restée sur place subit la domination des Hutu qui pratiquèrent peu à peu une véritable "ethnisation" de la vie politique et sociale (les Tutsi accédant par exemple très difficilement aux emplois publics et à l'enseignement supérieur, du fait de quotas). "

d'après P. Sirven, J.-F. Gotanegre, C. Prioul, Géographie du Rwanda, Éditions rwandaises et De Boek, 1974, et Dictionnaire de Géopolitique, sous la direction de Y. Lacoste, Flammarion, 1995.

Certes les auteurs de ce fascicule semblent influencés dans leur vision de l’histoire du Rwanda par les deux ouvrages de référence « d’après » lesquels ils ont rédigé ce petit résumé. Mais ces ouvrages date de 1974 et 1995 et méritaient d’être complétés et surtout sérieusement amendés par des études plus récentes, lesquelles sont fort nombreuses depuis le génocide afin précisément de rectifier cette vue erronée et dangereuse de l’histoire rwandaise. Ce passage du Dictionnaire de Géopolitique tiré de l’article « Rwanda » et rédigé par Jean Pierre Raison, professeur de géographie à Paris X Nanterre, avait d’ailleurs été très clairement critiqué dès 1996 par Dominique Franche dans un article paru dans la revue “Le Banquet”⁵⁷ en ces termes:

Beaucoup plus grave encore: si l'on consulte l'article «Ruanda ou Rwanda» (sic), on apprend que les Tutsi seraient des pasteurs venus du nord de la vallée du Nil et qu'ils auraient dominé «une majorité d'agriculteurs hutu, de souche bantoue»; à aucun moment cet article n'explique qu'il ne s'agit là que d'une simple hypothèse, que rien ne prouve, qui fut inventée par les explorateurs et anthropologues racistes du siècle dernier, et qui a été utilisée par les auteurs du génocide de 1994 (cinq cent mille à un million de morts, rappelons-le): adoptant cette hypothèse comme une certitude — tout comme le fait ce dictionnaire —, les dirigeants hutu du régime Habyalimana ont massacré les «immigrés» tutsi en «renvoyant» leurs cadres vers leur Egypte «natale», au fil de la rivière Nyabarongo. Qu'un régime en difficulté utilise ce type de propagande raciste pour tenter de se sauver, voilà qui pose un tout autre problème: celui que prennent certains chercheurs en reprenant, par manque de sérieux, des discours purement idéologiques.

Dominique Franche, par ailleurs spécialiste du génocide des Tutsi au Rwanda⁵⁸, conclut gravement jusqu’à accuser les auteurs d’être “d’*involontaires complices du génocide* ». De perpétuer en 2001 une telle erreur et “*ces graves responsabilités* » dans un fascicule pédagogique de Seconde n’est donc pas admissible.

A la question e. proposée aux élèves (voir ci-dessous) les auteurs de ce fascicule proposent une réponse qui reprend la théorie et le vocabulaire « ethniste ». L’ethnisation de la vie politique n’est ici imputée qu’au seul « Hutu ». Le rôle du colonisateur belge n’est désigné que dans le document 5 qui prétend traiter des « sources du génocide de 1994 ». Ce document est en outre composé d’extraits très finement choisis tirés de l’article « Rwanda » du Dictionnaire de Géopolitique rédigé par Jean Pierre Raison.

Il est intéressant et fort révélateur de repérer les passages qui ont, semble-t-il, été jugés « hors sujet » ou « inutiles » pédagogiquement à la compréhension de la problématique du dossier par les élèves, et qui ont été expurgés du texte édité dans le fascicule qui nous occupe. Voici ces passages surlignés en jaune et les passages conservés par les auteurs surlignés en vert:

Le point de départ de la crise actuelle est le retour de Tutsi réfugiés en Ouganda où ils avaient participé à la lutte de Yoweri Museveni ; ces guerriers sans emploi et probablement sans grand avenir en Ouganda, groupés au sein du Front patriotique rwandais (FPR), ont cru pouvoir, forts de leur expérience militaire et de leur armement, reconquérir le pays, perturbant de fait un processus politique d'établissement du multipartisme et de participation de l'opposition au gouvernement, qui aurait peut-être

⁵⁷ Dominique Franche, *La géopolitique comme idéologie. À propos de Claude Raffestin, Géopolitique et histoire*, (Payot, 1995, 330 p.) Le Banquet, n°7, 1995/2

⁵⁸ Dominique Franche, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Mille et une nuits, 1997.

permis une évolution pacifique, et que les accords d'Arusha (en Tanzanie) organisaient. L'assassinat, dont on ignore les auteurs, du président Habyarimana et de son homologue du Burundi, de retour d'Arusha, le 6 avril 1994, a donné le signal d'un génocide programmé, orchestré par la radio des Mille Collines, mené par des milices extrémistes hutu qui, outre les Tutsi, massacrèrent beaucoup de Hutu modérés. Le nombre de morts, inconnu, se chiffre en centaines de milliers. Plus aguerris que les Forces armées rwandaises (FAR), les combattants tutsi du FPR l'ont toutefois emporté. En juillet 1994, les FAR s'effondraient, et leur repli provoquait un exode massif de populations hutu craignant les représailles, poussées vers le Zaïre par des cadres politiques et des forces armées qui les utilisèrent comme bouclier et alibi.

Comment comprendre ces massacres qui ont stupéfié le monde et bien des Rwandais eux-mêmes? Motif majeur: l'ethnisation systématique de la vie politique et sociale, qui remonte à la colonisation belge. Le détonateur est certes le refus de toute concession par une part de ceux qui détenaient le pouvoir et ses avantages. Mais n'a-t-on pas aussi atteint un niveau de saturation démographique tel qu'on s'entre-tue pour quelques ares de terre? Dans ce contexte, la France avait été le fidèle appui du régime Habyarimana contre le FPR, soutenu par l'Ouganda et considéré comme l'instrument d'un impérialisme «anglophone». Menée avec l'accord quelque peu contraint de l'Organisation des Nations unies (ONU), l'opération militaire française dénommée Turquoise n'était pas sans ambiguïté : action humanitaire pour prévenir de nouveaux massacres, ne pouvait-elle aussi viser à évacuer, avec l'accord du Zaïre, des « protégés» encombrants, voire à établir un « Hutuland» dans le sud-ouest du pays? Au bout du compte, le mandat a été respecté dans le fond et dans le temps, et une force de l'ONU a pris le relais. Mais comment reconstruire un pays privé de cadres et de crédits internationaux, où le gouvernement, dominé par le FPR, ne parvient pas à faire revenir des réfugiés terrorisés par les massacres qu'ont commis des Tutsi vengeurs, par ceux qui, dans les camps, les embrigadent, et par ce qu'ils ont fait ou vu en ces temps de folie? Au Zaïre, des centaines de milliers d'exilés sont une redoutable masse de manœuvre pour des revanchards.

Il apparaît très clairement que l'implication française dans ce drame est totalement gommée. D'autant que le passage dénonçait l'ambiguïté de l'opération Turquoise. Nous pouvons comprendre que cette implication « politique » et/ou « humanitaire » de la France n'entraîne pas ici dans la problématique du dossier. Mais il est tout de même curieux et surtout très conforme à l'ensemble de la « ligne éditoriale » des manuels à ce sujet que tout élément pouvant faire réfléchir des élèves sur cette implication soit ainsi systématiquement écarté.

Pourtant la réponse des auteurs à la question **g.** insiste sur la responsabilité en miroir des **“Tutsi vengeurs” “persécutant” les “Hutu depuis 1994”**. Le FPR et Kagamé, même s'ils ne sont pas nommés sont pourtant très clairement visés ici, le procédé se rapprochant ici très nettement de la “théorie du double génocide”. Comme pour les dénonciations répétées des responsabilités américaines, l'évocation de “crimes” du FPR par rapport à l'effacement quasi total de l'implication française dans ce drame souffre à l'évidence d'un “deux poids deux mesures”.

► f. Soulignez de deux couleurs différentes les deux reproches souvent faits au partage colonial (doc. 3). Expliquez pourquoi les auteurs du document 3 considèrent que ces reproches ne sont pas totalement justifiés.

Les réalités ethniques n'étaient pas forcément à la base des découpages politiques antérieurs. Et surtout, le respect des entités ethniques aurait multiplié les petits États (balkanisation), accroissant ainsi les risques de conflits inter-étatiques.

► g. Comparez l'annexe 43 à l'annexe 18 à propos du Nigeria. Cherchez dans le lexique comment on appelle ce type d'État. Soulignez dans le document 3 le passage qui montre que ce type d'État résultant du partage colonial est fréquent en Afrique et peut poser problème.

Le Nigeria actuel est formé de quatre à cinq ethnies différentes. C'est

donc un État multinational, ce qui peut favoriser les conflits intra-étatiques.

► h. Complétez le tableau ci-dessous concernant l'Afrique en cochant les bonnes réponses.

	Vrai ?	Faux ?
1 Les frontières correspondent aux groupes nationaux.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2 Certains États regroupent plusieurs nations.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Certaines frontières divisent des nations entre plusieurs États.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 La plupart des frontières ont été créées par les colonisateurs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2

LE CAS DU RWANDA

► a. Localisez le Rwanda sur l'annexe 43.

► b. Quel but était assigné au Ruanda-Urundi dans l'organisation coloniale belge (doc. 1) ?

Pour les colonisateurs belges, le Ruanda-Urundi servait de bassin de main-d'œuvre pour les mines du Katanga, situées dans le sud de l'actuel République démocratique du Congo.

DOCUMENT 4

LE PEUPEMENT DU RWANDA

« La forte population du Rwanda a ses origines dans la superposition d'un peuplement majoritaire de paysans hutu, se rattachant au groupe Bantou, et d'un peuplement de pasteurs tutsi, originaires d'Éthiopie. Ces derniers organisèrent dès le XVI^e siècle un État monarchique de structure féodale. La même situation régnait au Burundi voisin. Dans un cadre colonial, la SDN confia en 1920 les deux pays à la Belgique (Ruanda-Urundi), et ce jusqu'à l'indépendance de 1961.

Lors de l'indépendance du Rwanda, la majorité hutu se révolta, les privilèges des Tutsi furent abolis, et une partie d'entre eux choisit l'exil dans les pays voisins (Ouganda, Zaïre et Burundi). La minorité tutsi restée sur place subit la domination des Hutu qui pratiquèrent peu à peu une véritable "ethnisation" de la vie politique et sociale (les Tutsi accédant par exemple très difficilement aux emplois publics et à l'enseignement supérieur, du fait de quotas). »

d'après P. Sirven, J.-F. Gotanegre, C. Prioul, *Géographie du Rwanda*, Éditions rwandaises et De Boek, 1974, et *Dictionnaire de Géopolitique*, sous la direction de Y. Lacoste, Flammarion, 1995.

► c. Localisez sur l'annexe 18 les régions dont sont issues les deux ethnies mentionnées dans le document 4.

► d. D'après les documents 4 et 5, quelles sont parmi les quatre propositions du tableau de la question 1h celles qui s'appliquent à la situation du Rwanda ?

Les propositions 2, 3 et 4 s'appliquent au Rwanda.

► e. D'après les documents 4 et 5, montrez que la guerre civile et le génocide s'expliquent pour partie par le caractère multinational du Rwanda.

Le génocide s'explique en grande partie par la coexistence au Rwanda de deux ethnies antagonistes : les Hutu et les Tutsi, et notamment par l'ethnisation menée par les Hutu (longtemps dominés).

► f. Quel autre facteur d'explication du conflit est évoqué dans le document 5 ?

La pression démographique qui engendre le manque de terres cultivables.

DOCUMENT 5

AUX SOURCES DU GÉNOCIDE DE 1994

« Le point de départ de la crise actuelle est le retour [au Rwanda] de Tutsi réfugiés en Ouganda [...]. L'assassinat [...] du président [rwandais] Habyarimana [...] le 6 avril 1994 a donné le signal d'un génocide programmé, orchestré par la radio des Mille collines, mené par des milices extrémistes hutu qui, outre les Tutsi, massacrèrent beaucoup de Hutu modérés. Le nombre de morts, inconnu, se chiffre en centaines de milliers! [...] »

Comment comprendre ces massacres qui ont stupéfié le monde et bien des Rwandais eux-mêmes ? Motif majeur : l'ethnisation systématique de la vie politique et sociale, qui remonte à la colonisation belge. Le détonateur est [...] le refus de toute concession de la part de ceux qui détenaient le pouvoir et ses avantages. Mais n'a-t-on pas aussi atteint un niveau de saturation démographique tel qu'on s'entre-tue pour quelques ares de terre ? [...]

Comment reconstruire un pays [...] où le gouvernement [...] ne parvient pas à faire revenir des réfugiés terrorisés par les massacres qu'ont commis des Tutsi vengeurs, par ceux qui, dans les camps, les embrigadent, et par ce qu'ils ont fait ou vu en ces temps de folie ? Au Zaïre, des centaines de milliers d'exilés sont une redoutable masse de manœuvre pour des revanchards. »

Dictionnaire de Géopolitique, op. cit.

1. La guerre civile de 1994 se traduit par le massacre des Tutsi par les Hutu. Pourtant ce sont les Tutsi qui gagnèrent cette guerre. Des milliers de Hutu furent alors à l'étranger par peur des représailles.

► g. Quelles sont les deux grandes conséquences démographiques de l'antagonisme entre Tutsi et Hutu (docs 4 et 5) ?

La guerre civile a entraîné des centaines de milliers de morts (ainsi que de nombreux blessés). Plus généralement, l'antagonisme ancien entre Hutu et Tutsi a provoqué d'énormes migrations de populations (milliers de réfugiés hutu en 1994). Les pays frontaliers servent en effet depuis l'indépendance d'exutoire aux populations persécutées dans leur pays : Tutsi depuis l'indépendance, Hutu depuis 1994.

SYNTHÈSE

À travers l'exemple du Rwanda, discutez l'affirmation du document 3 : « Si des frontières "posent problème" aujourd'hui, [...] c'est moins par ce qu'elles découpent que par ce qu'elles regroupent. » (M. Foucher, 1988). Puis, d'une façon plus générale, montrez que le découpage des États africains reste une cause d'instabilité majeure.

III. RÉSUMÉS DU TRAITEMENT DU SUJET DANS CHAQUE MANUEL CLASSÉ PAR ÉDITION DE FAÇON CHRONOLOGIQUE

Après un dépouillement exhaustif de chacun de la cinquantaine de manuels sélectionnés, toutes les occurrences et les passages se rapportant directement au thème du « drame rwandais » ont été repérés. Ont été aussi pris en considération les passages d'ordre généraux mais qu'un élève perspicace peut relier à ce thème.

L'ensemble de ces éléments ont été regroupés en de petites synthèses qui, pour chaque édition, indique à l'état brut, ce qu'un élève particulièrement attentif, dont on postule que rien concernant le Rwanda ne pourrait lui échapper, serait en position d'apprendre sur le thème. En conséquence, le résultat de ce travail de compilation, certes utile pour cerner ce que chaque manuel a vraiment traité de ce sujet, peut en réalité être trompeur. En ce sens que nous avons là pris soin de rassembler toutes les informations sur le thème qui sont la plupart du temps très dispersées, éparpillées dans des documents joints, et qui demanderaient aux élèves la même volonté, la même continuité et discipline dans l'analyse pour en concevoir une même vue synthétique. Or de notre point de vue c'est bien le résultat sur l'esprit d'un élève moyen qui nous importe ici. L'extrême dispersion des éléments qui composent les informations que nous avons rassemblées artificiellement ici en ces petits résumés synthétiques, fausse donc la réelle perception que des élèves pourraient avoir à la lecture du manuel et qui ne prendrait pas obligatoirement soin de réaliser ce travail de synthèse.

Mais il est cependant nécessaire de partir d'un constat le plus scrupuleux possible sur le contenu réel de ces manuels à ce sujet.

Les informations tirées du cours proprement dit sont indiquées en police normale ; *les informations tirées de documents sont indiquées en italique ; (entre parenthèses la nature du document est précisée) ; enfin les informations d'ordre général, n'appartenant pas directement au « drame rwandais » mais qu'un élève peut raisonnablement relier au cas rwandais sont surlignées en gris*

Les « contenus » sont classés ici par années d'édition ce qui doit permettre de constater l'évolution générale de l'importance en « informations » sur le drame du Rwanda proposées aux élèves de 1995 à 2011.

A. Dans les éditions de 1995

1. BRÉAL 95

« Une guerre civile a eu lieu au Rwanda provoquant massacres des populations tutsi entre 1993 et 1994; puis une mission militaire française, de protection et d'aide humanitaire sous l'égide de l'ONU, appelée « opération Turquoise » a protégé en juin 1994 des réfugiés « tutsis' ». Comme toute action à caractère humanitaire elle a montré ses limites dans la mesure où il est très difficile de dissocier l'action humanitaire de l'intervention militaire qui conduit inéluctablement à prendre position dans les querelles internes des pays ravagés par la guerre civile »

2. BELIN 95

Il est fort difficile d'arrêter ces guerres sanglantes entre communautés, clans ou ethnies (Hutus contre Tutsis au Rwanda et au Burundi. *Des Rwandais fuyant les massacres se sont réfugiés au Zaïre en 1994 (légende d'une photo)*)

3. HATIER 95

Devenus depuis l'effondrement de l'URSS, les seuls « gendarmes du monde », les États-Unis ont de plus en plus de mal à gérer l'instabilité du système international de concert avec leurs alliés occidentaux - Grande-Bretagne et France -, avec l'assentiment de l'O.N.U., tantôt dans le but affiché de préserver les équilibres géopolitiques régionaux, tantôt sous le couvert d'une action humanitaire visant à limiter les souffrances des populations civiles.

Des massacres ont eu lieu au Rwanda à l'occasion d'une guerre civile, d'une guerre ethnique. La France est intervenue dans ce pays, sous mandat de l'O.N.U., pour empêcher le massacre des populations civiles, pour tenter de sauver une partie de la population ayant échappé aux massacres, combattre les épidémies et nourrir les réfugiés.

B. Dans les éditions de 1998(L,ES,S)

1. BRÉAL 98 (45/27 =60%)

« En 1994 La France intervient au Rwanda avec « l'opération Turquoise, que l'État français a justifié par la protection des ressortissants étrangers pendant cette période de trouble. En octobre 1996 une offensive du Rwanda au Zaïre « annonçait » semble-t-il une catastrophe humanitaire dans ce pays, une « apocalypse »

2. HACHETTE 1998

« Devenus indépendant en 1962, le Rwanda a connu des difficultés à cause des frontières héritées de la colonisation. Celles-ci ont fait cohabiter sur ce même territoire Tutsi et Hutu, populations hostiles les unes aux autres depuis l'époque précoloniale. Ces oppositions ethniques ont entraîné des guerres civiles qui ont elle-mêmes débouché sur d'effroyables génocides au Rwanda et au Burundi. *La France est intervenue dans ce pays en 1990 et 1994 lors d'une opération Turquoise (carte).* »

3. BORDAS 1998

Au Rwanda se déroule en 1994 une guerre civile à caractère ethnique. C'est le drame du Rwanda, où cohabitent les Tutsis, minoritaires, et les Hutus, majoritaires, au profit desquels l'indépendance est proclamée. Des affrontements violents dressent périodiquement les deux peuples l'un contre l'autre; ils atteignent un paroxysme en 1994, faisant au moins 500000 victimes et jetant sur les routes 2 millions de personnes. Les colonisateurs ont pu utiliser et accentuer ces divergences: au Rwanda, les Allemands puis les Belges ont creusé le fossé entre les masses hutues et une «aristocratie» tutsie bénéficiaire de la scolarisation et de divers avantages. Les conflits «ethniques» actuels masquent souvent des luttes féroces pour le pouvoir . *La république [du Rwanda] ne s'était pas construite contre l'ancien ordre colonial, elle s'était fondée sur ce que l'on appela la «révolution sociale» de 1959, qui permit à la majorité de la population, appartenant à l'ethnie hutue, de déposséder du pouvoir la minorité tutsie.*

Cette dernière, qui exerçait le pouvoir lors de l'arrivée des Européens à la fin du XIX' siècle, s'était vue à la fois renforcée dans son autorité par un pouvoir colonial qui pratiquait l'administration

indirecte, et affaiblie par une présence étrangère [... J. A la fin des années 50, [... J le colonisateur belge et, surtout, l'Église catholique changèrent soudain de camp. [... J

Les Belges décidèrent d'abolir l'ordre féodal sur lequel ils s'étaient reposés, et de soutenir les représentants de la majorité hutue. Ces derniers, en 1959, 1960 et 1962, chassèrent du pays les Tutsis [... J: l'indépendance du pays se construisit sur cette notion d'ennemi intérieur, sur la conscience d'une menace permanente pesant sur les pauvres acquis des paysans hutus ...

En 1990, le Front patriotique rwandais déclencha la guerre depuis la frontière ougandaise. Après trois décennies d'exil, en effet, les Tutsis [... avaient fondé une organisation politico-militaire désireuse d'imposer le retour des réfugiés, une éventualité que le régime du président Habyarimana avait toujours refusé d'envisager sérieusement. En outre, ils exigeaient de participer au pouvoir à Kigali [... l.

*Le 6 avril 1994, alors que le président Habyarimana rentrait de Tanzanie, son sort était scellé. Pressé par les Occidentaux, qui menaçaient de couper tous les crédits il avait finalement accepté d'ouvrir son gouvernement au Front patriotique et se préparait à lire, dès son retour un discours consacrant le partage du pouvoir. Cette reddition apparaissait comme une trahison aux yeux des *cultras* du régime et, d'abord, de sa propre belle-famille. Le texte de ce discours disparut dans les débris, de l'avion. L'attentat marqua le début du génocide.*

En cent jours, environ cinq cent mille hommes, femmes et enfants ont été massacrés, moins en fonction de leur appartenance politique ou à cause de leur participation à la guerre que par le fait qu'ils avaient été définis comme Tutsis, ou comme opposants hutus alliés des premiers. Les victimes désignées, qualifiées d' « ennemi intérieur », ont ainsi pu, sans remords, être exterminées... Par l'étendue des tueries, par la préparation minutieuse qui les a précédées, par l'intention surtout, c'est bien d'un génocide qu'il s'est agi. (texte)

La France est intervenue au Rwanda (carte).

4. MAGNARD 1998

« Les massacres des Tutsis au Rwanda en 1994 par les milices hutus, véritable génocide prémédité, ont entraîné la fuite de plus d'un million de personnes au Zaïre. Ils ont pour origine la lutte pour la possession de la terre et le contrôle du pouvoir dans un pays marqué par une forte pression démographique »

La France doit accepter l'intervention américaine en Afrique centrale francophone (?). En revanche elle cherche à garder un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU(?) »

5. NATHAN 1998

Le Rwanda obtient son indépendance en 1960 (carte) Des affrontements entre Hutus et Tutsis au Rwanda ont eu lieu entre 1993 et 1998 (chronologie)

Face aux conflits intra-étatiques et aux guerres civiles, la communauté internationale est particulièrement désarmée. L'article 2 de la Charte des Nations unies affirme en effet la souveraineté des États-nations et implique donc un principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Il s'agit pourtant d'affrontements souvent très meurtriers, en particulier en Afrique : le Rwanda a été le théâtre depuis 1994 d'un véritable génocide... »

Au Rwanda et au Burundi, la surpopulation et les tensions anciennes entre Tutsis et Hutus débouchent, depuis 1993, sur des génocides réciproques et sur la fuite des survivants vers les pays voisins » *Les Hutus se sont réfugiés à la frontière zairoise (légende de photo) l'ONU développe la diplomatie humanitaire – lancée par la France et la doctrine Kouchner- par le droit ou le devoir d'assistance à peuples ou minorités en danger (Somalie, Bosnie, Cambodge...)(texte) Dans le cadre du recours au chapitre VII la tragédie du Rwanda (1994), détermine une intervention humanitaire de la France(texte)*

6. BELIN 1998

Conflits locaux et guerres civiles se multiplient, difficiles à maîtriser. Dans ce monde complexe, l'Amérique manifeste un désir de désengagement (doc. 1) sauf à protéger ses sources d'approvisionnement en pétrole.

La communauté internationale se montre impuissante à trouver des solutions. Ainsi au Rwanda en 1994, les Hutus se livrent à un génocide sur les Tutsis, devant les observateurs de l'ONU.

L'ONU cherche à saisir sa chance (doc. 2 et 3). Depuis la fin de l'URSS, qui utilisait souvent son droit de veto, l'organisation connaît moins de blocages que du temps de l'affrontement Est-Ouest. En autorisant la guerre contre l'agresseur irakien en 1991, l'ONU a gagné en autorité. Mais elle échoué en Bosnie, en Afrique. Le secrétaire général Koti Annan a réussi à éviter une nouvelle guerre du Golfe en mars 1998. Mais il est évident que l'efficacité de l'organisation est dépendante de la puissance américaine. »

Cette guerre au Rwanda appartient à la catégorie des violences post-coloniales, des guerres de sécession, guerres civiles entre populations qui ne veulent pas vivre ensemble. Elle a pris au Rwanda en 1994 l'aspect d'une guerre d'extermination, un génocide perpétré par les Hutus contre les Tutsis

- La misère et l'inefficacité de la plupart des politiques de développement expliquent ces troubles. La responsabilité des pays riches du Nord est grande: leur timidité dans la lutte contre la pauvreté contribue à la montée des tensions dans les pays du Sud

7. BERTRAND-LACOSTE

L'Afrique, convoitée dans les années 1970, apparaît aujourd'hui comme un continent à l'abandon. Les conflits ethniques (comme au Rwanda*, entre Hutus et Tutsis) se multiplient. Le continent s'enfonce dans la misère .

Le génocide rwandais a fait près d'un demi-million de victimes entre avril et juillet 1994. Deux ans après le retour au calme, on comptait plus de deux millions de réfugiés dans les pays voisins, dont le Zaïre, pour une population totale de moins de 8 millions d'habitants.

L'ONU envoya en juin 1994 une mission d'observation au Rwanda. (chronologie)

Des réfugiés hutu retournèrent au camp de Magara après une attaque des Tutsis en avril 1995 (légende de photo)

L'armée française, qui continue à soutenir les régimes en place, intervient pour des raisons humanitaires, dans la guerre civile du Rwanda (1996).

C. Dans les éditions de 2003 (STT) et 2004 (L,ES,S)

1. MAGNARD 2003 STT

Les jeunes États ont dû créer une unité nationale, en réunissant parfois des groupes ethniques différents à l'intérieur de frontières souvent artificielles, héritées de la colonisation. Ceci a donné lieu à des conflits entre ethnies, comme celui entre les Hutus et les Tutsis du Rwanda qui a débouché sur un génocide en 1994. Ces conflits obligent les populations à fuir, d'où des flots de réfugiés se dirigeant vers les pays voisins. *La France, gendarme de l'Afrique est intervenue militairement au Rwanda entre 1960 et 2002 (carte).*

2. BRÉAL 2004

En avril-juillet 1994 une guerre civile a eu lieu au Rwanda. Les rivalités des clans ethniques entraînent massacres et génocides où s'entre-tuent Tutsi et Hutu. *La France, y est intervenue militairement (carte) y aurait perdu son prestige en Afrique, à cause de son rôle avant ce génocide et de sa démission pendant (texte)* En 1994 est créé le Tribunal pénal international chargé de juger les responsables du génocide des Tutsi du Rwanda (chronologie)

3. HACHETTE 2004

Le Rwanda devient indépendant en 1962. Ce pays a connu une intervention de l'ONU mais celle-ci est terminée. Les Etats-Unis d'Amérique ont été absents du Rwanda alors que le conflit entre différentes ethnies dégénère en génocide. Par contre les forces françaises sont intervenues au Rwanda, dans le cadre d'une opération internationale. Ce pays participe aux sommets de la francophonie

4. BORDAS 2004

En 1994, a lieu le "génocide rwandais". Les affrontements entre Tutsis et Hutus dégénèrent dans un génocide des premiers par les seconds qui fait 800000 victimes et qui jette 2 millions de réfugiés sur les routes. Les réfugiés de ce génocide se retrouvent à Goma, au Zaïre. Il est provoqué par les résurgences dans les années 1990 « des conflits ethniques et nationalistes ». et provoque la création d'un tribunal international pour juger les criminels de guerres dans le conflit rwandais. *L'ONU est intervenu au Rwanda mais à cause des « attermolements de la communauté internationale » a été incapable d'empêcher les exactions massives contre des civils qui caractérisent la plupart des conflits récents (texte) Le Rwanda fait partie des principales interventions françaises à l'étranger sous mandat international depuis 1991 (carte)*

5. MAGNARD 2004

« En 1994, au Rwanda, la crainte de perdre le pouvoir pousse les partisans hutus du dictateur Habyarimana, après la mort de celui-ci, à massacrer les opposants tutsis et hutus modérés, provoquant la mort de milliers de personnes. D'autres massacres se poursuivent après ce génocide. Dans l'Afrique des Grands Lacs, Rwandais, Ougandais et Congolais se disputent les gisements miniers. »

Selon André Guichaoua, (dans *L'État du monde 1995*, sous la direction de S. Cordellier et de B. Didot, La Découverte, 1994.) l'origine du génocide des Tutsi du Rwanda est complexe

Des centaines de milliers de morts, pour la plupart massacrés à la machette, au moins deux millions de réfugiés, trois millions de déplacés. Le terrible drame qui a touché le Rwanda à partir d'avril 1994 a fait suite à une série d'affrontements meurtriers: 1959, 1963, 1973 pour le Rwanda; 1965, 1972, 1988, 1993 pour le Burundi. Gravées dans les mémoires, ces dates phares de l'histoire contemporaine fondent des clivages politiques et des identités ethniques exacerbés par des formations politiques extrémistes qui s'inspirent explicitement d'idéologies raciales. [...] Au Rwanda, le 6 avril 1994 dès que fut abattu l'avion transportant les présidents burundais et rwandais, la Garde présidentielle, les milices [du parti présidentiel] et les forces armées gouvernementales ont mis en œuvre un plan visant à l'élimination physique systématique de l'opposition démocratique et des populations tutsis. Avec le départ précipité de tous les étrangers puis le retrait des troupes impuissantes des Nations unies, c'est tout un peuple qui s'est vu pris en otage de stratèges déments. Poursuivi avec une violence extrême pendant des semaines, l'objectif

semble avoir été pratiquement atteint, région après région [...]. Début juillet 1994, on estimait qu'il y avait entre 500 000 et un million de morts et quelque 3 millions de Rwandais avaient gagné les pays voisins (Tanzanie et Zaïre) ou s'entassaient dans la « zone humanitaire sûre » établie par l'armée française (texte).

Sergueï, dans une caricature, dénonce l'inaction des grandes puissances et en particulier des Etats-Unis durant le génocide au Rwanda. Il veut montrer que l'idéal de paix proclamé en 1945 n'a pas été atteint, même après la fin de la guerre froide. (corrigé d'analyse de caricature)

La France est intervenue au Rwanda. Selon le rapport de la mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, présidée par Paul Quilès, 1998, le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. [...]

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre près de quatre ans pour qu'une investigation parlementaire soit entreprise sur pareille tragédie. Les liens de la France avec le Rwanda, les actions de coopération civile et militaire que notre pays y a menées, les efforts déployés par les organisations non gouvernementales françaises, la mort de plusieurs de nos compatriotes auraient dû inciter le Parlement à ouvrir le débat plus tôt. [...]

Dès le premier trimestre 1993, la France entre dans une stratégie de désengagement, même si sur le terrain, sa présence est forte jusqu'à fin mars 1993, date à laquelle elle décide de saisir l'ONU. [...]

Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a aucunement incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide [...] Alors qu'elle avait constaté à plusieurs reprises les comportements déviants de nombreux soldats de l'armée rwandaise, [l'armée française] ne semble pas s'être préoccupée de ces dérapages autrement qu'en les constatant pour les déplorer. (texte)

6. BELIN 2004

Dans les pays d'Afrique accaparé par une ethnie au détriment des autres, le pouvoir central n'a ni la volonté ni l'autorité pour créer une dynamique d'unité. Les guerres civiles sont donc nombreuses et interminables. Les oppositions entre Hutus et Tutsis, qui datent de l'époque coloniale, débouchent entre avril et juillet 1994, au Rwanda, sur le génocide de la minorité tutsie- un million de personnes sont systématiquement assassinées par les miliciens hutus encouragé par le pouvoir central. Il s'en suit un "exode de réfugiés rwandais" (légende photo). La France est « intervenue au Rwanda entre 1989 et 2003, dans le cadre de l'ONU (carte) (On demande aux élèves) Quel « épisode dramatique récent » aurait pu décider une intervention rapide les forces françaises en Afrique et notamment en Côte d'Ivoire en 2003 ? (question de sujet de Bac)

7. HATIER 2004

Le Rwanda obtient son indépendance en 1962 » (chronologie) Les conflits ethniques sont essentiellement localisés en Afrique tel le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 qui marque le retour des exterminations de masse: « génocide à la machette ». Les Tutsi ont même été massacrés dans les églises : exemple de l'église de Ntarama en avril 1994 ; les Hutus prenant prétexte de l'assassinat du Président Habyarimana, déclenchent le génocide de plus d'un million de Tutsi (légende de photo)*

Un texte de chanson dénonçant la « françafrique » dit « Ils ont brûlé le Rwanda » (texte chanson)

8. BERTRAND-LACOSTE 2004

*Il s'est passé quelque chose au Rwanda, d'important si l'on en croit la photo étalée sur une double page de garde en introduction de toute une partie du manuel. (photo) Quelque chose qui a provoqué des problèmes pour des populations « hutu » qui ont été obligées de se « réfugier » et de bénéficier d'une intervention de la France et de son armée lors de l'opération Turquoise en 1994 et de casques bleus en 1995. (légendes de photos) L'intervention française dans ce problème rwandais correspond sans doute à la volonté de la France depuis 1975 d'élargir son action politique et économique en direction des anciennes possessions belges et d'y faire respecter la paix et les droits de l'homme. Mais l'intervention française dans ce quelque chose qui s'est passé au Rwanda a semblé « **rencontré quelques difficultés** » qui prouve que l'influence de la France en Afrique peine à se maintenir.*

D. Dans les édition de 2007 STG

1. HACHETTE 2007 STG

À l'intérieur de frontières artificielles héritées de la colonisation, des conflits portés par des groupes ethniques sont ravivés et peuvent, comme au Rwanda en 1994, déboucher sur un génocide.

2. BORDAS 2007 STG

La libéralisation politique a parfois été déstabilisante et a provoqué conflits ethniques, guerres civiles, ingérences étrangères. Dans le pire des cas, l'État a quasiment disparu comme au Rwanda.

Ce pays est passé d'un conflit ethnique au génocide : depuis les indépendances, de nombreux conflits ethniques ont déchiré l'Afrique subsaharienne. Le conflit entre ethnies hutue et tutsie au Rwanda (et au Burundi voisin) constitue un cas extrême de violences ethniques. Des affrontements de plus en plus violents ont finalement abouti au génocide de 1994. **Les colonisateurs belges à l'origine d'une vision raciste de la société rwandaise**

Durant huit mois, la commission d'enquête parlementaire a entendu des dizaines de témoignages. [...] Si certains tentèrent de justifier l'œuvre coloniale, d'autres rappelèrent que, [...] Bruxelles n'avait pas peu contribué à diviser les deux grandes ethnies du pays (les Hutus et les Tutsis), semant les germes de la haine ethnique qui devait mener au génocide de 1994. Durant des décennies, le colonisateur allemand puis belge s'était appuyé sur les Tutsis, des éleveurs se présentant plus comme une caste que comme une ethnie, pour administrer le pays et dominer les agriculteurs hutus, largement majoritaires.

Mais, à la fin des années 1950, lorsque l'élite tutsie se mit à revendiquer l'indépendance et que le mwami (« roi ») songea à faire appel aux Nations Unies, la Belgique et l'Église choisirent de défendre les droits « démocratiques » de la majorité hutue, incarnés par le fondateur du Parti pour la promotion du peuple hutu (Parmehutu), Grégoire Kayibanda [...] (texte Braeckman)

Mais cette "manipulation ethniste de la Belgique et de l'Église doit être fortement nuancée. L'ethnie se pense et se veut exclusive de tous les autres ensembles sociaux. Elle est le centre de l'univers; hors d'elle, tout n'est que confusion, barbarie. Et lui demander de s'ouvrir aux autres, pour la raison que nous sommes tous frères en humanité, c'est là un discours que l'ethnie n'entend point. On peut donner pour typique de cette intolérance ethnique spontanée, instinctive, un cas limite en somme, la situation sociologique des peuples du Rwanda-Burundi où s'affrontent aujourd'hui les Tutsis et les Hutus entre lesquels, sur le plan physique, la distinction n'est pas toujours facile à faire, c'est le moins, quoi qu'on en dise. Et sur le plan culturel (je pense à la langue surtout), il n'y a pas de différence du tout. [...]

La mémoire atavique¹ rassure chaque citoyen du RwandaBurundi sur son identité hutue ou tutsie. Le reste relève de la justification idéologique et ne compte pas. La stupide colonisation belge qui proclama un matin la supériorité des éleveurs tutsis sur les agriculteurs hutus est certes pour

quelque chose dans la haine que ces deux communautés se vouent aujourd'hui. Cependant, il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant l'intervention des Belges qui firent juste office de catalyseurs dans une situation où tous les réactifs étaient depuis longtemps en place. (texte)

C'est un attentat contre l'avion du président Juévréal Habyarimana (sic) qui déclenche la guerre civile. Rebelles du Front Patriotique rwandais sont présents devant l'épave de l'avion. (légende de photo)

D'avril à juillet, 600 000 à 1 million de Tutsis et de Hutus modérés sont tués.

L'historien Jean Hatzfeld a recueilli les témoignages de tueurs hutus au moment de leur procès. Compte-rendu de leurs récits.

Qu'est-ce qu'un génocide? À en croire les dix tueurs qui parlent dans ces pages, la réponse est simple : un travail. ils disent tous: « le boulot » Un boulot qualifié tour à tour de «salissant », d'« agité », mais un boulot. Un boulot avec des horaires : le matin, vers 9 heures, tous les hommes se rassemblent sur le terrain de football, puis ils descendent dans les marais traquer et tuer à la machette tous les Tutsis, hommes, femmes et enfants, qui y sont terrés, « jusqu'au sifflet de fin de travail ». Un boulot avec une hiérarchie: les miliciens hutus, les interahamwe, qu'ils appellent leurs « encadrateurs », et qui assurent la formation: « [...] Ils se montraient plus spécialisés. Ils donnaient des conseils sur les chemins à prendre et les techniques de coups. [...] Ils profitaient de leur temps libre pour initier ceux qui ne se montraient pas à l'aise avec ce travail de tuerie. »

On est frappé par la récurrence, dans leur bouche, de ce terme de «soulagement» ; par l'insistance obsessionnelle avec laquelle ils vantent la « simplicité» radicale du programme génocidaire, qui les dispense de penser: c'était« simplement dit, simple à comprendre» [...] ; «il suffisait de fouiller et tuer jusqu'au coup de sifflet final» (Ignace) ; « impossible de cafouiller» (Jean-Baptiste Murangira) ; « on n'avait gélldé qu'une seule idée dans le pot» (Ignace) ; « les soucis nous avaient délaissés" (Adalbert) ; on était « débarrassés de questions personnelles» (Léopold). Joseph-Désiré résume: «Ce programme répété nous dispensait de réfléchir à ce qu'on faisait. On allait et on revenait, sans croiser une idée. » (texte)

La reprise du pouvoir par les Tutsis conduit à de nouvelles persécutions, contre les Hutus cette fois. La communauté internationale s'est montrée incapable de faire cesser ces massacres à grande échelle .

Entre le 9-17 avril 1994 : les ressortissants français et européens sont évacués. Le 23 juin 1994 débute l'opération Turquoise c'est-à-dire le déploiement de forces françaises. (chronologie)

Le 17 juillet 1994 le FPR contrôle l'ensemble du Rwanda. Fin du génocide. chronologie

Après le génocide des Tutsis de 1994, les Tutsis en exil ont repris le pouvoir au Rwanda, provoquant l'exil de 2 millions de réfugiés hutus, principalement au Zaïre, mais aussi au Burundi et en Tanzanie. En 1996, (octobre 1996-mai1997) profitant du contexte de guerre civile au Zaïre, l'Armée populaire rwandaise poursuit des réfugiés et les« miliciens » Hutus à travers le pays. Environ 200 000 trouvent la mort (chronologie et commentaire de carte)

3. MAGNARD 2007 STG

Depuis l'émancipation des colonies, le tiers-monde connaît une forte instabilité. L'appartenance fréquente à l'un des blocs contribue à accroître les tensions entre les États et provoque aussi des guerres civiles. Le départ de la puissance coloniale accroît aussi les conflits ethniques dans des frontières mal reconnues, conflits parfois attisés par l'ex-colonisateur.

• Crises, coups d'État et dictatures sanglantes jalonnent l'histoire du tiers-monde postcolonial, favorisant l'ingérence des puissances occidentales et déplaçant des milliers de réfugiés, ce dont témoigne en Afrique noire, la « décennie du chaos» (1991- 2001) . Le génocide au Rwanda en 1994 exprime dramatiquement cette incapacité. Cette instabilité retarde d'autant la démocratisation et les chances de développement.

4. HATIER 2007 STG

Le Rwanda participe à la conférence des non-alignés à Alger de 1973 (carte). Les Européens ont parfois joué des rivalités entre clans ou ethnies pour asseoir leur domination. Certains États héritent ainsi d'une mosaïque d'ethnies* qui rend difficile la constitution d'une nation. Surtout, les Européens ont contribué à exacerber les tensions. Le cas du Rwanda est tristement extrême. Le colonisateur belge a diffusé l'idée fausse que les Tutsis et les Hutus étaient deux ethnies différentes et s'est appuyé sur la minorité tutsie. Depuis l'indépendance en 1961, les tensions se sont exacerbées au point d'aboutir au génocide* de 500000 Tutsis en 1994 (doc. 6 et 7).*

E. Dans les éditions de 2008 (L,ES,S)

1. BRÉAL 2008

En 1994 une guerre civile a eu lieu au Rwanda(chronologie) due à la multiplication des conflits ethniques. .

Roméo Dallaire, officier canadien, commandant de la Force de maintien de la paix des Nations unies au Rwanda d'août 1993 à août 1994 a assisté, impuissant, au génocide de 1994 qu'il décrit ainsi dans son livre “ ***J'ai serré la main du diable, la Faillite de l'humanité au Rwanda, 2003.*** ”

« Avec beaucoup de rires et de vantardise, les miliciens ont avancé méthodiquement de famille en famille et les ont massacrées à coups de machette. Quelques personnes sont mortes sur-le-champ, tandis que d'autres, avec des blessures horribles, suppliaient pour qu'on les laisse en vie, elles et leurs enfants. Aucun individu n'a été épargné. Une femme enceinte a été éventrée et son fœtus arraché. Les femmes ont été abominablement mutilées. Les hommes frappés à la tête mouraient immédiatement ou agonisaient dans des douleurs atroces. Les enfants suppliaient pour être épargnés, mais ils recevaient le même traitement que leurs parents. Les organes génitaux étaient les cibles préférées des tueurs, et les victimes, abandonnées, mouraient d'hémorragie. Il n'y eut ni pitié, ni compassion, ni hésitation. Les canons des fusils contre la gorge, leurs yeux pleins de larmes et les cris des mourants emplissant leurs oreilles, les prêtres et les observateurs suppliaient les gendarmes de laisser leurs victimes. Comme réponse, on les forçait avec le canon des fusils à relever la tête afin de mieux assister à la scène d'horreur. »

La France dirige l'opération « Turquoise » au Rwanda.(chronologie indicative d'un sujet)

L'ONU met en place un tribunal international pour juger les crimes contre l'humanité commis au Rwanda.

2. HACHETTE 2008

Le cas le plus dramatique de guerre civile en Afrique est le génocide perpétré au Rwanda, en 1994, par l'ethnie majoritaire des Hutus sur les Tutsis, génocide qui provoqua la mort de 800 000 personnes, Tutsis pour la plupart . *Une propagande raciste virulente, développée surtout par des médias officiels, comme la radio des Mille Collines, à partir de l'été 1993, ravive l'idéologie des années 1950-1960. [...] Les Tutsis seraient fourbes par nature et sont dénoncés comme des ennemis dangereux qu'il faudrait neutraliser préventivement. [...] Cette préparation du génocide est le fait de dirigeants civils ou militaires liés à l'ancien parti unique et d'un nouveau parti extrémiste créé en mars 1992. [...] Sur le terrain, les massacres sont perpétrés méthodiquement par les milices du parti MRNDI et par des paysans convoqués sur des « barrières » de contrôle ou pour de véritables battues. Les autorités locales, préfets, bourgmestres, directeurs d'école, médecins ... encadrent la population. Armée et gendarmerie prêtent mainforte. Les tueries sont rythmées par les appels au meurtre de la radio des Mille Collines. Un chercheur américain a estimé que près de 200 000 personnes ont participé aux massacres.(texte)*

Les raisons de ces affrontements sont principalement économiques, ethniques. Au Rwanda, l'ONU est incapable de prévenir le génocide et, au Congo, les Casques bleus sont impuissants. Les Etats-Unis d'Amérique ont été absents du Rwanda au moment du génocide.

3. BORDAS 2008

En 1994 au Rwanda, entre 600000 et 1 million de Tutsi et de Hutu modérés ont été exterminés par des membres de l'ethnie hutu. L'antagonisme entre Hutu et Tutsi, traditionnel au Rwanda a abouti à un véritable génocide". *L'ethnie se pense et se veut exclusive de tous les autres ensembles sociaux. Elle est le centre de l'univers; hors d'elle, tout n'est que confusion, barbarie. Et lui demander de s'ouvrir aux autres, pour la raison que nous sommes tous frères en humanité, c'est là un discours que l'ethnie n'entend point. On peut donner pour typique de cette intolérance ethnique spontanée, instinctive, un cas limite en somme, la situation sociologique des peuples du Rwanda-Burundi où s'affrontent aujourd'hui les Tutsis et les Hutus entre lesquels, sur le plan physique, la distinction n'est pas toujours facile à faire, c'est le moins, quoi qu'on en dise. Et sur le plan culturel (je pense à la langue surtout), il n'y a pas de différence du tout. [...]*

La mémoire atavique¹ rassure chaque citoyen du RwandaBurundi sur son identité hutue ou tutsie. Le reste relève de la justification idéologique et ne compte pas. La stupide colonisation belge qui proclama un matin la supériorité des éleveurs tutsis sur les agriculteurs hutus est certes pour quelque chose dans la haine que ces deux communautés se vouent aujourd'hui. Cependant, il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant l'intervention des Belges qui firent juste office de catalyseurs dans une situation où tous les réactifs étaient depuis longtemps en place. (texte)

C'est un attentat contre l'avion du président Juévril Habyarinana (sic) qui déclenche la guerre civile. Rebelles du Front Patriotique rwandais sont présents devant l'épave de l'avion. (légende de photo)

La communauté internationale, pourtant présente sur les lieux avec les casques bleus de l'ONU, n'a pu l'empêcher. La majorité des conflits dans le monde d'aujourd'hui sont internes aux États, et cela est un obstacle majeur à l'établissement d'un ordre mondial stable ...

1962: Indépendance du Rwanda le 1^{er} juillet.

1959-1963 : 300000 membres de la minorité tutsi se réfugient dans les pays voisins (la moitié environ des Tutsi).

1973: Offensive des exilés tutsi. Persécutions anti-Tutsi à l'intérieur. Coup d'État militaire de Juvénal Habyarimana (ministre de la Défense). 1979 : Création au Kenya du futur Front patriotique rwandais (FPR) tutsi. 1990: Offensive du FPR : début de la guerre civile.

Août 1993: 2 000 hommes de l'ON U arrivent sur place pour superviser un accord de paix entre les rebelles tutsi et le pouvoir hutu.

6 avril 1994 : Attentat contre l'avion du président rwandais, Juvénal Habyarimana. Avril-juillet 1994: Génocide des Tutsi (800000 morts environ).

L'historien Jean Hatzfeld a recueilli les témoignages de tueurs hutus au moment de leur procès. Compte-rendu de leurs récits.

Qu'est-ce qu'un génocide? À en croire les dix tueurs qui parlent dans ces pages, la réponse est simple : un travail. ils disent tous: « le boulot » Un boulot qualifié tour à tour de «salissant », d'«

agité », mais un boulot. Un boulot avec des horaires : le matin, vers 9 heures, tous les hommes se rassemblent sur le terrain de football, puis ils descendent dans les marais traquer et tuer à la machette tous les Tutsis, hommes, femmes et enfants, qui y sont terrés, « jusqu'au sifflet de fin de travail ». Un boulot avec une hiérarchie: les miliciens hutus, les interahamwe, qu'ils appellent leurs « encadrateurs », et qui assurent la formation: « [...] Ils se montraient plus spécialisés. Ils donnaient des conseils sur les chemins à prendre et les techniques de coups. [...] Ils profitaient de leur temps libre pour initier ceux qui ne se montraient pas à l'aise avec ce travail de tuerie. » On est frappé par la récurrence, dans leur bouche, de ce terme de «soulagement» ; par l'insistance obsessionnelle avec laquelle ils vantent la « simplicité» radicale du programme génocidaire, qui les dispense de penser: c'était« simplement dit, simple à comprendre» [...] ; «il suffisait de fouiller et tuer jusqu'au coup de sifflet final» (Ignace) ; « impossible de cafouiller» (Jean-Baptiste Murangira) ; « on n'avait géllidé qu'une seule idée dans le pot» (Ignace) ; « les soucis nous avaient délaissés" (Adalbert) ; on était « débarrassés de questions personnelles» (Léopold). Joseph-Désiré résume: «Ce programme répété nous dispensait de réfléchir à ce qu'on faisait. On allait et on revenait, sans croiser une idée. » (texte)

*7 avril 1994 : 10 casques bleus belges tués en essayant de protéger le Premier ministre rwandais.
9-17 avril 1994 : Évacuation des ressortissants français et européens.*

Mi-mai 1994 : Après avoir réduit dans un premier temps son contingent, l'ON U décide l'envoi de 5000 hommes.

C'est à l'ONU que s'en est pris le général canadien Roméo Dallaire au deuxième jour de son témoignage devant le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) , à Arusha, en Tanzanie. Lui qui dirigeait la mission de l'ONU au Rwanda, pendant le génocide en 1994, a accusé mardi les Nations unies de ne pas lui avoir permis de démanteler des caches d'armes trois mois avant les massacres. Il a déclaré que ses « supérieurs hiérarchiques» à l'ONU avaient répondu par la négative à sa demande d'autorisation de démanteler des caches d'armes à travers le pays, qu'il avait envoyée dès le 11 janvier 1994. On lui aurait répondu que « cela ne figurait pas dans le mandat de la mission [de l'ONU] », a-t-il affirmé à la barre. On se souviendra que le génocide rwandais, orchestré par des Hutu radicaux, a fait entre 500 000 et un million de morts parmi les Tutsi et les Hutu modérés d'avril à juillet 1994. Dans son message du 11 janvier, le général Dallaire faisait également état de menaces contre le contingent belge de la mission de l'ONU. Or, là encore, 10' casques bleus belges ont été tués avec le Premier ministre rwandais de l'époque, Agathe Uwilingiyimana, dont ils assuraient l'escorte, aux premières heures du génocide, dans la matinée du 7 avril 1994, par des soldats de l'armée régulière rwandaise. La déposition du général Dallaire devrait se poursuivre jusqu'au 30 janvier, selon le calendrier du tribunal. Il témoigne dans le cadre du procès dit des «militaires », de quatre officiers de haut rang des ex-Forces armées rwandaises (FAR), poursuivis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. (texte)

23 juin 1994 : Début de l'opération Turquoise: déploiement de forces françaises. (chronologie)

sous l'apparence d'un partenariat, cette politique française est parfois qualifiée de néocolonialisme en raison de l'ingérence qu'elle occasionne comme cette intervention au Rwanda (1994)

17 juillet 1994 : Le FPR contrôle l'ensemble du Rwanda. Fin du génocide. Exode massif des Hutu vers l'étranger (2 millions de réfugiés environ).

8 novembre 1994: Création par l'ONU du tribunal pénal international pour le Rwanda.

Octobre 1996-mai 1997: L'Armée populaire rwandaise poursuit des réfugiés hutu à travers le Zaïre. Environ 200000 trouvent la mort.

Mars 1998: Première sentence du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPI R). Chronologie

4. MAGNARD 2008

(Le sentiment de supériorité de l'homme occidental a donné naissance à des stéréotypes qui sont véhiculés par des récits, des dessins, des publicités, des chansons et des films, qui traversent les décennies. À chaque population sont associées des caractéristiques physiques et intellectuelles entretenant un racisme ordinaire et pernicieux).

Le Rwanda a fait partie des « 75 États présents à la conférence d'Alger (carte).

En Avril 1994, un génocide a lieu au Rwanda (chronologie)

Le génocide rwandais est raconté par des meurtriers hutu. D'avril à juillet 1994, la guerre civile rwandaise se traduit par l'élimination systématique des opposants politiques et des populations Tutsi. En trois mois, entre 500 000 et un million de Tutsi (ainsi que des Hutu modérés) sont tués, trois millions fuient dans les pays voisins.

Panrace: «(le premier jour, un messenger du conseiller communal est passé dans les maisons pour nous convoquer à un meeting sans retard. Là, le conseiller nous a annoncé que le motif du meeting était la tuerie de tous les Tutsi sans exception. C'était simplement dit, c'était simple à comprendre.)

Élie: « [...] On n'avait pas à choisir entre les hommes et les femmes, les nourrissons et les anciens: tout le monde devait être abattu avant la fin". [...] Panrace: « Il y avait toutefois des gens qui cherchaient à tuer une personne en particulier. On voyait bien que cela les préoccupait de les dénicher en premier. [...] Soit à cause d'une ancienne chamaillerie, soit pour s'amuser. Soit le plus souvent pour s'approprier, le soir même, un champ bien placé qu'ils lorgnaient depuis longtemps. Celui qui apportait la preuve d'un coupage d'importance, comme une personne de renom ou une personne très agile, par exemple, pouvait être récompensé par une priorité sur sa parcelle» . Alphonse: «(je ne crois pas que nos cœurs détestaient les Tutsi. Mais il était inévitable de le penser puisque la décision était prise par les encadreurs de tous les tuer. [".] La haine était le seul sentiment autorisé au sujet des Tutsi. Les tueries étaient une entreprise trop manœuvrée pour nous poser d'autres questions sentimentales (texte Jean Hatzfeld. Une saison de machettes (2003), © Éditions du Seuil)

l'ONU est incapable de prévenir le génocide(texte)

Au Rwanda le français est la langue officielle, seule ou avec d'autres(cartre page 354)Des forces françaises y ont été déployées seules ou avec d'autres pays dans le cadre d'une mission confiée par l'ONU ou l'OTAN(cartre)

(L'influence politique mondiale de la France est le fruit de la géopolitique de l'après-guerre. Depuis les années 1980, le poids des anglo-saxons et des puissances émergentes d'Asie, tend à remettre en cause cette situation. Par ailleurs, la politique étrangère française est, par moments, accusée de complaisance à l'égard de certaines dictatures africaines et de néocolonialisme.)

5. NATHAN 2008 (J. Marseille)

En conflit (guerre civile) depuis 1991 Le Rwanda connaît en 1994 un génocide pratiqué par les Hutus et fait fuir des milliers de personnes qui se réfugient au Zaïre en 1996 . Entre 800 000 et un million de personnes sont massacrées à la machette, à la lance, au fusil . Cette tuerie (dont on ne connaît pas les causes) qui dure trois mois est perpétrée par la majorité ethnique hutu contre minorité ethnique des Tutsis. L'ONU tente d'intervenir (bien que sans le consentement du peuple concerné, toute intervention, même engagée avec les meilleures intentions, est inefficace) Elle met cependant en œuvre un droit d'ingérence qui permet à la communauté internationale d'intervenir plus souvent (...) En 1994, (le Conseil de Sécurité) autorise la France à employer « tous les moyens » nécessaires pour protéger les civils au Rwanda, pris dans un génocide entre ces deux ethnies, les Tutsis et les Hutus. *D'ailleurs la France et le Rwanda (ancienne colonie française) sont liés par un accord de défense et d'assistance militaire et technique (formation, fourniture de matériel et soutien technique) ce qui a permis à la France d'intervenir militairement dans ce pays depuis 1990.*(carte)

6. NATHAN 2008 (Le Quintrec)

La lutte entre les Hutus et les Tutsis a ensanglanté le Burundi, engendré un génocide au Rwanda d'avril à juin 1994 *qui fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. À nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates rwandais qui s'y opposaient. [...] Madame Claudine Vidal, directeur de recherche au CNRS, l'a affirmé très nettement devant la Mission: « Les Tutsis étaient définis par une carte d'identité délivrée par le pouvoir politique et ont été massacrés en tant que tels, ce qui permet l'analogie avec la situation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. » Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda et le-président du Burundi est détruit par un missile. Cet attentat, non élucidé, est le déclencheur du génocide. De fait, entre trois quarts d'heure et une heure après cet attentat, des barrages ont été mis en place dans les rues de Kigali et les cartes d'identité vérifiées. Ceux appartenant à« l'ethnie »tutsie ou en présentant les caractéristiques physiques communément admises ou ne pouvant présenter une carte d'identité avec la mention « Hutu » ont été retenus et souvent sommairement exécutés. (texte) Rapport de la mission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda, Le Monde du 13 décembre 1998.*

Puis cette lutte entre Hutu et Tutsi a déstabilisé la République démocratique du Congo (ex-Zaire, 1996-1998). (En Afrique, les ethnies constituent souvent la base de mouvements politiques qui luttent pour le pouvoir.)

(La communauté internationale est restée relativement passive face à ces guerres: les grandes puissances ne s'intéressent plus qu'aux régions jugées vitales pour leur sécurité, alors qu'au temps de la guerre froide elles étaient obligées de maintenir partout un certain équilibre des forces.)

Selon Boutros Boutros Ghali “il n'y a pas si longtemps, on croyait, à travers le monde, qu'il était possible de déceler un génocide et d'y mettre fin. Le mot d'ordre était: « Plus jamais ». Mais il y a eu de nombreux autres génocides parmi lesquels celui du Rwanda. Et pourtant, le Conseil de sécurité n'a pas agi.

Dans son numéro du 1er août 1994, le magazine américain Time publie un entretien au cours duquel Boutros Boutros Ghali a donné libre cours au sentiment de déception que lui a inspiré l'inaction de la communauté internationale au Rwanda. Selon lui cette inaction a été dû au fait qu'au lieu “de 600 millions de dollars pour financer les opérations de maintien de la paix,(il en aurait fallu) 3

milliards, à mesure que les États s'effondraient, que les crimes de guerre proliféraient et que le génocide faisait rage”.

Or selon Boutros Boutros Ghali “les États qui (auraient été) en mesure de redresser la situation (étaient) las, peu disposés à agir, dépourvus de toute vision”.

« L'ONU a d'abord mis en place des tribunaux spéciaux, chargés de juger les criminels de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. En 1994 : création du Tribunal international pour le Rwanda (TPIR), installé à Arusha (Tanzanie). Il doit prendre fin en 2010. »

Puis elle a décidé en 1998 de créer une Cour pénale internationale, installée de manière permanente à la Haye et ayant une vocation universelle. Entrée en vigueur en 2002, elle est compétente pour les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (commis depuis 2002). Elle se heurte à l'opposition de certaines puissances comme L'Inde, la Chine et les Etats-Unis. »

(La France a adopté l'article 124 du statut, qui permet à leurs ressortissants de ne pas être poursuivis pour des crimes de guerre pendant une période de sept ans »).

7. BELIN 2008

Les frontières, héritées de la période coloniale, rassemblent des peuples dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes. Accaparé par une ethnie au détriment des autres, le pouvoir central n'a ni la volonté ni l'autorité pour créer une dynamique d'unité. Les conflits interethniques sont nombreux et interminables. Au Rwanda, les conflits entre Hutus et Tutsis débouchent sur un véritable génocide. Entre avril et juillet 1994, près d'un million de Tutsis sont systématiquement assassinés par les miliciens Hutus encouragés par le pouvoir central. Armés de machettes, galvanisés par les appels de la radio nationale, ils finissent par arrêter les massacres grâce à l'intervention de troupes tutsies venues d'Ouganda.

Face à ces tragédies, les organisations humanitaires réclament depuis les années 1970 la création d'un droit d'ingérence humanitaire mais l'ONU peut difficilement agir à l'encontre de la souveraineté des États. Elle envoie des casques bleus pour s'interposer entre les belligérants, mais ses décisions sont souvent trop tardives.

Le quotidien des Tutsis pendant le génocide rwandais se révèle à travers ce témoignage :

«Tous les matins, je préparais aux enfants de la nourriture avec des aliments arrachés des parcelles; ensuite, je les emmenais à l'avance se dissimuler sous les feuillages des papyrus, en compagnie des grandes personnes qui avaient épuisé leur énergie. Il fallait, les jours de soleil, changer d'endroit, à cause des empreintes de pieds laissées dans la boue séchée. Quand les massacreurs arrivaient, ils chantaient; et c'était notre tour d'aller nous éparpiller dans les marais. Ils venaient vers 9 heures ou parfois 10 ou 11 heures, s'ils ne voulaient pas trop travailler. Certains jours, ils se déguisaient en diables, avec des pagnes sur les épaules et des coiffures de feuille sur la tête. Parfois, ils tentaient de nous surprendre, posant leurs pas en silence, mais on entendait le cri des singes macaques qui s'enfuyaient à leur passage.

Quand ils attrapaient une famille, ils frappaient premièrement le papa, deuxièmement la maman, puis les enfants, pour que tout le monde observe tout comme il faut. Ils passaient vers 16h30 sans tarder, parce qu'ils voulaient rentrer chez eux avant la nuit.

Alors, les fuyards chanceux fuyaient et se mettaient à fouiller dans les cachettes, pour essayer de trouver ceux qui avaient été tués. Les plus vaillants montaient vers l'école, pour s'abriter et reprendre un peu de vie commune. Les plus affaiblis se couchaient pour se sécher simplement sous les arbres les moins loin. Nous, la nuit, parce qu'on avait notre maison dans les parages, on rôdait dans nos parcelles attenantes pour amasser des aliments. On essayait de se donner des nouvelles des avoisinants qu'on avait aperçus dans la journée. »

Témoignage de Berthe Mwanankabandi, 20 ans, cultivatrice. Cité par Jean Hatzfeld, Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais, Le Seuil, 2000.

(texte)

8. HATIER 2008

Les conflits ethniques sont essentiellement localisés en Afrique : le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 ou le conflit du Darfour au Sud-Soudan.

Certains conflits actuels se caractérisent par des exterminations de masse : « génocide à la machette » au Rwanda...

Les conflits les plus récents ont été (...) mal réglés (par l'ONU) au Burundi, au Rwanda et en Somalie »(corrigé de sujet d'analyse de document)

F. Dans les éditions de 2011 (L,ES,S)

1. BRÉAL 2011

2. HACHETTE (Istra, direction Pascal Zachary) 2011

Une guerre civile de forme « ethnique » a eu lieu au Rwanda en 1994, où les populations civiles (Tutsis) ont été l'objet de génocide. Lors de ce conflit au Rwanda, les crimes commis contre des populations civiles ont conduit le Conseil de sécurité de l'ONU à créer un tribunal pénal international.

3. HACHETTE (direction Jean Michel Lambin) 2011

Les Etats-Unis ne sont pas intervenus au Rwanda en 1994, lors du génocide des Tutsis par les Hutus. Ce qui illustre que l'action des Etats-Unis est souvent incertaine ou sélective. *Par ailleurs le Rwanda demeure un foyer principal de guerre et guerre civile en ce début de XXIe siècle (carte).*

4. BORDAS 2011

L'Afrique centrale est déstabilisée. Cela résulte avant tout de conflits internes à cette région que compliquent les séquelles de la colonisation et les convoitises suscitées par les abondantes ressources minérales. Ainsi, en 1994, au Rwanda, le massacre de 800 000 Tutsis et Hutus modérés par les Hutus extrémistes constitue un véritable génocide. Les déplacements massifs de population qui en résultent favorisent la décomposition accélérée du grand pays voisin, la République démocratique du Congo. *En même temps que des Hutus victimes à leur tour de massacres et de déplacements forcés, des militaires des Force armées rwandaises se réfugient au Congo, ce qui déstabilisa ce pays d'accueil (légende de photo)*

5. MAGNARD 2011

L'Afrique est secouée par de nombreux conflits. En partie étouffées pendant la guerre froide, des guerres civiles éclatent en Somalie, au Libéria, ou au Sierra Leone. Au Rwanda, entre avril et juillet, le génocide des Tutsis par les Hutus fait 800 000 morts et illustre le **retour des clivages ethniques ou religieux au sein des États ou en les États**. *Le 6 avril 1994, l'avion transportant le*

président du Rwanda Juvénal Habyarimana est la cible de tirs et s'écrase sur l'aéroport de Kigali, la capitale du Rwanda. Il n'y a aucun survivant.

Quand l'avion du président a finalement chuté, trois ans plus tard, les radios nous ont décommandé de sortir. Sur le moment, on ne savait pas quoi penser de notre destin, mais les Hutus de notre région, eux aussi, hésitaient sur le nôtre; ils attendaient comme nous. Puis on a entendu les bourgmestres, les policiers, les fonctionnaires communaux, qui sillonnaient les brousses pour encourager les villageois en criant cette variété d'ordres: « Qu'est-ce que vous attendez pour exterminer ces Tutsis comme à Kigali, ce sont des cancrelats! », « Il n'y a plus de place pour les Tutsis, il faut les tuer comme vous pouvez », « Ce sont des vipères, c'est maintenant qu'il faut s'en débarrasser. Personne ne sera puni! » [...] Un surpeuplement de réfugiés nous attendait à Kabgayi, et nous avons encore dormi à ciel ouvert. [...] Chaque jour, des militaires devaient garer un autobus près des campements et ils faisaient monter à bord des Tutsis. Des prêtres, des soeurs, des professeurs, des commerçants, ils commençaient par les gens importants. Ils emmenaient une cinquantaine de passagers dans la brousse et, le soir, le bus revenait vide. Le 29 juin, ils ont fait monter mon mari. Il s'appelait Jean-de-Dieu Nkurunziza, c'était un brillant intellectuel et un homme très attentionné. (texte)

Ce génocide est réalisé devant des forces de l'ONU qui restent impuissantes, car bien qu'intervenant plus souvent depuis 1991 qu'entre 1945 et 1991, l'ONU cherche à imposer le droit d'ingérence, mais ne parvient pas à s'imposer face aux intérêts des grands États (exemple : la Russie en Tchetchénie).

6. NATHAN 2011

Au Rwanda, le génocide perpétré par les Hutus sur la population tutsi fait environ 800 000 morts, L'ONU a toutefois du mal à remplir ses missions; les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas d'être toujours efficace. Les grandes puissances, en premier lieu les États-Unis, restent méfiantes et ne l'utilisent que lorsqu'elles en ont besoin. Beaucoup d'espoirs reposent sur l'ONU. Les missions de maintien de la paix se multiplient; les casques bleus sont présents sur tous les continents. Le droit d'ingérence permet de porter une aide humanitaire aux victimes des guerres civiles. Une justice pénale internationale se met en place pour juger les auteurs de crimes de guerre ou contre l'humanité, notamment au Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie.

7. BELIN 2011

En Afrique, des replis identitaires, souvent attisés par des enjeux économiques, entraînent des guerres civiles. Au Rwanda, en 1994, le gouvernement aux mains de membres de l'ethnie hutu organise un génocide de la minorité tutsi. D'avril à juillet 1994, 800 000 Rwandais, Tutsi et Hutu modérés, sont massacrés par des milices hutu, entraînées et armées par le gouvernement rwandais - alors que la radio d'État appelle à la mort des Tutsi considérés comme des ennemis.

Partout, le modèle est le même, attestant la planification. Les miliciens [...] font fuir leurs victimes vers des refuges supposés (églises, dispensaires, écoles), puis encerclent ces lieux -devenus des abattoirs, les militaires y jettent des gaz lacrymogènes, des grenades à fragmentation et tirent pour briser toute résistance, puis y pénètrent pour déloger les réfugiés à la fois terrorisés et résignés, les miliciens attendent aux sorties avec leurs machettes, leurs lances et leurs gourdins cloutés. Ils reviennent voir les tas de cadavres le lendemain matin pour achever les blessés et piller. [...] Les blessures ont été portées à la tête, au cou, aux tendons, aux bras. Souvent les corps ont été précipités dans des fosses d'aisance ou déversés par bennes entières dans des charniers. Le Rwanda est parsemé de tas d'ossements. Certains ont dû creuser leurs tombes. D'autres ont été amenés jusqu'aux rivières de la frontière, abattus sur les bords des marais et précipités dans les cours d'eau: on a pu voir ces milliers de cadavres rejetés par la Kagera jusqu'au lac Victoria ... (texte)

8. HATIER 2011

Les conflits actuels ont vu le retour des exterminations de masse, comme en témoigne le génocide* des Tutsis au Rwanda en 1994. *Devant la multiplication des conflits régionaux, les Nations unies éprouvent de plus en plus de difficultés à se montrer efficaces. Malgré une opération de paix au Rwanda de 1993 à 1996, l'ONU a été incapable de prévenir le génocide. Dans le cadre de l'émergence d'un véritable "droit d'ingérence", c'est la France qui conduisait en 1994 au Rwanda l'"Opération Turquoise", officiellement destinée à protéger les populations de la guerre génocidaire qui déchirait le pays (texte).*

IV. ANALYSE THÉMATIQUE

Les élèves de Lycée sont supposés être « vierges » de toute connaissance à ce sujet. Mis à part quelques exceptions, ils peuvent en avoir « entendu parler » sans plus. Ils devraient donc recevoir de la part de tout manuel une information précise qui résume l'essentiel des événements et au moins un aperçu « neutre » des différents points de vue sur les faits les plus contestés. Étant, bien entendu, que lorsqu'un fait est avéré ce souci de « neutralité » devient plus que douteux : les faits de la Shôa sont indéniables et plus aucune discussion, plus aucun aperçu neutre des différents points de vue sur la véracité de ces faits ne sont tolérables à moins de tomber subrepticement dans un négationnisme qui ne dit pas son nom. Or sur le génocide des Tutsi du Rwanda les faits ont été établis très tôt par les historiens.

A. Mesure quantitative de la place du thème dans les manuels

1. Pratiquement aucun dossier, « double pages », ensemble documentaire, ni « sujet de bac » sur la question

La première remarque est de constater que, mise à part une exception notable, aucun autre manuel, parmi la trentaine étudiée ici, ne traite le sujet du génocide des Tutsi du Rwanda à la hauteur de l'événement historique. Il y a bien des doubles pages ou ensembles documentaires au sujet de la Shôa et du génocide cambodgien. Mais à l'exception notable d'un seul manuel sur les 50 analysés, le **Bordas 2007 pour les Terminales STI**, le génocide des Tutsi du Rwanda n'a jamais droit à ce traitement. Il y a là une ligne directrice commune à l'ensemble des manuels. Les auteurs ont donc pensé que le plus important génocide de la fin du XX siècle, le plus rapide et efficace (1 million de morts en une centaine de jours) ne nécessitait pas de traitement particulier. Il y a là une première donnée à expliquer.

De plus l'unique manuel (**Bordas 2007 pour les Terminales STI**) qui consacre la place la plus importante au sujet le fait de façon très ambiguë : la théorie du « double génocide » y est implicite et l'implication française en est réduite à une phrase sibylline pour les élèves.

Dans la lourde tendance de la nouvelle « pédagogie déductive » à la mode qui fait des « dossiers documentaires » une place essentielle dans les manuels cette quasi absence du thème rwandais est certainement significative. Pourtant le cas du génocide des Tutsi au Rwanda se prête particulièrement bien à une telle pédagogie.

2. Un traitement le plus limité possible

Le même constat se mesure également au nombre d'occurrences liées au drame rwandais. Le tableau ci dessous donne une idée de la place de ce génocide dans les manuels scolaires français.

a) Tableau statistique **Évolution de 1995 à 2008**

Date d'édition	Nombre de mots	Dont nombre de mots consacrés à l'implication française	Nombre de manuels	Moyenne de mots	Dont pourcentage consacré à l'implication de la France
1995	249	64	3	83	25,7%
1998	1286	90	7	183	6,9%
2003-2004	1345	452	8	168	33,6%
2007 (STG)	1229	24	4	307	1,9%
2008	3501	163	8	437	4,6%
2011	816	34	7	116	4,1 %
TOTAL	7610	793	30	253	10,4 %

L'analyse de l'évolution générale constatée de 1995 à 2008 dans les manuels dans le traitement du thème fait apparaître plusieurs tendances très nettes ;

b) **L'étoffement des informations fournies...**

Le tableau statistique fait apparaître une nette augmentation de 1995 à 2008 en nombre de mots en moyenne consacré au sujet par manuel. On a constaté à la lecture comparée des « résumés », que la tendance générale serait plutôt à l'étoffement des informations. Ce qui serait plutôt à mettre au profit d'une meilleure approche du thème par les auteurs de manuels.

Cependant un tel progrès dans le traitement du sujet reste très superficiel car cet étoffement comprend d'importantes restrictions qui en limitent considérablement la portée.

c) **... à nuancer dans les faits.**

D'abord cette augmentation n'est à porter au crédit que de quelques éditions (Bordas, Magnard...). Le tableau propose des moyennes qui faussent la réalité de ce que les élèves peuvent percevoir et comprendre de notre sujet. La très grande majorité des manuels ont gardé de 1995 à 2008 un niveau quantitatif particulièrement bas d'informations eu égard à la gravité historique du sujet.

Deuxième limite à cet « étoffement » : il est surtout due à l'insertion de documents annexes au cours proposant notamment des témoignages, et non une augmentation du cours proprement dit sur le sujet. En outre ces documents sont souvent proposés aux élèves sans questionnement, sans travail de réflexion critique ; ils sont donc presque toujours donnés aux élèves comme illustration du point de vue exprimé sur les événements dans la partie du cours proprement dit. Ils induisent donc un

choc, une émotion, une perception chez les élèves afin de mieux appuyer une interprétation des faits, plus qu'ils ne suscitent une réelle réflexion intellectuelle.

Le problème est d'importance car il s'inscrit dans une certaine évolution didactique assez préoccupante et qui dans le cas de la tragédie rwandaise relève de la manipulation intellectuelle. Qu'un programme officiel, un manuel, un cours de professeur d'histoire opère des choix dans le contenu de son enseignement est une nécessité de temps et de pédagogie. D'ailleurs l'évolution qui tend à privilégier dans les manuels scolaires la place dévolue aux documents et non au cours proprement dit est générale et peut pleinement se justifier pédagogiquement. Mais cela pose problème et devient « idéologique » lorsqu'il apparaît que ce choix a tendance à évacuer ce qui « gêne » du contenu du cours vers des « illustrations » ambiguës, souvent peu utilisables par les professeurs et hors de portée de la réflexion pourtant nécessaire des uns et des autres.

Il y a plusieurs façons de donner des informations et de faire comprendre certaines relations de causes à effets aux élèves.

L'affirmation pure et simple, dans le corps du cours et qui utilise le style direct. L'élève comprend que le fait ou l'explication a été établi scientifiquement par les historiens; l'élève prendra cette affirmation comme une vérité à laquelle la fonction même du manuel l'incite à croire sans l'ombre d'un doute: *c'est ainsi; une sorte de principe d'autorité qui se confond, par la force de l'institution lui donnant caution, avec un principe de vérité.* C'est l'équivalent écrit de ce qu'on pourrait appeler un « cours magistral ». L'élève est amené à considérer que ce qui est écrit dans le corps du cours lui-même est prouvé, indiscutable, établi comme étant une donnée cognitive intangible et définitive. Cette didactique correspond plutôt à la manière dont on rédigeait les manuels dans les années 50-70 où elle se trouvait dans des proportions très dominante. Cette façon de fournir des informations historiques, des faits présentés comme totalement avérés, demeure dans les parties correspondantes au « cours » proprement dit des manuels d'aujourd'hui. Ainsi, pour notre sujet, lorsqu'un auteur de manuel, le **Nathan 1998**, affirme dans la partie cours « *la surpopulation et les tensions anciennes entre Tutsis et Hutus débouchent, depuis 1993, sur des génocides réciproques et sur la fuite des survivants vers les pays voisins* », les élèves ne peuvent qu'assimiler comme étant des « vérités historiques » cet amoncellement de ce qui n'est en fait que flou ambigu, interprétation tendancieuse, erreur pure et simple et mensonge par omission.

Cette didactique « magistrale » fut depuis critiquée judicieusement car elle imposait à l'esprit de l'élève, de façon directe, la croyance en une « Histoire » toute faite, transcendente, « dictée » au sens latin de *dictare* (dire fréquemment, ordonner) et au sens grec de *didaktikos* « propre à instruire » venant lui même du verbe *didaxai* « enseigner ». Le manuel était bien l'héritier de la scolastique où « enseigner » revenait à ce que le maître dictât à l'élève son commentaire à apprendre par cœur. L'esprit critique de l'élève était donc annihilé dès le départ, lire le cours revenant de fait dans son esprit à lire la vérité. L'accès aux « sources » lui permettant de se faire sa propre opinion lui était chichement dosé. Il faudra la révolution culturelle de la Renaissance puis des années 60 pour que certains élèves commencent à douter de la véracité du contenu d'un manuel ou d'un cours de professeur.

On vit apparaître alors des procédés apparemment moins directifs. Dans le cours proprement dit d'abord les auteurs utilisent de plus en plus souvent, pour un certain nombre d'événements « gênant », une formulation moins directe, qui place assez ostensiblement le point de vue du « cours » dans une position de recul, de distance, supposée plus « objective ». L'événement « douteux » est présenté dans un style indirect; *selon X cela serait ainsi.* Par exemple le **Le Bréal 1998** présente ainsi l'intervention Turquoise page 220

« Les accords militaires (qui) affectent la souveraineté des États » .

Initialement, l'assistance militaire avait pour rôle la formation d'armées

locales, en apportant un soutien logistique mais aussi un enseignement pour les cadres militaires dispensé dans les anciennes métropoles. Toutefois, la mise à disposition d'armes et d'équipement s'est vue prolongée par l'intervention des grandes puissances dans les affaires intérieures de ces pays, conséquence manifeste de l'ère coloniale. Ainsi, la France n'hésite pas à intervenir en envoyant des troupes de combat, comme dans les années 70 au Tchad, plus récemment en 1992 en Somalie et en République centrafricaine, ou en 1994 avec l'opération « Turquoise » au Rwanda. Pour justifier ces interventions, l'État français invoque la mission officielle de protection des ressortissants étrangers pendant les périodes de trouble ».

L'élève est donc amené à prendre une certaine distance vis à vis de l'affirmation qui peut être conforme à la vérité si on en croit X. Dans l'esprit des élèves lecteurs, « conséquence manifeste de l'ère coloniale » est une assertion avérée. Par contre l'expression « Pour justifier ces interventions, l'État français invoque... » laisse la place à un possible doute, à la supposition qu'il pourrait y avoir d'autres raisons.

Autre exemple dans le Nathan 2008 Le Quintrec le problème de la « françafrique » est présenté ainsi :

Des relations privilégiées avec l'Afrique

- Une zone d'influence. La France a voulu garder des liens étroits avec ses anciennes colonies, essentiellement en Afrique. Elle y envoie ses coopérants, son aide au développement et parfois ses troupes (doc 4), sans se soucier du caractère souvent dictatorial des régimes qu'elle soutient. En retour, les États africains appuient la France à l'ONU, lui offrent des bases militaires et participent à la francophonie (voir p. 377). À partir de 1975, les sommets franco-africains officialisent cette coopération. Elle est dénoncée par certains sous le nom de « Françafrique ».

Même si le cours prend nettement une position critique vis à vis du « soutien » de la France à des régimes au « caractère souvent dictatorial », cette critique est rejetée en fin de paragraphe au niveau du point de vue de « certains », ce qui en limite, aux yeux des lecteurs, la véracité.

Deuxième évolution didactique générale au profit du recours aux documents : le cours proprement dit s'est largement réduit au profit de documents très nombreux et très variés. Ceux-ci sont destinés dans la philosophie des programmes officiels et les justifications des auteurs de manuels, à rendre l'élève plus actif dans le processus de compréhension puis d'assimilation des connaissances jugées nécessaires à la formation intellectuelle des élèves et au bon traitement des dits programmes. Cette nouvelle conception didactique est sensée, par la même occasion, développer l'esprit critique des élèves. On ne lui dicte plus la vérité historique mais on suscite sa réflexion afin qu'il parvienne lui-même à une certaine vérité. Il n'en demeure pas moins que cette nouvelle voie reste déterminée, et très étroitement conditionnée et encadrée en fonction de ce que l'auteur du manuel, comme le professeur dans sa classe, juge comme étant une « vérité » bonne à acquérir pour satisfaire ces objectifs formatifs et cognitifs. Analyser la place d'un thème dans un manuel scolaire nécessite donc, au delà d'une simple évaluation quantitative de ce thème, de comprendre les motivations qui ont abouti au choix de tel ou tel document, de sa place et de sa présentation dans le manuel, de son agencement avec la partie du cours proprement dite, des coupes qui ont été réalisées dans le document source pour le rendre plus accessible aux élèves etc...

Ainsi un document peut-être une simple illustration du cours donnant à voir un fait qui se présente comme vérité vérifiée. C'est le cas notamment des nombreux extraits de textes proposés aux élèves qui peuvent être appréhendés par eux comme de simple description des actes génocidaires. Les extraits de témoignages de génocidaires ou de victimes dans les ouvrages de Jean Hatzfeld ou de

Roméo Dallaire (Bréal 2008). Le problème se pose lorsque ces extraits sont proposés comme tels, sans contextualisation. Ils ne peuvent alors que renforcer, par exemple, une vision « barbare » de l’Afrique ;

D’autres documents plus subjectifs peuvent proposer un point de vue, une interprétation, soumise à l’analyse des élèves. Celle-ci peut, selon les questions posées aux élèves, susciter plus ou moins la paraphrase (*j’ai bien repéré la vérité qu’on me propose ici à saisir*) ou la critique (*j’ai repéré l’allusion l’information que je suis capable de décrypter, d’explicitier, de nuancer, de remettre en cause, de critiquer*) : ***selon ce document c’est ainsi mais si je répond à la question X la vérité est plus complexe, voire à l’opposé.***

Dans le cas de notre thème ces documents qu’on nommera « subjectifs » sont soit proposés sans questionnement, sans contextualisation, soit donné comme appartenant aux premiers types de documents dit « objectifs » ; un des exemples les plus significatif est l’utilisation d’une Une de Libé, dans un manuel qui omettant le génocide des Tutsi lui-même, diffuse par le biais de ce document non contextualisé ni analysé la théorie du double génocide (Bréal 1998).

Le choix de l’extrait implique la responsabilité de celui qui fait ce choix; faire des coupes dans un texte pour le rendre plus clair ou plus facile d’accès, en éliminant le pédagogiquement superflu, n’est pas innocent; l’extrait est donc révélateur, dans le fait d’être choisi parmi d’autres, d’être l’objet de telle ou telle coupure, de la tendance idéologique de celui qui choisi de l’insérer dans le manuel scolaire. Surtout sur un sujet si controversé et sensible que le génocide des Tutsi au Rwanda, toute candeur, feinte ou sincère, ne peut prétendre à l’innocence. Le choix de tel ou tel extrait est une signature: elle révèle dans quel sens on veut que l’élève réfléchisse ou tout du moins dans quelles limites. L’exemple de cette « coupe » à l’intérieur d’un texte proposé comme document est particulièrement significatif dans le fascicule de travaux dirigés (Hatier, de l’édition 2001) pour la classe de seconde où tous les passages faisant référence ou la moindre allusion à l’implication de la France dans le drame rwandais ont été gommés.

Autre exemple dans le (Hatier 2008) : la façon dont les auteurs ont découpé le discours de Dakar de Sarkozy en éliminant curieusement la moindre allusion au génocide. Ou bien il s’agit d’une découpe critique: ce passage du discours apparaissant trop « idéologique » aux yeux de nos pédagogues. Mais à ce compte-là pourquoi ne pas dissimuler les passages politiquement incorrects de Hitler, Staline, ou autres « penseur historique » présumé dangereux à mettre sous les yeux de nos élèves ? Ou bien avons-nous là l’exemple d’une autocensure inconsciente (ce qui est la pire de la part d’intellectuels qui sont censés ne pas être sous influence) ou consciente, ce qui pose un problème déontologique : le pédagogue choisirait-il une grille de lecture de l’Histoire à ses élèves au détriment des autres ?

De fait, la partie du cours proprement dit consacrée au thème du génocide est selon les éditions, soit stable, soit réduite, ce qui limite considérablement la portée des informations apportées aux élèves.

d) Une nette diminution de la part consacrée à l’implication de la France au Rwanda

En particulier, le tableau statistique permet de mettre en évidence que le pourcentage de mots consacrés à l’implication de la France au Rwanda est en nette diminution ; le chiffre important des éditions de 2003-2004 s’expliquant par la présence dans un seul manuel, le (Magnard 2004) d’un unique extrait du rapport de la Mission d’information parlementaire ; lequel disparaît curieusement en 2008, réduisant ce pourcentage à 4,6%.

Cette diminution s'explique par le choix de nombreux manuels de 2008 d'occulter totalement l'implication française et par la tendance à déconnecter dans la structure même du manuel les informations sur le Rwanda et sur la France. La nouvelle diminution des informations sur l'implication de la France à partir des éditions 2011 s'explique par le fait que le changement des programmes officiels rendent presque impossible le traitement du génocide des Tutsi du Rwanda. Il s'agit même d'une quasi disparition, car les 34 mots évoquant cette implication sur les 816 mots consacrés au drame rwandais, sont le fait d'un seul manuel, le **Hatier 2011**. Ce qui signifie que les 6 manuels des autres éditions font le silence total sur cette implication, y compris l'opération Turquoise.

B. Prise en compte du « génocide » lui-même.

➤ ***Rappel***

La réalité du « génocide » des Tutsi du Rwanda en 1994 n'a pas été reconnue ni qualifiée en tant que telle par le terme de « génocide » dès le début des événements. Une des raisons est que, au dire même des journalistes présents sur place, ils avaient une « *vue trop partielle*⁵⁹ » pour comprendre la nature exacte des tueries en cours. Il leur était difficile d'avoir une vue globale. De fait les éditorialistes à la rédaction, grâce « *aux dépêches et comptes-rendus* » ont une « *vision plus globale des choses* »⁶⁰ et ont commencé à qualifier les événements de « génocide », dès le 28 avril pour journal *Le Soir*. L'utilisation de ce terme se situe aussi à un niveau juridique et politique. Comme le précise Patrick de Saint-Exupéry « *Je n'ai pas utilisé le mot génocide dans mon premier reportage(...) en fait ce n'est pas à moi d'avancer ce terme: je suis journaliste et non pas un responsable politique. Ce mot a une valeur juridique et ce n'est donc pas à moi de le mettre en avant* »⁶¹. Les premiers à utiliser publiquement le terme de génocide furent, le Pape Jean-Paul II dès le 27 avril 1994 et en France, le 16 juin soit plus de deux mois après son commencement, Alain Juppé parle de « génocide » et annonce l'imminente intervention militaire française, l'opération Turquoise.

Le 28 juin 1994 R. Degni-Segui, dans son *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda*⁶², commandité par la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme établit que « *la qualification de génocide doit être d'ores et déjà retenue en ce qui concerne les Tutsis [...] il en va différemment de l'assassinat des Hutus* ».

Le Conseil de sécurité mit également du temps à reconnaître l'existence du « génocide ». Le 30 avril 1994, le Président du Conseil de sécurité déclare : « *Le Conseil de sécurité est atterré d'apprendre que le massacre de civils innocents à Kigali et dans d'autres régions du Rwanda se poursuit et que de nouvelles hécatombes seraient en préparation.(...) rappelle que l'élimination des membres d'un groupe ethnique avec l'intention de détruire ce groupe totalement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international*⁶³ ».

La résolution 918 du 17 mai 1994 du Conseil de sécurité n'utilise toujours pas le mot génocide, mais les termes correspondants à sa définition juridique : « *Rappelant dans ce contexte que le fait de tuer les membres d'un groupe ethnique dans l'intention de détruire totalement ou partiellement ce groupe constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international* ».

Les États membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, dont la France et le Rwanda (représenté par un membre du Gouvernement interimaire qui organisait le génocide), ont semblé ne pas vouloir distinguer les massacres génocidaires de la guerre civile. Les États-Unis, marqués par le fiasco somalien récent, et l'ensemble du Conseil de sécurité des Nations Unies refusèrent de qualifier à temps les massacres de génocide, ce qui

⁵⁹ Interview de Colette Braeckman, 8 mars 2005 dans Klinkemallie Sylvie, *Rwanda : la presse en questions*, Gollias, 2007, p.119

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Interview du 19 avril 2005, Interview de Colette Braeckman, 8 mars 2005 dans Klinkemallie Sylvie, *Rwanda : la presse en questions*, Gollias, 2007, p.128

⁶² Document ONU, n°E/CN.4/1995/7, p.20

⁶³ Document ONU, n° S/PRST/1994/21.

empêcha de faire jouer la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* qui obligeait les États signataires à intervenir. On employa dès lors des périphrases du genre « *actes de génocide* ».

La résolution 925 du 8 juin 1994 du Conseil de sécurité utilise pour la première fois l'expression « *génocide* » et note « *avec le plus grand souci que des actes de génocide avaient eu lieu au Rwanda* » et rappelle « *que ce crime tombait sous le coup du droit international* ».

Le 1er juillet 1994, le Conseil de sécurité adopta la résolution 935 dans laquelle il pria le secrétaire général de constituer d'urgence une commission impartiale d'experts disposant de pouvoirs d'investigation élargis pour vérifier les conclusions du rapporteur spécial, puis de dresser un rapport dans un délai de quatre mois, quant aux éléments de preuve concernant les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda, y compris d'éventuels actes de génocide.

Les experts désignés ont rendu leur rapport le 4 octobre 1994, dans lequel ils ont qualifié les massacres des Tutsi de "*génocide*" au sens de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, tout en soulignant qu'ils n'ont découvert aucune preuve indiquant que des éléments tutsi avaient commis des actes dans l'intention de détruire le groupe ethnique hutu en tant que tel, au sens de la convention sur le génocide de 1948⁶⁴. Le Conseil de sécurité finit par consacrer la reconnaissance de la perpétration d'un génocide au Rwanda contre les Tutsi, les crimes contre l'humanité et les violations de l'article 3 commun aux conventions de Genève du 12 août 1949. Il décida par la même occasion, à travers la résolution 955 du 8 novembre 1994, de mettre sur pied un tribunal pénal international chargé de « *juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide et d'autres violations du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations du droit international commis sur le territoire d'Etats voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994* ».

Après quatre ans de fonctionnement, ce tribunal a rendu son premier jugement le 2 septembre 1998 contre Jean-Paul Akayesu, à l'issue duquel la perpétration du crime de génocide sur les Tutsi a été consacré comme un fait judiciairement reconnu. La négation pure et simple considère qu'il n'y a eu au Rwanda que de simples massacres de masse, dont la quantité aurait été délibérément grossie par la propagande pro-FPR. Dans les procès devant le TPIR, plusieurs accusés ont tenté de contester l'existence d'un génocide au Rwanda. Conscient du temps perdu dans chaque procédure, le TPIR a fini par décréter que le génocide n'a plus besoin d'être prouvé. Le TPIR, dans deux décisions rendues respectivement le 16 juin 2006 et le 2 décembre 2006 a conclu que le génocide des Tutsi du Rwanda constituait « *un fait de notoriété publique* », faisant partie de l'histoire de l'humanité qui n'est plus à démontrer⁶⁵.

Officiellement, la mission de Turquoise est de "*mettre fin aux massacres*" mais les instructions les caractérisent de "*très graves affrontement ethniques*" sans jamais mentionner le terme de "génocide"⁶⁶. La présence du mot « génocide » dans la résolution 929 de l'ONU donnant mandat à la France, aurait contraint celle-ci à respecter ses engagements pris en signant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, c'est-à-dire arrêter les assassins, les désarmer, les emprisonner afin de les remettre à un tribunal.

1. Omissions du génocide lui-même

De nombreux manuels omettent totalement de parler du « génocide » lui-même. C'est le cas des trois manuels des éditions de 1995 étudiés, **Bréal**, **Hatier** et **Belin** qui, un an après les événements, continuaient de fait à masquer aux élèves de terminales l'existence du génocide. Mais au moins pouvait-on leur trouver, dans le faible recul historique, une circonstance atténuante, bien que, dans les faits, le rappel ci-dessus prouve clairement que la reconnaissance du « génocide » en lui-même,

⁶⁴ Document ONU, n° S/1994/1125.

⁶⁵ International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR), *The Prosecutor vs Edouard Karemera, Mathieu Ndirumpatse, Joseph Nzirorera*, case n° ICTR-98-44-AR73(c), 1 December 2006.

⁶⁶ DES FORGES Alison, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Human Rights Watch/FIDH, Karthala, 1999. P.781

même s'il a été trop tardif pour intervenir efficacement pour l'empêcher, a eu lieu assez rapidement, dès juin-octobre 1994. L'absence de recul historique ne peut donc justifier une telle omission. La preuve en est que les auteurs des éditions **Bréal 1995** et **Hatier 1995** considéraient avoir par ailleurs suffisamment de recul pour justifier l'opération Turquoise.

Même chose pour le **Bréal 1998** (et qui donc n'a plus l'excuse du manque de recul historique) qui pousse le paradoxe de présenter les justifications françaises de Turquoise, par la « **protection des ressortissants étrangers pendant les périodes de trouble** » (page 220), en proposant même des documents allant de fait dans le sens de la théorie du « double génocide »⁶⁷ sans évoquer ni présenter une seule fois le génocide des Tutsi du Rwanda.

L'opération « Turquoise » a été citée une fois sans en expliquer ni le but ni les ambiguïtés. Pourtant l'année 1998 fut celle pendant laquelle le journaliste Patrick de Saint-Exupéry publia une série d'articles dans Le Figaro sur le génocide dans la semaine du 12 au 16 janvier. Dans un article paru en avril "France-Rwanda : des mensonges d'Etat", il rapporte des entretiens avec différents responsables politiques et militaires qui montrent entre autres que des militaires français étaient toujours au Rwanda durant le génocide. Ces articles aboutiront à la création d'une Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, en 1998, dirigée par Paul Quilès. Mais les élèves lecteurs de ce manuel n'en sauront rien. Pourtant les auteurs de ce manuel n'écrivaient-ils pas en avant-propos : « **Au-delà de ces objectifs très directement utilitaires, ce manuel propose au jeune adulte les éléments nécessaires pour une réflexion personnelle sur le monde contemporain, et pour sa formation de citoyen** ».

Dans certains cas, la machine éditoriale semble avoir quelques difficultés à suivre « l'accélération de l'Histoire ». Dans certains cas seulement – dont fait partie le drame rwandais, puisque dans d'autres, notamment pour les justifications des interventions françaises en Afrique, ou pour la dénonciation des interventions américaines, le laps de temps de réaction est curieusement beaucoup plus court. Cette différence de respect du « recul historique » prétendument nécessaire résulte donc bien d'un choix idéologique de la part de ces auteurs de manuel.

Le comble en la matière se situe dans l'édition **Bertrand-Lacoste de 2004**, où dix ans après les événements, ni le terme de « génocide » ni même celui de « tutsi » n'étaient encore employés dans tout le manuel. Dans une chronologie (page 148-49) les élèves n'auront d'autre information en face de la date de 1994 que le terme de « **Rwanda** » tout seul : ni le terme de massacres et encore moins de génocide n'est proposé à la réflexion des élèves.

De fait, dans ce manuel, la réalité même du « génocide des Tutsi » est omise au profit des seuls problèmes des « réfugiés » Hutus qui sont maintes fois évoqués et illustrés par des photos. Ce qui est une forme de comble du « négationnisme ». Pourrait-on imaginer un manuel qui présenterait les justifications de la collaboration de l'État français et « l'apocalypse » qu'a représenté les bombardements de Dresde sans évoquer ni présenter une seule fois la Shoah elle-même ? C'est pourtant ce que font les auteurs du manuel Bertrand-Lacoste de 2004 à propos du génocide des Tutsi du Rwanda.

2. Utilisation du terme de « génocide » ou non

Vient ensuite une série de manuels qui présentent les événements sous une autre appellation que « génocide ». Ce manque de rigueur intellectuelle masque en réalité une négation, car sans être vraiment nommé, un génocide n'est en fait pas reconnu, ni donc enseigné, comme tel.

⁶⁷ Voir infra page *

Voici ce qu'on peut lire dans le **Hatier 1995** :

« Enfin, sous mandat de l'O.N.U., (la France) est intervenue au Rwanda pour empêcher le massacre des populations civiles dans la guerre ethnique dont ce pays a été le théâtre en 1994, combattre les épidémies et nourrir les réfugiés. »

Les auteurs de 1995 sont encore incapables de qualifier ces « massacres » de « génocide ». Dans le reste du manuel, en particulier dans la partie consacrée aux problèmes de l'Afrique postcoloniale, s'il est toujours fait référence aux « guerres ethniques » en général, jamais le terme de « génocide » n'apparaît.

Dans le **Nathan 1998** une chronologie (page 228) indique : **« 1993-1998 : affrontements entre Hutus et Tutsis au Rwanda »**

Contrairement aux autres manuels, les auteurs de celui-ci inscrivent ce conflit dans la durée, ce qui est plus proche de la réalité puisque la guerre civile a commencé en 1990, que les massacres de Tutsis ont eu lieu dès 1959 et surtout à partir de 1992. Cependant cette façon de présenter permet d'évacuer la notion de « génocide » proprement dite, au profit de celle « **d'affrontements** ».

Néanmoins ce manuel informe par ailleurs que **« le Rwanda a été le théâtre depuis 1994 d'un véritable génocide... »** mais sans en désigner clairement les victimes, autrement que par l'expression plus qu'ambiguë suivante : **« entre Tutsis et Hutus (...)des génocides réciproques et(...) fuite des survivants vers les pays voisins »**

Si l'on trouve dans le **Bertrand-Lacoste 1998** une occurrence **«génocide rwandais** » (toujours sans en préciser les victimes), la chronologie récapitulative proposée aux élèves paraît bien curieuse :

1992	Signature du traité de Maastricht Accords de l'ALENA Élection de Clinton	Réforme économique en Russie Épuration ethnique en Bosnie	État d'urgence en Algérie
1993	Deuxième cohabitation (Balladur) Naissance de l'UE	Casques bleus en Bosnie	Massacres au Rwanda
1994		Intervention russe en Tchétchénie	Mandela élu président en Afrique du Sud
1995	UE à quinze Élection de Chirac		
1996			
1997	Troisième cohabitation (Jospin)		

Le terme « génocide » disparaît et est remplacé par celui de « **massacres** » au pluriel ce qui induit une lecture des événements à travers le prisme de la théorie du « double génocide ». Qui plus est la date de 1993 est erronée.

Le moins qu'on puisse dire est que le drame rwandais a été traité dans ce manuel d'une façon à la fois très légère et ambiguë.

Le reste des manuels utilisent enfin le terme de « génocide », mais souvent sans en donner une définition claire et donc sans en préciser explicitement les victimes.

3. Définition d'un génocide

➤ **Rappel**

Le présent rappel reproduit le texte de Jean-Luc Chavanieux, édité sur le net, le site « RwandaNet », en août 2000, et qui nous semble être une bonne synthèse.

http://rwanda.free.fr/docs1_b.htm

En quoi le massacre des Tutsi du Rwanda est bien un génocide.

Ici et là, il est question de la remise en question de l'utilisation du mot génocide à propos du massacre des Tutsi du Rwanda de 1994. Lorsque le fait n'est pas simplement nié ou remis dans une perspective de

propagande "génocidaire", c'est la qualification de "génocide" qui fait l'objet de négation. Voici pourquoi le génocide des Tutsi du Rwanda est effectivement un génocide.

Convention

Le crime de génocide n'est pas lié à une question de nombre de victimes ou de violence lors de l'extermination. Il fait l'objet d'un texte, la **"Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide"**, établi par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (Résolution 260 A (111) du 9 décembre 1948). Traumatisée par le génocide des Juifs ou des Tziganes par l'Allemagne nazie, l'ONU **"reconnaissant qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité, convaincue que pour libérer l'humanité d'un fléau aussi odieux la coopération internationale est nécessaire"** a défini ce qu'est un génocide. Hélas, le mot a été utilisé à tort et à travers pour décrire des massacres massifs ou des actes de guerre. Banalisant le mot, son usage excessif, souvent pour des raisons de propagande, a déformé sa définition. Replongeons au sein du texte qui définit le crime de génocide, notamment l'article 2 :

Article 2

Dans la présente Convention, le génocide s'entend comme l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel:

a) meurtre de membres du groupe; b) atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Commentant ce passage de la Convention dans son livre **"Rwanda, essai sur le génocide"** (Editions Complexe, 1994), Alain Destexhe le résume à une définition plus actuelle et plus concrète. Il écrit **"En définitive, le génocide se définit aujourd'hui à partir de quatre éléments constitutifs : - un acte criminel, - dans l'intention de détruire - un groupe ethnique, national ou religieux - visé comme tel."**

(...) Pourtant, quelques intellectuels récusent la notion de génocide par la définition de groupe (c'est le cas de quelques "théoriciens marxistes" s'étant penchés sur le génocide rwandais), les Tutsi ne formant **"ni un groupe national, ni un groupe ethnique, ni un groupe racial ni un groupe religieux"**.

Groupe ethnique ? Groupe racial ? Groupe national ?

Les arguments des négationnistes du génocide (du moins de ceux qui refusent de qualifier les massacres des Tutsi de génocide) portent souvent sur la définition du groupe tutsi. A proprement parler, les Tutsi ne forment pas une ethnie, qui est, rappelons-le, une communauté de personnes partageant le même mode de vie, la ou les mêmes religions et la même langue et vivant dans un espace commun.

(...)

Si effectivement les Tutsi du Rwanda ne constituent pas un "groupe" national, ethnique, racial, ou religieux visé par le crime de génocide selon la définition de la Convention, il n'en demeure pas moins que c'est dans l'optique de détruire un groupe ethnique, racial, national ou religieux qu'il a été défini par ses concepteurs, préparé par ses planificateurs et réalisé par ses exécuteurs.

C'est bien le fantasme ethniste⁶⁸ et racial des forces du génocide qui a créé les conditions de dénomination exacte des pogroms anti-Tutsi d'avril à juillet 1994, c'est donc dans un but "génocidaire" qu'a eu lieu ce qui doit être nommé "génocide des Batutsi du Rwanda".

Ultimes objections ?

D'autres objections ont cours en ce qui concerne le fait d'accoller "des Batutsi" au mot génocide. En particulier, le fait que sont morts de nombreux Hutu⁶⁹ lors du génocide. Il ne viendrait à personne l'idée de

⁶⁸ Ce qui pose en effet la question de la définition de la notion d'ethnie; voir plus loin le rappel sur cette question.

⁶⁹ "Le projet génocidaire vise une catégorie de victimes et une seule. Associer dans une même formule, comme on le fait souvent, « les Tutsi et les Hutu modérés » est une aberration du même ordre que celle qui présenterait comme victimes de la Shoah « les Juifs et les résistants » - ou, plus généralement, les Juifs et les autres populations civiles victimes du nazisme. La généralité du propos, sous un apparent humanisme, fait oublier les mobiles singuliers du crime. Certes, des « Hutu modérés » (étrange expression, soit dit au passage, qui impute aux Hutu une nature féroce que seule pourrait corriger la modération de leur pensée) ont été tués par les génocidaires. Mais les Rwandais que leurs papiers d'identité définissaient comme Tutsi étaient, par le fait même, eux et eux seuls, voués à la mort." dans Meïr Waintrater « *Comment ne pas reconnaître un génocide* » Revue d'Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et*

nier ce fait. Cherchons les causes de leurs assassinats. Les Hutu massacrés lors du génocide ont d'abord été ceux qui faisaient obstacle à la "solution finale" : ministres, magistrats, juristes représentaient la légalité ; journalistes, militants des droits de la personne, enseignants représentaient le savoir, la raison, le témoignage... Tous ont été tués lors des premières heures, dès le soir du 6 avril. Leurs noms faisaient l'objet de listes.

Ensuite, lors de la "massification" du génocide, ont été massacrés aux côtés des Tutsi les Hutu considérés comme traîtres à leur "race" : ceux qui étaient mariés à des Tutsi, ceux qui les protégeaient ou ceux qui refusaient de tuer. (...)

L'appartenance au "groupe" hutu, celui qui allait vaincre et survivre au génocide, était déterminée par un pacte de sang : non pas celui des bourreaux, mais celui des victimes. Il fallait avoir non seulement du "sang hutu" dans les veines, mais également du "sang tutsi" sur les mains ou sur la conscience pour mériter de vivre dans le Rwanda de l'après-génocide selon ses concepteurs.

Conclusion

Si l'on reprend la définition du génocide d'Alain Destexhe "[...] le génocide se définit aujourd'hui à partir de quatre éléments constitutifs :

- un acte criminel, - dans l'intention de détruire - un groupe ethnique, national ou religieux - visé comme tel."
- et que l'on essaye de l'appliquer au génocide des Batutsi du Rwanda, cela donne :
- un acte criminel, : le meurtre, le viol - dans l'intention de détruire : les Tutsi du Rwanda et leurs "alliés" - un groupe ethnique, national ou religieux : tel que défini par les idéologues du "Hutu Power" - visé comme tel : en tant que produit d'un fantasme racial et politique.

Rares sont les manuels qui proposent une définition rigoureuse de la notion de « génocide »

C'est le cas dans le **Hachette 2008** où la question proposée aux élèves au sujet d'un extrait de texte de Jean-Pierre Chrétien décrivant le génocide des Tutsi, est la suivante: ***“Pourquoi peut-on parler de génocide au Rwanda?”***. C'est une des seules fois où dans un manuel on s'efforce ainsi d'amener les élèves à comprendre qu'un génocide est un événement particulier, à distinguer des affrontements, tueries, massacres, guerre civiles, guerres ou purification ethniques évoqués par ailleurs.

Le génocide des Tutsis par les Hutus

Une propagande raciste virulente, développée surtout par des médias officieux, comme la radio des Mille Collines, à partir de l'été 1993, ravive l'idéologie des années 1950-1960. [...] Les Tutsis seraient fourbes par nature et sont dénoncés comme des ennemis dangereux qu'il faudrait neutraliser préventivement. [...] Cette préparation du génocide est le fait de dirigeants civils ou militaires liés à l'ancien parti unique et d'un nouveau parti extrémiste créé en mars 1992. [...]

Sur le terrain, les massacres sont perpétrés méthodiquement par les milices du parti MRNDI et par des paysans convoqués sur des "barrières" de contrôle ou pour de véritables battues. Les autorités locales, préfets, bourgmestres, directeurs d'école, médecins ... encadrent la population. Armée et gendarmerie prêtent mainforte. Les tueries sont rythmées par les appels au meurtre de la radio des Mille Collines. Un chercheur américain a estimé que près de 200 000 personnes ont participé aux massacres.

1 . Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement.

Jean-Pierre Chrétien, L'Histoire, février 2006.

Le texte de Jean-Pierre Chrétien permet en effet de repérer plusieurs éléments de la définition de génocide: *un acte criminel* (tueries organisées) ; *dans l'intention de détruire* (volonté d'un parti politique, propagande génocidaire, planification et organisation du massacre systématique), - *un groupe ethnique, national ou religieux - visé comme tel* (les Tutsi ennemis intérieurs aux défauts supposés insupportables).

Simple remarque : il eût été utile de fournir quelque part dans le manuel une définition rigoureuse de cette notion si galvaudée et parfois controversée, afin que les élèves puissent se démarquer de cette confusion générale et apprécier à sa juste valeur le texte de Jean Pierre Chrétien qu'on leur propose ici d'analyser.

Mais ce souci de définir le génocide est quasiment unique. Au contraire nombre de manuels manquent à ce sujet passablement de rigueur.

Ainsi le **Magnard 98** se laisse aller à un pléonasme révélateur : « *Les massacres des Tutsis au Rwanda en 1994 par les milices hutus, véritable génocide prémédité.* » Car, si l'on s'en tient à sa définition rigoureuse, un génocide ne peut qu'être « *prémédité* », puisqu'il faut qu'il y ait nécessairement « *intention de détruire* ». Et l'intention n'est elle pas nécessairement préméditation⁷⁰ ?

Même dans une édition, **Bordas 2007 STG**, qui est la seule à consacrer une double page entière au sujet, la vision proposée ici aux élèves est plus que discutable: le « *génocide* » ne serait qu'une « *violence extrême* » résultat uniquement quantitatif « *d'affrontements de plus en plus violents* » qui « *finalement* » y conduirait. Le « *génocide* » ne serait ici qu'une hypertrophie d'un « *conflit ethnique* ».

D'ailleurs le terme de « *génocide* » n'est nullement défini dans ce dossier. L'aspect « qualitatif » pourtant essentiel à la compréhension pour les élèves d'un tel phénomène est totalement gommé. Le caractère systématique et planifié qui est au centre même du concept de « génocide » ainsi que l'objectif « politique » du génocide n'apparaissent nullement. Ce qui réduit dangereusement la perception que les élèves peuvent s'en faire, laissant ainsi la voie libre à l'utilisation si peu rigoureuse de ce terme dans la plupart des médias. Le lycée qui doit être une école de rigueur, et les manuels sont quand même censés être au service de cette fonction, n'assume pas ici son rôle.

Enfin il y a parfois un manque de rigueur plus indirect, lorsqu'un manuel propose un extrait de texte comme document aux élèves sans leur donner les moyens d'analyser et de rectifier par eux-même les imprécisions de vocabulaire de l'auteur du texte en question. L'effet est d'autant plus pervers que l'auteur de par sa fonction peut être considéré par les élèves comme un « spécialiste » au-dessus de tout soupçon. C'est le cas du **Nathan 2008 Le Quintrec** qui propose un extrait de texte de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali, en poste au moment du génocide, et qui propose ici des exemples de « *génocides* ».

La déception d'un secrétaire général

L'Égyptien Boutros Boutros-Ghali a été secrétaire général de l'ONU de 1992 à

⁷⁰ Définition d'intention en *DR. CIVIL* et *PÉNAL* : Direction de la volonté consciente et délibérée, dessein prémédité de commettre le fait (délit ou crime) punissable par la loi (par opposition à *négligence* ou à *imprudence*) en ayant envisagé les conséquences de l'acte (*cf. intentionnel*).

♦ *DR. PÉNAL. Intention criminelle.* „Volonté manifestée par le délinquant d'accomplir l'acte incriminé, alors qu'il savait que cet acte constituait une infraction`` (Barr. 1967, 1974).

<http://www.cnrtl.fr/definition/intention>

1996.

Il n'y a pas si longtemps, on croyait, à travers le monde, qu'il était possible de déceler un génocide et d'y mettre fin. Le mot d'ordre était: « Plus jamais ». Mais il y a eu d'autres génocides: au Cambodge, où les Khmers rouges ont fait plus d'un million de victimes; dans l'ex-Yougoslavie, où le génocide a pris le nom de « nettoyage ethnique »; en Somalie, où les seigneurs de la guerre, en confisquant l'aide alimentaire destinée aux malades et aux affamés, ont provoqué un génocide par la famine et où 350 000 personnes ont péri avant que le Conseil de sécurité se décide à intervenir; au Rwanda enfin, où un demi-million de personnes ont été victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide. Et pourtant, le Conseil de sécurité n'a pas agi.

Dans son numéro du 1er août 1994, le magazine américain Time publie un entretien au cours duquel j'ai donné libre cours au sentiment de déception que m'inspire l'inaction de la communauté internationale au Rwanda. En 1991, au moment de mon élection, le monde entier pensait que l'ONU pouvait résoudre tous les problèmes de la planète avec quelques milliers d'hommes. Et voici que l'on découvre soudain que l'ONU mène de front 17 opérations différentes et qu'il y a sur le terrain quelque 70 000 hommes, et non quelques milliers. Au lieu de 600 millions de dollars pour financer les opérations de maintien de la paix, il en faut à présent 3 milliards, à mesure que les États s'effondrent, que les crimes de guerre prolifèrent et que le génocide fait rage.

Les États qui seraient en mesure de redresser la situation sont las, peu disposés à agir, dépourvus de toute vision.

Boutros Boutros-Ghali, Mes années à la maison de verre, Fayard, Paris, 1999.

L'expression de Boutros Boutros Ghali, semble d'abord minimiser le génocide des Tutsi ; dans le chiffre des victimes « *un demi-million* » qui est largement inférieur à la fourchette généralement avancée c'est-à-dire entre 800 000 et 1 million de morts ; dans la précision « *victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide* » : ce qui laisse entendre curieusement de façon implicite qu'il a été possible qu'il y ait pu y avoir un « doute » là-dessus.

En effet, une des lignes de défense des génocidaires et de leurs alliés, notamment certains décideurs français, est d'affirmer qu'il n'y aurait pas de preuve de la préméditation du crime c'est à dire de l'éventuelle « planification » du génocide. Sans planification préalable, le génocide n'en serait pas vraiment un au sens strict du terme et s'apparenterait plutôt à une flambée de violence vengeresse de la part d'une population hutu menacée par l'avancée du FPR et choquée par l'assassinat d'Habyarimana. Point de défense fondamental car on ne peut plus alors accuser les dirigeants français de l'époque de n'avoir pas su décrypter à temps les conséquences criminelles de masse d'un génocide planifié par leurs alliés du Hutu-power, puisque la supposée planification n'existerait pas et donc la compréhension de son danger humain leur demeuraient de fait impossible.

Boutros Boutros Ghali laisse apparaître dans ce texte un manque de rigueur certain dans l'utilisation du terme de « *génocide* », ce qui au niveau et aux responsabilités qu'il a occupé laisse plutôt songeur: en effet si l'on applique strictement la définition de génocide, les autres exemples qu'il donne, au Cambodge, dans l'ex-Yougoslavie en Somalie, peuvent y être seulement apparentés en tant que « pratiques génocidaires » ou « crime contre l'humanité » mais en aucun cas comme génocide véritable. Les spécialistes de la question affirment qu'au sens strict, il n'y a eu que trois « génocides » au XX siècle: celui des Arméniens en Turquie, celui des Juifs en Europe, celui des Tutsis au Rwanda. Pourquoi donc Boutros Boutros Ghali s'évertue à multiplier les exemples de

prétendus “génocides” en favorisant par rapprochements linguistiques l’amalgame entre “purification ethnique”, “génocide par la famine”, et “génocide” proprement dit? Aurait-il besoin de noyer le poisson de son échec particulièrement évident au Rwanda? La multiplication de dénomination de « génocide » pour des guerres civiles certes à caractères génocidaires mais ne répondant pas strictement à la définition par Boutros Boutros Ghali est une façon de « non-reconnaissance »⁷¹ : en « reconnaissant » des génocides partout on « noie le poisson » et on en arrive à ne plus reconnaître la spécificité réellement génocidaire du cas rwandais ; puisqu’il y avait tellement de « génocides » en cours et si peu de moyen, comment reprocher à Boutros Boutros Ghali de ne pas avoir pu les empêcher tous ; pourquoi aurait-il fallu qu’il privilégie l’action de l’ONU envers « un » génocide en particulier ? L’utilisation du terme de « génocides » au pluriel fonctionne ici également comme une déculpabilisation de celui qui au premier chef aurait dû tout faire pour empêcher que se réalise au moment où il commençait le « seul » véritable génocide en cours. Ce qu’il n’a pas fait en partie parce que la France, le meilleur soutien à son élection ou réélection au poste de secrétaire de l’ONU était fortement impliquée dans le drame rwandais et que les génocidaires étaient de fait soutenus par cette même puissance.

Certes, le contenu et l’idéologie du document ici proposé n’a pas à être endossé bien sûr par les auteurs du manuel. Sa fonction est d’illustrer une partie du cours ou mieux de susciter la réflexion des élèves grâce à l’analyse de ce document. Encore faut-il y inciter les élèves par un questionnement approprié. Ce qui n’est pas le cas ici. Les auteurs de manuel contribuent donc eux aussi à « noyer le poisson » et à perdre la conscience des élèves dans les méandres du non rigoureux. Et sur ce sujet c’est particulièrement inacceptable et dangereux.

Pourtant les auteurs du manuel en avaient les moyens, en poussant les élèves à confronter le texte de Boutros Ghali avec un autre texte qu’ils proposaient, d’ailleurs fort judicieusement, un peu plus haut dans le chapitre.

Le génocide au Rwanda

Le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. À nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates rwandais qui s'y opposaient. [...] Madame Claudine Vidal, directeur de recherche au CNRS, l'a affirmé très nettement devant la Mission: « Les Tutsis étaient définis par une carte d'identité délivrée par le pouvoir politique et ont été massacrés en tant que tels, ce qui permet l'analogie avec la situation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. » De fait, entre trois quarts d'heure et une heure après l'attentat contre l'avion présidentiel (1), des barrages ont été mis en place dans les rues de Kigali et les cartes d'identité vérifiées. Ceux appartenant à« l'ethnie »tutsie ou en présentant les caractéristiques physiques communément admises ou ne pouvant présenter une carte d'identité avec la mention « Hutu » ont été retenus et souvent sommairement exécutés.

Rapport de la mission d'enquête parlementaire sur **le rôle de la France**

⁷¹ sur ce thème de la “non-reconnaissance” voir Meïr WAINTRATER « *Comment ne pas reconnaître un génocide* » Revue d’Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l’histoire du génocide des Tutsi* », pages 173-200

au Rwanda, Le Monde du 13 décembre 1998.

1. Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda et le président du Burundi est détruit par un missile. Cet attentat, non élucidé, est le déclencheur du génocide.

L'extrait ici choisi a en effet le mérite pédagogique de faire prendre conscience aux élèves de l'importance de ce génocide considéré comme faisant « *partie des grandes tragédies du siècle* » ce qui est tout à fait nouveau par rapport aux autres manuels et éditions. Bien que cette mise en valeur du drame rwandais se situe dans un document d'accompagnement et non dans le corps du cours, ce qui en réduit l'impact pédagogique, les éléments d'une définition du génocide sont présents: « *extermination d'un groupe d'homme en fonction de leur naissance* », caractère « *systématique* » et « *organisé* » en fonction du physique des gens ou d'une caractéristique administrative préétablie.

En confrontant ces deux textes, il suffisait de poser la question suivante aux élèves : « **En quoi l'article du *Le Monde* du 13 décembre 1998 permet de critiquer la définition d'un « génocide » qui est implicite dans le texte de Boutros Boutros Ghali ?** »⁷²

En effet les Cambodgiens victimes des Khmers rouges, ne l'ont pas été en fonction de leur « naissance » mais de leurs opinions politiques réelles ou supposées. Que le nombre de morts soit de même grandeur importe peu. Il nous semble indispensable que des élèves comprennent la spécificité du « génocide », d'où le devoir pédagogique de rigueur. Qu'ils perçoivent qu'un génocide véritable va encore plus loin dans l'inhumanité puisque c'est, pour tous les humanistes, le crime des crimes en ce sens qu'il nie le principe même d'humanité. « *Le phénomène génocidaire a cependant une dimension particulière. En raison de son caractère systématique et indiscriminé, il apparaît comme la plus radicale, la plus irrémédiable des ruptures. Si cela a été possible, alors le principe même de l'humanité perd toute signification* »⁷³

Il est en effet de première importance dans leur formation humaniste et citoyenne, que les élèves et futurs citoyens soient clairement prévenus, dès lors qu'ils rencontrent dans tel ou tel discours la moindre « animalisation » de tel ou tel être humain, que ce discours est potentiellement « génocidaire » : les nazis traitaient les juifs de « bacilles », les partisans du Hutu-power traitaient les tutsi de « cafards ». C'est déjà nier le principe d'humanité, principe sacré qui confère à tout être humain un droit imprescriptible dès l'instant de sa naissance (ou de sa conception pour certains religieux). Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait là un mécanisme infernal prédéterminé et implacable. Les Français qui dans leurs affiches de propagande traitaient leurs adversaires du FLN de « sauterelles » n'ont pas pour autant réalisé de « génocide » proprement dit. Néanmoins il s'agit ici d'un indice fort qui appelle, dès lors qu'il apparaît dans un discours, à la plus grande prudence citoyenne si l'on veut vraiment éduquer les peuples dans l'optique du « Plus jamais ça ». D'ailleurs la « guerre sans nom » d'Algérie a « autorisé » dans « le pays des droits de l'homme » que l'on pratiquât la torture. La déshumanisation du fellagha en « sauterelle » n'y est pas pour rien. En poussant encore un peu plus loin, il n'est pas exagéré de prétendre que l'impunité à ce sujet dans l'armée française, et donc l'absence de rectification « pédagogique » en son sein, a probablement permis en partie que les militaires français impliqués au Rwanda n'aient pas été suffisamment « avertis » des dangers potentiellement « génocidaires » de cette même déshumanisation des Tutsi en « cafards » qu'ils avaient pourtant sous les yeux. La conclusion du rapport de la Mission d'information parlementaire pointe très clairement cet aspect de l'implication française : « *Il est plus sérieux (...) de s'interroger (...) sur le fait que l'armée française, alors qu'elle avait constaté à plusieurs reprises les comportements déviants de nombreux soldats de l'armée rwandaise, ne*

⁷² Voir la proposition de dossier pédagogique sur ce point en Quatrième Partie

⁷³ Meïr Waintrater « *Comment ne pas reconnaître un génocide* », Revue d'Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi* », pages 188

semble pas s'être préoccupée de ces dérapages autrement qu'en les constatant pour les déplorer⁷⁴». Ce que l'on peut considérer au minimum comme un manque de lucidité, voire une « non-assistance à personne en danger » et au pire une « complicité passive ».

Un élève, peut-être futur « soldat français » impliqué dans une opération de même type, devra donc se souvenir de son cours d'histoire, et comprendre que si un tel commence à dénier à qui que ce soit la qualité « d'homme », il prépare en réalité le terrain à la haine génocidaire de demain. D'où l'importance et la nécessité de faire en sorte que les manuels scolaires adoptent la plus grande rigueur en ce qui concerne l'utilisation et la définition du terme de « génocide ». Nous sommes malheureusement très loin du compte car seulement 4 manuels sur 30 analysés abordent timidement le sujet. Et aucun ne le traite vraiment à la hauteur du problème.

4. Description de ce génocide

Si la définition du génocide laisse donc sérieusement à désirer, une description correcte des faits aurait pu parfois pallier le manque de rigueur sémantique lexicale. Comme le précise Patrick de Saint-Exupéry *« Je n'ai pas utilisé le mot génocide dans mon premier reportage (...) Mais lorsque vous lisez le papier cela vous raconte un génocide »*.⁷⁵ Encore faut-il, là aussi, que les pédagogues auteurs de manuel aient conscience du fait qu'un travail d'analyse, de préférence guidé par un questionnement approprié, amène l'élève à comprendre vraiment que **« cela raconte un génocide »**.

Car, comme le décrit très clairement Raoul Peck : *« Ce génocide, comme les autres, sort d'une matrice universelle [...] Sur le Rwanda, les interprétations habituelles évoquent des guerres tribales alors que ce génocide possède les mêmes caractères que ceux qui l'ont précédé. Il sort d'une matrice universelle : tensions, déshumanisation de l'ennemi (qualifié de rat, d'insecte ou de fourmi), ce qui permet ensuite de le tuer, propagande d'un discours idéologique qui imprègne les consciences, création de milices, vote de lois qui établissent des quotas et stigmatisation des « sous-hommes »*. *Le génocide au Rwanda n'a pas duré 100 jours ; il a été préparé pendant des dizaines d'années*⁷⁶. »

En réalité, là aussi, rares sont les manuels qui décrivent le génocide de façon « correcte » c'est à dire en permettant aux élèves d'en comprendre la « nature », en quoi il correspond à une « définition » rigoureuse, en quoi on peut y repérer des points communs, des différences avec les autres génocides de l'histoire contemporaine⁷⁷, et donc d'alimenter leur réflexion nécessaire sur cette notion pourtant fondamentale de tout « métier de citoyen » en cette période contemporaine malheureusement si propice en génocides.

Une exception de taille se situe cependant dans le **Bordas 1998** où un extrait de texte de Colette Braeckman est en effet proposé aux élèves (page 252-53) et qui peut leur permettre de mieux comprendre les ressorts et la réelle nature du génocide de Tutsi du Rwanda⁷⁸.

⁷⁴ rapport de la Mission d'information parlementaire, page 370

⁷⁵ Interview du 19 avril 2005, Interview de Colette Braeckman, 8 mars 2005 dans Klinkemallie Sylvie, *Rwanda : la presse en questions*, Gollias, 2007, p.128

⁷⁶ Raoul Peck, réalisateur du film « Quelques jours en avril », extrait d'une interview donné dans le journal La Croix, du 21/02/2008 ;

⁷⁷ Voir à ce sujet « *Légitimité et intérêt scientifique d'une approche comparatiste des génocides du XXème siècle* » par Yves Ternon, Revue d'Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi* », pages 201-224

⁷⁸ C. Braeckman, « *Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda* », le Monde diplomatique, mars 1995.

Document N°2 LE RWANDA DES ANNÉES 90

(...) L'attentat marqua le début du génocide.

En cent jours, environ cinq cent mille hommes, femmes et enfants ont été massacrés, moins en fonction de leur appartenance politique ou à cause de leur participation à la guerre que par le fait qu'ils avaient été définis comme Tutsis, ou comme opposants hutus alliés des premiers. Les victimes désignées, qualifiées « d'ennemi intérieur », ont ainsi pu, sans remords, être exterminées... Par l'étendue des tueries, par la préparation minutieuse qui les a précédées, par l'intention surtout, c'est bien d'un génocide qu'il s'est agi.

C. Braeckman, « Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda », le Monde diplomatique, mars 1995.

Pour la première fois dans le manuel, autrement que comme simple occurrence dans une carte, les élèves peuvent lire à propos du Rwanda le terme de « **génocide** » et en comprendre clairement la définition. D'autant que, élément rarissime, un questionnaire intitulé « **Faites le point sur le génocide rwandais (doc. 1 à 4)** » peut guider les élèves dans cette direction de réflexion. Un question leur est en effet proposée en ces termes : « **4. Pourquoi parle-t-on de génocide ?** ». Il y a là un net progrès, incitant les élèves à réfléchir sur les éléments d'une définition de la notion de « génocide ».

Mais il y deux limites de taille : certains autres éléments du dossier font un amalgame entre victimes et bourreaux ; et surtout, cette avancée pédagogique restera unique et sans lendemain puisque dès l'édition **Bordas 2004**, ces extraits de textes de Colette Braeckman disparaîtront. Pourquoi ?

Deuxième exemple dans **Nathan 2008 (Le Quintrec)** grâce à un extrait d'article du Monde résumant la déposition de Claudine Vidal à la Mission parlementaire de 1998⁷⁹, les éléments d'une définition du génocide sont présents.

Le génocide au Rwanda

Le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. À nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates rwandais qui s'y opposaient. [...] Madame Claudine Vidal, directeur de recherche au CNRS, l'a affirmé très nettement devant la Mission: « Les Tutsis étaient définis par une carte d'identité délivrée par le pouvoir politique et ont été massacrés en tant que tels, ce qui permet l'analogie avec la situation des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. » De fait, entre trois quarts d'heure et une heure après l'attentat contre l'avion présidentiel (1), des barrages ont été mis en place dans les rues de Kigali et les cartes d'identité vérifiées. Ceux appartenant à « l'ethnie » tutsie ou en présentant les caractéristiques physiques communément admises ou ne pouvant présenter une carte d'identité avec la mention « Hutu » ont été retenus et souvent sommairement exécutés.

⁷⁹ Rapport de la mission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda, *Le Monde* du 13 décembre 1998.

Rapport de la mission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda, Le Monde du 13 décembre 1998.

1. Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda et le président du Burundi est détruit par un missile. Cet attentat, non élucidé, est le déclencheur du génocide.

C'est là aussi une exception parmi l'ensemble des manuels de faire référence à ce rapport. Mais là encore quelques remarques s'imposent⁸⁰. Certes l'extrait ici choisi a le mérite pédagogique de faire prendre conscience aux élèves de l'importance de ce génocide considéré comme faisant « *partie des grandes tragédies du siècle* » ce qui est tout à fait nouveau par rapport aux autres manuels et éditions. Bien que cette mise en valeur du drame rwandais se situe dans un document d'accompagnement et non dans le corps du cours, ce qui en réduit l'impact pédagogique, les éléments d'une définition du génocide sont présents: « *extermination d'un groupe d'homme en fonction de leur naissance* », caractère « *systématique* » et « organisé » en fonction du physique ou caractéristique administrative préétablie;

Cependant aucun questionnement approprié n'existe dans ce dernier exemple qui aurait pu les guider les élèves vers une réelle et consciente compréhension de la spécificité génocidaire. La responsabilité d'une analyse éventuelle incombant aux professeurs dans les classes, ce qui suppose que ceux-ci aient une connaissance minimum du dossier ce qui est loin d'être répandu..

En outre, ces deux exemples restent des exceptions, d'ailleurs sans lendemain. Très rares sont les autres manuels qui décrivent la nature de ce génocide ; certains décrivent les « massacres » (et non le « génocide ») et même de façon appuyée et ambiguë, diffusant de fait une image quasi médiatique d'une Afrique particulièrement « barbare »⁸¹. La machette permettant la torture encore mieux que la chambre à gaz, qui pourrait presque paraître plus « humaine ». Décrire les « massacres » ne permet pas d'appréhender la « nature du génocide ». Cela peut même parfois permettre, de fait, d'empêcher cette compréhension. « *L'enfer est pavé de bonnes intentions* » dit-on, et certains auteurs ont pensé sans doute bien faire en proposant ces « images chocs » aux élèves, pour susciter leur intérêt, provoquer leur conscience. Mais si le « flash » de l'image aveugle et empêche la réflexion sur la nature du génocide, et donc en toute logique une réflexion plus profonde sur les causes de ce drame historique, la bonne intention de départ se transforme en une dangereuse mystification.

Ainsi, curieusement, alors que les manuels sont très peu loquaces et rigoureux sur la définition de la notion même de « génocide », de nombreux témoignages « bruts » ont été rassemblés et édités, à partir du travail de journalistes, en particulier celui de Jean Hatzfeld.⁸² Les extraits des ouvrages de ce dernier sont les plus nombreux dans les manuels étudiés en particulier dans le **Belin 2008**, **Bordas 2008**, **Magnard 2008**, **Magnard 2011**⁸³. Certes le choix des auteurs peut en effet être

⁸⁰ L'erreur sur l'intitulé de la source, puisqu'il s'agit d'une « mission d'information » et non « d'enquête », commise par le Monde et reproduit ici imprudemment est analysé plus loin dans la partie sur l'implication française, page *

⁸¹ Voir plus loin: « Des Africains livrés à eux-mêmes »...page *

⁸² Hatzfeld Jean, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais*, Seuil, 2002, 235 p. *Une saison de machettes*, Seuil, 2003, 312 p., *La stratégie des antilopes*, Seuil, 2007

⁸³ Nous retrouvons cette écrasante domination du « témoignage » brut sur l'analyse dans, par exemple, le catalogue des ouvrages proposés dans les Bibliothèques publiques de Toulouse: un seul exemplaire de « Rwanda : généalogie d'un génocide » l'ouvrage devenu de référence de Dominique Franche (dans son édition de 1997, et aucun de l'édition de 2004), un seul exemplaire de Gérard Prunier « Rwanda, 1959-1996 : histoire d'un génocide », aucun exemplaire de *Rwanda, les médias du génocide* éd. Karthala, revue et augmentée, 3 mai 2000, première éd. 1995. de Jean-Pierre Chrétien, et 40 exemplaires des ouvrages cités de Jean Hatzfeld dont 16 de *La stratégie des antilopes* édité en 2007 !...

largement justifié, car Jean Hatzfeld a réalisé un travail remarquable dont l'utilisation de certains extraits peut en effet permettre aux élèves d'appréhender concrètement le génocide, le vécu des victimes et celui des bourreaux, en particulier cette notion de banalisation du « travail » génocidaire. Réaliser un tel crime n'est possible que dans la mesure où il devient une « mécanique » chez les nazis, un « travail » quotidien chez les Rwandais embrigadés par le Hutu Power. Il est important donc que les élèves soient prévenus de cette caractéristique de tout génocide et puissent dès lors y réfléchir.

Mais si l'on considère attentivement ces extraits choisis on peut constater, après analyse, une certaine ambiguïté. Car ces extraits de témoignages « bruts » sont totalement dénués de réelles explications sur les causes économiques, idéologiques et politiques du génocide. Du coup leur simple lecture aurait tendance à laisser dans l'esprit des élèves l'impression d'Africains « livrés à eux-mêmes », donc plus ou moins « barbares », en but à leur propre barbarie dans une vision générale qui véhicule un certain « afro-pessimisme ». Ce collage d'informations brutes, sans compléments nécessaires à la compréhension de leurs causes historiques, suscite de fait plus l'émotion et l'indignation des élèves que leur réflexion, à la façon de ces images chocs diffusées aux journaux télévisés ou dans la presse à sensation. Il nous semble qu'un manuel scolaire d'histoire, s'il prétend vouloir rester au service de sa fonction de formation de l'honnête homme et du citoyen, devrait se défier clairement de cette tendance. Non pas que l'image choc n'ait pas de vertu pédagogique : elle peut en effet susciter l'indignation, source d'intérêt. Mais à l'instar de Spinoza, il convient de comprendre que l'indignation seule peut se transformer en une « haine » stérile, voire dangereuse, si elle n'est pas transcendée par la raison.

C. Désignation des « victimes » et des « responsables » du génocide

1. Le flou sur la désignation des « bourreaux » et des « victimes »

➤ ***Rappel***

Le génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 a été ***un acte criminel, dans l'intention de détruire, un groupe ethnique, visé comme tel*** à savoir ceux qui étaient considérés et souvent listés comme étant des « Tutsi ». C'est pour cela qu'il faut parler du « ***génocide des Tutsi du Rwanda*** ». Les Hutu massacrés lors du génocide ont d'abord été ceux qui faisaient obstacle à la « solution finale » : ministres, magistrats, juristes qui représentaient la légalité ; journalistes, militants des droits de la personne, enseignants qui représentaient le savoir, la raison, le témoignage... Tous ont été tués lors des premières heures, dès le soir du 6 avril. Leurs noms faisaient l'objet de listes.

Ensuite, lors de la « massification » du génocide, ont été massacrés aux côtés des Tutsi les Hutu considérés comme traîtres à leur « race » : ceux qui étaient mariés à des Tutsi, ceux qui les protégeaient ou ceux qui refusaient de tuer. Traîtres, c'est comme cela qu'ils étaient considérés dans « les 10 commandement du Muhutu » publiés en décembre 1990 par le journal extrémiste "Kangura". Etait traître le muhutu qui épousait une femme tutsi, l'engageait comme « secrétaire », faisait des affaires avec un Tutsi ou lui prêtait de l'argent, ou celui qui avait « pitié des Batutsi ».

Les seuls « ***réfugiés*** » qui ont pu échapper à ce génocide furent les « Tutsi » qui furent sauvés des massacres par l'avancée des troupes du FPR progressant vers l'ouest et le sud du pays. L'opération Turquoise décidée par la résolution n° 929 du Conseil de sécurité qui précisait qu'elle devait être « ***...une opération temporaire, (...)visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda*** », a sauvé quelques dizaine de milliers de Tutsi.

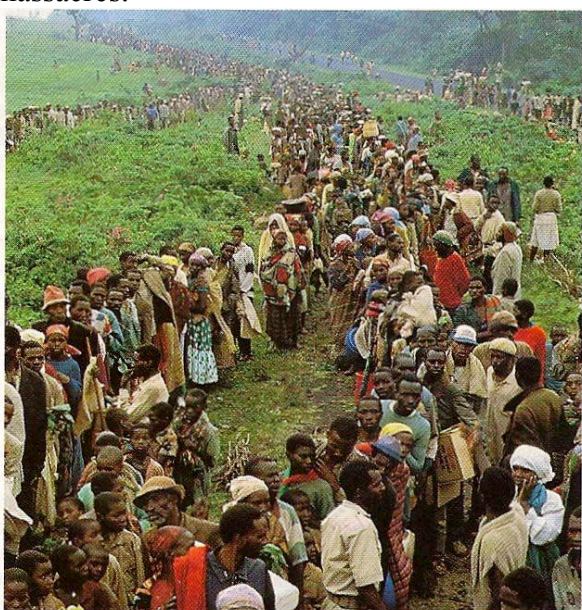
Tous les autres « ***réfugiés*** » qui se rendirent au Zaïre furent des « hutu » craignant des représailles du FPR et fuyant devant sa progression, dont bon nombre étaient des génocidaires, tant commanditaires du génocide et membres du gouvernement intérimaire provisoire que des miliciens et interahamwe. Ceux-ci profitèrent du déploiement de Turquoise dans l'Est et le Sud du pays, qui de Juin à Août 1994 les ont laissés passer, pour s'exfiltrer au Zaïre. Nombre de « hutu » furent utilisés à cette fin comme « bouclier humain ».

Ces anciens génocidaires soutenus par Mobutu menacèrent alors les Tutsi du Kivu provoquant la première guerre du Congo. Ils installèrent des camps dans le Congo oriental, à partir desquels ils lancèrent des

attaques contre les Tutsi rwandais et zaïrois, appelés Banyamulenge. Mobutu, dont le contrôle sur le pays commençait à faiblir, aida les extrémistes Hutu pour des raisons politiques, et ne fit rien pour enrayer la violence naissante.

En 1996, le vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu ordonna aux Banyamulenge de quitter le Zaïre sous peine de mort. Ces derniers se rebellèrent et s'allièrent aux opposants à Mobutu pour former l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Zaïre (AFDL). L'AFDL bénéficia du soutien des chefs d'État de la région des Grands Lacs, en particulier de Paul Kagame, président du Rwanda, et de Yoweri Museveni, président de l'Ouganda.

De très nombreux manuels manquent à ce sujet particulièrement de rigueur. L'amalgame est souvent pratiqué ici à deux niveaux: celui qui consiste à ne pas préciser clairement qui furent les victimes et qui furent les génocidaires ; mais également celui qui considère comme un bloc uniforme les « *réfugiés* » au Zaïre, amenant parfois les élèves à supposer que ces « *réfugiés au Zaïre* » furent des victimes du génocide des Tutsi et qui auraient donc eu la possibilité de fuir les massacres.



7 Réfugiés rwandais fuyant les massacres, au Zaïre en juillet 1994.

La photo et la légende proposées dans le **Belin 98** page 147 en illustration d'un paragraphe sur génocide ne présentent pas les victimes Tutsis et Hutus « modérés » du génocide, mais les populations Hutu poussées par les FAR et les interhamwe génocidaires fuyant devant l'avancée du FPR. L'expression « *réfugiés rwandais* » laissant planer un doute.

Le **Magnard 98** parle bien de « *massacres des Tutsis au Rwanda en 1994 par les milices hutus* » mais ajoute qu'ils « *ont entraîné la fuite de plus d'un million de personnes au Zaïre* ». On retrouve l'amalgame entre victimes du génocide et réfugiés génocidaires fuyant l'avancée du FPR et exfiltrés grâce en partie à l'opération Turquoise au Zaïre.

Même dans le **Bordas 1998** dans lequel nous l'avons vu, un extrait de texte de Colette Braeckman définit parfaitement ces événements de « *génocide* », les auteurs préfèrent utiliser cette périphrase de « *paroxysme* » « *d'affrontements violents* ». Elle leur permet de mettre les « *victimes* » et ceux qui sont « *jetés sur les routes* » sur le même plan. Cet amalgame est repris dans un document annexe N°3 page 253 reproduisant curieusement l'entreprise d'intoxication médiatique de 1994, où les « *réfugiés* » du Zaïre ont été présentés comme les victimes qui auraient pu s'échapper du génocide !



3 RÉFUGIÉS RWANDAIS SUR LA ROUTE D'UN CAMP AU ZAÏRE

(J.M.Turpin/Gamma)

D'autant que les auteurs du manuel supposent dans leur question numéro 4 que les victimes du génocide auraient pu y échapper en se réfugiant au Zaïre.

FAITES LE POINT SUR

Le génocide rwandais (doc. 1 à 4)

- 1 Établissez une chronologie sommaire de l'histoire du Rwanda.
- 2 Qu'est-ce qui distingue les Tutsis des Hutus ?
- 3 Quelles sont les responsabilités de la période coloniale et de la période post-indépendance dans l'antagonisme entre Tutsis et Hutus ?
- 4 Pourquoi parle-t-on de génocide ? Comment certains y échappent-ils ?

Malheureusement cette photo représente probablement les génocidaires et les populations hutu prises comme bouclier humain pour faciliter leur fuite vers le Zaïre, à la faveur d'ailleurs, aurait-il fallu préciser pour une bonne information des élèves, de l'opération française Turquoise. L'utilisation de l'expression « *réfugiés rwandais* » permet en fait, aux auteurs du manuel, de dissimuler cette vérité historique, en faisant l'amalgame « hutu » « tutsi » dans ce problème des réfugiés au Zaïre, s'alignant ainsi implicitement sur la grille d'interprétation des événements rwandais du « double génocide » chère aux décideurs français. Et ce, malgré les extraits des ouvrages de Colette Braeckman pourtant très clairs à ce sujet proposés aux élèves dans ce manuel. C'est le comble du paradoxe. Est-il volontaire ?

Dans le **Bertrand Lacoste 1998** les auteurs du manuel ne se donnent pas la peine de préciser qui sont les victimes ou les bourreaux. Le renvoi à un petit texte (reproduit ci-dessous) dans la zone de la

* Rwanda

Le génocide rwandais a fait près d'un demi-million de victimes entre avril et juillet 1994. Deux ans après le retour au calme, on comptait plus de deux millions de réfugiés dans les pays voisins, dont le Zaïre, pour une population totale de moins de 8 millions d'habitants. ■

même page consacrée aux définitions, s'il utilise le terme de « **génocide** », mêle dans une sorte de flou et de mensonge par omission victimes et génocidaires.



Réfugiés hutus retournant au camp de Magara après une attaque des Tutsis (avril 1995).

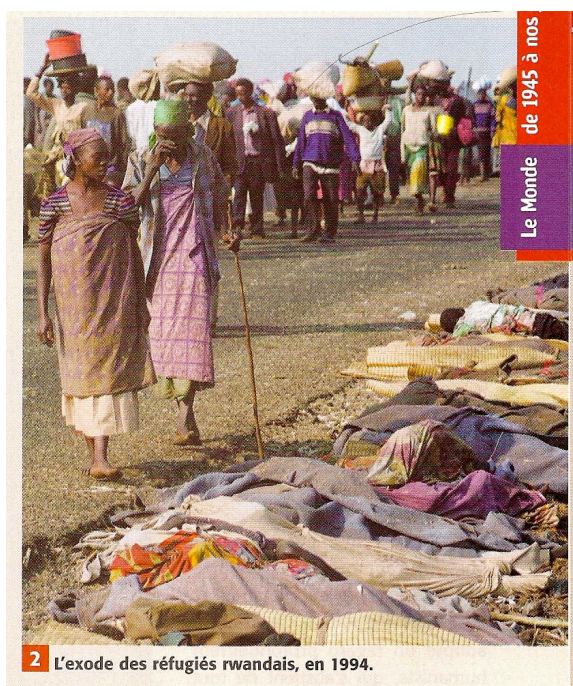
Un élève non averti (et ne l'oublions pas c'est bien la nature même d'un élève d'être plutôt « vierge » de toute connaissance à ce sujet) peut, à la simple lecture de ce texte, comprendre que les « **deux millions de réfugiés dans les pays voisins** » sont des rescapés ayant fui le « **génocide** ».

D'ailleurs la photo illustrant ce drame proposée aux élèves à la même page 234 enfonce le clou de ce curieux amalgame. La légende laisse très clairement à penser que les génocidaires seraient bien les « **Tutsis** » puisque ce sont eux qui « **attaquent** » et qui provoquent un « retour » de « **réfugiés hutus**, apparemment victimes.

Cette interprétation erronée est d'autant plus à craindre de la part des élèves que jamais dans tout le manuel il n'est précisé que ce furent bien les Tutsi qui furent visés par ce génocide.

Le **Magnard 2003 STT** parle de « *conflits entre ethnies, comme celui entre les Hutus et les Tutsis du Rwanda qui a débouché sur un génocide en 1994* » Cette formulation sans autre précisions empêche de distinguer dans ce drame du génocide de 1994, qui étaient les génocidaires qui étaient les victimes.

Dans le **Belin 2004** une photo montre au premier plan des cadavres alignés dont les élèves, à la lecture du paragraphe du cours, peuvent imaginer qu'ils sont des victimes « *tutsi* ». Au deuxième plan par contre apparaît une colonne de personnes en marche que la légende présente comme étant des « *réfugiés* ». Les élèves peuvent en déduire que ces réfugiés sont également des tutsis fuyant les massacres. Or, à l'évidence, il s'agit ici des « hutus » poussés vers le Zaïre pour mieux protéger leur fuite, par les génocidaires miliciens interhamwe et l'armée du Rwanda les FAR, fuyant devant l'avancée du FPR, qui mettait fin de fait au génocide. Il s'agit là donc d'une erreur d'interprétation où l'on amalgame dans une même photo, victimes et bourreaux.



Le Bordas 2004 précise bien la différence « victime/bourreaux » dans le texte du cours : « *En 1994, au Rwanda, les affrontements entre Tutsis et Hutus dégénèrent dans un génocide des premiers par les seconds qui fait 800000 victimes et qui jette 2 millions de réfugiés sur les routes* ».

Mais le choix de la photo représentant une réfugiée à Goma paraît curieuse puisque dans cette ville frontière du Zaïre de l'époque ce sont les populations hutu utilisées comme bouclier humain par les



3 Le génocide rwandais, 1994
Réfugiée à Goma au Zaïre.

génocidaires, qui, à la faveur de l'opération Turquoise, ont fui l'avancée du FPR. Les morts représentés ici sur cette photos seraient donc plutôt des victimes du choléra qui avait frappé ces populations plutôt que des victimes du génocide proprement dit. On retrouve ici l'éternelle confusion « médiatique ». D'ailleurs le choix de l'expression « *génocide rwandais* » dans la chronologie et en légende de cette photo est de ce point de vue très ambiguë. Car elle ne précise pas la nature des victimes désignées puis exécutées de ce

génocide. Pour éviter un tel amalgame les auteurs du manuel auraient dû être plus précis et rigoureux dans leur formulation et proposer aux élèves l'expression suivante : « le génocide des Tutsi du Rwanda ».

Le **Magnard 2004**, dans le corrigé de l'analyse d'une caricature de Sergueï sur l'inaction de la communauté internationale utilise également cette expression « *génocide au Rwanda* » qui ne précise pas la nature des victimes. Cette expression ambiguë est reprise dans les éditions **Magnard 2007 STG et 2008**

Par ailleurs le **Magnard 2004** propose cet extrait de texte :

Début juillet 1994, on estimait qu'il y avait entre 500 000 et un million de morts et quelque 3 millions de Rwandais avaient gagné les pays voisins (Tanzanie et Zaïre) ou s'entassaient dans la « zone humanitaire sûre » établie par l'armée française.

André Guichaoua, dans L'État du monde 1995, sous la direction de S. Cordellier et de B. Didot, La Découverte, 1994.

La dernière phrase qui parle des « *trois millions de Rwandais* » qui ont « *gagné les pays voisins* » ou qui se sont entassés « *dans la « zone humanitaire sûre » établie par l'armée française* » est coupée de son contexte et laisse ainsi entendre que l'ensemble de ces « *trois millions* » seraient des victimes du génocide proprement dit.

Le **Nathan 2008 Marseille** précise : « *En 1994, (le Conseil de Sécurité) autorise la France à employer « tous les moyens » nécessaires pour protéger les civils au Rwanda, pris dans un génocide entre deux ethnies, les Tutsis et les Hutus* ».

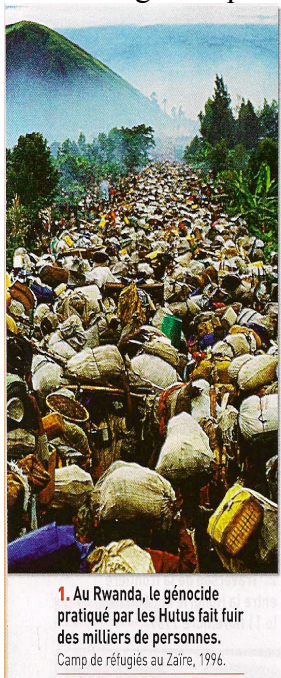
Qui sont ces « *civils* » qu'on présente ici comme étant « *pris dans un génocide entre deux ethnies, les Tutsis et les Hutus* » ? Qui sont les victimes qui sont le bourreaux ? Ce n'est pas clair dans le texte du cours. L'expression utilisée laisse entendre que les deux « ethnies » auraient pratiqué un génocide mutuel dont tous les « *civils* » seraient victimes, puisqu'il fallait les protéger⁸⁴.

Cette impression est renforcée par la légende de la photo : « *Au Rwanda, le génocide pratiqué par les Hutus fait fuir des milliers de personnes. Camp de réfugié au Zaïre, 1996* » Les bourreaux sont nommés, mais non les victimes. Sont-ce des Tutsis ? Le terme de « *personnes* » renvoie plutôt à des « civils » en général. Or la date proposée ici pose un véritable problème d'interprétation. En 1996 le « génocide » proprement dit perpétré contre les Tutsis et les Hutus modérés était déjà fini depuis août 1994 grâce à la victoire du FPR. Les seuls « civils » à être encore réfugiés au Zaïre en 1996, sont en réalité des Hutus.

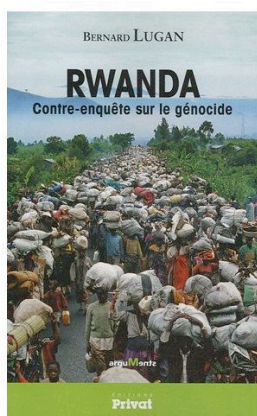
⁸⁴ Cette formulation ressemble étrangement à celle utilisée dans une publication «révisionniste» qui s'exprime ainsi: "Planifié ou pas, un drame comme celui qui s'est abattu sur le Rwanda est innommable. Il est constitué de deux génocides. Il s'agit en premier lieu du génocide qui a emporté les Tutsi et les Hutu dits « modérés » et auquel le monde a assisté impuissant En second lieu, il s'agit du génocide de Hutu qui a consisté d'abord en massacres sélectifs et à grande échelle avant de tourner en un véritable génocide.(...) Les deux génocides n'ont pas épargné non plus les membres de la troisième composante de la société rwandaise, à savoir les Twa. Quoi qu'il en soit, la population rwandaise a été victime de deux génocides. Les deux antagonistes partagent la responsabilité du drame. »

<http://www.sireas.be/publications/2007/analyse11-2007.pdf>

Les « réfugiés » que l'on voit donc sur cette photo, sont, en 1996 au Zaïre, des populations « hutu ».



Comment auraient-elle donc pu être victimes d'un *“génocide pratiqué par les Hutus”*?



L'erreur de chronologie est donc grossière et incite à une lecture très ambiguë de ce drame..

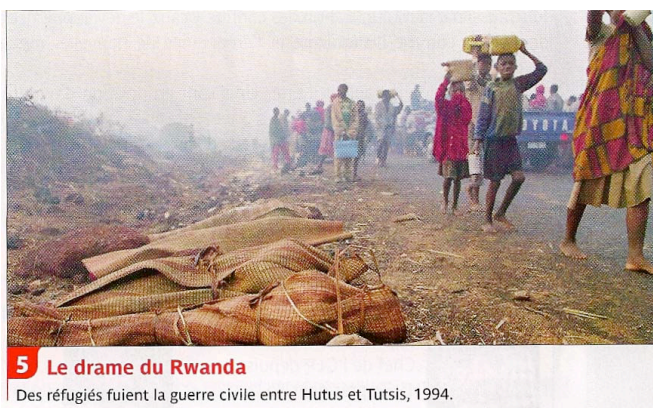
D'ailleurs le fait que la photo utilisée ici et proposée aux élèves soit exactement du même type que celle choisie en couverture du livre de Bernard Lugan⁸⁵ est peut-être un indice explicatif de cette “légèreté” apparente dans la chronologie.

Cet historien spécialiste de l'Afrique a très clairement pris position pour défendre la politique de la France dans ce drame dans une livre intitulé *“Rwanda : Contre-enquête sur le génocide”* édité en mars 2007 chez Privat. Les éléments

principaux de cette thèse, reprise à partir de 2004 par de très nombreux autres auteurs, sont de mettre à égalité les victimes du “génocide des Tutsi” de 1994 et les victimes des “massacres” perpétrés au Kivu par le FPR après cette date.

Nous retrouvons dans le **Nathan 2008 Le Quintrec** cette mise à « égalité » entre Tutsi et Hutu.

⁸⁵ Bernard Lugan est expert auprès du TPIR. Il dirige le séminaire " Afrique " du CID (Collège interarmées de défense). Il est conférencier à l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale), au CHEM (Centre des hautes études militaires), etc. Docteur en histoire et docteur d'État ès lettres, il a été professeur d'histoire de l'Afrique à l'université nationale du Rwanda de 1972 à 1983. Il enseigne actuellement l'histoire de l'Afrique à l'université de Lyon III. Il est l'auteur d'une vingtaine de livres, notamment Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie, 2004 ; François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda, 2005 ; Pour en finir avec la colonisation, 2006. (tiré du site « amazon.fr » : http://www.amazon.fr/Rwanda-Contre-enquête-génocide-Bernard-Lugan/dp/2708968750/ref=pd_ts_b_19?ie=UTF8&s=books)



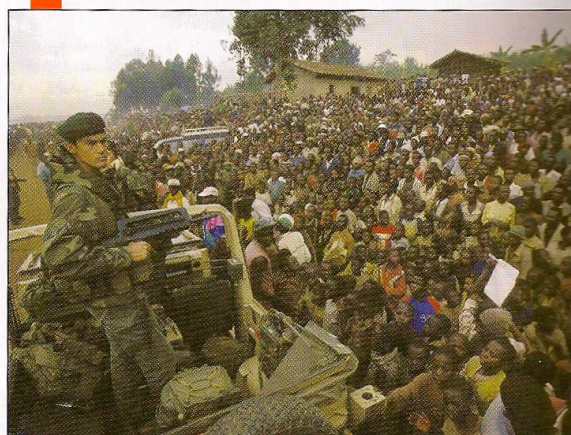
5 Le drame du Rwanda

Des réfugiés fuient la guerre civile entre Hutus et Tutsis, 1994.

A la vue de cette photo et de sa légende l'élève ne peut vraiment comprendre ni qui sont les « victimes » du génocide, ni qui sont les bourreaux. D'ailleurs le terme de « *guerre civile* » met au même niveau les responsabilités. L'introduction du dossier, page 194, utilisait déjà l'expression « *le génocide au Rwanda* » qui dispense d'aller plus loin dans les responsabilités.

Enfin dans le **Bertrand-Lacoste 2004** une photo reprend le choix déjà fait par les auteurs à la page 93-94 de ne parler que du malheur des Hutu et d'ignorer même le nom de Tutsi.

4 L'opération Turquoise



Soldats français au camp hutu de Mubumbano, près de Butare (Rwanda), dans le cadre de l'évacuation des réfugiés hutus (3 juillet 1994).

Ce manuel pousse donc l'amalgame au de-là de toute réalité historique puisque la légende de cette photo, toute à l'honneur de l'opération Turquoise, précise que les Hutu ont été « évacués » ce qui sous-entend qu'ils étaient menacés.

Et comme le terme de « Tutsi » n'a pas été utilisé une seule fois dans tout le manuel, les élèves sont conduits à considérer que les Hutu ont été les seuls menacés et donc les seules et uniques victimes du drame rwandais

Ainsi les élèves lecteurs de plus de la moitié des manuels (**Hachette 98, Bréal édition de 2004, Hachette 2007 STG, Bertrand Lacoste 2004 etc.**) se sauront jamais qui des Tutsis ou des Hutus furent les victimes ou les génocidaires. Même dans le plus récent **Belin 2012**, l'expression « *le génocide en 1994* » dispense toujours les auteurs de préciser qui en sont les victimes et qui en sont les bourreaux.

Comme si dans un cours sur la Seconde Guerre mondiale les élèves ne pouvaient connaître qui des nazis ou des juifs étaient les victimes ou les bourreaux de la Shoà.

Le moins qu'on puisse dire c'est que ce manque total de « rigueur » est, pour un sujet si controversé et délicat, de la part de professeurs d'histoire, totalement inacceptable

Mais le pire, c'est que la méconnaissance et le manque de rigueur ne sont sans doute pas les seuls responsables de cet amalgame. Il révèle probablement un certain mépris pour l'Histoire africaine. Peu importe de préciser les victimes d'un génocide. Détail inutile sans doute, selon les auteurs de ces manuels. Il suffit de comprendre que les Africains s'entretuent entre-eux. Peu importe les

raisons et les circonstances d'un tel drame, ces « massacres entre indigènes barbares » sont inscrits « naturellement » depuis la colonisation dans la vision du « civilisé » civilisateur, dont la mission est bien justement d'empêcher ces barbares de s'entre-tuer.

2. La théorie plus ou moins explicite ou implicite du « double génocide »

➤ *Rappel*

Une très vive polémique est entretenue par les courants soutenant l'ancien régime rwandais, dont les autorités françaises restèrent proches jusqu'à l'élection de Nicolas Sarkozy. Ils soulignent qu'une plainte a été déposée en 2005 devant la justice espagnole contre les chefs de l'Armée patriotique rwandaise (le bras armé du FPR) de Paul Kagame pour des crimes commis au Zaïre en 1996 contre les réfugiés hutu et les citoyens espagnols d'une association humanitaire. Ils font aussi valoir qu'une instruction judiciaire a été menée en France sur les causes de l'attentat du 6 avril 1994 par le juge Bruguière. Ils en concluent que ces procédures remettent en cause l'interprétation des faits relatés ci-dessus au profit de la thèse du double génocide, assimilant les attaques menées par le FPR, au début des années 1990 au Rwanda et en 1996 au Zaïre, à un génocide des Hutu mené par les Tutsi. Des personnalités et des militaires français, comme François Mitterrand⁸⁶, Dominique de Villepin⁸⁷, Pierre Péan, le Colonel Hogard ou Bernard Debré, le périodique *Afrique Education*, défendent ou ont défendu aussi l'idée d'un double génocide.

La qualification de génocide des Hutu a cependant été refusée par la communauté internationale, car les exactions commises par des Tutsi contre des Hutu ne présentent pas le critère prépondérant de planification de l'extermination d'un groupe. Les autorités rwandaises, les rescapés du génocide (Ibuka), Bernard Kouchner, le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement Fillon, des journalistes comme Patrick de Saint-Exupéry (*Le Figaro*), Jean Chatain (*L'Humanité*), Colette Braeckman (*Le Soir*), des ONG internationales telles que la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Human Rights Watch, Amnesty international ou françaises comme la LDH, le CCFD, la Cimade, Survie et SOS Racisme, estiment que si des crimes sont à reprocher au FPR, ils ne peuvent être qualifiés de génocide et ne peuvent être opposés "en miroir" au crime de génocide du Hutu Power en 1994.

Lors de son audition par la mission d'information sur le Rwanda, Eric Gillet, membre du bureau exécutif de la FIDH déclarera : « S'agissant du FPR, l'objectif du génocide ne pouvait être retenu, dans la mesure où un groupe représentant 15 % de la population ne pouvait raisonnablement envisager d'éliminer les 85 % restants. Des massacres sélectifs, aux effets similaires, du type de ceux commis au Burundi en 1972 n'en restaient pas moins possibles. Même s'il n'est pas allé jusqu'à de telles actions, le FPR s'est conduit avec une grande violence qui n'est pas davantage justifiable, bien qu'en termes existentiels sa logique soit différente. Outre les massacres qu'il a commis à plusieurs reprises, il a en particulier refoulé des populations considérables devant lui, provoquant de très importants mouvements de déplacés, en particulier en février 1993. Il n'en reste pas moins que, notamment pour des raisons juridiques, il n'est pas possible d'établir une égalité entre le génocide et les violations des droits de l'homme commises par le FPR⁸⁸. »

Les rapports du sénat belge ou de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda des députés français, de l'ONU, de l'OUA constatent, sans aucune ambiguïté possible, le génocide des Tutsi, ainsi que le massacre des démocrates Hutu modérés qui pouvaient le faire échouer. En revanche, ils n'évoquent pas un éventuel génocide des Hutu. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, déclarait en mars 2008, dans la revue *Défense nationale et sécurité collective*, dont le comité d'études est présidé par le général Christian Quesnot, ancien chef d'Etat-major particulier de François Mitterrand:

⁸⁶ Discours de François Mitterrand, Biarritz, 8 novembre 1994. Lire à ce sujet Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable, la France au Rwanda*, Les Arènes (2004), p.18-19; 0.

« De quels génocides voulez-vous parler ? De celui des Tutsis ou celui des Hutus ? ». François Mitterrand. Les protagonistes français du génocide rwandais : Mitterrand (François), président de la République Française 1981-1995.

⁸⁷ Par exemple en septembre 2003, alors que Dominique de Villepin était ministre des Affaires Etrangères. Lire à ce sujet Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable, la France au Rwanda*, Les Arènes (2004), p.14

⁸⁸ Mission d'information sur le Rwanda, comptes rendus d'auditions du 24 mars 1998 au 5 mai 1998; Maître Eric GILLET, avocat au barreau de Bruxelles, membre du bureau exécutif de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme, page 51

« Je ne peux pas cautionner cette vision simpliste et infamante qui fait des Tutsis les responsables de leur propre malheur, pas plus que je ne peux supporter d'entendre certains défendre la thèse d'un double génocide Tutsi et Hutu. »⁸⁹

Ils qualifient cette théorie du double génocide de révisionnisme, voire de négationnisme. L'historien Yves Ternon, qui s'est penché dans ses recherches sur les génocides à travers le xx^e siècle, estime que la théorie du « double génocide » n'est rien d'autre qu'une façon de nier le génocide des tutsi : « Le négationnisme se structura autour de quelques affirmations qui permettaient de dissimuler l'intention criminelle – constitutive du crime de génocide – sans nier la réalité des massacres et de soutenir la thèse du “double génocide”⁹⁰. »

http://fr.wikipedia.org/wiki/Negationnisme_du_genocide_au_Rwanda

L'amalgame « victimes/bourreaux » très présent, comme nous venons de le voir, dans de nombreux manuels scolaires, a eu une fonction politique au moment des faits et fut à cette fin largement diffusé dans les médias. Il correspond en effet exactement à la théorie du « double génocide » puisqu'en ne précisant pas aux élèves qui furent victimes qui furent génocidaires, on peut laisser s'installer implicitement dans leur esprit l'idée de « massacres interethniques » à égalité. Plus grave encore, cette théorie est très clairement explicite dans de nombreux manuels :

C'est le cas dans le **Bréal 2004** à la page 179 où est indiqué , dans le cours dans la sous partie intitulée « *L'Afrique, un continent en perdition* » : « *Les rivalités des clans ethniques entraîne massacres et génocides, comme au Rwanda, où s'entre-tuent Tutsi et Hutu en 1994* »

Là encore, les élèves ne peuvent toujours pas savoir qui sont les victimes et qui sont les génocidaires puisque les uns et les autres « *s'entre-tuent* ». D'ailleurs, détail d'importance, le terme de « *génocides* » est mis au pluriel et les élèves sont donc en droit d'imaginer qu'il y a eu un « double génocide », ce qui correspond tout à fait à la position des décideurs français, notamment François Mitterrand à son discours de Biarritz et Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, qui en septembre 2003 avait parlé *des génocides* du Rwanda.

Ainsi dans le **Nathan 1998** il est écrit :

La situation est encore plus explosive dans la région des grands lacs et du Congo. Au Rwanda et au Burundi, la surpopulation et les tensions anciennes entre Tutsis et Hutus débouchent, depuis 1993, sur des génocides réciproques et sur la fuite des survivants vers les pays voisins

Une photo est proposée à la page 239 en illustration de cette théorie du double génocide. Avec comme légende : « *Camp de réfugiés hutus à la frontière zaïroise, 1994* »

Nous retrouvons donc ici cet amalgame récurrent dans presque tous les manuels des éditions 1995, 1998. Il est ici exprimé de façon particulièrement claire. Les Hutu de cette photo sont présentés comme des survivants fuyant un génocide qui donc aurait été commis par les Tutsis. Comble du paradoxe le manuel ne présente pas ici les victimes Tutsis et Hutus « modérés » du génocide, dont la représentation photographique est totalement absente, mais les populations Hutu poussées par les FAR et les interhamwe génocidaires fuyant devant l'avancée du FPR.

⁸⁹ Interview de Bernard Kouchner sur Europe 1 ,Colette Braeckmann, La France au Rwanda : exercice d'auto-défense, Le Soir, 21 janvier 2006

⁹⁰ Yves Ternon, *La problématique du négationnisme*, repris sur le site imprescriptible.fr, mais publié en mai 2003 dans la Revue de l'Arche, le mensuel du judaïsme français



Imaginerait-on un manuel qui en évoquant la Shoah l'illustrerait en présentant des réfugiés allemands, parmi lesquels quelques SS, fuyant devant l'avancée de l'Armée Rouge?

Que l'armée victorieuse des rebelles ait pu commettre des « massacres » de guerre est indéniable. Mais en aucun cas il ne s'agit de « génocide ». Au contraire c'était le FPR qui mettait, réellement fin au seul véritable « génocide » celui des Tutsis dans les régions qu'il libérait. Il y a donc là, dans un manuel scolaire que la déontologie aurait dû inciter à plus de prudence et d'objectivité, une perpétuation du mensonge médiatique, qui pendant tous les mois de juin et juillet ont fait volontairement l'amalgame entre victimes et bourreaux, accréditant ainsi la thèse du « double génocide ». Curieusement est reproduit ici la « mise en condition » de militaires français de l'opération Turquoise à qui la hiérarchie leur avait fait croire que c'était les Tutsis les génocidaires. Leur surprise fut grande, lorsqu'ils s'aperçurent sur le terrain que la réalité était exactement l'inverse. Cet « amalgame » a été pratiqué au moment des faits, en interne dans l'armée française et en externe dans la plupart média. Plusieurs soldats français ont été victimes en effet, selon leur propre aveu, d'un véritable « bourrage de crâne »⁹¹ distillant cette accusation en miroir.

La campagne médiatique accompagnant l'opération Turquoise, très encadrée et même suscitée par les services de l'armée⁹², a elle aussi inoculé cette confusion dans l'esprit des citoyens français. Les victimes proprement dite du « génocide » perpétré par les alliés génocidaires de la France disparaissent à ce moment-là derrière le drame excessivement médiatisée que subissent les populations « hutu » utilisée comme bouclier humain par les génocidaires dans leur fuite au Zaïre. Toutes les analyses des historiens, des journalistes et des cinéastes comme Klotz dans son

⁹¹ *En 1994, l'adjudant chef Thierry Prunghaud revient au Rwanda au sein de l'opération Turquoise. Il fait partie des COS, Commandement des opérations spéciales.*

T.P. : La mission au départ c'était d'intervenir sur des massacres soi-disant de Hutu qui seraient massacrés par des Tutsi et rendus sur place on s'est rendu compte au bout d'une quinzaine de jours que ce n'était pas du tout ça, que c'était complètement l'inverse, que c'était les Hutu qui zigouillaient les Tutsi.

L.V. : Qui vous avait donné cette formation de base ?

T.P. : Bon, la formation de base venait de la France en fait, de mon patron, mais bon je pense qu'il ne savait pas du tout ce qui se passait en Afrique. Maintenant au niveau gouvernemental, je ne sais pas. Je ne sais pas du tout.

L.V. : Vous, vous pensez que le commandant Favier ne savait pas ?

T.P. : Lui, il ne savait pas non, il savait qu'il y avait un génocide, mais il était comme nous, il pensait que c'était un génocide perpétré par les Tutsi sur les Hutu, comme nous, mais en fait c'était pas ça.

L.V. : Curieuse inversion de la réalité.

France Culture 22 avril 2005, journaux de 8 heures, 13 heures et 18 heures, extraits de l'interview de Thierry Prunghaud par Laure de Vulpian. (Les commentaires de contexte de Laure de Vulpian ont été résumés)

⁹² Patrick de Saint-Exupéry explique que, dans ces années 50, la doctrine militaire parlait de guerres qui devinrent « révolutionnaires » à l'épreuve de l'Indochine. Se firent ensuite « psychologiques » en Algérie. Des « guerres totales ». Avec des dégâts totaux. Ces guerres passent par le contrôle des populations et des médias comme le révèle la « manœuvre médiatique », évoquée par certains officiers français à propos du Rwanda. *« L'horreur qui nous prend au visage »*, page 41

documentaire « *Des images contre un massacre* » montrent clairement à quel point d'efficacité, les médias ont été manipulés et sont devenus à leur tour manipulateurs pour faire apparaître ces populations « hutu » comme victimes au même titre que les « tutsi ». L'objectif étant à terme de justifier la théorie du « double génocide » adoptée par les décideurs français pour tenter de faire oublier ou accepter par leurs concitoyens qu'ils ont soutenu un camp (en réalité celui des génocidaires du Hutu power) contre un autre.

Nous avons vu dans la partie précédente que le manuel **Bertrand-Lacoste 1998** va exactement dans ce sens et même plus loin encore, car les élèves sont dans l'incapacité de comprendre que les Tutsi furent également des victimes puisque'ils ne sont jamais indiqués comme tel mais bien plutôt comme « *attaquant* » des réfugiés hutu qui n'apparaissent ici que comme les seules victimes, exactement comme ce qu'on avait voulu faire croire aux soldats partant pour l'opération Turquoise!

Le Hachette 98 utilise le terme de « *génocides* » au pluriel ! Ce qui est une contre vérité historique puisque aucune enquête internationale et d'historiens sérieux n'a retenu l'existence d'un « génocide » des Hutu par le FPR. Massacres, « crimes contre l'humanité » sans doute, mais aucunement « génocide ». Ce qui révèle en plus, de la part des auteurs de ce manuel, d'un manque de rigueur tout à fait condamnable du point de vue des notions et définitions proposées aux élèves.

Cette théorie du « double génocide » peut être également implicite. Par exemple avec l'utilisation non contextualisée ni analysée de la Une de Libé dans **Bréal 1998**.

Comble du paradoxe, le document N°3 intitulé « *Les médias face au Rwanda* » et qui propose « *La Une de Libération du 31 octobre 1996* » (*reproduite ci-contre*) correspond en fait à une problématique d'un dossier de deux pages visant à dénoncer un certain « afro-pessimisme »⁹³.

Le titre de cette « Une » étant « *Zaire : demain l'apocalypse* » a en effet pour but de faire comprendre aux élèves que les médias continuent à servir de « *vecteurs et de relais de ces permanences dans un discours toujours négatif, véhiculé par des termes rémanents tels que sous-développement, famine et barbarie* ».

Mais le chapeau de la Une indique également : « *L'impuissance internationale et l'offensive du Rwanda annonce une catastrophe humanitaire* ». Or, à la lecture de ce document, l'élève non averti ne peut que tomber dans le piège que ce dossier prétend lui-même dénoncer, c'est-à-dire une simplification, obligatoirement source d'erreur, de la réalité de ce qui se jouait alors entre le Zaïre et le Rwanda en 1996. A la vue de cette Une, l'élève ne peut comprendre qu'une chose : le Rwanda aurait été l'agresseur et les enfants sur la photo de la Une ont donc été ses futures victimes. Il y a ici une lecture fidèle à la théorie officielle des décideurs français du « double génocide », le FPR tutsi, adversaire de la France

et de ses alliés du Hutu power, ayant pris le pouvoir en 1994 et poursuivi les génocidaires au Zaïre, étant également accusé de « génocide » contre les hutus réfugiés au Zaïre.



⁹³ Voir infra page*

De même dans la double page du **Bordas 2007 STG** où les détails ne manquent pas pour évoquer dans une présentation très habile la théorie à peine implicite du « double génocide ».

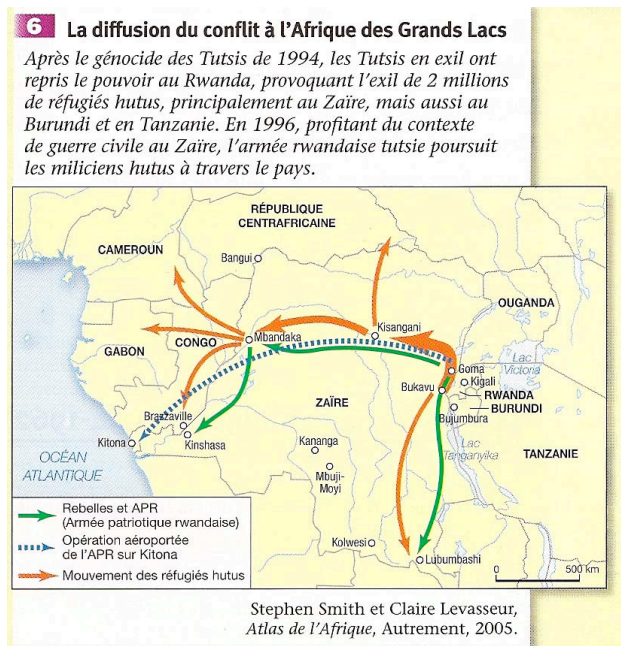
Dans l'introduction d'abord :

« D'avril à juillet, 600 000 à 1 million de Tutsis et de Hutus modérés sont tués. La reprise du pouvoir par les Tutsis conduit à de nouvelles persécutions, contre les Hutus cette fois. La communauté internationale s'est montrée incapable de faire cesser ces massacres à grande échelle »

Certes le terme de « génocide » n'est pas utilisé à propos des Hutu, mais celui de « *persécutions* ». Cependant la phrase qui suit met ces « *massacres à grande échelle* » sur un pied d'égalité. D'autant que la chronologie enfonce largement le clou à deux reprises :

« 17 juillet : le FPR contrôle l'ensemble du Rwanda. Fin du génocide. Exode massif des Hutus vers l'étranger (2 millions de réfugiés environ).

« Octobre 1996-mai 1997 : l'Armée populaire rwandaise poursuit des réfugiés Hutus à travers le Zaïre. Environ 200 000 trouvent la mort »



Le document N°6 vient en illustration de ces propos : il s'agit d'une carte représentant la poursuite des réfugiés hutu par « *l'armée rwandaise tutsie* » avec une légende qui évoque donc pour la troisième fois dans ce dossier l'exil dramatique et sanglant des Hutu, qui ne sont donc jamais qualifiés de « *génocidaires* » comme la réalité historique l'aurait nécessité, mais de « *réfugiés* » ou de « *miliciens* ».

Rappelons que dans ces deux pages le génocide des Tutsi est cité lui aussi à trois reprises : curieuse symétrie et égalité. Notons également qu'il eut fallu, pour que le dossier soit complet et compréhensible pour les élèves, qu'on leur précisât également dans cette double page ou ailleurs dans le manuel, que ces « *réfugiés* » hutu ont été utilisés comme bouclier humain par les génocidaires dans leur fuite au Zaïre devant l'avancée du FPR avec la complicité prouvée et décrite par tous les observateurs de l'armée française engagée dans l'opération Turquoise. Mais ces précisions considérées comme des « *détails* » sans doute n'ont pas été jugées nécessaires à la réflexion des élèves sur ce grave sujet.



Enfin les deux derniers documents proposés aux élèves sont eux-aussi ambigus.

Le document N°5 (page 89) est une photo du Mémorial de Gisozi, à Kigali qui présente des « *photos de disparus, victimes du génocide* » sans que la légende ne précise si ce sont des Tutsi ou de Hutu.

Dans l'esprit d'élèves non avertis un tel flou dans la présentation de ce document ne peut que renforcer la mise à égalité des « *massacres* » et des

« *persécutions* » qui transparait dans cette double page.

Enfin le document N°1 propose une photo représentant des soldats devant des débris d'avion avec la légende suivante : « *Un attentat qui déclenche une guerre civile.*

Rebelles du Front Patriotique rwandais devant l'avion du président Habyarimana »

Cette légende contient une grossière erreur de chronologie ou de dénomination. L'attentat évoqué ici n'a pu « *déclencher une guerre civile* » puisque celle-ci a commencé dès 1990. Par contre il a

été le signal d'un génocide contre les Tutsi et du massacre des Hutu opposés aux génocidaires, préparés de longue date.



En outre cette légende qui évoque très clairement la présence des « *rebelles du FPR* » tend à induire une interprétation particulière et donc tendancieuse. La chronologie ayant indiqué : « *6 avril 1994 : Attentat contre l'avion du Président Rwandais Juvénal Habyarimana* » les élèves sont mis en position de pouvoir imaginer que cet attentat a été perpétré par le FPR. Ce « *conditionnement* » est renforcé par le fait qu'aucune indications sur l'absence jusqu'à ce jour de preuves établies de cette thèse⁹⁴ ni sur les autres thèses en présence⁹⁵ ne sont fournies aux élèves. Or, la thèse FPR est de fait, celle

qui entre le mieux dans la ligne de défense principale des décideurs français⁹⁶. D'ailleurs cette photo, sans autre précaution dans sa légende, peut laisser supposer aux élèves que « les rebelles du FPR » furent les premiers à avoir pu se rendre sur le lieu du crash, alors que ce furent au contraire des Français et des éléments de la Garde Présidentielle. Le flou du dossier et de ses légendes

⁹⁴ autre que celles avancées par le « rapport Bruguière » par ailleurs fortement critiqué dans ses procédures et ses conclusions

⁹⁵ l'option FPR n'en est qu'une parmi d'autres : extrémistes du hutu power, mercenaires à la solde d'intérêts extérieurs...

⁹⁶ ...et de leur faire-valoir comme Pierre Péan qui défend l'idée selon laquelle, le FPR présumé auteur de l'attentat serait donc en grande partie « responsables » du génocide déclenché par cet événement et dont furent victimes les Tutsi de l'intérieur... comme si, toute proportion gardée, on pouvait accuser les juifs allemands d'avoir été « responsables » de la Shoah en leur imputant la paternité de l'incendie du Reichstag.

induisent donc une interprétation qui va toujours dans le même sens : celui d'une mise à égalité des Tutsi et des Hutu dans ce drame, une mise à égalité fort proche de la théorie du « double génocide » .

Dans le **Belin 2004** il est indiqué : *“Des massacres se produisent aussi au Burundi et au Zaïre.”* Les auteurs semblent faire ici une vague allusion, pour ce qui concerne le Zaïre, aux deux guerres du Congo et à celle du Kivu, dont un des éléments fondamentaux fut la traque par le FPR lancée contre les génocidaires de 1994 “réfugiés” au Zaïre. Cette façon de présenter les choses se double donc ici d'un mensonge par omission. Car il eût été nécessaire pour la compréhension des élèves de leur préciser clairement que cette fuite des « réfugiés » et des « génocidaires » s'est fait en grande partie grâce à l'opération Turquoise menée par la France. Or cette dernière intervention française dans le drame rwandais, fortement critiquée par certains observateurs comme ayant favorisé cette exfiltration des anciens alliés génocidaires de la France au Zaïre (d'où ils empoisonnèrent les relations entre le Rwanda de Kagamé et le Congo de Kabila jusqu'à nos jours) est totalement absente des manuels scolaires Belin depuis 1995. Voilà sans doute pourquoi cette dernière phrase est si “allusive” : précisément en raison de l'ambiguïté de Turquoise dont les auteurs du manuel n'ont pas jugé pédagogiquement utile d'en rendre compte aux élèves.

Enfin dans le **Bertrand-Lacoste 2004** la première occurrence « *Rwanda* » se situe dans la légende d'une photo étalée sur deux pages entières que les auteurs du manuel ont choisi comme illustration générale de toute la partie intitulée « *Décolonisation, indépendances et recherche d'un nouvel ordre mondial* » et comprenant également le chapitre traitant de la colonisation.



C'est dire combien on pouvait considérer que ce choix du drame rwandais importait aux auteurs de ce manuel. Cette image sur une double page est donc censée symboliser l'évolution du monde du début de la décolonisation à nos jours. Mais cette image et sa légende appellent quelques remarques. La photo ne représente pas des victimes du génocide de 1994 mais des réfugiés hutus à Kibeho en 1995. Ils sont apparemment sous la protection de casques bleus.

Il s'avère que le camp se situait à « Kibeho ». D'après le site « *Rwasta.net* »⁹⁷ où ont été trouvées ces informations sur cette photo, il s'agirait d'un camp de réfugiés hutu qui aurait été attaqué par l'APR .

• ⁹⁷(<http://www.rwasta.net/view/article/massacres-de-kibeho-rwanda/index.html>, site visiblement

En voici la relation par ce site :

Massacres de Kibeho - Rwanda (22.04.07)

Il y a exactement douze ans, le 22 avril 1995, à Kibeho, une localité du Sud-Ouest du Rwanda, 8.000 déplacés étaient massacrés par l'Armée patriotique rwandaise, APR, la branche armée du Front patriotique rwandais, au pouvoir à Kigali depuis le 19 juillet 1994.

Avant l'attaque, Kibeho abritait un camp d'au moins 100.000 déplacés. Au cours de la nuit du 17 au 18 avril, ce camp a été encerclé par le 157ème Bataillon de l'APR, sous le commandement du Lt Col Fred IBINGIRA. Un détachement du contingent zambien et une unité médicale du contingent australien de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, MINUAR II, pourtant prévenus de l'imminence de l'attaque, ont assisté passivement au carnage.

Nous retrouvons donc ici la même mise en valeur des victimes hutu du drame rwandais que dans l'édition de 1998 au détriment des victimes tutsi du génocide proprement dit. Ce qui correspond, nous l'avons vu, à une présentation partielle du drame qui met victimes hutu et victimes tutsi sur le même plan, en écho à la théorie française du « double-génocide ».

Comble du paradoxe : les auteurs de ce manuel qui déjà à la page 93-94 n'avaient évoqué que les malheurs des Hutu n'ont jamais jugé nécessaire de citer une seule fois dans tout le manuel, le nom même de « Tutsi. »

Il y a donc là une perpétuation du mensonge médiatique, qui pendant tous les mois de juin et juillet ont fait volontairement l'amalgame entre victimes et bourreaux, accréditant déjà cette thèse du « double génocide ». Ce qui correspond tout à fait à la position des décideurs français, notamment de François Mitterrand dans son discours de Biarritz et de Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, qui en septembre 2003 avait parlé *des génocides* du Rwanda.

A ce propos, et pour peut-être trouver une circonstance atténuante aux auteurs de manuels, il est à déplorer ici une certaine dépendance des manuels vis-à-vis du journalisme. Il y a eu en effet peu de photos de prise pendant le génocide lui-même. Par contre on trouve une abondance de clichés sur les réfugiés au Zaïre, résultat de l'hyper médiatisation. Celle-ci fut d'ailleurs voulue et orchestrée par les décideurs français de l'opération Turquoise, afin d'à la fois dissimuler certains objectifs de cette opération pseudo humanitaire et de la justifier. Le résultat pervers est que cet impact médiatique déséquilibré tendant à transformer les génocidaires en victimes et vice-versa se répercute jusque dans les manuels scolaires. Pour les éditions de 1995 cela pourrait se comprendre vu la proximité de l'événement. Mais pour ceux de 2004 et 2008, le fait de continuer à faire cet amalgame auprès des élèves prouve qu'ils n'ont pas pris connaissance de la très abondante bibliographie qui aurait dû les amener à beaucoup plus de perspicacité et de prudence vis-à-vis de cette machine journalistique pourvoyeuse d'émotion et de sensationnel. Les photos chocs peuvent être utilisées dans un manuel, mais pour provoquer la réflexion et non la dissoudre. À condition

engagé anti-FPR puisque les exactions de ce mouvement y sont particulièrement mis en valeur afin de justifier la théorie du « double génocide ». En fait les événements de Kibeho utilisés ici de façon symbolique sont fort ambigus: 16 avril : à l'annonce de la fermeture de ce dernier camp de déplacés hutu au Rwanda, renfermant de nombreux miliciens et responsables du génocide, la foule des déplacés est poussée en avant par les miliciens. Panique des jeunes soldats de l'armée patriotique rwandaise qui tirent dans la foule. Le 19 mai la Commission internationale d'enquête chiffre à 1800 le nombre de morts, la majorité par piétinement, d'autres tués à la machette par les miliciens du camp. Kibeho deviendra emblématique de la désinformation concernant l'APR.

donc qu'elles soient accompagnées d'autres documents ou d'un texte explicite dans le cours qui permettent de la décoder et de l'analyser, et cela passe nécessairement par une rigoureuse contextualisation. Ce qui n'est loin de là, nous l'avons vu, pas toujours le cas. À moins que ces auteurs, bel et bien informés, continuent à vouloir reproduire ici une version disons « officielle » des faits. Ce qui nous paraît encore plus grave.

Dernière remarque : à cause de tels amalgames, les élèves sont également mis dans l'incapacité de comprendre comment la présence de ces génocidaires exfiltrés a contribué fortement aux guerres qui ont eu lieu au Kivu et au Congo depuis 15 ans. Ils auront donc bien du mal à suivre les méandres de cette actualité.

Qu'un manuel scolaire livre à la réflexion des élèves les éléments d'une thèse, à travers un document à analyser, n'est pas en soi condamnable. Si l'on s'en réfère à la nouvelle philosophie de "pédagogie active" en vogue dans les "sciences humaines" cette méthode serait même recommandable. Mais celle qui consiste à illustrer une thèse sans amener les élèves à analyser le document, et surtout sans permettre la confrontation avec une ou des thèses opposées est proprement inacceptable. Comme le cite Paul Quiles en en-tête de son blog et qui en tant que président de la Mission d'Information Parlementaire sait sans doute de quoi il parle, "*Le danger, ce n'est pas ce que l'on ignore, c'est ce que l'on tient pour certain et qui ne l'est pas*" (Mark Twain).

D. Présentation des causes du « génocide »

La « mystification » que nous définissons plus haut, résultant de l'indignation aveugle que provoque la description brute de l'horreur des massacres au détriment de l'analyse rationnelle, s'exprime aussi, y compris parfois chez des « spécialistes » de la question, par cette affirmation désespérée et désespérante selon laquelle, un tel crime dépasserait l'entendement et serait donc hors de portée de toute explication. Une telle interprétation pourrait donc se satisfaire en « expliquant » la Shôa par « l'âme allemande » et les « génocide des Tutsi » par la « nature africaine », ces deux catégories porteuses de massacres comme les nues la pluie étant par nature hors de portée de l'esprit rationnel qui nous définirait. Or, tout historien qui se respecte, ne peut se satisfaire d'une telle déroute de l'esprit d'analyse. Non, ce génocide, comme tous les autres, comme toute catastrophe humaine, procède de causes parfaitement discernables. « Pas de crime sans mobiles » pourrait-on dire, car même le « crime gratuit » procède quelque part d'un « désir ». Et ce « désir » a une histoire, des causes.

Les causes d'un tel événement, comme le génocide des Tutsi, sont bien sûr extrêmement multiples et complexes. La responsabilité de la colonisation (ethnisation de la société par les colons belges), de l'instrumentalisation politique de ces ethnies « artificielles » par les Belges, puis des clans politiques comme le « hutu-power » aux services d'intérêts occidentaux belges et français, la responsabilité d'une pression démographique record dont l'une des causes est l'empêchement par l'Eglise catholique de tout planning familial efficace, la crise du café des années 90 marquée par un effondrement des cours en grande partie voulu par le FMI, sans parler de l'échec total de l'ONU dans la prévention du génocide, le rôle de la France qui a soutenu politiquement, militairement, diplomatiquement jusqu'au sein du Conseil de sécurité, le régime génocidaire, toutes ces causes mériteraient d'être abordées dans une double page de manuel consacrée à cet événement capital.

Pour faciliter la lecture de cette étude et permettre de bien cibler ce que chaque manuel a fourni aux élèves à ce sujet, nous les avons classées par thèmes. D'abord les causes inhérentes à l'histoire africaine et rwandaise, en adoptant un plan chronologique, distinguant les trois périodes pré-coloniale, coloniale et post-coloniale. Puis dans des sous-parties thématiques sont passées en revue les causes démographiques, économiques, sociales, politiques et idéologiques. Enfin sont aussi

abordées les causes d'ordre internationales, en particulier celles qui ont abouti à ne pas pouvoir (ou vouloir) empêcher ce génocide pourtant si médiatisé, démontrant ainsi dans les faits le fiasco total des bonnes intentions pourtant clairement exprimées dans le « Plus jamais ça ».

Il était donc préférable rappeler les faits en fonction de chaque cause ainsi classée.

1. Omissions des causes profondes du génocide

Or la tendance la plus largement répandue dans les manuels étudiés est d'omettre presque totalement ces différentes causes. C'est d'ailleurs une évolution « pédagogique » que nous retrouvons dans le traitement de bien d'autres sujets. Il s'agit visiblement pour les auteurs de manuel beaucoup plus de « décrire » des événements plus que de les « expliquer ». Ce n'est pas ici le lieu d'analyser les raisons de cette tendance générale, mais simplement de poser la question des raisons de cette tendance et de faire remarquer que dans le cas du traitement du « génocide des Tutsi » du Rwanda, elle nous paraît plus radicale encore. Étant bien entendu que l'importance des programmes de Terminale nécessite de survoler le thème de ces causes plus que de le traiter en profondeur.

Avec cependant quelques remarques :

- le système de « dossier documentaire » très en vogue dans les manuels pouvait précisément permettre de réaliser sur l'étude de ces causes un effet de loupe particulièrement bien venu. Aucune édition n'a retenu cette option.

- l'importance du sujet mériterait cependant qu'on lui fasse une place privilégiée : un « génocide » aussi récent crée de fait la nécessité de réfléchir sur ses causes, de ne pas se voiler la face, d'y prendre garde, afin précisément de participer un tant soit peu, chacun à son niveau - et la sphère éducative n'est pas le moindre - à ce qu'il ne reproduise plus ; en d'autres termes la « pédagogie » au service du « Plus jamais ça ». Force est de constater que la très grande partie des auteurs de manuels ne sont pas convaincus de cette nécessité.

- les « causes profondes » du génocide des juifs commencent à être traitées dans les manuels dès la Sixième puis la classe de Seconde lorsqu'on étudie le « judaïsme », la diaspora juive, la « naissance du christianisme » et en classe de Première l'exacerbation du nationalisme, en particulier à travers l'Affaire Dreyfus. Il était clairement possible de réaliser la même « préparation pédagogique » à la compréhension du « génocide des Tutsi » en étudiant à l'occasion du programme de géographie de Seconde les facteurs de la pression démographique et agraire dans un milieu montagnard d'Afrique des Grands Lacs, et dans le programme d'histoire de Première les conditions particulières de la colonisation du pays par les Allemands, puis les Belges et l'Eglise catholique. Or, sur tous les manuels parcourus, un seul manuel de Seconde s'est intéressé aux causes du drame rwandais, un seul fascicule de travaux dirigés, et aucun manuel de Première !

Revenons aux manuels de Terminale : seuls trois manuels sur les trente analysés ici se sont attachés à traiter plus ou moins correctement le sujet des causes du génocide. Il s'agit des éditions **Bordas 1998**, **Magnard 1998**, **Bordas 2007 STG**.

Tous les autres omettent soit totalement d'en parler (c'est le cas des **Bréal 95**, **Nathan 2008**, **Nathan 2008 Marseille**, **Nathan 2008 Le Quintec**, **Hatier 2008**, **Bertrand-Lacoste 2004**) soit s'en tiennent à la seule et sempiternelle évocation des origines purement « *ethniques* » de ce qu'ils nomment, nous l'avons vu, pas toujours « génocide » mais « massacres », « guerres civiles » ou « tueries »

2. Prépondérance de la notion de « guerres tribales ou ethnique »

➤ *Rappel*

Il convient de rappeler d'emblée que le débat autour de l'ethnisme, en particulier dans le contexte du drame rwandais, est particulièrement ancien et virulent entre spécialistes. La raison en est que c'est le génocide lui-même qui a mis en exergue toute l'ambiguïté potentielle de la notion d'ethnie. Même si cette ambiguïté était dénoncée depuis longtemps par les historiens et spécialistes, cela n'a pas empêché l'opinion et l'idéologie dominante véhiculée par les médias et les hommes politiques, de ne voir dans le « génocide des Tutsi du Rwanda » que la conséquence d'une guerre ethnique particulièrement violente. C'est ce qu'on nommera ici la « **grille de lecture ethniste** ».

Le premier point à préciser est que, de l'avis quasi unanime des spécialistes (historiens africanistes, ethnologues, sociologues) « Tutsi » et « Hutu » ne sont en aucun cas des ethnies au sens strict du terme. Le mot est dérivé du grec *εθνος* qui signifie « *toute classe d'êtres d'origine ou de condition commune* ». Sont considérés comme « *ethnies* » des groupes d'êtres humains qui possèdent, en plus ou moins grande part, un héritage socio-culturel commun, en particulier la langue.

Or, au Rwanda comme au Burundi, Hutu et Tutsi parlent la même langue, ont une culture identique, pratiquent les mêmes religions et ont toujours vécu les uns parmi les autres... Si certains caractères « physiques » comme la grandeur, la couleur de la peau, la forme plus ou moins allongée du visage, ont pu être avancés comme preuves de distinction ethnique d'origine, ils tiennent en fait beaucoup plus à des déterminants sociologiques, comme la richesse et des pratiques sociales culinaires différentes sur une longue durée (les éleveurs « tutsi » auraient bénéficié d'une alimentation hyper-protéinée, à base de viande et de lait, qui leur était réservée) et, peut-être surtout, au mariage préférentiel avec des individus de haute taille⁹⁸. Ils seraient de tout façon totalement brouillés par les très nombreux mariages mixtes et les glissements incessants : on ne naît pas obligatoirement « tutsi », on le devient par richesse et mariage. Enfin ces caractères physiques ne sont pas si évidents pour les tenants de « l'ethnisme » le plus radical eux-mêmes puisqu'il leur a fallu le concours d'indications d'appartenance « ethnique » sur les cartes d'identité qu'ils ont tout fait pour maintenir après l'indépendance, pour précisément pouvoir identifier leurs éventuelles victimes. Il n'y a donc au Rwanda qu'une seule et même « ethnique » ou plutôt un seul peuple. Les historiens et sociologues confirment tous cette idée.

Se produit ensuite, au moment de la colonisation un processus « d'ethnisation », de racialisation de cette société.

Pour expliquer ces différences sociales et d'apparences physiques, les Européens imaginèrent que « *la minorité d'éleveurs, formant une « aristocratie » descendaient de conquérants venus du nord et qu'ils n'étaient pas de la même race que la majorité d'agriculteurs bantous, en position subordonnée, mais dont ils avaient cependant adopté la langue.* »⁹⁹

La construction de ce stéréotype de chaque prétendu « groupe humain » s'est réalisée de façon sociologique dans la détermination de « castes » ou groupes « sociaux-professionnels », hiérarchies, clans etc. et idéologique par la diffusion des idées « racialistes » et « racistes » des Européens du XIX siècle (Gobineau, Renan, Ferry) justifiant la colonisation « *illustration parfaite de cette approche générale qui tendait à opposer des races liées entre elles par une division du travail* »

On écrit du coup une « Histoire », plus ou moins légendaire, « aristotélécienne », qui justifie l'existence de ces « races » ou « ethnies », et on invente sans preuves leur antagonisme pluriséculaire. En 1948, le Bulletin des anciens élèves d'Astrida estime que « *de race caucasienne aussi bien que les Sémites et les Indo-Européens, les peuples hamitiques n'ont à l'origine rien de commun avec les nègres. La prépondérance du type caucasique est restée nettement marquée chez les Batutsi... leur taille élevée -rarement inférieure à*

⁹⁸ Pas plus qu'on ne peut parler de races ou d'ethnies différentes à propos « *des Sénateurs et Pairs de France (qui) mesuraient en moyenne(...) douze centimètres de plus que les conscrits de 1817* » ... exactement comme le mesura un anthropologue au début du siècle pour les Tutsi et les Hutu; in Franche page 74

⁹⁹ Jean Sellier, « *Atlas des peuples d'Afrique* », La Découverte, juillet 2008

1,80 m-... la finesse de leurs traits imprégnés d'une expression intelligente, tout contribue à leur mériter le titre que leur ont donné les explorateurs : nègres aristocratiques ».

Le rôle de l'Histoire comme facteur structurant de l'ethnisation et de la haine fut ici particulièrement pervers¹⁰⁰.

Mais « le caractère fallacieux de cette hypothèse est apparu dans le dernier quart du XXe siècle: la conquête n'a jamais eu lieu. On s'accorde aujourd'hui plutôt sur l'enchaînement suivant. Les défrichements entrepris par les Bantous transforment le paysage en une mosaïque de champs cultivés, de prairies et de forêts secondaires. L'élevage du bétail se développe plus tard et fait figure d'activité de prestige. Le bétail en vient ainsi à matérialiser la richesse et la puissance, de telle sorte que les éleveurs acquièrent un rôle privilégié. L'hypothèse des conquérants se révèle inutile : il s'agit d'une évolution sociale au sein d'une même population.¹⁰¹ »

Puis on assiste à une systématisation de la catégorie prétendue « ethnique » de chaque individu, une catégorisation ethnique, une instrumentalisation de cette catégorisation par les colonisateurs, afin de créer des « relais » coloniaux facilitant l'exploitation coloniale et « l'indirect rule ». Les colonisateurs n'ont pas inventé « les tutsi et les hutu » qui préexistaient à leur arrivée. Ils ont simplement introduit la racialisation au cœur de la société rwandaise où n'existaient que des catégories sociales et claniques. Elle permettait aux administrateurs coloniaux et aux missionnaires d'appuyer leur domination sur les Tutsi pour régner sur les Hutu, de diviser pour régner ; puis le moment venu, elle permit de dévoyer la revendication légitime d'indépendance de l'élite « tutsi » en conflits « prétendument inter-ethniques » grâce auxquels l'ancien colonisateur, puis les puissances « néo-coloniales », purent servir leurs intérêts économiques et géostratégiques.

On peut alors parler d'ethnisme (ou d'ethnisme) du fait que l'on utilise de façon inappropriée le concept d'ethnie afin de prétendre expliquer les problèmes d'une population et mieux les instrumentaliser politiquement. On ne fait plus d'ethnologie mais de la stratégie idéologique.

« D'autre part, l'expression “conflits ethniques” renvoie dans l'imaginaire des Occidentaux à l'image de conflits ancestraux qui auraient opposé ces populations de tout temps. Or, il s'agit de conflits récents : le racisme qui les caractérise et le génocide dont il est issu sont des phénomènes qui se rattachent à la modernité et non pas à la tradition¹⁰² ».

Enfin le terrifiant paradoxe surgit : *« Ce qui n'était qu'une vision simplifiée, caricaturale d'une certaine réalité est devenue la réalité elle-même, vécue par les Tutsis et par les Hutus. Cette représentation a été intériorisée par les intéressés à la veille de l'indépendance, le clivage entre les dominants Tutsis et les dominés Hutus était cristallisé. Pire, le conflit se vivait en termes de races.¹⁰³ »*

L'ethnisme devient alors une arme de politique intérieure pour la conquête et la conservation du pouvoir jusqu'à la justification de l'extermination des autres ethnies. *« Et dans la pratique, il en ressort qu'est ethnisme ce dont a réussi à persuader un auditoire que c'en était une ».* Sous les dictatures de Kayibanda et d'Habyarimana, « l'auditoire » furent les « masses hutu » que l'on va persuader grâce au meilleur agent de propagande : la peur de « l'ethnie » revancharde des « tutsi » qui est sur le point de revenir au pays pour reprendre le pouvoir et les « exterminer » eux, les « hutu ». Il s'agit de l'accusation en miroir qui se nourrit on le sait bien du conspirationnisme. Des équivalents du « Protocole des Sages de Sion » circulèrent. La propagande de la Radio des mille collines et de la revue Kangura alimente la haine : *« Il existe effectivement un plan diabolique mis au point par les Tutsi et leurs apparentés et visant l'extermination systématique des populations bantoues ainsi que l'extension de l'empire nilotique d'Éthiopie [...] et de Douala aux affluents du Nil [...] et du Gabon au Lesotho en passant par les vastes cuvettes du Kongo, la vallée du Rift de*

¹⁰⁰ Des travaux montrent au contraire, que des peuples pasteurs parlant des langues afro-asiatiques étaient présents depuis plusieurs millénaires dans l'Afrique interlacustre, avant même les peuples parlant bantou; voir notamment D. Schoenbrun, *Early History in Eastern Africa's Great Lakes Region: Linguistic, Ecological and Archaeological Approaches*, ca.500 BC to ca.1000AD, thèse de doctorat, Université de Los Angeles, 1990

¹⁰¹ Jean Sellier, *ibid*

¹⁰² MEDARD Jean-François, professeur au Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux « *Rwanda, Burundi: les racines de la violence* » publié in <http://www.assomption.org/Universite/11-Medard.pdf>

¹⁰³ *Ibid*

Tanzanie l ...] jusqu'au littoral du Cap et la chaîne de Drakensberg [...]. Qu'attendent dès lors ces peuples bantous pour se prémunir contre ce génocide savamment et minutieusement orchestré par les Hamites avides de sang et de conquêtes barbares et dont les chefs se disputent la médaille d'or en cruauté avec l'empereur Néron de Rome [...] »

La référence à l'anté-Christ Néron révélant au passage la marque indélébile des enseignants « missionnaires » de l'Église catholique, les Pères blancs notamment qui formèrent ces futurs génocidaires, ou plutôt les déformèrent, les formatèrent.

Enfin, les alliés occidentaux, en particulier les Français, reprirent à leur compte sans aucune prudence les principaux lieux communs de cette « grille de lecture ethniste ».

“La vision ethniste du Rwanda est acceptée par une majorité de journalistes et reproduite à l'envi. Les massacres sont volontiers expliqués par des haines ethniques. (...) Bien que les journalistes s'entretiennent parfois avec les chercheurs qui dénoncent ce préjugé, ils n'en restent pas moins influencés par lui et, par voie de conséquence, ils influencent le lecteur.”¹⁰⁴

La presse française vulgarise des portraits stéréotypés: *“les Tutsi sont fins et élancés, avec le nez droit, tandis que les Hutu sont lourds et trapus”*, explique Paris-Match¹⁰⁵.

Stephen Smith, le journaliste du Monde (ex-spécialiste Afrique de Libération), présente les Hutu comme le peuple de pauvres agriculteurs dont la *“diaspora tutsi”* cherche à rétablir *“l'assujettissement à la condition d'ilotes -citoyens de seconde zone- au fond des collines pour des générations à venir”*¹⁰⁶.

La classe politique française en particulier ne s'est jamais départie de cette “grille de lecture” purement ethniste et déterminera sa politique rwandaise en fonction de cette seule perception réductrice de la réalité sociale et politique de ce pays. Cette “vision” sincère ou calculée transpire dans tout son “discours”.

Jean-Christophe Mitterrand, ancien responsable de la cellule africaine de l'Élysée, déclara en 1998, pour justifier le soutien français au régime Habyarimana. *« C'était un régime ethnique. Dans quels pays africains n'y en a-t-il pas ? »*

Robert Galley, ministre de la Coopération de 1976 à 1981, principal artisan des accords de coopération avec la République hutu d'Habyarimana explique encore en 1998 que les Tutsi forment *“un peuple intelligent et fier, de très bons guerriers, qui n'a rien à voir avec les hordes de pauvres bantous (...) Il existe donc une logique de domination des Hutu par un peuple tutsi intelligent et guerrier”*¹⁰⁷.

Haut responsable du Quai d'Orsay, Paul Dijoud, directeur des Affaires africaines et malgaches de 1991 à 1992, déclare quant à lui: *“L'échec de la paix paraît en définitive imputable au FPR mouvement essentiellement constitué de Tutsi, peuple intelligent, ambitieux, population nilotique installée dans l'Afrique profonde”*¹⁰⁸...

L'ethnisme adopté par la Coopération et les Affaires étrangères et dont les services secrets assurent la diffusion, correspond aux idées de ces militaires “spécialistes de l'Afrique”. C'est lui qui structure les esprits dans les cellules élyséennes et dans les états-majors.

De François Mitterrand à Alain Juppé, en passant par Hubert Védrine, tous les responsables politiques ont justifié le soutien que “la France” apportait au régime d'Habyarimana puis au Gouvernement intérimaire qui mit en œuvre le génocide par le fait que *“les Hutu représentent 80% de la population”*.

« Le principal argument utilisé fait donc référence à la “démocratie raciale”, une démocratie qui serait fondée sur des critères ethniques. Ainsi, de fait, l'Élysée et le Hutu Power utilisaient la même propagande, les uns pour justifier leur intervention au Rwanda et les autres pour pousser la population aux massacres. Il

¹⁰⁴ Yves Ternon, « L'horreur qui nous prend au visage », page 267

¹⁰⁵ Paris-Match, avril 1994, in Jean-Paul Gouteux « Mémoire et révisionnisme du génocide rwandais en France

Racines politiques, impact médiatique », publié sur [Amnistia](#) le jeudi 12 février 2004

¹⁰⁶ Stephen Smith, “Génocide, le mot et les morts”, Libération du 6 au 10 mars 1997, in JP Gouteux, *ibid.*

¹⁰⁷ Mission parlementaire. Tome III. Auditions, pages 278, 283. in JP Gouteux, *ibid*

¹⁰⁸ Mission parlementaire. Tome III. Auditions, pages 380. in JP Gouteux, *ibid*

faut donc que cette conviction soit solidement ancrée dans les mentalités pour que les dirigeants de la "patrie des droits de l'Homme", se disant héritiers de la "France résistante", aient pu se faire ouvertement les complices d'une conception ethnique du pouvoir qui a produit un génocide.¹⁰⁹»

Cette conception est d'ailleurs cohérente avec la volonté de « *dissimuler le génocide sous le concept de lutte tribale et de conflit interethnique* »

« Le racisme est aussi utilisé pour le nier. Ainsi, un ancien conseiller du président Mitterrand sous-entend que la sophistication qu'implique ce terme serait inaccessible aux Africains . (...). On trouve dans la revue Politique africaine un article expliquant que des nègres qui s'entretuent à coup de machettes, cela n'a rien à voir avec un génocide. "La machette d'Afrique de l'Est, la panga, n'est pas une chambre à gaz", insiste l'auteur¹¹⁰. De toutes façons, "ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsi" déclarait Charles Josselin, Ministre de la Coopération¹¹¹. L'amiral Lanxade, expliquait aux journalistes, alors même que la population civile tutsi finissait d'être exterminée: "On ne peut nous reprocher d'avoir armé ceux qui tuent. D'ailleurs les massacres ont été faits à coup de bâtons, de machettes, d'armes blanches"¹¹². Cette remarque, répétée à l'envie, en appelle une autre: c'était précisément dans le cahier des charges des concepteurs du génocide. Réaliser une solution finale qui puisse s'interpréter en terme de "fureur populaire" était une condition de sa faisabilité et de son acceptation.

Enfin dernière étape qui donne le vertige. La grille de lecture ethniste se trouve de fait renforcée par la conséquence principale de l'instrumentalisation politique pour laquelle elle avait été conçue et entretenue par les différents pouvoirs qui se sont succédé au Rwanda, colonisateur belge et Eglise catholique, puis dictatures de Kayibanda et d'Habyarimana, à savoir, le génocide lui-même. Le crime créant ainsi par ses effets et dans un mouvement récurrent sa propre justification.

« Le génocide a cristallisé ces références « ethniques », la souffrance et la culpabilité démarquant à travers la société rwandaise deux courants culturels : celui des victimes du génocide et celui des génocidaires qui recourent partiellement les catégories ethniques instituées par le colonisateur. Pourtant de nombreux Rwandais racontent comment ils avaient découvert parfois très tardivement dans leur adolescence leur identité « ethnique » et celle de leurs camarades.¹¹³ »

Il n'est jusqu'à la politique du nouveau régime de Kagamé qui ne soit piégée à son tour par ce cadeau empoisonné du « génocide » Comme le décrit récemment très bien Jean-Pierre Chrétien.

« En fait les deux logiques se donnent la main inconsciemment et l'autoritarisme du régime en place se nourrit du style adopté par son opposition la plus bruyante. L'impasse apparaît ainsi quasi-totale. Le génocide aurait-il réussi, c'est-à-dire réussi à déchirer durablement le peuple rwandais ? Or l'histoire de ce dernier est extraordinairement complexe, comme le montrent les nombreuses recherches publiées depuis un demi-siècle : les identifications sociales sont multiples et elles s'enchevêtrent d'une manière telle qu'il ne peut y avoir aucune définition claire des fameuses identités tutsi ou hutu, sinon dans des regards de peur ou de haine et en vertu d'une conception raciale dépassée que des observateurs étrangers croient de bon aloi de cautionner.

La fétichisation de ces pseudo-ethnies a fait obstacle à toutes les occasions de changement, elle a sidéré les imaginations et elle a été le terreau d'un génocide tout à fait « moderne ». Le nier, c'est contribuer à en reproduire la logique. Puissent les Banyarwanda se désenchanter de ce piège mortel !¹¹⁴ »

D'ailleurs le nouveau pouvoir, issu de la victoire du FPR, lequel a toujours combattu l'ethnisme reste très conscient du danger radical qu'il représente. Bien que certains critiquent l'habile instrumentalisation du génocide par ces nouveaux dirigeants, ce nouveau régime a néanmoins fait voter par referendum en 2003,

¹⁰⁹ JP Gouteux, *ibid*

¹¹⁰ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, " *Les séquelles d'un génocide : quelle justice pour les Rwandais ?* " Politique Africaine, n° 69, mars 1998, pages 109-118. In JP Gouteux, *ibid*

¹¹¹ Entretien à Ouest-France du 17 octobre 1997. In JP Gouteux, *ibid*

¹¹² Déclaration faite sur Radio Monte-Carlo, rapportée dans l'Humanité du 29 juin 1994. L'amiral Lanxade était le chef d'état-major des forces armées françaises et responsable de l'opération militaire Turquoise en juin-juillet 1994. In JP Gouteux, *ibid*

¹¹³ Wikipédia article Ethnisme au Rwanda

¹¹⁴ Jean-Pierre Chrétien : « *Le génocide du Rwanda : un négationnisme structurel* » juillet 2010, sur le site de la Ligue de Droits de l'Homme de Toulon, <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article3981>

une nouvelle constitution du Rwanda abrogeant ces références ethniques et les rendant même illégales pour quiconque chercherait à s'en prévaloir au Rwanda.

Par contre la culture internationale et nos manuels scolaires semblent ne pas avoir encore véritablement intégré cette évolution.

Et en effet, si nous avons tant développé ici ce rappel c'est que le positionnement des auteurs de manuels vis-à-vis de ce thème central nous paraît capital pour comprendre, en dernière instance, ce que révèle au fond cette présente analyse. Dans cette opposition entre d'une part les tenants de l'ethnisme, les nostalgiques de la colonisation, les partisans du hutu power et leurs alliés français, et d'autres part les spécialistes qui en nient la réalité profonde¹¹⁵ ou en dénoncent les dangers qu'une instrumentalisation politique fait courir aux peuples, les manuels scolaires français ont très clairement choisi leur camp : le premier, celui de l'ethnisme. Et l'on ne peut que déplorer que les manuels scolaires français, qui devraient être à la pointe de la lutte contre la mystification ethniste font partie « *des observateurs étrangers (qui) croient de bon aloi de (la) cautionne.* »

Ainsi pour le **Hatier 1995** la « *guerre civile* » en Afrique devient « *guerre ethnique* »

Le **Bertrand Lacoste 1998** dans le paragraphe intitulé « *le tiers monde abandonné* » l'affirme clairement : « *L'Afrique, convoitée dans les années 1970, apparaît aujourd'hui comme un continent à l'abandon. Les conflits ethniques (comme au Rwanda*, entre Hutus et Tutsis) se multiplient. Le continent s'enfoncé dans la misère* ».

Le **Belin 2004** présente le génocide au Rwanda comme exemple d'une idée générale : le résultat d'une opposition de peuples « *dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes* ». Les « *frontières, découpées lors de la période coloniale* » sont présentées comme responsables d'un « *rassemblement* » de ces « *peuples* » qui ne désirent pas vivre ensemble, du fait qu'une « *ethnie* » accapare le pouvoir central.

Le **Magnard 2003 STT** explique que « *les jeunes États ont dû créer une unité nationale, en réunissant parfois des groupes ethniques différents à l'intérieur de frontières souvent artificielles, héritées de la colonisation. Ceci a donné lieu à des conflits entre ethnies, comme celui entre les Hutus et les Tutsis du Rwanda qui a débouché sur un génocide en 1994* ».

Nous retrouvons là l'erreur maintes fois répétée, de faire croire aux élèves que Hutus et Tutsis étaient des groupes ethniques différents. Avec, souci pédagogique oblige, une définition du terme en question (page 115) : « *Ethnie: groupement humain qu'individualisent des particularités physiques, linguistiques, culturelles, et le sentiment d'appartenance à un même ensemble.* »

Comble d'incompétence ou de mauvaise foi sous couvert de pédagogie, puisque précisément tous les spécialistes de la société rwandaise le certifient : Hutus et Tutsis ont la même langue, la même religion, la même histoire, le même sentiment d'être des Rwandais et que les mélanges et ressemblances sont telles que les Rwandais eux-mêmes sont bien en peine de reconnaître physiquement un Tutsi d'un Hutu. Cela permet évidemment, sous prétexte de simplification « *pédagogique* », d'évacuer toute réflexion des élèves sur les vraies causes bien plus politiques du génocide.

Le Nathan 1998 rédige ainsi : « *la surpopulation et les tensions anciennes entre Tutsis et Hutus débouchent, depuis 1993, sur des génocides réciproques et sur la fuite des survivants vers les*

¹¹⁵ « *Le mot "ethnie" ne s'applique donc pas aux différences internes aux sociétés rwandaise et burundaise. C'est un fait reconnu et publié depuis plus de trente ans par les chercheurs un tant soit peu sérieux". Franche Dominique, "Généalogie du génocide rwandais", Editions Tribord, page 75.*

pays voisins ». Il est clair que ces “*tensions anciennes*” évoquent le sempiternel affrontement “ethnique” prétendument traditionnel, voir ancestral.

Le Nathan 2008 Le Quintrec propose dans la partie définition de la page 182 une définition du terme “ethnie” qui est fort curieuse : « *terme utilisé par les colonisateurs occidentaux pour désigner en Afrique une population parlant la même langue.* » Comme si l’ethnie n’avait pas de définition autre que celle proposée par la grille de lecture que les colonisateurs occidentaux plaquèrent sur une réalité sociale africaine bien plus complexe et nuancée. Il y a, fort heureusement, un peu plus de rigueur dans les définitions des sociologues et anthropologues, ne serait-ce que les définitions des dictionnaires généraux ¹¹⁶

En tout cas si les auteurs s’en étaient tenus à leur propre définition, il eût été logique et utile qu’ils précisassent aux élèves que justement, au Rwanda, Tutsi et Hutu parlent la même langue (outre bien d’autres points communs) et qu’ils ne sont donc en aucun cas des ethnies différentes. Que le génocide a donc bien été le résultat d’une manipulation criminelle à but politique, créant et attisant une haine entre deux catégories d’origine sociale. Ce cas exemplaire était en soi très pédagogique. Ce qu’ils n’ont pas jugé bon de faire. Pourquoi donc une telle retenue ?

Le Hachette 2008 propose également une curieuse définition d’ethnie page 168: « *Une ethnie est un groupe humain dont les membres partagent les mêmes caractères, qui peuvent être d’ordre anatomique (couleur de peau, taille), mais qui sont le plus souvent d’ordre culturel (langue, croyances, coutumes)* »

L’aspect “anatomique” compris dans cette définition nous paraît peu rigoureux et dangereux en ce qu’il peut favoriser une confusion fâcheuse chez les élève entre “ethnie et “race”. Dangereux car c’est précisément sur cette confusion qu’ont spéculé tous les racismes qui dans l’histoire ont permis à un pouvoir politique de manipuler les masses pour en faire des instruments de génocide: le “juif” avait le nez crochu et les “Tutsi” sont grands et minces.

Dans le Belin 2008 la formulation “*troupes tutsie*” demeure prisonnière de la stricte grille de lecture ethniste : elle évacue en effet toute dimension politique du FPR. Or celui-ci est précisément un “Front” qui combat depuis toujours cette idéologie ethniste dont les “Tutsi” étaient les victimes, mais aussi, politiquement parlant, les Hutus opposés à la dictature. D’ailleurs de nombreux “Hutu” ont rejoint les rangs de ce “Front patriotique rwandais” et non “Tutsi”. Certes il convient de rester très prudent vis-à-vis de ce qui peut n’être qu’une façade idéologique du FPR ¹¹⁷ mais en aucun cas utiliser comme le font les auteurs de ce manuel cette dénomination purement ethniste, car cette dénomination induit en elle-même une interprétation qui abandonne toute objectivité et neutralité de point de vue.

Même dans un manuel, le Bordas 1998, qui pourtant proposait des extraits de Colette Braeckman très clairs sur la question dans la partie « document », les auteurs continuent d’utiliser le terme de « *peuples* » différents pour dénommer Tutsis et Hutus dans la partie « cours ».

¹¹⁶ ETHNIE, subst. fém. Groupe d’êtres humains qui possède, en plus ou moins grande part, un héritage socio-culturel commun, en particulier la langue ,

In « Trésor de la langue française informatisée »

¹¹⁷ Le FPR avait certes pour objectifs le retour des exilés au Rwanda, le refus de l’ethnisme qui a plongé le Rwanda dans le génocide, et la lutte pour un Rwanda démocratique. Mais à propos des buts poursuivis par les dirigeants du FPR, M. Prunier estime qu’ils s’inspirent de Yoweri Museveni. Il s’agit « *de conserver le pouvoir de décisions essentielles au sein d’un noyau central familial, constitué de réfugiés tutsis d’Ouganda, ajouter un nombre “d’outsiders” choisis dont quelques Hutus fiables, puis essayer de construire une direction officielle plus large, d’apparence “pluriethnique” pour la façade.* » ASSEMBLEE NATIONALE (France), Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Rapport de la Mission d’information, Rapport n° 1271, 4 Tomes, Paris, déc.1998., tome I page 112

Un problème majeur: l'ethnicisme*

L'ethnicisme est responsable de certains drames majeurs de l'Afrique postcoloniale. Les États devenus indépendants englobent souvent des ethnies différentes. (...) Autre exemple, le drame du Rwanda, où cohabitent les Tutsis, minoritaires, et les Hutus, majoritaires, au profit desquels l'indépendance est proclamée. Des affrontements violents dressent périodiquement les deux peuples l'un contre l'autre; ils atteignent un paroxysme en 1994, faisant au moins 500000 victimes et jetant sur les routes 2 millions de personnes (doc. 2, 3 et 4).*

Curieux et paradoxal dans la mesure où cette partie du cours décrit, dans un paragraphe en dessous et de façon assez correcte, le fait que les colons européens ont aggravé et utilisé ces distinctions « ethnicistes » pour mieux diviser les colonisés. Le cas de l'administration belge et de l'Église catholique est d'ailleurs ici parfaitement étudié¹¹⁸.

L'utilisation du terme de « **peuple** » alors que tutsis et hutus ne sont même pas des ethnies proprement dites mais plutôt des classes sociales, paraît révéler ici une méconnaissance dommageable du cas rwandais par les auteurs ou tout du moins un manque de rigueur au niveau de l'expression¹¹⁹. Il rajoute probablement de la confusion dans l'esprit des élèves qui ont déjà tant de difficultés à cerner la différence entre les notions de race, ethnies, peuple, nation, tellement est forte l'influence de lieux communs particulièrement ancrés et néfastes. Les auteurs de manuel analysent-ils eux-mêmes suffisamment les documents qu'ils proposent aux élèves pour en comprendre la réelle valeur ? Cet exemple laisse supposer, à notre grand étonnement, que non¹²⁰ !

Dans le **Hatier 2004** une double page (94-95) est consacrée à « ***l'impossible unité africaine*** ». La problématique de ce dossier est clairement exprimée ; « ***Le panafricanisme veut selon la formule de G. Padmore, « réaliser le gouvernement des Africains pour les Africains, en respectant les minorités raciales et religieuses qui désirent vivre en Afrique avec la majorité noire »... Mais le panafricanisme ne parvient pas à transcender les divisions*** ». La question proposée donc ici aux élèves est de comprendre les raisons de l'échec de ce panafricanisme. Le sujet de synthèse proposé est donc celui ci : « ***Montrez que l'idéal panafricain porté par OUA s'est soldé par un échec, en***

¹¹⁸ voir infra page*

¹¹⁹ D'autant que l'expression de "peuple" est tout à fait connotée idéologiquement, car elle abonde dans de très nombreux textes "révisionnistes" qui s'en tiennent au mythe nilotique et accusent le FPR d'être des envahisseurs étrangers; en voici un exemple:

Les bantous du Rwanda appelés communément « hutu » et les nilotiques appelés « tutsi » ont des points communs avec ceux des pays africains. Chaque peuple se distingue par les mêmes coutumes, traditions et activités socio-économiques. Au sein de chaque peuple « bantou ou nilotique » on trouve différentes tribus ou clans qui se différencient par leur dialecte. Au Rwanda, le peuple bantou et nilotique présentent leur particularité, celle de parler la même langue qui est le Kinyarwanda.(...) Tôt ou tard le monde connaîtra la réalité et découvrira que ce peuple bantou est un peuple paisible.(...) l'intronisation du peuple nilotique au pouvoir (...)cette force extérieure composée majoritairement des Ethiopiens et de quelques somaliens...

Habigenza Yves <http://www.inshuti.org/paralle.htm>

¹²⁰ À noter cependant que cette édition est une des seule à proposer aux élèves des définitions correctes sur ce thème page 252:

• **Ethnie**: groupe humain dont l'unité repose sur une communauté¹ de culture, souvent aussi, mais pas toujours, de langue et de religion, plus encore sur la conscience de former un groupe . • **Ethnicisme** : attachement exclusif au groupe, entraînant le rejet des autres groupes et empêchant la formation du sentiment national quand plusieurs ethnies cohabitent dans un même État.

insistant sur les différents facteurs qui ont fait échouer l'unité africaine ». Or le seul document qui permet aux élèves de trouver des explications à cet échec est une carte « *L'Afrique, un continent déchiré par les conflits* » qui met en évidence par le figuré « *Mouvement de sécession et/ou conflit ethnique* » les responsabilités « africaines » de cet échec, c'est à dire la sempiternelle grille de lecture « ethniste ». Seule « *la résolution de l'OUA sur les litiges entre États africains au sujet des frontières, du 21 juillet 1964* » dont un extrait est proposé aux élèves évoque des responsabilités « extra-africaines ». Mais il s'agit là de responsabilité dans les conflits inter-étatiques au sujet des frontières issues de la colonisation. Les responsabilités coloniales et occidentales dans les manipulations ethniques sont totalement absentes du dossier, enlevant de fait la possibilité aux élèves de comprendre ce facteur pourtant capital de « l'échec » du panafricanisme dont les auteurs semblent se délecter à l'instar de ces nostalgiques de la colonisation qui répétaient à loisir « après nous le chaos ». Pourtant la présentation du drame rwandais aurait permis aux auteurs de ce manuel d'offrir aux élèves un exemple évident des effets pervers pour l'Afrique d'aujourd'hui de cette manipulation ethniste d'hier.

Les conflits ethniques sont essentiellement localisés en Afrique tel le génocide* des Tutsi au Rwanda en 1994.(...)

- Les civils représentent 75 % des victimes de ces guerres qui ont vu le retour des exterminations de masse: « génocide à la machette » au Rwanda, (...) Ils entraînent d'importants déplacements de populations.

L'Afrique est denouveau présentée comme le lieu de prédilection des « *conflits ethniques* »

Une légende de photo précise : « *les Hutus prenant prétexte de l'assassinat du Président Habyarimana, déclenchent le génocide de plus d'un million de Tutsi* » C'est une présentation ethniste erronée : il aurait fallu dire « Les radicaux du Hutu-power, prenant prétexte de l'assassinat du Président Habyarimana, déclenchent le génocide de plus d'un million de Tutsi accusés d'être des ennemis intérieurs et le massacre de citoyens rwandais y compris « hutu » refusant cette partition « ethnique » de leur société. » La façon de rédiger cette légende qui évacue tout aspect « politique » renforce de fait et dans la perception des élèves la seule grille de lecture « ethniste » de l'Afrique.

Enfin l'exemple le plus frappant du triomphe de l'ethnisme apparaît dans la seule édition, le **Bordas 2007 STG**, qui pourtant consacre un dossier sur une double page entière sur le sujet et commence à le traiter assez convenablement. Il propose en effet un extrait de texte de Colette Braeckman qui traite des responsabilités coloniales dans la manipulation ethniste. Mais outre que l'analyse de la spécialiste n'a pas été reprise par les auteurs dans leur introduction qui continuent à affirmer sans nuance que Hutu et Tutsi sont des « *ethnies* », elle est immédiatement flanquée d'un autre extrait de texte qui en réduit fortement la portée en le contredisant complètement dans le fond. Le voici :

L'ethnie vue par un universitaire africain

L'ethnie se pense et se veut exclusive de tous les autres ensembles sociaux. Elle est le centre de l'univers; hors d'elle, tout n'est que confusion, barbarie. Et lui demander de s'ouvrir aux autres, pour la raison que nous sommes tous frères en humanité, c'est là un discours que l'ethnie n'entend point. On peut donner pour typique de cette intolérance ethnique spontanée, instinctive, un cas limite en somme, la situation sociologique des peuples du Rwanda-Burundi où s'affrontent aujourd'hui les Tutsis et les Hutus entre lesquels, sur le plan physique, la distinction n'est pas toujours facile à faire, c'est le moins, quoi qu'on en dise. Et sur le plan culturel (je pense à la langue surtout), il n'y a pas de différence du tout. [...]

La mémoire atavique¹ rassure chaque citoyen du RwandaBurundi sur son identité hutue ou tutsie. Le reste relève de la justification idéologique et ne compte pas. La stupide colonisation belge qui proclama un matin la supériorité des éleveurs tutsis sur les agriculteurs hutus est certes pour quelque chose dans la haine que ces deux communautés se vouent aujourd'hui. Cependant, il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant l'intervention des Belges qui firent juste office de catalyseurs dans une situation où tous les réactifs étaient depuis longtemps en place.

_. Atavique: héréditaire ..

Dominique Ngoïe-Ngalla, *Le Retour des ethnies, quel État pour l'Afrique ?*, Bajag-Meri, 2003.

Précisons d'abord que ce n'est pas la méthode pédagogique pratiquée ici, incitant les élèves à confronter des points de vue différents, qui nous semble critiquable mais un déséquilibre manifeste dans les options proposées aux élèves. L'ensemble du dossier tend nettement à promouvoir la vision et la grille d'analyse « ethniste ». Ainsi le titre de l'extrait « *l'ethnie vue par un universitaire africain* » laisse entendre qu'on donne la parole ici à un spécialiste¹²¹. Or que dit en substance ce spécialiste : que cette « *haine* » est « *spontanée* », « *instinctive* » « *atavique* » et qu'en conséquence, même si la « *colonisation belge* » y « *est certes pour quelque chose* » « *il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant* ». La « *justification idéologique* » selon cet auteur « *ne compte pas* » en tant que cause de la haine génocidaire. C'est faire peu de cas du rôle fondamental de l'enseignement des Pères blancs sur la construction d'une « identité » tutsi ou hutu.¹²² Et de la construction d'une idéologie à tendance de plus en plus génocidaire de 1959 à 1994 par des extrémistes politiques. Bien d'autres pays africains ont connu de telle situation de « conflits ethniques » sans que ceux-ci ne dégénèrent en génocide. Il y a bien un « supplément » de causes idéologique et politique nécessaire au processus génocidaire qui fait ici défaut dans l'analyse proposée aux élèves.

Pour un élève logique qui analyserait ce dossier, l'argument de Colette Braeckman s'effondre donc, les « Belges » n'ayant fait « *juste office (que) de catalyseurs* ».

D'autant que le troisième texte proposé, l'extrait « *D'une saison de machettes* » de Jean Hatzfeld, que nous avons déjà analysé, ne fait que décrire le « *travail* » des génocidaires de base et leur décervelage sans indiquer le processus de conditionnement politique et idéologique qui y a abouti. Il s'agit de montrer aux élèves à quel point les génocidaires étaient devenus des machines à tuer. Puisque le texte précédent leur avait expliqué que cette haine était « *spontanée* » « *instinctive* » et « *atavique* », il y a là une logique implicite : la « barbarie » était déjà en place depuis longtemps, bien avant la colonisation.

Si l'on relie tous les implicites de cette double page nous arrivons à la conclusion suivante : la cause principale (on en n'évoque pas d'autres) du « génocide de 1994 » réside dans « *des affrontements ethniques de plus en plus violents* » dont « *les réactifs étaient en place* » longtemps avant la colonisation, affrontement « *catalysés* » peut-être par « *la stupide colonisation belge* » mais profondément déterminée par une haine ethnique « *atavique* » qui a transformé les génocidaires de base en machine à tuer.

La responsabilité de la colonisation, des Belges, de l'enseignement des Pères blancs, évoquée dans l'extrait de l'article de Colette Braeckman est donc réduite à presque rien, un simple catalyseur.

¹²¹ Par ailleurs l'analyse de Dominique Ngoïe-Ngalla paraît beaucoup moins tranchée que dans cet extrait.

¹²² Voir « Construction des mémoires collectives par l'histoire à l'école et/ou en dehors de l'école : Le cas du Rwanda dans la période de 1962 à 1991. » par Jean-Damascène GASANABO
<http://izuba.info/Nuitrwandaise/IMG/pdf/Gasanabo-rwanda.pdf>

Cette tendance à la réduire sera d'ailleurs nettement confortée dans l'édition Bordas 2008 puisque, nous le verrons par la suite, l'extrait de l'article de Colette Braeckman sera purement et simplement supprimé, laissant l'ethnisme déjà dominant dans ce dossier triompher dès lors sans limites.

Enfin même en 2008, alors que de nombreux ouvrages de spécialistes et d'historiens de l'Afrique ont fait un sort à cette « grille de lecture ethniste » elle est encore adoptée par les auteurs de l'**Hatier 2008** qui écrivent : « *Les conflits ethniques sont essentiellement localisés en Afrique : le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 ou le conflit du Darfour au Sud-Soudan.* »

Il apparaît donc que la vision ethniste de l'Afrique si habituelle aux journalistes, aux politiciens est également fort répandue chez certains « professeurs d'histoire ». Or nous n'en sommes plus au temps où la « dérive cartésienne » peut expliquer et justifier cette erreur de perception. Il fut un temps, certes encore proche, où comme le rappelle très bien notre confrère universitaire, Dominique Franche¹²³, « *tout le problème (venait) en effet de notre terrible manie d'appliquer des concepts, délimités par essence, pour enfermer toutes sociétés dans ces cadres rigides en confondant finalement les concepts que construisent les chercheurs avec la réalité mouvante dont ils entendent rendre compte. A force de vouloir rapporter l'inconnu au connu, le savoir cartésien rend parfois impossible la compréhension d'une société* ». Car, en effet, les concepts de « race », « ethnie », « classe sociale » « caste » sont inadaptés pour définir « Tutsi » et « Hutu » et « Twa » du Rwanda. Dominique Franche mettait sa phrase au présent, « *tout le problème vient* ». S'il a raison bien sûr au niveau de cette tendance générale, nous nous permettons de la mettre au passé pour ce qui concerne le cas bien précis du Rwanda, tant, en particulier depuis le choc du « génocide », de nombreuses études sur le sujet ont été réalisées et publiées qui devaient logiquement empêcher de commettre cette erreur. Que des journalistes (de mauvais journalistes trop pressés devrions nous dire, car heureusement qu'il y a des Colette Braeckman et des Patrick de Saint-Exupéry pour prouver que tous les journalistes ne sont point dans ce cas) continuent à être abusés par cette « paresse cartésienne », cela peut se comprendre : certains d'entre eux peuvent obéir à d'autres valeurs non spécifiquement « intellectuelles », comme la nécessité de vendre du « sensationnel » ce qui rend obligatoire l'extrême simplification, ou bien se laisser manipuler par des fournisseurs de sources comme les services secrets ou officines de ministères. Que des politiques s'obstinent tant à utiliser encore cette grille de lecture déformante peut correspondre à certains « intérêts » hautement politique. Mais que des professeurs d'histoire qui se doivent d'être fidèles aux valeurs spécifiquement « intellectuelles » et déontologiquement pédagogiques continuent à utiliser et pire encore, à diffuser cette erreur à propos du Rwanda, cette « erreur » qui fut au centre-même de la manipulation idéologique des « génocidaires », cela pose bien évidemment problème. Car ce faisant ils méconnaissent soit volontairement, ou par ignorance – ce qui est encore plus inexcusable du point de vue déontologique, tout un pan de l'historiographie la plus récente sur l'histoire de l'Afrique. En effet tous les experts, intervenus dans les rapports sérieux sur le génocide au Rwanda, ont très clairement fait un sort à ce stéréotype que représente l'ethnisme. Ces auteurs de manuels n'auraient-ils donc pas pris le soin de lire ces rapports ? Comment pourraient-ils, depuis au moins dix ans que ces rapports sont parus, ne pas les avoir lu ? Comment ignorer l'excellent petit livre de Dominique Franche cité plus haut, loué par toute la presse, et qui fit un sort définitif à cette « grille de lecture ethniste » dès 1997. S'ils les ont lus, comme on peut s'attendre de la part d'historiens qui sont censés proposer une lecture la plus objective et la claire possible du monde contemporain aux futurs citoyens français, pourquoi donc s'obstinent-ils à perpétuer auprès des élèves cette vision purement « ethniciste » et donc dangereusement simpliste du cas rwandais ? Comment est-il permis de reprendre dans les années 2000 un prisme colonialiste et purement « raciste » mis en place par le colonisateur belge et les Pères Blancs dans les années 1930 !!! Classification raciste qui reprise par un pouvoir dictatorial et manipulé par les conseillers français en « guerre révolutionnaire »

¹²³ FRANCHE Dominique, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, édité aux Mille et une Nuits, dès 1997, remanié et réédité aux Éditions Tribord en 2004.

aboutiront au génocide. Pourquoi cette constance dans l'imprudance de la part de « pédagogues ». Quelle est donc la fonction d'une telle « imprudence » et persistance dans l'erreur ? Nous serions dès lors enclin à penser que ce choix, qui se présente comme « intellectuel » et « pédagogique », cache en réalité – car on ne peut retenir l'hypothèse de la méconnaissance, une optique « idéologique »? Ce qui ferait donc d'un manuel scolaire un instrument de propagande, une sorte de « loft power » au service de la raison d'État ? Mais dans cas, à quoi sert la propagation dans les manuels de cette idéologie-là, dans quel but, au service de quel intérêt politique ? Les autres éléments de l'analyse nous apporteront-ils une réponse cohérente ?

Dernière remarque : que des professeurs d'histoire, qui plus est « faiseurs de manuels », reprennent si imprudemment ce schéma ethniste si simpliste et pervers, nous semble dangereux pour des élèves qui, nous le savons, sont souvent d'origines diverses et qui peuvent dans leur classe, leur établissement, leur vie quotidienne être tentés précisément de reproduire ce schéma.

Car ne l'oublions pas : la catégorisation ethnique est un racisme¹²⁴ : le principe même de la pensée « raciste » est de refuser la singularité d'un homme, la réduire à un élément, la couleur de peau, la longueur du nez, la façon de parler, de se tenir, et lui assigner définitivement les défauts (ou les qualités) supposés de cet élément. Si on appartient à telle race ou ethnique on est supposé bénéficier plus ou moins des défauts ou des qualités qui seraient censés caractériser cette race ou cette ethnique. Encore en 2007, le polémiste Pierre Péan¹²⁵ ose affirmer que les Tutsi, constituent une « *race* » dont un trait de caractère serait l'immémoriale « *culture du mensonge* ».

Voilà où peut mener l'ethnisme, au mépris de l'autre, et donc parfois, à terme, à son exclusion de toute humanité. Le fait est qu'il se répand fort imprudemment dans les manuels scolaires français du début du troisième millénaire...

3. Dédouanement total des responsabilités coloniales

En toute logique la prépondérance manifeste et souvent très certainement consciente de la « grille de lecture ethniste » dans quasiment tous les manuels, se fait au détriment du traitement des responsabilités coloniales. Plus la cause du drame est considérée « tribale » et « atavique », moins, la manipulation ethniste des colonisateurs, même quand elle est reconnue, est présentée comme vraiment opératoire aux yeux des élèves.

En règle générale la décolonisation catastrophique du Congo belge et du Rwanda Burundi est totalement absente dans les parties des manuels qui traitent de la décolonisation. Paradoxe : même dans les manuels qui privilégient la grille de lecture ethniste, les formulations laissent entendre que cette « *violence ethnique* » n'aurait explosé curieusement que depuis les indépendances,

Ainsi dans **le Bordas 2007 STG** : « *Depuis les indépendances, de nombreux conflits ethniques ont déchiré l'Afrique subsaharienne. Le conflit entre hutue et tutsie au Rwanda (et au Burundi voisin) constitue un cas extrême de violences ethniques. Des affrontement de plus en plus violents ont finalement abouti au génocide de 1994.* »

¹²⁴ Comme le disait très bien Colette Guillaumin, le « racisme » n'est pas a priori « méchant », il est tout simplement « une violence fondamentale qui décrète l'ordre du monde. Ce décret est fort simple: les êtres humains sont différents en essence et ils le sont pour l'éternité ». C. Guillaumin, « Avec ou sans race », Le genre humain: vol. II, La société face au racisme, Bruxelles, Complexe, automne-hiver 1984-1985, p. 216.

¹²⁵ Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, édition Mille et une nuits

Implicitement les auteurs laissent entendre que le problème aurait surgit « *depuis* » les indépendances. Nous retrouvons donc ici le schéma habituel dans les manuels scolaires. Et que par conséquent, par une sorte de syllogisme *a posteriori*, le temps des colonies aurait été, au moins de ce point de vue de « barbarie ethnique ou tribale », plus calme, plus « civilisé ». Une lecture implicite laisse entendre qu'au moins la colonisation aurait eu ce mérite d'annihiler pour un temps (qu'on peut donc regretter) la barbarie indigène.

Puis, après la parenthèse coloniale, cette barbarie qui était déjà en place depuis longtemps, bien avant la colonisation se déchaîne. La colonisation n'aurait donc pas totalement réussi son œuvre civilisatrice. On retrouve ce schéma dans la défense utilisée par certains prêtres catholique à qui on peut reprocher d'avoir depuis la christianisation du Rwanda et malgré l'enseignement de « l'amour du prochain » participer à former des « génocidaires ». La christianisation n'était pas terminée, elle était trop superficielle, répondent-ils, le naturel africain aurait repris le dessus¹²⁶ ! Même schéma également dans les défenseurs de l'implication française au Rwanda notamment Monsieur Védrine : cette implication aurait dû en fait être plus forte, plus permanente, ne jamais reculer, pour ne jamais laisser les Rwandais s'entretuer¹²⁷.

A la rescousse de cette volonté de dédouaner toute responsabilité coloniale, les auteurs du **Hatier 2008** osent utiliser et proposer à la réflexion des élèves, un soutien récent et de poids, celui du président Sarkozy.

« Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune. L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. On s'est entre-tué en Afrique au moins autant qu'en Europe. Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants (...) La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique... »

A noter que cette « allocution » de Nicolas Sarkozy a été prononcée à l'Université de Dakar, le 26 juillet 2007, devant un public de dirigeants, d'intellectuels et de journalistes africains. L'orateur ne pouvait donc pas sur ce sujet des « *responsabilités africaines* » dans les guerres et massacres évoquées ne pas prononcer le terme de « *génocide* » sachant l'énorme impact qu'a provoqué le drame rwandais sur tout le continent. Donc Sarkozy avait osé rajouter l'allusion suivante : « **(la colonisation) n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas responsable du fanatisme** ».

Mais même cette allusion au drame rwandais, dans un discours qui tente pourtant d'en dédouaner totalement les responsabilités du colonialisme belge et du néocolonialisme français, même cela, les

¹²⁶ Dès le début de la guerre civile cette idée surgit: « la publication de la lettre pastorale de Mgr Thaddée Nsengiyumva, “*Convertissons-nous pour vivre ensemble dans la paix*”, critique le silence de l'Eglise, accuse l'église de corruption, condamne la guerre et dénonce une situation où “*l'assassinat est une banalité*”. “*Après un siècle de prosélytisme chrétien, le pays est catholicisé mais pas christianisé. Les rites sont suivis à la lettre, mais l'esprit n'y est pas.*”

Medard Jean-François, professeur au Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux « *Rwanda, Burundi: les racines de la violence* » publié in <http://www.assomption.org/Universite/11-Medard.pdf>

Idée reprise par le Père Serge Desouter, RWANDA : LE PROCES DU FPR. Mise au point historique. Editions L'Harmattan, Paris, 2007,

¹²⁷ « Ma conclusion, et ma conviction [écrit-il encore en 2004] , sont que l'action de la France, hélas seule, a retardé le génocide jusqu'en 1994. » Hubert Védrine, *Rwanda : les faits, La lettre de l'Institut François Mitterrand*, numéro 8, juin 2004

auteurs de ce manuel ont choisi de l'effacer de l'extrait proposé aux élèves. Car il s'agit ici de parler le moins possible du génocide des Tutsi du Rwanda et encore moins d'évoquer la moindre allusion qui pourrait provoquer dans l'esprit des élèves l'intuition que la France ait pu être impliquée un tant soit peu dans ce drame, intuition qui pourrait mener à un questionnement, puis à des recherches, à une réflexion enfin, qui probablement paraît pour ces auteurs de manuel totalement superflue.

En fait ce dédouanement des responsabilités coloniales dans les drames actuels de l'Afrique clairement explicite dans le discours de Dakar est tout à fait conforme à la tendance dominante des manuels scolaires. Ceux-ci seraient-ils donc bien la « voix de leur maître » ?

a) idéologie « raciste » du XIX siècle

La description de cette idéologie typiquement raciste du XIX siècle, responsable en grande partie de la « racialisation » de la société traditionnelle rwandaise n'apparaît pratiquement jamais dans les manuels de Terminale. Certes, ce sujet qui appartient au thème de la colonisation fait partie du programme officiel de Première. Mais il fait également partie du programme officiel de Terminale section S. Or, on l'a vu, aucun manuel de Première ne prend le cas rwandais comme exemple de cette forme d'acculturation. Les manuels de Terminale section L, ES, STG qui sont quand même censés traiter des causes du génocide des Tutsi au Rwanda ne le traitent pas plus.

Deux exceptions cependant posent succinctement le problème en terme général, sans toutefois le lier aux conséquences rwandaises.

Il est précisé dans le cours du **Nathan 2008 Quintrec** page 152 : « *Dans la plupart des cas, l'expansion coloniale masque mal un mépris de l'autre et un racisme alors très présent au sein des populations européennes.* » L'idéologie dominante « raciste » du XIX siècle est ici clairement pointée. Cependant, il aurait été bien venu de préparer mieux les élèves à comprendre ce phénomène dans la partie sur la colonisation en décrivant succinctement mais concrètement comment la manipulation ethniste des Belges au Rwanda avait préparé le terrain idéologique à la haine raciste.

Le **Magnard 2008** est un des seuls manuels où cette question est clairement abordée. Comprenant également une partie sur la colonisation dans le cadre du programme de Terminale S, un paragraphe intéressant aborde une des origines du racisme :

L'imaginaire colonial

Le sentiment de supériorité de l'homme occidental a donné naissance à des stéréotypes qui sont véhiculés par des récits, des dessins, des publicités, des chansons et des films, qui traversent les décennies. À chaque population sont associées des caractéristiques physiques et intellectuelles entretenant un racisme ordinaire et pernicieux.

Cette information historique d'ordre général aurait cependant là aussi nécessité pour être bien comprise des élèves d'être illustrée par un exemple leur permettant d'en apprécier toute l'actualité. Or l'exemple en effet le plus flagrant et le plus proche de nous de l'entretien jusqu'à nos jours d'un tel « *racisme ordinaire et pernicieux* » est bien celui du cas rwandais. Il porte un nom d'ailleurs, celui de « la manipulation ethnique ». Mais, contrairement à ceux de l'édition 2007 pour les STT,

les auteurs de ce manuel n'ont curieusement pas poussé leur désir d'efficacité pédagogique jusque-là. Aucun autre document, dans ces vingt et deux pages du manuel consacrées à la colonisation n'est proposé aux élèves afin d'exemplifier (ou de faire découvrir par leur analyse) cette « racialisation » pourtant si essentielle à la compréhension de l'actualité africaine.

b) instrumentalisation politiques des pseudo « ethnies »

Si les auteurs du manuels avaient pris soin de se démarquer de ces dangereux préjugés idéologiques pour faire vraiment œuvre d'historiens et de pédagogues, il leur eût fallu présenter la façon dont les colonisateurs ont sciemment « ethnicisé » la société africaine pour mieux la diviser en manipulant ces catégories ethniques en grande partie « artificielles » et « instrumentalisées » à cet effet en particulier lors du « retournement d'alliance » au moment de la décolonisation :

➤ **Rappel**

Au Rwanda la décolonisation fut en fait une « révolution » de palais, qui « préserva les intérêt de la Belgique et de l'Église catholique en évitant tout procès du colonialisme. À une élite composée de vieux chefs tutsi banyiginya et leur fils formés par les Frères de la Charité au Groupe Scolaire d'Astrida, succéda une élite hutu formée au séminaire par les Pères Blancs. Le racisme des nobles tutsi contre les Hutu s'exerça désormais en sens inverse, malgré les protestations de Hutu « modérés », qui furent éliminés du jeu politique dans les premières années de la jeune république¹²⁸ ». De 1959 à 1961 cette nouvelle élite soutenue maintenant par les Occidentaux, chasse du « pouvoir » l'élite tutsi présentée comme « féodale » et qui avait osé demander l'indépendance. Les velléités d'autonomie de celle-ci et les tensions avec la puissance coloniale n'étaient pas récentes : en 1931, Yuhi Musinga, qui refusait de se faire baptiser, avait été obligé de partir en exil dans l'actuelle République démocratique du Congo. La Belgique avait alors « confié » le pouvoir à son fils le Mwami Mutara Rudahigwa, converti au catholicisme. Mais, l'élite tutsi renforcée dans son « racisme auto-référentiel (nous sommes supérieurs aux autres) » et sa morgue traditionnelle à toute noblesse, par l'idéologie « hamite » importée par les colonisateurs, n'avait jamais souffert de « complexe d'infériorité » vis-à-vis de ceux-ci et commença à réclamer l'indépendance au moment du « lâchage » de cette élite tutsi par les nouveaux administrateurs belges et les Pères Blancs. Ceux-ci ayant vécu la guerre et l'horreur du nazisme suivaient la politique du Vatican qui comprenait alors que la décolonisation sera partout inévitable et qu'il valait mieux la « contrôler » pour éviter qu'elle ne le soit par le communisme (syndrome indochinois). « Se sentant trahis par les Européens, au premier rang desquels les Pères Blancs, (l'élite tutsi agita) les spectres du communisme, du protestantisme, voire de l'Islam. Rien ne pouvait être plus maladroit : ces menaces effrayaient les administrateurs - rapidement dépassés par les événements - comme les prêtres catholiques, qui, avec Mgr Perraudin (évêque à partir de 1956), s'empressèrent d'oublier les responsabilités de leurs prédécesseurs dans l'instauration d'un système inique pour soutenir les revendications hutu. Puisque l'élite tutsi rejetait les Européens, il suffisait de pousser en avant une nouvelle élite hutu. Elle était bien-pensante, car formée au séminaire. Suffisamment qualifiée pour occuper des postes d'encadrement, elle était aigrie parce que l'administration réservait toutes les places aux seuls Tutsi nobles. La logique aurait voulu que l'on s'en prît aux Belges, responsables de cet état de fait, mais les leaders hutu, soutenus par des Pères Blancs, se tournèrent contre les Tutsi, contre ceux dont les Pères leur avaient appris qu'ils appartenaient à une race étrangère. De même que le mythe des origines franques de la noblesse française s'était retourné contre elle en 1789, de même le mythe des origines égyptienne ou éthiopiennes que les Tutsi banyiginya avaient adopté allait leur revenir en pleine face¹²⁹ »

Mutara Rudahigwa en 1956 commence à revendiquer l'indépendance du pays auprès de l'ONU. Le 25 juillet 1959, Mutara Rudahigwa meurt dans des conditions mystérieuses. Kigeli V Ndahindurwa est alors placé au pouvoir par les conseillers de Mutara Rudahigwa. Avec le soutien de l'Église, les Hutu refusent cette succession. Ils veulent être intégrés au nouveau gouvernement. Des manifestations dégénèrent en révoltes après l'assassinat d'un homme politique hutu. Les Tutsi étant en minorité, ils sont pourchassés et massacrés,

¹²⁸ Dominique Franche, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, édité aux Mille et une Nuits, dès 1997, remanié et réédité aux Éditions Tribord en 2004., page 53-54

¹²⁹ Franche, *ibid*, page 47-48

le pays plonge alors en pleine guerre civile. En 1960, l'ancien gouvernement de Kigeli Ndahindurwa quitte le pays pour l'Ouganda, ainsi que plus de 200 000 Tutsi.

En janvier 1961, un référendum est organisé, 80% des votants se prononcent pour la mise en place d'une république. En septembre de la même année, le parti politique hutu Parmehutu, obtient 78% des sièges de l'Assemblée nationale du Rwanda. Le 26 octobre, Grégoire Kayibanda (l'ancien séminariste, président de la « Légion de Marie » et secrétaire de Monseigneur Perraudin) devient le premier président de la République du Rwanda.

Ce processus de décolonisation « contrôlé » par l'ex-puissance coloniale et le Vatican, est très rarement abordé dans les manuels ; c'est plutôt les « aspects positifs de la colonisation » qui dominent. Cependant quelques manuels ont osé s'aventurer dans cette délicate explication :

C'est le cas, certes très timide, du **Magnard 2007 STG** dans lequel on trouve ce paragraphe :

Le départ de la puissance coloniale accroît aussi les conflits ethniques dans des frontières mal reconnues, conflits parfois attisés par l'ex-colonisateur.

- Crises, coups d'État et dictatures sanglantes jalonnent l'histoire du tiers-monde postcolonial, favorisant l'ingérence des puissances occidentales et déplaçant des milliers de réfugiés, ce dont témoigne en Afrique noire, la « décennie du chaos » (1991- 2001) . Le génocide au Rwanda en 1994 exprime dramatiquement cette incapacité. Cette instabilité retarde d'autant la démocratisation et les chances de développement.

Certes, on y informe succinctement les élèves sur la façon dont l'ex-colonisateur a parfois « attisé » les conflits ethniques. Mais il aurait été utile de commencer à expliquer selon quel processus et de donner un exemple illustrant ce propos général. Mais les auteurs de ce manuel n'ont pas jugé nécessaire de préciser qui avaient été les victimes du « génocide au Rwanda en 1994 » ni qui en ont été les responsables, ni quel ex-colonisateur a « attisé » en l'occurrence ces « conflits ethniques ». Curieuses omissions.

Le **Hatier 2007 STG** par contre est un des rares manuels à expliquer clairement ce fait historique dans le cours proprement dit page 82 :

Les Européens ont parfois joué des rivalités entre clans ou ethnies* pour asseoir leur domination. Certains États héritent ainsi d'une mosaïque d'ethnies* qui rend difficile la constitution d'une nation. Surtout, les Européens ont contribué à exacerber les tensions. Le cas du Rwanda est tristement extrême. Le colonisateur belge a diffusé l'idée fausse que les Tutsis et les Hutus étaient deux ethnies différentes et s'est appuyé sur la minorité tutsie. Depuis l'indépendance en 1961, les tensions se sont exacerbées au point d'aboutir au génocide* de 500000 Tutsis en 1994 (doc. 6 et 7).

L'information donnée ici aux élèves est correcte au regard de bien d'autres manuels où la « manipulation ethniste » est totalement absente des explications. Mais elle reste très partielle au risque de laisser croire aux élèves que les Tutsi ont été victimes de leur collaboration avec les colonisateurs belges, ce qui est en partie vrai, mais omet de préciser que la haine anti-tutsi a été aussi distillée dans les masses hutu par les Belges et l'enseignement de l'Église catholique des Pères blancs. Le génocide en lui-même n'apparaît ici que comme une « exacerbation » des « tensions », les autres causes plus politiques restant totalement absentes de l'analyse.

Enfin les auteurs s'empressent dans l'exemple du Darfour de nuancer la critique anti-coloniale :

Cependant, la colonisation n'explique pas tout. C'est ce qu'illustre la politique génocidaire du gouvernement arabo-musulman de Khartoum au Soudan contre la minorité noire et chrétienne du sud du pays. L'épuration ethnique* recouvre ici un conflit pour la terre et les gisements de pétrole”.

Une peu plus loin, poursuivant leur comparaison de ce qu'ils nomment des « *Des conflits ethniques meurtriers* » les auteurs en précisent quantitativement le nombre de victimes :

- Le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994 a fait 500 000 victimes.
- Le conflit du Darfour au Soudan a entraîné dans les années 1980 la mort de 1,5 million de personnes et le déplacement 3 millions. Sa reprise en 2003 a entraîné 300 000 victimes et autant de déplacés. “

En donnant des chiffres pur le Rwanda correspondant au niveau le plus bas des fourchettes habituellement avancées qui sont de « entre 800 000 et 1 million » et des chiffres très élevés de « la politique génocidaire » de Khartoum les auteurs peuvent laisser entendre que celle-ci, dénuée donc de toute responsabilité coloniale et occidentale semble bien pire, en nombre de victimes, que le génocide des Tutsi au Rwanda. Façon implicite de sous-estimer les responsabilités du colonialisme et de ses séquelles.

Enfin reste le cas troublant des éditions Bordas. C'est le cas exemplaire et unique à ce niveau du **Bordas 98** qui, malgré sa fidélité à la « grille de lecture ethniste » consacre page 252 tout un paragraphe à ce sujet :

Le problème est complexe. **Les colonisateurs sont souvent incriminés.** Ils ont parfois installé des populations étrangères (ainsi les Tamouls venus travailler à Sri Lanka à l'instigation des Britanniques). Ils ont légué aux nouveaux États des frontières artificielles associant des ethnies différentes, voire antagonistes. **Ils ont pu utiliser et accentuer ces divergences: au Rwanda, les Allemands puis les Belges ont creusé le fossé entre les masses hutues et une «aristocratie» tutsie bénéficiaire de la scolarisation et de divers avantages.** Mais la colonisation, en mettant fin aux guerres entre chefs rivaux, en diffusant une langue unique, un système homogène d'enseignement et d'administration, a aussi créé les conditions nécessaires à la formation du sentiment national. En Afrique, les gouvernants eux-mêmes ont décidé de ne pas toucher aux frontières héritées de la colonisation, «faute de mieux ». **Les conflits «ethniques» actuels masquent souvent des luttes féroces pour le pouvoir .**

On le voit, la dimension politique de la manipulation ethniste est assez bien décrite ici. Le terme d'ethnique est mis entre guillemets. Certes la proximité de l'argument des frontières artificielles est mal venu car totalement faux pour le cas rwandais¹³⁰. En outre, si la responsabilité des colonisateurs allemands et belges est bien ciblée ici par les auteurs, s'ils ont bien pu « *utiliser et accentuer* » les divisions sociales rwandaise, nous avons vu dans le rappel qu'ils ne sont pas les inventeurs de cet « ethnicisme ». L'idée fut préconisée par les prêtres français qui étaient en première ligne dans l'évangélisation de ce peuple, en particulier Monseigneur Classe¹³¹. Cet « oubli » dédouanant la responsabilité de colons français serait moins choquant si par ailleurs le manuel soulevait clairement le sujet dans d'autres parties. Or ce n'est absolument pas le cas. Ce

¹³⁰ Voir plus infra

¹³¹ Voir supra, le rappel sur l'Eglise catholique au Rwanda.

n'est pas le premier exemple dans les manuels scolaires français où les « aspects négatifs » de la colonisation sont généreusement attribués à nos amis et voisins belges, anglais ou allemands par bonheur eux-mêmes également colonisateurs. Cela permet au passage de contribuer à donner, en comparaison, une meilleure image de marque de notre pays à ses futurs citoyens que sont nos élèves.

Cependant ce manuel, très en pointe sur notre sujet de la tragédie rwandaise, propose également deux extraits de texte de Colette Braeckman permettent aux élèves de mieux comprendre les ressorts du génocide.

Un premier texte décrivant la guerre civile, les causes directes du génocide et sa définition et dont nous analysons la portée un peu plus loin. Puis un deuxième texte qui concerne notre partie sur les responsabilités des Belges et de l'Église catholique dans les processus de racialisation et d'instrumentalisation de la société rwandaise. (nous avons restitué entre parenthèses et italique, les passages gommés par les auteurs)

Document N°4

LES BLESSURES DE L'INDÉPENDANCE RWANDAISE

Le Rwanda, depuis l'indépendance, souffrait d'une blessure secrète, que les années n'avaient guère cicatrisée. La république [du Rwanda] ne s'était pas construite contre l'ancien ordre colonial, elle s'était fondée sur ce que l'on appela la « révolution sociale » de 1959, qui permit à la majorité de la population, appartenant à l'ethnie hutue, de déposséder du pouvoir la minorité tutsie.

Cette dernière, qui exerçait le pouvoir lors de l'arrivée des Européens à la fin du XIX^e siècle, s'était vue à la fois renforcée dans son autorité par un pouvoir colonial qui pratiquait l'administration indirecte, et affaiblie par une présence étrangère [qui avait bloqué l'évolution de la société. J. A la fin des années 50, [alors que les élites tutsies étaient tentées par l'indépendance et flirtaient avec les non-alignés, J le colonisateur belge et, surtout, l'Église catholique changèrent soudain de camp. [Dans un souci bien tardif de rééquilibrage social, désireux aussi de préserver le pays de la « subversion » qui avait gagné le Congo voisin sous les traits de Patrice Lumumba (3), J

Les Belges décidèrent d'abolir l'ordre féodal sur lequel ils s'étaient reposés, et de soutenir les représentants de la majorité hutue. Ces derniers, en 1959, 1960 et 1962, chassèrent du pays les Tutsis [déjà qualifiés de « cancrelats », d'étrangers supposés être venus d'Abyssinie avec leurs troupeaux. Les huttes furent brûlées _ parfois avec la complicité des Belges _ , des familles jetées à la rivière : l'indépendance du pays se construisit sur cette notion d'ennemi intérieur, sur la conscience d'une menace permanente pesant sur les pauvres acquis des paysans hutus ...

*C. Braeckman, « Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda », *le Monde diplomatique*, mars 1995.*

Certes on peu s'interroger sur le bien fondé « pédagogique » de ces « coupes ». S'agit-il de rendre le texte moins complexe pour les élèves, plus facile de compréhension ? Est-ce simplement un souci de taille ? Ou bien sur le fond, l'idée que la colonisation ait pu « bloquer l'évolution de la société », que « les élites tutsies (aient été) tentées par l'indépendance » ce que le colonisateur et l'Église n'ont pas accepté, que Lumumba fut considéré par les mêmes comme un exemple à ne pas suivre, est-elle considérée par les auteurs de ce manuel comme superflue pour des élèves de Terminale ?

En outre, le reste de l'article de Colette Braeckman en question comprend des phrases qui informe clairement sur l'implication de la France dans ce drame. Et pourtant nous verrons que ce manuel reste profondément silencieux sur ce sujet. Y aurait-il une logique dans tout cela ?

Mais il n'en demeure pas moins que la présence de cet excellent résumé du problème par Colette Braeckman est exceptionnel, en ce sens qu'il est quasiment unique dans tous les manuels analysés. Et pour cause, pourrions nous dire, puisqu'il disparaîtra six ans après de l'édition Bordas de 2004. Pour quelle raison ?

Cette journaliste belge, très bonne connaisseuse du Rwanda, et assez critique sur les reponsabilités françaises du drame, ne serait-elle plus la bienvenue dans un manuel scolaire depuis la Mission d'Information Parlementaire de 1998 dont elle dénonça les «limites» celle d'un "*rapport qui lave plus blanc*"¹³²? Sinon comment expliquer que cet extrait (et également le premier extrait cité plus haut) pourtant très utiles à la compréhension de ce drame par les élèves, et apparemment jugés comme tels par les auteurs de l'édition de 1998 n'aient plus été retenus par les auteurs de l'édition de 2004 ?

Mais ne précipitons pas les choses par tendance paranoïaque. En effet dans le **Bordas 2007** STG, qui nous l'avons déjà vu, est lui aussi assez exceptionnel dans toute l'édition historique scolaire en proposant la seule « double page » consacrée au drame rwandais, un nouveau texte de Colette Braeckman était proposé aux élèves.

Il s'agit d'un extrait d'un autre article de Colette Braeckman publié dans le Monde Diplomatique en 2002 cette fois-ci et qui dénonce lui aussi très clairement la responsabilité de la manipulation ethniste du colonisateur belge.

Les colonisateurs belges à l'origine d'une vision raciste de la société rwandaise

Durant huit mois, la commission d'enquête parlementaire a entendu des dizaines de témoignages. [...] Si certains tentèrent de justifier l'œuvre coloniale, d'autres rappelèrent que, [...] Bruxelles n'avait pas peu contribué à diviser les deux grandes ethnies du pays (les Hutus et les Tutsis), semant les germes de la haine ethnique qui devait mener au génocide de 1994. Durant des décennies, le colonisateur allemand puis belge s'était appuyé sur les Tutsis, des éleveurs se présentant plus comme une caste que comme une ethnie, pour administrer le pays et dominer les agriculteurs hutus, largement majoritaires.

Mais, à la fin des années 1950, lorsque l'élite tutsie se mit à revendiquer l'indépendance et que le mwami (« roi ») songea à faire appel aux Nations Unies, la Belgique et l'Église choisirent de défendre les droits « démocratiques » de la majorité hutue, incarnés par le fondateur du Parti pour la promotion du peuple hutu (Parmehutu), Grégoire Kayibanda [...].

Colette Braeckman, Le Monde diplomatique, 2002.

Voici l'extrait sans les « coupes », surlignées ici par nos soins en jaune.

Durant huit mois, la commission d'enquête parlementaire, dirigée par M. Verhofstadt, a entendu des dizaines de témoignages. La portée de ses travaux a dépassé de loin l'analyse des tragiques événements de 1994.

Au cours d'interminables auditions, acteurs et témoins, au plus haut niveau

¹³² Colette Braeckman. "*Le rapport qui lave plus blanc*" LE SOIR Bruxelles du 16/12/98

de la hiérarchie militaire et administrative, se sont employés à retracer l'histoire de la présence belge au Rwanda et au Burundi. Si certains tentèrent de justifier l'oeuvre coloniale, d'autres rappelèrent que, dans ces anciennes colonies allemandes dont la Société des Nations (SDN) avait confié la tutelle à la Belgique après la première guerre mondiale, Bruxelles n'avait pas pu contribuer à diviser les deux grandes ethnies du pays (les Hutus et les Tutsis), semant les germes de la haine ethnique qui devait mener au génocide de 1994. Durant des décennies, le colonisateur allemand puis belge s'était appuyé sur les Tutsis, des éleveurs se présentant plus comme une caste que comme une ethnie, pour administrer le pays et dominer les agriculteurs hutus, largement majoritaires. Mais, à la fin des années 1950, lorsque l'élite tutsie se mit à revendiquer l'indépendance et que le mwami (roi) songea à faire appel aux Nations unies, la Belgique et l'Eglise choisirent de défendre les droits « démocratiques » de la majorité hutue, incarnés par le fondateur du Parti pour la promotion du peuple hutu (Parmehutu), Gregoire Kayibanda, ancien secrétaire de l'évêque de Kapyai.

Avec même un progrès puisque dans cet extrait, contrairement à celui de l'édition Bordas 1998, le désir d'indépendance de « l'élite tutsi » qui a provoqué la manipulation n'est pas gommée.

Mais outre que cette analyse n'a pas été reprise par les auteurs dans leur introduction qui continuent à affirmer sans nuance que Hutu et Tutsi sont des « *ethnies* », nous avons déjà vu qu'elle est immédiatement flanquée d'une interprétation totalement ethniste¹³³ pour qui la « *haine* » est « *spontanée* », « *instinctive* » « *atavique* » et qu'en conséquence, même si la « *colonisation belge* » y « *est certes pour quelque chose* » elle n'aurait fait « *juste office (que) de catalyseurs* » et que par conséquent « *il est hors de doute que les jeux étaient faits bien avant* ».

De plus nous avons montré que les autres documents et l'ensemble du dossier continuant dans ce sens, réduisent considérablement la portée de l'extrait de l'article de Colette Braeckman.

Et pourtant, pour la deuxième fois, ce texte, qui pointait très clairement les responsabilités de la colonisation belge et de l'Eglise, disparaît de nouveau de l'édition suivante, un an après, dans le **Bordas 2008** (L,ES,S) au profit d'un texte sur « *l'impuissance de l'ONU* ». Cette disparition renforce un certain déséquilibre du dossier en faveur des thèses ethnistes, les élèves n'ayant donc plus aucune information sur le processus de racialisation de la société rwandaise dont le colonisateur belge et l'Eglise furent, selon Colette Braeckman, responsables. Ce qui représente un recul pédagogique très dommageable, puisque l'édition **Bordas 2007** était pratiquement la seule à traiter convenablement ce sujet. On peut donc légitimement se poser la question des raisons qui ont amené les auteurs de cette édition à modifier ainsi, à un an d'intervalle, le contenu de ce dossier. Cette journaliste d'investigation est devenue une spécialiste du drame rwandais auquel elle a assisté. Elle a pris très souvent et dès le début des positions très critiques vis à vis des Belges mais aussi, là réside le problème, des Français. Et précisément elle a continué à publier dans le *Monde diplomatique* une série d'articles fort éloquentes dans lesquels elle dénonce régulièrement, comme dans ceux de 1995 et 2002, notamment en mars 2004 « *l'écrasante responsabilité de la France* »¹³⁴ Plus récemment encore, en 2006, elle s'oppose à l'offensive médiatique dirigée par Pierre Péan et qu'elle taxe de « négationnisme ». Et elle conclut son article paru dans *le Soir* de cette façon : « *Mais en se solidarissant avec les erreurs commises hier au Rwanda, la France d'aujourd'hui donne le*

¹³³ extrait du texte de Dominique Ngoïe-Ngalla, *Le Retour des ethnies, quel État pour l'Afrique ?*, Bajag-Meri, 2003, voir supra

¹³⁴ « *Rwanda, retour sur un aveuglement international* » Par Colette Braeckman, LE MONDE DIPLOMATIQUE | mars 2004 | Page 20 ; <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/03/BRAECKMAN/10872>, (site consulté le 12 novembre 2014)

sentiment qu'elle n'a pas changé et fournit elle-même des arguments à ses rivaux en Afrique. Constaté cela, avec tristesse, ce n'est pas être hostile à notre grand voisin. C'est croire, au contraire, que ce pays là vaut mieux que ceux qui le défendent aujourd'hui si maladroitement."¹³⁵

Vient ensuite l'affaire des mandats d'arrêt lancés par le juge Jean-Louis Bruguière à l'encontre de personnalités liées au pouvoir rwandais – accusées d'avoir sciemment déclenché le génocide de 1994 – et qui ont provoqué la rupture des relations entre Paris et Kigali, le 25 novembre 2006. Colette Braeckman critique maints aspects de l'enquête du juge Bruguière dans un nouvel article du Monde Diplomatique¹³⁶

A moins que ce qui gêne les auteurs de manuel ne soit le petit rappel qu'ose Colette Braeckman sur la fonction qu'occupait Nicolas Sarkozy à l'époque du génocide, et qui lui a peut-être valu cette « disgrâce ». En effet, dans un article, paru sur son blog en juillet 2007¹³⁷, Colette Braeckman se fait l'écho des enquêtes qui aboutiront au "rapport Mucyo". L'article résume quelques "dépositions des témoins et les questions posées par les sept membres de la commission présidée par l'ancien Ministre de la Justice Jean de Dieu Mucyo. Un seul sujet à l'ordre du jour : démontrer l'implication de la France dans le génocide rwandais. Jour après jour, et jusqu'en octobre, des témoins défilent. Des militants des droits de l'homme, des militaires belges comme le colonel à la retraite

(...) Des journalistes aussi comparaissent, qui ont observé le double jeu mené par la France : politiquement, Paris soutenait l'application des accords d'Arusha, mais, militairement, poursuivait les livraisons d'armes et les entraînements dispensés à l'armée gouvernementale.

Une dizaine de témoins étrangers ont ainsi été convoqués à Kigali. Parmi eux, sanglé dans un costume sombre d'homme d'affaires, Martin Marschner von Helmreich. L'homme n'est ni un activiste des droits humains, ni un militant politique ; il vit à Monaco, et s'est spécialisé dans la haute finance. Cependant, il estime être un témoin de premier plan : en 1994, il avait signé une convention de courtage financier avec la Caisse centrale de réassurance, où il avait déposé l'équivalent de trois millions d'euros. Le 19 août 1994, la CCR, une compagnie de réassurance dépendant directement du Trésor public et créée par le général de Gaulle, fit savoir au témoin qu'elle avait perdu un milliard de francs français de l'époque, appartenant à sa filiale Rochefort Finances. Le 14 septembre 1994, coup de théâtre : le trésor public français, sans explications, remboursa l'intégralité de cette somme ! Marscher rappelle qu'à l'époque, le Ministre du Budget s'appelait Nicolas Sarkozy et il a fourni à la Commission 800 pages de documents comptables. Pour lui, « il est évident que Rochefort Finances a été une filière de financement d'opérations occultes, en Afrique et ailleurs. Le « trou » financier de l'été 1994, creusé puis comblé, correspond exactement à la durée de l'Opération Turquoise. » Sur base de ces révélations, les Rwandais se promettent d'éplucher plus minutieusement encore les comptes de la Banque nationale du Rwanda qui aurait reçu et ventilé les fonds envoyés par la France via la BNP Paribas. Il apparaît déjà que cette dernière, durant le génocide, payait les frais de fonctionnement de plusieurs ambassades du Rwanda en Europe, qui dépendaient alors du gouvernement intérimaire. »

Se faire le relais d'une telle information, aggrave certainement son cas, et peut rendre en effet, en cet an de grâce 2008, beaucoup moins appréciable la prose de cette journaliste belge dans un manuel scolaire français¹³⁸. C'est probablement ce que les auteurs de l'édition Bordas 2008 ont

¹³⁵ « *Contre Péan* », Colette Braeckman dans le Soir du 21 janvier 2006

¹³⁶ **Accusations suspectes contre le régime rwandais**, *Le Monde Diplomatique*, janvier 2007

<http://www.monde-diplomatique.fr/2007/01/BRAECKMAN/14367>; (site consulté le 12 novembre 2014)

¹³⁷ « *France-Rwanda: le dossier s'alourdit* » Le carnet de Colette Braeckman, <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2007/07/01/france-rwanda-le-dossier-salourdit/> ; (site consulté le 12 novembre 2014)

¹³⁸ disgrâce qui ne saurait s'apaiser puisque Colette Braeckman enfonce le clou dans son blog, "le carnet de Colette Braeckman", du 28 mai 2013, <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2013/05/28/un-an-avant-le->

pensé. Mais pas de procès d'intention. Contentons-nous de rappeler que les disparitions d'extraits d'article de Colette Braeckman dénonçant l'ethnisme entre l'édition Bordas de 1998 et celle de 2004¹³⁹ prouve à l'évidence que la place des analyses de cette journaliste spécialiste de l'Afrique centrale dans les manuels français pose visiblement problème.

Celui-ci viendrait-il de ce que Colette Braeckman critique également la France devenue terre d'asile pour des gens d'Église présumés génocidaires. Elle rappelle en effet que *“le Tribunal pénal international pour le Rwanda vient de rendre publics les actes d'accusation établis contre deux Rwandais établis en France, le Père Wenceslas Munyeshyaka et l'ex-préfet de Gikongoro, Laurent Bucybaruta. Le premier, qui était le curé de la paroisse de la Sainte Famille à Kigali, aurait violé 4 filles tutsies au presbytère, aidé et encouragé des miliciens à commettre d'autres viols et assassiné lui-même trois jeunes Tutsis. Quant au préfet de Gikongoro, (où s'était déployée l'Opération Turquoise) le procureur l'accuse « d'avoir sillonné la ville en voiture, demandant à la population de rechercher tous les Tutsis pour les tuer. »*

Kigali a exprimé son mécontentement devant le fait que le TPIR avait gardé secrets des actes d'accusation émis voici deux ans déjà et s'insurge contre le fait que le tribunal, qui doit avoir terminé ses procès en première instance pour fin 2008, projette de charger la justice française de juger elle-même les deux fugitifs. Placés au Rwanda sur la liste des « génocidaires » ils ont trouvé en France aide et protection. »

La « disgrâce » de Colette Braeckman dans les éditions Bordas, qui s'est probablement produite quelques mois après la publication de cet article ne pourrait-elle pas s'expliquer aussi par cette critique et dénonciation trop appuyée, selon certains milieux, du Père Wenceslas Munyeshyaka¹⁴⁰? D'autant que l'extrait intégré dans l'édition 2007 et supprimé dans celle de 2008 dénonçait la part de responsabilité de l'Église dans le génocide. On sait que l'Église de France s'est fait un temps une spécialité de défense de collaborationistes d'un autre temps. Et que cette force morale peut aussi devenir un groupe de pression fort efficace aussi bien que discret. L'évêché d'Evreux semble avoir pris très à cœur la défense du Père Wenceslas Munyeshyaka devenu prêtre à Gisors.¹⁴¹

[genocide-que-savait-on-a-propos-du-rwanda/](#) (site consulté le 12 novembre 2014) ; où elle écrit suite à un colloque sur “ce qu'on savait avant le génocide”: **« à Paris, on savait, on avait choisi son camp »**.

¹³⁹ voir infra les extraits de l'article de C. Braeckman, « Autopsie d'un génocide planifié au Rwanda », le Monde diplomatique, mars 1995.

¹⁴⁰ Le père Wenceslas Munyeshyaka officiait au moment du génocide rwandais à la paroisse Sainte-Famille de Kigali. Il est accusé par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et par des rescapés du génocide, d'avoir organisé plusieurs massacres, notamment parmi les Tutsis réfugiés dans sa paroisse, et d'en avoir tué plusieurs lui-même. Réfugié à Goma (Congo) il signe, le 2 août 1994, la "Lettre des prêtres du diocèse du Rwanda réfugiés à Goma (Zaire) adressée au Très Saint Père, le pape Jean-Paul II" dans laquelle le génocide des Tutsi est nié. Avec l'appui de l'Église de France, le prêtre vit en exil en France, depuis septembre 1994, en particulier à Gisors, en Normandie, depuis 2001 où il officie comme prêtre coopérateur et aumônier des Scouts de France. Il a été arrêté à Bourg St Andéol et mis en détention le 28 juillet 1995, il a été libéré le 10 août 1995 sur décision de la cour d'appel de Nîmes. Faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par le TPIR, Wenceslas Munyeshyaka a été interpellé à Gisors le 20 juillet 2007, puis libéré le 1 août 2007. Arrêté à nouveau le 5 septembre 2007 sur la base d'un deuxième mandat d'arrêt du TPIR, il a été à nouveau remis en liberté sous contrôle judiciaire par la cour d'appel de Paris, le 20 septembre 2007. Cette seconde remise en liberté a été qualifiée de « péripétie judiciaire »[1] par le porte-parole du TPIR.... La lenteur de la procédure a valu à la France une condamnation par la CEDH, saisie en 1999 par Yvonne Mutimura, une des plaignantes de l'affaire. L'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme a été rendu le 8 juin 2004. http://fr.wikipedia.org/wiki/Wenceslas_Munyeshyaka (site consulté le 12 novembre 2014)

¹⁴¹ Voici un exemple de blog monté pour la défense du Père Wenceslas et dont la teneur est très proche des thèses révisionnistes. <http://perewenceslas.centerblog.net/>; la ligne éditoriale des articles publiés dans ce blog est très nettement politique, soutenant l'opposition à Paul Kagamé. (site consulté le 12 novembre 2014)

En conclusion de cette partie, on comptabilise quatre manuels seulement sur la cinquantaine ayant plus ou moins bien traité ce thème pourtant si crucial à la compréhension des « malheurs » de l’Afrique post-coloniale. Avec deux curieuses disparitions de ce traitement dans la même édition Bordas pourtant en pointe à ce sujet.

Sur les 26 autres manuels de Terminale et sur l’ensemble des manuels de Première, de 1994 à 2008 jamais les élèves ne sont informés sur ce thème. Il eût été pourtant nécessaire qu’ils puissent réfléchir sur les effets pervers que la propagation de l’idéologie “racialogique” et donc “raciste” du XIX siècle européen en terre d’Afrique a provoqués. Il ne s’agit pas spécialement d’amener les élèves à condamner “moralement” de façon anachronique¹⁴² les responsables de ces idéologies et de leur expansion coloniale, mais d’alimenter une réflexion des élèves à ce sujet par des faits : réfléchir sur les dangers véhiculés par toute idéologie simplificatrice de la réalité et souvent utilisée plus ou moins consciemment par des stratèges politiques ou religieux. L’exemple du Rwanda est flagrant à cet égard. Il est donc dommageable que les auteurs de manuel n’ont pas pensé utile de l’utiliser. Cela aurait permis également de mieux comprendre comment la reprise imprudente de cette grille de lecture ethniste par les décideurs français les a finalement induits dans l’erreur, en s’impliquant dans un pays que, de l’aveu de Paul Quiles, président de la Mission parlementaire de 1998, ils ne connaissaient pas bien. Les élèves auraient été mis en situation de comprendre combien a été dangereux ce « placage » d’une grille ethniste par nos dirigeants, de Mitterrand à Védrine en passant par Balladur qui considéraient que la prétendue « majorité ethnique » hutu se devait de correspondre à une « majorité politique », en contradiction d’ailleurs avec toute nos valeurs démocratiques.

c) rôle ambigu des églises chrétiennes

Le silence sur ce sujet dans la totalité des manuels scolaires français est si absolu qu’il en devient bourdonnant. Pas une seule fois, en dehors justement de ces deux extraits de Colette Braeckman de 1998 et 2007 supprimés respectivement en 2004 et 2008, le sujet du rôle de l’Église dans les soubresauts de la colonisation et de la décolonisation du Rwanda n’est abordé. Ce silence est trop absolu. Il ne peut devenir, à l’insu de ses « organisateurs » et précisément en raison même de son « existence », que hautement révélateur.

➤ *Rappel*

Il est nécessaire en effet de mesurer à quel point l’Église catholique a été impliquée dans l’histoire du Rwanda des années 1900 jusqu’à nos jours en passant par la période génocidaire.

Les missionnaires et la hiérarchie de l’Église furent d’abord, aux côtés des administrateurs coloniaux, aux origines des représentations raciales du Rwanda. Mgr Classe¹⁴³ et les Pères Blancs en particulier (tous

¹⁴² Cet “anachronisme” est à nuancer dans la mesure où certains contemporains de cette époque étaient tout à fait conscient des dangers de ce “racisme” dominant. L’exemple de Clémenceau est flagrant: “Races supérieures ! Races inférieures ! C’est bientôt dit. Pour ma part, j’en rabats singulièrement depuis que j’ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande, parce que le Français est d’une race inférieure à l’Allemand. Depuis ce temps, je l’avoue, j’y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation et de prononcer : homme ou civilisation inférieure ! (...) C’est le génie même de la race française que d’avoir généralisé la théorie du droit et de la justice, d’avoir compris que le problème de la civilisation était d’éliminer la violence des rapports des hommes entre eux dans une même société et de tendre à éliminer la violence, pour un avenir que nous ne connaissons pas, des rapports des nations entre elles. (...) Regardez l’histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l’oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l’histoire de votre civilisation !” Georges Clémenceau. Discours à la Chambre des députés, 30 juillet 1885, deux jours après celui de Jules Ferry!

¹⁴³ Vicaire délégué puis évêque au Rwanda de 1912 à 1943.

français au départ) plaquèrent sur la réalité du Rwanda, dont ils étaient loin de comprendre toute la complexité, une grille d'interprétation historique directement issue d'une certaine histoire de France dominante dans les milieux catholiques.

« (les Pères Blancs) avaient en tête la grille d'intelligibilité des sociétés en termes d'invasions et d'oppositions raciales(...) Hutu et Tutsi furent ainsi pensés comme l'équivalent des Gaulois et Francs dans l'histoire de France ¹⁴⁴ »

Mgr Classe encouragea ainsi le Père Pagès à écrire « *Un royaume hamite au centre de l'Afrique* », repris pour une propagande plus large par son ami le chanoine Louis de Lacger dans son livre « *Ruanda* » qui cristallisa toute l'idéologie « hamite » : une « *race née pour le commandement* » venant d'Abyssinie, seigneurs tutsi, « Hamites » Ethiopides » ou « Nilotiques », soumettant des « petits « roitelets » hutu, qui devinrent des serfs, selon un processus « féodal » qu'on imagina identique à celui des rois de France réalisant l'unité française à partir de l'Ile-de-France.

Puis ils adoptèrent une stratégie d'alliance avec les « Tutsi » qui correspondait d'ailleurs à la nécessité de la puissance coloniale, allemande puis belge, de pratiquer l'administration indirecte.

« *Les missionnaires catholiques, les Pères Blancs du cardinal Lavignerie, avaient pour instruction de gagner la confiance des «chefs» et de les convertir en priorité, dans l'espoir qu'ils entraînaient avec eux le reste de la population comme Clovis était représenté l'avoir fait en Gaule. (...) Dans le cas de Mgr Classe, c'est de fascination dont il faut parler. Il disait d'eux: «Les Batutsi ont pour eux le savoir-faire, le tact, des manières que n'ont pas les Bahutu plus frustes et plus timides. Ils ont encore un sens réel du commandement, qui se remarque même chez des enfants de quatorze ou quinze ans. Le Muhutu, lui, est travailleur, plus tenace, mais moins dégrossi.» On retrouve dans cet extrait la vieille idée aristotélécienne qui était normale pour la plupart des prêtres: le sens du commandement se transmettait par le sang, idée typique de la pensée raciste, qui suppose l'hérédité à la fois physique et morale.(...) ¹⁴⁵*

Enfin l'Église fut, par l'enseignement dont elle avait reçu le monopole (au frais de l'État), les principaux propagateurs de cette idéologie « hamite », cette grille de lecture raciste qui, sans aucune base scientifique, imprégnera l'imaginaire social rwandais via les manuels scolaires, les discours des prêtres et des intellectuels. Les Tutsi éduqués et les intellectuels hutu intégrèrent donc à leur tour ce fantasme, d'autant que ces « vérités » écrites par les puissants colonisateurs prenaient force de dogme, au-dessus des traditions orales, lesquelles ne faisaient d'ailleurs aucune référence à cette « invasion ».

L'Église catholique « *enferme la société politique rwandaise dans une représentation stéréotypées où l'appartenance ethnique représente le seul clivage envisageable. Venue d'Europe, cette pensée raciste est le germe qui, trois décennies plus tard, rendra possible le génocide ¹⁴⁶* »

L'Église devient « *la principale institution sociale, le deuxième employeur après l'Etat, et le premier propriétaire foncier du pays. Ceci lui permet d'imposer à la société une forte tendance moralisatrice. « A défaut de devenir véritablement vertueuse sous l'influence de l'Église, la société rwandaise devient hypocrite par convention* ». Surtout, les Tutsis, considérés comme des « chefs nés », bénéficient en priorité de l'accès à l'éducation, et donc aux emplois de l'Administration. L'Église contribue ainsi de façon décisive à la fabrication d'une classe dirigeante « Tutsi ». Elle pense se garantir le contrôle de l'élite future du pays.(...) ».

Pour les Hutus qui veulent bénéficier d'un enseignement supérieur, la seule ouverture possible est d'étudier la théologie aux séminaires de Kabgayi et de Nyakibanda. Mais à la fin de leurs études, les étudiants hutus auront du mal à trouver un emploi, d'où une frustration et une amertume qui joueront un rôle important dans le soulèvement social et la révolution de 1959. Toutes ces réformes aboutirent à un Rwanda moderne, efficace, néo-traditionaliste et catholique, mais brutal ¹⁴⁷.

¹⁴⁴ FRANCHE Dominique, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Les petits livres, 1997, 95 p

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Gouteux Jean-Paul, *Golias* N°101

¹⁴⁷ MEDARD Jean-François, professeur au Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux « *Rwanda*,

Mais cette élite tutsi, mieux « éduquée » réclama l'égalité raciale, l'indépendance et ces « aristocrates » se rapprochèrent paradoxalement des pays communistes. Surtout elle va même jusqu'à contester l'omnipotence de l'Église. Au même moment en 1959, le pape Jean XXIII pour adapter l'Église aux besoins du temps présent, annonce Vatican II. De plus le recrutement des missionnaires a changé : ils ne viennent plus de la haute société wallonne aux idées très conservatrices, mais sont d'origine plus modeste, plus flamands, plus sensibles aux inégalités : ils cessent de soutenir les Tutsi pour venir en aide aux « hutu » opprimés.

Dans ce contexte, l'Église du Rwanda fera tout pour sauver cette « quasi-théocratie » où elle règne en maître, d'autant que le Vatican considère ce pays comme une base d'implantation en Afrique centrale.

« Il faut que tout change, pour que rien ne change » ... Alors avec la Belgique, l'Église organise la "Révolution sociale hutu ». Mgr Perraudin, même s'il entoure sa vision « raciologique » de précaution idéologique de « l'amour du prochain », « orchestre en réalité une révolution "raciale" qui constitue l'acte de naissance du racisme d'État anti-Tutsi¹⁴⁸. L'alliance entre les milieux catholiques et les idéologues les plus acharnés de ce qui deviendra le Hutu Power ne se démentira plus jamais »¹⁴⁹.

« L'Église favorise la montée au pouvoir de Grégoire Kayibanda (Hutu). Ce dernier, ancien séminariste, formé au séminaire de Nyakibanda, était devenu directeur du périodique catholique "Kynumateka", responsable de la coopérative de café (Trafipro), enseignant dans le primaire, puis secrétaire particulier de Mgr Perraudin. Il va émerger comme le leader politique hutu et deviendra le premier chef de gouvernement. Les massacres et les violences contre les Tutsis déclenchent alors des vagues d'immigration dans les pays voisins et notamment en Ouganda. [...]

Grégoire Kayibanda est renversé par Juvénal Habyarimana. Emprisonné, il meurt en prison. Les Hutus du Nord remplacent alors ceux du Sud. Face aux violences dont son protégé est la victime, l'Église se tait. Même Mgr Perraudin ne réagit pas. Les Tutsis rejetés de la fonction publique vont entrer dans le clergé, de même que les Hutus du Nord marginalisés par ceux du Sud. Le clergé reflète cette fission : alors que 90 % de la population est catholique, le bas clergé comprend 70 % de Tutsis. Inversement, sept évêques sur neufs sont hutus. [...]

Mgr Vincent Nsengiyumva et le général Habyarimana sont de grands alliés. La collaboration de l'église et de l'état s'établit à tous les niveaux de la hiérarchie. Les évêques font partie du conseil préfectoral de développement et les curés du conseil communal. L'église ferme les yeux sur les assassinats politiques à cause de ce lien privilégié avec l'Etat et ses dirigeants, l'église a peur de se prononcer sur les questions essentielles. Elle oublie son rôle prophétique et aussi l'enseignement social qui l'avait poussée à soutenir la révolution de 1959. (Vers la fin, la deuxième République sur le déclin, affrontant la crise économique, perd sa crédibilité et l'opposition se développe. Quelques voix s'élèvent au sein de l'église pour dénoncer ses travers : l'abbé Silvio Sindambiwe, qui s'en fait l'écho dans l'hebdomadaire "Minyateka", meurt dans des circonstances suspectes. Ceci n'entraîne aucune réaction de la part de l'église. Quand de graves manquements au respect des droits de l'homme se sont manifestés, aucun évêque n'a eu le courage de parler de façon officielle. De même, le problème racial et les tensions au sein de l'église ne sont jamais abordées de front [...]

Quelle est l'attitude de l'Église face aux événements ? Stupéfaction et incrédulité qui dominent. C'est un tel choc qu'il dépasse l'aptitude à la critique et à l'autocritique. Le quatrième parti, le parti démocrate chrétien (ODC) a du mal à trouver une place en raison du soutien de l'Église au MRND (ex-parti unique). La publication de la lettre pastorale de Mgr Thaddée Nsengiyumva, "Convertissons-nous pour vivre ensemble dans la paix", critique le silence de l'Église, accuse l'église de corruption, condamne la guerre et dénonce une situation où "l'assassinat est une banalité". "Après un siècle de prosélytisme chrétien, le pays est catholicisé mais pas christianisé. Les rites sont suivis à la lettre, mais l'esprit n'y est pas." [...]

Un comité de contact, présidé par Mgr Thaddée, s'engage pour favoriser les négociations d'Arusha. Mais il sera trop tard. L'Église est prise dans la tourmente génocidaire dont elle fut l'une des premières victimes.

Burundi: les racines de la violence » publié in <http://www.assomption.org/Universite/11-Medard.pdf>

¹⁴⁸ Voir son célèbre mandement de carême mis en ligne dans ce site à tendance « révisionniste » :

http://www.olny.nl/RWANDA/Archives/perraudin_careme.html (site consulté le 12 novembre 2014)

¹⁴⁹ Gouteux Jean-Paul, in Golias N°101

« Un tiers à un quart des prêtres ont été assassinés (une centaine). Le plus souvent, il s'agit de prêtres tutsis victimes du génocide ou de prêtres hutus modérés qui, voulant défendre les Tutsis qui s'étaient réfugiés en masse dans les églises, ont été massacrés parfois par leurs paroissiens eux-mêmes. [...]

Dans les précédents massacres, l'asile politique des églises avait été respecté. La majorité des prêtres était tutsi. Ainsi, l'Eglise est blâmée pour ses critiques mêmes tardives contre le régime. Les églises sont violées en tant que sanctuaires. Plus de Rwandais sont morts dans les églises que nulle part ailleurs. Certains prêtres sont même accusés de complicité de génocide : c'est le cas du père Wenceslas Munyeshyaka qui a été mis en cause par African Rights. Quelque quarante prêtres, pasteurs et évêques sont soupçonnés d'avoir encouragé le génocide. African Rights a mis également en cause des religieuses hospitalières ou enseignantes. De son côté, le FPR assassine trois évêques et dix prêtres. [...]

L'attitude de l'Eglise après le génocide reste ambiguë. Alors que la communauté internationale (sauf la France) contestait la légalité du gouvernement par intérim qui s'était installé immédiatement après l'attentat et refusait de le reconnaître, l'Eglise, elle, reconnaît le nouveau gouvernement. Le 9 avril, elle le félicite pour son action et remercie l'armée d'assurer sa protection. Il aura fallu une semaine après le début des massacres pour que Mgr Vincent Nsengyumva condamne le génocide. Encore ne s'agissait-il que d'un texte vague et général qui présentait la crise simplement comme "ethnique" sans nommer les responsables politiques ni en analyser les causes. Après la victoire du FPR et la fin de l'opération Turquoise, les réfugiés hutus se retrouvent au Kivu. L'encadrement religieux, sans état d'âme, se déclare solidaire des génocidaires et accuse de tous les maux la communauté internationale et le FPR. L'Eglise restée au Rwanda s'aligne davantage sur le nouveau régime. Mais elle ne se trouve plus dans la même situation qu'auparavant. Comme le montre Saskia Van Hoywhegen, l'Eglise est désintégrée et fragmentée. A l'extérieur, les prêtres dans les camps ne manifestent aucun signe de culpabilité collective ou de remords. Sur le plan pratique, Caritas Internationalis est accusée de secourir le "hutu power". Au Rwanda, les évêques s'engagent dans un mea-culpa et la confession publique. C'est notamment le cas de l'évêché de Butare. Sur le plan international, la partie pro-hutu de l'Eglise bénéficie de soutiens internationaux notamment de l'Internationale démocrate-chrétienne. Le père Wenceslas Munyeshyaka peut compter sur le soutien de l'Eglise de France et de certains pères blancs français et belges. Les accusations portées contre lui sont pourtant d'une extrême gravité. Malgré ce que suggère African Rights, tous les organes liés au Vatican ne semblent cependant pas prêts à étouffer l'implication de l'Eglise. La communauté catholique internationale reconnaît que l'échec de l'Eglise du Rwanda à appliquer Vatican II, a entraîné la compromission de l'Eglise avec un régime responsable du génocide.

En conclusion

On peut parler d'un triple échec de l'Eglise :

1. **Un échec dans sa mission d'évangélisation** : comment un peuple où l'église exerçait une telle emprise a-t-il pu se lancer dans un génocide ?
2. **Un échec dans sa mission prophétique** : comment l'Eglise a-t-elle pu se taire si longtemps et être en partie complice du génocide, alors qu'elle en était aussi la victime ?
3. **Un échec de l'Eglise du point de vue de son autonomie interne** : l'Eglise a été dominée par les conflits de la société et n'a pas réussi à les maîtriser en son sein. En bref, tout se passe comme si la puissance même de l'Eglise avait été la cause de sa vulnérabilité.¹⁵⁰

Le silence sur ce sujet dans la totalité des manuels scolaires français est si absolu qu'il en devient bourdonnant. Pas une seule fois, en dehors justement de ces deux extraits de Colette Braeckman de 1998 et 2007 supprimés respectivement en 2004 et 2008, le sujet du rôle de l'Eglise dans les soubresauts de la colonisation et de la décolonisation du Rwanda n'est abordé. Ce silence est trop absolu. Il ne peut devenir, à l'insu de ses « organisateurs » et précisément en raison même de son « existence », que hautement révélateur.

Pourtant le dossier est lourd et méritait au moins que dans les manuels scolaires on tentât de faire comprendre aux élèves les dangers d'une telle implication religieuse dans un pays appartenant à une autre civilisation, qu'on ne connaît pas vraiment et sur laquelle on plaque des schémas totalement inadaptés et dangereux. Il s'agit d'un exemple flagrant d'acculturation et aux conséquences si dramatiques à moyen terme. Les « bonnes intentions » des missionnaires ou de la hiérarchie

¹⁵⁰ MEDARD Jean-François, professeur au Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux « Rwanda, Burundi: les racines de la violence » publié in <http://www.assomption.org/Universite/11-Medard.pdf> (site consulté en octobre 2013)

ecclésiastique ne sont pas à juger ici, mais il faut pouvoir montrer aux élèves comment « l'enfer peut en être pavé ». L'Église a crut certainement bien faire, et pourtant son action a abouti, en partie, à créer les conditions d'un génocide, à l'opposé total de son message primordial « d'amour du prochain ». Cela nous paraît, malgré son aspect délicat, un sujet de réflexion digne d'élèves de Terminale et futurs citoyens français et du monde. D'autant plus que ces mêmes élèves ont reçu des cours en classe de Seconde sur la « Naissance du christianisme » qui doivent répondre à ce programme défini au BO : « *L'étude d'extraits du Nouveau Testament permet de souligner l'originalité du message chrétien transmis par les apôtres - par rapport à la religion juive et aux religions antiques - et de faire comprendre l'origine du dogme et des pratiques religieuses qui structurent pour longtemps la vie de l'Occident chrétien.*

L'élève doit également percevoir l'élaboration progressive du christianisme et son organisation en Église (prêtres, évêques, conciles...).

Le second point, consacré à la diffusion du christianisme, religion à vocation universelle, pose les problèmes essentiels des relations de l'Église et du pouvoir »

Il eût été logique que les manuels de Terminale ferment ainsi la boucle en attirant l'attention sur une des conséquences de l'implication de l'Église rwandaise dans la sphère sociale et politique.

Or, le silence sur ce sujet est de mise dans 48 manuels sur les 50 analysés. Et dans les deux seuls (Bordas 1998 et 2007) où affleure l'unique information sur l'implication de l'Église catholique dans le drame rwandais, celle-ci disparaît dans les éditions suivantes de Bordas 2004 et 2008. Pourtant il ne s'agissait que d'une partie de phrase, dans un document (extraits de textes de Colette Braeckman sus-cité) et donc même pas reprise dans le cours proprement dit

Document N°4

LES BLESSURES DE L'INDÉPENDANCE RWANDAISE

[... J. A la fin des années 50, [... J le colonisateur belge et, surtout, l'Église catholique changèrent soudain de camp. [... J

Les Belges décidèrent d'abolir l'ordre féodal sur lequel ils s'étaient reposés, et de soutenir les représentants de la majorité hutue. Ces derniers, en 1959, 1960 et 1962, chassèrent du pays les Tutsis [... J: l'indépendance du pays se construisit sur cette notion d'ennemi intérieur, sur la conscience d'une menace permanente pesant sur les pauvres acquis des paysans hutus ...

C. Braeckman, *ibid.*

En en dehors de cela, plus rien... aucune information, ni dans les manuels de terminale, ni dans ceux de première sur une quelconque influence de l'Église au Rwanda...

Le silence est tel, la censure si évidente qu'on ne peut s'empêcher de penser à l'influence d'un lobby... Ou bien plus naturellement mais encore plus efficacement, d'une sorte d'autocensure s'expliquant par la nécessité commerciale, pour une maison d'édition, de ne pas s'aliéner inutilement une clientèle importante, celle des écoles du secteur privé et catholique en particulier ... De ce fait, nous qui croyons que les manuels scolaires sont rédigés pour l'école publique et laïque, il se pourrait bien que sur beaucoup de sujets qui dérangent, et l'implication de l'Église au Rwanda en est un des plus brûlant, ils soient rédigés en fait principalement pour les écoles catholiques.

d) le « lieu commun » du « thème des frontières issues de la colonisation » plaqué sur le cas rwandais

Autre paradoxe révélateur : la seule responsabilité coloniale reconnue dans les difficultés et malheurs des pays issus de la décolonisation, est celle, répétée à l’envi, du tracé des frontières par les colonisateurs. Information qui peut être « juste » si elle est générale, mais en l’occurrence devient totalement fautive pour le cas rwandais. L’explication de cette insistance : elle permet en effet d’étayer la « grille de lecture ethniste ». Il y a donc une logique. Mais cette logique mène à l’absurde au sujet des Tutsi et Hutu du Rwanda.

Ainsi on peut lire dans le **Magnard 2003 STT**

Les jeunes États ont dû créer une unité nationale, en réunissant parfois des groupes ethniques différents à l’intérieur de frontières souvent artificielles, héritées de la colonisation (doc. 2). Ceci a donné lieu à des conflits entre ethnies, comme celui entre les Hutus et les Tutsis du Rwanda qui a débouché sur un génocide en 1994, ou à des querelles de frontières, par exemple entre l’Inde et le Pakistan à propos du Cachemire (doc. 5). Ces conflits obligent les populations à fuir, d’où des flots de réfugiés se dirigeant vers les pays voisins.

Le lien direct totalement erroné est ici fait sans aucune précaution entre « frontières artificielles » et le cas du « conflit ethnique » au Rwanda où Hutu et Tutsi vivent ensemble dans ce même pays depuis toujours sans avoir été séparés par aucune frontière coloniale.

Dans le **Belin 2004**, le lien est moins direct :

- Les frontières, découpées lors de la période coloniale, rassemblent des peuples dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes. Accaparé par une ethnie au détriment des autres, le pouvoir central n’a ni la volonté ni l’autorité pour créer une dynamique d’unité. Les guerres civiles sont donc nombreuses et interminables (Soudan, Côte d’Ivoire [doc.1], Nigeria). Les oppositions entre Hutus et Tutsis, qui datent de l’époque coloniale, débouchent entre avril et juillet 1994, au Rwanda, sur le génocide de la minorité tutsie - un million de personnes sont systématiquement assassinées par les miliciens hutus [doc.2 - encouragé par le pouvoir central]. Des massacres se produisent aussi au Burundi et au Zaïre.

Mais tel que le paragraphe présente le génocide au Rwanda, avec le collage de deux idées entre lesquelles le lecteur ne peut qu’établir un lien logique, il apparaît comme une opposition de peuples « dont la culture, la langue ou la religion sont très hétérogènes », « les frontières, découpées lors de la période coloniale » étant présentées comme responsables d’un « rassemblement » de ces « peuples » qui ne désirent pas vivre ensemble, du fait qu’une « ethnie » accapare le pouvoir central. Certes la responsabilité coloniale est évoquée ici notamment en précisant que les « oppositions » entre Hutu et Tutsi « datent de la période coloniale ». Mais l’explication générale donnée juste au-dessus se polarise uniquement sur le problème des frontières issues de la colonisation

Il y a ici une sorte de placage « pédagogique » de la part des auteurs de manuel sur une réalité plus complexe. Certes ce placage peut-être dû à une méconnaissance ou à une sorte de réflexe pavlovien du pédagogue qui saisit ici une occasion d’illustrer son propos sur ce thème qu’il connaît, celui des frontières, par un exemple qu’il ne connaît pas et qu’il croit flagrant, le génocide des Tutsi au

Rwanda, ou dont il ne connaît que l'écume médiatique de l'idéologie dominante. Or, sur un sujet aussi lourd que le génocide des Tutsi, ce placage est pédagogiquement catastrophique car il substitue à la réelle compréhension de l'événement, une explication totalement fautive qui fait écran à toute réflexion véritable des élèves sur la question. Que cette substitution soit consciente ou involontaire ne change rien au résultat: elle détourne les futurs citoyens français d'une véritable connaissance du génocide des Tutsi rwandais.

Nous retrouvons ce même « placage » dans de nombreux manuels, notamment le **Belin 2008**, le **Hachette 2007 STG**, le **Hachette 1998** lequel précise que les oppositions entre « *ethnies* » sont « *aggravées* » par « *le caractère artificiel des frontières héritées de l'époque coloniale* » en donnant l'exemple fort mal choisi du Rwanda.

Mais le cas le plus caractéristique de ce placage absurde se trouve dans le fascicule de travaux dirigés **Hatier, de l'édition 2001** pour la classe de Seconde. Celui-ci fait une assez bonne place (ce qui est exceptionnel par ailleurs) au cas du drame rwandais, dans le cadre du sujet des « *frontières en Afrique* ». Sur deux pages les auteurs proposent des documents et des questions progressives qui doivent permettre aux élèves de « *comprendre de quelle façon particulière se sont formées les frontières des États africains, et les problèmes parfois dramatiques qui en découlent en partie aujourd'hui* » en travaillant « *à l'échelle d'un continent, l'Afrique, et à l'échelle d'un pays, le Rwanda* »

La question du tracé colonial « *au cordeau* » dans le but de « *diviser pour régner* » est clairement traitée. Le cas du Rwanda n'est pas abordé ici car précisément la frontière coloniale n'est pour rien dans la « division ethnique » de ce pays, erreur répandue que les auteurs de ce fascicule ont au moins su éviter. Mais le document N°3 qui propose un extrait de la « Géographie universelle » édition 1994, pousse l'analyse un peu plus loin :

DES FRONTIÈRES TAILLÉES DANS LE VIF

La colonisation de la quasi-totalité du continent en l'espace de moins d'une décennie traçait soudain sur la carte de l'Afrique la trame d'une organisation territoriale toute nouvelle. À ce découpage hâtif [...], on attribue deux maux qui seraient des causes majeures de ses difficultés présentes : la division artificielle d'entités ethniques et une balkanisation¹ qui aurait abouti à la constitution d'États trop petits pour être viables. Ces "vérités établies" méritent discussion. On ne peut évidemment manquer d'être frappé par le très fréquent usage des lignes astronomiques², notamment dans les régions arides (44 % de la longueur des frontières), et l'on a relevé 187 groupes ethniques dont les territoires sont divisés entre plusieurs États. [...]

Que des frontières séparent des hommes se réclamant de la même ethnie est une évidence, mais est-ce une absurdité ? Appartenance ethnique et appartenance politique ne se recouvrent pas nécessairement: la frontière entre Niger et Nigéria, coupant le groupe haoussa [existait déjà avant la colonisation]

Eussent-ils d'ailleurs tenu un plus grand compte de la notion d'ethnie, que les colonisateurs auraient davantage couru le deuxième reproche qui leur est adressé : celui d'avoir "balkanisé" l'Afrique. [Or] les territoires qui sont devenus des États sont presque toujours plus grands que les aires ethniques ou les entités politiques antérieures et, à l'évidence, les États actuels souffrent moins de leurs frontières que du contenu de celles-ci :

"Si des frontières" posent problème "aujourd'hui, [...] c'est moins par ce qu'elles découpent que par ce qu'elles regroupent ... (M. Foucher, 1988),

A. Dubresson, -Y. Marshall,]-P. Raison, Géographie universelle, les Afriques au sud du Sahara " Belin-Heclus, 1994.

C'est à ce moment-là du travail dirigé que les auteurs proposent aux élèves d'étudier le cas du Rwanda, en illustration de cette dernière citation de M. Foucher. Il s'agit de l'utiliser comme contre exemple d'un État dont les problèmes résideraient dans ce que ses frontières regroupent et non séparent.

SYNTHÈSE

À travers l'exemple du Rwanda, discutez l'affirmation du document 3 : « Si des frontières "posent problème" aujourd'hui, [...] c'est moins par ce qu'elles découpent que par ce qu'elles regroupent. » (M. Foucher, 1988). Puis, d'une façon plus générale, montrez que le découpage des États africains reste une cause d'instabilité majeure.

Or ce contre-exemple ne fonctionne que dans la mesure où l'on reprend le postulat que Hutu et Tutsi seraient des « ethnies » différentes, que les Tutsi seraient des envahisseurs d'origine « nilotiques ». Nous avons déjà vu combien cette théorie qui sert de base idéologique au génocidaire, les Tutsi étant stigmatisés par le *Hutu power* comme étant des étrangers à renvoyer chez eux, était rejetée par tous les spécialistes sérieux. Pourquoi donc les auteurs de ce fascicule pédagogique ignorant totalement les dernières avancées scientifiques des africanistes continuent à diffuser, comme suit, de telles théories, au risque de perpétuer des schémas erronés et dangereux dans l'esprit de nos élèves ?

Voici donc l'extrait proposé aux élèves de Seconde :

LE PEUPEMENT DU RWANDA

" La forte population du Rwanda a ses origines dans la superposition d'un peuplement majoritaire de paysans hutu, se rattachant au groupe Bantou, et d'un peuplement de pasteurs tutsi, originaires d'Éthiopie. Ces derniers organisèrent dès le XVI^e siècle un État monarchique de structure féodale. La même situation régnait au Burundi voisin. Dans un cadre colonial, la SDN confia en 1920 les deux pays à la Belgique (Ruanda-Urundi), et ce jusqu'à l'indépendance de 1961. ~

Lors de l'indépendance du Rwanda, la majorité hutu se révolta, les privilèges des Tutsi furent abolis, et une partie d'entre eux choisit l'exil dans les pays voisins (Ouganda, Zaïre et Burundi). La minorité tutsi restée sur place subit la domination des Hutu qui pratiquèrent peu à peu une véritable "ethnisation" de la vie politique et sociale (les Tutsi accédant par exemple très difficilement aux emplois publics et à l'enseignement supérieur, du fait de quotas). "

d'après P. Sirven, J.-F. Gotanegre, C. Prioul, Géographie du Rwanda, Éditions rwandaises et De Boek, 1974, et Dictionnaire de Géopolitique, sous la direction de Y. Lacoste, Flammarion, 1995.

Certes les auteurs de ce fascicule semblent influencés dans leur vision de l'histoire du Rwanda par les deux ouvrages de référence « *d'après* » lesquels ils ont rédigé ce petit résumé. Mais ces ouvrages datent de 1974 et 1995 et méritaient d'être complétés et surtout sérieusement amendés par des études plus récentes, fort nombreuses depuis le génocide, afin précisément de rectifier cette vue totalement erronée et dangereuse de l'histoire rwandaise. Ce passage du Dictionnaire de Géopolitique tiré de l'article « Rwanda » et rédigé par Jean Pierre Raison, professeur de géographie à Paris X Nanterre, avait d'ailleurs été très clairement critiqué dès 1996 par Dominique Franche dans un article paru dans la revue "Le Banquet"¹⁵¹ en ces termes:

¹⁵¹ Dominique Franche, *La géopolitique comme idéologie. À propos de Claude Raffestin, Géopolitique et histoire*, (Payot, 1995, 330 p.) Le Banquet, n°7, 1995/2

Beaucoup plus grave encore: si l'on consulte l'article «Ruanda ou Rwanda» (sic), on apprend que les Tutsi seraient des pasteurs venus du nord de la vallée du Nil et qu'ils auraient dominé «une majorité d'agriculteurs hutu, de souche bantoue»; à aucun moment cet article n'explique qu'il ne s'agit là que d'une simple hypothèse, que rien ne prouve, qui fut inventée par les explorateurs et anthropologues racistes du siècle dernier, et qui a été utilisée par les auteurs du génocide de 1994 (cinq cent mille à un million de morts, rappelons-le): adoptant cette hypothèse comme une certitude — tout comme le fait ce dictionnaire —, les dirigeants hutu du régime Habyalimana ont massacré les «immigrés» tutsi en «renvoyant» leurs cadres vers leur Egypte «natale», au fil de la rivière Nyabarongo. Qu'un régime en difficulté utilise ce type de propagande raciste pour tenter de se sauver, voilà qui pose un tout autre problème: celui que prennent certains chercheurs en reprenant, **par manque de sérieux**, des discours purement idéologiques.

Dominique Franche, par ailleurs spécialiste du génocide des Tutsi au Rwanda¹⁵², conclut gravement jusqu'à accuser les auteurs d'être «*d'involontaires complices du génocide*». De perpétuer en 2001 une telle erreur et «*ces graves responsabilités*» dans un fascicule pédagogique de Seconde n'est donc pas admissible.

Enfin, si nous avons surligné l'hypothèse émise par Dominique Franche, que cette reprise de propagande raciste serait le résultat d'un «*manque de sérieux*», c'est que, en l'état de notre analyse, nous sommes bien obligé de nuancer cette généreuse concession à la «candeur» de nos collègues : cette «erreur» est tellement répétée dans ses implications tout au long de la totalité de l'édition scolaire jusque dans celle de 2008, qu'on ne peut plus raisonnablement continuer à croire en cette seule «candeur» intellectuelle. Une telle répétition, chez des intellectuels, ignorant à ce point les nombreuses et remarquables mises au point des spécialistes sur le sujet depuis 15 ans, marque soit un indécorable conditionnement idéologique — ce qui est encore le pire, soit un engagement idéologique conscient au service d'une pensée et d'une stratégie politique. Laquelle ?

4. Dédouanement des responsabilités « néocoloniales » et internationales

Très peu de manuels tentent de fournir des explications aux élèves sur ces responsabilités.

Avec une remarque préalable importante, que nous aurions pu faire à presque tous les débuts de chapitre, mais qui convient ici particulièrement. Certes, comme l'a si bien exprimé Dominique Franche en introduction de son livre sus cité, «*On n'explique pas un génocide*»

En revanche, faute de pouvoir connaître leur «pourquoi ?», on peut rechercher leur «comment ?», et parfois on en a le devoir. Ceux qui ont perpétré les génocides d'autres temps et d'autres lieux n'étaient pas fondamentalement différents de nous. Partant de cet inquiétant constat, tout être humain devrait tenter de comprendre dans quelles conditions d'autres êtres humains ont commis le mal absolu. Pour autant, comprendre le contexte historique d'un génocide n'est pas expliquer celui-ci. Confondre compréhension et explication reviendrait à considérer que l'événement était inévitable, ce qui n'est jamais le cas. Il s'est produit, un point c'est tout. En fonction de questions que sa société se pose dans le présent, l'historien sélectionne des informations et décrit le déroulement de faits passés tels qu'il se les représente. Ce faisant, il donne à voir des enchaînements qui peuvent

¹⁵² Dominique Franche, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Mille et une nuits, 1997.

paraître implacables, comme si ce qui s'est produit devait fatalement se produire. Voilà l'illusion à laquelle le lecteur ne doit pas céder. Le génocide de 1994 n'était pas inévitable.

Dominique Franche, Rwanda. Généalogie d'un génocide, Éditions Tribord, 2004, page 6-7.

Cependant, il est absolument nécessaire de tenter de comprendre le « comment ». Nécessaire pédagogiquement, car si on n'aide pas les élèves à comprendre « comment » on en est arrivé à une telle extrémité, dans laquelle l'idée même d'humanité s'effondre sur elle-même telle un « trou noir », alors il devient totalement illusoire et du coup hypocrite de clamer haut et fort dans toutes les institutions internationales et toutes les « éducations nationales » de tout vouloir faire pour que « Plus jamais ça » ne se produise de nouveau. Or, même si l'événement reste par sa monstruosité aveugle à l'entendement humain, on peut approcher nous semble-t-il au plus près du « comment » lorsqu'on arrive à comprendre qu'un facteur isolé ne peut arriver à lui tout seul à « expliquer » un génocide. Même la pire des colonisations, la pire des manipulations ethnistes, la pire des propagandes racistes, la pire des crises économiques ne peut provoquer à elle toute seule le pire des crimes. Mais à un moment donné un processus arrive à mettre en branle la machine infernale, non pas de façon « implacable » car cette « machine » peut être arrêtée à tout moment par la volonté politique, mais si cette volonté vient à manquer, comme on l'a déploré pour le Rwanda où le « génocide » était évitable à tout moment, cette absence de volonté ou même son inefficacité fait également partie du « processus » et mérite aussi explication. Le fiasco de l'ONU, les ambiguïtés de l'implication française qui n'ont pu empêcher le « génocide » qui se déroulait devant les yeux de tous ont également des causes. Or ce « processus » nous paraît être déterminé par un degré particulièrement « monstrueux » d'accumulation malheureuse et impressionnante de facteurs différents. La pression démographique en elle-même ne peut en aucun cas « expliquer » le génocide. Mais atteignant une intensité record du fait d'autres facteurs et cette intensité record se combinant avec une multitude d'autres causes, fait qu'on peut approcher au plus près de la compréhension du « comment ».

Dans cet enchevêtrement de facteurs qui produit et que compose ce processus, chaque facteur se meut, se propage parfois en toute « inconscience humaine » et indépendamment des autres. Lorsque les dirigeants du FMI prennent des mesures qu'ils croient bénéfiques pour le Rwanda, ils sont probablement loin d'imaginer à quel point, à cause de leur combinaison avec ces autres facteurs qu'ils ignorent, ces mesures peuvent être en partie génératrices de génocide. Même les stratèges de l'Elysée ont cru peut-être –laissons leur cette ultime ligne de défense, tout en étant conscients de ses dangers, pouvoir maîtriser leur jeu d'apprentis sorcier. Mais à ce moment-là leur non maîtrise, devient un fait, un facteur supplémentaire s'ajoutant au processus qui mène à la machine infernale. Cette machine infernale est composée de facteurs « aveugles ». Et chaque facteur crée en lui-même, à l'aveugle, les conditions qui rendent, se renforçant les unes les autres, le processus de la machine infernale possible. Mais il faut que les élèves prennent conscience des dangers de cet aveuglement pour qu'ils puissent un jour, aux différents niveaux de responsabilité qu'ils occuperont dans la société humaine, assumer en toute connaissance de causes leurs responsabilités de citoyens et donc, être en mesure, d'empêcher que l'impensable, l'inexplicable, ne se reproduise. C'est donc bien la nécessaire mise en évidence de cette « conjonction » de facteurs qui est indispensable à la compréhension des élèves et qui devrait motiver au plus haut point les pédagogues.

Une exception notable néanmoins dans le **Belin 1998** où le génocide est cité et montré, où les victimes et les bourreaux *“miliciens hutus”* nommés. Certaines causes générales sont avancées: l'expression *“population qui ne veulent pas vivre ensemble”* a le mérite de s'éloigner de la grille de lecture ethniste, même si elle n'est pas tout à fait exacte appliquée ainsi schématiquement au cas rwandais, vu qu'avant l'acculturation coloniale, les conflits s'ils existaient n'étaient pas si radicaux. Par contre le manuel évoque avec raison le rôle négatif de la misère, due en partie à

l'échec des *“politiques de développement”*, et à *“la responsabilité des pays riches”*. Ceux-ci assez clairement dénoncée pour *“leur timidité dans la lutte contre la pauvreté (qui) contribue à la montée des tensions dans les pays du Sud”*.

Mais ces responsabilités « postcoloniales » et souvent d'ordre « néocolonial » ne sont abordées ici que de façon très générale, et de nombreux aspects du sujet sont ignorés: les responsabilités du FMI, de la chute organisée des cours du café, la pression démographique et foncière etc., sans parler des autres causes politiques et plus directes qui sont par ailleurs totalement occultées. Les auteurs de ce manuel préfèrent pointer une responsabilité collective des « pays riches du Nord ». Si cette responsabilité économique est en effet à rappeler aux élèves elle paraît bien trop générale ici pour expliquer le drame rwandais.

Le flou général empêche ici la compréhension de l'élève. Il aurait été pourtant judicieux, en respectant l'optique pédagogique des auteurs, d'évoquer le rôle de la pression démographique et agraire, celui de la politique du FMI, des fortes fluctuations du cours mondial du café, ce que nous nommons ici « causes néocoloniales » dans la mesure où elles se sont surtout développées après l'Indépendance, mais avec une part importante de responsabilités extérieures à la société rwandaise.

a) la pression démographique record liée à l'extrême christianisation

Or très rares sont les manuels qui « traitent » ce sujet. La très grande majorité n'y font même pas allusion. Ce qui peut s'expliquer : le géographe et l'historien peuvent en effet refuser de proposer aux élèves cette idée dangereuse qui établirait de façon automatique et trop déterministe un lien entre surpopulation et génocide : fort heureusement toutes les régions surpeuplées du globe ne connaissant pas la même tragique échappatoire. D'autant que cette « explication » par déterminisme démographique pourrait être soupçonnée de relans « raciste » : il fut un temps où l'opinion présentait le « tiers-monde » comme une fourmilière ne récoltant que ce que mérite son inconscience nataliste. « Ils se reproduisent comme des animaux et peuvent être exterminés comme tels lorsqu'on atteint un surnombre ». Qui plus est, ce fut toujours l'argument de la « surpopulation » qui fut avancé par Habyarimana pour refuser les demandes pourtant pacifistes des exilés tutsi de pouvoir revenir au pays, menacés qu'ils étaient par le régime ougandais de Milton Obote.

Mais, nonobstant ce déterminisme facile, il était pourtant nécessaire d'attirer l'attention des élèves sur l'importance de ce facteur démographique parmi les autres et surtout ses causes. Car cette pression a atteint en effet un niveau record exceptionnel. Pour quelles raisons ?

C'est ce que fait le **Bordas 1998** page 212 dans une phrase en fin de partie sur l'Afrique en général : *« Le continent africain est menacé de balkanisation : les conflits ethniques s'y multiplient, sur fond d'explosion démographique, de progression du sida et de difficultés économiques »*.

Et le **Nathan 1998** de même en prenant cette fois-ci directement le Rwanda comme exemple : *« La situation est encore plus explosive dans la région des grands lacs et du Congo. Au Rwanda et au Burundi, la surpopulation et les tensions anciennes entre Tutsis et Hutus débouchent, depuis 1993, sur des génocides réciproques et sur la fuite des survivants vers les pays voisins »*

À noter d'abord que les causes principales expliquant *“les génocides réciproques”* ou selon les auteurs de ces manuel sont *“la surpopulation”* et *“les tensions anciennes”*, « les difficultés économiques ». Le principal défaut de ces assertions, outre qu'elles participent à véhiculer la

théorie du « double génocide » (cf supra) c'est que sans autres précisions, elles évacuent de fait les autres causes plus politiques.

Ce qui est moins le cas du **Magnard 1998** qui précise que « *Les massacres des Tutsis au Rwanda en 1994 par les milices hutus, véritable génocide prémédité(...) ont pour origine la lutte pour la possession de la terre et le contrôle du pouvoir dans un pays marqué par une forte pression démographique* »

Cependant, de tous les manuels qui ont le mérite d'au moins évoquer le sujet, aucun ne va pas plus loin dans l'information, restreignant considérablement les éléments d'analyse et de compréhension qui devraient être donnés aux élèves. Curieusement les causes de cette pression ne sont jamais abordées.

Les élèves sont pourtant en droit de se demander pourquoi la pression démographique au Rwanda a été si forte au point de devenir un facteur, parmi d'autres, de génocide. En effet le sujet mérite qu'on s'y attarde :

➤ *Rappel*

Le Rwanda est le pays le plus densément peuplé de toute l'Afrique. Il était encore, en 2005, au 20^{ème} rang mondial avec 320 hab/km² à peu près à égalité avec le Japon, (337) l'Inde (329) et le Salvador (319) ; loin devant les premiers autres pays africains, le Burundi (34^{ème} avec 229) la Gambie (51^{ème} avec 141) le Nigéria (52^{ème} avec 139). Et de l'ordre de trois fois plus densément peuplé que des pays comme le Togo, la Ghana, et six fois plus que le Sénégal !

Rien que ces chiffres parlent d'eux-même. Ceci dit, il n'y a pas eu de génocide au Salvador..¹⁵³

Mais il y a d'autres aspects des choses, c'est la rapidité et l'intensité de la révolution démographique dans ce pays, l'évolution de la densité par rapport à la surface cultivable et celle d'indice de fécondité responsable de cette évolution.

Année	Population	Densité brute (habitants au km ²)	Densité par rapport à la surface cultivable
surface		26.338 km ²	17.000 km ² (environ)
1940	1.913.322 habitants	72,6 h/km ²	112,5 h/km ²
1950	1.954.870 habitants	74,0 h/km ²	115,0 h/km ²
1960	2.694.990 habitants	102,3 h/km ²	158,5 h/km ²
1970	3.756.607 habitants	142,6 h/km ²	221,0 h/km ²
1978	4.820.000 habitants	183,0 h/km ²	283,5 h/km ²
1980	5.257.000 habitants	199,6 h/km ²	309,2 h/km ²
1987	6.754.000 habitants	256,4 h/km ²	397,2 h/km ²
1991	7.148.000 habitants	271,3 h/km ²	420,4 h/km ²

sources reprises de "Histoire du Rwanda": recensements 1970, 1991 et statistiques nationales

La densité brute a augmenté au Rwanda de 373 % de 1940 à 1991, soit une multiplication par 3,7 en 50 ans. Et l'augmentation est la même pour la densité par rapport à la surface cultivable.

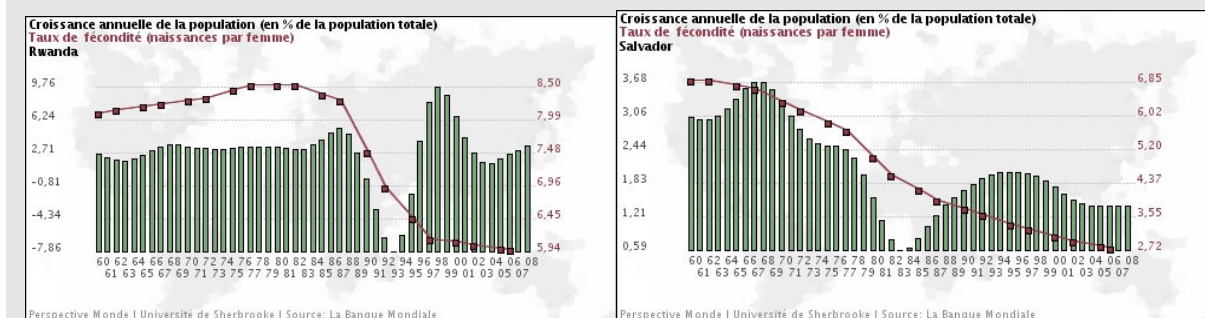
¹⁵³ "Néanmoins le Salvador est un des pays les plus dangereux au monde, avec plus de 16 000 homicides depuis juin 2004. Selon la justice, plus de la moitié de ces meurtres seraient dus aux gangs particulièrement violents qui y sévissent, les *maras*"

Jean-Michel Caroit, « *Le Salvador gangréné par la violence des gangs de jeunes* », dans Le Monde, 27 mars 2009

Comparons maintenant la pression démographique proprement dite et le taux de fécondité

Au Rwanda

Au Salvador



Alors qu'au Salvador la transition démographique entre dans sa phase terminale à partir du début des années 1960 avec un taux de fécondité qui passe de 6,8 naissances par femme à 4,3 de 1960 à 1990, au Rwanda le taux de fécondité continue encore de progresser de 8 à 8,50 de 1960, date de l'indépendance à 1982, pour rester à un niveau très élevé jusqu'à la veille de la guerre civile (1990) et du génocide (1994) (8 enfants par femme !) Certes de nos jours, conséquences du génocide, de la sortie de la transition et d'une nouvelle politique de planning familial plus volontaire, le taux est descendu à 5,5 (pour 2005) et se situe au 25^{ème} rang mondial, derrière le Niger 7,8, le Mali 6,8, la RDC 6,7, le Burkina Faso 6,5, le Tchad 6,4, le Congo 6,3, le Bénin 5,7

Mais pour ce qui concerne les trois décennies précédant le génocide, le Rwanda connaissait sans doute une des plus fortes pressions démographiques au monde. Pour comparer avec d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, le Nigéria avait un taux de fécondité de 6,9 de 1960 à 1985 puis entame sa chute, Côte d'Ivoire, 7,41 jusqu'en 1982 puis entame sa chute, Togo 7,10 jusqu'en 1976...

Alors que tous ces pays à l'histoire démographique comparable commençaient à sortir de la première phase de la transition à partir des années 1980, le Rwanda continue à connaître un taux de 8 enfants par femme !

La raison de ce record absolu réside dans la convergence de plusieurs facteurs : la transition démographique elle-même, la richesse de la terre rwandaise permettant jusqu'à un certain point de « nourrir » cette croissance de population, l'aide internationale qui convergeait vers ce qui était considéré dans les années 70-80 comme la « Suisse de l'Afrique » et qui permit de favoriser encore plus la baisse de la mortalité et en particulier de la « mortalité infantile », et enfin – et surtout serions nous tenter de dire, l'influence déterminante de l'Église en général et celle du Rwanda en particulier comme frein au planning familial, frein à la contraception, et donc renforcement d'un taux de fécondité record. De très nombreux observateurs et spécialistes, qui pourtant divergent complètement sur certains aspects du sujet, sont tous d'accord sur ce point, de Collette Braeckman à Pierre Lugan :

La bombe démographique

A chaque fois que l'on évoquait devant lui le problème du retour des réfugiés, dont les demandes se faisaient plus pressantes, Habyarimana soupirait, montrant d'un geste large les collines jardinées jusqu'au sommet: « Vous voyez bien qu'il n'y a pas de place ... » Interrogé sur l'explosion démographique, ce père de neuf enfants renchérisait: « Que voulez-vous, j'ai donné l'exemple : dans ce pays, les terres sont fertiles, les femmes sont fécondes. La population, c'est notre richesse

... »

[...] C'est là aussi que se joue le drame de l'impossible contraception : depuis toujours l'Onapo, l'Office national du planning familial, est un gouffre de dollars, indépendant du ministère de la Santé, et il engloutit des budgets considérables, souvent ristournés au parti unique. Sur le papier, les plans existent, les statistiques sont tenues à jour. Mais comment diffuser la contraception sur les collines? Les femmes épuisées souhaiteraient avoir moins d'enfants, mais l'information ne passe pas. Dans ce pays où 80 % des dispensaires sont d'obédience religieuse, où à chacune de ses visites le pape condamne les « méthodes artificielles » et prône le « naturel » de l'abstinence, les infirmières n'ont pas le droit de parler injections ou préservatifs. Parfois, discrètement, les religieuses acceptent d'informer les femmes, de les aider à pratiquer une contraception moderne. Les plus audacieuses, conscientes du danger du sida, distribuent même des préservatifs. Mais la plupart du temps, elles ne peuvent que conseiller aux paysannes de se rendre dans la localité la plus proche, chercher de l'aide dans les dispensaires de l'État, qui sont peu nombreux et beaucoup moins bien équipés que chez les religieux. Pendant longtemps, la méthode Billings fut la seule contraception autorisée dans les dispensaires catholiques. Elle consiste à analyser chaque soir les glaires vaginales afin de détecter les jours de fertilité, pour s'abstenir de rapports sexuels à ces moments-là. Mais comment les femmes rwandaises, accablées d'enfants et de travail, pourraient-elles, le soir, dans l'obscurité de leur ruge, se livrer à de telles inspections?

Il faut aussi rappeler que l'avortement est strictement interdit : médecins et patients risquent la prison pour le pratiquer. [...] Le président Habyarimana a reconnu [...] sans détours que les prises de position de Jean-Paul II vont retarder une fois de plus tous les programmes de planning familial, pour préciser aussitôt que sur ce point les préceptes de l'Église catholique rejoignent la tradition rwandaise. [...] Il est vrai que face au lobby catholique, le président n'a pas une grande marge de manœuvre: même les coopérations étrangères importantes, comme la belge, ont à certaines époques retiré de leurs programmes de santé la composante « contraception » sous la pression des partis sociaux-chrétiens, et, en 1970, les évêques ont obtenu l'expulsion des médecins coopérants qui se hasardaient à parler de la pilule. [...]

BRAECKMAN Colette, Rwanda, histoire d'un génocide, Fayard, 1994.

Même Pierre Lugan écrit

« S'il est évident - écrit-il - que le génocide du Rwanda a bien été commis par des Rwandais, un tel crime national ne fut cependant possible que parce que la société rwandaise avait auparavant été irrémédiablement déstructurée [...] (les) Églises chrétiennes qui, dans ce pays surpeuplé et à la démographie suicidaire, ont, de 1960 à 1994, interdit aux gouvernants de prendre en compte le fait que la population augmentait de 50 % tous les dix ans et que le Rwanda compterait 50 millions d'habitants en 2040 pour seulement 18 740 km² de terres cultivables... La responsabilité de ceux qui ont torpillé tous les projets de contrôle des naissances est donc considérable. »

LUGAN Bernard, Rwanda : Le génocide, l'Église et la démocratie,

Un seul manuel récent, le **Hatier 2012**, manuel de Géographie, tente de stimuler la réflexion des élèves à ce sujet. La seule référence au « Rwanda » se situe page 278 dans le cours « *Mondialisation et développement, les grands défis* », et dans la partie consacrée aux « *défis démographiques et sociaux* », où il est écrit :

« Les États africains partagent des défis de développement communs. Partout la population est jeune: plus de 40 % des Africains ont moins de 15 ans. La transition démographique du continent est cependant en cours, mais la baisse de la fécondité n'a pas encore fait sentir ses effets, sauf en Afrique du Nord. La jeunesse de la population serait un atout si les États étaient en mesure de la valoriser. Mais la crise des services publics sous-dotés a mis à mal les systèmes éducatifs et de santé. De même le système économique n'est pas en mesure d'absorber la main-d'œuvre ni les zones rurales de nourrir de manière indépendante la population croissante. Conflits, migrations, chômage, violence, sont des effets de cette situation. Le génocide de 1994 au Rwanda peut être mieux compris dans ce contexte. »

Ce qui est gênant ici ce sont les omissions : comment les élèves peuvent-ils comprendre la « *crise des services publics sous-dotés (qui) a mis à mal les systèmes éducatifs et de santé* » si l'on tait le rôle des PAS du FMI dans ce processus. Comment peuvent-ils comprendre que cette « surpopulation » a conduit à des violences si on occulte complètement les manipulations politiques de la misère.

Enfin, rappelons qu'il ne s'agit pas d'entrer dans une logique de déterminisme géographique et démographique. Mais il eût été utile et nécessaire à la compréhension des élèves de rappeler ici le rôle capital au Rwanda de l'idéologie chrétienne anti-planning familial dans la pression démographique record qu'a connu ce pays, en particulier dans les décennies précédant le génocide. Si les manuels de Seconde en particulier n'abordent jamais ce sujet, encore moins ceux de Terminale se réfugiant probablement derrière les contraintes du programme, c'est qu'il y a là sans doute une logique. Cela est conforme au silence absolu de toute l'édition scolaire au sujet de l'implication de l'Église catholique dans le drame rwandais que nous avons déjà constaté. Cette inconscience « nataliste » des religieux¹⁵⁴ en fait partie.

¹⁵⁴ Et des professeurs à l'institut catholique de Louvain qui, dans une étude de 1990, tout en reconnaissant la réalité de la pression démographique en minimise les dangers:

« D'après le dernier rapport de la Banque Mondiale (1986), le Rwanda détient le record mondial de la natalité, avec un taux de 5,2 % l'an. Les femmes rwandaises sont donc les championnes de la fécondité, exprimée par un indice synthétique de 8 enfants, contre 6,5 au Burundi, 6,1 au Zaïre, 4,4 en Inde, 2,3 en Chine, 1,5 en Europe occidentale. [...] »

Avec des taux de natalité et de mortalité de 5,2 et 1,8 %, la population rwandaise devrait passer de 6 millions d'habitants en 1986 à 10 millions en l'an 2000. L'Office de la Population des Nations Unies, oubliant toute retenue, a prédit au Rwanda une population de 31 millions d'habitants pour l'an 2032. On ne se laissera pas impressionner par ces projections élaborées dans les officines des Nations Unies : sur plus d'un point l'histoire récente leur a infligé de cinglants démentis(...)Faut-il pour autant prêcher l'apocalypse - certains observateurs excellent dans ce genre - et dépêcher au Rwanda les spécialistes onusiens de la contraception : cette soupape de sûreté visant à réduire la fécondité pour soulager la « pression sur les terres » ? On connaît le simplisme : deux fois moins de Rwandais = des Rwandais deux fois mieux nourris.(et de conclure) nous restons un adepte convaincu de l'aphorisme de Jean Bodin : "il n'est de richesse que d'hommes". Ce qui constitue la vraie richesse du Rwanda, c'est sa population : par son importance, son endurance, son ingéniosité, son dynamisme.

b) la pression agraire

Rappel

La relation entre la pression démographique, la pression agraire et le génocide sont assez claires, comme l'indique Colette Braeckman.

L'option «ruraliste», conjuguée à l'explosion démographique, a eu pour effet d'occuper la totalité du sol cultivable et, malgré l'acharnement des paysans, la fin des années quatre-vingt a marqué le début de la saturation. [...] Comment, même sur une terre fertile, l'agriculture pourrait-elle absorber une population si dense ? [...] Dans les régions les plus densément peuplées, les paysans ayant divisé leur terre entre leurs fils se retrouvent avec moins d'un quart d'hectare par foyer. Comment survivre dans de telles conditions? Et comment s'étonner que des milliers de jeunes sans terre, sans éducation, sans avenir, aient été séduits par les recruteurs, acceptant d'entrer dans l'armée ou de participer aux entraînements de miliciens, avec pour seule récompense des chaussures neuves, un petit salaire et un but dans la vie? Avant le génocide, déjà, des millions de Rwandais à la recherche de terres ou d'emploi s'étaient infiltrés dans les pays voisins. [...]

BRAECKMAN Colette, Rwanda, histoire d'un génocide, Fayard, 1994.

Or les évocations du problème sont très rares. Pourtant le sujet est d'importance pour la compréhension du processus qui mène au génocide.

Le seul manuel à évoquer cet aspect du drame est le **Magnard 98** qui note : « *Les massacres des Tutsis au Rwanda en 1994 par les milices hutus, véritable génocide prémédité, ont entraîné la fuite de plus d'un million de personnes au Zaïre. Ils ont pour origine la lutte pour la possession de la terre et le contrôle du pouvoir dans un pays marqué par une forte pression démographique* »

Mais le processus est ici plus évoqué et qu'expliqué.

Dans le **Magnard 2008** l'allusion à ce problème incite à une lecture particulièrement ambiguë. En effet dans un extrait de la saison des machettes de Jean Hatzfeld on propose aux élèves des témoignages « bruts » de génocidaires qui décrivent crument leurs agissements criminels. Les seules explications de leurs gestes sont qu'ils se seraient laissés aller à une haine organisée par des « *encadreurs* », ou bien à des vengeances personnelles dont un des mobiles était de voler la terre de la victime. Cette « haine » fut certes réelle et a pu en effet se traduire par le pillage. Mais encore eût-il fallu donner aux élèves les éléments d'explication plus profonde sur ses causes démographique, sociales. Or, ni la faiblesse de l'éducation de nombreux rwandais, ni la pression démographique non maîtrisée, ni l'absence totale de tout planning familial interdit par l'Église catholique et les pères blancs, qui se traduit par une pression foncière énorme et vecteur justement de jalousie et de haine ne sont évoqués dans le

Elle refuse superbement les faux remèdes que lui proposent les agences néo-malthusiennes des Nations Unies, et avec raison : historiquement, la réduction des naissances a toujours été la conséquence, jamais la cause du développement. De nombreux pays africains moins densément peuplés doivent importer d'énormes quantités de vivres et accusent une dégradation bien pire de leur environnement. Certes le malheur des uns ne fait pas le bonheur des autres... Mais si l'on réduisait de moitié la population rwandaise sans modifier la politique économique et sociale du régime, le produit national diminuerait de moitié et le produit par tête resterait inchangé. »

Bézy Fernand (à l'Université Catholique de Louvain) « *RWANDA 1962-1989 Bilan socio-économique d'un régime* » Institut d'Etudes du Développement, Janvier 1990

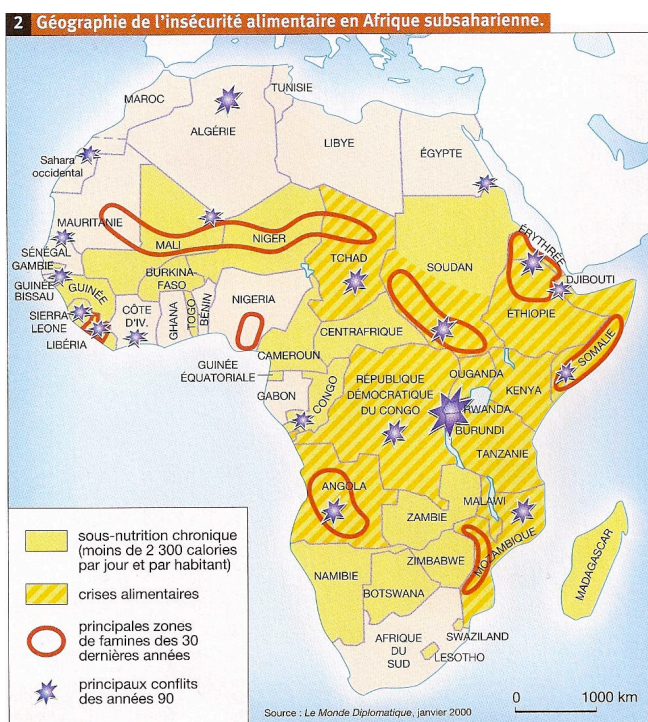
http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/ucl/documents/besy_rwanda.HTML#STRUCT

manuel. Au contraire de cela, et sans ces explications pourtant absolument nécessaires au décryptage « rationnel » de cette haine, cet extrait choisi ici par les auteurs aboutit finalement à renforcer l'ambiguïté de la Une de Libération proposée aux élèves dans la même page et titrant : « *Une planète sauvage* ». La lecture et l'analyse de cet extrait du livre de Jean Hatzfeld ne peuvent que confirmer les élèves dans cette impression « télévisuelle » : les Hutus sont bien des « sauvages », horde abrutée manipulée par des responsables politiques et qui trouve son compte dans le pillage et le vol. Sans les explications nécessaires au sujet des pressions démographiques et agraires et de toutes les autres causes d'ordre politique et idéologique, l'élève est amené à considérer que le premier « responsable » c'est d'abord la « sauvagerie » des Africains livrés à eux-mêmes et se reproduisant sans limites.

Enfin ce problème qui peut parfaitement entrer dans le programme de Seconde, n'est évoqué que dans un seul manuel et un fascicule de Travaux dirigés de Seconde de la même édition **Hatier 2001**.

Le **Hatier de l'édition de 2001** propose un dossier documentaire page 50-51 sur « *le défi alimentaire en Afrique subsaharienne* ». Les auteurs posent d'abord une problématique qui suscite une réflexion sur l'établissement de liens entre problèmes démographiques, agraires et politiques.

« L'Afrique est aujourd'hui le continent qui suscite le plus d'inquiétudes. Une croissance démographique rapide, des progrès agricoles insuffisants seraient responsables de catastrophes alimentaires de plus en plus médiatisées. La situation est-elle uniforme et désespérée? N'est-elle pas aggravée par les problèmes politiques? »



Sur la carte « *Géographie de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne* » le Rwanda apparaît comme étant dans une zone de « *crises alimentaires* » et comme le plus important conflits de années 90, avec un figuré plus important que les autres.

Un texte, non sur le Rwanda, mais sur le Burundi voisin à l'histoire malheureusement similaire, vient apporter des éléments judicieux d'explication sur le lien entre pression démographique, pression foncière et « *conflit civil larvé* ».

Insécurité alimentaire au Burundi

Au Burundi, la sous-alimentation s'est nettement aggravée tandis que la production alimentaire chutait. Le pays connaît un conflit civil larvé. Avec un taux de croissance démographique annuelle de 2,7%, la population croît plus vite que l'économie. Le rythme accéléré de la croissance démographique a entraîné une telle pression foncière que plus de 80% des terres montagneuses, déjà très fragiles, sont

considérablement dégradées. La superficie cultivée comme le rendement des cultures sont en diminution. Pays isolé géographiquement, avec 90 % de population rurale, le Burundi dépend pourtant presque totalement de la production agricole nationale.

D'après le Rapport 1999 sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, FAO 2000.

Enfin page 189, en illustration d'un cours sur « la variété des milieux montagnards » un texte et une occurrence sur une carte montrant la très forte densité au Rwanda, permet aux élèves d'affiner le problème de la pression démographique sur un milieu montagnard traditionnel et riche, mais fragile. Avec une allusion à une « *crise majeure* »

Des montagnes très peuplées.

En moins de deux générations, le Rwanda est devenu le pays montagnard le plus densément peuplé d'Afrique avec des densités réelles comprises, dans certaines communes, entre 600 et 1000 hab/km².

Parallèlement, on assiste à la désorganisation d'un système traditionnel d'organisation et d'utilisation de l'espace, bien adapté aux potentialités variées des terroirs et prenant en compte le risque d'érosion. Celle-ci était, jusqu'au milieu des années 1980, extrêmement discrète. Progressivement, la pression démographique a rendu impossible cette adaptation. [...] Au début des années 1990, la société rurale (91% de la population) à travers son système de production est en crise, [...] les derniers lambeaux forestiers reculent et l'érosion est présente. Tous les ingrédients d'une crise majeure sont réunis.

D'après G. Rossi, L'ingérence écologique, CNRS-éditions, 2000 .

Certes l'explication même partielle du génocide au Rwanda par ces éléments géographiques est très incomplète, et n'apparaît jamais explicitement dans la partie cours, ni page 54 ni page 188. Mais au moins l'extrait de texte de G Rossi fait clairement le lien entre une « *pression démographique* » la « *désorganisation du système traditionnel d'organisation et d'utilisation de l'espace* » au Rwanda dans les années 1990 et cette « *crise majeure* » qui fait allusion au génocide.

Il est précisé de façon très générale que « *les grandes famines actuelles se produisent dans des zones de conflit, où l'agriculture est détruite et les ressources alimentaires sont pillées ou confisquées* ». Ce qui d'ailleurs renverse curieusement la démonstration inhérente aux documents fournis qui laissent entendre que ce sont bien les problèmes de pression démographique et foncière qui peuvent en partie aboutir aux conflits et non le contraire, tout du moins dans le cas rwandais.

Mais au moins, même si ces explications sont implicites, bien trop partielles, et si le génocide des Tutsis au Rwanda n'est évoqué que de façon très allusive, elles ont au moins le mérite d'exister et de permettre au professeur et ses élèves d'aller plus loin dans les analyses et les investigations. Notamment les causes « politiques » sont à peine évoquées sous forme de question dans la problématique au sujet de la « catastrophe » alimentaire: *N'est-elle pas aggravée par les problèmes politiques?* ». En aucun cas, ce manuel de géographie n'apporte des éléments de réponse à cette question. Aucune des causes politiques du génocide des Tutsi

du Rwanda, auquel l'extrait de texte de G Rossi fait allusion dans l'expression de « crises majeure », ne sont présentées aux élèves, ni dans le cours, ni dans les documents.

Et pourtant, rappelons-le, malgré ces limites, cet exemple reste un cas unique dans tous les manuels de seconde parcourus. Nulle part ailleurs le drame rwandais n'intéresse les géographes rédacteurs de manuels scolaire. Or beaucoup des causes de ce drame sont éminemment géographiques comme la pression démographique sur un espace donné, les conditions d'intégration d'une agriculture commerciale dans l'espace d'un marché mondial instable.

Qui plus est, et cela est peut-être encore plus symptomatique d'un choix général, ces quelques éléments qui pourtant demeuraient partiels et globalement implicites ont totalement disparu de l'édition Hatier de l'année 2006 ! Le fait est tellement remarquable qu'on ne peut s'empêcher de se demander pour quelles raisons ?

D'autant qu'une disparition semblable s'est produit pour le deuxième exemple de traitement de ce thème dans le fascicule de Travaux Dirigés de Seconde des mêmes éditions **Hatier 2001** qui complétait le manuel. Le sujet du génocide y était pourtant exceptionnellement traité de façon explicite. Certes, nous avons déjà critiqué la persistance de la grille de lecture historique de ce dossier qui reste essentiellement ethniste¹⁵⁵. Or ce dossier, dont le thème principal de recherche et de travail concerne le problème des frontières issues de la colonisation, abordait également à travers les documents fournis la question des causes du génocide et cas unique dans tous les manuels et fascicule de Seconde, incitait les élèves à travailler dessus. Ce dossier de fascicule est particulièrement intéressant à analyser car sa façon de traiter les différentes causes démographique, agraires, et politiques qui apparaissent ici enchevêtrées, est tout à fait révélatrice de l'idéologie dominante des auteurs de manuel au sujet du drame rwandais et des limites très précises de leur travail pédagogique qui en découle.

Voici d'abord la reproduction de la partie du dossier qui a choisi le Rwanda comme exemple local du problème plus général des frontières issues de la colonisation en Afrique. Plusieurs niveau d'analyse sont nécessaires ici : l'organisation générale du dossier, sa problématique, le questionnement proposé aux élèves ; le choix des documents et les coupes à l'intérieur de ces documents réalisées par les auteurs ; enfin les réponses (ici en bleu) des auteurs eux-mêmes fournies aux élèves et aux professeurs en guise de corrigés des exercices.

¹⁵⁵ Voir le chapitre sur le "thème des frontières issues de la colonisation" plaqué sur le cas rwandais page 76-78

► f. Soulignez de deux couleurs différentes les deux reproches souvent faits au partage colonial (doc. 3). Expliquez pourquoi les auteurs du document 3 considèrent que ces reproches ne sont pas totalement justifiés.

Les réalités ethniques n'étaient pas forcément à la base des découpages politiques antérieurs. Et surtout, le respect des entités ethniques aurait multiplié les petits États (balkanisation), accroissant ainsi les risques de conflits inter-étatiques.

► g. Comparez l'annexe 43 à l'annexe 18 à propos du Nigeria. Cherchez dans le lexique comment on appelle ce type d'État. Soulignez dans le document 3 le passage qui montre que ce type d'État résultant du partage colonial est fréquent en Afrique et peut poser problème.

Le Nigeria actuel est formé de quatre à cinq ethnies différentes. C'est

donc un État multinational... ce qui peut favoriser les conflits intra-étatiques.

► h. Complétez le tableau ci-dessous concernant l'Afrique en cochant les bonnes réponses.

	Vrai ?	Faux ?
1 Les frontières correspondent aux groupes nationaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Certains États regroupent plusieurs nations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Certaines frontières divisent des nations entre plusieurs États.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 La plupart des frontières ont été créées par les colonisateurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



LE CAS DU RWANDA

► a. Localisez le Rwanda sur l'annexe 43.

► b. Quel but était assigné au Ruanda-Urundi dans l'organisation coloniale belge (doc. 1) ?

Pour les colonisateurs belges, le Ruanda-Urundi servait de bassin de main-d'œuvre pour les mines du Katanga, situées dans le sud de l'actuel République démocratique du Congo.

DOCUMENT 4

LE PEUPEMENT DU RWANDA

« La forte population du Rwanda a ses origines dans la superposition d'un peuplement majoritaire de paysans hutu, se rattachant au groupe Bantou, et d'un peuplement de pasteurs tutsi, originaires d'Éthiopie. Ces derniers organisèrent dès le XVI^e siècle un État monarchique de structure féodale. La même situation régnait au Burundi voisin. Dans un cadre colonial, la SDN confia en 1920 les deux pays à la Belgique (Ruanda-Urundi), et ce jusqu'à l'indépendance de 1961.

Lors de l'indépendance du Rwanda, la majorité hutu se révolta, les privilèges des Tutsi furent abolis, et une partie d'entre eux choisit l'exil dans les pays voisins (Ouganda, Zaïre et Burundi). La minorité tutsi restée sur place subit la domination des Hutu qui pratiquèrent peu à peu une véritable "ethnisation" de la vie politique et sociale (les Tutsi accédant par exemple très difficilement aux emplois publics et à l'enseignement supérieur, du fait de quotas).

d'après P. Sirven, J.-F. Gotanegre, C. Prioul, *Géographie du Rwanda*, Éditions rwandaises et De Boek, 1974, et *Dictionnaire de Géopolitique*, sous la direction de Y. Lacoste, Flammarion, 1995.

► c. Localisez sur l'annexe 18 les régions dont sont issues les deux ethnies mentionnées dans le document 4.

► d. D'après les documents 4 et 5, quelles sont parmi les quatre propositions du tableau de la question 1h celles qui s'appliquent à la situation du Rwanda ?

Les propositions 2, 3 et 4 s'appliquent au Rwanda.

► e. D'après les documents 4 et 5, montrez que la guerre civile et le génocide s'expliquent pour partie par le caractère multinational du Rwanda.

Le génocide s'explique en grande partie par la coexistence au Rwanda de deux ethnies antagonistes : les Hutu et les Tutsi, et notamment par l'ethnisation menée par les Hutu (longtemps dominés).

► f. Quel autre facteur d'explication du conflit est évoqué dans le document 5 ?

La pression démographique qui engendre le manque de terres cultivables.

DOCUMENT 5

AUX SOURCES DU GÉNOCIDE DE 1994

« Le point de départ de la crise actuelle est le retour [au Rwanda] de Tutsi réfugiés en Ouganda [...]. L'assassinat [...] du président [rwandais] Habyarimana [...] le 6 avril 1994 a donné le signal d'un génocide programmé, orchestré par la radio des Mille collines, mené par des milices extrémistes hutu qui, outre les Tutsi, massacrèrent beaucoup de Hutu modérés. Le nombre de morts, inconnu, se chiffre en centaines de milliers! [...]

Comment comprendre ces massacres qui ont stupéfié le monde et bien des Rwandais eux-mêmes ? Motif majeur : l'ethnisation systématique de la vie politique et sociale, qui remonte à la colonisation belge. Le détonateur est [...] le refus de toute concession de la part de ceux qui détenaient le pouvoir et ses avantages. Mais n'a-t-on pas aussi atteint un niveau de saturation démographique tel qu'on s'entre-tue pour quelques ares de terre ? [...]

Comment reconstruire un pays [...] où le gouvernement [...] ne parvient pas à faire revenir des réfugiés terrorisés par les massacres qu'ont commis des Tutsi vengeurs, par ceux qui, dans les camps, les embrigadent, et par ce qu'ils ont fait ou vu en ces temps de folie ? Au Zaïre, des centaines de milliers d'exilés sont une redoutable masse de manœuvre pour des revanchards. »

Dictionnaire de Géopolitique, op. cit.

1. La guerre civile de 1994 se traduit par le massacre des Tutsi par les Hutu. Pourtant ce sont les Tutsi qui gagnèrent cette guerre. Des milliers de Hutu fuirent alors à l'étranger par peur des représailles.

► g. Quelles sont les deux grandes conséquences démographiques de l'antagonisme entre Tutsi et Hutu (docs 4 et 5) ?

La guerre civile a entraîné des centaines de milliers de morts (ainsi que de nombreux blessés). Plus généralement, l'antagonisme ancien entre Hutu et Tutsi a provoqué d'énormes migrations de populations (milliers de réfugiés hutu en 1994). Les pays frontaliers servent en effet depuis l'indépendance d'exutoire aux populations persécutées dans leur pays : Tutsi depuis l'indépendance, Hutu depuis 1994.

SYNTHÈSE

À travers l'exemple du Rwanda, discutez l'affirmation du document 3 : « Si des frontières "posent problème" aujourd'hui, [...] c'est moins par ce qu'elles découpent que par ce qu'elles regroupent. » (M. Foucher, 1988). Puis, d'une façon plus générale, montrez que le découpage des États africains reste une cause d'instabilité majeure.

La question « e. D'après les documents 4 et 5, montrez que la guerre civile et le génocide s'expliquent pour partie par le caractère multinational du Rwanda » proposée aux élèves

intègre déjà en elle-même cette grille ethniste en affirmant en direction des élèves et sans l'ombre d'un doute, que le Rwanda a « **un caractère multinational** ». Le « pluriethnisme » est ici lui-même dépassé ! Hutu et Tutsi deviennent maintenant des « nations » à part entière ! Le manque de rigueur de ces auteurs frise ici l'ubuesque... Puis les auteurs de ce fascicule proposent une réponse qui reprend cette théorie et ce vocabulaire « ethniste », « **deux ethnies antagonistes** », expression induite, nous l'avons vu, dans le document N° 4 proposé ici, par les deux ouvrages de référence « **d'après** » lesquels ils ont concocté ce petit résumé. En outre, dans leur réponse l'ethnisation de la vie politique n'est ici imputée qu'aux seuls « Hutu » qui l'auraient « **menée** ». Pourtant le rôle du colonisateur belge dans ce processus d'ethnisation est abordé que dans le document 5 qui prétend traiter des « **sources du génocide de 1994** ». En effet cet extrait du « Dictionnaire de géopolitique » dirigé par Yves Lacoste en 1995, il est précisé que cette « **ethnisation systématique de la vie politique et sociale, (remontait) à la colonisation belge** ». Pourquoi ne pas avoir intégré cette pourtant timide concession aux séquelles du colonialisme dans leur corrigé ? Qui plus est le terme de « Hutu » induit une acceptation global des individus rendus responsables, comme si tous les « Hutu » avaient participé à ce processus raciste. Evacuant de fait l'aspect politique du phénomène, d'ailleurs présent dans le document N°5 qui présente le génocide en ces termes du reste assez corrects: « **un génocide programmé, orchestré par la radio des Mille Collines, mené par des milices extrémistes hutu qui, outre les Tutsi, massacrèrent beaucoup de Hutu modérés.** »¹⁵⁶ Le corrigé proposé par les auteurs du fascicule est donc en deça du document « source » pourtant lui-même très prudent, incomplet et donc lui-même ambigu. Il prend néanmoins implicitement la défense de ces « Hutu » en précisant entre parenthèse qu'ils avaient été « **longtemps dominés** ». Ce qui est vrai historiquement d'une certa modérésine façon, mais qui ici semble justifier cette radicalisation raciste, selon le même schéma idéologique avancé par génocidaires eux-mêmes qui prétendaient qu'ils étaient sur la défensive face à des Tutsi dominateurs qui, prétendaient-ils comme tout génocidaire utilisant l'accusation en miroir, voulaient revenir d'exil pour restaurer par la force leur domination.

À noter également, dans le document N°4, cette curieuse façon de présenter les persécutions subies par les Tutsi à l'indépendance sous forme de fausse litote passablement hypocrite : une partie des Tutsi, privés de leur privilèges auraient « **choisi** » l'exil pour les pays voisins ? C'est faire peu de cas des milliers de morts et des menaces racistes et non seulement sociales que subirent les Tutsi au moment de cette « révolution » encadrée par les Belges et l'Église catholique¹⁵⁷.

La question suivante du dossier concerne plus directement notre chapitre sur les causes démographiques et agraires. La réponse à la question « **f. Quel autre facteur du conflit est évoqué dans le document 5** » les auteurs du fascicule proposent un corrigé qui révèle toute l'ambiguïté de l'argument démographique. Alors que nous venons de voir que précisément le document 5 mettait aussi en avant l'aspect politique et programmé du génocide, celui-ci est curieusement totalement évacué, gommé, au profit de la seule et unique explication démographique et de pression agraire : « **La pression démographique qui engendre le manque de terres cultivables** ». Si nous avons concédé en introduction de ce chapitre qu'on pouvait, sans tomber dans le géodéterminisme traiter du facteur démographique du génocide des Tutsi, c'était exclusivement dans l'hypothèse où tous les autres facteurs étaient traités. Il

¹⁵⁶ Sur l'expression de "hutu modéré" des pédagogues devraient réfléchir un peu plus avant de l'utiliser, car elle remplit de présupposés dangereux; voir note n°73

¹⁵⁷ Jean-Paul Harroy, vice gouverneur général du Ruanda-Urundi reconnaît que ce qui est qualifié de "Révolution sociale" a été organisée sous la tutelle belge;

J-P Harroy, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie*, 1955-1962. Hayez, Bruxelles, Académie des Sciences d'outre-mer, Paris, 1984, cité dans Jacques Morel op. cit., page 26

s'agit pour nous de ne pas évacuer cet aspect explicatif mais « entre autres facteurs » sans d'ailleurs pour autant y inscrire une hiérarchie, bien que le facteur politique et idéologique puisse à nos yeux être déterminant, les autres cas de pression démographique dans le reste du monde n'ayant pas, fort heureusement, tous débouchés sur un génocide. A contrario, la réponse du corrigé est ici exclusivement géodéterministe, car implicitement, le fait de préférer ce facteur démographique le rend déterminant des facteurs politiques : c'est parce qu'il y aurait eu au départ pression démographique que les Hutu, longtemps dominés, ont été amenés, suite au « *point de départ* » que constitue la volonté de « *retour de Tutsi réfugiés en Ouganda* », et à l'assassinat de leur président, à programmer, organiser et exécuter le génocide. Ce schéma correspond très exactement à l'utilisation de l'argument démographique par Habyarimana justifiant son refus du retour des Tutsi par le manque de place. Pourtant le document source, même s'il suscitait habilement cette lecture « démographiste » laissait le politique et le démographique face à face en une certaine égalité de détermination : « *le détonateur est certes le refus de toute concession par une part de ceux qui détenaient le pouvoir et ses avantages. Mais n'a-t-on pas aussi atteint un niveau de saturation démographique tel qu'on s'entre-tue pour quelques ares de terre?* » Les auteurs du fascicule « pédagogique » ne s'embarrassent pas autant et placent très explicitement après la première explication « ethniciste » l'explication démographique comme déterminante de tout le reste.

D'ailleurs la question g. et sa réponse continue à privilégier les conséquences « démographiques » du génocide. Il eût été plus intéressant de s'interroger sur les causes de cette pression démographique. Mais là il eût fallu, comme le font les meilleurs connaisseurs du Rwanda, pointer la responsabilité dramatique du natalisme de fait de l'Église catholique ce qui est visiblement tabou dans toutes les éditions à caractère pédagogique.

Cela procède du mensonge par omission ce qui est inadmissible dans un manuel scolaire. Ce gommage en renvoie d'ailleurs à un autre encore plus révélateur de la ligne éditoriale de toute l'édition scolaire française. Le document N°5 est en réalité composé d'extraits très finement choisis et découpés à partir de l'article « Rwanda » du Dictionnaire de Géopolitique rédigé par Jean Pierre Raison. Tout ce qui avait quelque rapport avec l'implication de la France dans ce drame et l'ambiguïté de l'opération Turquoise a été totalement expurgé¹⁵⁸.

Mais revenons à notre interrogation de départ sur la disparition totale de ces évocations du drame rwandais, tant du manuel de géographie que du fascicule de travaux dirigés de classe de Seconde des éditions Hatier 2001. Les documents ont-ils été jugés inopérant du point de vue pédagogique ? Je peux assurer, pour les avoir pratiqués en classe et en module de géographie, qu'ils fonctionnent tout fait correctement de ce point de vue. Serait-ce donc que, jugeant le drame rwandais comme événement mineur, il devait disparaître du manuel ? Serait-ce qu'on a considéré, contrairement à l'époque de l'édition de 2001, que la géographie classique « pure » dominante dans nos manuels réchigne finalement à se mêler de « géopolitique » au risque de perdre sa pureté épistémologique ? Sur les conseils (ou injonction) de quel directeur de collection ou de quel éditeur, ou encore de quel inspecteur pédagogique ces documents jugés peut-être trop « politiques » ont-ils pu être retirés de l'édition de 2006 ?

Dernière hypothèse, une hypothèse d'historien croyant encore aux vertus explicatives de la chronologie : avant l'édition de 2001 il y a la parution du rapport de la Mission parlementaire. L'épineuse question d'une éventuelle complicité de la France semble résolue. On peut s'offrir le luxe éditorial d'être moins « crispé » sur le Rwanda et son drame. Mais que se passe-t-il entre 2001 et 2006 ? Alors que de 1994 à 2004 les controverses au sujet d'un éventuel degré

¹⁵⁸ Voir l'analyse de ce charcutage des sources dans le chapitre sur l'implication de la France page *

d'implication, inadmissible au regard de nos valeurs, de la France dans le drame rwandais n'avaient guère touché l'opinion ou les intellectuels, à partir de 2004 la question est remise sérieusement d'actualité et redevient fort embarrassante pour nos décideurs d'hier et d'aujourd'hui.

Le débat devenant trop « public », il convient alors d'effacer discrètement toute tentation pour des élèves et des professeurs lecteurs et utilisateurs de manuel d'analyser et de progresser dans la connaissance d'un génocide devenu plus que gênant pour nos décideurs et leurs postérités.

Si cette hypothèse s'avérait être la bonne, et il y a malheureusement lieu de croire qu'elle le soit, elle révélerait à quel point, et avec quelle finesse de suivisme et de fidélité, l'idéologie implicite des manuels et de leurs faiseurs, colle très exactement à la sacro-sainte raison d'État, et la suit même dans ses moindres évolutions et tournants stratégiques. C'est à dire que la « politique éditoriale » semble s'adapter très exactement, avec le décalage de quelques années dû à la conception, à l'écriture et à la diffusion, à la chronologie des stratégies d'une raison d'États face à ses détracteurs. Les manuels scolaires apparaissent donc bien ici les plus fidèles « voix de leur maître ».

c) les fluctuations des cours du café et les responsabilités du FMI

Jamais dans aucun manuel ni de Seconde ni de Terminale ne sont abordés, même de façon allusive ces causes économiques importantes du drame rwandais. Pourtant le sujet correspond tout à fait aux programmes : de Seconde dans le cadre de la partie « Nourrir la population » et l'étude des types d'agriculture ; en Terminale dans la partie sur la mondialisation en géographie et les problèmes des nouveaux pays issus de la décolonisation en Histoire ; dans le programme de Terminale STG dans le cadre de l'étude du café comme exemple de mondialisation.

d) Appauvrissement des producteurs de café

Or le sujet est d'importance car il est considéré comme un des facteurs de la dégradation économique et sociale qui a créé un contexte favorable à la diffusion des propagandes ethnistes et génocidaire.

La culture du café a été fortement encouragé, même parfois de façon coercitive au moment de la colonisation, imposant à la petite paysannerie cette culture commerciale, comme dans tout le schéma colonialiste, au détriment souvent des cultures vivrières. Cette politique correspondait également à des objectifs administratifs et moraux : *« Il s'y ajoutait l'aspect éducatif d'une culture exigeante; où le paternalisme ambiant se retrouvait. La version rurale de l'administration indirecte serait la formation de petits exploitants modernes. La morale et l'équilibre des finances pouvaient se donner la main. »*

Après l'Indépendance, après une légère chute due à une déprise des paysans pour une culture « coloniale », *« elle s'est ensuite largement diffusée, toujours soutenue et encadrée par l'État. Faite de minuscules plantations d'arabica, elle concerne plus d'une famille sur deux ; elle occupait 11 250 hectares en 1957, 53 750 en 1988. La production est passée de 18 000 tonnes en 1975 à 30 000 en 1981 et à 43 000 en 1988. La vente fournit, selon les années, de 60 à 80% du montant total des exportations.*

Jusqu'en 1982, la deuxième ressource provenait de l'étain, principale composante de l'économie minière. Mais, en 1985, la société Somirwa fit faillite alors que le marché mondial s'effondrait. C'est tout un pan de l'économie rwandaise qui disparaissait, si bien qu'en 1986-1987 le café représentait à lui seul 80% des recettes, au lieu de 60% dix ans plus tôt.¹⁵⁹ »

Toussaint Éric dans son *« Le Rwanda : les créanciers du génocide »¹⁶⁰* résume parfaitement le processus.

« Durant la décennie 1980 jusqu'à 1994, le Rwanda reçut beaucoup de prêts et la dictature d'Habyarimana s'appropriera une partie considérable de ceux-ci. Les prêts accordés devaient servir à insérer plus fortement l'économie rwandaise dans l'économie mondiale en développant ses capacités d'exportation de café, de thé et d'étain (ses trois principaux

¹⁵⁹ Article Rwanda, Encyclopedia Universalis

¹⁶⁰ Toussaint Éric, *« Le Rwanda : les créanciers du génocide »*

http://www.cadtm.org/article.php3?id_article=612

Site du "Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde" (CADTM)

produits d'exportation) au détriment des cultures destinées à la satisfaction des besoins locaux. Le modèle fonctionna jusqu'au milieu des années 1980, moment où les cours de l'étain d'abord, du café ensuite, et enfin, du thé s'effondrèrent. Le Rwanda, pour qui le café constituait la principale source de devises fut touché de plein fouet par la rupture du cartel du café provoquée par les Etats-Unis au début des années 1990 (...) Alors que les prix des biens importés grimpent, le prix d'achat du café aux producteurs est gelé, c'est le FMI qui l'exige. Conséquence : la ruine pour des centaines de milliers de petits producteurs de café (Maton, 1994). Ceux-ci et les couches les plus appauvries des villes ont dès lors constitué un réservoir permanent de recrues pour les milices Interahamwe et pour l'armée.

(...)

Pour que le projet génocidaire soit mis à exécution, il fallait non seulement un régime pour le concevoir et se doter des instruments pour sa réalisation. Il fallait également qu'une masse appauvrie, lumpenisée, soit prête à réaliser l'irréparable. Dans ce pays, 90% de la population vit à la campagne, 20% de la population paysanne dispose de moins d'un demi hectare par famille. Entre 1982 et 1994, on a assisté à un processus massif d'appauvrissement de la majorité de la population rurale avec, à l'autre pôle de la société, un enrichissement impressionnant. Selon le professeur Jef Maton, en 1982, les 10% les plus riches de la population prélevaient 20% du revenu rural ; en 1992, ils en accaparaient 41% ; en 1993, 45% et au début 1994, 51% (Maton, 1994). L'impact social catastrophique des politiques dictées par le couple FMI/Bm et de la chute des cours du café sur le marché mondial (chute à mettre en corrélation avec les politiques des institutions de Bretton Woods et des Etats-Unis qui ont réussi à faire sauter le cartel des producteurs de café à la même époque) joue un rôle clé dans la crise rwandaise. L'énorme mécontentement social a été canalisé par le régime Habyarimana vers la réalisation du génocide. »

Cet aspect fondamental du processus qui mène au génocide est pourtant totalement absent des manuels scolaire de Lycée généraux. Comme si l'on tentait d'expliquer la montée et la prise du pouvoir du nazisme en Allemagne dans l'entre-deux guerres, et son corollaire antisémite qui aboutit à la Shoà, sans évoquer une seule fois la crise de 29 et ses conséquences sociales catastrophiques. Pourtant nous retrouvons dans le cas rwandais exactement les mêmes éléments du processus « infernal » : la ruine des petits producteurs, la faim, le chômage des jeunes, la création d'un lumpenprolétariat, le désespoir, la manipulation de ce désespoir grâce au racisme, dirigeant la haine vers des bouc-émissaires, les ennemis de toujours, ceux de l'extérieur et surtout de l'intérieur.

« La diabolisation des Tutsi permettait de masquer la corruption des dirigeants et les dissensions régionales.[...] Au long des années, les clivages internes s'accroissent, jusqu'à ce que le lignage du président Habyarimana et surtout celui de sa femme accaparent les postes. Le diable tutsi, utile pour détourner l'attention sur ce point, permettait surtout de faire oublier que le pays s'enfonçait dans les problèmes économiques. [...] Il fallait détourner l'agressivité qui montait, en particulier chez les jeunes, dépourvus de parcelle à cultiver. On allait retrouver dans les milices ces jeunes qui n'avaient rien à perdre, ce Lumpenproletariat qui exprima ses frustrations par la violence raciste. Aucun frein social ne les retenait contre les encouragements au massacre.¹⁶¹ »

Un tel silence des manuels ce sur point qui permettrait des comparaisons hautement pédagogiques est inexplicable. Étant bien entendu qu'il serait aussi dangereux de gommer par

¹⁶¹ Dominique Franche, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Éditions Tribord, 2004, page 60-61.

comparaison toute singularité. Chaque « génocide » appartient à un contexte, un processus singulier « original ». Il est même nécessaire de ne pas plaquer un schéma d'interprétation « clef en main » afin de garder sa vigilance en éveil, même face à des conditions qui ne correspondraient pas à ce schéma mais qui seraient également « génocidaires ». Les ressources des hommes à se détruire et à détruire l'idée même d'humanité sont probablement et malheureusement innombrables et très imaginatives. « *Malheureusement* » est de trop d'ailleurs puisque cette dimension « morale » ne doit pas amoindrir la « sécheresse » de notre vigilance : elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera dénuée de toute illusion morale quant à la nature humaine. Mais comme l'affirme Yves Ternon, spécialiste de l'étude comparative des génocides :

Dans l'état actuel de la recherche historique, on est donc à même de définir, indépendamment du contexte singulier de chaque événement, des paramètres communs conférant au crime de génocide sa spécificité. Si ces caractères spécifiques sont pris en compte à temps - et lorsqu'une guerre éclate, il est déjà bien tard -, une menace de génocide peut alors être évoquée et des mesures de prévention adoptées. Projet utopique peut-être, mais le seul moyen de prévenir un génocide est d'éviter de voir évoluer un contexte politique et social dans lequel le risque de perpétration de ce crime devient de plus en plus probable¹⁶².

L'intérêt pédagogique et « de formation citoyen » étant à ce point évident, que peut bien dissimuler le fait que nos auteurs de manuels s'en privent à ce point ?

De même, dans le cadre du programme de Terminale STG, pourquoi ne pas utiliser l'exemple rwandais si « évocateur » des conséquences catastrophiques que la « main invisible » du « libéralisme » peut provoquer. Car le « marché du café » n'est pas seulement tributaire des conditions climatiques plus ou moins favorables à la production qui induit des fluctuations de l'offre, ni d'ailleurs des simples caprices de la demande mondiale. Il est aussi déterminé par des décisions de politique économique et commerciale au niveau des grandes instances internationales.

Enfin les mêmes remarques peuvent s'appliquer au sujet des décisions du FMI et de la Banque mondiale. Le sujet est pourtant particulièrement évocateur des conséquences négatives de la politique de ces instances internationales envers certains pays du Sud. Le drame rwandais en est malheureusement « exemplaire ». Or cet « exemple » n'est jamais utilisé dans tous les manuels consultés. Pourquoi ? Ne serait-ce donc point utile d'attirer l'attention de nos élèves, futurs citoyens du monde, sur de telles inconséquences internationales ? Il y a là pourtant belle matière à réflexion...

e) Le rôle du marché international et de ses « décideurs »

Rappel

A. ¹⁶² TERNON Yves, « *Légitimité et intérêt scientifique d'une approche comparatiste des génocides du Xxème siècle* » in *Revue d'histoire de la Shoah : "Rwanda quinze ans après : penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi* » n°190, Dirigé par Yves Ternon, Assumpta Mugiraneza, Georges Bensoussan, page 212.

De 1962 à 1989 l'OIC (Organisation internationale du café) avait réussi à maintenir les prix grâce à des accords (AIC) de régulation. En 1962, au sortir de la colonisation, pays producteurs et pays consommateurs signent le premier Accord international sur le café (AIC), qui garantit un approvisionnement régulier du marché à des prix acceptables pour chaque partie. Pour ce faire, l'AIC prévoyait un système de quotas d'exportation et de rétention et imposait une fourchette de prix. Trois générations d'accords se sont succédés jusqu'en 1989, où le manque de consensus entre pays exportateurs et importateurs conduit à l'abandon de l'AIC. Depuis 1989, les divisions entre exportateurs et importateurs rendent impossible tout accord.

L'OIC ne semble plus envisager de nouveaux mécanismes d'intervention sur le marché, qu'elle estime « trop difficiles à maintenir ». Les pays exportateurs ont cependant créé en 1993 l'Association des pays producteurs de café (ACPC), sur le modèle de l'OPEP, pour tenter de rétablir la politique de restriction des exportations et de faire remonter les cours. L'annonce de son plan de rétention volontaire des exportations a suscité une vive réaction au Nord, notamment de la part des États-Unis, qui ont alors quitté l'OIC. L'ACPC n'a cependant pas réussi à prévenir la crise des années 1990 : l'abstention des producteurs asiatiques, la difficulté de financer la rétention pour des pays traversant une grave crise économique, et l'importance des stocks détenus par les grandes entreprises caféières du Nord ont eu raison de son entreprise.

Provoquées par les États-Unis et les grandes multinationales du secteur cette « rupture de ce cartel », aboutit cependant à une véritable dérégulation, dans la droite ligne du libéralisme dominant. Mais un libéralisme qui se permet aussi d'intervenir quand cela correspond à ses intérêts : de nouveaux producteurs comme le Vietnam sont fortement encouragés et aidés par la Banque mondiale pour développer de nouvelles plantations ; la crise du café de 1990 avec un effondrement catastrophique des cours, en grande partie due à la politique du FMI et de la BIRD favorisant l'augmentation de la production mondiale et donc une pression formidale à la baisse des cours, porte également une très lourde responsabilité – qui même si elle est indirecte n'en est pas moins réelle, dans le processus rwandais qui mène au génocide des Tutsi.

Le résultat tout à fait révélateur d'un tel silence sur ce sujet est le contresens commis par les correcteurs même d'un sujet de géographie de Terminale STG, proposé à la session de juin 2008. Voici d'abord la reproduction de ce sujet :

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme de géographie

Exercice n°3 : sujet d'étude : Commerce : un grand marché mondial, le café.

Doc. 1 : Publicité affichée de l'office du café - OCIR CAFÉ - du Rwanda (pays d'Afrique équatoriale).



Office des Cafés
“OCIR CAFÉ”



Au service de tous les intervenants dans la filière du Café au Rwanda.

Tél. : 57 56 00 / 57 53 98 / 57 46 43
Fax : 57 39 92
E-mail : ocircafe@rwanda1.com
Site : www.rwandacoffee.com



L'OCIR CAFÉ pour l'amélioration des conditions de vie de notre population ainsi que le développement de notre Pays



Oui pour l'augmentation de la valeur ajoutée en vue d'un gain maximal

Partout et toujours, buvez le Café Rwandais

Source : <http://www.rwandaphonebook.com>
BHGTGME1

6/9

Doc. 2 : publicité affichée sur Internet par une entreprise canadienne de torréfaction (Van Houtte) en 2007.

Faites une PAUSE CAFÉ ÉQUITABLE

Participez au concours gratuit – aucune obligation d'achat !

45 millions ?
C'est le nombre de tasses de café que nous consommons par jour au bureau en Amérique du Nord. Chaque fois que nous buvons une tasse de café équitable, nous aidons un cultivateur de café à mieux gagner sa vie.

Alors, pourquoi ne pas boire du café équitable au travail ? Saisissez votre chance de venir en aide aux communautés de caféiculteurs.


Convaincu ?
Inscrivez-vous au concours Faites une PAUSE CAFÉ ÉQUITABLE. Vous pourriez gagner une cafetière Keurig avec un an de café équitable GRATUIT, à déguster chez vous !

Et si vous gagnez, tous vos collègues de travail gagnent aussi :
Van Houtte installera sur votre lieu de travail, pour vous et vos collègues, une cafetière Keurig avec du café équitable gratuit pour un an !

Formulaire d'inscription au concours

Aucune obligation d'achat

English



Accueil



Inscription



Vos chances de gagner...en temps réel

Le café équitable

Informez vos collègues et amis

Essai gratuit de café équitable

FAIR TRADE CERTIFIED

CERTIFIÉ ÉQUITABLE

Keurig : filiale de Van Houtte qui fabrique des machines à café.

Source : www.vanhoutte.com

Questions :

- 1) Présentez les deux documents (en précisant leur source, leur destinataire et leur thème).
- 2) Comparez les arguments de vente (documents 1 et 2).
- 3) Identifiez et définissez précisément le type de commerce auquel le document 2 fait référence. Justifiez votre réponse par une analyse des informations fournies par le document.
- 4) En quoi le marché du café s'inscrit-il dans la mondialisation et ses tentatives de régulation ?

8HGTGME1

7/9

Première remarque : proposer un tel sujet à des élèves de Terminal STG sans les avoir préparé dans les manuels un tant soit peu sur le problème de la filière café au Rwanda paraît bien dangereux : cela ne peut qu'inciter les élèves à lire le document et à l'interpréter de façon très superficielle. Mais le comble, c'est que cette « superficialité » se retrouve dans le corrigé même fourni aux correcteurs de l'épreuve et dont voici la partie concernant ce sujet :

Exercice n° 3 : sujet d'étude : Commerce : un grand marché mondial, le café.

1. Présentez les deux documents (en précisant leur source, leur destinataire et leur thème).

Le candidat peut choisir de présenter les documents individuellement ou ensemble.

nature des documents : les 2 docs. sont des publicités affichées sur Internet et sont illustrées par des photographies faisant référence à une étape de la production du café (doc.1 : le séchage et doc. 2 la récolte et la consommation).

Source des documents : les 2 docs. sont très différents : le doc.1 provient d'un office public du café qui est « au service de tous les intervenants de la filière café » au Rwanda (pays d'Afrique équatoriale en développement) qui cible surtout les entreprises d'export, mais aussi le secteur de la vente.

Le second émane d'une grande entreprise nord américaine de commercialisation du café (torréfaction et vente) : l'entreprise Van Houtte. Elle est spécialisée dans la vente aux consommateurs (entreprises et particuliers).

destinataires : dans le document 1 l'office du café s'adresse essentiellement aux Européens (pour faire de l'export) : l'affiche est en français donc l'offre semble être proposée d'abord aux pays francophones mais le site internet permet aussi une internationalisation de l'offre (en légende : « partout et toujours »). Ce doc. s'adresse aussi aux consommateurs (« buvez le café Rwandais »).

Le document 2 n'a pas le même public, il s'adresse aux entreprises (« votre lieu de travail pour vous et vos collègues ») et particuliers nord américains (« le nombre de tasses que nous consommons par jour en Amérique du Nord ») et aux Européens, donc aux pays centres d'impulsion.

Thème des documents : Le thème commun est la commercialisation du café (on admettra comme réponse : le café).

8HGTGME1C

6/8

2. Comparez les arguments de vente (documents 1 et 2).

Doc.1 : pas de politique particulière de communication, les arguments de vente sont simples : « l'amélioration des conditions de vie » de la population rwandaise, « l'augmentation de la valeur ajoutée en vue d'un gain maximal ».

L'OCIR insiste aussi sur l'authenticité de sa production : photographies et drapeau national qui « attestent » de l'origine.

Doc. 2 : Van Houtte met en place une véritable stratégie de communication pour la vente de son produit et joue sur plusieurs tableaux : la certification équitable, le jeu concours, les produits dérivés (cafetière de la filiale qui ne fonctionne qu'avec des dosettes Van Houtte, ce qui permet de fidéliser le client). Les photos évoquent deux arguments de vente : l'authenticité par le biais des photos de producteurs et de grains de café (en relation avec tout le vocabulaire du commerce équitable), et la convivialité à travers la photo de gauche (une jeune femme épanouie dans le cadre du travail, buvant une tasse de café).

Si le candidat n'a pas mentionné tous les arguments de vente, ne pas le pénaliser. On attendra particulièrement la certification équitable.

Le document N° 1 du sujet, à l'intention des élèves, ne précise pas ce que le sigle « OCIR » signifie. Une note complémentaire l'indiquant aurait pu éviter à un certain nombre d'élèves,

en réponse à la question N°1) de faire un contresens quant aux destinataires¹⁶³. Il s'agit en effet de l'Office des Cultures Industrielle du Rwanda, née en 1964 suite à l'Indépendance et destinée à promouvoir une culture nationale essentiellement composée de petits producteurs mais dont les exportations sont une des principales sources de revenus de l'État rwandais.

Certes les « correcteurs » précisent que c'est « **un office public du café** », mais ils font dans leur correction même, proposée à tous les correcteurs, un contresens en prétendant que « **l'office du café s'adresse essentiellement aux Européens (pour faire de l'export)** ». Ce qui n'est pas du tout l'objet de la communication de l'OCIR qui s'adresse essentiellement aux producteurs rwandais et aux autres intervenants de la filière café au Rwanda même.

D'ailleurs certains élèves perspicaces ont fort bien évité le « piège » en relevant très judicieusement les termes de « **pour l'amélioration de notre¹⁶⁴ population ainsi que le développement de notre pays** ». Il s'agit donc bien des Rwandais à qui le document s'adresse ici (et non aux « Européens »), car la fonction de l'OCIR a toujours été de défendre une juste rémunération des producteurs. Un peu plus loin il est indiqué dans le document « **Oui pour l'augmentation de la valeur ajoutée en vue d'un gain maximal** ». Ces éléments du document ne sont pas du tout, comme l'affirment les « correcteurs » pour absolument les faire entrer dans la problématique de leur sujet, des « **arguments de vente** ». D'ailleurs ils précisent dans leur corrigé qu'il n'y a pas « **de politique particulière de communication** » ; bien sûr puisqu'il ne s'agit pas ici de stratégie de vente. Il s'agit donc bien ici d'inciter les Rwandais à remonter le processus de transformation du café et de se rendre plus indépendants des intermédiaires de la filière.

Depuis 1997, l'OCIR-Café s'est désengagé de certaines de ses responsabilités en les confiant aux privés. avec cette politique de libéralisation de la filière café, le rôle de l'OCIR-Café dans la commercialisation est devenu très limité. Cependant il suit l'évolution du marché mondial, reçoit chaque jour des informations en rapport avec le commerce du café et les communique aux producteurs à la radio, pour permettre aux producteurs d'être au courant du prix indicatif dans le but de les protéger contre le prix non rémunérateur proposé par les commerçants. Dans ses relations avec les producteurs, l'OCIR-Café prend en charge l'encadrement nécessaire aux producteurs, en leur offrant du matériel tel que les dépulpeuses, les pulvérisateurs, les sécateurs, et les claies de séchage ainsi que les intrants à crédit par subventions aux associations des caféiculteurs. Dans les régions les plus caféicoles, l'OCIR-Café assure la vulgarisation intensive par ses techniciens spécialisés et la diffusion de nouvelles variétés à haut rendement.¹⁶⁵

Ce contresens qui pouvait être évité par de simple recherche sur Internet (d'où vient d'ailleurs la source du document proposé), paraît cependant plus grave à un autre niveau. Il révèle en effet une méconnaissance de l'impact de la crise du café sur les causes du génocide des Tutsi au Rwanda. En effet, la chute des cours et les exigences du FMI ont touché de plein

¹⁶³ Cette donnée vient du fait que l'auteur de cette présente analyse était également correcteur de ce sujet de Baccalauréat de juin 2008.

¹⁶⁴ C'est nous qui soulignons.

¹⁶⁵ Déogratias Harorimana, Mathias Harebamungu, Jean-Pierre Bizimana « *Le café et les caféiculteurs au Rwanda: cas du district de Maraba, (Butare) dans la province du sud* » Editions Publibook, 2007, page 36.

fouet les petits producteurs dont beaucoup étaient « hutu ». Cette grave crise sociale a été « instrumentalisée » par le pouvoir « pré-génocidaire », contre les « tutsi » souvent présentés comme des « commerçants » profiteurs de la crise et de la baisse des cours.

La chute de 50% des cours du café décrétée en 1989 lors d'une réunion mondiale des producteurs en Floride, ne permet plus au Rwanda de garantir comme auparavant, des prix fixes aux petits paysans qui rapidement, se voient dans l'incapacité non seulement de faire des réserves de nourriture, mais encore de payer la scolarisation de leurs enfants ou de payer les médicaments dans les dispensaires locaux. De cette adversité dans un pays où la prospérité semblait s'être installée de façon durable, vont naître des tensions sociales et des rancoeurs...(lire à ce sujet, "Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre: les racines de la violence." de Colette Braeckman. 1996. Fayard)

Sans mettre ici, la charue du hutu avant la vache sacrée du tutsi, il faut rappeler que la communauté rurale est essentiellement hutu et que celle-ci est la première à être frappée de plein fouet par cette "crise du café". Les Tutsi quant à eux, à cause de la politique ethniste du parti unique MRND du président Juvenal Habyarimana, et par là, victimes de quotas très restrictifs, n'ont plus accès à la fonction publique ni à l'enseignement et se sont donc tournés vers le commerce.¹⁶⁶

Le document fourni aux élèves candidat au Baccalauréat, se place donc plutôt dans une politique menée depuis 1994 de « réconciliation » des différentes catégories sociales dans le Rwanda d'après génocide. Le nouveau pouvoir, à travers l'OCIR qu'il contrôle, veut sans doute montrer à quel point il se préoccupe de la filière café et notamment de tous les producteurs, y compris bien sûr « hutu ».

Un telle méconnaissance révèle bien le peu d'intérêt porté par l'ensemble de la communauté éducative française sur un génocide dans le contexte duquel la France est fortement « impliquée ». Pourtant le thème au programme sur le « café » permettrait d'expliquer aux élèves combien les fluctuations des cours du café peuvent avoir des effets catastrophiques sur des pays comme le Rwanda.

Encore faudrait-il que les manuels s'emparent sérieusement du sujet. Et que les enseignants « correcteurs » s'informent un peu plus avant de livrer leurs « corrections »¹⁶⁷...

Enfin les mêmes remarques peuvent s'appliquer au sujet des décisions du FMI et de la Banque mondiale. Le sujet est pourtant particulièrement évocateur des conséquences négatives de la politiques des ces instances internationales envers certains pays du Sud. Le drame rwandais en est malheureusement « exemplaire ». Or cet « exemple » n'est jamais utilisé dans tous les manuels consultés. Pourquoi ?

¹⁶⁶ OGNIER Michel, site personnel consacré au génocide de 1994, <http://pagesperso-orange.fr/rwanda94/> (site visité le 12 novembre 2014)

¹⁶⁷ À noter qu'une lettre, datée et signée, leur a été adressée reprenant l'essentiel de l'analyse présente; confiée aux Inspecteurs responsables du centre d'examen, nous n'avons jamais reçu à ce jour de "réponse" ni des uns, ni des autres. Le silence continue...

f) Le rôle du FMI et de la Banque mondiale

Rappel

On peut lire à ce sujet l'excellente synthèse de l'OUA¹⁶⁸ dont voici quelques passages :

« Dans d'innombrables pays pauvres dans le monde, l'économie est en pagaille, mais on ne compte pourtant qu'une poignée de génocides. Ni la pauvreté ni l'effondrement économique n'ont été la seule cause du génocide au Rwanda. [...] On peut toutefois affirmer que la pauvreté accroît les tensions sociales, que les crises économiques augmentent l'instabilité et que ces conditions rendent les peuples plus réceptifs aux messages démagogiques des semeurs de haine. [...] Les gros négociants en café des États-Unis faisaient pression sur leur gouvernement pour abandonner le système des quotas établi en vertu d'un Accord international sur le café, sans se soucier des conséquences pour les pays plus pauvres producteurs de café. Après une réunion fatidique des producteurs au milieu de l'année 1989, les cours du café chutèrent de 50 pour cent[1]. Les pertes se firent sentir à tous les niveaux de la société rwandaise et causèrent un mécontentement généralisé. [...] La population en grande majorité agricole était composée de nombreux petits fermiers qui produisaient des cultures commerciales pour l'exportation et qui ne pouvaient plus se nourrir eux-mêmes. De nombreuses familles n'avaient plus de quoi se nourrir, plusieurs centaines de personnes moururent de faim et un nombre encore plus grand connurent des conditions extrêmement difficiles. [...] Dépendant déjà de façon malsaine de l'aide internationale, le gouvernement Habyarimana en conclut malgré lui qu'il n'avait pas d'autre choix que d'accepter un programme d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale en échange d'un prêt conditionnel aux politiques dures et strictes caractéristiques de l'orthodoxie économique occidentale de l'époque. La prémisses était que le Rwanda avait besoin d'un traitement-choc économique. La Banque Mondiale elle-même estimait qu'une grande partie des malheurs économiques du pays étaient d'origine externe et n'étaient pas le fruit d'une mauvaise gestion à l'échelle nationale. Et pourtant, les conditions qu'elle imposait étaient identiques à celles qu'elle exigeait de pays visiblement corrompus et incompetents. [...] Les prix grimpèrent immédiatement pour presque tous les Rwandais, qui étaient maintenant au moins de façon indirecte liés à l'économie commerciale. Les programmes sociaux du gouvernement subirent d'énormes coupures tandis que la population dut faire face à la hausse des frais de scolarité, des soins de santé et même du prix de l'eau. Les salaires des fonctionnaires furent bloqués. D'une façon ou d'une autre, presque toutes les familles subirent une baisse substantielle de revenu. [...] Il nous faut souligner que la Banque Mondiale n'accepte pas sa responsabilité dans l'exacerbation des malheurs économiques du Rwanda, mais néanmoins avec moins d'assurance que d'habitude. En 1994, elle a déclaré qu'«il est difficile d'analyser les effets du programme d'ajustement sur le revenu des pauvres parce que les conditions économiques globales ont empiré et que la situation s'est aggravée pour tout le monde.»

Il nous semble qu'il y ait de cette analyse une leçon évidente à tirer pour les institutions financières internationales. Il est vrai que certains universitaires, d'accord pour dire que des facteurs économiques ont contribué à créer un climat dans lequel un génocide pouvait se produire, n'attribuent pas tous les problèmes économiques du Rwanda au programme d'ajustement. Ils estiment par contre «irresponsable à l'extrême» que les institutions financières internationales aient ignoré l'ensemble de la situation qui prévalait au Rwanda à l'époque. **«Même si le programme d'ajustement n'a pas contribué directement aux tragiques événements de 1994, le fait d'avoir été aussi imprudemment indifférent aux réalités sociales et politiques dans une situation aussi ostensiblement délicate aurait incontestablement accru le risque de créer ou de produire une situation potentiellement explosive¹⁶⁹.»** [...]

D'importantes occasions d'utiliser l'aide comme un moyen stratégique d'incitation et de dissuasion ont donc été manquées alors qu'elles auraient pu écarter les risques de conflit violent¹⁷⁰.»

¹⁶⁸ On peut lire à ce sujet la très bonne synthèse dans: « *Rapport sur le génocide au Rwanda de l'OUA* »(Organisation de l'Unité Africaine) Mai 2000, Chapitre 5
« *La déstabilisation économique après 1985, Problèmes économiques* » page 45-47 http://www.africa-union.org/official_documents/reports/OUA-Rapport%20sur%20le%20genocide%20au%20Rwanda.pdf (visité le 10 mai 2011)

¹⁶⁹ David Woodward, «The IMF, the World bank and Economic Policy in Rwanda: Economic and Social Implications», Oxford, 1996, p. 25; également Andy Storey, «Economics and Ethnic Conflict: Structural Adjustment in Rwanda», *Development Policy Review*, 17, no 1 (1999/03); Storey, *Structural adjustment and Ethnicity: A framework for analysis and a Case-study of Rwanda*, 1998.

¹⁷⁰ Michel Chossudovsky et Pierre Galand, «L'usage de la dette extérieure du Rwanda (1990

Analyse à laquelle on peut ajouter quelques éléments plus directement liés aux préparations du génocide proprement dit :

« Parmi les mesures imposées par la Bm et le FMI au travers du PAS, il faut relever en outre : l'augmentation des impôts à la consommation et la baisse de l'impôt sur les sociétés, l'augmentation des impôts directs sur les familles populaires par la réduction des abattements fiscaux pour charge de famille nombreuse, la réduction des facilités de crédit aux paysans...

Pour justifier l'utilisation des prêts du couple Bm/FMI, le Rwanda est autorisé par la Bm à présenter d'anciennes factures couvrant l'achat de biens importés. Ce système a permis aux autorités rwandaises de financer l'achat massif des armes du génocide. Les dépenses militaires triplent entre 1990 et 1992 (NDUHUNGIREHE, 1995). La Bm et le FMI ont envoyé plusieurs missions d'experts pendant cette période, ces derniers ont souligné certains aspects positifs de la politique d'austérité appliquée par Habyarimana mais ont néanmoins menacé de suspendre les paiements si les dépenses militaires continuaient à croître. Les autorités rwandaises ont alors mis au point des artifices pour dissimuler des dépenses militaires : les camions achetés pour l'armée ont été imputés au budget du ministère des Transports, une partie importante de l'essence utilisée par les véhicules des milices et de l'armée était imputée au ministère de la Santé... Finalement, la Bm et le FMI ont fermé le robinet de l'aide financière début 1993 mais elles n'ont pas dénoncé l'existence des comptes bancaires que les autorités rwandaises détenaient à l'étranger auprès de grandes banques et sur lesquelles des sommes importantes restaient disponibles pour l'achat d'armes. On peut considérer qu'elles ont failli à leur devoir de contrôle sur l'utilisation des sommes prêtées. Elles auraient dû stopper leurs prêts dès début 1992 quand elles se sont rendues compte que l'argent était utilisé pour des achats d'armes. Elles auraient dû alerter l'ONU dès ce moment. En continuant à réaliser des prêts jusque début 1993, elles ont aidé un régime qui préparait un génocide. Les organisations de défense des droits de l'homme avaient dénoncé dès 1991 les massacres préparatoires au génocide. La Banque mondiale et le FMI ont systématiquement aidé le régime dictatorial car celui-ci était un allié des Etats-Unis, de la France et de la Belgique. ¹⁷¹»

Ne serait-ce donc point utile d'attirer l'attention de nos élèves, futurs citoyens du monde, sur de telles inconséquences internationales ? Il y a là pourtant belle matière à réflexion...

5. Absence des causes politiques du génocide

Les manuels seraient-ils plus éloquents sur les causes plus « politiques » et donc plus directes du génocide ? Sur le parti, la tendance politique, l'idéologie, la propagande, les « encadreurs » responsables directement du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 ? Pas vraiment.

➤ *Rappel*

Le sujet est pourtant d'extrême importance car « expliquer » le comment d'un génocide nécessite en premier lieu d'inciter les élèves à en comprendre et analyser les causes spécifiquement politiques. Jean-Pierre Chrétien précise que « *comme dans le cas de la Shoah, des questions se posent sur les conditions de sa réalisation, sur les responsabilités des différents acteurs de la guerre civile et des partenaires internationaux. Mais on voit s'exprimer aussi une thèse « négationniste » : les Tutsis du FPR auraient eux-mêmes poussé les Hutus à la faute afin d'arriver au pouvoir. On oublie que les tueries de 1994 n'ont pas été une manifestation spontanée de haine « interethnique », mais la*

(1994) : La responsabilité des bailleurs de fonds — Analyse et recommandations», projet RWA/95/005, Réhabilitation des capacités de gestion de l'économie (CAGE), Ottawa (1997), 2.

¹⁷¹ Toussaint Éric, « *Le Rwanda : les créanciers du génocide* » http://www.cadtm.org/article.php3?id_article=612

*réalisation du programme des formations extrémistes hutues visant à neutraliser l'opposition démocratique intérieure en mobilisant la population contre le bouc émissaire tutsi*¹⁷². Alison des Forges précise très clairement et très tôt : « *Le génocide n'était pas inévitable. Il aurait aussi pu être arrêté une fois commencé. Ce n'était ni une tempête, ni le résultat des forces impersonnelles de l'histoire. C'était le résultat de décisions politiques, prises par des hommes politiques*¹⁷³. »

De très nombreuses études ont été faites sur les ressorts politiques qui ont menés au génocide des Tutsi du Rwanda. Ils correspondent très souvent au même schéma de conditionnements idéologiques et de manipulations politiques qui ont permis aux nazis de parvenir progressivement à mettre en place la « solution finale » et la Shoâ. Nous avons vu déjà que l'historiographie basée sur la seule grille de lecture « ethniste » tendait de fait à masquer l'utilisation des haines soit-disant raciales à des fins politiques de prise et de maintien au pouvoir.

L'exemple vient d'abord des colonisateurs allemands puis belges, préparés et enseignés en ce sens par les intellectuels de l'époque, les hommes d'Église. L'objectif bien compris de « créer » puis d'utiliser les divisions prétendument ethniques était, nous l'avons vu dans les rappels précédents, de diviser pour régner. Cette politique a parfaitement réussi puisqu'à l'indépendance l'ex-colonisateur belge et l'Église catholique contrôlent en grande partie le processus d'émancipation en renversant les alliances, en abandonnant leur soutien aux Tutsi trop éduqués et surtout trop indépendantistes à leurs yeux pour miser complètement sur une « révolution hutu » qu'il pensent pouvoir maîtriser dans le sens de leurs intérêts. Puis cet exemple, visiblement payant politiquement, sera utilisé successivement par la première république de Grégoire Kayibanda, le régime d'Habyarimana et en fin de course, le régime génocidaire issu d'un coup d'État en avril 1994 de la tendance extrémiste du Hutu-power.

Grégoire Kayibanda, un Hutu ancien très proche de la hiérarchie catholique, accède au pouvoir 1961. Les attaques des exilés tutsi, furent le prétexte de violentes répressions sur les Tutsi de l'intérieur, notamment en décembre 1963 où plusieurs milliers de Tutsi sont massacrés notamment dans la préfecture de Gikongoro¹⁷⁴. Puis à partir de février 1973 une campagne d'épuration ethnique est organisée pour chasser les Tutsi des établissements scolaires et universitaires, nommée « mouvement de déguerpissement ». Selon Jacques Morel cette « chasse aux sorcières » sert d'objectif strictement politique : « *Craignant les Hutu du Nord, desservis dans le partage du pouvoir, Kayibanda, à la tête des Hutu du Centre et du Sud, aurait voulu reprendre la main en recourant aux vieilles recettes, la chasse aux Tutsi*¹⁷⁵. » Cette stratégie n'empêchera pas Juvénal Habyarimana et la faction « nordiste » de l'armée de le renverser par un coup d'État. Après un discours unitaire rassurant mais de façade, il met en place un système de quota limitant à 9% le taux de Tutsi pouvant avoir accès aux études et aux emplois. « *Juvenal Habyarimana qualifie cette politique « d'équilibre ethnique et régional », ce qui, à l'étranger, lui donnera l'image d'un président modéré. Ce n'est en fait qu'une politique de marquage et d'exclusion ethnique.*¹⁷⁶ ». Puis sur fond de crise économique, d'effondrement des cours du café, d'appauvrissement et de *lumpénisation* d'une partie de la société, et de pression extérieure, française en l'occurrence, en liaison avec la fin de la guerre froide qui nécessite un vernis de démocratisation en Afrique, le régime d'Habyarimana oscille entre apaisement apparent, c'est à dire négociation avec le FPR qui sans l'intervention française d'octobre 1990 était victorieux, et la fuite en avant raciste. Cette dernière tendance politique qui prépare les esprits au génocide contre l'ennemi intérieur tutsi est orchestrée par le périodique *Kangura*, créé en mai 1990, financé par l'Akazu et par le parti « hutu » la CDR (Coalition pour la Défense de la République) créé en mars 1992, puis le lancement en avril/juillet 1993 de la radio « libre » des Mille Collines. Le but est d'utiliser la peur d'un retour des Tutsi, peur malheureusement renforcée par la tentative de coup d'État militaire par des Tutsi au Burundi le 21 octobre 1993, et la haine raciale pour diviser tous les partis d'opposition entre tendances modérées d'une part et d'autre part tendances extrémistes favorables à une sorte d'union sacrée avec la CDR dans son refus des accords d'Arusha, sous l'appellation de « Hutu-power ». L'utilisation de la peur de l'ennemi intérieur, selon le schéma du bouc-emmissaire, correspond bien à une volonté et

¹⁷² « Un malaise français », entretien avec Jean-Pierre Chrétien, Sud-Ouest, 17 nov. 2009

¹⁷³ Alison des Forges, Audition à l'Assemblée nationale, le 16 juin 1998

¹⁷⁴ Voir Jacques Morel *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Esprit frappeur, 2010, pages 29-31

¹⁷⁵ *Ibidem*, page 31

¹⁷⁶ *Ibidem*, page 33

stratégie politique de conquête et de maintien au pouvoir par tous les moyens d'une tendance extrémiste.

Certes quelques manuels évoquent de loin le sujet. C'est le cas du **Magnard 98** qui note : **« Les massacres des Tutsis au Rwanda en 1994(...) ont pour origine la lutte pour la possession de la terre et le contrôle du pouvoir dans un pays marqué par une forte pression démographique »**

Le « contrôle du pouvoir » est déjà un progrès par rapport à la sempiternelle explication « ethniciste » ; mais c'est un peu court : la description du processus politique qui mène à un génocide est totalement absente. Aller dans le sens du « Plus jamais ça » demande un peu plus de réflexion et de pédagogie.

Le **Magnard 2004** est le manuel qui va le plus loin dans l'analyse proposée au élèves. Il précise :

« En 1994, au Rwanda, la crainte de perdre le pouvoir pousse les partisans hutus du dictateur Habyarimana, après la mort de celui-ci, à massacrer les opposants tutsis et hutus modérés, provoquant la mort de milliers de personnes. »

S'éloignant de la stricte explication « ethniciste » cette partie de cours est illustrée avec un extrait de texte consacré aux causes.

Document N°4. A l'origine du génocide des Tutsi du Rwanda

Des centaines de milliers de morts, pour la plupart massacrés à la machette, au moins deux millions de réfugiés, trois millions de déplacés. Le terrible drame qui a touché le Rwanda à partir d'avril 1994 a fait suite à une série d'affrontements meurtriers: 1959, 1963, 1973 pour le Rwanda; 1965, 1972, 1988, 1993 pour le Burundi. Gravées dans les mémoires, ces dates phares de l'histoire contemporaine fondent des clivages politiques et des identités ethniques exacerbés par des formations politiques extrémistes qui s'inspirent explicitement d'idéologies raciales. [...] Au Rwanda, le 6 avril 1994 dès que fut abattu l'avion transportant les présidents burundais et rwandais, la Garde présidentielle, les milices [du parti présidentiel] et les forces armées gouvernementales ont mis en œuvre un plan visant à l'élimination physique systématique de l'opposition démocratique et des populations tutsis. Avec le départ précipité de tous les étrangers puis le retrait des troupes impuissantes des Nations unies, c'est tout un peuple qui s'est vu pris en otage de stratèges déments. Poursuivi avec une violence extrême pendant des semaines, l'objectif semble avoir été pratiquement atteint, région après région [...]. Début juillet 1994, on estimait qu'il y avait entre 500 000 et un million de morts et quelque 3 millions de Rwandais avaient gagné les pays voisins (Tanzanie et Zaïre) ou s'entassaient dans la « zone humanitaire sûre » établie par l'armée française.

André Guichaoua, dans L'État du monde 1995, sous la direction de S. Cordellier et de B. Didot, La Découverte, 1994.

Cet extrait (dont l'auteur est un spécialiste de la question rwandaise¹⁷⁷) évoque d'abord les causes du génocide. L'intérêt de cet extrait est qu'il semble dépasser la simple explication

¹⁷⁷ André Guichaoua est professeur de sociologie à l'Université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, et

« ethniste » : des « *affrontements meurtriers* » répétés et « *gravés dans les mémoires* » auraient abouti certes à « *fonder* » des « *identités ethniques* » mais l'auteur précise qu'il existe aussi des « *clivages politiques* » et que ceux-ci, du fait de « *formations politiques extrémistes qui s'inspirent explicitement d'idéologies raciales* » auraient « *exacerbé* » ces « *identités ethniques* ».

Le schéma explicatif, on le voit, est un peu plus complexe que la sempiternelle grille de lecture purement ethniste. La composante politique est enfin abordée et proposée à la réflexion des élèves. Mais il est dommage que les auteurs n'aient pas fourni en complément, quelques informations sur l'origine de ces « *idéologies raciales* ». Car il eût été nécessaire que les élèves puissent réfléchir sur les effets pervers que la propagation de l'idéologie « racologique » et donc « raciste » du XIX^e siècle européen en terre d'Afrique a provoqué. Il ne s'agit pas spécialement d'amener les élèves à condamner « moralement » de façon anachronique les responsables de ces idéologies et de leur expansion coloniale, mais d'alimenter une réflexion des élèves à ce sujet par des faits. Réfléchir sur les dangers véhiculés par toute idéologie simplificatrice de la réalité et souvent utilisée plus ou moins consciemment par des stratégies politiques ou religieuses. L'exemple du Rwanda est flagrant à cet égard. Il est donc dommageable que les enseignants ne soient pas amenés à l'utiliser plus clairement dans leurs progressions pédagogiques.

Dans **le Hachette 2008** également, un extrait de texte de Jean-Pierre Chrétien déjà reproduit et analysé dans la partie sur la « définition d'un génocide »¹⁷⁸ permet aux élèves de comprendre que ce génocide a eu également des causes politiques.

Une propagande raciste virulente, développée surtout par des médias officiels, comme la radio des Mille Collines, à partir de l'été 1993, ravive l'idéologie des années 1950-1960. [...] Les Tutsis seraient fourbes par nature et sont dénoncés comme des ennemis dangereux qu'il faudrait neutraliser préventivement. [...] Cette préparation du génocide est le fait de dirigeants civils ou militaires liés à l'ancien parti unique et d'un nouveau parti extrémiste créé en mars 1992. [...]

Le choix de cet extrait est particulièrement intéressant. Il convient de rappeler que Jean-Pierre Chrétien est un des rares historiens intellectuels français qui ont été des plus impliqués dans l'étude de ce génocide mais aussi dans l'analyse d'une certaine complicité de la France. Il était donc tout à fait judicieux d'utiliser un extrait de ses nombreux textes sur le sujet.

Directeur du Master de recherche « Sociologie et anthropologie du développement ». Chercheur spécialiste de cette région de l'Afrique, A. Guichaoua a séjourné à Kigali en avril 1994 et intervient de ce fait comme témoin et expert dans de nombreuses procédures judiciaires.

Il est ainsi témoin-expert auprès du bureau du Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) depuis 1996. A. Guichaoua est également Président du Bureau exécutif et du Comité scientifique du Réseau documentaire international sur la région des Grands lacs africains (Genève/Dar-es-Salaam). Il vient de publier un ouvrage de synthèse complété d'un site qui offre un accès à une quantité importante de sources historiques auxquelles pourront se référer de futurs rédacteurs de manuels.

Rwanda : de la guerre au génocide : les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)

La Découverte - Février 2010

<http://rwandadelaguerraugenocide.fr/>

¹⁷⁸ Voir page 29

Et en effet, contrairement à la plupart des documents utilisés par les autres manuels, JP Chrétien dépasse la simple lecture ethniciste du conflit en montrant dans cet extrait que les causes du génocide étaient également politiques, idéologiques, et que son exécution avait été planifiée par des partis clairement identifiables. C'est un progrès par rapport à la présentation habituelle où l'aspect purement « barbare » des massacres étaient mis en avant.

Mais le choix de cet extrait-là, et pas un autre, permet de passer sous silence le rôle des « parrains » belges de cette idéologie raciste et des « soutiens » français au régime raciste du Hutu power. Pourtant ces éléments de compréhension sont clairement exposés dans l'article de JP Chrétien paru dans la revue Histoire. Pourquoi les avoir gommés ?

Par ailleurs, le traitement détaillé du génocide cambodgien sur une double page de ce même manuel prouve que ses auteurs ont bien, sur un dossier similaire¹⁷⁹, le souci d'éclairer cet aspect là « politique » des choses. En effet, l'édition Hachette 2008 reprend, page 186-187, une double page sur le génocide cambodgien avec en plus, nouveauté par rapport à l'édition de 2004, deux références sur les liens entre le PCF et les Khmers rouges !

Une première sous une photo de Pol Pot en 1979 dans une phrase biographique :
« Né vers 1925 au Cambodge, PolPot vit à Paris de 1949 à 1953 où il est formé au communisme par le PCF. De retour au Cambodge, professeur, il devient en 1963 le Secrétaire général du parti communiste khmer ...»

Et puis dans un texte sur la formation idéologique des « khmers rouges »

La formation des chefs khmers rouges

Nous avons une responsabilité dans la formation des chefs khmers rouges. Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan ont acquis leur formation révolutionnaire initiale à Paris. Le premier au moins a beaucoup reçu (si l'on peut dire) du PCF et le second a élaboré en Sorbonne les élucubrations agrestes dont s'est inspirée « l'utopie meurtrière » des Khmers rouges.

Les responsabilités sont aussi à chercher dans d'importants milieux professionnels internationaux. Les journalistes, bien sûr, qui n'ont pas assez tôt prêté l'oreille aux récits des réfugiés cambodgiens. Mais aussi les analystes, les intellectuels, les politiciens (parfois jusqu'au rang ministériel) qui se sont laissés abuser par la propagande khmère rouge et par leur hostilité au Vietnam prosoviétique (où se déroulait une autre tragédie, bien réelle mais moins atroce).

Le Cambodge n'aurait jamais sombré dans une catastrophe meurtrière si ses voisins et ses parrains ne l'y avaient poussé.

Jean-Luc Domenach, professeur à l'Institut de sciences politiques de Paris, La Croix, 20 février 1999.

L'intérêt du texte est de révéler aux élèves qu'un « génocide » de cette ampleur peut aussi avoir des parrains et des présumés idéologiques et politiques. Pourquoi donc en ce qui concerne le génocide des Tutsi du Rwanda les « parrains » belges et français ne sont jamais cités dans ce manuel, ni dans les autres d'ailleurs ? Les auteurs de ce manuel en arrivent donc

¹⁷⁹ bien que le cas des massacres de masse au Cambodge ne soit pas à proprement parlé un « génocide », les victimes n'ayant pas été visées en tant que telles pour leur « naissance » mais pour leurs opinions.

à mettre en lumière, grâce à un document, la part de responsabilité des communistes français dans le « génocide cambodgien » et à oublier de faire la même chose pour la part de responsabilité des dirigeants français de 1973 à 1994 dans celui du Rwanda. Pourquoi ce deux poids deux mesures ?

Le résultat est qu'à la lecture de cet extrait finement découpé du texte de Jean-Pierre Chrétien, les élèves peuvent s'imaginer que l'idéologie et la stratégie politico-militaire ayant mené au génocide des Tutsi du Rwanda sont le produit de la seule terre d'Afrique, de la seule « barbarie » des Africains. Ce qui est non seulement totalement faux, humiliant pour d'éventuels élèves d'origine africaine, mais aussi fort dangereux dans la mesure où cela peut perpétuer dans l'esprit des élèves une vision caricaturale et néocoloniale de ce continent.

Enfin le choix du titre de cet extrait "*Le génocide des Tutsi par les Hutu*" paraît très « ethniste » dans sa formulation. L'aspect « politique » du génocide y est totalement expurgé alors que c'est précisément la thèse inverse qui est développée dans les ouvrages de J.P. Chrétien qui s'évertue à montrer que ce génocide fut programmé à des fins politiques et par un groupe d'extrémistes politiques n'ayant fait que manipuler les prétendues haines raciales. Il eût été préférable et plus conforme aux recherches de l'auteur de proposer comme titre à cet extrait : « Le génocide des Tutsi par les tenants du Hutu power »

Quelques autres manuels abordent le sujet de façon plus ambiguë. Ainsi le [Nathan 2008](#) [Quintrec](#) précise :

- L'exploitation politique des particularismes. Ces identités se prêtent à toutes les manipulations politiques. Le nationalisme fait ainsi un retour spectaculaire en Europe (voir pp. 254-255). En Afrique, les ethnies constituent souvent la base de mouvements politiques qui luttent pour le pouvoir.

Au delà d'une grille de lecture qui demeure traditionnellement ethniste (« *conflits interethniques* »), l'évocation ici d'une « *manipulation politique* » des identités et des ethnies est assez exceptionnelle dans les manuels pour être soulignée bien que cette phrase se situe au niveau général sans prendre le Rwanda comme exemple.

On peut remarquer une légère avancée dans le traitement du sujet dans le [Belin 2004](#) reprise dans l'édition suivante de [Belin 2008](#): « *Les oppositions entre Hutus et Tutsis, qui datent de l'époque coloniale, débouchent entre avril et juillet 1994, au Rwanda, sur le génocide de la minorité tutsie- un million de personnes sont systématiquement assassinées par les miliciens hutus, encouragé par le pouvoir central* ».

Certes est évoqué, parmi les causes du génocide, le fait qu'il fut « *encouragé par le pouvoir central* ». C'est à dire qu'on laisse aussi entendre ici aux élèves que le facteur « ethniste » ne serait pas le seul, qu'un facteur « politique » aurait eu également son rôle.

Mais on le voit, ce rôle paraît ici "secondaire" au sens premier du mot. Les "miliciens hutus" auraient perpétré le génocide, « *encouragé* » seulement par le « *pouvoir central* ». C'est une formule ambiguë. Ces « *miliciens hutus* », telle que la phrase est construite, sont ici l'émanation des « *Hutus* » considérés comme un bloc monolithique à caractère purement « ethnique ». Cette formulation correspond donc à une grille de lecture purement « ethniste ». Le « *pouvoir politique* », qui est d'ailleurs ici ni défini ni précisé, n'a qu'un rôle d'encouragement à ces « *miliciens* », véritables auteurs du crime, sorte d'émanation naturelle de l'ethnie hutu, laquelle, selon la grille ethniste, produit comme toute autre ethnie africaine des massacres ou des génocides comme autant de « générations spontanées ». L'ethnie

produit le génocide en s'organisant spontanément en milices. Le pouvoir politique n'intervient qu'en dernière instance mettant à la disposition de la « barbarie ethniste » certains éléments de son appareil d'État. De là à penser que ce « n'était pas le pouvoir central qui tenait les machettes » il n'y a qu'un pas. Cette pensée profondément ethniste (cf supra), malgré cette timide concession à grille de lecture « politique », masque en fait la réalité : de nombreuses études historiques¹⁸⁰ et de nombreux rapports internationaux prouvent que la « lutte contre l'ennemi intérieur qui a abouti au « génocide » a été préparé idéologiquement et administrativement de longue date par ce « *pouvoir central* ». Et que c'est lui qui a créé depuis les années 70 tous les éléments de la machine génocidaire dont les « miliciens hutus » n'étaient qu'un parmi d'autres. Il aurait donc fallu dire « préparé et organisé par le pouvoir central » plutôt que « *encouragé* ». D'ailleurs selon la définition de génocide, il ne peut y avoir réellement « génocide » s'il n'y a pas volonté organisée par un pouvoir de supprimer un groupe humain, donné ou considéré comme tel. Il ne peut y avoir, selon la définition, de « génocide » perpétré de façon improvisée et anarchique car l'élément délibéré et volontaire est inhérent à la définition.

La nuance peut paraître secondaire. En fait elle pourrait fort bien dissimuler une intention plus lourde : si ce « *pouvoir central* » est ainsi lavé de tout soupçon de « planification » de génocide, cela peut du même coup laver de tout soupçon de complicité de génocide les premiers soutiens internationaux de ce « *pouvoir central* » à savoir les dirigeants français. Une telle nuance dans un manuel scolaire destiné à de futurs citoyens français est on le voit pleine de sens. Dans un manuel scolaire qui, il est intéressant de le noter, n'évoque jamais explicitement et directement l'implication de la France au Rwanda¹⁸¹.

Les seuls manuels sur l'ensemble étudié qui précisent la tendance politique de ce « pouvoir central » et nomment en partie les commanditaires politiques sont le Magnard 2004, et le Hachette 2008. Le premier, on l'a vu, dans un document proposé aux élèves, un extrait de texte de A. Guichaoua de 1995, où l'on peut lire que ce sont des « *formations politiques extrémiste qui s'inspirent explicitement d'idéologie raciales* » qui ont « *exacerbé des identités ethniques (...)* » et que ce sont « *la Garde présidentielle, les milices (du parti présidentiel) et les forces armées gouvernementales (qui) ont mis en œuvre un plan visant l'élimination physique systématique de l'opposition démocratique et des populations tutsis* ». Le deuxième à travers là aussi d'un extrait de texte de Jean-Pierre Chrétien qui désigne nommément que « *cette préparation du génocide est le fait de dirigeants civils ou militaires liés à l'ancien parti unique et d'un nouveau parti extrémiste créés en mars 1992* ». Or ces deux documents connaissent le même sort : ils disparaissent dès les éditions suivantes. Les deux collections de Hachette 2011 suppriment totalement toute référence à la dimension politique du génocide pour en revenir à la stricte grille ethniciste. Le Magnard 2008 ne désigne, comme nous allons le voir que des « conseillers municipaux » ou des « encadreur » totalement apolitiques.

L'information sur les responsabilités politiques ne réapparaît que dans le **Belin 2011** sous cette forme très édulcorée. Page 138, dans le chapitre « *échec d'un nouvel ordre mondial* » et la sous-partie « *multiplication des conflits identitaires* » on peut lire :

En Afrique, de tels replis identitaires, souvent attisés par des enjeux économiques, entraînent des guerres civiles. Au Rwanda, en 1994, le gouvernement aux mains de membres de l'ethnie hutu organise un génocide de la minorité tutsi (doc.4) »

¹⁸⁰ Dont PÉRIÈS (Gabriel) SERVENAY (David), Une guerre noire, Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994), Paris, La Découverte, 2007

¹⁸¹ Sauf sur une carte ou un figuré permet d'accéder à cette information succincte selon laquelle la France serait intervenue au Rwanda entre 1989 et 2003, dans le cadre de l'ONU.

D'avril à juillet 1994, 800 000 Rwandais, Tutsi et Hutu modérés, sont massacrés par des milices hutu, entraînées et armées par le gouvernement rwandais - alors que la radio d'État appelle à la mort des Tutsi considérés comme des ennemis.

Partout, le modèle est le même, attestant la planification. Les miliciens [...] font fuir leurs victimes vers des refuges supposés (églises, dispensaires, écoles), puis encerclent ces lieux -devenus des abattoirs, les militaires y jettent des gaz lacrymogènes, des grenades à fragmentation et tirent pour briser toute résistance, puis y pénètrent pour déloger les réfugiés à la fois terrorisés et résignés, les miliciens attendent aux sorties avec leurs machettes, leurs lances et leurs gourdins cloutés. Ils reviennent voir les tas de cadavres le lendemain matin pour achever les blessés et piller. [...] Les blessures ont été portées à la tête, au cou, aux tendons, aux bras. Souvent les corps ont été précipités dans des fosses d'aisance ou déversés par bennes entières dans des charniers. Le Rwanda est parsemé de tas d'ossements. Certains ont dû creuser leurs tombes. D'autres ont été amenés jusqu'aux rivières de la frontière, abattus sur les bords des marais et précipités dans les cours d'eau: on a pu voir ces milliers de cadavres rejetés par la Kagera jusqu'au lac Victoria ...

Jean-Pierre Chrétien, « Interprétations du génocide de '94 dans l'histoire contemporaine du Rwanda », *Clio en Afrique*, n02, été '97.

1. Quelles sont les méthodes des miliciens hutu? Pourquoi peut-on parler de génocide?

Ce document est certes très correct car il permet de repérer les éléments de définition d'un génocide (planification et caractère systématique). Mais les élèves seront bien en mal de comprendre de quelle nature politique était ce « *gouvernement rwandais* » qui a entraîné et armé les miliciens et de quelle idéologie appartenait cette « *radio d'État* » qui appelait « *à la mort des Tutsi considérés comme des ennemis* ».

Quant aux auteurs du **Magnard 2011** ils proposent un extrait de texte de Jean Hatzfeld à l'analyse des élèves

Le témoignage d'une rescapée du génocide des Tutsis.

Le 6 avril 1994, l'avion transportant le président du Rwanda Juvénal Habyarimana est la cible de tirs et s'écrase sur l'aéroport de Kigali, la capitale du Rwanda. Il n'y a aucun survivant.

Quand l'avion du président a finalement chuté, trois ans plus tard, les radios nous ont décommandé de sortir. Sur le moment, on ne savait pas quoi penser de notre destin, mais les Hutus de notre région, eux aussi, hésitaient sur le nôtre; ils attendaient comme nous. Puis on a entendu les bourgmestres, les policiers, les fonctionnaires communaux, qui sillonnaient les brousses pour encourager les villageois en criant cette variété d'ordres: « Qu'est-ce que vous attendez pour exterminer ces Tutsis comme à Kigali, ce sont des cancrelats! », « Il n'y a plus de place pour les Tutsis, il faut les tuer comme vous pouvez », « Ce sont des vipères, c'est maintenant qu'il faut s'en débarrasser. Personne ne sera puni! » [...] Un surpeuplement de réfugiés nous attendait à Kabgayi, et nous avons encore dormi à ciel ouvert. [...]. Chaque jour, des militaires devaient garer un autobus près des campements et ils faisaient monter à bord des Tutsis. Des prêtres, des soeurs, des professeurs, des commerçants, ils commençaient par les gens importants. Ils emmenaient une cinquantaine de passagers dans la brousse et, le soir, le bus revenait vide. Le 29 juin, ils ont fait monter mon mari. Il s'appelait Jean-de-Dieu Nkurunziza, c'était un brillant intellectuel et un homme très

attentionné.

Jean Hatzfeld, Dans le nu de la vie, récits des marais rwandais, Le Seuil, 2000.

Qui sont les premières victimes du génocide?

Qu'est-ce qui montre que les massacres sont planifiés?

Les auteurs de ce manuels attirent judicieusement l'attention sur l'aspect « planifié » du génocide ; l'extrait de texte permet aux élèves de pointer les responsabilités de certains encadreurs, « *les bourgmestres, les policiers, les fonctionnaires communaux* ». Mais de qui ces relais sur le terrain tenaient-ils leurs « ordres » ? Les élèves lecteurs de ce manuels n'en sauront rien. Pourrions-nous imaginer un cours sur la Shoâ pointant le rôle des kapos, préfets, policiers, mettant en œuvre « la solution finale » sans que soit évoqué une seule fois les donneurs d'ordre nazis, la conférence de Wansse, l'auteur de Mein Kampf ? C'est pourtant la « pédagogie » qui est organisée dans ce manuel. Peut-on raisonnablement conclure qu'elle est à même de susciter la réflexion des élèves sur les causes et le processus qui a mené au génocide le plus efficace et rapide de la période contemporaine ? On peut raisonnablement en douter.

En outre, si l'on retranche les exceptions analysées ici, la grande majorité des manuels, 24 sur les 50, omettent totalement d'évoquer la moindre cause politique.

Même Le **Hatier 2007 STG** qui certes décrit assez correctement la manipulation ethnique (cf supra) avance des explications trop partielles et qui prêtent donc à confusion: « *Le colonisateur belge a diffusé l'idée fausse que les Tutsis et les Hutus étaient deux ethnies différentes et s'est appuyé sur la minorité tutsie. Depuis l'indépendance en 1961, les tensions se sont exacerbées au point d'aboutir au génocide* de 500000 Tutsis en 1994* » ; Le risque, on le voit, est de laisser croire aux élèves que les Tutsi ont été victimes de leur collaboration avec les colonisateurs belges, ce qui est en partie vrai ; mais cette « information » devient ambiguë si on omet de préciser que la haine anti-tutsi a été aussi distillée dans les masses hutu par les Belges et l'enseignement de l'Église, participant à « l'exacerbation » des « tensions », et si l'on « oublie » enfin et surtout de préciser les autres causes plus politiques de cette « exacerbation ».

Et pourtant malgré ces silences curieux des manuels, le génocide des Tutsi au Rwanda, comme celui des Juifs d'Europe, est bien le produit d'une politique facilement identifiable que les manuels auraient du, pour de simples raisons pédagogiques mieux mettre en évidence :

« Au demeurant, s'il est incontestable qu'existent des ethnies, au sens propre, en Afrique comme ailleurs, il est permis de douter que se produisent des guerres méritant d'être qualifiées d'«ethniques». Chaque fois que l'on analyse le déclenchement d'une telle guerre, on observe les mêmes phénomènes: rappels d'un passé mythique, cristallisation identitaire à partir de pratiques et de discours politiques véhiculant la peur, détournement du sens de certains mots, construction d'un bouc émissaire permettant de détourner l'attention d'autres problèmes, recrutement de milices ou de troupes endoctrinées, provocations, utilisation d'événements servant à déclencher les tueries présentées comme des représailles. Et ce sont toujours des politiciens, des officiers supérieurs et des intellectuels avides de pouvoir qui se trouvent à l'origine de ces conflits, et non pas des ethnies. Le fait ethnique est manipulé et instrumentalisé pour

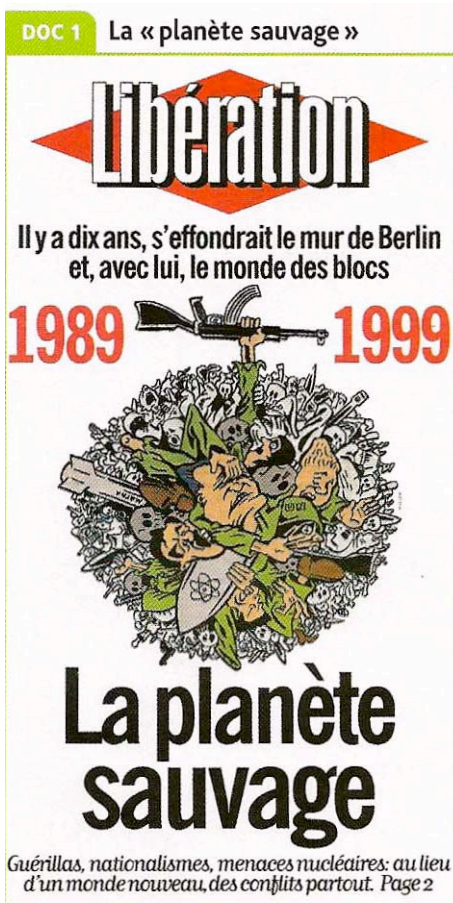
dissimuler des enjeux de pouvoir, au sens large. Dès lors, parler de guerres ethniques revient à jouer le jeu des criminels. Ce sont des guerres politiques.

Mais lorsque nos pays sont impliqués dans les enjeux de pareils conflits, «l'explication» par la guerre ethnique est bien commode, par exemple pour faire oublier les responsabilités de la France, des États-Unis et d'autres puissances dans le génocide rwandais.¹⁸² »

6. Des « Africains livrés à eux-même », à leur propre « barbarie »

Reste le cas, encore plus ambigu mais fort révélateur de l'idéologie dominante dans les manuels scolaires français, rencontré dans le **Magnard 2008**.

L'exemple le plus flagrant d'un tel « collage » (involontaire ou pernicieux) entre une description « brute » des massacres, sans aucune explication sur leurs origines idéologiques et politiques, et l'image d'une « barbarie » proposée à la réflexion des élèves de façon très explicite, se situe à la page 176, consacrée au sujet qui nous occupe ici, sous le titre « *Le nouveau désordre mondial : quelles formes prennent les conflits de l'après-Guerre froide ?* ». Le premier élément du collage est que nous serions entré, depuis la fin de la « guerre froide » dans un monde « *barbare* », comme le laisse entendre la Une de Libération proposée comme document aux élèves. Deuxième élément de collage, cette « *barbarie* » est en effet décrite par les « barbares » eux-mêmes dans l'extrait du livre de Jean Hatzfeld « Une saison de machettes ». Les auteurs de ce manuel ont choisi de fournir aux élèves des témoignages « bruts » de génocidaires qui décrivent crument leurs agissements criminels à travers un extrait déjà analysé dans la partie sur la façon de « décrire le génocide ».



Pancrace: «(le premier jour, un messenger du conseiller communal est passé dans les maisons pour nous convoquer à un meeting sans retard. Là, le conseiller nous a annoncé que le motif du meeting était la tuerie de tous les Tutsi sans exception. C'était simplement dit, c'était simple à comprendre.)(...) Alphonse: je ne crois pas que nos cœurs détestaient les Tutsi. Mais il était inévitable de le penser puisque la décision était prise par les encadreurs: de tous les tuer. [".] La haine était le seul sentiment autorisé au sujet des Tutsi. Les tueries étaient une entreprise trop manœuvrée pour nous poser d'autres questions sentimentales

Jean Hatzfeld. Une saison de machettes (2003), © Éditions du Seuil)

Les seules explications de leurs gestes sont qu'ils se seraient laissé aller à une haine organisée par des

« *encadreur* », ou bien à des vengeances personnelles dont un des mobile était de voler la terre de la victime. Cette « haine » fut certes réelle et a pu en effet se traduire par le pillage. Mais les passages suivants proposés aux élèves méritaient plus d'explications. A quel parti politique appartenaient ces « *conseillers municipaux* », ces « *encadreur* », ceux qui avaient décidé les tueries systématiques, ceux qui n'autorisaient que la haine comme sentiment vis à vis des Tutsi, ceux qui avaient tout « *manœuvré* » ? Quelle était l'origine de l'idéologie qu'ils diffusaient ? Quels étaient leurs soutiens internationaux, ceux qui les formaient, ceux qui les armaient ?

Il eut fallu en effet donner aux élèves les éléments d'explication plus profonde sur les causes politiques, internationales du drame : l'instrumentalisation politique et ses objectifs d'une vision exclusivement ethniciste de la société africaine et rwandaise en particulier, instrumentalisation inventée par le colonisateur belge et l'église, récupérée par les tenants du hutu-power, dangereusement renforcée, justifiée idéologiquement, théorifiée militairement, par les fidèles alliés français depuis 1975.

Au contraire de cela, et sans ces explications pourtant absolument nécessaires au décryptage « rationnel » de cette haine, la fonction de l'extrait choisi ici par les auteurs devient de fait, dans la place qu'il occupe sur la même page de manuel, de rendre compte du titre ambigu de la Une de Libération « *Une planète sauvage* » également fourni ici aux élèves. Du coup la lecture et l'analyse de cet extrait du livre de Jean Hatzfeld ne peuvent que conforter les élèves dans cette impression « télévisuelle » : les Hutus sont bien des « sauvages », horde abrutie manipulée par des responsables politiques et qui trouvent leur compte dans le pillage et le vol. Sans les explications nécessaires l'élève est amené à considérer que le premier « responsable » c'est d'abord la « sauvagerie » des Africains livrés à eux-mêmes. Il eût été pourtant cohérent de faire le lien avec un passage consacré à « l'imaginaire colonial » où les auteurs du manuel avaient fort justement pointé « *le racisme ordinaire et pernicieux* » de l'occidental colonisateur. Voici l'extrait

L'imaginaire colonial

Le sentiment de supériorité de l'homme occidental a donné naissance à des stéréotypes qui sont véhiculés par des récits, des dessins, des publicités, des chansons et des films, qui traversent les décennies. À chaque population sont associées des caractéristiques physiques et intellectuelles entretenant un racisme ordinaire et pernicieux.

Belle occasion manquée de connection entre certains aspects de la colonisation et leurs conséquences jusqu'à nos jours. Les élèves auraient été amenés ainsi à se méfier de ce sentiment de « sauvagerie » brute qui transparaît dans cette page.

Cette idée implicite souvent, mais tout aussi prégnante et efficace sans doute dans l'esprit des élèves-lecteurs correspond très exactement à l'état d'esprit de nos décideurs, ceux-là même qui ont été de par leur fonction très proches du drame rwandais. Ainsi a pu s'exprimer en 1998 Jean-Christophe Mitterrand, ancien responsable de la cellule africaine de l'Elysée. « *Connaissant l'Afrique et le Rwanda, je ne peux pas imaginer que le génocide ait été préparé ou planifié. Ça demande une organisation de la population que je ne les vois pas en état d'assumer, vu l'état de leurs techniques et des communications. Il pouvait y avoir des petites actions qui se sont créées toutes seules mais il n'y avait pas d'ordres venus d'en haut.* »

La description du génocide, totalement déconnecté de l'analyse de ses causes, notamment historiques, politiques, internationales, (dont on peut trouver ici une explication à leur omission dans la plupart des manuels) ne peut donc que renforcer cette image d'épinal, ce lieu

commun, que pourtant certains manuels prétendent combattre¹⁸³, de la barbarie innée de l'Africain, d'autant que celui-ci ne s'exprime et ne se définit qu'au travers du seul prisme ethnique qui lui est attribué. Il y a là d'ailleurs une certaine façon de pervertir les témoignages "bruts" qui ont été rassemblés et édités par de nombreux auteurs, en particulier Jean Hatzfeld.¹⁸⁴ Les extraits des ouvrages de ce dernier sont les plus nombreux dans les manuels étudiés (Belin 2008, Bordas 2008, Magnard 2008, Magnard 2011). Le choix des auteurs peut en effet être largement justifiés, car Jean Hatzfeld a réalisé un travail remarquable dont l'utilisation de certains extraits peut en effet permettre aux élèves d'appréhender concrètement le génocide, le vécu des victimes et celui des bourreaux, en particulier cette notion de banalisation du « travail » génocidaire. Réaliser un tel crime n'est possible que dans la mesure où il devient une mécanique chez les nazis, un travail quotidien chez les Rwandais. Il est important que les élèves soient prévenus de cette caractéristique de tout génocide et puissent dès lors y réfléchir.

Mais, de très nombreuses fois, les auteurs de manuel ne traitent pas du tout ou de façon très incomplète ou ambiguë (Belin 2008, Bordas 2008, Bréal 2008, Magnard 2008) les causes idéologiques, politiques, administratives du génocide, donnant ainsi par leur silence sur le sujet raison aux propos racistes de Jean Christophe Mitterrand. A ce moment-là la portée pédagogique de l'extrait de témoignage est pervertie, car le contenu « brut » de cet extrait, telle une image choc médiatisée, ne peut que renforcer de fait dans leur esprit l'image, qu'on s'est évertué par ailleurs à rendre « traditionnelle », « d'Africains livrés à eux-même », à leur propre « barbarie », et dont ce comportement violent, cette tendance naturelle à la pratique génocidaire serait inné.

Ainsi dans le Bordas 2007 STG et 2008 série L, ES, un autre extrait « *D'une saison de machettes* » de Jean Hatzfeld, ne fait que décrire le « travail » du « génocidaire de base » et le « décervelage » de ce dernier sans en indiquer le processus de conditionnement politique et idéologique qui les ont déterminés.

Les bourreaux racontent les massacres

L'historien Jean Hatzfeld a recueilli les témoignages de tueurs hutus au moment de leur procès. Compte-rendu de leurs récits.

Qu'est-ce qu'un génocide? À en croire les dix tueurs qui parlent dans ces pages, la réponse est simple : un travail. ils disent tous: « le boulot » Un boulot qualifié tour à tour de « salissant », d'« agité », mais un boulot. Un boulot avec des horaires : le matin, vers 9 heures, tous les hommes se rassemblent sur le terrain de football, puis ils descendent dans les marais traquer et tuer à la machette tous les Tutsis, hommes, femmes et enfants, qui y sont terrés, « jusqu'au sifflet de fin de travail ». Un boulot avec une hiérarchie: les miliciens hutus, les interahamwe, qu'ils appellent leurs « encadreurs », et qui assurent la formation: « [...] Ils se montraient plus spécialisés. Ils donnaient des conseils sur les chemins à prendre et les techniques de coups. [...] Ils profitaient de leur temps libre pour initier ceux qui ne se montraient pas à l'aise avec ce travail de tuerie. »

On est frappé par la récurrence, dans leur bouche, de ce terme de « soulagement » ; par l'insistance obsessionnelle avec laquelle ils vantent la « simplicité » radicale du programme génocidaire, qui les

¹⁸³ en particulier dans le Bréal 1998, voir analyse en Première Partie.

¹⁸⁴ HATZFELD Jean, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais*, Seuil, 2002, 235 p. *Une saison de machettes*, Seuil, 2003, 312 p., *La stratégie des antilopes*, Seuil, 2007

dispense de penser: c'était« simplement dit, simple à comprendre» [...] ; «il suffisait de fouiller et tuer jusqu'au coup de sifflet final» (Ignace) ; « impossible de cafouiller» (Jean-Baptiste Murangira) ; « on n'avait gélldé qu'une seule idée dans le pot» (Ignace) ; « les soucis nous avaient délaissés" (Adalbert) ; on était «débarrassés de questions personnelles» (Léopold). Joseph-Désiré résume: «Ce programme répété nous dispensait de réfléchir à ce qu'on faisait. On allait et on revenait, sans croiser une idée. »

Mona Chollet, «Corvées de sang », une lecture de Jean Hatzfeld, Une saison de machettes, Inventaire/Invention - Pôle (multimédia) de création littéraire, 2003.

Ni le génocide ni ses buts politiques ne sont clarifiés dans cet extrait: il s'agit de montrer aux élèves à quel point les « génocidaires » étaient devenus des machines à tuer. Mais on ne distingue ici que des « tueurs » instrumentalisés par des « *encadreurs* » « *miliciens hutu, les interahamwe* » dont on ignore tout du conditionnement et du programme politique. Les élèves ne peuvent percevoir ici qu'une tuerie irrationnelle bien qu'organisée, mais non un génocide. D'autant plus qu'un texte précédant dans ce manuel (voir analyse du **Bordas 2007 STG** p45) leur avait expliqué que cette haine d'origine ethnique était « *spontanée* » « *instinctive* » et « *atavique* », distillant ainsi une logique implicite : la barbarie était déjà en place depuis longtemps, bien avant la colonisation. Si l'on relie tous les implicites de cette double page nous arrivons à la conclusion suivante : la cause principale (on en n'évoque pas d'autres) du « génocide de 1994 » réside dans « *des affrontements ethniques de plus en plus violents* » dont « *les réactifs étaient en place* » longtemps avant la colonisation, affrontement « *catalysés* » peut-être par « *la stupide colonisation belge* » mais profondément déterminée par une haine « *atavique* » qui a transformé les génocidaires de base en machine à tuer, et cela, depuis « *l'indépendance* ».

Ou bien encore dans le **Belin 2008** (page 179) un extrait de texte d'un autre ouvrage de Jean Hatzfeld se situe, pour les élèves, de fait sur le même plan journalistique émotionnel plus que d'analyse historique.

Le quotidien des Tutsis pendant le génocide rwandais

«Tous les matins, je préparais aux enfants de la nourriture avec des aliments arrachés des parcelles; ensuite, je les emmenais à l'avance se dissimuler sous les feuillages des papyrus, en compagnie des grandes personnes qui avaient épuisé leur énergie. Il fallait, les jours de soleil, changer d'endroit, à cause des empreintes de pieds bissées dans la boue séchée. Quand les massacreurs arrivaient, ils chantaient; et c'était notre tour d'aller nous éparpiller dans les marais. Ils venaient vers 9 heures ou parfois 10 ou 11 heures, s'ils ne voulaient pas trop travailler. Certains jours, ils se déguisaient en diables, avec des pagnes sur les épaules et des coiffures de feuille sur la tête. Parfois, ils tentaient de nous surprendre, posant leurs pas en silence, mais on entendait le cri des singes macaques qui s'enfuyaient à leur passage.

Quand ils attrapaient une famille, ils frappaient premièrement le papa, deuxièmement la maman, puis les enfants, pour que tout le monde observe tout comme il faut. Ils passaient vers 16h30 sans tarder, parce qu'ils voulaient rentrer chez eux avant la nuit.

Alors, les fuyards chanceux fuyaient et se mettaient à fouiller dans les cachettes, pour essayer de trouver ceux qui avaient été tués. Les plus vaillants montaient vers l'école, pour s'abriter et reprendre un peu de

vie commune. Les plus affaiblis se couchaient pour se sécher simplement sous les arbres les moins loin. Nous, la nuit, parce qu'on avait notre maison dans les parages, on rôdait dans nos parcelles attenantes pour amasser des aliments. On essayait de se donner des nouvelles des avoisinants qu'on avait aperçus dans la journée. »

Témoignage de Berthe Mwanankabandi, 20 ans, cultivatrice.

Cité par Jean Hatzfeld, Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais, Le Seuil, 2000.

Dans le contexte général de la grille de lecture “ethniste” qui domine ce manuel, le choix de cet extrait par les auteurs est conforme à leur vision, et pas du tout innocente si l'on suppose que la diffusion de cette « vision » est consciente. Le fait de décrire ces « gens » qui chantent, qui se déguisent pour massacrer avec un évident plaisir, alors que leur conditionnement « politique » les incitant à réaliser ce « travail » n'est pas expliqué aux élèves, montre certes l'horreur cauchemardesque des massacres (n'oublions pas que « montrer » et « monstre » ont une origine étymologique commune) mais ne permet en aucun cas de définir le caractère génocidaire de leurs actes. Cela ne peut que renforcer de fait dans l'esprit des élèves l'image brute d'une Afrique naturellement « barbare », « sauvage ». La présence du terme de « macaque » induit même un autre lieu commun, celui de la jungle africaine où la violence semble « naturelle ». Étant bien entendu que les ouvrages de Jean Hatzfeld, qui certes prêtent le flanc à cette « vision », ne sont pas en causes. Le paradoxe est que les extraits choisis ici pour leur qualité prétendument pédagogique « démonstrative » laisse de côté tous les autres aspects « explicatifs » de ces mêmes ouvrages. Nous retrouvons là le même procédé utilisé par Stephen Smith critiqué en cela fort justement par Jean-Pierre Chrétien¹⁸⁵

De même dans le **Bréal 2008**, à la page 152 un extrait du livre de Roméo Dallaire, « *J'ai serré la main du diable, la Faillite de l'Humanité au Rwanda, 2003* » est proposé en illustration de « **la multiplication des conflits ethniques** » dont voici la reproduction.

La multiplication des conflits ethniques

L'auteur est un officier canadien, commandant de la Force de maintien de la paix des Nations unies au Rwanda d'août 1993 à août 1994. Il a assisté, impuissant, au génocide de 1994.

« Avec beaucoup de rires et de vantardise, les miliciens ont avancé méthodiquement de famille en famille et les ont massacrées à coups de machette. Quelques personnes sont mortes sur-le-champ, tandis que d'autres, avec des blessures horribles, suppliaient pour qu'on les laisse en vie, elles et leurs enfants. Aucun individu n'a été épargné. Une femme enceinte a été éventrée et son fœtus arraché. Les femmes

¹⁸⁵ « Les «vérités» inscrites dans le sang n'invitent pas à faire l'économie de la réflexion. Il y aurait beaucoup à dire sur la manière spéieuse dont est abordée notamment la question du génocide rwandais: comment trouver «indécents» de vouloir «expliquer» le clivage Hutu-Tutsi parce qu'il a fait plus d'un million de victimes, et cela en utilisant des témoignages recueillis par le journaliste Jean Hatzfeld attestant précisément les ressorts idéologiques et politiques de la construction de la haine ! Comment suggérer que la machette, malgré son allure «sauvage» et «moyenâgeuse», est d'une modernité simplement moins «lâche» (sic) que les bombes, en méconnaissant les distributions massives de cette arme «paysanne» par les très courageux cols blancs du Hutu power. »
 “Misères de l'afro-pessimisme », dossier coordonné par Jean-Pierre Chrétien, in Afrique et Histoire, 2005, N° 3, page 190

ont été abominablement mutilées. Les hommes frappés à la tête mouraient immédiatement ou agonisaient dans des douleurs atroces. Les enfants suppliaient pour être épargnés, mais ils recevaient le même traitement que leurs parents. Les organes génitaux étaient les cibles préférées des tueurs, et les victimes, abandonnées, mouraient d'hémorragie. Il n'y eut ni pitié, ni compassion, ni hésitation. Les canons des fusils contre la gorge, leurs yeux pleins de larmes et les cris des mourants emplissant leurs oreilles, les prêtres et les observateurs suppliaient les gendarmes de laisser leurs victimes. Comme réponse, on les forçait avec le canon des fusils à relever la tête afin de mieux assister à la scène d'horreur. »

Roméo DALLAIRE, *j'ai serré la main du diable, la Faillite de l'humanité au Rwanda, 2003*.

A la lecture de cet extrait les élèves, comme à l'accoutumée dans les manuels Bréal, seront bien en peine de comprendre les raisons du génocide, de connaître qui sont les victimes, qui sont les génocidaires, puisque les termes de Tutsi et Hutu ne sont même pas repris dans cet extrait et encore moins leurs appuis internationaux. Par contre l'extrait choisi permet de toucher la sensibilité des élèves, à la façon des images d'un journal télévisé qui cherche à émouvoir, à écœurer même, mais en aucun cas à faire réfléchir et faire comprendre. L'édition de 2008 prêtant ainsi le flanc à une simplification de la réalité Africaine pourtant clairement dénoncée dans un dossier de l'édition de 1998. On retrouve de nouveau la vision et la description d'Africains s'entre-tuant sauvagement sans autre raison apparente que celle d'être « *la main du diable* ».

Le paradoxe est de taille, sachant que Roméo Dallaire a été un des acteurs, qui par son impuissance, en a été le plus marqué car ayant vécu au plus près des victimes tutsi de ce génocide. Bien d'autres extraits de son ouvrage pouvaient permettre de clarifier les choses auprès des élèves.

D'autant que dans le cours qui suit sur une double page (154-155), intitulé « *Les tensions d'un monde de plus en plus instable* », aucune explication ni même allusion ne touche de près ou de loin le cas rwandais. L'élève est donc dénué de toute information lui permettant de compléter et donc d'analyser l'extrait de texte de Roméo Dallaire.

Cette remarque s'applique donc à tous ces manuels, Belin 2008, Bordas 2008, Bréal 2008, Magnard 2008, qui ne traitent pas du tout ou de façon très incomplète ou ambiguë les causes idéologique, politique, administrative du génocide. Du coup, la portée pédagogique de l'extrait de témoignage est pervertie, car le contenu « brut » de cet extrait, telle une image choc médiatisée, peut alors « aveugler » en mobilisant chez les élèves le sentiment et masquer dès lors, si on n'y prend garde, la réflexion. Il est très clair, en outre, que cette tendance est particulièrement prononcée dans les dernières éditions de 2008. Une des conséquences, nous l'avons vu, est de « gonfler » le nombre de mots consacrés au sujet comptabilisés dans ces manuels 2008. Mais ce « gonflement » est à relativiser ici : il procède plus d'une hypertrophie de la description « brute » des tueries que d'un véritable traitement de leur contexte politique et de leurs causes. Il y a là un « sens » qui mérite explication.

Cette tendance se retrouve également dans le choix des photos. Nous sommes dans la lignée d'un journalisme à la Paris Match fier de son « poids des mots, choc des photos »¹⁸⁶ ! Car

¹⁸⁶ Paris Match est un magazine hebdomadaire français d'actualités et d'images, né en 1949 et célèbre par sa devise : « Le poids des mots, le choc des photos ». En janvier 2008, l'hebdomadaire adopte toutefois une nouvelle devise, « La vie est une histoire vraie », censée inscrire le journal dans une relation plus passionnelle avec le lecteur.

beaucoup de ces clichés sont, de la même façon que les textes analysés ci-dessus, présentés aux élèves sans définition ni explication rigoureuse du processus génocidaire. Montrer un tas de cadavres découverts par les Américains à Auschwitz ne permet pas de comprendre le processus politique qui mène de « Mein Kampf » à la Shoà.

De nombreux manuels proposent des photos, des Une de journaux qui font part de la violence voire de la « barbarie » sans prendre le soin de contextualiser.

La même idée « choc » peut être implicite dans une simple expression de type « journalistique » : le **Hatier 2008** induit de façon indirecte l'aspect barbare de ce génocide : « *Certains conflits actuels se caractérisent par des exterminations de masse : « génocide à la machette » au Rwanda...* »

De façon très perverse, même si la machette a bien sûr joué un rôle dans le génocide, cette expression qui sous-entend la barbarie, masque les autres facteurs du génocide, en particulier certains éléments bien plus modernes, comme la planification informatique à partir de listes informatisées de tutsi, d'ailleurs réalisées par des gendarmes français, ou le rôle central de la radio des milles collines, conforme à la théorie de la « guerre révolutionnaire » issue de l'enseignement des écoles militaires françaises où ont été formés les futurs génocidaires.



Dans le **Nathan 2008 J.Marseille**, une légende de photo (ci-dessus) parle de massacres « *à la machette, à la lance, au fusil* »¹⁸⁷. Mais sans aucune autres explications complémentaires les

Le titre appartient au groupe de presse Hachette Filipacchi Médias (HFM), lui-même filiale du groupe Lagardère; lequel contrôle Hachette livre dont Hatier est une filiale.

¹⁸⁷ Depuis les massacres de 1990, « le message du "conflit interethnique" rendait ces horreurs acceptables. Le choix de l'arme blanche devait avaliser la "nature tribale, récurrente et atavique" de ces crimes racistes, et ainsi dédouaner les complices français qui ont fourni aux tueurs grenades, munitions et armes légères, mais précisément pas de machettes. Il s'agit d'un choix opérationnel qui prend en compte les futures opérations de communication, comme celle d'Antoine Glaser et Stephen Smith, deux journalistes proches des services français: "Les bras qui ont coupé en morceaux hommes, femmes et enfants étaient rwandais. Ce n'étaient pas des bras de pantins. Ce n'étaient même pas des bras armés par nos soins. Car comble de l'horreur, pour leurs victimes, les tueurs se sont servis de machettes et non pas des armes à feu que nous leur avons livrés abondamment"

Jean-Paul Gouteux, *Mémoire et révisionnisme du génocide rwandais en France Racines politiques, impact médiatique*, Publié sur [Amnistia](#) le jeudi 12 février 2004

élèves sont dans l'impossibilité, à la lecture de ce manuel, d'en comprendre les ressorts historiques, politiques, sociologiques. Ils ne peuvent que se persuader du caractère apparemment « gratuit » de ces crimes contre des civils et des enfants comme le montre la photo¹⁸⁸.

Car le but des auteurs de ce manuel n'est visiblement pas là. Cette « information » sur le Rwanda appartient à un ensemble documentaire de deux pages qui tend à vouloir faire comprendre aux élèves, que décidément, depuis les indépendances « *l'Afrique noire s'identifie au malheur* ». Et même si les auteurs paraissent vouloir nuancer cette vision dans leur dossier, tous les documents vont dans ce sens : un tableau dénombrant les coups d'états et assassinats, une carte représentant famines, conflits et nombre de réfugiés, et graphique voulant prouver que l'Afrique aurait perçu « *une APD équivalant, par habitant, au triple de la moyenne pour l'ensemble du Tiers-Monde* ».

1 Chef d'État africain, un métier à risques

	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2003	Total
Renversé par un coup d'État, une guerre ou une invasion	27	30	22	22	6	107
Mort naturelle ou accident	2	3	4	3	0	12
Assassinat hors coup d'État	1	1	1	2	0	5
Démission	1	2	5	9	2	19
Perte des élections	0	0	1	12	6	19
Autre (gouvernement intérimaire)	6	8	4	14	1	33

A. Goldsmith, *Risk, rule and reason in Africa*, Harvard University, 2000 ; *The Economist* 17 janvier 2004 ; *Atlas de l'Afrique*, Éditions Autrement, Paris, 2005.

Soutenus par l'Occident ou par l'URSS, des gouvernements autoritaires se sont mis en place. Forts de leur richesse accumulée, de l'appui d'une armée souvent tribale, de nombreux dictateurs se sont maintenus au pouvoir en se convertissant en dirigeants élus à la faveur de scrutins frauduleux.

3 « La décennie du chaos » (1991-2001) et ses conséquences

5 L'aide publique au développement (APD)

Pendant les années 1980 et 1990, l'Afrique a reçu une APD équivalant, par habitant, au triple de la moyenne pour l'ensemble du Tiers-Monde.

L'évocation du génocide des Tutsi dans cette double page tend donc à renforcer cette impression d'un continent qui, devenu « indépendant », s'est enfoncé dans l'horreur, tout seul, de par sa propre responsabilité, puisque précisément les indépendances ont eu lieu. La notion même de « néocolonialisme », qui aurait permis aux élèves de mieux faire la part des responsabilités dans les difficultés de l'Afrique Noire, est ici totalement absente non seulement de cet ensemble documentaire mais aussi, ce qui pose quand même problème, de la totalité du manuel.

¹⁸⁸ Qui ne sont sans doute pas des victimes du « génocide » proprement dit mais des « réfugiés à Goma.

Les auteurs du manuels proposent enfin aux élèves le sujet suivant: « *A l'aide des documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : « l'Afrique noire décolonisée est-elle devenue une Afrique libre, politiquement et économiquement ».*

Le moins qu'on puisse dire est qu'au vu des documents fournis et des « connaissances » proposées par ce manuel les élèves ainsi désinformés et manipulés ne peuvent que logiquement répondre par la négative. Les Africains laissés à eux-mêmes ne pratiqueraient donc qu'assassinats, coups d'états, génocides alors qu'ils reçoivent plus d'aide publique au développement que les autres ! On retrouve ici la traditionnelle vision des ex-colonialistes sur le devenir de leurs anciennes colonies : « après nous le chaos ». De quoi en effet faire regretter la colonisation et ses bienfaits.

L'honnêteté intellectuelle eût été de fournir aux élèves également des informations sur les séquelles du colonialisme et sur les responsabilités des ex-puissances coloniales et de leurs multinationales dans les « malheurs » de l'Afrique d'aujourd'hui. Au sujet du génocide des Tutsi du Rwanda il eût fallu montrer les conséquences des manipulations « ethnicistes » pratiquées par les Belges et le soutien de la France à un régime de plus en plus génocidaire afin de défendre la francophonie. Sans cela les Africains n'apparaissent que seuls responsables de leurs malheurs. Il y a d'ailleurs ici une logique dans l'ensemble des manuels : on comprend mieux pourquoi l'ethnisme y a une place prépondérante car ceci explique cela.

Ainsi dans le le **Bréal 2004** à la page 179 est indiqué dans le cours dans la sous partie intitulée « *L'Afrique, un continent en perdition* » : « *Les rivalités des clans ethniques entraînent massacres et génocides, comme au Rwanda, où s'entre-tuent Tutsi et Hutu en 1994* »

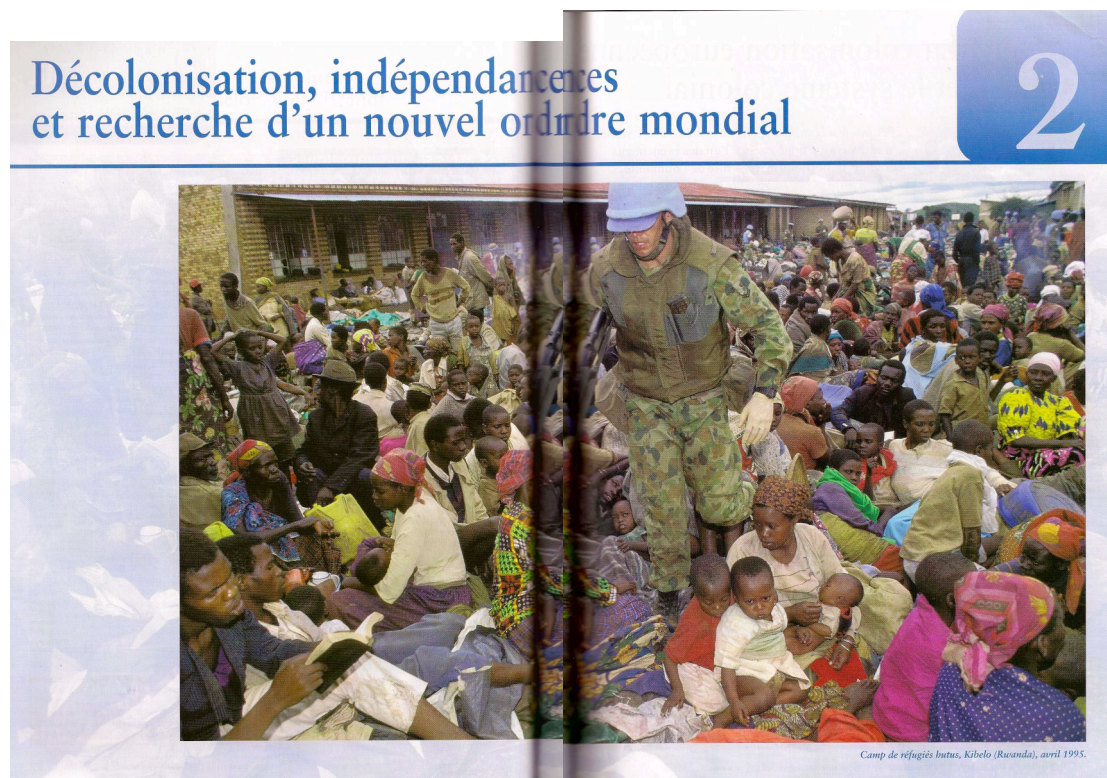
Derrière l'idée de « double génocide » apparaît des Africains, dont on ne sait d'ailleurs s'ils sont victimes ou génocidaires ; peu importe, puisque l'idée forte que l'on fait passer ici auprès des élèves est que les uns et les autres « *s'entre-tuent* ». Ce comportement serait donc inhérent à la notion d'ethnie et donc bien pratique pour dissimuler toute autre responsabilité.

Dans le **Belin 2004** après avoir décrit succinctement le génocide des Tutsi au Rwanda- (« *Les oppositions entre Hutus et Tutsis, qui datent de l'époque coloniale, débouchent entre avril et juillet 1994, au Rwanda, sur le génocide de la minorité tutsie- un million de personnes sont systématiquement assassinées par les miliciens hutus [doc.2 - encouragé par le pouvoir central.* »), les auteurs ajoutent en conclusion du paragraphe : « *Des massacres se produisent aussi au Burundi et au Zaïre.* »

Cette allusion induit implicitement à la fois la théorie du « double génocide » (voir supra) et, par cette façon de présenter ces « massacres » en cascade, sans autres explications « politiques », la vision de « barbarie ethniste » qui leur est ici distillée. Car les deux se complètent intimement. Cette idée de « barbarie ethniste », est en effet inhérente à la nature même d'ethnie, spontanée et non politique. Elle prépare donc de façon « consubstantielle » le terrain à l'idée de « double génocide », une fois bien sûr que l'amalgame est suscité entre « massacres » et « génocide ». Il apparaît en effet bien « naturel », dans cette optique, que l'ethnie « victime » soit aussi « barbare » que l'ethnie génocidaire. Cette accusation en « miroir » chère aux idéologues génocidaires du « Hutu power » est « inhérente », « consubstantielle » elle aussi, à la « grille de lecture ethniste » de l'histoire africaine revisitée par les occidentaux. D'ailleurs ces mêmes occidentaux ne parlaient-ils pas au temps de la colonisation de « naturels » qu'ils opposaient à « civilisés ». Et on se retrouve devant la tautologie suivante : le « naturel » suit sa « nature ». Si sa « nature » est « barbare », l'Africain, le Rwandais sera « barbare » en toute circonstance, qu'il soit « plutôt victime » ou « plutôt bourreau ». On trouve cette idée implicite et qui se justifie elle-même ainsi, dans l'accusation envers le FPR, donc envers le camp des « victimes » du génocide, d'être aussi « barbares » et aussi « génocidaires » que le « Hutu power ».

D'ailleurs ce schéma se perpétue dans la seule défense que certains hommes d'Eglise utilisent face à la question posée par le fait que ce génocide ait eu lieu dans le pays le plus christianisé d'Afrique et où en toute logique l'amour du prochain aurait dû être profondément implanté dans les esprits africain. Ils prétendent en effet que leur "christianisation" n'avait été malheureusement que superficielle et que la "nature barbare" du "naturel rwandais" avait repris le dessus!...

Enfin dans le **Bertrand-Lacoste 2004** les auteurs du manuel ont choisi comme illustration générale de toute la partie intitulée « *Décolonisation, indépendances et recherche d'un nouvel ordre mondial* » une photo étalée sur deux pages entières (déjà étudiée page *, car elle induit aussi, nous l'avons vu, l'idée de « double génocide »).



Cette image sur une double page est donc censée symboliser l'évolution du monde du début de la décolonisation à nos jours.

La photo ne représente des réfugiés hutus à Kibeho en 1995 sous la protection de casques bleus. Choisir une telle image pour symboliser indépendance et recherche d'un nouvel ordre mondial, n'est pas anodin. Elle véhicule cette perception pessimiste de l'Afrique, qui n'a su, après son choix d'indépendance, que s'enfoncer dans le chaos, appelant à sa rescousse la communauté internationale, y compris ses anciens colonisateurs. C'est cette même idée fortement médiatisée et sous-jacente au discours de Sarkozy prononcé à Dakar qui a tant choqué les spécialistes et historiens de l'Afrique. Cette perception afro-pessimiste chère au journaliste Stephen Smith¹⁸⁹ est donc repris ici dans un manuel scolaire sans aucune

¹⁸⁹ SMITH Stephen "Négrologie : pourquoi l'Afrique meurt" éd. Calmann-Lévy, 2003. Il a reçu pour cet essai le prix Essai 2004 France Télévision.

Cet ouvrage qui insiste sur la responsabilité des Africains dans leurs propres malheurs s'est attiré une réaction dans "Nérophobie Réponse aux « négrologues », journalistes français et autres falsificateurs de l'information" par Boubacar Boris Diop, Odile Tobner et François-Xavier Verschave. Voir aussi: "Misères de l'afro-pessimisme", dossier coordonné par Jean-Pierre Chrétien, in Afrique et

précaution. Comprenons bien : il ne s'agit pas pour autant de nier dans les manuels scolaires la réalité des problèmes posés au nouveaux États issus de la décolonisation ; mais de privilégier ainsi auprès des élèves à un tel degré la seule « grille de lecture afro-pessimiste » n'est pas acceptable dans la mesure où elle déforme de trop la réalité.

Un seul manuel, le **Bréal 1998**, tente de s'attaquer de façon générale à cette « vision péjorative » de l'Afrique trop souvent véhiculée par les lieux communs, la presse, les médias audiovisuels. L'intention est fort louable. Mais, malgré la présence d'un extrait de texte de Colette Braeckman, curieusement cet exemple unique dans toute l'édition scolaire analysée ici qui prétend combattre cette vision « afro-pessimiste » le fait de façon ambiguë à propos du Rwanda :



Sur une double page (226-227) le **Bréal 1998** propose un dossier intitulé : « *Continuité du regard colonial sur l'Afrique ?* ». Le thème et la problématique sont clairement exprimés : il s'agit de combattre « *l'imaginaire négatif* » qui aurait affecté l'image de l'Afrique « *construite par l'Occident* ». Une option qui se veut donc particulièrement critique vis à vis d'une certaine forme de néocolonialiste.

Un extrait d'un article de Colette Braeckman « *L'Afrique, mal aimée des médias* » propose aux élèves de réfléchir sur le fait que « *la complexité des situations, des rapports de force, des enjeux sous-jacents (...) est évacuée au profit d'images simples, censées être plus aisées à comprendre pour le public moyen* ». Dans cet extrait Colette Braeckman¹⁹⁰ déplore également que « *les journalistes d'investigation n'opèrent plus guère en Afrique* ».

Mais curieusement, alors que l'auteure est une spécialiste du drame rwandais, il n'y a dans cet extrait aucune référence au génocide des Tutsi du Rwanda si ce n'est une allusion à ses conséquences lorsque sont évoqués « *les nombreux reportages consacrés aux camps de réfugiés à l'Est du Zaïre* ». Les élèves n'ont aucun élément d'information leur permettant de comprendre qu'en réalité ces

réfugiés étaient en grande partie les génocidaires hutus exfiltrés en partie grâce à l'opération Turquoise en 1994 devant l'avancée du FPR tutsi qui lui seul mettait fin au génocide.

Histoire, 2005, N° 3

¹⁹⁰ journaliste belge grande spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs et surtout du génocide des Tutsi du Rwanda auquel elle a assisté.

Pire encore nous l'avons déjà vu (cf page *) le document N°3 intitulé « *Les médias face au Rwanda* » qui propose « *La Une de Libération du 31 octobre 1996* » dont le titre est « *Zaire : demain l'apocalypse* » et qui a pour but de faire comprendre aux élèves que les médias continuent à servir de « *vecteurs et de relais de ces permanences dans un discours toujours négatif, véhiculé par des termes rémanents tels que sous-développement, famine et barbarie* », induit, par manque d'informations complémentaires et de contextualisation du document, la théorie du « double génocide » dont les prémices sont justement une certaine vision « ethniste », donc « pessimiste » de l'Afrique qui est censée être combattue dans ces deux pages de manuel. À leur insu -faut-il le souhaiter- les auteurs de ce manuel réussissent ici le tour de force, à la fois d'omettre totalement de présenter le génocide des Tutsi de 1994, mais en même temps de laisser ainsi entendre aux élèves que le Rwanda aurait préparé, à cause de son offensive de 1996, une « *apocalypse* » humanitaire. Le Rwanda n'est donc ici évoqué qu'en annonçant une catastrophe humanitaire à venir, dans le cadre de la première guerre du Congo de 1995, alors que la catastrophe humanitaire qu'a représenté réellement le génocide des tutsi au Rwanda en 1994 n'est absolument pas abordé ni même évoqué dans le manuel ! C'est à dire que, et sous prétexte de lutter contre une vision trop péjorative de l'Afrique, le manuel véhicule de fait lui aussi, en ne contextualisant ni décryptant le document, ce type d'analyse superficielle et fautive qu'il prétend combattre de façon pseudo pédagogique. Comble du paradoxe ou de l'hypocrisie, il perpétue de façon implicite la théorie du double génocide qui justement a été si abondamment véhiculée par les journaux français.

Encore faut-il préciser que cette « bonne intention » de vouloir ici combattre l'afropessimisme restera une tentative sans lendemain, disparaissant à jamais des éditions suivantes de Bréal (2004, 2008) et ne faisant pas plus école dans tout le reste de l'édition scolaire.

Concluons cette partie en notant qu'une telle continuité persistante de la diffusion dans les manuels scolaires de France, de ces lieux communs d'Africains barbares s'entretenant sans véritables raisons apparentes, est non seulement erronée du point de vue scientifique mais aussi totalement humiliante pour d'éventuels élèves d'origine africaine, et fort dangereuse pour les autres dans la mesure où elle perpétue dans leur esprit une vision caricaturale et néocoloniale du continent d'où viennent leurs camarades de classe.

Ne pas amener les élèves à la réflexion sur les causes sociales et politiques du génocide revient à distiller dans leurs esprits qu'il procède d'un « *état de nature sur lequel les hommes n'auraient pas de prise... (ce qui fournit) un terreau (...) dans lequel le négationnisme peut planter des racines* »¹⁹¹.

E. Analyse l'échec de l'ONU et de la communauté internationale

En toute logique, si les Africains sont les seuls responsables de leurs malheurs, cela disculpe de façon anti-proportionnelle les autres et au premier rang desquels se situe l'ONU, l'institution phare de la communauté internationale. Or de l'avis de très nombreux

¹⁹¹ Meïr Waintrater, « *Comment ne pas reconnaître un génocide* » Revue d'Histoire de la Shoah, N°190, janvier-Juin 2009, « *Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi* », pages 175.

observateurs, spécialistes, et d'une Commission indépendante d'enquête de l'ONU initiée le 18 mars 1999 par son Secrétaire Général Kofi Annan et dont les travaux ont abouti en décembre 1999¹⁹², l'échec de l'ONU est patent et les responsabilités collectives et personnelles bien établies.

➤ **Rappel**

« Le génocide n'était pas inévitable. Il aurait aussi pu être arrêté une fois commencé. Ce n'était ni une tempête, ni le résultat des forces impersonnelles de l'histoire. C'était le résultat de décisions politiques, prises par des hommes politiques (...). »

Alison des Forges, Audition à l'Assemblée nationale, le 16 juin 1998

Là se situe l'inavouable. Le rapport de la commission indépendante d'enquête de l'ONU, insiste dans son introduction sur l'importance du génocide des Tutsis au Rwanda de 1994 qui *« constitue l'un des événements les plus abominables qui entacheront à tout jamais le XXe siècle dans la mémoire des hommes. »*

Puis il ajoute que

« Outre qu'elle n'a pas empêché le génocide, la communauté internationale n'a pas fait cesser la tuerie une fois qu'il a commencé. Cette défaillance a laissé de profondes blessures dans la société rwandaise et pèse encore aujourd'hui sur les rapports assombris entre le Rwanda et la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies. Les plaies ouvertes alors doivent être pansées, pour le bien du peuple rwandais et pour celui de l'ONU. C'est pour le Rwanda, pour l'ONU et pour tous ceux, où qu'ils se trouvent, qui risqueraient d'être victimes d'actes de génocide à l'avenir, qu'il importe d'établir la vérité. » (...)

« C'est sur le système des Nations Unies tout entier que retombe la responsabilité de n'avoir su ni prévenir ni mettre fin au génocide au Rwanda. La carence première a consisté à ne pas mobiliser les ressources et l'engagement politique qu'appelaient les événements du Rwanda et la présence des Nations Unies dans le pays. Les États Membres ont persisté à ne pas témoigner de la volonté politique voulue et à se refuser d'agir de façon suffisamment résolue. Ces pesanteurs, qui ont influé sur l'action du Secrétariat et la prise de décisions au Conseil de sécurité, ont également transparu dans les difficultés qu'il a maintes fois fallu surmonter afin d'obtenir les troupes nécessaires à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) Enfin, bien que la MINUAR se soit ressentie d'une pénurie chronique de ressources et du faible rang de priorité politique auquel elle a été maintenue, il convient aussi de faire observer que de graves erreurs ont été commises dans l'affectation des moyens mis à la disposition de l'ONU.. »

La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) fut une mission de l'ONU au Rwanda créée en octobre 1993 et dissoute en mars 1996. D'août 1992 au 12 juillet 1993, les différents protagonistes du Rwanda participèrent, sous l'impulsion de la communauté internationale, à des négociations de paix. Ces discussions aboutirent aux « accords d'Arusha ». Pour soutenir la réalisation de ces accords, l'ONU décida, dans sa résolution 872 du 5 octobre 1993, d'envoyer une mission de paix, au titre du chapitre VI de la Charte des Nations unies.

*"[...]Se félicitant de la signature de l'Accord de paix d'Arusha (y compris ses Protocoles) le 4 août 1993, et exhortant les parties à continuer de le respecter pleinement, [...]Décide de créer une opération de maintien de la paix intitulée la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) pour une période de six mois, [...]."*¹⁹³

¹⁹² Dont le rapport est disponible sur le site de l'ONU:

<http://www.un.org/french/peace/rwanda.htm>

¹⁹³ Résolution 872, <http://www.un.org/french/documents/sc/res/1993/872f.pdf>

Le général canadien Roméo Dallaire fut nommé commandant de cette mission constituée d'environ 2 300 hommes, essentiellement des Bengladais, des Belges et des Ghanéens.

L'ONU est prévenue du génocide mais ne réagit pas : pourquoi ?

Comparaissant le 24 septembre 2008 à la barre comme témoin de la défense à l'occasion du procès intenté par *SOS Racisme* contre Pierre Péan, le Colonel Luc Marchal, chef des Casques bleus belges de la *Mission des Nations Unies au Rwanda* (Minuar), a confirmé avoir, en janvier 1994, été informé par un certain « Jean-Pierre », qu'un génocide se préparait à l'encontre des Tutsi. Contre toute attente, à Manhattan, l'ONU refusera pourtant à Roméo Dallaire, alors chef militaire de la Minuar, de s'attaquer aux caches d'armes du génocide !

Dans sa résolution 909 du 5 avril 1994, le mandat de la Minuar fut prolongé jusqu'au 29 juillet 1994. Mais le même jour, à la veille du début du génocide, Jean Bernard Mérimée, représentant permanent de la France à l'ONU, est le seul au Conseil de sécurité à soutenir explicitement la participation de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) au gouvernement de transition en place à Kigali. La CDR est un parti extrémiste Hutu appelant ouvertement à l'extermination des Tutsi.

Quinze jours après le début du génocide, le 20 avril : Le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité un rapport (S/1994/470) contenant trois options :

- 1) Renforcement immédiat et massif de la MINUAR en vue d'arrêter les combats et les massacres, ce qui exigerait qu'elle soit dotée de plusieurs milliers de soldats supplémentaires et de pouvoirs de coercition en vertu du Chapitre VII de la Charte;
- 2) Réduction des effectifs de la MINUAR (à 270 hommes tous grades confondus), qui servirait d'intermédiaire entre les parties afin d'essayer de les amener à un accord de cessez-le-feu;
- 3) Retrait total de la MINUAR.

Le porte-parole du Secrétaire général annonce que le Secrétaire général préfère la première option et n'est pas favorable à la troisième. Le Conseil de sécurité adopte, le 21 avril, à l'unanimité la résolution 912 (1994) dans laquelle il décide de modifier le mandat de la MINUAR et de réduire ses effectifs à 270 hommes. Jean-Bernard Mérimée fait voter par la France cette réduction. Au Conseil de sécurité, 28 avril, l'Ambassadeur du Nigéria, Ibrahim A. Gambari déclare que le débat qui a eu lieu sur le Rwanda au Conseil de sécurité en avril 1994 n'a guère porté sur les massacres de civils mais était axé sur le cessez-le-feu. Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1994/518), le Secrétaire général invite, le 29 avril, le Conseil à réexaminer la résolution du 21 avril en insistant sur le fait que le mandat révisé de la MINUAR ne permet pas à cette dernière de prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux massacres..

Fin avril 1994 Jean-Bernard Mérimée, représentant de la France au Conseil de Sécurité, s'oppose fermement à ce que celui-ci qualifie de " génocide " les massacres perpétrés contre les Tutsis du Rwanda.

Le 17 mai 1994, malgré l'opposition de la France représentée par Jean-Bernard Mérimée, la résolution 918 imposa un embargo sur les armes, étendit le mandat de la mission et rétabli l'effectif de la Minuar à celui de ses objectifs initiaux : 5500 hommes.

Le 8 juin 1994 la « Minuar II » fut décidée par la résolution 925. Mais le génocide des Tutsi du Rwanda est déjà réalisé à 90%. La lenteur de la mise sur pied de cette MINUAR II justifia, sur proposition de la France, la mise sur pied de l'opération Turquoise.

Le rapport de la commission d'enquête de l'ONU conclut : « *Face au risque de génocide qui pesait sur le Rwanda et au passage à l'acte systématique qui a suivi, l'obligation d'agir qu'avait l'ONU transcendait les principes auxquels a jusqu'à présent répondu le maintien de la paix. Il ne peut en effet y avoir de neutralité face au génocide, d'impartialité face à une campagne d'extermination dirigée contre un groupe de population. Bien que la présence des soldats de la paix de l'ONU au Rwanda ait d'abord pris la forme d'une opération de maintien de la paix classique visant à assurer l'application d'un accord de paix existant, les débuts du génocide auraient dû amener les décideurs de l'ONU, Secrétaire général et Conseil de sécurité, d'une part, fonctionnaires du Secrétariat et responsables de la MINUAR, de l'autre, à se rendre compte que le mandat initial de la Mission, de même que le rôle de médiateur neutre dévolu à l'ONU, ne répondaient plus aux impératifs de la*

situation et qu'une intervention plus énergique d'un autre ordre s'imposait, de même que la mobilisation des moyens nécessaires à cet effet. »¹⁹⁴

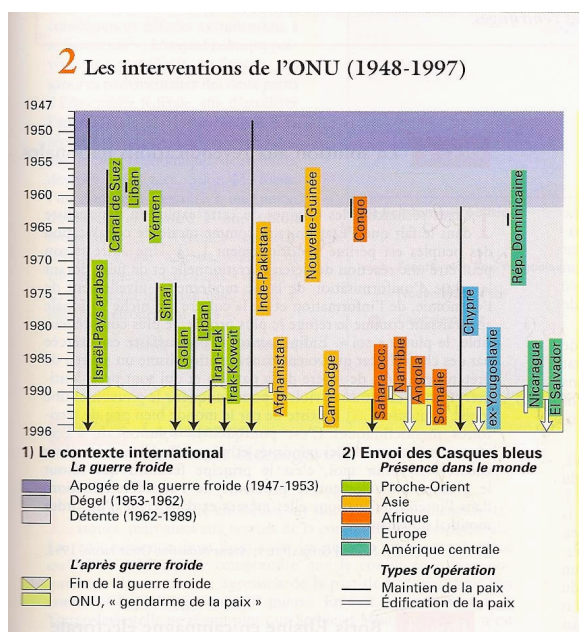
1. Omissions de l'échec de l'ONU et de la communauté internationale

Et pourtant très peu de manuels abordent vraiment le sujet. Si beaucoup consacrent quelques paragraphes aux difficultés et déception de l'ONU depuis la fin de la guerre froide, la plupart omettent complètement d'évoquer le fiasco de l'ONU au Rwanda en 1994.

La très grande majorité des manuels omettent même totalement de citer la moindre intervention de l'ONU au Rwanda en 1994, méconnaissant en particulier la MINUAR (Bréal 2008). Alors que des chronologies rassemblent toutes les autres interventions. (Bréal 98, Bréal 2004) aucune mention n'est faite ni du Rwanda ni d'une éventuelle intervention onusienne.

Dans le Bréal 98 (qui rappelons-le, omet totalement d'informer sur le génocide des Tutsi) sur la carte de la page 235 intitulée « *la donne politique mondiale au début des années 90* » le figuré correspondant dans la légende aux « *conflits persistants* » est mentionné pour le Burundi. Aucune mention du Rwanda.

La page 244 se propose de fournir aux élèves les éléments de compréhension de « *la nouvelle donne mondiale* »



Est d'abord pointé « *un espoir déçu, l'ONU* ». Après avoir expliqué par la fin des tensions Est-Ouest un début de renouveau de l'ONU, les auteurs du manuel en précisent les limites, sans nommer le cas du Rwanda : « *Mais la fréquente neutralité des forces d'intervention des Nations Unies, la plupart du temps forces de simple interposition comme au Liban ou en ex-Yougoslavie, et le coût et la complexité de ses missions entraînent souvent son enlisement et sa dépendance vis-à-vis des grandes puissances, principalement les États-Unis.* »

L'échec lourd de conséquences humaines de la Minuar au Rwanda n'est pas évoqué. Dans le graphique de la page 245, présentant « *les interventions de l'ONU* » de 1948 à 1997, le Rwanda reste totalement absent.

Dans cette nouvelle donne mondiale, les élèves lecteurs de ce manuel sont donc en droit de penser et de dire qu'il ne s'est strictement rien passé de grave au Rwanda, puisque ni ce pays, ni le troisième plus important génocide du XX^{ème} siècle qui s'y est déroulé n'est indiqué ni même évoqué.

Et pourtant quel meilleur exemple que le fiasco de l'ONU en 1994 au Rwanda, incapable malgré la présence de la MINUAR d'empêcher le troisième plus grand génocide du XX^{ème}

¹⁹⁴ « *Rapport de la commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda* », page 55

siècle, les auteurs pouvaient-ils donner aux élèves de cette « inefficacité » de l'ONU qu'ils avaient eux-même pointé dans leur problématique ?

Le Bordas 98 évoque page 216 le nouveau rôle de l'ONU sous le titre de partie suivant : « *La communauté internationale semble impuissante* » . Il est notamment précisé :

« Le renforcement de la paix se heurte toutefois à l'interdiction, inscrite dans la charte, d'ingérence dans les affaires des États. Cela est d'autant plus grave que la plupart des conflits actuels sont des guerres civiles. Le droit d'ingérence humanitaire, qui permet depuis 1990 de définir les couloirs humanitaires d'urgence, ne permet que des actions très limitées. »

Il est curieux que les auteurs de ce manuel n'aient pas jugé utile de donner aux élèves un exemple de ces « limites » . Puis le manuel insiste sur les nécessités de réformer l'ONU

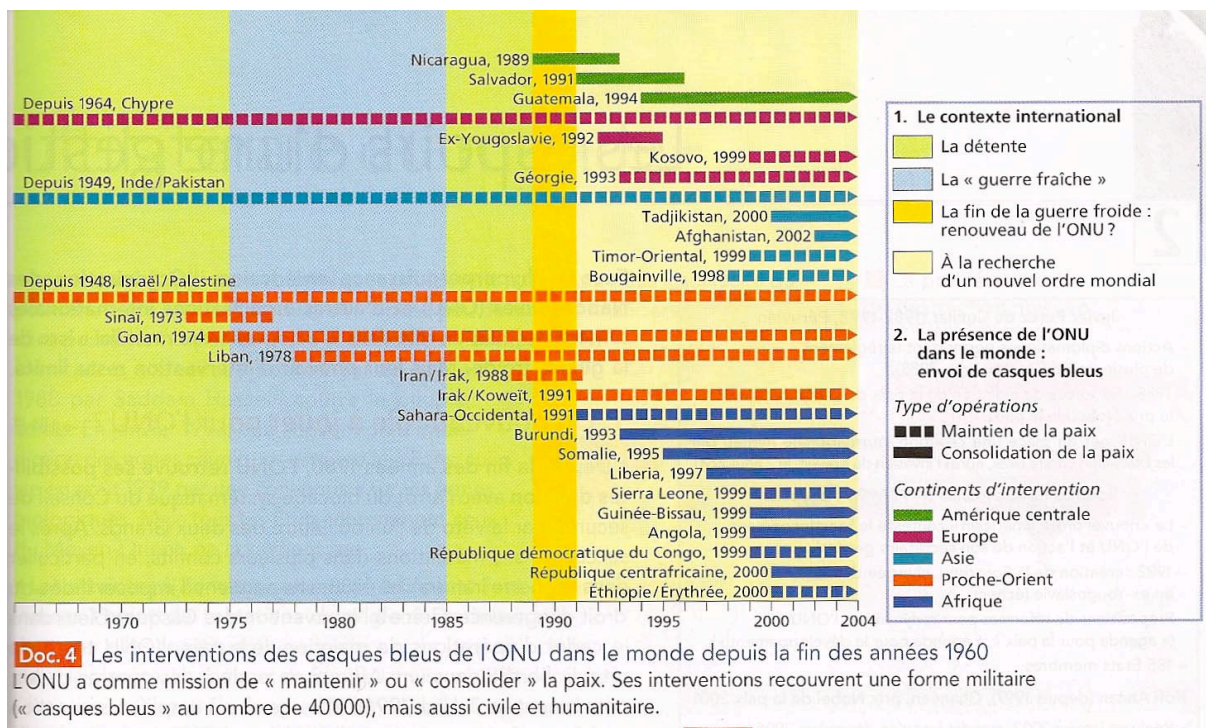
« Faut-il réformer l'ONU? Depuis la fin de la guerre froide, l'Organisation a effectué plus d'interventions militaires que dans les 40 années précédentes. Mais son action est entravée par son manque de moyens financiers: son budget de fonctionnement est de plus en plus lourd et les États tardent souvent à payer leur contribution. Surtout, l'ONU ne possède pas de véritable armée. En 1992, le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a proposé la constitution d'une armée internationale, la Force des Nations unies, mais ce projet reste lettre morte (doc. 1). Certains réclament aussi l'élargissement du Conseil de sécurité à de nouveaux pays (Japon, Allemagne) ou à des organisations régionales (Union européenne, CSCE). Face au « nouveau désordre mondial », il apparaît urgent de réinventer les instruments de la paix. »

Mais, si la question de la responsabilité de l'ONU dans ce type de conflit est posée, aucun exemple concret n'est proposé aux élèves en illustration de ce thème. Le Rwanda n'est absolument pas évoqué dans ce chapitre. Le fiasco de l'ONU non plus.

Parfois cette omission se double d'une apologie ou défense du secrétaire général de l'époque, **Bréal 2004**, **Hatier 2004**, sans qu'il soit évoqué son rôle (ou plutôt son inaction) au moment du génocide des Tutsi en 1994.

(**Bordas 1998**)

Les élèves n'en sauront guère plus dans le **Bréal 2004** qui leur propose double page (94-95 pour les S ; 168-169 pour les L et ES) consacrée à la question suivante : « *Quel rôle pour l'ONU : résurrection ou marginalisation ?* »



Belle continuité avec les éditions précédentes, le Rwanda n'apparaît pas dans le tableau qui se veut exhaustif sur les interventions de l'ONU. Sont pourtant bien répertoriées et classées toutes les interventions des casques bleus depuis la fin des années 1960 : sont indiquées celle au Burundi en 1993, celle en Somalie en 1995, mais entre les deux il ne s'est rien passé au Rwanda !!!!!

Par contre, la même page propose à la réflexion des élèves un texte de Stéphane Hessel (plusieurs fois ambassadeur de France), extrait de son article du 24 juillet 1996 paru dans le Monde et intitulé « *M. Boutros-Ghali n'a pas démérité* ». L'extrait de cet article dénonce le « caractère choquant de l'attitude de Washington » à l'égard de l'ONU, voulant « imposer un secrétaire général encore plus attentif aux intérêts américains ». Les élèves lecteurs de ce manuel ne pourront qu'approuver cette défense du secrétaire de l'ONU entre 1992 et 1996, qui n'a en effet pas démérité ; en effet, rien dans ces deux pages ne permettent à ces mêmes élèves de comprendre que l'ONU sous le secrétariat même de Boutros-Ghali n'a pas pu empêcher le génocide des Tutsis du Rwanda., et ce malgré les nombreux appels à l'aide à son supérieur de Roméo Dallaire, chef de la Minuar.

Dans le texte du cours (page 170), les auteurs enfoncent le clou :

Grâce à l'intervention des Casques bleus dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, l'ONU tente de rétablir l'ordre dans une Afrique en proie à des guerres civiles notamment au Tchad (1994). Elle cherche à amplifier son action par des opérations de consolidation et d'imposition de la paix, alliant interventions militaires et humanitaires, comme ce fut le cas en Somalie en 2002. »

De ce point de vue l'échec de l'ONU au Rwanda en 1994 n'a sans doute pas lieu d'être mentionné aux élèves. C'est somme toute un détail probablement. Il est plus important de préciser que l'ONU est « marginalisé » par la faute des Etats-Unis .

Le Magnard 2004 rappelle succinctement dans le chapitre consacré aux « limites d'un nouvel ordre mondial » (page 134) et une sous-partie consacrée au « réveil de l'ONU » « la création des tribunaux pénaux internationaux chargés de juger les crimes commis en Yougoslavie

(1993) et au Rwanda (1994)... » mais le fiasco de l'ONU au Rwanda est totalement masqué par la description de son « réveil ». La MINUAR n'apparaît pas non plus sur la carte de la page 135 consacrée aux opérations de l'ONU dans le monde depuis 1945.

Dans le **Magnard 2008**, si le Rwanda apparaît bien avec le figuré « *Guerres civiles ou soulèvements intérieurs* » sur la carte des principaux conflits depuis 1990 (page 174), il ne figure nullement sur la carte suivante où pourtant sont indiqués « *les missions de paix engagées depuis 1991* » au nom de l'ONU. Pour les auteurs du manuel aucune Minuar, aucune opération Turquoise n'ont eu lieu au Rwanda. Le pays est tellement petit sur une mappemonde, il faut dire... Notons cependant, qu'à l'occasion d'un corrigé de sujet de commentaire de document de type baccalauréat est évoqué dans façon d'ailleurs ambiguë le « *génocide au Rwanda* ».

Dans le **Belin 2008** le rôle de l'ONU est étudié très succinctement dans la partie du cours sur l'Afrique, page 178.

Les limites du « droit d'ingérence »

Face à ces tragédies, les organisations humanitaires réclament depuis les années 1970 la création d'un droit d'ingérence humanitaire, mais l'ONU peut difficilement agir à l'encontre de la souveraineté des États. Elle envoie des casques bleus pour s'interposer entre les belligérants, mais ses décisions sont souvent trop tardives.

Le fiasco onusien face au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 n'est pas du tout évoqué directement et donc pas expliqué. De l'échec de l'ONU et de la communauté internationale incapables d'empêcher le génocide les auteurs s'en tiennent à des explications générales, alors que l'utilisation d'un extrait de texte de Jean Hatzfeld dans ce même manuel, nécessitait de reprendre ici l'exemple du cas rwandais. Or ces explications générales, si elle gardent leur valeur à l'échelle mondiale, sont totalement inopérentes, voire fausses, au sujet du Rwanda. L'envoi des casques bleus n'a pas été « *trop tardif* » puisqu'une mission de l'ONU était présente sur les lieux, la MINUAR et avait les informations sur la préparation du génocide, la volonté d'agir en conformité avec sa mission grâce au colonel Dallaire, et les moyens d'agir avec quelques 2500 hommes. Mais les auteurs du manuel, en omettant de signaler aux élèves l'existence de la MINUAR et surtout la décision criminelle du Conseil de Sécurité de la réduire à 250 hommes au moment où commence le génocide, masquent de fait les vraies responsabilités de cet échec.

Dans le chapitre du **Hatier 2004** intitulé « *Comment redéfinir les relations internationales ?* » les auteurs expliquent que depuis la fin de la guerre froide « *l'ONU retrouve sa marge de manœuvre* ». La politique de Boutros Boutros-Ghali, très francophile et pourtant, ne l'oublions pas, à la tête de l'ONU au moment du génocide, est valorisée dans le cours. Son fiasco au Rwanda est donc bien sûr totalement absent de ce panégyrique.

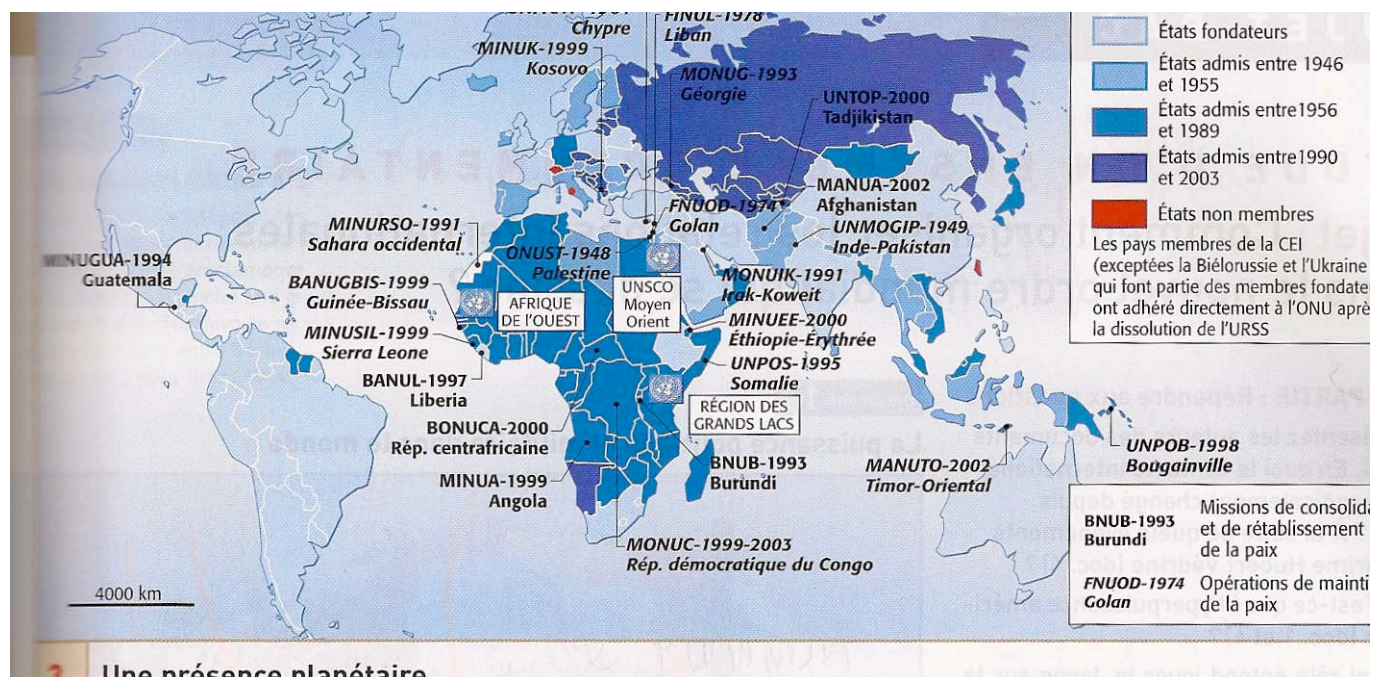
Les auteurs pointent cependant les limites de l'action de l'ONU: « *le budget de l'ONU est insuffisant et elle n'a pas d'armée permanente* » ; « *l'ONU ne peut compter que sur la volonté des États parfois réticents* » ; les auteurs ne précisent pas quels États auraient pu gêner ainsi l'efficacité de l'ONU. Sauf que tout le reste de la double page fustige l'unitarisme américain et valorise des pays comme « *l'Allemagne ou la France, qui a menacé d'utiliser son droit de veto contre l'intervention en Irak, défendent une vision multilatérale et tentent toujours de construire un monde multipolaire.* »

Le seul exemple d'échec des casques bleus est choisi en Bosnie : « *leur action s'en trouve parfois paralysée comme en Bosnie, où ils assistent impuissant au massacre de 7000 civils bosniaques à Srebrenica, zone placée sous leur protection, en 1994* »

Sans nier la gravité et l'exemplarité du fiasco de Srebrenica il est curieux là aussi que les auteurs du manuels n'aient pas pensé utiliser ici l'exemple hautement plus parlant encore du génocide des Tutsi du Rwanda avec un million de victimes pourtant officiellement sous protection de la MINUAR, avec des casques bleus assassinés par les génocidaires, avec une curieuse décision « politique » du Conseil de sécurité de réduire les effectifs de la MINUAR au début du génocide et ce malgré les appels à l'aide du patron de cette mission de l'ONU le général Dallaire...

Puis, pas plus dans le dossier qui suit sur « *le réveil de l'ONU* » (page 142-143) que dans les deux sujets de bac proposés aux élèves, n'est évoqué, abordé ni même de façon allusive, le cas du génocide au Rwanda de 1994.

Dans le dossier les occasions ne manquaient pourtant pas de la faire. Mais la chronologie qui pourtant rappelle pour 1992 « *la résolution 794 du Conseil de sécurité autorisant le recours aux casques bleus en Somalie et l'envoi de forces armées (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie* » oublie totalement d'évoquer l'échec de la MINUAR. Celle-ci n'apparaît même pas sur la carte de la page 143 qui pourtant recense toutes les missions de l'ONU y compris celle de la BNUB en 1993 au Burundi ! Décidément il ne s'est rien passé au Rwanda et la MINUAR est devenue une mission fantôme !...



Les « difficultés du terrain » pour les soldats de l'ONU sont évoqués par une photo d'un casque bleu pris en otage à Sarajevo en mai 1995. L'assassinat des dix casques belges protégeant une première ministre rwandaise et aussi malheureusement première victime des génocidaires du Hutu power aurait été plus parlant encore pour les élèves. Pourquoi donc ne pas diversifier les exemples puisque celui de l'ex-Yougoslavie a déjà été utilisé à maintes reprises dans ce manuel (pages 143 et 145) ?

Le sujet de synthèse proposé aux élèves à partir de ce dossier sur « *les difficultés nouvelles* » auxquelles est confrontée l'ONU aurait pourtant mérité un document sur le fiasco rwandais propre à susciter la réflexion des élèves.

Or l'élément du dossier qui incite le plus les élèves à réfléchir à l'éventuelle impuissance de l'ONU est un paragraphe d'un extrait de texte qui pointe très clairement la responsabilité des Etats-Unis (voir plus loin page*)

Dans le **Hatier 2008** aucune information sur le drame rwandais n'apparaît dans la double page consacrée au rôle de l'ONU dans les relations internationales (page 108-109). Une carte, assez complète pourtant, recensant les interventions de l'ONU dans le monde depuis 1949 ne mentionne même pas l'existence de la MINUAR au Rwanda en 1994. Ni dans la partie du cours, page 111, présentant la création des Tribunaux pénaux internationaux par l'ONU et valorisant Boutros Boutros Ghali qui aurait été « *l'instigateur de la doctrine de la diplomatie préventive : l'Agenda pur la paix* ». Les auteurs du manuel auraient pu préciser que cette diplomatie préventive n'a pas été très efficace au Rwanda, puisqu'au moment où commence le génocide le Conseil de sécurité décide probablement de façon « préventive » de réduire à 1/10^{ème} la MINUAR.

La seule allusion au drame se situe dans un sujet d'analyse de document, proposé aux élèves page 116, qui évoque le fait que « *les conflits les plus récents ont été (...) mal réglés (par l'ONU) au Burundi, au Rwanda et en Somalie* ». Comment les élèves totalement dénués d'informations à ce sujet peuvent-ils comprendre cette allusion à un fiasco de la MINUAR dont ils ne connaissent rien et analyser correctement ce texte ?

Vient ensuite toute une série de manuels qui n'omettent plus l'intervention de l'ONU au Rwanda, dépassent la simple allusion, mais oublient de préciser que ce fut un échec total. Certains manuels révèlent même dans la dénomination de cette intervention un manque particulier de rigueur.

Ainsi dans le **Bertrand-Lacoste 1998** : dans la double page 236-237 consacrée à la problématique « *Vers un renouveau de l'ONU* » le cas rwandais est cité dans la chronologie, mais de bien curieuse façon :

« 1994(juin) Envoi d'une mission d'observation au Rwanda. »

Les auteurs accumulent ici erreur et omission. Ils ne précisent pas la dénomination de cette « mission » contrairement à toutes les autres FUNU, FINUL, FOPRONU, APRONUC, présentées plus haut dans le reste de la chronologie. Pourquoi ne pas préciser que c'était la MINUAR, car en juin 1994 aucune autre mission n'a été décidée que celle-ci ? En réalité il s'agissait là de la MINUAR II qui fut décidée par la résolution 925, le 8 juin 1994.

Cette omission cache en fait la création d'une première MINUAR le 5 octobre 1993, par résolution 872, avec un mandat qui fut prolongé jusqu'au 29 juillet 1994 par la résolution 909 du 5 avril 1994. Cette mission n'était d'ailleurs nullement « *d'observation* », nouvelle erreur des auteurs, mais d'accompagnement d'un processus de paix afin soutenir la réalisation des accords d'Arusha, au titre du chapitre VI de la Charte des Nations unies.

Cette accumulation d'erreur, de confusion et d'omission dans une même petite phrase peut surprendre de la part de professeurs d'histoire. Mais là encore, au-delà d'une méconnaissance du dossier, elle peut malheureusement correspondre à une présentation très tendancieuse du drame rwandais. Car omettre de parler de cette première MINUAR dispensent les auteurs du manuel de préciser que cette mission a totalement échoué, malgré les avertissements répétés de son commandant Roméo Dallaire, à empêcher le génocide qui se déroulait pourtant sous ses yeux. Or la problématique de cette double page semble vouloir faire comprendre aux élèves que l'ONU, paralysé du temps de la guerre froide (document 5 page 237) connaît un réel renouveau depuis 1988 (doc N°6 page 237). Taire le fiasco de l'ONU au Rwanda peut donc se comprendre d'un point de vue didactique : ne pas troubler la réflexion des élèves, ne pas les détourner de l'essentiel par des considérations annexes. L'échec de l'ONU au Rwanda, de fait ici totalement omis, a pu ainsi devenir aux yeux des auteurs qu'un détail, inutile du point de vue pédagogique, néfaste même à la méthodologie didactique car risquant de brouiller la clarté de la démonstration. Sauf que ce détail pèse près d'un million de morts et

que justement, l'évocation du fiasco de la MINUAR I pourrait permettre une réflexion plus approfondie de nos élèves, futurs citoyens du monde, sur les difficultés de l'ONU.

Mais il y a encore une autre raison à ce silence au sujet du fiasco de la MINUAR I : c'est qu'une de ses causes fut que quinze jours après le début du génocide, le 21 avril 1994, la résolution 912 de l'ONU, réduisit les effectifs de la Minuar à 270 personnes, soit 10 % de ce qu'elle était sur le terrain (une force de 2500 casques bleus) et 5 % de ce qui avait été prévu initialement, et ce au moment même où les massacres atteignaient leur plus haute intensité. Cette décision a été prise à l'unanimité du Conseil de sécurité. Mais la France et le gouvernement génocidaire rwandais qui siégeaient à ce Conseil ont milité pour obtenir cette décision ahurissante mais qui laissaient les génocidaires totalement libres pour un temps de « génocider ».¹⁹⁵

En omettant de signaler la MINUAR I, les auteurs de ce manuel omettent du même coup de parler de ce gravissime dysfonctionnement de l'ONU et donc, en dernière instance, des manipulations de la diplomatie française destinées à couvrir le génocide perpétré par leurs alliés.

Dans une double page consacrée aux autres acteurs que l'ONU sur la scène internationale on peut lire dans le **Bertrand-Lacoste 2004** page 159 un texte sur « *le droit d'ingérence humanitaire* ».

L'expression est apparue à la fin des années 1980 sous la plume de Mario Bettati, professeur de droit international, et de Bernard Kouchner, homme politique français, cofondateur de Médecins sans frontières lors de la guerre du Biafra en 1968.

Depuis, de nombreuses ONG interviennent partout dans le monde. En 1990, l'ONU vote une résolution sur « l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et de situations d'urgence du même ordre ».

La première intervention armée occidentale s'appuyant sur le droit d'ingérence a lieu au Kurdistan irakien, où les populations civiles kurdes sont massacrées par Saddam Hussein après la guerre du Golfe (1990-1991).

Les interventions se multiplient durant les années 1990 : en Somalie, sur initiative de l'ONU (1992), au Rwanda, sur décision de la France (1994), en Croatie (1992), à Sarajevo (1994) et en Bosnie (1996) avec action conjointe de l'UE, de l'ONU et de l'OTAN, puis au Kosovo sous la responsabilité de l'OTAN et au Timor (1999) sous celle de l'ONU.

Sans aucune autre précision ni dans le cours ni dans un autre document qui aurait pu leur révéler son ambiguïté et son fiasco total, les élèves ne peuvent que considérer positivement cette « intervention », « *sur décision de la France* », cette « *ingérence humanitaire* » notion proprement valorisante définie d'ailleurs par un Français.

Par contre, page 161 où un paragraphe du cours se pose la question de savoir si « *l'ONU est un instrument de paix ?* » le cas rwandais et le fiasco de la MINUAR ne sont absolument pas

¹⁹⁵ Voir Jacques Morel, op cit page 755-759

évoqué au profit de l'exemple tant de fois répété par ailleurs de son impuissance en ex-Yougoslavie.

Dans le sujet de bac « étude d'un ensemble documentaire » sur « *l'ONU dans le monde : quels moyens pour quelles actions* » le cas rwandais n'apparaît pas plus. Une seule occurrence sur la carte « *Les missions de l'ONU depuis 1945* » avec le figuré « *missions achevées* » et bien sûr sans aucune explication. Les auteurs ont préféré utiliser de nouveau et à maintes reprises les exemples yougoslave, somalien, kurde, haïtien, afghan. Le drame rwandais, le pire en terme de nombre des victimes et d'échec de l'ONU demeure totalement absent ! Ils ne retiendront de l'intervention au Rwanda « **sur décision de la France** » dans un contexte qu'ils ignorent donc totalement, que la surface avouable, la « publicité » « humanitaire » telle que les médias l'ont propagé à l'envi au moment des faits, le « beau rôle » des Français. N'oublions pas que c'est ce même manuel qui réalise ce tour de force de ne jamais citer une seule fois le mot de « tutsi »¹⁹⁶. Par contre le sort malheureux des réfugiés hutus est mis en valeur. Comble de la théorie implicite du « double génocide ».

On peut lire dans le **Nathan 2008** :

Du Moyen Orient à la Somalie, de l'ex-Yougoslavie au Rwanda, l'ONU intervient en 10 ans dans plus de conflits régionaux qu'elle ne l'avait fait au cours des 45 premières années de son existence. Elle met en œuvre un droit d'ingérence qui permet à la communauté internationale d'intervenir plus souvent (...) En 1994, (le Conseil de Sécurité) autorise la France à employer « tous les moyens » nécessaires pour protéger les civils au Rwanda, pris dans un génocide entre deux ethnies, les Tutsis et les Hutus .

Avec à l'appui une définition de ce droit d'ingérence et une photo qui, en date de 1996, présente une colonne de réfugiés. Outre l'expression qui induit l'idée du double génocide analysée plus haut, il y a là une accumulation de flou, d'ambiguïté et d'erreur qui permet, de fait, de dissimuler l'essentiel. Les élèves de 2008 ne sauront pas plus que ceux de 1998 que l'intervention de l'ONU a été un fiasco total puisque le génocide de près d'un million de personnes, Tutsis et Hutus modérés n'a pas pu être empêché, le Conseil de Sécurité ayant même voté une réduction de la Minuar à 270 soldats en plein massacre¹⁹⁷. Or, dans le cadre d'un paragraphe sur le « *renouveau de l'ONU* » il eût été plus honnête de présenter à travers cet exemple rwandais les difficultés et parfois l'impuissance totale de l'ONU et d'en analyser les causes. Au contraire, à la simple lecture de ces quelques lignes, les élèves peuvent imaginer que l'intervention de l'ONU et de la France (sans que son nom « opération Turquoise » ne soit d'ailleurs indiqué) a vraiment réussi à « *protéger les civils* ».

¹⁹⁶ Résumé du manuel.

¹⁹⁷ **13 avril 1994**: Le lieutenant-colonel Augustin Bizimungu est promu major-général et chef d'état-major des armées. Il demande un cessez-le-feu du FPR en échange de l'arrêt des massacres.

14 avril 1994: En réponse à la demande de renforts du général Dallaire, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'Onu exige un cessez-le-feu d'ici le 30 avril comme condition au maintien de la Minuar au-delà du 7 mai. La France appuie cette initiative.

16 avril 1994: Départ du contingent militaire belge de la Minuar (780 casques bleus).

21 avril 1994: La résolution 912 du Conseil de sécurité des Nations unies réduit les effectifs de la Minuar de 2 500 à 270 casques bleus.

4 mai 1994: A Paris, devant l'Assemblée nationale, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, pose un cessez-le-feu comme condition impérative à une intervention internationale.

(chronologie « Toute l'histoire du Rwanda » sur site de RFI)

http://www.rfi.fr/actu/fr/articles/052/article_27210.asp

La seule indication sur les échecs « de la plupart des interventions » de l'ONU est rédigée sous une forme très générale page 111 :

L'échec de la plupart de ces interventions montre toutefois que ni liberté, ni la démocratie ne s'imposent et que, sans le consentement du peuple concerné, toute intervention, même engagée avec les meilleures intentions, est inefficace.

La réflexion est probablement juste si on en reste au niveau de la généralité. Du coup les échecs de l'ONU et de l'intervention française citée un peu plus haut ne sont absolument pas précisés ni mesurés. L'idée générale exposée ici selon laquelle il manquerait « *le consentement du peuple concerné* » pour que ce type d'intervention soit efficace, permet de taire ici, dans le cas du Rwanda, l'essentiel de la responsabilité de cette inefficacité. Dans le cas d'un génocide le concept de « *peuple* » est ici ambigu puisque victimes et bourreaux en font partie. Aurait-il fallu en l'occurrence obtenir « *le consentement* » des victimes, comble de l'hypocrisie, et « *le consentement* » des génocidaires, comble de la fausse naïveté criminelle? Il eût été plus honnête de rappeler aux élèves que dans le cas du Rwanda « *les meilleures intentions* » du départ prêtées à la MINUAR pour faire aboutir les accords d'Arusha ont été consciemment sabotées par certains acteurs du Conseil de Sécurité, que celui-ci, malgré les avertissements de Roméo Dallaire responsable de la MINUAR, a lui-même, réduit le nombre de soldats de cette MINUAR, de 2 500 à 270 casques bleus. De préciser également que l'opération Turquoise n'est intervenue que le 27 juin 1994 alors que le génocide contre les Tutsis était quasiment terminé. L'opération Turquoise si tardive est d'ailleurs accusée par certains observateurs d'avoir été proposée par la France surtout pour freiner l'avancée du FPR, adversaires de nos alliés génocidaires, et sous couvert de « *protéger les civils au Rwanda* » et de permettre d'exfiltrer vers le Zaïre ces mêmes génocidaires grâce au bouclier humain des « hutus ». C'est en effet un peu plus complexe que la phrase du manuel citée au-dessus, mais l'objectif d'une pédagogie destinée à des élèves de Terminale S, ES, L, n'est-il pas de leur faire entrevoir la complexité du monde contemporain dans lequel ils vont vivre?

En dissimulant ici les véritables responsabilités politiques de l'échec de l'ONU au Rwanda, les auteurs de ce manuel empêchent de fait les élèves, futurs citoyens du monde, de réfléchir vraiment sur les difficultés de la communauté internationale à empêcher des génocides de cet ampleur. Il y a là, du simple point de vue pédagogique, quelque chose de très grave.

Cette analyse se renforce à la vue du sujet de Bac proposé page 134-135 « *Quel est le rôle de l'ONU depuis 1945 ?* ». L'ensemble documentaire propose un extrait d'article de D.Vernet paru dans Le Monde, le 23-24 mars 2003. Celui-ci dénonce l'impuissance de l'ONU du temps de la guerre froide et de l'utilisation abusive du veto. Puis il continue : « *Tout change à la fin des années 1980 avec M. Gorbatchev. Et en effet, du Golfe au Timor, en passant par la Somalie, l'ex-yougoslavie, le Rwanda, l'ONU est intervenue en dix ans dans plus de conflits régionaux qu'elle ne l'avait fait au cours des quarante-cinq premières années de son existence* ». Si l'idée générale est juste, il est pour le moins ambigu de prendre le Rwanda comme exemple, alors que précisément le fiasco de l'ONU a été dans ce cas si catastrophique. Le dossier aurait dû, pour éviter cette ambiguïté, proposer un document qui pouvait donner aux élèves le moyen d'analyser en partie les raisons de cet échec. Au lieu de cela les auteurs du manuel et du sujet propose une caricature qui dénoncent les responsabilités des Etats-Unis d'Amérique dans les difficultés de l'ONU.

Dans le Nathan 2011 aucune information ni sur les causes, ni la description du processus, ni sur les responsabilités internationales. Les difficultés de l'ONU sont évoquées de façon très

générale sans donner aucun exemple. « *L'ONU a toutefois du mal à remplir ses missions; les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas d'être toujours efficace. Les grandes puissances, en premier lieu les États-Unis, restent méfiantes et ne l'utilisent que lorsqu'elles en ont besoin* »

Si les responsabilités générales des États-Unis d'Amérique sont comme toujours pointées du doigt, le fiasco total de l'ONU au Rwanda n'est pas explicitement présenté. Au contraire, le Rwanda n'est alors évoqué que pour illustrer les « espoirs » portés par l'ONU. Ce qui représente un comble du mensonge par omission.

« *Beaucoup d'espoirs reposent sur l'ONU. Les missions de maintien de la paix se multiplient; les casques bleus sont présents sur tous les continents. Le droit d'ingérence permet de porter une aide humanitaire aux victimes des guerres civiles. Une justice pénale internationale se met en place pour juger les auteurs de crimes de guerre ou contre l'humanité, notamment au Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie.* »

Dans le **Hatier 2011** l'échec de l'ONU au Rwanda est clairement évoqué, ce qui est un progrès par rapport à de très nombreux manuels. Mais cela s'arrête là car la seule cause de fiasco fournie à la réflexion des élèves serait la « *multiplication des conflits régionaux* ». Cette multiplication des interventions onusiennes peut être en effet évoquée. Mais elle ne suffit pas à expliquer pourquoi la MINUAR a été réduite au moment même où commence le génocide. C'est ce même et seul argument de la « multiplication » qui a permis à Mr Boutros-Boutros Ghali de se justifier, on l'a vu dans un autre manuel¹⁹⁸, en allant encore plus loin dans la dissimulation et le manque de rigueur puisqu'il prétendait que l'ONU avait à faire face à plusieurs « génocides » en même temps.

2. Omission des réductions de la MINUAR au moment du génocide

Quelques uns parmi les manuels, face à un échec si flagrant, le reconnaissent du bout des lèvres. Mais pratiquement aucun n'évoque les conditions désastreuses dans lesquelles la MINUAR a dû gérer le problème. De nombreuses expressions et façons de présenter le sujet sont floues, ambiguës, voir fausses.

Il y a une logique : omettre la MINUAR et sa réduction, c'est omettre aussi le rôle de la France qui en est grandement responsable

Le Nathan 1998 précise (page 230) :

« *Face aux conflits intra-étatiques et aux guerres civiles, la communauté internationale est particulièrement désarmée. L'article 2 de la Charte des Nations unies affirme en effet la souveraineté des États-nations et implique donc un principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Il s'agit pourtant d'affrontements souvent très meurtriers, en particulier en Afrique : le Rwanda a été le théâtre depuis 1994 d'un véritable génocide...* »

Ce paragraphe est particulièrement ambigu. S'il laisse entendre que l'ONU a été « *désarmée* » face au « *génocide* » au Rwanda, il évacue le fait que le génocide a eu lieu alors même qu'une mission de paix de l'ONU, rompant justement avec cette « non-ingérence » présentée ici comme cause de son inaction, était en cours. Les élèves peuvent donc être induits en erreur. Ce n'est pas l'article 2 de la Charte qui peut expliquer le fiasco onusien dans le drame rwandais, mais bien l'échec d'une mission d'intervention sur les causes duquel on empêche de ce fait les élèves de réfléchir. Lorsqu'on sait par ailleurs que la France est

¹⁹⁸ dans le Nathan 2008

accusée d'être en partie responsable de cet échec on ne peut que s'interroger sur l'objectivité des auteurs de ce manuel.

D'autant que plus loin le manuel fait une vague allusion à l'intervention française « Turquoise » au Rwanda. Cette unique occurrence se situe page 245 dans un sujet d'étude de document sur les « *nouveaux défis* » de l'ONU. Un extrait de texte de Daniel Colard d'octobre 1994 recense les interventions de l'ONU. Celle-ci « *développe la diplomatie humanitaire – lancée par la France et la doctrine Kouchner- par le droit ou le devoir d'assistance à peuples ou minorités en danger (Somalie, Bosnie, Cambodge...)* » L'auteur énumère ensuite les interventions effectuées dans le cadre du recours au chapitre VII et termine par : « *enfin la tragédie du Rwanda (1994), intervention humanitaire de la France* ».

Si l'omission de la MINUAR est totale l'opération Turquoise (qui n'est ni nommée ni vraiment présentée) est bien évoquée comme étant une « *intervention humanitaire* ». Et cela tout à l'honneur de la France, présentée comme l'inventrice de cette « *diplomatie humanitaire* ». Mais les élèves sont loin de pouvoir comprendre que cette opération fut pour le moins ambiguë, car précisément de nombreux observateurs l'ont accusé de n'avoir pas porté vraiment assistance aux victimes du génocide mais plutôt aux génocidaires. Mais puisque l'amalgame « victimes/bourreaux » a déjà été installé dans l'esprit des élèves avec la justification de la théorie du « double génocide », ce manuel est cohérent avec sa ligne mensongère et dissimulatrice. Le rôle de la France est cependant tout à fait valorisé.

Dans le Hachette 2008 le rôle de l'ONU est abordé grâce à un document proposé, page 214, sur sa part de responsabilité.

L'ONU dans les années 1990

Quand le mur est tombé, la fête battait son plein à l'ONU se rappelle un délégué occidental. Pour les Nations unies, c'était avant tout le signe d'une reconnaissance. Durant la guerre froide, l'organisation n'avait jamais réussi à trouver sa place coincée entre les diktats des États-Unis et ceux de l'URSS. [...]

Pendant deux ou trois ans, ce fut un peu l'âge d'or de l'ONU. Bush et Gorbatchev se faisaient les yeux doux et laissaient les Nations unies arbitrer les problèmes de la planète. Sur le continent africain, de nombreux pays voyaient un nouvel espoir dans les Nations unies, celui d'une puissance multinationale et stabilisatrice. Mais cela n'a pas duré [...].

Devant la multiplication des conflits régionaux, les Nations unies éprouvent de plus en plus de difficultés à se montrer efficaces. Au Rwanda, l'ONU est incapable de prévenir le génocide et, au Congo, les Casques bleus sont impuissants.

Tout le monde avait oublié une chose [...], c'est que l'ONU n'est pas une entité indépendante. Dans l'euphorie de la fin de la guerre froide, certains ont fait semblant de croire que toutes les puissances allaient collaborer comme par magie sous l'entité onusienne. C'était une illusion.

Fabrice Rousselot, Libération, 9 novembre 1999.

Ce même article de Libération est d'ailleurs repris dans **le Magnard 2008** qui, après avoir décrit (cf supra) la « barbarie » des génocidaires africains, utilise cet extrait pour aborder la question des responsabilités internationales. Et que font donc les « civilisés » pendant ce temps ? Ils échouent : « **Au Rwanda l'ONU est incapable de prévenir le génocide** ».

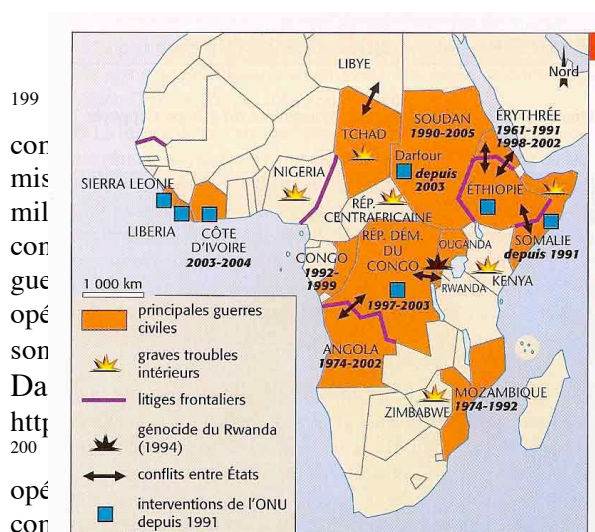
En reprenant l'expression du journaliste, sans donner aux élèves des éléments permettant de le nuancer, les auteurs de ces deux manuels perpétuent dans l'esprit des élèves une grave erreur : car, sans vouloir faire de mauvais jeux de mots, L'ONU a été au contraire maintes fois « prévenue » de la préparation du génocide, ne serait-ce par le chef de la MINUAR lui-même. Roméo Dallaire a d'ailleurs largement démontré dans ses écrits que le secrétariat de l'ONU avait été maintes fois informé¹⁹⁹ et que là résidait son traumatisme : malgré ces informations le Conseil de l'ONU vote le désengagement onusien en toute connaissance de cause.²⁰⁰ Il aurait donc fallu donc écrire « **Au Rwanda l'ONU, bien que prévenue de la préparation d'un génocide, a été incapable de l'empêcher** ». Ce qui aurait suscité bien plus de sujet de réflexion aux élèves. L'expression du journaliste nécessitait donc une plus rigoureuse contextualisation.

Le **Hachette 2008** continue en proposant page 215 un deuxième document sur le thème des « échecs » de l'ONU, mais cette fois-ci sans nommer l'exemple rwandais.

Forces et faiblesses de l'ONU

Les Nations unies sont devenues une tribune internationale naturelle grâce aux longues années de statu quo de la guerre froide ainsi qu'au mouvement de décolonisation. [...] En refusant en 2003, d'autoriser la désastreuse invasion de l'Irak, le Conseil de sécurité a donc épargné à l'ONU un discrédit fatal aux yeux du reste du monde. Mais toute opération coûte de l'argent, et l'ONU n'en a que si les États membres le veulent bien[...]. L'ONU ne dispose d'aucune armée. **Dès lors, les initiatives isolées la France en Côte d'Ivoire et au Tchad ou menées par des coalitions comme l'OTAN en Serbie en 1999), constituent des solutions à la fois plus rapides et plus efficaces.**

Tony Judt, chroniqueur britannique dans différents journaux new-yorkais, connu pour ses prises de position hostiles à la politique extérieure israélienne, The New York Review of Books, février 2007.



canadien Roméo Dallaire en charge de la Minuar sur un plan d'extermination des Tutsi (prévoyant la t minutes)), de l'entraînement et de l'armement des ons organisées par des militaires et des gendarmes elges en vue de provoquer le FPR et de lancer une d'armes. En réponse, le chef de la Direction des es (DOMP), Kofi Annan, lui rappelle les limites de Habyarimana.

asp
renforts du général Dallaire, le Département des Onu exige un cessez-le-feu d'ici le 30 avril comme ai. La France appuie cette initiative.

16 avril 1994: Départ du contingent militaire serbe de la Minuar (780 casques bleus).

21 avril 1994: La résolution 912 du Conseil de sécurité des Nations unies réduit les effectifs de la Minuar de 2 500 à 270 casques bleus.

Le problème de l'échec de l'ONU au Rwanda n'est ici évoqué qu'à travers des documents et jamais dans le cours proprement dit. Il est également réduit au minimum, même si ce minimum est un progrès par rapport aux manuels qui l'omettent complètement. En outre ces extraits ne permettent pas vraiment d'expliquer le fiasco de l'ONU en 1994, si ce n'est en dénonçant la « *multiplication des conflits régionaux* ». Mais de la réduction de la MINUAR, de l'aveuglement du très francophile secrétaire général, de l'absence d'écoute des avertissement de Roméo Dallaire, il n'est fait aucune mention.

D'ailleurs la carte de la page 198 n'indique en aucune manière la moindre intervention de l'ONU, et donc de la MINUAR, au Rwanda. Par contre ces extraits permettent de critiquer l'intervention américaine en Irak et de valoriser « *les initiatives isolées de la France en Côte d'Ivoire et au Tchad (...) (qui) constituent des solutions à la fois plus rapides et plus efficaces.* »

Le **Nathan 2008 Le Quintrec** aborde plus explicitement l'échec de l'ONU au Rwanda Dans un texte de Boutros Boutros Ghali consacré à l'analyse des échecs et déceptions le drame rwandais est clairement évoqué. Ce texte a déjà été analysé plus haut dans le cadre de la partie sur la définition d'un génocide²⁰¹ et où il apparaît que le Secrétaire général de l'ONU manque totalement ici de rigueur et très certainement pour dissoudre sa propre responsabilité.

La déception d'un secrétaire général

L'Égyptien Boutros Boutros-Ghali a été secrétaire général de l'ONU de 1992 à 1996.

Il n'y a pas si longtemps, on croyait, à travers le monde, qu'il était possible de déceler un génocide et d'y mettre fin. Le mot d'ordre était: « Plus jamais ». Mais il y a eu d'autres génocides: au Cambodge, où les Khmers rouges ont fait plus d'un million de victimes; dans l'ex-Yougoslavie, où le génocide a pris le nom de « nettoyage ethnique »; en Somalie, où les seigneurs de la guerre, en confisquant l'aide alimentaire destinée aux malades et aux affamés, ont provoqué un génocide par la famine et où 350 000 personnes ont péri avant que le Conseil de sécurité se décide à intervenir; au Rwanda enfin, où un demi-million de personnes ont été victimes de ce qui, sans aucun doute, constitue un génocide. Et pourtant, le Conseil de sécurité n'a pas agi.

Dans son numéro du 1er août 1994, le magazine américain Time publie un entretien au cours duquel j'ai donné libre cours au sentiment de déception que m'inspire l'inaction de la communauté internationale au Rwanda. En 1991, au moment de mon élection, le monde entier pensait que l'ONU pouvait résoudre tous les problèmes de la planète avec quelques milliers d'hommes. Et voici que l'on découvre soudain que l'ONU mène de front 17 opérations différentes et qu'il y a sur le terrain quelque 70 000 hommes, et non quelques milliers. Au lieu de 600 millions de dollars pour financer" les opérations de maintien de la paix, il en faut à présent 3 milliards, à mesure que les États s'effondrent, que les crimes de guerre prolifèrent et que le génocide fait rage.

Les États qui seraient en mesure de redresser la situation sont las, peu disposés à agir, dépourvus de toute vision.

Boutros Boutros-Ghali, Mes années à la maison de verre, Fayard,

²⁰¹ Voir page*

Paris, 1999.

Le fiasco de la communauté internationale et du Conseil de sécurité est clairement évoqué ce qui est là-aussi tout à fait exceptionnel par rapport aux autres manuels et aux autres éditions, et incite à une réflexion des élèves. Mais là encore jusqu'à une certaine limite. Quelques remarques s'imposent :

- ces avancées dans le traitement plus honnête du génocide des Tutsi du Rwanda comme ce texte et celui de la mission parlementaire, se situent quand même dans la partie « document » et non dans le corps du cours, en diminuant l'impact didactique.

- Le secrétaire de l'ONU au moment des faits accuse le Conseil de sécurité et l'inaction de la communauté internationale, comme si sa fonction ne le mettait pas obligatoirement en position d'avoir eu, lui aussi, une part de responsabilité. C'est aussi oublier que siégeait au Conseil de sécurité un représentant gouvernement génocidaire et la France qui le soutenait diplomatiquement.

Il eût fallu pour que les élèves puissent comprendre ce qui ne reste que des allusions de Boutros Boutros Ghali, que les auteurs du manuels les informassent d'une façon ou d'une autre sur l'existence et la réduction de la MINUAR à 250 soldats ce qui n'est malheureusement pas le cas.

En outre, nous l'avons déjà vu, le Secrétaire général de l'époque a tendance à noyer ses propres responsabilités dans le non-empêchement du troisième véritable « génocide » du 20^{ème} siècle, dans une sorte de dissolution de la notion et définition même de « génocide », ce qui est particulièrement choquant pour quelqu'un exerçant une fonction de ce niveau (voir supra) Mais sans la prudence pédagogique qui eut nécessité de donner aux élèves les moyens de l'analyser, les auteurs de ce manuel participent, en proposant ce point de vue de Boutros Boutros Ghali tel quel, qui ne peut apparaître au yeux du commun des mortels comme celui d'un spécialiste de la question, à la très dangereuse dissolution de la notion et donc banalisation du fait génocidaire.

Au lieu de cela, les auteurs du manuel ont choisi de proposer sur la même page un extrait de discours de Chirac au sujet de la réforme jugée nécessaire de l'ONU. Ce texte proposé aux élèves a l'avantage de montrer à quel point la France, consciente de ces problèmes évoqués par Boutros Boutros Ghali, est tout à fait favorable à des réformes allant dans le sens du respect des droits de l'homme. La présence de ce texte ne serait pas à ce point ambiguë si les élèves avaient eu connaissance par ailleurs dans le manuel du degré d'implication de la France dans le drame.

Pour une réforme de l'ONU

Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative aux Nations unies. Mais pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ce choix fondamental, exprimé par la Charte, exige une profonde réforme de notre organisation. [...]

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité est dévolue au Conseil de sécurité. [...] confrontés à des menaces accrues, les États doivent pouvoir être assurés que le Conseil dispose de moyens appropriés d'évaluation et d'action collective, et qu'il a la volonté d'intervenir. Nous sommes tous très attachés à la souveraineté des États. Mais sa portée peut et doit être limitée en cas de violations

graves des droits de l'homme et du droit humanitaire. Le Conseil de sécurité s'est engagé dans cette voie et la France appuie cette évolution.

Jacques Chirac, président de la République française, discours d'ouverture de la 58^e Assemblée générale des Nations unies, 23 septembre 2003.

Juste en dessous de la « déception » du secrétaire très francophile que fut Boutros Boutros Ghali, face à l'impuissance onusienne à empêcher « les génocides », en particulier celui du Rwanda, ce discours de Chirac incite de fait les élèves à penser que la France s'est résolument engagé du côté des « *droits de l'homme et du droit humanitaire* » pour combattre cette impuissance. Étant donné que ce même manuel omet totalement toute implication française au Rwanda, il y a là l'expression d'une belle hypocrisie.

Enfin, même dans ce manuel qui traite assez clairement de l'échec de l'ONU au Rwanda, la MINUAR demeure inconnue. En effet, sur une carte le figuré « *Missions d'imposition de la paix menées depuis 1991* » n'apparaît nullement à l'endroit du Rwanda, comme si la Minuar n'avait pas existé. Ne pas citer ni évoquer la Minuar dispense d'en analyser le fiasco et ses raisons. Notamment la part de responsabilité de la France dans celles-ci.

Dans le **Bordas 2004** le sujet est abordé page 130 et 131 à l'occasion d'un sujet proposé aux élèves sur la question du rôle de l'ONU, notamment dans deux textes : le premier prenant le Rwanda comme exemple de multiplication des interventions onusiennes depuis la fin de la guerre froide : *“En effet du Golfe au Timor, en passant par la Somalie, l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, l'ONU est intervenue en dix ans dans plus de conflits régionaux qu'elle ne l'avait fait au cours des quarante cinq premières années de son existence.”* (D.Vernet, *Le Monde*, 23-24 mars 2003); le deuxième à propos du problème de l'actualisation du rôle de l'ONU dans le monde.

S La question de la réforme de l'ONU

L'idée d'une modification de la composition du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus représentatif, resurgit aujourd'hui avec plus de vigueur. [...]

[Il faut aussi décider] de la capacité de l'ONU à ordonner, cautionner ou au contraire interdire le règlement d'une crise par des moyens militaires.

Cette problématique a été douloureusement relancée, au cours de l'année écoulée, par le traitement que les États-Unis ont fait subir à l'ONU dans la crise irakienne : soit l'Organisation donnait son aval à leur décision unilatérale d'intervenir en Irak, soit ils n'avaient que faire de l'ONU. Ils se sont passés d'elle pour lancer la guerre en Irak, infligeant de ce point de vue un grave revers à l'Organisation. [...]

Les atermoiements de la communauté internationale face à des conflits comme ceux de la Bosnie, du Rwanda ou du Liberia aujourd'hui, savent tout autant, aux yeux de Kofi Annan, la crédibilité de l'ONU [...], incapable d'empêcher les exactions massives contre des civils qui caractérisent la plupart des conflits récents.

C. TRÉAU, *Le Monde*, 2 août 2003.

Si l'on retrouve à cette occasion la traditionnelle critique des interventions américaines largement décrites page 114 et 115, le cas du Rwanda n'est présenté ici que comme le résultat des « *atermoiements de la communauté internationale* » appréhendée de façon générale. Certes il est clairement indiqué dans le document que ces « *atermoiements* » *“face à ces conflits comme ceux de Bosnie, du Rwanda ou du Liberia(...) savent tout autant, aux yeux de Kofi Annan, la crédibilité de l'ONU(...) incapable d'empêcher les exactions massives contre des civils qui caractérisent la plupart des conflits récents.* Mais l'exemple rwandais

est dissous dans le reste et du coup sa spécificité “génocidaire” disparaît en même temps que la plus grande gravité en l’occurrence de l’échec onusien.

Dans **Magnard 2004** la responsabilité de la communauté internationale est proposée à la réflexion des élèves à travers un sujet d’analyse de caricature proposé page 140.

SUJET → L’état du monde en 1995

Dessin de Sergueï paru dans *Le Monde*, 7-8 mai 1995.



QUESTIONS

1. Quel événement s de prétexte à ce dessin de presse ?
2. Quels sont les personnages représentés, que font-ils ?
3. Que représente l’oiseau en cage ? À quoi est-il oppo
4. Qu’est-ce que ce dessin nous révèle de la situation internationale au milieu des ann 1990 ?

L’abandon des victimes du génocide des Tutsi du Rwanda de 1994 est bien évoqué ici dans le sujet et expliqué en partie dans le corrigé (page 141) qui précise en réponse à la question N°2 : « *Sergueï, par l’image de l’oiseau sifflant faiblement, veut montrer que l’idéal de paix proclamé en 1945 n’a pas été atteint, même après la fin de la guerre froide. Les conflits se poursuivent. En 1994 se déroulait le génocide au Rwanda et commencent en 1995 les guerres yougoslaves.* »

Mais le restant du manuel n’apporte aucune information complémentaire qui pourrait permettre aux élèves d’analyser l’allusion à cet abandon et surtout d’en comprendre les causes. Les raisons du fiasco de la MINUAR sont totalement ignorées. La caricature elle-même dilue les responsabilités particulières de la France qui était pourtant la plus proche observatrice des événements, car la plus proche alliée de ceux qui sont devenus génocidaires, au profit d’une dénonciation plus marquée des Etats-Unis à travers le personnage qui fait « Chut » (voir infra page*).

Restent les deux seuls manuels (sur trente !) à évoquer plus ou moins explicitement le fiasco de la MINUAR. Mais avec de sérieuses limites :

Le **Belin 98** fait allusion à l’échec de la MINUAR, sans la nommer et sans en expliquer la raison, c’est-à-dire la réduction décidée par le Conseil de Sécurité

« La communauté internationale se montre impuissante à trouver des solutions.(...) Ainsi au Rwanda en 1994, les Hutus se livrent à un génocide sur les Tutsis, devant les observateurs de l’ONU.(...) L’ONU cherche à saisir sa chance (doc. 2 et 3).

Depuis la fin de l'URSS, qui utilisait souvent son droit de veto, l'organisation connaît moins de blocages que du temps de l'affrontement Est-Ouest. En autorisant la guerre contre l'agresseur irakien en 1991, l'ONU a gagné en autorité. Mais elle échoué en Bosnie, en Afrique. Le secrétaire général Koti Annan a réussi à éviter une nouvelle guerre du Golfe en mars 1998. »

L'erreur de considérer la MINUAR (non citée mais simplement évoquée) comme une simple mission d'observation est ici de nouveau commise. Cette erreur est bien révélatrice ou d'un manque de rigueur, ou d'une méconnaissance du dossier, ou bien encore d'une singulière tendance à rendre « floues » des informations qui, de par leur gravité, mériteraient d'être au contraire au maximum éclaircies auprès des élèves. Les raisons de son échec ne sont toujours pas abordées.

Le seul manuel à donner un début l'information à ce sujet est **le Bordas 2008**. Les auteurs ont choisi d'attirer l'attention des élèves sur les responsabilités de l'ONU, en cohérence avec leur problématique: **“Comment un génocide a-t-il été possible au Rwanda en 1994?”** Nous avons déjà vu que l'ethnisme est la première réponse apportée aux élèves. Mais le dossier insiste aussi sur le rôle de la **“communauté internationale, pourtant présente sur les lieux avec les casques bleus de l'ONU”**. Voilà pourquoi deux éléments à ce sujet ont été rajoutés dans la chronologie insérée au dossier dans l'édition de 2008 par rapport à celle de 2007. Les voici:

« Août 1993: 2 000 hommes de l'ONU arrivent sur place pour superviser un accord de paix entre les rebelles tutsi et le pouvoir hutu.

Mi-mai 1994 : Après avoir réduit dans un premier temps son contingent, l'ONU décide l'envoi de 5000 hommes »

Ce manuel est bien le seul à oser évoquer clairement la présence des casques bleus puis leur réduction en liaison avec l'échec de L'ONU au Rwanda. Certes l'information est peu précise. Mais elle a le mérite d'exister. Ceci dit, lorsqu'on évacue totalement toute responsabilité précise au sein de l'ONU, on limite délibérément la réflexion des élèves en ce domaine.

Ainsi, le nom même de la mission de l'ONU, la MINUAR, n'est pas indiqué dans le manuel. Ni le nom des accords de paix d'Arusha. Les responsables de la réduction des effectifs de la MINUAR ne sont pas nommés. Pourquoi ne pas préciser qu'il s'agissait d'une décision unanime du Conseil de Sécurité ? La réponse se situe peut-être dans le fait que la France et le gouvernement intérimaire du Rwanda faisaient partie du Conseil de sécurité. Et que donc, la France est co-responsable, avec une circonstance aggravante dans le fait qu'elle était la puissance étrangère la plus impliquée et donc la mieux informée au Rwanda depuis 1990. Or l'implication de la France au Rwanda n'est pratiquement pas abordée dans tout le reste du manuel.

Enfin la responsabilité de l'ONU est dénoncée dans ce texte émanant de radio-Canada et reproduisant les critiques de Roméo Dallaire :

L'impuissance de l'ONU

C'est à l'ONU que s'en est pris le général canadien Roméo Dallaire au deuxième jour de son témoignage devant le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) , à Arusha, en Tanzanie.

Lui qui dirigeait la mission de l'ONU au Rwanda, pendant le génocide en 1994, a accusé mardi les Nations unies de ne pas lui avoir permis de démanteler des caches d'armes trois mois avant les massacres.

Il a déclaré que ses « supérieurs hiérarchiques » à l'ONU avaient répondu par la négative à sa demande d'autorisation de démanteler des caches d'armes à travers le pays, qu'il avait envoyée dès le 11 janvier 1994.

On lui aurait répondu que « cela ne figurait pas dans le mandat de la mission [de l'ONU] », a-t-il affirmé à la barre. On se souviendra que le génocide rwandais, orchestré par des Hutu radicaux, a fait entre 500 000 et un million de morts parmi les Tutsi et les Hutu modérés d'avril à juillet 1994.

Dans son message du 11 janvier, le général Dallaire faisait également état de menaces contre le contingent belge de la mission de l'ONU.

Or, là encore, 10¹ casques bleus belges ont été tués avec le Premier ministre rwandais de l'époque, Agathe Uwilingiyimana, dont ils assuraient l'escorte, aux premières heures du génocide, dans la matinée du 7 avril 1994, par des soldats de l'armée régulière rwandaise.

La déposition du général Dallaire devrait se poursuivre jusqu'au 30 janvier, selon le calendrier du tribunal. Il témoigne dans le cadre du procès dit des « militaires », de quatre officiers de haut rang des ex-Forces armées rwandaises (FAR), poursuivis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

www.radio-canada.ca

Les « supérieurs hiérarchiques » dénoncé par Roméo Dallaire ont des noms qui n'apparaissent pas dans cet extrait. Il s'agit de Jacques-Roger Booh-Booh, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Rwanda (novembre 1993 à mai 1994), ancien ministre des Affaires étrangères et diplomate camerounais et Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations unies de janvier 1992 à décembre 1996. Tous les deux en effet très proches de la France. Le choix de cet extrait qui dénonce les « *supérieurs hiérarchiques* » de l'ONU sans les nommer et donc sans clarifier leurs proximités diplomatiques et idéologiques est une entreprise d'intoxication des élèves et de mensonge par omission ; car derrière ces « supérieurs hiérarchiques » il y avait la France ! ²⁰² L'implication diplomatique de la France et sa part de responsabilité sont donc ici totalement omises.

En conclusion de cette partie on peut constater que mises à part ces dernières exceptions la grande majorité des manuels garde le silence sur les vraies causes de l'échec onusien au Rwanda et même, très souvent, sur l'échec, voir la moindre intervention de l'ONU dans ce pays. Est-ce l'énormité de cet échec onusien qui dissuaderait qu'on le prenne comme exemple ? Ou bien la complexité de ses causes ? L'exemple du fiasco de l'ONU au Rwanda en 1994 aurait pourtant permis de susciter la réflexion des élèves sur les paradoxes d'un Conseil de Sécurité où siégeait, pendant que se déroulait le génocide, le Gouvernement intérimaire et génocidaire du Rwanda et son plus fidèle soutien diplomatique, la France.

On peut donc se poser la question sur de tels silences. Une enseignante²⁰³ ayant par ailleurs eu la bonne idée de faire travailler ses élèves sur le Rwanda dans le cadre du thème Guerres et

²⁰² Voir le Rapport de la commission d'enquête citoyenne, page 233-241; Annexe D page

²⁰³ Pascaline BRABANT, LPO Dumont d'Urville, Maurepas

conflits contemporains des nouveaux programmes de CAP²⁰⁴, oriente son travail pédagogique sur la nécessité « *démontrer que le génocide rwandais correspond à un processus intégrant des phases de préparation, de planification et d'exécution.* » Puis elle ajoute : « *Le caractère très récent de cet événement, s'il a incité mes élèves à s'interroger sur leur monde, matérialise les limites d'une histoire immédiate ; ainsi, les responsabilités de la communauté internationale, aujourd'hui encore mal connues et soulevant de vives polémiques, n'ont pas été évoquées ici.* »

C'est en effet un argument que l'on peut utiliser pour justifier que, dans un travail et dans des manuels scolaires d'histoire on attende suffisamment de sorte que le « recul historique » par rapport à l'événement soit suffisant ; non pas tant que le « temps qui passe » puisse donner en lui-même la moindre garantie scientifique. C'est peut-être une condition nécessaire mais pas suffisante. Il faut aussi que le travail des spécialistes, des chercheurs et des historiens se fasse, et pour cela, en effet, il faut un certain temps. Mais quand ce travail a été réalisé le problème qui se pose n'est plus une question de temps. En l'occurrence, la masse d'ouvrage de grande qualité « scientifique » ont été menés à bien depuis le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994, tant cet événement a bouleversé et provoqué les consciences. Il suffit de lire une bibliographie²⁰⁵ pour s'en convaincre. Nombre de rapports d'organisations internationales, dont l'ONU, l'OUA, de rapports parlementaire (MIP en France, en Belgique...), nombre d'ouvrage d'historiens sérieux ont le mérite, essentiel pour l'enseignant d'histoire, de fournir des sources, des faits maintes fois vérifiés, une vérité factuelle qui ne nécessite plus de « recul historique » pour être utilisé avec des élèves. Affirmer donc, le 22 mars 2006, comme le fait notre collègue, que « les responsabilités internationales » seraient encore « aujourd'hui mal connues » n'est pas vraiment exact. « Mal connues » de l'opinion publique en général, oui certainement, de la plupart des enseignants du secondaire, malheureusement c'est fort probable. Et il faudra sans doute encore du « temps » pour que nos collègues prennent enfin conscience et prennent le loisir nécessaire de s'informer sur un sujet maintenant bien établi « scientifiquement » c'est-à-dire en ce qui concerne la véracité des « faits » et qui est donc, maintenant « bien connu » des spécialistes et historiens universitaires.

Reste le problème évoqué des « vives polémiques » soulevées par le sujet. Qu'il y ait débat sur l'interprétation des « faits » ne devrait pas, là non plus, empêcher qu'on les étudie avec des élèves. La « Révolution française » elle même, joyaux de notre enseignement d'histoire de France, est en but à de farouches « polémiques » d'historiens quant à son interprétation, et les manuels d'ailleurs ont assez bien suivi les mouvements internes de ces joutes historiographiques. Si les faits sont établis, rien ne peut donc justifier, pédagogiquement, qu'on écarte de la réflexion des élèves les « polémiques » que leur diverses interprétations provoquent.

À moins que cet écartement, cette « prudence » à prétention déontologique, qui postule que l'enseignement d'histoire doit être « neutre », ne dissimule consciemment ou pas une censure ou autocensure qui procède d'une toute autre valeur, celle qui consiste à éviter de provoquer de trop l'esprit critique de nos élèves au profit d'une limite volontaire à la connaissance, en d'autre terme d'une ignorance, nécessaire au maintien d'une bonne « conscience » nationale.

Produisant et mettant en ligne le 22 mars 2006 sur le site de l'Académie de Versailles, une excellente séquence pédagogique de cinq séances sur la problématique suivante : **Par quel processus le conflit identitaire au Rwanda a-t-il entraîné un génocide ?**

En ligne à l'adresse suivante : http://www.lettres-histoire.ac-versailles.fr/article.php3?id_article=210

²⁰⁴ Dont les manuels ne sont pas pris en compte dans cette présente étude; ils feront l'objet d'une analyse particulière ultérieurement.

²⁰⁵ Voir la bibliographie proposée à la fin de cette étude.

Prenons cet exemple simple : faut-il informer les élèves d'un fait capital et combien révélateur des problèmes contemporains de l'ONU, à avoir la décision du Conseil de Sécurité de réduire les effectifs de la MINUAR de 2500 à 270 hommes le 21 avril 1994, soit en plein génocide des Tutsi du Rwanda et quatorze jours seulement après son commencement ? De toute évidence, oui, car c'est un fait établi, qui ne souffre d'aucun doute. Qui plus est il peut être hautement pédagogique pour les élèves lesquels peuvent être amenés judicieusement à se poser les questions suivantes : comment fonctionne donc le Conseil de Sécurité ? Comment est-il composé le 21 avril 2004 ? Qui a proposé cette mesure ? Quelles peuvent être les justifications, les explications historiques, permettant de « comprendre » la démarche de ceux qui ont voté cette mesure ? Quels étaient les intérêts des pays censés être représentés par ceux qui ont voté cette mesure ? Un tel vote, si inadapté aux circonstances, ne pose-t-il pas crûment le problème du fonctionnement général de l'ONU ? Quel a été le rôle du Secrétaire général de l'ONU à ce moment précis ? Pourquoi était-il possible que le Gouvernement Intérimaire Provisoire du Rwanda, qui était l'organisateur du génocide puisse en même temps continuer à siéger et à voter au Conseil de Sécurité ? N'y a-t-il pas contradiction totale entre cette décision de réduire la MINUAR et l'article qui rendait obligatoire l'aide aux victimes du génocide ? À moins de se refuser, malgré toute évidence à considérer ces « massacres » comme étant un « génocide » au sens strict du terme, ce qui pose la question de savoir qui et pourquoi avait intérêt à dissimuler la réalité « génocidaire » de ce qui se passait alors au Rwanda ? Ce qui pose, on le sait bien, la question fort pédagogique auprès des élèves, de la « rigueur » des termes qu'on emploie et qui d'ailleurs correspond très exactement au sens de la problématique du programme d'histoire en CAP et de cette séquence pédagogique en particulier.

En réalité, « ne pas évoquer ici » les « responsabilités de la communauté internationale » (dont celle de la France) permet que l'objectif de certains « révisionnistes » voir « négationnistes » soit ainsi en partie réalisé : il s'agit en effet de noyer les « faits » pourtant maintenant bien établis sous une avalanche d'informations contradictoires, volontairement « polémiques », tendant à faire apparaître le sujet comme un « débats » de spécialistes, ou pire, une lutte de « clans » ou de « camps » qui s'opposeraient sans aucun souci ni de vérité scientifique, ni d'honnêteté historique et donc « pédagogique ». Le pédagogue, on le comprend, ne peut avoir dans de telles circonstances, qu'une réaction de recul, de repli, afin, par souci de « neutralité » d'en préserver leurs élèves. Mais ce faisant, étant bien entendu que les faits sont pourtant bien établis au-delà de toute polémique, cette « prudence » à prétention déontologique, bien que louable, fait le jeu des « négationnistes » ou « révisionnistes » qui savent, volontairement, les conditions du « Plus jamais ça ». Dispenser les élèves d'une réflexion sur le fait et les raisons qui ont totalement provoqué l'échec de l'objectif idéologique et pédagogique du « Plus jamais ça », lequel est pourtant inscrit dans les projets fondamentaux de l'ONU et de notre éducation nationale, nous paraît manquer singulièrement de perspicacité et de cohérence. Un enseignant conséquent se doit au contraire d'attirer l'attention de ses élèves sur ces « polémiques » pour les faire réfléchir sur le fait qu'une des marque de fabrique d'un génocide est précisément que le projet négationniste en est consubstantiel, donc inscrit dès l'origine de son invention et de sa préparation et que le flux des « polémiques » y contribue pleinement.

Enfin, dernière remarque en guise de transition : si l'on peut imaginer que les auteurs de ces manuels ici analysés ont, en dissimulant eux aussi à ce point le rôle de l'ONU et les différentes entraves à la MINUAR, partagé de fait la « prudence déontologique » de notre collègue, on ne peut que constater ici leur manque de cohérence et leur pratique du « deux poids deux mesures » : en effet ils ne semblent plus s'embarrasser de ces hautes « considérations déontologiques », dès lors qu'il s'agit, sur des événements tout aussi brûlants

et en proie aux polémiques, de désigner clairement, auprès de nos élèves, d'autres « responsabilités » qui ont l'avantage d'effacer quelque peu les nôtres.

3. Désignation des Etats-Unis d'Amérique comme responsables de cet échec

➤ **Rappel**

« Le rôle des États-Unis est directement inspiré de l'échec qu'ils venaient de subir lors de leur intervention en Somalie en 1993. Pendant deux mois, d'avril à mai 1994, les dirigeants américains feront la guerre à l'emploi du mot génocide²⁰⁶ qui aurait obligé la communauté internationale à une intervention au Rwanda en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1948). Elle fut incontestablement l'un des freins à l'efficacité de la Minuar pendant le génocide.

En 2001, le gouvernement américain déclassifia des documents²⁰⁷ confirmant l'attitude des USA de ne pas avoir pris en compte la réalité de la situation dès janvier 1994. 35

Cette attitude, perçue très négativement par les rescapés du génocide amena le président Clinton à présenter des excuses à mots couverts aux Rwandais²⁰⁸ »

Les manuels sont souvent très critiques vis-à-vis de la politique des Etats-Unis d'Amérique envers l'ONU, accusés de vouloir la « marginaliser » lorsque leurs intérêts l'exigent, (Bréal édition de 2004), tentant d'empêcher l'élection de Boutros Boutros Ghali (Bréal édition de 2004)

Le ton général est donné dès le **Bréal 95** qui propose en guise d'introduction au chapitre sur l'évolution du monde depuis la fin de la guerre froide cette caricature de Plantu

²⁰⁶ [Rapport de l'OUA - chapitres 12.44 à 12.51](#)

²⁰⁷ Marsaud Olivia “Génocide rwandais : les Etats-Unis savaient” 23 août 2001 <http://www.afrik.com/article3224.html>

²⁰⁸ Article de Wikipédia, Rôle de la communauté internationale dans le génocide http://fr.wikipedia.org/wiki/Rôle_de_la_communauté_internationale_dans_le_génocide_au_Rwanda#Les_.C3.89tats-Unis

LE MONDE ACTUEL SECTION

CHAPITRE 1

Un nouvel ordre mondial ?

I Le « village planétaire »

- A. Les facteurs d'uniformisation
- B. Les aspects de l'uniformisation
- C. Les avancées de la paix
- D. Le développement de la coopération internationale

II La « planète balkanisée »

- A. Disparités et fragmentation
- B. L'Europe divisée
- C. Le Tiers monde dominé et éclaté

Certes, dans le même chapitre l'opération française Turquoise est évoquée et en partie critiquée²⁰⁹, ce qui nous le verrons est quasiment unique dans toute l'édition de manuel. Mais les Etats-Unis sont les premiers à être critiqués, notamment pour l'ambiguïté de leurs « ingérences » humanitaires en particulier en Somalie càmme dans cette caricature..

L'ensemble des manuels sont assez précis dans la dénonciation des responsabilités américaine dans le fiasco de la communauté internationale au Rwanda.

le Belin 95 précise :

Il est fort difficile d'arrêter ces guerres sanglantes entre communautés, clans ou ethnies (Hutus contre Tutsis au Rwanda et au Burundi. L'ONU qui était sortie grandie de la guerre du Golfe en 1991, n'a pas beaucoup de moyens, puisqu'elle dépend de la bonne volonté des États, qui décident de l'envoi ou non de contingents nationaux de Casques bleus. Or, les États-Unis craignent de s'enliser dans des guerres douloureuses : techniquement, il est plus dangereux d'intervenir dans les montagnes de Bosnie ou les terres d'Afrique que dans le désert situé entre l'Irak et le Koweït. Quant aux pays de l'Union européenne, ils n'ont pas encore réussi, malgré le traité de Maastricht, à unifier leur diplomatie et leur politique de défense.

Le terme de « génocide » n'est pas utilisé. Seules les raisons de l'échec de l'ONU imputé principalement à la démission des Etats-Unis et à l'impuissance de l'Europe sont proposées à la réflexion des élèves.

Le Hatier 1995 cultive le même sillon :

Il en résulte, en cette dernière décennie du siècle, une instabilité du système international que les États-Unis, devenus, depuis l'effondrement de l'URSS, les seuls « gendarmes du monde », ont de

²⁰⁹ Voir analyse page*

plus en plus de mal à gérer de concert avec leurs alliés occidentaux - Grande-Bretagne et France -, avec l'assentiment de l'O.N.U, tantôt dans le but affiché de préserver les équilibres géopolitiques régionaux, tantôt sous le couvert d'une action humanitaire visant à limiter les souffrances des populations civiles.

Après cette critique essentiellement adressée aux États-Unis qui utiliseraient des prétextes « *humanitaires* » pour à la fois justifier et masquer leur rôle « *gendarmes du monde* », les auteurs développent l'exemple des interventions américaines. Puis ils rappellent celle de la France : « *D'autres États ont été amenés à relayer les États-Unis dans le rôle de "gendarmes du monde". La France a envoyé des soldats du Rwanda durant l'été 1994 pour tenter de sauver une partie de la population ayant échappé aux massacres de la guerre civile.* »

Et voici que la ligne éditoriale de quasiment toute l'édition scolaire française s'affine, opposant à l'envi une Amérique unilatérale et empêchant l'ONU d'être efficace à une France championne du multilatéralisme et meilleure élève de l'ONU et des « droits de l'homme ».

Ainsi le **Bréal 98** se propose page 244 de fournir aux élèves les éléments de compréhension de « *la nouvelle donne mondiale* »

Est d'abord pointé « *un espoir déçu, l'ONU* ». Après avoir expliqué par la fin des tensions Est-Ouest un début de renouveau de l'ONU, les auteurs du manuel précisent, sans nommer le cas du Rwanda : « *Mais la fréquente neutralité des forces d'intervention des Nations Unies, la plupart du temps forces de simple interposition comme au Liban ou en ex-Yougoslavie, et le coût et la complexité de ses missions entraînent souvent son enlisement et sa dépendance vis-à-vis des grandes puissances, principalement les États-Unis.* »

Non seulement l'échec lourd de conséquences humaines de la MINUAR au Rwanda n'est pas évoqué mais les États-Unis sont présentés aux élèves comme les premiers responsables de l'inefficacité de l'ONU. Les États-Unis sont même accusés d'indifférence aux « *désordres* » qui ne les concernent pas directement.

« *leur intervention s'intègre dans la doctrine stratégique définie par George Bush en 1990 et reprise après l'échec de l'intervention en Somalie en 1992-1993, qui organise le monde en trois sphères: la première, à défendre, est le continent américain; la deuxième est constituée des pays indispensables à la sécurité étatsunienne et en lesquels Washington a confiance, tels l'Arabie Saoudite et le Royaume- Uni. Le désordre peut se développer dans la troisième sphère et laisser les États- Unis indifférents, à moins que des objectifs économiques ne surgissent, comme dans l'ex-Zaïre en 1997, ou que les pressions internationales deviennent trop fortes, comme en ex-Yougoslavie. Les États-Unis exercent donc le leadership mondial en se préoccupant d'abord d'eux-même.* »

Dans une partie consacrée aux « Etats-Unis de Georges Bush et de Bill Clinton » **le Hachette 2004** insiste sur les responsabilités internationales des USA (page 190)

« *Ils sont absents du Rwanda alors que le conflit entre différentes ethnies dégénère en génocide* »

Cette précision est donnée aux élèves alors que jamais jusque-là dans le manuel n'a été évoqué le problème du génocide des Tutsi du Rwanda

Un élève non informé est donc, à la lecture de ce manuel, en position de rendre responsables les seuls USA de ne pas avoir pu empêcher le génocide, alors même que la déficience de l'ONU et le rôle ambigu de la France n'ont même pas été ne serait-ce qu'une fois évoqués !

Le **Belin 98** enfonce le clou :

Conflits locaux et guerres civiles se multiplient, difficiles à maîtriser. Dans ce monde complexe, l'Amérique manifeste un désir de désengagement (doc. 1) sauf à protéger ses sources d'approvisionnement en pétrole. (...)

Mais **il** est évident que l'efficacité de l'organisation est dépendante de la puissance américaine. »

Si par rapport à l'édition de 1995, les auteurs du manuel osent enfin utiliser le terme de « génocide » et bien indiqué les victimes et les bourreaux, la ligne idéologique est bien de toujours rendre les seuls États-Unis responsables de l'impuissance de l'ONU.

De même le **Hachette 2008**.

Une phrase fait un sort aux États-Unis d'Amérique: « ***Ils interviennent en Somalie en 1993. Ils sont absents du Rwanda au moment du génocide*** »

Avec en illustration une photo de l'opération « Restore hope » en Somalie et une légende particulièrement critique (page 201)

Dans **le Bordas 2008** les responsabilités des États-Unis, notamment dans le fiasco de l'ONU, ne manque pas d'être clairement évoqué (page 106)

« Malgré les progrès de la justice internationale, la communauté internationale est souvent impuissante à prévenir les conflits, comme dans le cas du génocide au Rwanda en 1994 (800000 morts) (dossier pp. 120-121)

(...) Enfin, la mise en place d'un droit international se heurte notamment à la méfiance des États-Unis et des grands États qui, craignant de limiter leur influence, n'en ratifient pas les principaux traités: par exemple, les États-Unis, la Chine, la Russie et le Japon n'ont pas ratifié le traité créant la Cour pénale internationale. Plus que par une mise en ordre, la fin de la guerre froide est marquée par une complexification des enjeux des relations internationales. »

Oubliant au passage que la France fit partie de ces « ***États ayant adopté l'article 124 du statut, qui permet à leurs ressortissants de ne pas être poursuivis pour des crimes de guerre pendant une période de sept ans*** ». ²¹⁰

Le même manuel insiste page 108 sur le fait que « ***l'ONU doit aujourd'hui faire face à la concurrence des États-Unis sur la scène internationale.*** »

Dans la caricature de Sergueï proposée en sujet de commentaire de document dans le **Magnard 2004** (et déjà étudiée plus haut*) c'est plutôt le personnage américain qui symbolise ici avec le « ***Chut*** » qu'il prononce la volonté d'étouffer les bruits du génocide. C'est donc lui qui au premier chef est bien responsable de l'abandon des Tutsi auquel le caricaturiste fait allusion ici .

Le **Hatier 2004** propose aux élèves ce texte :

- Que va devenir le droit d'ingérence invoqué par les États- Unis?

Le paradoxe est que ce droit est de moins en moins contesté, mais qu'il n'est pas codifié. [...] Les Nations unies dépendent des moyens que les États

²¹⁰ Voir analyse sur l'édition Nathan Le Quintrec 2008

mettent à sa disposition, moyens que les États-Unis sont pratiquement les seuls à posséder. On arrive à cette situation très dangereuse où l'ingérence est tenue pour nécessaire, mais n'est réalisable que par la superpuissance. Dans la mesure où cette superpuissance refusera que l'on codifie l'ingérence, il ne reste que la pression des gouvernements, et celle de l'opinion publique.»

Propos de B. Badie, professeur à l'Institut d'études politiques, recueillis par Francis Brochet, Le Progrès de Lyon, 14 avril

L'évocation de l'opération Turquoise aurait pu nuancer ce point de vue. Ne permettait-elle pas de prouver aux élèves que la France aussi a les moyens de telles opérations à but supposé humanitaire ?

Par ailleurs dans le cours les auteurs pointent encore les limites de l'action de l'ONU: « **le budget de l'ONU est insuffisant et elle n'a pas d'armée permanente** » ; « **l'ONU ne peut compter que sur la volonté des États parfois réticents** » ; les auteurs ne précisent pas quels États auraient pu gêner ainsi l'efficacité de l'ONU. Sauf que tout le reste de la double page fustige l'unitarisme américain et valorise des pays comme « **l'Allemagne ou la France, qui a menacé d'utiliser son droit de veto contre l'intervention en Irak, défendent une vision multilatérale et tentent toujours de construire un monde multipolaire.** »

Dans **le Magnard 2008** les principaux responsables de cette inefficacité onusienne seraient bien les États-Unis qui bombardent Milosevic sans « **consulter** » l'ONU, et qui ont été tentés « **à de nombreuses reprises de jouer le rôle de « gendarme du monde », avec ou sans l'aval des Nations unies** ». Les autres puissances sont également évoquées dans cet extrait en particulier leurs difficultés de « collaborer » depuis la fin de la guerre froide. Mais il est clair que les principaux responsables de cet échec demeurent les États-Unis d'Amérique.

La responsabilité de la « passivité » de la communauté internationale est imputée dans le **Nathan 2008 Le Quintrec** plutôt aux « **grandes puissances** », et implicitement plutôt à l'américaine, qui « **ne s'intéressent plus qu'aux régions jugées vitales pour leur sécurité, alors qu'au temps de la guerre froide elles étaient obligées de maintenir partout un certain équilibre des forces** ».

Une carte sur les pays ayant accepté ou refusé d'être membres de la CPI permet de dénoncer les États-Unis qui, selon la carte, non seulement ont refusé d'être membres de la CPI mais ont tout fait pour signer « **des accords bilatéraux** » avec de nombreux pays alliés afin de préserver l'immunité de leurs ressortissants face au danger que représenterait pour eux le CPI.

Le **Bertrand-Lacoste 2004**, qui n'a jamais utilisé ni le terme de génocide ni même celui de Tutsi, qui présente les seules victimes hutu du drame rwandais, se permet néanmoins, page 157, dans un chapitre sur la « **tentation impériale** » des États de parler du Rwanda, non pour traiter le drame en lui-même et apporter des informations pourtant nécessaires à la compréhension des élèves, mais pour valoriser l'intervention de la France en tant que contre exemple du leadership et de l'unilatéralisme américain.

« **Selon les intérêts en cause, les États-Unis interviennent dans la mesure où le risque de dépenses tant humaines que financières est très faibles (Bosnie) ; sinon, ils laissent leurs alliés intervenir seuls (cas de la France au Rwanda)** »

Pour des élèves non avertis cette phrase laisse entendre deux choses : que la non intervention des États-Unis au Rwanda a été principalement déterminée par une vision intéressée de la politique extérieure ; alors qu'au contraire, la France a exécuté, seule et de façon donc

désintéressée, une intervention humanitaire au Rwanda, que les Américains égoïstement n'ont pas jugée nécessaire. Voilà qui paraît tout à l'honneur de notre pays.

La même information est reprise dans le **Belin 2012**. Mais cette fois-ci l'implication de France au Rwanda est totalement omise car elle est de fait « hors programme ». Ce qui n'empêche pas les auteurs de ce manuel d'évoquer une seule fois un « génocide » qui aurait eu lieu au Rwanda, dans le cours sur « *La puissance américaine remise en question (1989-2008)* ». Ainsi, est indiqué page 82, dans le cours :

« Les Etats-Unis de Georges Bush(1988-1992) tentent alors de créer un « nouvel ordre mondial » dont ils seraient les « gendarmes ». Si on compte quelques succès –dans les Balkans par exemple ou avec les accords d'Oslo entre Israéliens et Palestiniens – le nombre d'échecs se révèle bien supérieur : en Somalie (pour rétablir un État, en 1992), au Rwanda (pour prévenir le génocide en 1994), au Kenya (pour empêcher les attentats d'Al-Qaïda en 1998), en Tanzanie (en 1998), au Yémen (en 2000), et même sur leur propre territoire en 2001 avec les attentats de 11 septembre. »

On retrouve ici, alors que les informations sur le génocide lui-même sont extrêmement ténues, voire inexistantes, la sempiternelle accusation dans les manuels scolaires de l'unique responsabilité américaine dans ce fiasco international. D'autant plus claire, que l'implication de la France dans ce drame, pourtant au tout premier plan, est totalement absente des manuels Belin depuis les éditions de 1995.

Cette tendance est tout à fait conforme à l'idéologie officielle des décideurs français qui, initiée par De Gaulle dès les années 60, relayée en particulier dans les médias et souvent par nombre d'intellectuels, présente volontiers la politique extérieure française comme s'opposant à l'impérialisme de la puissance américaine critiquée pour son « égoïsme ».

Or, on constate que la ligne éditoriale de la plupart des manuels scolaires est de pouvoir opposer, à chaque fois que c'est possible, à l'image d'une Amérique unilatérale et empêchant l'ONU d'être efficace l'image d'une France championne du multilatéralisme et meilleure élève de l'ONU.

Au demeurant nous ne voyons rien à redire à ce qu'un manuel scolaire propose ainsi cet élément de réflexion aux futurs citoyens du monde. Mais, conformément à toute l'idéologie dominante en France cette critique de l'hyper puissance américaine se double d'une myopie hypocrite devant les crimes tout aussi répréhensibles de l'impérialisme et du néocolonialisme français.²¹¹

²¹¹ Le prototype de cette politique et des pratiques idéologiques à son service fut le détournement « génial » des protestations, au demeurant justifiées, de la jeunesse française y compris à l'extrême gauche contre la guerre du Vietnam, protestations qui, au de-là d'une juste dénonciation d'un impérialisme dominant, servaient à l'évidence la politique de grandeur et d'indépendance de De Gaulle très clairement exprimée notamment lors de son discours de Phnom-Penh du 1er septembre 1966 qui condamnait l'intervention américaine. Car au même moment de la fin des années 1950 à celle des années 70 la France a fait une guerre au peuple Bamiléké au Cameroun sans que pratiquement personne ne s'en émeuve vraiment. Le « Monde Diplomatique » créé à ce moment sur forte incitation du pouvoir participera de cette entreprise de maquillage, à laquelle continuent d'ailleurs de collaborer quasiment toute l'édition scolaire d'histoire jusqu'à nos jours.

Les manuels scolaires dans leur très grande majorité participent donc, non pas à former l'esprit critique des élèves et la formation des citoyens de demain, mais à diffuser une vision du monde qui correspond le plus fidèlement possible à celle de décideurs français au service de ce qu'ils nomment « les intérêts de la nation ». Dans un monde de concurrence ceux-ci doivent donc être défendus, en particulier contre les concurrents les plus puissants.

Voilà pourquoi la logique de la quasi totalité des manuels français est la suivante : afin de préserver aux yeux des élèves cette image d'une France « pays des droits de l'homme », courageuse résistant à la suprématie d'une Amérique égoïste et qui laisse les ethnies d'Africains plus ou moins « barbares » s'entretuer sans intervenir, il est obligatoire de leur dissimuler autant que faire se peut l'implication de cette même France dans le drame du Rwanda, ce pays d'Afrique, bastion avancé de la francophonie, mais qui a pourtant connu – et c'est cela le plus embarrassant et qu'il faut masquer au maximum, le troisième plus important génocide de l'histoire du XXème siècle. Mais nous savons qu'en Histoire, de telles « tâches » restent indélébiles...

F. Information sur l'implication de la France dans le drame rwandais

Contrairement à ce qu'on peut imaginer et ce qu'on affirme ici ou là, les faits sont maintenant bien établis et connus. De très nombreux « rapports » et études d'historiens et de spécialistes ont été édités depuis ces 15 dernières années suivant le génocide. Certes la polémique fait rage, les contre-feux sont nombreux dont le but non- avoué est de dissimuler la véracité de ces faits sous le voile de multiples fumées, mais malgré tout les études sérieuses s'imposent. Le Rapport de la Mission d'information Parlementaire de 1998 est en particulier une source importante et fiable d'informations. Rappelons l'essentiel.

1. Déconnection Rwanda/France

De 1995 à 2008 le cas rwandais est de plus en plus exclusivement traité dans la partie « **Monde depuis 1990** » que dans la partie « **La France dans le monde** ». Cette déconnection était déjà présente dans les éditions de 1995, 1998, mais elle se fait de plus en plus radicale et étanche à partir des éditions 2004. Elle atteint un maximum de « grand écart » dans les éditions Bordas 2007 STG et 2008. Le génocide des Tutsi est traité de façon de plus en plus « abondante » dans la première partie alors qu'il disparaît presque totalement dans un certain nombre de manuels de la partie consacrée à la politique extérieure française. Le caractère volontaire de cette déconnection paraît évident. Car il ne s'agit pas seulement d'une simple contrainte de plan qui serait induite par les exigences du programme officiel qui obligerait à traiter séparément « **le nouvel ordre mondial depuis 1990** » et « **la place de la France dans le monde depuis 1945** ». Rien n'empêchait les auteurs de citer certaines interventions françaises dans le cadre de l'ONU dans la première partie, comme l'opération Turquoise, ni de rappeler le rôle de premier plan de la France dans la tragédie rwandaise dans la deuxième partie en liaison avec une réflexion sur la politique africaine de la France en particulier depuis le discours de la Baule de 1990. Mais tel n'a pas été le choix de la plupart des auteurs manuels. Pourquoi ?

Sans préjuger de leurs intentions, ce choix leur permet de fait, pour beaucoup d'entre eux, d'omettre totalement d'informer les élèves sur l'implication de la France dans le drame rwandais, qu'elle soit présentée de façon « honorable » ou critique, et les dispensent donc de les faire réfléchir sur le degré de cette implication et sur les débats qui à ce sujet ont lieu en

France depuis 20 ans.

En outre cela offre le double avantage de pouvoir critiquer l'indifférence américaine d'un côté et de passer totalement sous silence les responsabilités françaises dans ce drame de l'autre

2. L'implication de la France au Rwanda avant le génocide

➤ **Rappel**

L'implication « française » au sens général au Rwanda commence, d'une certaine façon dès l'origine de la colonisation européenne dans ce pays. En effet les « Pères Blancs » missionnaires d'avant garde en ce domaine et Monseigneur Classe sont tous français. Ils sont responsables d'un premier « placage historiographique » d'un féodalisme « franc » déjà lui-même en grande partie fantasmé sur une féodalité rwandaise « tutsi » encore plus imaginaire (voir Rappel sur le rôle de l'Église au Rwanda, page*). Voici comment Dominique Franche le résume :

« Les premiers Pères Blancs qui vinrent évangéliser le Rwanda à partir de 1900, des Français, avaient lu les ouvrages vantant les mérites des Francs et de Clovis. La plupart des petits Français formaient une nation unie en ânonnant « nos ancêtres les Gaulois » et en vénérant les mânes de Vercingétorix - l'idéologie républicaine avait estompé les Francs au sein du sombre Moyen Age et présenté la conquête romaine comme une sorte d'utile parenthèse. Mais dans les écoles catholiques le héros restait Clovis, dont la conversion au catholicisme était censée avoir amené la France à devenir fille aînée de l'Eglise. Dans les milieux catholiques réactionnaires ou conservateurs, Francs, noblesse, monarchie, christianisme et civilisation formaient un bloc discursif cohérent et résistant. (...) Dans une œuvre volumineuse, Les Moines d'Occident (1860-1877), le comte de Montalembert s'employa par exemple à raconter comment, devant la corruption des mœurs romaines, les moines sauvèrent les « races » barbares de la dégénérescence, leur enseignèrent la civilisation et constituèrent avec elles la chrétienté. Or, son livre était lu pendant les repas des futurs Pères Blancs, qui rêvaient de répéter dans les contrées les plus lointaines l'œuvre des moines du Moyen Age, et d'y trouver un nouveau Constantin ou un nouveau Clovis.

Prisonniers d'une représentation de l'histoire, ils avaient en tête la grille d'intelligibilité des sociétés en termes d'invasions et d'oppositions raciales, de même que, de manière indirecte, la plupart des colonisateurs, puisque le racisme était le fondement du colonialisme - le devoir des « races supérieures » d'aider les « races inférieures », selon Jules Ferry, et autre « fardeau de l'homme blanc ». Et tous de reprendre la « théorie » de John Speke, en transposant la guerre des races et la conception de l'histoire comme suite d'invasions sur le passé de l'Afrique des Grands Lacs. Hutu et Tutsi furent ainsi pensés comme l'équivalent des Gaulois et Francs dans l'histoire de France. »

Un deuxième « placage historiographique » fut réalisé un peu plus tard par les « républicains » cette fois-ci, formés par notre école laïque et républicaine, sur ce que les Belges, l'Église catholique et le Parmehutu appelleront la « Révolution ». (voir Rappel précédent sur « instrumentalisation politique des pseudo-ethnies »)

Pour nombre de décideurs français héritier de la Grande Révolution française, les Tutsi sont l'équivalent des « émigrés » honnis. Pour François Mitterrand les exilés tutsi

d'Ouganda s'apparentent aux nobles français organisant leur retour par les armes et pensant restaurer l'Ancien Régime dans les bagages de Brunswick²¹².

Qui plus est, en intégrant dans leur vision du problème rwandais l'entièreté de la grille de lecture ethniste (voir Rappel supra), ces décideurs français reprirent sans aucune prudence la notion de « démocratie raciale » qui donnait « obligatoirement » car « mathématiquement » le pouvoir politique, aux « prétendus » plus nombreux, faisant de la mathématique ethniste la source même de la légitimité, au-delà de toute fausse naïveté, qui masquait les intérêts supérieurs de la France dans la région. Cette perception ethniste transparait très clairement dans les propos de François Mitterrand du 23 janvier 1991 pour justifier le soutien militaire de la France au régime d'Habyarimana : « *Il faut le dire au président Museveni ; il n'est pas normal que la minorité tutsie veuille imposer sa loi à la majorité*²¹³ ».

Car dans le même temps, les décideurs français entamèrent une stratégie habile qui consistait à la fois à soutenir la Belgique et sa « révolution hutu » (isolée sur la scène internationale) tout en se substituant progressivement à l'ex-puissance coloniale. S'engageant dans une politique de coopération de type néocolonial avec ses anciennes colonies africaines, en vue de constituer un « pré-carré » français en Afrique, garant du maintien de son statut de « grande ou moyenne puissance » la France, ou plus exactement ses dirigeants, s'efforcèrent progressivement de faire entrer le Rwanda, seule colonie non-française à l'origine, mais francophone, dans ce « pré-carré ». Celui-ci se trouvant géographiquement à la frontière entre l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone, cette entreprise a tout naturellement réactualisé un troisième élément historiographique très prégnant dans les analyses africaines de nos décideurs, le « syndrome de Fachoda ».

« *Petit fortin perdu au fin fond du Soudan, Fachoda devient en 1898 un enjeu capital entre Paris et Londres, pour savoir laquelle des deux capitales, en [en] prenant le contrôle [...] va pouvoir la première boucler son axe africain: Le Caire-Le Cap ou Dakar-Djibouti?» Le capitaine français Marchand parvient le premier à Fachoda à la tête de quelques centaines de tirailleurs. Le général anglais Lord Kitchener, fort de 20 000 soldats, n'atteint l'endroit qu'en second. Les deux officiers « S'en remettent au bon vouloir des diplomates, c'est-à-dire des civils, chargés de trancher le conflit né de la conquête militaire. A Paris, on tergiverse car l'opinion chauffée à blanc par l'affaire Dreyfus veut en découdre avec la perfide Albion. Mais le gouvernement veut aussi s'appuyer sur Londres pour contrer l'Allemagne et récupérer l'Alsace-Lorraine. Enfin le rapport des forces militaires - quelques centaines d'hommes contre les 20 000 combattants de Kitchener - est par trop illégal. Quelles ne sont pas leur surprise et leur déception lorsque les hommes de Marchand apprennent l'ordre d'évacuer le poste, au profit des Anglais! Fachoda restera à jamais le symbole de la farouche volonté française de concurrencer les Anglais sur le continent, tout autant que l'indignité d'une défaite imposée aux militaires par les politiques, voire les civils. Le symbole de l'abandon.*²¹⁴»,

²¹² « *J'en ai parlé avec le président François Mitterrand, c'était important à l'époque car c'est lui qui avait fait cette erreur. Il disait que c'était la guerre des serfs contre les seigneurs. Je ne crois pas que ce soit une bonne analyse. C'était la guerre de la France, contre la Belgique, la guerre contre l'Angleterre, la guerre contre l'influence en RDC, la guerre contre les Américains, tout cela était mélangé, extraordinairement confondu.* »

Entretien du Ministre des Affaires Etrangères et Européennes avec Europe 1 Paris, 2 octobre 2007

http://www.france-in-india.org/fr/article.php3?id_article=2161

²¹³ *Verbatim* de la réunion tenue le mercredi 23 janvier 1991 à 18h00 au Palais de l'Élysée, Arch. F. Mitterrand.

²¹⁴ Gabriel Périès et David Servenay, Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais, Paris, La Découverte, 2007, p. 64-65.

Les députés français dans leur rapport de 1998 tentent de minorer ce facteur. Ils indiquent: « *il n'est pas possible d'affirmer qu'il y a eu opposition ou contradiction d'intérêt entre la France et les Etats-Unis à propos du Rwanda, faute notamment de pouvoir le prouver*²¹⁵ ». Mais quand bien même les Etats-Unis n'auraient eu aucune visée sur le Rwanda – ce qui reste là aussi à prouver-, cela n'efface pas le fait que « *les dirigeants français ne l'aient pas cru, ou pire, n'aient pas joué à le croire, faisant ainsi apparaître notre pays comme une grande puissance, concurrente directe de la superpuissance mondiale.*²¹⁶ »

F. Mitterrand s'est exprimé très clairement à ce sujet en particulier dans le domaine culturel, qui on le sait avait beaucoup de valeur pour lui. Ainsi s'exprime-t-il dès 1986 : « *La France n'est pas un phare éteint, comme le pensent trop de responsables - et si peu responsables - de nos affaires publiques, qui oublie de parler leur langue dans les enceintes internationales, qui s'accommodent de l'absorption des œuvres vives de notre économie par le capitalisme étranger, et pour qui la (fausse) sagesse est de faire acte d'allégeance à la loi des empires. (...) Il est des domaines non négligeables, un pré carré dont je revendique, lorsqu'il est empiété, qu'il soit reconquis et rendu à la France. Dans ce pré carré je distingue en premier notre langue, notre industrie et notre sécurité qui sont autant de fronts où garder nos défenses sans les quitter des yeux. Que l'une cède et la citadelle tombera. Cette image guerrière traduit très exactement ma pensée. (...) Nous sommes restés au cœur des rapports de puissance. Nous y restons de même quand nous défendons notre langue. Cent trente millions d'êtres humains la parlent ou l'entendent. Mais, à mesure que la démographie progresse dans le monde, le français recule. - Je me fais communiquer régulièrement les statistiques sur le nombre d'enseignants et d'élèves, sur les horaires, sur le rang occupé par le français, qu'il soit obligatoire ou facultatif, dans les établissements scolaires et universitaires étrangers. Je constate (et déplore) notre quasi-absence d'Extrême-Orient où vit le tiers de l'humanité. L'examen des points où nous disposons de positions traditionnelles, en Europe (de l'Ouest et de l'Est), en Afrique, en Amérique latine, sans négliger le Canada, la péninsule indochinoise ou le Moyen-Orient, montre qu'à peu près partout l'anglais gagne du terrain à vive allure, y compris chez nos plus proches voisins. - Seule l'Afrique noire résiste, souvent à l'initiative de ses dirigeants, fiers de leur culture, et à qui il arrive de se plaindre auprès de moi de la fâcheuse habitude prise par nos diplomates, nos fonctionnaires internationaux et même nos hommes politiques de s'exprimer dans d'autres langues que la leur.*²¹⁷ »

C'est très exactement cette position qu'il a défendu au moment du drame Rwandais :

« *M François Léoard [ministre de la Défense au moment du génocide] a ajouté qu'à l'époque la personne qui lui avait semblé définir, dans ses interventions, avec le plus de précision et de sens de la stratégie et de l'histoire les rapports de force entre les Anglo-Saxons et les Français dans cette région du monde, c'était le Président de la République lui-même.*²¹⁸ »

Enfin dans une interview, Bernard Kouchner affirme: « *[Le président Mitterrand) voulait dire [...] que traditionnellement, il y avait d'autres forces qui s'exerçaient par l'intermédiaire des Tutsi et que c'était les forces anglophones. Ça voulait dire: nous*

²¹⁵ Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit, p. 30.

²¹⁶ “*La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. 15 ans après/15 questions pour comprendre*”, ouvr. coll, Association Survie, L’Harmattan, 2009., page 58

²¹⁶ François Mitterrand (dans *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, 1986).

²¹⁷ François Mitterrand (dans *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, 1986).

<http://discours.vie-publique.fr/notices/867003600.html>

²¹⁸ Assemblée nationale, op. cit, tome III, auditions, volume 1, p. 112.

sommes devant une pénétration anglo-américaine, par l'intermédiaire des Tutsi et par l'intermédiaire du parti de Paul Kagame²¹⁹ ».

C'est en effet le contenu du propos présidentiel lors de la réunion de crise consacrée au Rwanda à l'Élysée :

« La nature du conflit est indiscernable, le rôle de l'Ouganda est équivoque. Les tutsi ougandais se déplacent pour conquérir le Rwanda, c'est inquiétant. J'aimerais que nous fassions des représentations à l'Ouganda. On n'a pas intérêt que le front du Rwanda cède. S'il s'agit de luttes tribales on ne dit rien ; s'il s'agit d'une agression il faut s'interposer et délivrer les Français retenus pas les Tutsi. J'ai eu un entretien téléphonique avec le président Habyarimana [...] On ne peut pas limiter notre présence. Nous sommes à la limite du front anglophone. Il ne faut pas que l'Ouganda se permette tout et n'importe quoi. Il faut le dire au président Museveni ; il n'est pas normal que la minorité tutsie veuille imposer sa loi à la majorité²²⁰ ».

Même idée reprise dans une interview donnée au Figaro :

« Certaines campagnes anglo-saxonnes s'inscrivent dans une continuité historique vieillissante. Ce qui reste du Colonial Office n'a jamais cessé d'adopter à l'égard de la politique française en Afrique et au Levant une attitude d'extrême méfiance et de compétition »

À mettre en relation avec ce qu'écrivait François Mitterrand 37 ans plus tôt

En réalité il s'avère que cette tendance de vision mitterrandienne du monde n'est pas nouvelle. En 1957, suite à son court passage au Ministère de la France d'outre-mer Mitterrand ²²¹ s'exprimait ainsi :

« En Afrique, l'Angleterre se comporte souvent comme si la dispute stérile de la fin du XIXème siècle avait conservé son actualité. Elle envoie encore Kitchener à Fachoda pour en chasser Marchand. On la rencontre à l'origine de nos difficultés togolaises et elle anime la concurrence qui maintenant oppose l'Afrique occidentale de formation anglaise à l'Afrique occidentale de formation française ... Nous n'avons pas d'ami outremer mais des concurrents subtils et des ennemis opiniâtres²²² »

En réalité s'il s'avère que cette vision mitterrandienne du monde n'est pas nouvelle. Elle correspond en fait à la perception qu'a eu toute la classe politique et diplomatique française de l'époque.

Dès 1962, une note du Quai d'Orsay précise que *« ces deux pays [le Rwanda et le Burundi] revêtent pour la France une importance particulière du fait qu'ils sont francophones, et en raison des convoitises plus ou moins avouées dont ils sont l'objet de la*

²¹⁹ Interrogé par les réalisateurs du film «Tuez-les tous !» Histoire d'un génocide « sans importance » (Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette)

²²⁰ *Verbatim* de la réunion tenue le mercredi 23 janvier 1991 à 18h00 au Palais de l'Élysée, Arch. F. Mitterrand.

²²¹ « la première véritable rencontre, à notre connaissance, de F. Mitterrand avec l'Afrique, consiste en un voyage effectué en 1946. Il y retournera régulièrement par la suite. Les années 50 sont celles de l'approfondissement de la relation, que ce soit en tant que ministre ou écrivain. F. Mitterrand est en charge du ministère de la France d'outre-mer du 13 juillet 1950 au 11 juillet 1951. Malgré la faible durée, cette année est, pour lui, capitale. Il peut agir en homme d'État. « Mon passage au ministère de la France d'outre-mer est l'expérience majeure de ma vie politique dont elle a commandé l'évolution », écrit-il en 1969 (F. Mitterrand, *Politique*, Paris, Fayard, 1977, p. 53.) »

Philippe Marchésin Mitterrand l'Africain, in *Politique africaine*, N°58 : « Mitterrand et l'Afrique », juin 1995 page 3

²²² Mitterrand François, *Présence française et abandon*, Paris, Plon, 1957.

pp. 225 et 227. Cité dans Philippe Marchésin Mitterrand l'Africain, in *Politique africaine*, N°58 : « Mitterrand et l'Afrique », juin 1995 page 10,

part des pays voisins de langue anglaise, l'Ouganda et surtout le Tanganyika [la Tanzanie future]. [...] Notre intérêt est évidemment que le Rwanda et le Burundi demeurent dans le monde africain de langue française »²²³

Cette option géostratégique restera le principe directeur de toute la politique française au Rwanda de De Gaulle à Mitterrand. Un rapport du ministère des Affaires étrangères du 2 janvier 1963 la confirme clairement: « *Situé à la charnière entre l'Afrique francophone et l'Afrique orientale d'expression anglaise, le Rwanda peut, dans les années à venir, contribuer efficacement au développement de l'influence française. De par sa situation géographique, il est en mesure de jeter un pont entre Madagascar et l'Afrique d'expression française. En outre, sa croissance démographique et la nécessaire émigration qui en résulte peut en faire un instrument non négligeable de pénétration culturelle dans les pays voisins de langue anglaise: l'Ouganda, le Kenya et le Tanganyika [actuelle Tanzanie].* »²²⁴

Les résultats concrets de cette politique suivent : la signature d'un traité d'amitié et de coopération le 20 octobre 1962 ; la réception à Paris en 1966 du général major Juvénal Habyarimana, à l'époque chef d'Etat-major, ministre de la Garde nationale et de la Police, homme de confiance du président Kayibanda. Habyarimana est venu négocier l'achat de matériel militaire (automitrailleuses et hélicoptères) livré l'année suivante. Le 25 décembre 1973 la France offre un avion Caravelle avec son équipage au nouveau chef de l'Etat rwandais, Juvenal Habyarimana qui vient de prendre le pouvoir par un coup d'état en juillet de la même année.

Un accord d'assistance militaire technique est signé le 18 juillet 1975. Il concerne l'organisation et l'instruction de la gendarmerie rwandaise. Fourniture d'une aide en armement par la France, à hauteur de 4 millions de francs par an.

Il est modifié à deux reprises : en avril 1983, il est stipulé que les personnels français « *seront sous l'uniforme rwandais [et non plus français comme précédemment] avec le grade dont ils sont titulaires ou, le cas échéant, son équivalent au sein des forces armées rwandaises* »²²⁵. Cependant un second changement « *concerne la suppression de l'interdiction faite aux coopérants militaires français d'être associés de près ou de loin à toute préparation ou exécution d'opération de guerre, de maintien ou rétablissement de l'ordre ou de la légalité* »²²⁶.

« *Une réelle amitié* » unit François Mitterrand à Juvénal Habyarimana : « *Nos relations sont anciennes et la France a déjà reconnu en vous un ami fidèle, un homme sur lequel nous pouvons fonder une amitié durable* »²²⁷

²²³ Note pour la Direction générale des affaires culturelles et techniques (DGACTION) du ministère de la Coopération, 13 mars 1962.

²²⁴ Rapport de mission de Bertrand Dufourcq, qui exercera les fonctions de secrétaire général du Quai d'Orsay entre 1993 et 1998. Cité par Olivier Thimonier, « Aux sources de la coopération franco-rwandaises », art. cité, p. 16.

²²⁵ « Habyarimana, un ami de la famille », Olivier Thimonier, Goliath magazine, N° 101, mars-avril 2005, p. 22.

²²⁶ Assemblée nationale, op. cit, tome I, rapport, p. 27

²²⁷ Ibid, p. 28.

²²⁸ « Allocution prononcée par M. François Mitterrand, président de la République française au cours du déjeuner offert par le président du Rwanda », Kigali, 7 octobre 1982, p. 1. Cité par P. Marchesin, « Mitterrand l'Africain », in Politique africaine, N°58 : Mitterrand et l'Afrique, juin 1995, p.

En 1990 François Mitterrand prononce le discours de la Baule dans lequel il incite les pays du « pré-carré » au multipartisme et à s'engager dans un processus démocratique. (discours rédigé par Erik Orsenna, il en dénoncera plus tard la politique africaine).

Le début de la guerre civile au Rwanda entre le FPR et le régime d'Habyarimana oblige la France à choisir de nouveau son camp. L'option de soutien total à ce dernier considéré comme l'émanation démocratique d'une « majorité hutu » se perpétuera malgré les nombreuses informations de manquement à la démocratie, d'assassinats d'opposants, de massacres à caractère génocidaire contre les tutsi que les autorités françaises connaissaient parfaitement de 1990 jusqu'au génocide de 1994²²⁹. Même après l'assassinat du président Habyarimana et le début du génocide, le soutien de la France au Gouvernement Intérimaire Provisoire, organisateur du génocide, ne faiblira pas. L'intervention de la France au Rwanda de 1962 à 1994 a suivi strictement la même ligne et les mêmes objectifs sans changer de cap. Le « génocide » perpétré par les « alliés » de la France, soutenu financièrement et militairement par elle, mettant en œuvre une « guerre contre l'ennemi intérieur » enseignée par elle, n'a en rien modifié le soutien des décideurs français aux partisans du Hutu-Power.

Une simple chronologie des faits suffit à établir ce constat.

Suite à la première attaque du FPR depuis l'Ouganda, l'opération Noroît le 4 octobre 1990, consiste en une première intervention française dans le conflit, sur décision de François Mitterrand. Envoi sur le front d'une compagnie (150 hommes) du 2^e m e R é g i m e n t étranger de parachutistes (REP) stationnée en République Centrafricaine, suivi de l'aide des Belges et des Zaïrois.

Fin octobre: appui des troupes françaises repoussant le FPR en Ouganda.

Novembre : Accord par la France d'un prêt de 84 millions de Francs " pour le développement ", en réalité pour l'achat d'armements.

Décembre : Accord par la Caisse centrale de Coopération économique de Paris, d'un autre prêt au Rwanda de 49 millions de Francs " pour la réalisation de divers projets ".

1992 : le lieutenant-colonel Chollet, détaché par la Mission militaire de coopération auprès d'Habyarimana, dirige et réorganise l'armée rwandaise. Contact de Paul Barril avec les extrémistes hutu de l'akazu.

Le 26 août 1992, un avenant à l'accord de 1975 étend quant à lui le bénéfice de la coopération militaire française à l'ensemble de l'armée rwandaise²³⁰, et non plus seulement à la gendarmerie. Les soldats français sont donc désormais autorisés à assister leurs homologues rwandais, toutes armes confondues, dans leurs opérations militaires ... ce qu'ils faisaient déjà depuis octobre 1990¹⁰⁸

Août 1992 : " couverture ", par le Crédit Lyonnais, d'un contrat égyptien de 6 millions de dollars de fourniture d'armes au Rwanda. Livraison au Rwanda pour 86 millions de dollars d'armes par an, par la manufacture d'armes sud-africaine Armscor, entre 1990 et 1993.

8 février : Nouvelle offensive du FPR pour faire cesser les massacres et mettre en œuvre les accords d'Arusha. Arrêt de l'offensive devant Kigali grâce à l'appui français. Envoi par la France de deux compagnies additionnelles au Rwanda.

Février : Engagement du Capitaine Paul Barril par le ministre rwandais de la Défense, en vue d'une mission (nom de code : " opération insecticide "). Interrogé par un officier militaire français de haut rang, François Mitterrand répond que Barril n'a reçu aucun ordre de lui.

28 février : VISITE DU MINISTRE DE LA COOPERATION MARCEL DEBARGE A KIGALI. Appel à un " front commun " contre le FPR. Cette déclaration officielle d'un

²²⁹ Lire à ce sujet la très documentée et exhaustive analyse de Jacques Morel, "*La France au cœur du génocide des Tutsi*" Esprit frappeur, 2010, dans laquelle est décrit par le menu le soutien de la France, ambassade et Élysée, au régime d'Habyarimana et même, à un moment donné, à la tendance raciste extrémiste et clairement génocidaire de la CDR, pages 149-163 et 165-244.

²³⁰ Assemblée nationale, op. cit, tome I, rapport, p. 28.

ministre français sera suivi de l'Organisation par Habyarimana d'une réunion entre le MRND, la CDR et les extrémistes antitutsi des autres partis : MDR, PSD, PL et PDC, approuvant la présence française et appelant la population à " la défense civile du pays ". Création de la mouvance Hutu Power à la suite de cette réunion.

Avril : Nomination du Général Huchon, adjoint au chef d'état-major particulier du Président Mitterrand, ancien commandant du 1er Régiment parachutiste d'infanterie de marine (1er RPIMa), à la tête de la Mission militaire de coopération. Il succède au général Jean Varret, " démissionné " pour avoir manifesté son désaccord sur la politique conduite par la France au Rwanda.

4 Août : SIGNATURE DES ACCORDS D'ARUSHA dont les trois composantes sont :-1/ la mise en place d'un État de droit sous la responsabilité d'un gouvernement de transition à base élargie ; 2/ le retour des réfugiés rwandais ; 3/ la constitution d'une armée nationale de transition intégrant les FAR et l'APR

Décembre : Retrait des troupes françaises. Mise en place de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR), dirigée par le brigadier-général Roméo Dallaire.

1994 : 21 janvier : Interception par la MINUAR à Kigali d'un avion cargo qui avait chargé à Châteauroux (France) des munitions pour les FAR. Onze militaires français du Département d'Assistance Militaire à l'Instruction (DAMI), en civil, sont identifiés à Kigali. Ils avaient officiellement quitté le Rwanda depuis décembre 1993.

Présence à Kigali du capitaine Paul Barril, prestataire de services spéciaux auprès du régime rwandais.

On le voit, le sujet est particulièrement lourd. La France a été le pays de loin le plus impliqué dans le drame rwandais, au moins depuis les années 1970 et en particulier depuis l'attaque du FPR de 1990. Ce fait historique, vu la gravité de cet événement qui représente le troisième plus important génocide du XX^{ème} siècle, aurait dû être pris en considération par les enseignants d'histoire qui ont normalement pour fonction de donner à des élèves de Terminale certaines clefs et informations indispensables à la compréhension de notre monde contemporain et en particulier de la place de la France dans celui-ci.

Or, ce qui domine largement dans la quasi totalité des manuels scolaires c'est le silence à ce sujet, et un silence de plus en plus total. Nous l'avons déjà évoqué dans l'analyse du contenu quantitatif à partir du tableau statistique.

Les très rares et timides évocations de l'opération Turquoise qui apparaissaient dans quelques éditions de 1995 et 1998 disparaissent après cette date dans les éditions de 2004 et 2008. La seule évocation d'une « Mission d'information parlementaire » à ce sujet avec un extrait de son rapport dans une édition de 2004 ne sera pas réitérée. En 2008, le silence sur l'implication de la France au Rwanda est devenue la règle absolue, toutes éditions confondues.

Même dans les manuels qui osent aborder le problème plus général de l'influence française dans ses ex-colonies d'Afrique, l'implication particulière au Rwanda est soit très allusive, et donc souvent hors de portée de l'entendement des élèves, soit totalement absente.

b) Extension de l'influence française au Rwanda

Seuls deux manuels seulement sur la trentaine de manuels analysés évoquent que le Rwanda est passé à un moment donné sous la sphère d'influence de la France.

Dans le **Bréal 98** on apprend que le « *pré carré* » français est étendu « *aux anciens territoires belges et portugais* », mais sans citer d'exemple ; celui du Rwanda était pourtant tout à fait judicieux et parlant. Pourquoi ne pas le citer ?

Seul parmi tous les manuels le **Bertrand-Lacoste 2004** cite dans un texte de document et non dans le cours, le Rwanda comme exemple de cet élargissement de l'influence française en Afrique francophone.

Dès 1975, avec la relance des « sommets franco-africains », la France reprenait l'initiative. Cette politique, qui reprend l'essentiel de l'héritage gaullien, s'articule autour de quelques principes : élargissement de l'action politique et économique en direction des anciennes possessions belges (Zaïre, Rwanda et Burundi) et portugaises (Guinée- Bissau)

Elikia M'BoKOLO, L'Afrique au vingtième siècle, Le Seuil, 1985.

Enfin certains autres manuels diffusent à ce sujet des erreurs grossières. Ainsi le **Nathan 2008 collection Marseille** qui dans la dernière partie du manuel consacrée à « *La France dans le monde de 1945 à nos jours* » propose une carte sur « *La présence française dans le monde* » (page 350-351). Or le Burundi et le Rwanda sont notés avec le figuré « *anciennes colonies* » de « *l'ancien empire français* ». Cela dénote un manque de rigueur certain, absolument inadmissible de la part d'historiens et auteurs de manuel scolaire.

c) Liaison avec le « syndrome de Fachoda »

Jamais dans les manuels étudiés n'est proposé aux élèves une explication des raisons de l'implication de la France au Rwanda à partir de 1975 et surtout de 1990 au génocide des Tutsi de 1994. Le lien avec le programme de 1^{ère} des section L et ES était pourtant possible ici.

L'incident et la crise de Fachoda ne sont évoqués que deux fois sur la cinquantaine de manuels étudiés. Dans le **Bréal 2008** (programme de terminale S) et la partie consacrée à la colonisation, une carte et un paragraphe de la page 80 décrivent succinctement la crise de Fachoda de 1898 entre la France et le Royaume Uni. Il pouvait y avoir là un élément d'explication ultérieure sur les raisons profondes de la politique française au Rwanda dans les années 1990. Mais plus jamais dans ce manuel, les élèves n'auront d'occasion de faire ce rapprochement intellectuellement éclairant.

Le **Magnard 2011** donne une place importante à l'affaire de Fachoda. Dans la partie qui traite du programme sur la colonisation et décolonisation, on peut trouver une première référence dans une chronologie (page 218) qui note « *incident franco-britannique de Fachoda* » en date de 1898, puis sur une carte (p222) le présentant comme « *espace de tension* », dans une partie du cours (page 224) en ces termes : « *La concurrence fait naître de fortes tensions en Européens. En 1898, une expédition française rencontre une expédition anglaise sur le Nil à Fachoda (Soudan) : leur face à face manque de dégénérer en une guerre franco-britannique.* »

Enfin, deux documents d'un dossier illustrant les « *concurrences européennes et le partage de l'Afrique* », une carte et une Une du Petit journal sont proposés à la réflexion des élèves en ces termes : « *L'incident de Fachoda est-il une étape importante de la colonisation de l'Afrique ? Comment la presse française réagit-elle ?* »

C'est un progrès notable mais pourquoi les auteurs du manuels, puisque depuis 2011 « **colonisation** » et « **nouvelle conflictualités depuis 2011** » sont traitées dans le même programme de classe de Première, n'ont-ils pas jugé pertinent d'éclairer la continuité de ce « syndrome de Fachoda » jusque dans la politique française au Rwanda depuis les années 1960.

Il ne s'agit pas de revenir à l'enseignement d'une « histoire bataille ». Cependant cette affaire de Fachoda avait provoqué dans les esprits et mentalités de l'époque une tel réflexe nationaliste qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours dans ceux de nos dirigeants et des historiens sous l'expression de « syndrome de Fachoda ». Les citations du rappel ci-dessus prouvent que ce danger « anglo-saxon », fantasmé ou non, fut très présent dans l'esprit de nos décideurs, en particulier dans celui de François Mitterrand²³¹. Pourquoi donc enlever de la quasi totalité des manuels cet élément important de réflexion sans lequel les élèves ne peuvent pas vraiment comprendre un des ressorts essentiel de la politique extérieure de leur pays notamment en Afrique ? Le recul historique nous permet de sélectionner les dates et les événements du passé dont la connaissance permet de mieux comprendre le présent. La crise de Fachoda en fait très clairement partie. Pourquoi les auteurs de manuel ne le voient pas ainsi ? Serait-ce qu'ils participent consciemment ou non à entourer la politique française en Afrique et au Rwanda en particulier d'une certaine opacité ?

Par contre si nombre de manuels ne daignent pas informer explicitement les élèves sur cette tendance lourde de la politique extérieure française en Afrique, certains continuent à distiller implicitement ce syndrome de Fachoda et donc à le justifier.

Ainsi dans le **Magnard 1998** il est noté :

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, la France retrouve sa taille réelle, n'ayant plus les moyens de sa politique. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, pressée par le FMI, elle doit imposer en 1994, une forte dévaluation du franc CFA aux quatorze États membres. De même, elle doit accepter l'intervention américaine en Afrique centrale francophone. En revanche elle cherche à garder un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU »

Ni les « *interventions militaires* », ni le « *rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU* » ne justifie aux yeux des auteurs d'utiliser ici l'exemple rwandais. Par contre les efforts français pour favoriser « *une démocratisation de l'Afrique* » (photo à l'appuis page 317) et la nécessité « *d'accepter l'intervention américaine en Afrique centrale francophone* » sont mis en avant valorisant ainsi la politique française au détriment de celle des Etats-Unis d'Amérique. D'ailleurs les expressions « *intervention américaine* » et « *en Afrique centrale francophone* » sont bien allusives et mériteraient quelque précisions. S'agit-il du Zaïre, du Rwanda? Si c'est le cas, quelles interventions « américaines » ont donc eu lieu dans ces pays? Nous n'en connaissons pas directement. A moins de considérer l'attaque du FPR de Kagamé comme une incursion « anglo-saxonne » dans le « pré-carré » francophone... Encore aurait-il fallu le préciser. Ce qui, si c'était le cas, correspond bien à la justification de l'implication française au Rwanda, face à une agression extérieure qui aurait été téléguidée par les « anglo-saxons ».

De même dans le **Nathan 2008 collection Marseille**. Dans une sous-partie relative à la réponse de la France au « *défi américain* » la question suivante est posée à la page 354: la France « *doit-elle rester active en Afrique noire ou se désengager du « pré-carré » africain qui est l'héritage du passé ?* » A noter que la question de la présence de la France est posée non en référence à l'opinion des peuples africains eux-mêmes, mais dans le cadre d'une

²³¹ voir le rappel ci-dessus.

“concurrence” l’opposant aux “Américains”. La réponse des élèves à ce point télécommandée à cette question ne peut qu’être négative: pourquoi donc la France se “désengagerait-elle” de l’Afrique noire si c’est pour laisser la place aux intérêts si envahissant des “anglo-saxons”? Nous retrouvons ici, en filigrane, dans un manuel scolaire de 2008 les traces profondes du “syndrome de Fachoda”. Lorsqu’on sait que ce syndrome fut une des causes principales de cette part d’aveuglement de la politique de nos décideurs au Rwanda, reconnue d’ailleurs dans le rapport de la MIP, on peut considérer qu’il y a là persistance imprudente dans le formatage scolaire des futurs citoyens et de nos futures élites.

Le syndrome de Fachoda peut être également implicite dans la façon dont sont présentées « les troupes tutsies » ou le FPR. Dans le **Belin 2008** le fait d’indiquer qu’elles sont “*venues de l’Ouganda*” sans autre précision - notamment que ces troupes ont été formées de réfugiés politiques- induit là aussi une interprétation, très proche de l’argumentaire des génocidaires et de la diplomatie française, consistant à présenter le conflit rwandais non pas comme une “guerre civile” mais comme une agression extérieure “*venue de l’Ouganda*” anglophone en vue de créer un prétendu et mythique “tutsi land” dans les Grands Lacs. Lorsque des manquements à l’objectivité et à la neutralité semblent apporter toujours de l’eau au même moulin, confortant ainsi toujours la même interprétation globale, il y a lieu de se poser la question sur l’origine de ces manquements. Sont-ils issus d’un défaut de connaissance du dossier, d’une incompetence, ou d’un choix idéologique habilement camouflé dans celui des mots, d’une volonté sourde mais belle et bien réelle?

Plus généralement, sur la période précédant le génocide des Tutsis, aucun manuel ne s’est jamais aventuré à informer les élèves de l’alliance pourtant évidente entre la France et le Rwanda, nombre de dirigeants français considérant ce petit pays d’Afrique comme très stratégique pour la défense de la « francophonie » et les intérêts nationaux. Si quelques passages évoquent de façon générale les politiques de « coopération » dans le « pré-carré » jamais aucun manuel n’a jugé nécessaire de donner le Rwanda comme exemple de ces politiques.

d) les effets du « discours de la Baule »

Le discours de la Baule aurait pu en fournir une occasion. Or, jamais là non plus, dans tous les manuels analysés, le cas rwandais n’est cité dans les conséquences du discours de la Baule du 20 juin 1990. Pourtant certains de ses effets ont pu y être positifs: l’amorce d’une démocratisation, la marche plus ou moins appuyée par Paris vers les accords d’Arusha peuvent y être rattachées. En conséquence, même dans les cas où la problématique du discours de la Baule est clairement établie, les auteurs ne prennent jamais le risque de prendre le Rwanda comme exemple d’un échec à terme de la politique affichée des dirigeants français – et clairement et souvent évoquée dans les manuels- de soutenir le processus de démocratisation dans le « pré-carré ».

Dans le **Bréal 95** la politique de François Mitterrand est décrite en deux temps. D’abord une politique dénommée « *tiers-mondiste* » favorable à « *un nouvel ordre économique mondial* ». Ensuite le tournant du deuxième septennat est analysé de la façon suivante : « *Cependant en dépit de gestes significatifs, la politique française d’aide au Tiers-Monde se heurte parfois aux contraintes. Pendant le second septennat de François Mitterrand, les illusions tiers-mondistes se dissipent, l’autonomie de la politique française s’effrite et les rapports de la France avec le Tiers monde deviennent plus complexes. Depuis le sommet de La Baule en 1990, la politique de la France s’efforce de lier son aide économique et*

l'annulation de la dette des pays d'Afrique noire à un processus de démocratisation bien difficile à mettre en œuvre ».

De quelles « *contraintes* » de quelle « *complexité* » s'agit-il ? Il y a là des allusions bien difficiles à comprendre pour des élèves auxquels aucun des documents d'accompagnement ne peuvent apporter une aide et des éclaircissements. Et que veut dire ce « *processus de démocratisation bien difficile à mettre en œuvre* » ? Il eût été ici nécessaire de fournir aux élèves un exemple de ces « difficultés ». Pourquoi ne pas avoir choisi l'exemple du Rwanda pourtant particulièrement bien adapté ? En effet la justification première des décideurs français de leurs interventions politiques, diplomatiques et militaires au Rwanda, était très officiellement de vouloir favoriser une réconciliation démocratique dont les accords d'Arusha avaient été une sorte d'aboutissement ²³²

Après avoir clairement défini « le domaine réservé africain » de la France, le **Belin 1998** propose cet extrait du discours de la Baule :

5 La France et l'Afrique

Quand je constate, par exemple, que le flux de capitaux qui va du Sud pauvre vers le Nord riche est plus important que le flux de capitaux qui va du Nord riche au Sud pauvre, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Le colonialisme n'est pas mort. Ce n'est plus le colonialisme des États, c'est le colonialisme des affaires et des circuits parallèles. Nous parlons entre États souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens. Il existe entre nous des conventions de toutes sortes. Il existe des conventions de caractère militaire. Je répète le principe qui s'impose à la politique française: **chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés.** Elle l'a déjà démontré, plusieurs fois et parfois dans des circonstances très difficiles.

Mais notre rôle à nous, pays étranger, fût-il ami, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France, en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants; **mais elle n'entend pas arbitrer les conflits.**

De la même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas. Je respecte trop vos peuples et je respecte trop les personnes dès lors qu'elles se comportent

²³² Cette justification est clairement exprimée dans la note du 24 juillet 1992 de Dominique de Villepin, alors directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay: « *L'action de la France au Rwanda est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Elle comporte un volet diplomatique et un volet militaire. Le premier nous a amenés à encourager le processus d'ouverture au Rwanda et à soutenir les efforts régionaux de paix ainsi que le dialogue entre les parties en conflit. J...]* Le second, complétant le premier, nous a conduits à dépêcher des militaires sur place, afin de protéger nos ressortissants, et à intensifier notre coopération militaire auprès de l'armée rwandaise. La déstabilisation du Rwanda, si elle se produisait, sonnerait en effet le glas du processus de démocratisation, dans un contexte d'exacerbation des tensions communautaires.» (MIP, *Enquête...*, t.I, Rapport, p. 184.)

conformément à ce que l'on peut attendre de chefs d'État soucieux du bonheur de leur peuple et soucieux de rester fidèles au comportement de tout citoyen digne de ce nom.

F. Mitterrand, Discours inaugural de la Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique, La Baule, 1990.

Les passages surlignés en jaune par nos soins auraient pu être illustrés de la façon la plus judicieuse et pédagogique par l'exemple de la gestion du cas rwandais par la France.

En effet les « relations personnelles » ont été particulièrement entretenues entre François Mitterrand, son fils Jean Christophe et Habyarimana. L'extrait de la conférence de la Baule permet de comprendre qu'en effet, le président Mitterrand n'a pas hésité à faire intervenir l'armée française pour défendre le régime d'Habyarimana à partir du moment où le FPR était considéré par la France comme étant « *une menace extérieure* ». Néanmoins il y avait également une contradiction intéressante à livrer à la réflexion des élèves. Car la France a pourtant jugé que le conflit Habyarimana/FPR était bien aussi un conflit intérieur puisqu'elle a offert ses bons offices afin de rapprocher les deux camps jusqu'à la signature du traité d'Arusha. L'exemple rwandais était donc tout à fait pertinent pour faire comprendre aux élèves toute la difficulté et ambiguïté de la politique française, naviguant entre « neutralité bienveillante » et « intervention partisane ». A moins que le but non avoué des manuels scolaires soit plus de diffuser aux jeunes citoyens en formation une sorte de « grille officielle » de lecture des événements plutôt que de susciter leur réflexion.

Le **Magnard 1998** propose une photo pour évoquer le discours de la Baule. Cependant il eût été nécessaire de préciser aux élèves les limites de cette politique d'incitation à instaurer des « règles démocratiques ». D'autant qu'apparaît sur cette photo, au premier rang, à droite, le président Habyarimana.



27. La politique africaine de la France. Au sommet franco-africain de la Baule en juin 1990, la France incite ses partenaires à établir des règles démocratiques dans leurs pays.

C'était pourtant l'occasion pour les auteurs d'indiquer aux élèves que l'une des conséquences de ce discours de la Baule avait été de provoquer un effort d'Habyarimana vers le multipartisme et un dialogue avec le FPR qui abouti à la signature des accords d'Arusha. Mais la tendance extrémiste du Hutu power en refusa leur application s'engageant au contraire dans une fuite en avant que furent l'assassinat probable de leur président et le génocide des Tutsi. Ce rappel eût été utile afin de faire comprendre aux élèves les difficultés d'une telle politique de "démocratisation" françafricaine.

Mais au lieu de cela, à la lecture de ce manuel, un élève n'a donc strictement aucune information sur l'implication de la France au Rwanda de 1975 à 1994.

Seul le **Bertrand-Lacoste 2004** propose un texte comme document dans lequel les élèves peuvent comprendre les limites de la politique pourtant annoncée dans le discours de la Baule :

Dès 1975, avec la relance des « sommets franco-africains », la France reprenait l'initiative. Cette politique, qui reprend l'essentiel de l'héritage gaullien, s'articule autour de quelques principes : élargissement de l'action politique et économique en direction des anciennes possessions belges (Zaire, Rwanda et Burundi) et portugaises (Guinée- Bissau) ; soutien efficace, au besoin par des interventions militaires (Tchad, Mauritanie, Zaire et Centrafrique), aux régimes modérés et conservateurs et aux « peuples amis » de la France. [...]

On crut en Afrique que l'élection de François Mitterrand en 1981 allait marquer un tournant majeur [...].

Une cruelle désillusion s'empara vite de ceux, très nombreux, qui s'attendaient à une rupture et à des innovations. Après une courte période d'hésitation, et malgré la permanence d'une rhétorique tiers-mondiste, le gouvernement socialiste reprit à son compte toutes les pratiques de ses prédécesseurs.

Elikia M'BoKOLO, L'Afrique au vingtième siècle, Le Seuil, 1985.

Cet extrait de texte de M'BoKOLO date de 1985 et donc ne pouvait intégrer le drame rwandais dans son analyse. Mais les auteurs de ce manuel de 2004 disposaient, eux, du recul historique nécessaire qui aurait pu leur permettre, dans la partie cours, de préciser aux élèves certains exemples de ces « *pratiques* » que Mitterrand aurait repris à ses « prédécesseurs ». Notamment cette « pratique » qui consista à s'engager personnellement, sans aucun accord du Parlement, ni information de l'opinion publique c'est à dire des citoyens, dans une guerre civile étrangère, et en soutien à un régime dont la frange la plus radicale deviendra génocidaire. Les auteurs de ce manuel n'ont pas jugé bon d'en informer les élèves.

Le **Nathan 2008 Le Quintrec** propose les mêmes extraits du discours de La Baule de François Mitterrand que ceux cités par le Belin 98. Il y annonce très clairement son intention de mettre fin à « *une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques par le complot ou la conjuration.* » ainsi que sa volonté de ne plus intervenir dans les affaires intérieures des pays du « pré-carré ». Mais ce document est proposé comme tel aux élèves, sans aucune incitation à l'analyse et à l'esprit critique, sans donner par ailleurs des informations concrètes nécessaires à ces dernières. Il eut été plus honnête intellectuellement de préciser d'une façon ou d'une autre aux élèves que les bonnes intentions du discours de la Baule n'ont pas été respectées,²³³ notamment en rappelant les plus récentes interventions de la France, y compris au Rwanda où la France a très clairement pris le parti d'un camp contre un autre dans un conflit intérieur.

Le **Nathan 2008 collection J.Marseille** ne donne aucune information sur l'implication de la France au Rwanda, comme la quasi totalité des manuels. Cela aurait pourtant permis aux élèves de nuancer cette affirmation qui leur est assénée selon laquelle « *depuis les années 1990, la France cherche cependant à moins intervenir dans les affaires intérieures des pays africains et à promouvoir la démocratie* ». Mais les auteurs du manuel ont sans doute préféré, en taisant toute implication de la France au Rwanda, dont les bonnes intentions "démocratiques" se sont terminées par un génocide, de ne pas rendre plus « *complexes* » encore la vision des « *relations franco-africaines* » dans l'esprit jugé par eux probablement trop limité de nos élèves. La simplification pédagogique a bon dos, surtout quand elle sert de paravent au mensonge.

Le **Bréal 2008** ne se contente plus que de noter les « *progrès lents* » de l'aide à la démocratisation (sans citer le discours de la Baule) mais surtout sans évoquer l'exemple de « lenteur » au Rwanda

En conclusion de cette partie sur la période précédant le génocide, jamais aucun manuel n'a osé donner cette simple information : **l'influence de la France s'est étendue aux anciennes colonies belges, notamment au Rwanda où elle fut le principal soutien du régime d'Habyarimana, jusqu'à s'impliquer militairement dans la guerre civile qui l'opposait au FPR (implication totalement reconnue par la Mission d'information parlementaire).** Si cette guerre n'avait pas abouti au troisième génocide du XX ème siècle, cette information

²³³ Ce que quelques rares autres manuels ont fait : voir le texte de Elikia M'BoKOLO page* et les analyses de la politique africaine de Mitterrand pages *

pouvait être jugée comme non indispensable à la compréhension du monde contemporain et de la place de la France dans ce monde-là. Mais, étant donnée la gravité de cet événement un tel silence s'apparente à un « mensonge par omission » dont le but évident est bien de masquer aux élèves et donc aux futurs citoyens français toute implication française dans la genèse de ce génocide. Et pourtant l'armée française a été la plus proche partenaire des futurs génocidaires. La question que l'on peut donc poser est de savoir si ce « mensonge » est conscient de la part des auteurs de manuel, réalisé en toute connaissance de cause, ou bien le résultat d'une « légèreté » intellectuelle, voire d'une ignorance totale du dossier. Étant bien compris qu'aucune de ces hypothèses ne bénéficie à nos yeux d'une quelconque excuse morale.

En outre nous retrouvons ici le schéma général qui dans les autres parties du programme tend à réduire au minimum la place de l'étude des causes du génocide au profit d'une description brute, journalistique, sans recul ni analyse, du geste génocidaire. La ligne éditoriale directrice de la quasi totalité des manuels concernant le génocide est donc celle-ci : d'abord en parler le moins possible ; lorsqu'on en parle éviter le plus possible, au-delà de la grille de lecture exclusivement ethniste, d'en présenter les causes politiques ; car du coup il faudrait évoquer le soutien de la France à ce régime politique qui deviendra génocidaire ; or cette évocation doit demeurer, nous venons de le voir, totalement absente.

Il est enfin intéressant de noter que cette stratégie est tout à fait conforme à la l'option diplomatique française qui a consisté à tout faire pour que la juridiction du TPIR se limite strictement à la période génocidaire proprement dite et s'interdise de juger des faits antérieurs. Or, s'il est bien une période où l'implication de la France dans le processus politique et militaire qui mena au génocide est très marquée c'est bien cette période qui va de 1990 à 1994. Le silence des manuels scolaires est donc tout à fait conforme à la ligne de défense politique de nos dirigeants sur ce dossier. La pédagogie et la réflexion en sciences humaines, sous le faux prétexte de la prudence, est-elle compatible avec un tel suivisme ?

3. L'implication de la France au Rwanda pendant le génocide

➤ ***Rappel : chronologie des faits permettant de mesurer le degré d'implication de la France pendant le génocide***

9 avril : Envoi de troupes à Kigali par la France (opération Amaryllis) et la Belgique (opération Silverback) pour l'évacuation des expatriés et des Occidentaux. Les soldats belges, contrairement aux Français, évacuent quelques Tutsi.

Evacuation sur Paris d'Agathe Habyarimana, épouse du président, co-fondatrice de la RTLM et co-inspiratrice des " réseaux Zéro ", dont la famille est au cœur du dispositif génocidaire et prise en charge de celle-ci et de sa suite par le gouvernement français. Hébergement à Paris de ses frères Séraphin Rwabukumba et Protais Zigiranyirazo, ainsi que de l'idéologue Ferdinand Nahimana, personnages centraux du Hutu Power.

Remise à Paris par le Ministère de la Coopération sur ordre de Mitterrand, d'une somme de 20 000 F à Agathe Habyarimana, pour ses frais personnels.

Evacuation par la France de l'orphelinat Sainte-Agathe, permettant l'exfiltration de 34 " accompagnateurs ", notamment des responsables des massacres.

Destruction précipitée à l'Ambassade de France de toutes les archives sur ordre de l'ambassadeur, Jean-Michel Marlaud. Accueil à l'ambassade du personnel politique de l'ancien régime. Les Tutsi menacés d'extermination sont abandonnés

à leur sort, y compris le personnel de l'ambassade et des services culturels français.

Constitution du GIR (Gouvernement Intérimaire Rwandais) à l'ambassade de France et au Ministère de la Défense, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud et du Colonel Bagosora.

16 avril : FIN DE L'OPERATION AMARYLLIS. PERPETRATION DU GENOCIDE dans la nuit rwandaise, à travers tout le pays.

21 avril : Vote de la France au Conseil de Sécurité de l'ONU pour la réduction du nombre de Casques bleus de la MINUAR (qui passe de 2700 à 450).

Fin avril : Opposition de Jean-Bernard Mérimée, représentant de la France au Conseil de Sécurité de l'ONU, à la qualification de " génocide " pour les massacres perpétrés contre les Tutsi.

Accueil du Ministre des Affaires Etrangères du gouvernement génocidaire, Jérôme Bicumumpaka et du représentant de la CDR, Jean-Bosco Barayagwiza à l'Élysée et à Matignon.

27-28 avril : Rencontre à Gbadolite (Zaïre) entre Mobutu et Jacques Foccart, accompagné de Michel Aurillac, ancien ministre de la Coopération de Chirac (1986-1988), et de l'avocat Robert Bourgi.

Présence de Herman Cohen, ancien sous-secrétaire d'État pour les Affaires africaines sous le président Bush (francophone et marié à une française, ami de Jacques Foccart, Herman Cohen est un partisan actif du président Mobutu à Washington).

Entretiens à la Mission militaire du ministère de la Coopération (rue Monsieur à Paris) de l'adjoint du chef d'état-major des FAR avec le général Jean-Pierre Huchon. Fourniture par celui-ci d'un matériel de communication cryptée pour maintenir le contact entre les FAR et Paris.

Promesse d'une aide militaire. Le général Huchon prodigue des conseils pour " retourner l'opinion " en faveur du camp génocidaire.

17 mai : Vote, par le Conseil de Sécurité de l'ONU, du déploiement de 5500 casques bleus et d'un embargo sur les armes au Rwanda. Le représentant de la France, Jean-Bernard Mérimée, s'était efforcé d'empêcher cet embargo en soutenant la position du représentant du GIR.

Annnonce au GIR, par un message du deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire, de la livraison de 35 tonnes d'armes (munitions et grenades) pour un montant de 765 000 dollars. Ce document mentionne une transaction faite à Paris.

22 mai : prise de l'aéroport de Kigali par le FPR. Avril-juin : Ravitaillement des FAR en armes et munitions par des avions Boeing 707 atterrissant à Goma au Zaïre. Livraisons payées par la France selon les sources sur place.

Fin mai : Réunion à huis clos à Paris des ambassadeurs des pays d'Afrique francophone " amis de la France ", incitant les dirigeants français à s'opposer à la " déstabilisation " du Rwanda par le FPR.

Juin : Paiement à Paul Barril de 1 200 000 dollars pour un contrat de " service et assistance " signé avec le gouvernement Habyarimana, selon un document publié par la Mission parlementaire sur le Rwanda.

L'opération Turquoise

11 juin : Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, déclare que la communauté internationale devra prendre de nouvelles initiatives si les combats et les exactions se poursuivent au Rwanda.

16 juin : Alain Juppé parle de " génocide " et annonce l'imminente intervention militaire française, l'opération Turquoise. Le projet de François Mitterrand d'envoi

de parachutistes français sur Kigali est empêché par Balladur et les membres plus prudents de l'exécutif de cohabitation .

22 juin : Autorisation par le Conseil de Sécurité d'une intervention humanitaire, sur proposition de la France.

Condamnation de l'intervention française par le FPR et les partis de l'opposition démocratiques, notamment par le Premier ministre désigné par les accords d'Arusha, Faustin Twagiramungu.

23 juin : Entrée officielle des forces françaises au Rwanda par Cyangugu : " c'est là que nous trouverons (...) tous les Tutsi vivants dont nous avons besoin pour la télé " (argumente Gérard Prunier, conseiller de l'opération).

27 juin : Paul Barril affirme sur France 2 que l'attentat contre Habyarimana serait l'œuvre du FPR avec la complicité de militaires belges dont il a reconnu l'accent sur des interceptions radiophoniques.

4 juillet : Refoulement des FAR de Kigali et de Butare. Création par Turquoise d'une " Zone Humanitaire Sûre " (ZHS) au Sud-ouest, zone où se réfugient les responsables du génocide (dont les animateurs de la RTLM) et les populations qu'ils contrôlent. Continuation du massacre des Tutsi survivants dans la " Zone humanitaire sûre ".

Les FAR en déroute fuient au Zaïre grâce à un couloir ouvert par l'opération Turquoise.

Afflux de deux millions de Hutu au Kivu (Zaïre). Début de l'épidémie de choléra parmi les populations conduites à Goma au Zaïre dans une région endémique pour cette maladie.

Durant l'opération Turquoise, aucune interpellation des responsables (préfets, sous-préfets, bourgmestres et chefs miliciens) ayant localement organisé les massacres n'a été faite par les militaires français (l'ONU avait pourtant établi la qualification de génocide).

Le chef des FAR, le général Augustin Bizimungu, est vu à Goma dans un véhicule de l'armée française. Des officiers français de Turquoise dissuadent les officiers des FAR désireux de rallier le gouvernement d'union nationale à Kigali.

8 août : Nouveau déplacement de Foccart à Gbadolite, au Zaïre, où il rencontre le président Mobutu, pour le réconcilier avec son Premier ministre Kengo wa Dongo, dont la mère est une Tutsi rwandaise.

21 août : Fin de l'opération Turquoise. REORGANISATION DES FAR qui ont rejoint le Zaïre et bénéficient de l'aide de Mobutu. Présence d'environ 500 militaires français au Zaïre jusqu'à la fin septembre.s

Il apparaît donc clairement que, malgré les quelques milliers de « tutsi » « sauvés » par l'opération Turquoise dont le but a été principalement de sauver la mise à ce qui restait des FAR et du GIP, l'implication de la France au Rwanda fut forte mais qu'elle n'a pas empêché le génocide pourtant annoncé et largement prévisible.

« Dans la logique ethniste des responsables politiques et militaires français, la base sociale et politique du FPR ne pouvait qu'être constituée de Tutsi. Au mieux, leur élimination a été vue comme un dommage collatéral de la guerre menée par la France aux côtés des FAR. Au pire, elle a été acceptée comme un moyen militaire permettant de priver le mouvement rebelle de toute possibilité de victoire politique. Est-ce le sens qu'il faut donner à cette phrase de François Mitterrand: « Dans ces pays-là, un génocide c'est pas trop important »²³⁴? Elle témoigne en tout

²³⁴ « François Mitterrand l'avait dit à ses proches, en ce bel été 1994 : "Dans ces pays-là, un génocide c'est pas trop important", Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable*, p. 174.

cas du cynisme effrayant auquel peut être amené l'homme de pouvoir qui fait passer la « grandeur nationale », la « lutte contre l'influence anglo-saxonne », ou la « parole de la France » avant un génocide, considéré, lui, comme secondaire. »²³⁵ Voilà un exemple flagrant de ce qu'on appelle communément la « realpolitik²³⁶ ». Outre le décisif « syndrome de Fachoda » et l'importance de la lutte contre un FPR considéré comme instrument de pénétration anglo-saxonne, une des raisons principales de cet indéfectible soutien de la France à Habyarimana puis au Hutu power réside dans la volonté de prouver à l'ensemble des dirigeants africains du « pré-carré » que la France n'abandonne pas ses alliés. C'est d'ailleurs une des conditions de la solidité et donc du maintien de toute l'influence française en Afrique et à l'ONU, puisque la France y bénéficie des voix de ses alliés africains. En échange de sa protection : « *La garantie de la stabilité des Etats a constitué l'objectif politique principal de la politique africaine de la France* », notent les députés de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda²³⁷. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine, l'a clairement expliqué devant la Mission

*« ([Le président Mitterrand] considérait que laisser, où que ce soit, un seul de ces régimes être renversé par une faction [...] suffirait à créer une réaction en chaîne qui compromettrait la sécurité de l'ensemble des pays liés à la France et décrédibiliserait la garantie française. [...] Dans l'analyse du Président Mitterrand, ce qui importait était le raisonnement global, il n'y avait pas de point d'application stratégique particulier, pas plus au Rwanda qu'au Tchad. Il considérait, comme ses trois prédécesseurs, que la France avait souscrit un engagement de sécurité et que si elle n'était pas en mesure d'apporter une aide dans le cas aussi simple d'un Etat ami envahi par un pays armé, sa garantie de sécurité ne valait plus rien »*²³⁸

Un dernier rappel est nécessaire dans le cadre du traitement d'un aspect important des programmes d'histoire et d'ECJS au lycée : il s'agit d'une illustration parfaite des prérogatives du chef de l'État dans la Cinquième République. Toutes les décisions concernant l'implication française au Rwanda ont été prises par les Présidents français seuls, avec le concours de leurs conseillers de la cellule Afrique à l'Élysée, sans aucune information aux représentants du peuple français ni contrôle parlementaire. Il se trouve donc que la France a été engagée dans une guerre civile qui s'est terminée par un génocide dans le plus total des secrets.

Même les médias qui sont censés en général représenter un quatrième pouvoir n'ont fait, la plupart du temps que respecter cette exclusion des citoyens et de leurs représentants de ce domaine « réservé », les informations leur étant soigneusement filtrées par les « services secrets ».

« En ce qui concerne le Rwanda, le président Mitterrand « définit une ligne politique maximaliste et indéfectiblement liée au régime en place à Kigali. [...]

²³⁵ « *La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. 15 ans après/15 questions pour comprendre* », ouvr. coll, Association Survie, L'Harmattan, 2009., page 74

²³⁶ Dans le sens défini par un de ses meilleurs partisan, Henry Kissinger, dans *Diplomatie*, éd. Fayard, 1996, p. 123: « la politique étrangère fondée sur le calcul des forces et l'intérêt national »

²³⁷ Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit, tome 1, rapport, p. 32.

²³⁸ Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit, tome 1, rapport, p. 33.

Chaque fois que ses conseillers lui proposent d'alléger le dispositif militaire, il balaie l'argument d'un revers de main²³⁹ ». Gabriel Périès et David Servenay citent trois occasions où François Mitterrand refuse de retirer les troupes françaises du Rwanda: alors que la suggestion lui en est faite le 2 janvier 1991 par son chef d'Etat-major particulier, l'amiral Lanxade; le 22 avril 1991 par un des chargés de mission de la cellule africaine de l'Elysée, Gilles Vidal; le 20 juin 1991 par son nouveau chef d'Etat-major particulier, le général Quesnot²⁴⁰. C'est encore François Mitterrand qui décide au début du mois de juillet 1992 l'envoi au Rwanda d'une aide opérationnelle temporaire (artillerie lourde en particulier) à un moment où les FAR risquent de céder sous la pression de l'APR²⁴¹. En outre, il accroît les moyens d'action déjà démesurés du chef de l'Etat sur la conduite de la politique africaine en dotant la présidence de la République d'une « légion aux ordres de l'Elysée », selon l'expression de Patrick de Saint-Exupéry. Le 24 juin 1992, un simple arrêté crée en effet le Commandement des opérations spéciales (COS). Le COS est un état-major interarmées placé sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées, lui-même placé sous l'autorité directe du président de la République, chef des armées aux termes de la Constitution. Le lien est organique et on ne peut plus direct.

Quant aux missions du COS, elles sont définies par l'arrêté: il s'agit de «planifier, coordonner et conduire les actions menées par les unités spécialement organisées, entraînées et équipées pour atteindre des objectifs militaires ou paramilitaires définis par le chef d'état-major des armées ».

Deux hommes - notre président de la République et notre chef d'état-major - placent sous leur autorité directe, à l'exception de toute autre, les unités les plus aguerries de notre armée, dotées d'un équipement de pointe et rôdées aux techniques des « opérations grises ». Ces deux hommes décident seuls. Ils sont maîtres de leurs choix et ont toute licence pour faire usage de nos forces spéciales. Le Commandement des opérations spéciales est le bras armé de notre pouvoir. Son fonctionnement est tellement secret que rien ne peut filtrer. Le président et le chef d'état-major des armées transmettent leurs instructions. L'état-major du COS les traduit en opérations militaires. Puis il fait appel à ses spécialistes, éparpillés au sein de différentes unités. Les troupes du COS n'ont pas la moindre idée du schéma d'ensemble lorsqu'elles sont appelées à servir. ?²⁴²

Les dangers d'une telle prérogative présidentielle en matière de politique extérieure sont d'ailleurs clairement identifiés dans le rapport de la Mission d'information parlementaire. Leurs auteurs en déterminent en conséquence l'objectif pédagogique de leur travail :

« La Mission a disposé de sources documentaires abondantes qui lui ont été communiquées à sa demande, sans qu'aucun refus lui ait été opposé par le Gouvernement, même lorsqu'il s'agissait de documents classifiés. Elle est en mesure de présenter des faits et des enchaînements qu'elle a tenté de mettre au jour de la manière la plus rigoureuse et la plus incontestable possible. La description pourra parfois en paraître longue. C'est la contrepartie d'un choix qui a consisté à envisager les événements politiques et militaires du Rwanda et

²³⁹ Gabriel Périès et David Servenay, Une guerre noire, op. cit, p. 193.

²⁴⁰ Ibid. p. 193-194

²⁴¹ Ibid., p. 203-204

²⁴² «La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. 15 ans après/15 questions pour comprendre» , ouvr. coll, Association Survie, L'Harmattan, 2009., pages 65-66

l'engagement de la France dans ce pays sous tous leurs aspects de manière à donner une réponse aussi détaillée que possible à la diversité des interrogations exprimées. Cet effort d'élucidation des mécanismes et des motivations d'une intervention militaire française à l'étranger répond aussi à une préoccupation nouvelle : celle de permettre au Parlement de mieux comprendre les ressorts de l'action diplomatique et militaire et, à l'avenir, d'y être mieux associé. »

a) les quelques rares évocations de cette « implication » ou allusions à une intervention au Rwanda

Le drame rwandais peut donc être considéré de façon tout à fait particulière du fait que l'implication de la France dans ce pays d'Afrique se termine par un « génocide ». Cela ne peut que susciter, dans la sphère politique, la réflexion des parlementaires, élus du peuple, sur la nécessité de mieux pouvoir contrôler, au nom du peuple français, la politique réelle des décideurs sur le terrain. Il nous semble que dans la sphère de l'école de la République, les pédagogues responsables de la rédaction de manuels scolaires auraient dû engager les élèves, dont ils sont partie prenante de la formation citoyenne, dans une réflexion similaire : pourquoi leur pays s'est « impliqué » politiquement et militairement au Rwanda ? Pourquoi cette implication, mal maîtrisée, n'a pu empêcher le drame du génocide alors que nous étions la puissance la mieux placée, du fait même de l'importance de cette implication ? Or la période du génocide elle-même n'est guère mieux traitée du point de vue de l'implication de la France. Ce sujet pouvait pourtant être abordé dans deux parties du programme : les conflits du nouvel « ordre mondial » depuis l'écroulement de l'URSS, et la France dans le monde.

Un seul manuel sur la cinquantaine étudiée ose proposer comme document aux élèves un extrait du rapport de la Mission parlementaire en liaison avec la question du rôle de la France dans ce drame : il s'agit du **Magnard 2004**.

Contrairement à d'autres rares présences d'extraits de ce document dans d'autres manuels, l'extrait choisi ici pose très clairement le problème de son lien avec la question du génocide. Il s'agit du seul et unique exemple rencontré dans tous les manuels analysés dans cette présente étude.

La France et le Rwanda

Le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. [...]

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre près de quatre ans pour qu'une investigation parlementaire soit entreprise sur pareille tragédie. Les liens de la France avec le Rwanda, les actions de coopération civile et militaire que notre pays y a menées, les efforts déployés par les organisations non gouvernementales françaises, la mort de plusieurs de nos compatriotes auraient dû inciter le Parlement à ouvrir le débat plus tôt. [...]

Dès le premier trimestre 1993, la France entre dans une stratégie de désengagement, même si sur le terrain, sa présence est forte jusqu'à fin mars 1993, date à laquelle elle décide de saisir l'ONU. [...]

Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a aucunement incité, encouragé, aidé ou

soutenu ceux qui ont orchestré le génocide [...] Alors qu'elle avait constaté à plusieurs reprises les comportements déviants de nombreux soldats de l'armée rwandaise, [l'armée française] ne semble pas s'être préoccupée de ces dérapages autrement qu'en les constatant pour les déplorer.

Extrait du rapport de la mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, présidée par Paul Quilès, 1998.

Les extraits ici proposés correspondent à des passages soigneusement choisis du rapport. Les deux premiers paragraphes sélectionnés ont été tirés de la lettre d'introduction (page 15-17) adressée aux parlementaires et évoquent l'importance du sujet :

MESDAMES, MESSIEURS,

(...)

Le génocide perpétré au Rwanda d'avril à juillet 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près d'un million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. A nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates rwandais qui s'y opposaient.

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre près de quatre ans pour qu'une investigation parlementaire soit entreprise sur pareille tragédie. Les liens de la France avec le Rwanda, les actions de coopération civile et militaire que notre pays y a menées, les efforts qu'y ont déployés les organisations non gouvernementales françaises, la mort de plusieurs de nos compatriotes auraient dû inciter le Parlement à ouvrir le débat plus tôt.

Les troisième et quatrième paragraphes qui insistent sur le « retrait » de la France dès 1993 et l'exonèrent totalement se situe page 367 dans la conclusion du rapport tentant d'évaluer les responsabilités respectives des Rwandais, de la France et de la communauté internationale

B. LA FRANCE ET LE GÉNOCIDE

1. Le retrait progressif des forces françaises

Dès le premier trimestre 1993, la France entre dans une stratégie de désengagement, même si, sur le terrain, sa présence est forte jusqu'à la fin mars 1993, date à laquelle elle décide de saisir l'ONU. La signature des accords d'Arusha permet d'achever de mettre en pratique cette décision. Fin mars, les compagnies de Noroît arrivées en renfort après l'offensive du 8 février se retirent ; en octobre, après un renforcement au cours de l'été 1993, les effectifs du DAMI sont ramenés à une trentaine et, en décembre 1993, seuls 24 assistants militaires techniques restent sur place.

2. L'absence de liens avec les milices

Dans le même temps que la présence française s'amenuise, les tensions redoublent et les difficultés s'accroissent. Loin de vouloir s'engager, la France se retire progressivement et laisse place à la MINUAR.

Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide et l'ont déclenché dans les jours qui ont suivi l'attentat.

Le cinquième paragraphe sélectionné comme extrait se situe dans la même partie page 370 : il pointe simplement l'imprudance de certains éléments de l'armée française qui n'auraient pas suffisamment pris en considération les dérives potentiellement dangereuses de leur alliés :

(...) le fait que l'armée française, alors qu'elle avait constaté à plusieurs reprises les comportements déviants de nombreux soldats de l'armée rwandaise, ne semble pas s'être préoccupée de ces dérapages autrement qu'en les constatant pour les déplorer. (...)

Certes, la France est lavée dans cet extrait proposé aux élèves de tout soupçon d'avoir « **incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide** ». Cette conclusion conforme à celle du rapport de la Mission d'information parlementaire est d'ailleurs en grande partie contestée depuis 1998 par de nombreux ouvrages et recherches. Les auteurs du manuel auraient dû au moins en informer les élèves. Mais il n'en reste pas moins que la France est implicitement accusée, dans cette phrase reproduite ci-dessus, de « non assistance à personne en danger ». L'armée en réalité et non le pouvoir politique de l'époque, ce qui représente ici une certaine limite dans la dénonciation, limite inconséquente puisque de très nombreuses sources²⁴³ prouvent que les diplomates et les décideurs politiques étaient eux aussi parfaitement au courant des dangers de dérives génocidaires de leurs alliés auxquels ils ont continué à accorder leur soutien jusqu'au bout.

Du point de vue de l'utilisation pédagogique de ces extraits de sérieuses limites sont également à déplorer. Le document est livré tel quel aux élèves, sans informations complémentaires et sans questionnaire. Aucune contextualisation ni mise en perspective dans le corps du cours lui-même, laissant les élèves sans possibilité de lecture critique de ce document qui devient donc parole d'évangile.

Cependant, malgré ces nombreuses limites, la présence de cet extrait représente l'avancée la plus importante constatée dans toute l'édition de manuel scolaire français dans la critique de la politique de la France au Rwanda. Il convient aussi de le souligner car cette exception restera sans lendemain, et dès l'édition suivante, celle de 2008, cette « avancée pédagogique » vers une certaine « honnêteté intellectuelle », toute relative pourtant nous venons de le voir, disparaîtra totalement. Pourquoi ? Qui a décidé sa suppression parmi les auteurs de l'édition de 2008 ?

La seule autre référence à cette Mission d'information parlementaire se situe dans le **Nathan 2008 Le Quintec** qui propose un extrait de la MIP d'après la déposition de Claudine Vidal ; cet extrait ne concerne d'ailleurs en rien le rôle de la France mais une description du « génocide » lui-même déjà analysée plus haut²⁴⁴ ; ce manuel évacue donc le thème principal qui fut la raison d'être de cette Mission parlementaire. Mais en plus il commet une erreur révélatrice en citant ainsi ses sources : **“Rapport de la mission d'enquête parlementaire sur**

²⁴³ Voir en particulier l'ensemble de l'ouvrage de Jacques Morel, “*La France au cœur du génocide des Tutsi*” Esprit frappeur, 2010, en particulier le chapitre 6 “L'intention d'un génocide est connue des Français” ; et l'article d'Emmanuel Cattier “*Les révélations circonscrites d'un rapport parlementaire*” dans “*Génocide des Tutsi du Rwanda, un négationnisme français?*”, Cités N°57, 2014, PUF

²⁴⁴ dans la partie « Dans la description de ce génocide »

le rôle de la France au Rwanda, Le Monde du 13 décembre 1998”.

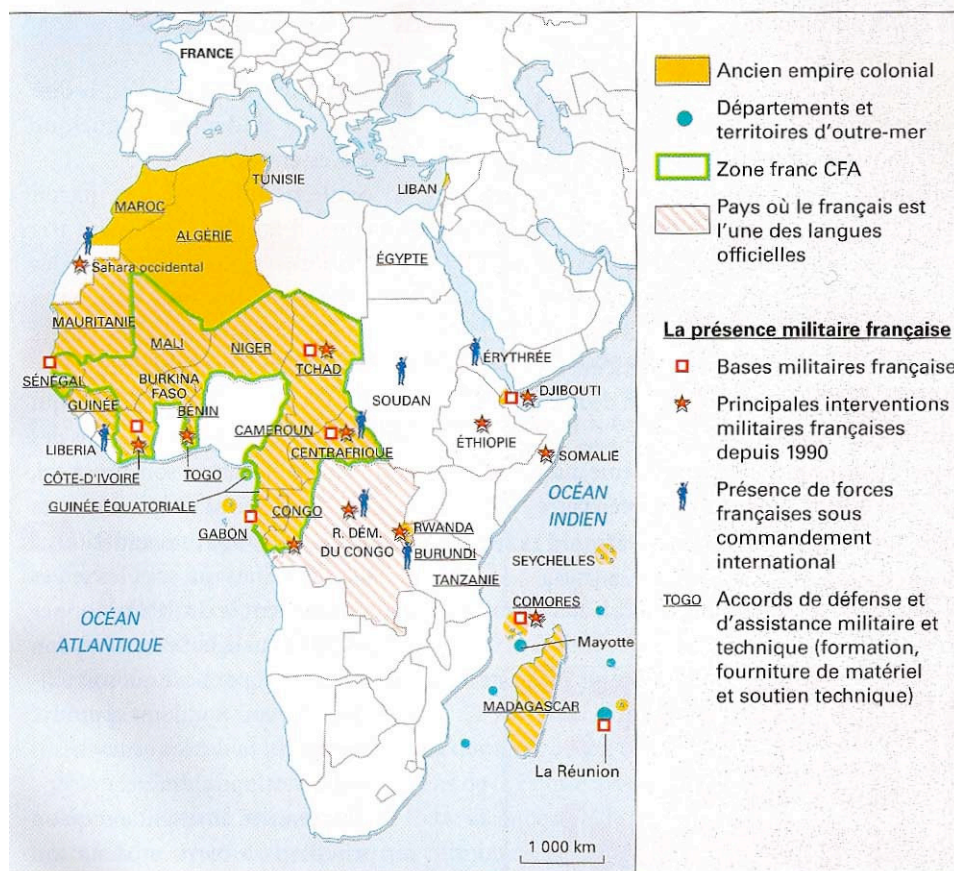
Contrairement à ce qui est affirmé faussement ici, cette « *mission* » n’a pas été « *d’enquête* » comme le prétend le manuel (reprenant peut-être ici l’erreur du journaliste du Monde) mais une mission d’information, ce qui est bien différent. Il convient de rappeler qu’une « *comission d’enquête parlementaire* » aurait rendu nécessaire d’aller jusqu’au bout d’une recherche de la vérité avec des moyens beaucoup plus contraignant²⁴⁵. Ce qui n’a pas été le cas de la « *mission d’information* » qui a eu lieu, et qui s’est dispensée, et pour cause, d’éclairer de nombreuses zones d’ombres fort gênantes pour les autorités françaises. Cette confusion entre « *comission d’enquête* » et « *mission d’information* » n’est pas vraiment innocente, et révèle à quel point, même les personnes les plus à même d’être impliquées dans l’enseignement de l’histoire de notre pays, peuvent être trompées par les influences malignes de la « *raison d’état* »²⁴⁶.

La meilleure façon de ne pas traiter directement une question « *sensible* » en évitant de prêter le flanc à une éventuelle critique d’omission est alors d’évacuer la question sous forme de sujet de Bac. C’est que font les auteurs du **Nathan 2008** qui, alors qu’ils n’ont jamais évoqué clairement l’implication française au Rwanda, si ce n’est par une vague évocation de Turquoise, sans la nommer, mais en la désignant de « *protection des civils* », proposent aux élèves un sujet d’explication de document (page 367), en l’occurrence une carte, sur « *La présence française en Afrique au début du XXIe siècle* »

²⁴⁵ l’article 6-II de l’ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires indique en effet que : « *toute personne dont une comission d’enquête a jugé l’audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée, si besoin est, par un huissier ou un agent de la force publique, à la requête du président de la comission. A l’exception des mineurs de seize ans, elle est entendue sous serment. Elle est, en outre, tenue de déposer, sous réserve des dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal* ». Il ajoute que : « *les rapporteurs des comissions d’enquête exercent leur mission sur pièces et sur place. Tous les renseignements de nature à faciliter cette mission doivent leur être fournis. Ils sont habilités à se faire communiquer tous documents de service (...)* ».

²⁴⁶ Voir un exemple dans le “rapport d’inspection” en annexe p*

→ La présence française en Afrique au début du XXI^e siècle



Maison des Français à l'étranger du ministère des Affaires étrangères, ministère de la Défense, janvier 2006.

Questions

1. Présentez le document.
2. Identifiez les différentes formes de la présence militaire française en Afrique.
3. Quelles sont les autres formes de l'influence française sur le continent africain ?
4. Quelles régions d'Afrique ont des liens privilégiés avec la France ? Pourquoi ?

Première remarque : Rwanda et Burundi sont de nouveau considérés comme anciennes colonies françaises. Du fait que ce document vient du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense, on aurait tendance à dire qu'on y prend, dans ces hautes sphères étatiques, ses désirs pour des réalités.

Deuxième remarque : les élèves lecteurs de ce manuel ne disposent d'aucune information précise sur ce sujet pour les aider à y répondre, autres que les éléments de la légende, en particulier sur les raisons de la "présence militaire" de la France au Rwanda.

Troisième remarque: prétendre que le Rwanda bénéficie encore en 2006 d'*accords de défense et d'assistance militaire et technique (formation, fourniture de matériel et soutien technique)* est totalement erroné. Même dans la période précédant le génocide la lecture du rapport de la Mission d'Information Parlementaire prouve qu'il n'y avait entre la France et le Rwanda, ni accords de défense officiel, ni "secret". Ce document émanant du Ministère de la Défense et proposé ici aux élèves participe donc à cette entreprise de désinformation des citoyens tendant à justifier, comme nos décideurs (dont Monsieur Quilès pourtant président de cette même MIP) l'ont fait maintes fois, l'implication de l'armée française au Rwanda de 1990 à 1994 comme étant une simple façon d'honorer ces soi-disant accords.²⁴⁷ Les auteurs

²⁴⁷ Voir à ce sujet l'éclairante et définitive analyse de Georges Kapler de la Commission d'Enquête Citoyenne, *Pour en finir avec les soi-disant « accords de défense » de la France et du Rwanda*, 2005 <http://cec.rwanda.free.fr/documents/Accords-FranceRwanda.pdf>

de manuels seraient bien inspirés de vérifier de façon plus rigoureuse la qualité d'un document, y compris venant d'un ministère, avant de le livrer, sans aucune prudence à l'analyse des élèves.

b) L'opération Turquoise est d'abord présentée de façon positive et strictement « humanitaire »

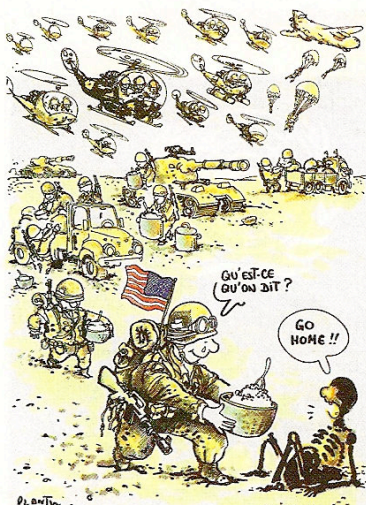
Les autres très rares passages qui évoquent cette implication française le font exclusivement au sujet de l'opération Turquoise et celle-ci est surtout présentée ou plutôt évoquée, à part l'exception notable du Magnard 2004 analysée ci-dessus, dans les parties consacrées au « **nouvel ordre mondial depuis 1991** » et non dans celle du « **rôle de la France dans le monde** », ce qui est déjà un moyen d'en relativiser la portée. Si cette tendance n'était pas aussi majoritaire elle ne serait pas obligatoirement signifiante ; mais à ce point de règle générale elle devient révélatrice d'une ligne éditoriale et donc d'un choix idéologique : en ne traitant l'implication française que dans le cadre plus global du Monde depuis 1990 on la réduit à un « exemple » de type de relation internationale, celle de l'aide humanitaire, et on en exclut d'office toute lecture d'un point de vue de la politique extérieure française. Or si Turquoise a été autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, la politique française en direction du Rwanda de 1975 à 1994 est le strict résultat de la seule volonté politique spécifiquement française et non internationale. Nous comprenons que l'endroit choisi dans le plan du manuel pour traiter ce sujet délicat est tout sauf innocent.

Dès lors que toute implication française au Rwanda est principalement évoquée dans la partie du cours sur le « monde depuis 1990 » les auteurs de manuels en valorise de fait le caractère prétendu « humanitaire ».

Le manuel qui s'avance le plus dans cette évocation de Turquoise est le **Bréal 1995** qui aborde assez clairement cette question mais d'un point de vue général et en contre-exemple des interventions américaines. Dans la partie « *Un nouvel ordre mondial ?* » une caricature de Plantu (page 164) évoque en tête de chapitre les « *ambiguïtés de l'ingérence humanitaire* » qui critique clairement l'action des Etats-Unis d'Amérique en Somalie.

CHAPITRE 1

Un nouvel ordre mondial ?

SOMALIE
Octobre 1993

LES AMBIGUITÉS DE L'« INGÉRENCE » HUMANITAIRE.

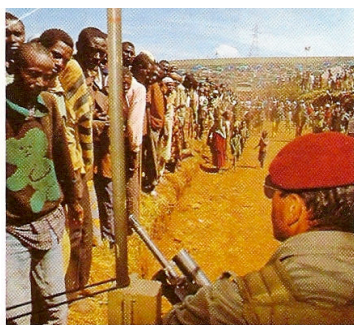
I Le « village planétaire »

- A. Les facteurs d'uniformisation
- B. Les aspects de l'uniformisation
- C. Les avancées de la paix
- D. Le développement de la coopération internationale

II La « planète balkanisée »

- A. Disparités et fragmentation
- B. L'Europe divisée
- C. Le Tiers monde dominé et éclaté

Dans la sous-partie traitant de « l'action humanitaire » (page 171-172) l'opération « Turquoise » est citée en exemple avec photo à l'appui. Le Rwanda n'est ici évoqué que comme exemple de « *guerres civiles* » et non comme un « génocide » ce dernier terme étant totalement absent de cette édition de 1995; les troupes françaises apparaissent comme protégeant des « réfugiés » curieusement nommés « *Tutsus* » (faute de frappe ou confusion ambiguë entre génocidaires Hutu et victimes Tutsi)



L'OPÉRATION « TURQUOISE ». Les troupes françaises dans le camp de réfugiés Tutsus de Nyarushishi à la frontière du Rwanda et du Zaïre (juin 1994).

fournir aux grandes puissances un alibi facile pour intervenir là où leurs intérêts sont menacés ?

Les actions à caractère humanitaire se sont succédées dans l'ex-Yougoslavie où l'ONU a envoyé des Casques bleus, en Somalie, où a été déployée en 1992-1993 l'opération « Rendre l'espoir » placée sous commandement américain, et au Rwanda avec l'opération française « Turquoise » en 1994. Toutes ces actions ont montré leurs limites dans la mesure où il est très difficile de dissocier l'action humanitaire de l'intervention militaire qui conduit inéluctablement à prendre position dans les querelles internes des pays ravagés par la guerre civile.

II LA PLANÈTE BALKANISÉE

Les raisons même de cette « *guerre civile* » ne sont pas présentées ni évoquées. Les élèves n'ont donc aucune information sur ce qui s'est réellement passé au Rwanda. Le problème rwandais n'est traité que du point de vue de l'opération Turquoise. Celle-ci est donc présentée comme une « *action à caractère humanitaire* », ce qui correspond à la version officielle des décideurs français de 1994 à nos jours ».

Les auteurs du manuel proposent néanmoins une réflexion générale sur le bien-fondé du droit d'ingérence qui justifierait ces actions. Ils en pointent d'abord l'hypocrisie « *Un tel droit ne risque-t-il pas de fournir aux grandes puissances un alibi pour intervenir là où leurs intérêt sont menacés ?* » Cette question proposée aux élèves renvoie donc à la caricature de Plantu (page 164) dénonçant surtout les Etats-Unis d'Amérique. Puis ils en montrent les limites « *dans la mesure où il est très difficile de dissocier l'action humanitaire de l'intervention*

militaire qui conduit inéluctablement à prendre position dans les querelles internes des pays ravagé par la guerre civile ».

Cette dernière remarque peut viser le cas de la Somalie déjà pointé par la caricature de Plantu mais aussi faire allusion à l'opération Turquoise : celle-ci a en effet été critiquée comme permettant, sous couvert d'intervention humanitaire, de sauver la mise aux génocidaires, interahamwe et FAR. Dans les faits, l'armée française fortement équipée a pu freiner l'avancée du FPR qui mettait fin au génocide et donc « inéluctablement » « prendre position » pour leurs anciens alliés génocidaires en favorisant leur exfiltration au Zaïre, dans la région du Kivu. Mais cette remarque fort judicieuse et qui pourrait apparaître comme une certaine « critique » vis-à-vis de l'opération Turquoise²⁴⁸ n'en demeure pas moins peu compréhensible aux élèves du fait qu'elle est trop générale et allusive. Expliciter cette réflexion en l'illustrant de l'exemple des ambiguïtés de l'opération Turquoise était pourtant possible. Mais en l'état des choses ce passage trop allusif et général ne peut que renvoyer la réflexion de l'élève à la caricature de Plantu qui vise dans cette même critique exclusivement que les Etats-Unis d'Amérique. Là encore le flou sur les interventions françaises correspond exactement à la politique officielle des décideurs français qui, depuis De Gaulle, se présentent volontiers comme opposant à l'impérialisme de la puissance américaine critiquée pour son « égoïsme » .

Cette dernière analyse est confortée par le fait que dans la partie III de ce manuel « ***La France dans le monde*** » qui consacre une sous-partie à « ***La France et le Tiers monde*** » (pages 291) l'intervention française Rwanda est évoquée de façon encore plus allusive et sibylline.

Ce chapitre rappelle d'abord très correctement les grandes lignes de la mise en place depuis De Gaulle « ***d'un réseau complexe*** » entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire, et la continuation de cette politique sous ses successeurs : « ***Elle a continué de privilégier l'aide aux pays francophones de l'ex-Communauté dans lesquels elle est intervenue militairement chaque fois que leurs gouvernements en faisaient la demande ou que ses intérêts étaient en jeu, devenant de façon parfois ambiguë le « gendarme de l'Afrique » : au Zaïre en 1977-1978-1991, au Centrafrique en 1979, en Mauritanie en 1980, au Tchad de 1968 à 1972 et de 1983 à 1988.*** »

La politique « françafricaine » n'est donc pas évacuée de ce manuel et assez bien définie et présentée. Mais après avoir rappelé les méandres de la politique mitterrandienne en Afrique le silence sur les interventions françaises et en particulier Turquoise est de mise.

Pourquoi donc les auteurs de ce manuel n'ont-ils pas osé fournir aux élèves l'exemple du Rwanda pour expliciter les ressorts et les écueils de la politique française en Afrique qu'ils tentent pourtant de présenter aux élèves ? Pourquoi n'ont-ils pas poursuivi cette chronologie des interventions françaises commencée fort judicieusement quelques paragraphes plus haut et qui s'arrête curieusement en 1988, alors qu'ils auraient pu rajouter les interventions de l'armée française, Noroit de 1990 à 1993, Amayllis en avril 1994 et Turquoise en juin 1994 ? Est-ce une rétention d'information volontaire, un mensonge par omission, un curieux oubli de la part d'historiens sérieux, conséquents et responsables d'un manuel à usage pédagogique qui prétend donner aux élèves une connaissance approfondie du monde contemporain ?

On peut donc faire ce constat : les auteurs de ce manuel posent bien les problèmes de fond permettant la réflexion des élèves sur la « françafricaine », le « néocolonialisme », la légitimité

²⁴⁸ et qui nous le verrons disparaîtra complètement des autres manuels et autres éditions, cette critique de Turquoise restant donc unique.

des interventions françaises dans son pré-carré africain, la légitimité du « droit d'ingérence », l'inefficacité de l'ONU ; mais curieusement, il s'agit certes d'aller le plus loin possible dans cette réflexion mais sans dépasser une certaine limite de l'acceptable, en évitant notamment d'informer vraiment sur le cas rwandais pourtant si « pédagogique » dans ses causes et ses effets.

S'agit-il pour ces auteurs de pouvoir répondre à une éventuelle critique : non, ils n'ont pas menti par omission, ils ont parlé du « cas rwandais ». Mais l'analyse de leur manuel prouve aussi qu'ils ont tout fait pour annihiler la réflexion des élèves sur ce sujet, en commençant par nier qu'il s'est bien agi d'un « génocide » et que la France a été proche des génocidaires.

Dernière remarque au sujet de cette édition : les tentatives de réflexion critique au sujet du droit d'ingérence, de l'hypocrisie et des dangers inhérents à de telles interventions qui apparaissaient assez nettement dans cette édition de 1995 ont totalement disparu dans les éditions suivantes de 1998, 2004 et 2008. Pourquoi ?

Le **Hatier 1995** reprend d'abord le schéma habituel d'opposer l'humanitaire français au « gendarme » américain comme nous l'avons vu plus haut. Puis ils rappellent l'intervention de la France :

« D'autres États ont été amenés à relayer les États-Unis dans le rôle de "gendarmes du monde". La France a envoyé des soldats du Rwanda durant l'été 1994 pour tenter de sauver une partie de la population ayant échappé aux massacres de la guerre civile. »

L'opération Turquoise certes ici évoquée n'est ni nommée ni critiquée. Par contre les justifications des dirigeants de l'époque sont clairement reprises. Les élèves ne peuvent qu'être fiers d'une telle tentative française de sauver des pauvres gens et ce, contrairement au comportement États-Unis, de façon totalement désintéressée. Mais ni le terme de « génocide », ni ses causes profondes, ni son processus, ni les conditions fort ambiguës de l'intervention de la France dans ce drame où elle fut pourtant « juge et partie » (donc pas du tout désintéressée) ne sont présentés et analysés dans ce manuel.

D'autant que dans la partie réservée à la politique française dans le monde, dans une sous-partie réservée à la puissance militaire et politique de notre pays les auteurs enfonce le clou :

« La France mène une politique étrangère active, orientée en particulier vers le tiers-monde. Elle consacre à l'aide au développement, en 1989, 0,5 % de son P.I.B. et envoie dans le tiers-monde plus de 20 000 coopérants. Sa présence est particulièrement importante en Afrique où des accords de défense, d'assistance militaire, de coopération culturelle, scientifique et technique la lient à un grand nombre de pays de son ancien domaine colonial. Enfin, elle est présente dans le monde méditerranéen, au Proche-Orient, dans l'océan Indien, en Amérique latine et dans le Pacifique Sud.

Elle a participé en 1991 aux opérations militaires engagées par l'O.N.U. pour combattre le régime irakien de Saddam Hussein qui avait envahi le Koweït. À la demande de l'O.N.U., elle a envoyé un contingent militaire pour tenter de rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Enfin, sous mandat de l'O.N.U., elle est intervenue au Rwanda pour empêcher le massacre des populations civiles dans la guerre ethnique dont ce pays a été le théâtre en 1994, combattre les épidémies et nourrir les réfugiés. »

Outre la grille de lecture ethniste analysée plus haut nous atteignons ici un comble de la désinformation et du mensonge par omission. Car telle que l'information est donnée ici aux élèves, il peut leur sembler que la France a vraiment « *empêcher* » les *massacres*. Au moins eût-il été nécessaire de préciser aux élèves que, au moment où intervient Turquoise, les « *massacres* » que les auteurs de 1995 sont encore incapables de nommer « génocide », ont été malheureusement réalisés à 90%. Et lorsqu'on sait qu'ils furent perpétrés par les « alliés » de la France il y a là de quoi considérer ce manuel pour ce qu'il est : un instrument de propagande au service d'une histoire officielle.

Le Bréal 1998 présente page 220 « *Les accords militaires (qui) affectent la souveraineté des États* ».

Initialement, l'assistance militaire avait pour rôle la formation d'armées locales, en apportant un soutien logistique mais aussi un enseignement pour les cadres militaires dispensé dans les anciennes métropoles. Toutefois, la mise à disposition d'armes et d'équipement s'est vue prolongée par l'intervention des grandes puissances dans les affaires intérieures de ces pays, conséquence manifeste de l'ère coloniale. Ainsi, la France n'hésite pas à intervenir en envoyant des troupes de combat, comme dans les années 70 au Tchad, plus récemment en 1992 en Somalie et en République centrafricaine, ou en 1994 avec l'opération « Turquoise » au Rwanda. Pour justifier ces interventions, l'État français invoque la mission officielle de protection des ressortissants étrangers pendant les périodes de trouble ».

Notons que les élèves utilisant ce manuel resteront dans l'incapacité de savoir pourquoi et dans quelle circonstance la France est intervenue au Rwanda en 1994 puisqu'aucune information à ce sujet n'a été donnée jusque là dans cette édition. Par contre ils ont déjà connaissance des justifications de l'État français, qui correspondent très exactement à la théorie développée par les décideurs. En-deça même puisque les décideurs de l'époque justifiaient l'opération Turquoise par des considérations « humanitaires » au profit des victimes du génocide ; les auteurs de ce manuels, en généralisant le sujet de ces « interventions » s'en tiennent à évoquer les seules justifications « humanitaires » au profit des « ressortissants étrangers », c'est à dire français ou occidentaux. En traitant le cas rwandais dans le seul cadre général des interventions française en Afrique on en vient par la force des choses à en évacuer totalement la spécificité génocidaire. Est-ce volontaire, conscient ou pas ? Le résultat seul nous importe ici : les élèves restent dans l'incapacité de comprendre l'importance du sujet.

Enfin, rappelons-le, les tentatives de réflexion critique au sujet du droit d'ingérence, de l'hypocrisie et des dangers inhérents à de telles interventions qui apparaissaient assez nettement dans l'édition de 1995 étudiée plus haut ont totalement disparu de cette nouvelle édition. Pourquoi ?

Dans le **Nathan 1998** l'intervention française, sans être nommée, est présentée comme « humanitaire », sans l'ombre d'un doute, sans aucune interrogation sur son ambiguïté. Le manuel fait une vague allusion à l'intervention française « Turquoise » au Rwanda. Cette unique occurrence se situe page 245 dans un sujet d'étude de document sur les « *nouveaux défis* » de l'ONU. Un extrait de texte de Daniel Colard d'octobre 1994 recense les interventions de l'ONU. Celle-ci « *développe la diplomatie humanitaire – lancée par la*

France et la doctrine Kouchner- par le droit ou le devoir d'assistance à peuples ou minorités en danger (Somalie, Bosnie, Cambodge...) » L'auteur énumère ensuite les interventions effectuées dans le cadre du recours au chapitre VII et termine par : « *enfin la tragédie du Rwanda (1994), intervention humanitaire de la France* ».

L'opération Turquoise n'est donc, dans cet extrait de texte proposé aux élèves, ni nommée ni vraiment présentée mais elle est bien évoquée comme étant une « *intervention humanitaire* ». Et cela tout à l'honneur de la France, présentée comme l'inventrice de cette « *diplomatie humanitaire* ». Mais les élèves sont malheureusement loin de pouvoir comprendre que cette opération fut pour le moins ambiguë, critiquée, car précisément de nombreux observateurs l'ont accusée de n'avoir pas porté vraiment assistance aux victimes du génocide mais plutôt aux génocidaires. Mais puisque l'amalgame « victimes/bourreaux » a déjà été installé dans l'esprit des élèves avec la justification de la théorie du « double génocide »²⁴⁹, le manuel est cohérent avec sa ligne mensongère et dissimulatrice. Le rôle de la France est cependant tout à fait valorisé.

Dans le **Bertrand-Lacoste 1998** la seule occurrence sur l'intervention française au Rwanda se situe page 276 dans le chapitre consacré à la « *continuité et évolution des choix stratégiques* » sous les septennats de Mitterrand.

« Dans les pays africains, l'armée française continue à soutenir les régimes en place, intervenant contre les armées libyennes au Tchad (1983 et 1986) ou, pour des raisons humanitaires, dans la guerre civile du Rwanda (1996).

Outre l'erreur de date, puisque l'intervention a eu lieu en Juillet 1994, (il s'agit de Turquoise non nommée ici) cette façon de l'expliquer très clairement que par des raisons « *humanitaires* » correspond très exactement à la doctrine officielle et aux justifications des dirigeants de l'époque. Cette reprise sans aucune nuance ni sens critique du langage officiel fortement médiatisé à l'époque participe là encore malheureusement à masquer l'autre objectif de cette opération qui consistait à freiner une avancée du FPR qui mettait réellement fin au génocide et à faciliter la fuite et l'exfiltration des génocidaires vers le Zaïre.

Le **Bertrand-Lacoste 2004** - qui rappelons-le réussit le tour de force d'omettre totalement le terme et la réalité même du génocide des Tutsis²⁵⁰, aborde néanmoins le sujet page 157, nous l'avons déjà vu pour valoriser l'intervention de la France en tant que contre exemple du leadership et de l'unilatéralisme américain clairement dénoncé²⁵¹. Une deuxième occurrence se trouve dans un figuré « *intervention militaire* » sur une carte de l'Afrique présentant l'influence passée et présente de la France en Afrique.

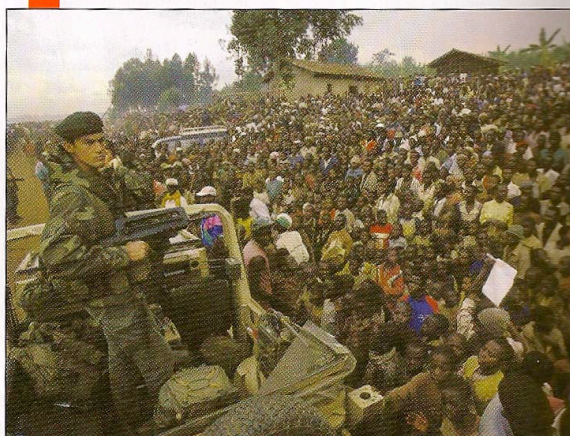
Les élèves ont donc ici deux informations complémentaires : la France s'est intéressée au Rwanda depuis les années 1975 et y est intervenu militairement. Mais pour quoi faire ? Et quelles en furent les conséquences et les problèmes soulevés ? Les élèves auront bien du mal à pouvoir s'en faire une idée objective.

²⁴⁹ Voir le chapitre supra page*

²⁵⁰ Voir résumé page *

²⁵¹ Voir page 144

4 L'opération Turquoise



Soldats français au camp hutu de Mubumbano, près de Butare (Rwanda), dans le cadre de l'évacuation des réfugiés hutus (3 juillet 1994).

Certes la page voisine (333) prétend donner des réponses et des explications aux élèves dans trois éléments complémentaires : une photo, un extrait de discours de Villepin et un résumé « mémo-bac »

La photo reprend le choix déjà fait par les auteurs à la page 93-94 de ne parler que du malheur des Hutu et d'ignorer même le nom de Tutsi²⁵² !...

Le côté « humanitaire » de l'opération Turquoise y est bien évidemment renforcé. La fonction de cette photo dans cette double page n'étant pas de traiter le génocide des Tutsi du Rwanda en soi mais

d'illustrer une des interventions prétendument humanitaire de la France en Afrique.

Car par ailleurs les victimes tutsi du seul véritable génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 sont ici totalement absentes. Le terme même de « génocide » n'est pas utilisé dans cette double page **ni pas une seule fois dans tout le manuel !**

Il n'est donc pas exagéré de dire que cette omission s'apparente ici à du négationnisme d'autant qu'en 2004 les informations sur ce génocide étaient clairement établies et qu'on ne peut plus excuser ce « négationnisme » par une supposée et inconcevable ignorance des auteurs.

Enfin l'extrait de discours de Villepin renforce bien sûr la justification de l'engagement français en Afrique et notamment, de façon implicite, de l'opération Turquoise

L'engagement de la France sur le continent africain repose sur une triple conviction. D'abord, l'urgence des situations. Près de la moitié des États africains sont aujourd'hui en guerre. Ils conjuguent des menaces anciennes et des menaces nouvelles, ce qui crée bien sûr pour l'ensemble des régions de l'Afrique des menaces importantes. Il ne pourra y avoir de progrès durables en Afrique qui ne prennent en compte à la fois le développement, la démocratie et en même temps la paix.

L'Afrique dispose d'atouts importants et trop souvent passés sous silence. C'est un continent jeune, avec un potentiel économique considérable, avec une croissance forte et un patrimoine naturel immense.

L'Afrique est une chance pour la France. Elle élargit à la fois notre horizon et notre ambition sur la scène internationale. C'est vrai sur le plan diplomatique, c'est vrai sur le plan économique et c'est vrai sur le plan culturel.

Cet engagement repose sur une volonté de dialogue et sur des

²⁵² En parfaite concordance avec la théorie du « double génocide » et même au-delà pourrions nous dire puisque seuls les massacres de Hutu sont tévoqués dans le manuel, le génocide des Tutsi étant tout simplement omis! Voir pages supra.

principes clairs.

Tout d'abord, l'exigence de la légitimité concernant les conditions d'accès au pouvoir, **mais aussi concernant l'exercice du pouvoir en Afrique, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme et le refus de toute impunité.**

Le second principe: la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la stabilité régionale ainsi que l'appui aux médiations africaines qui sont une condition à la fois de l'efficacité et de la légitimité.

Telle est la politique que nous menons sur l'ensemble des crises. Vous avez rappelé Madagascar, la Côte d'Ivoire; vous avez rappelé aussi la Centrafrique ou le Congo. Cela se traduit à chaque fois de façon concrète en termes militaires lorsque c'est nécessaire, par un engagement politique fort et dans la durée visant à mobiliser la communauté internationale au service de la paix comme du développement.

Enfin, nous continuons à marquer notre volonté d'un engagement fort de l'aide publique au développement avec une priorité accordée à la volonté africaine des pays eux-mêmes.

DOMINIQUE DE VILLEPIN, ministre des Affaires étrangères, Paris, 18 juin 2003.

Certes le Rwanda n'est pas cité mais la présence, juste juxtaposée sur la page, de la photo justifiant l'opération Turquoise laisse entendre aux élèves, qu'au-delà de la critique de néocolonialisme du premier texte, cette opération a été réalisée par la France au « *service de la paix* » et pour le « *respect des droits de l'homme* ».

Mais par ailleurs les élèves lecteurs de ce manuel ne sauront rien d'autre de cette paix et de ces droits de l'homme que les interventions françaises depuis 1990 au Rwanda auraient permis de sauvegarder. Ils ne sauront rien notamment de ces 800 000 morts « génocidés » par nos alliés du hutu-power et dont l'opération Turquoise a facilité la fuite au Zaïre.

Les seuls passages du manuel qui leur permettraient d'imaginer que l'intervention de la France au Rwanda ait pu poser un problème sont les suivantes :

- le « mémo bac » de la page 333 consacré à la « *coopération franco-africaine et intervention militaires* » finit son résumé sur cette phrase « *Entre indifférence et désarroi, le « modèle » de la coopération franco-africaine décline* »

- Dans la partie du cours consacrée à la place de la France dans un monde multipolaire après 1989 (page 335) les auteurs « précisent »

Vis-à-vis des pays émergents

L'influence traditionnelle exercée par la France dans les pays issus de son ancien empire colonial peine à se maintenir. L'Afrique compte moins dans les flux économiques mondiaux, et l'économie française ne peut plus suffire à la soutenir. Quelques signes le montrent: la dévaluation du franc CFA en 1996, le plafonnement de l'aide économique, les difficultés rencontrées lors des interventions militaires (Rwanda, 1994; Côte d'Ivoire, 2003). Au Moyen-Orient et

dans le monde arabe, l'influence française ne contrebalance plus la puissance américaine. Et la diplomatie française n'est pas la mieux placée dans les deux zones en croissance rapide que sont l'Europe de l'Est et l'Asie.

Mais la précision s'arrête là ; les élèves ne sauront en aucun cas de quelles « *difficultés* » il s'est agi.

Le **Hachette 2004**, après avoir dénoncé lui aussi l'absence des Etats-Unis, évoque succinctement dans la partie « *Présence française dans le monde* » page 380 l'implication de la France dans le drame rwandais est abordé en ces termes :

« *Ces dernières sont intervenues dans le cadre d'opérations internationales, par exemple en l'ex-Yougoslavie ou au Rwanda* »

Sans autres précisions !

Dans le **Bordas 2007** STG un manuel qui pourtant consacre une double page de documents au génocide au Rwanda, cette implication est réduite à presque rien : deux occurrences dans une chronologie

« *9-17 avril 1994 : Évacuation des ressortissants français et européens* »

« *23 juin 1994 : Début de l'opération Turquoise : déploiement de forces françaises.*

Aucune autre information, dans cette double page comme dans l'ensemble du manuel, ne permet d'ailleurs aux élèves de savoir quel était l'objet de l'opération Turquoise, ni sa « raison officielle » ni les critiques qui en ont dénoncé l'ambiguïté.

dans ces deux éditions le grand écart est donc maximum entre le traitement assez important du génocide proprement dit dans la partie du programme « Monde depuis 1990 » et l'ommission presque totale de l'implication de la France dans cette histoire rwandaise.

Le **Bordas 2008** qui pourtant, comme l'édition de 2007 STG, est un des seuls manuel à avoir consacré une double page au génocide au Rwanda de 1994, se contente de citer simplement l'intervention française dans des chronologie sans développer et encore moins expliquer :

Dans la chronologie du dossier sur le Rwanda page 120

9-17 avril 1994 : Évacuation des ressortissants français et européens.

23 juin 1994 : Début de l'opération Turquoise: déploiement de forces françaises.

Dans la partie consacrée à la France dans le monde et en Afrique en particulier la question de la politique africaine de la France est présentée ainsi avec une nouvelle occurrence « Rwanda » :

« • La politique africaine relève du président de la République qui influe sur la politique intérieure des États nouvellement indépendants par l'intermédiaire de conseillers spéciaux, dont le plus célèbre a été Jacques Foccart de 1960 à 1974. Elle permet à la France de jouer un rôle de grande puissance et de défendre les intérêts des pays en voie de développement lors des réunions internationales.

• Mais, sous l'apparence d'un partenariat, cette politique reste inégalitaire et elle est parfois qualifiée de néocolonialisme en raison de l'ingérence qu'elle occasionne: intervention militaire au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), **au Rwanda (1994)**, en Côte d'Ivoire (2003) (doc. 3). La politique africaine de la France tente

cependant de dépasser le maintien du « pré carré » pour favoriser la démocratie et le développement (dossier, pp. 342-343). »

Dans la chronologie de ce dossier page 342-343, la place de l'implication française est encore plus réduite

« 1990-1993: Interventions au Rwanda. »

... et le reste du dossier ne fait aucune référence au drame rwandais. Pourtant la problématique annoncée en introduction de ce dossier était assez claire:

« La France est liée au continent africain depuis plusieurs siècles, avec la mise en place du commerce triangulaire, puis la colonisation. Après les indépendances africaines, le lien des nouveaux États avec la France est demeuré fort. La « politique africaine de la France », essentiellement pilotée par les présidents de la République successifs, a suscité bien des débats: est-ce une forme de néocolonialisme, ou au contraire une chance pour l'Afrique? »

Mais les élèves ne sauront là aussi rien d'autres sur les raisons, le contexte qui ont conditionné l'intervention au Rwanda » et ses ambiguïtés.

On note enfin que dans ces deux éditions, Bordas 2007 STG et 2008, le grand écart est donc maximum entre le traitement assez important du génocide proprement dit dans la partie du programme « Monde depuis 1990 » et l'omission presque totale de l'implication de la France dans cette histoire rwandaise.

Le seul manuel à oser une allusion à une quelconque difficulté que la France aurait pu rencontrer au Rwanda est le **Bréal édition de 2004**, mais de façon là aussi très ambiguë. Dans le dossier « **Quelles sont les relations de la France avec son ancien empire colonial ?** » un article de Christophe Ayad de Libération 20 février 2003 intitulé « **la politique française vis-à-vis de l'Afrique** » est proposé à l'analyse des élèves (p260-261). Il évoque le génocide des Tutsi du Rwanda (sans nommer les victimes) à l'occasion du XXII sommet France-Afrique :

« ...au moment où la France a décidé d'aller seule au charbon en Côte d'Ivoire. « C'était ça ou un nouveau Rwanda », explique-t-on à Paris pour justifier Licorne. C'est justement au Rwanda, en 1994, que la France avait perdu son prestige en Afrique, à cause de son rôle avant le génocide et de sa démission pendant... Un échec en Côte d'Ivoire signifierait la fin définitive d'une influence contestée par les « antinéocolonialiste » ».

Certes, il s'agit **d'un cas unique dans tous les manuels analysés, ou une allusion à l'implication française dans le drame rwandais est proposée aux élèves, sur son « rôle » dans les causes et le déroulement du génocide.** C'est le seul manuel sur la trentaine analysés qui ose proposer un document contenant une telle allusion à l'importance de l'impact de la politique rwandaise de la France sur son « influence » dans toute l'Afrique. Un élève attentif peut mesurer, entre les mots de cet extrait d'article, l'importance du sujet. Mais aucune piste de réflexion et de recherche plus approfondie n'est proposée à l'élève pour que cette allusion, issue d'un document non analysé dans le cours, puisse lui devenir explicite. Qui plus est, le génocide au Rwanda n'est utilisé ici que pour justifier une nouvelle intervention de l'armée française en Côte d'Ivoire. Si l'information est de taille, l'auteur avouant que « **la France avait perdu son prestige en Afrique, à cause de son rôle avant le génocide et de sa démission pendant** » les élèves n'ont aucun moyen dans le restant du cours et de l'ensemble du manuel de connaître un tant soit peu quel fut « **le rôle de la France avant le génocide** », ni

les circonstances de « *sa démission pendant* ». Ces deux « informations » restant donc totalement allusives.

Le **Hatier qui traite le nouveau programme de 2011** propose page 157 en illustration de la notion de « droit d'ingérence » et à l'analyse des élèves, un document, un texte de l'Association pour la promotion des droits de l'homme.

3. Agir au nom du droit d'ingérence

« C'est à l'occasion de l'intervention militaire de plusieurs États occidentaux au Kurdistan irakien, en avril 1991, que l'on a, pour la première fois, évoqué l'émergence d'un véritable "droit d'ingérence".

L'action a été présentée comme destinée à protéger les Kurdes alors sévèrement réprimés par les autorités irakiennes. Le respect des droits de la personne devait dorénavant être assuré par des actions menées par la "communauté internationale" [...]. Le Conseil de sécurité des Nations unies, cette fois comme dans tous les cas suivants, invoquait une "menace contre la paix et la sécurité internationales".

·Ce même motif justifia l'autorisation explicite donnée par le Conseil à l'opération "Restore Hope" menée en Somalie à partir de la fin 1992. Officiellement, il s'agissait de mettre fin à l'anarchie qui y sévissait, en vue de rétablir des conditions minimales d'existence. **En 1994, c'est la France qui conduisit au Rwanda l'"Opération Turquoise", officiellement destinée à protéger les populations de la guerre génocidaire qui déchirait le pays.** Dans la même lignée, on peut encore citer les interventions en Bosnie-Herzégovine (1994-1995), au Liberia et en Sierra Leone, en Albanie (1997) ou au Kosovo (1999). »

Association pour la promotion des droits de l'homme, www.aidh.org, juin 1999.

1 > En quoi consiste le droit d'ingérence humanitaire?

2 > Pourquoi ce droit est-il contraire au principe de la souveraineté nationale?

Le fait d'évoquer explicitement l'intervention de la France au Rwanda est certes un progrès par rapport à l'édition Hatier de 2008 qui omettait totalement la question. Cependant le choix de cet extrait de texte qui valorise de fait, sans la moindre critique auprès des élèves, l'opération Turquoise et la France, s'inscrit en parfaite continuité des éditions précédentes qui faisaient l'apologie de l'action humanitaire et civilisatrice de la France en Afrique. Le seul doute qui pourrait germer dans l'esprit des élèves sur la sincérité de l'opération Turquoise est l'intrusion dans ce texte de l'adverbe « officiellement », qui laisse entendre en creux dans ce discours qu'il pourrait bien exister une autre intention officieuse de cette intervention, moins avouable. Mais il faudrait que ces élèves, dénués de toute autre information sur la question soient particulièrement perspicaces pour creuser le sujet plus avant. Il reste que le sentiment premier des élèves à la lecture de cet extrait de texte choisi, est que leur pays, la France, est une championne du droit d'ingérence au Rwanda ! ...d'autant que ce texte en émane d'une association au-dessus de tout soupçon qui s'inscrit dans la défense des droits de l'homme.

En conclusion de cette partie on peut constater qu'un seul manuel sur la cinquantaine analysée ose traiter assez explicitement le sujet du rôle de la France dans le drame rwandais ; encore qu'il ne s'agisse que dans le cadre d'un document et non dans le corps du cours, ce qui en limite la portée pédagogique d'autant qu'aucune question incite les élèves à analyser le texte

ou à en rechercher des explication complémentaires.

Dans le reste des manuels les rares fois où quelques auteurs de manuels osent évoquer une intervention de la France au Rwanda durant le génocide de 1994, (dans une dizaine de manuels, soit un petit tiers) sont dirigés par les options pédagogiques suivantes : l'utiliser comme exemple d'action « humanitaire » de la France dans le monde, et ceci, comble de l'hypocrisie, même quand le génocide n'est ni étudié, ni cité dans tout le manuel, ni même le nom de « tutsi » inscrit dans le texte du cours ou le document (Bertrand Lacoste 2004) ; l'utiliser comme contre-exemple à l'égoïsme américain abondamment dénoncé par ailleurs. Mais jamais l'opération Turquoise n'est présentée dans ses « objectifs » réels et ses ambiguïtés. Le seul manuel (Bréal 1995) qui en propose une critique le fait de façon très générale en visant bien plus encore les interventions américaines. Enfin la seule évocation d'un éventuel « rôle » négatif de la France dans ce drame est utilisé de fait, dans l'extrait de document proposé, pour justifier une nouvelle intervention française dans le « pré-carré ».

Enfin, en dehors de ces très rares et très limités passages analysés ci-dessus et concernant une certaine implication « humanitaire » de la France dans le drame rwandais, **tout le reste des éditions scolaires, c'est à dire une vingtaine de manuels soit 2/3, passent totalement sous silence le sujet.** C'est le règne de l'allusion à peine perceptible aux élèves moyens voir celui du mensonge par omission. Et plus le mensonge porte sur un fait capital de notre histoire récente, plus l'omission se doit visiblement d'être totale.

c) Dans le thème plus ou moins abordé de la « françafrique »

Ces omissions sont particulièrement nettes dans les éditions de 2008 (Béal). Elles nous semblent particulièrement significatives dans la mesure où le recul historique et les très nombreuses études parues auraient pourtant dû permettre aux auteurs de donner aux élèves les moyens de comprendre les tenants et aboutissants d'une polémique de plus en plus publique sur le sens et l'étendue de cette implication. Cette totale absence quatorze ans après le génocide, dix ans après la publication du rapport de la Mission Parlementaire à ce sujet, deux ans après la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda, un an après la demande explicite des dirigeants rwandais de rejoindre le Commonwealth et donc de s'éloigner de la francophonie dont la présentation est pourtant si soignée dans ces mêmes manuels, cette omission généralisée d'une telle information historique avérée et reconnue, ne procède bien évidemment plus ni d'une hypothétique méconnaissance ou de l'absence de recul suffisant, comme on pouvait espérer encore pour excuser les éditions précédentes de 1995 et 1998, mais bien d'un choix tout à fait conscient. Et celui-ci semble obéir plus à une prudence d'ordre idéologique, asservie en cela à la « raison d'État » puisque cette prudence reste strictement conforme aux justifications des décideurs français depuis 1994, qu'à une démarche pédagogique. C'est la question qu'on peut légitimement se poser.

Pourtant, certains manuels ont tendance à aborder de plus en plus le thème de la « Françafrique » ; soit de façon explicite, en utilisant parfois le terme même de « Françafrique » dont l'origine et le caractère sont pourtant polémiques, soit sans le nommer mais en le décrivant plus ou moins correctement. Il y avait là pour les auteurs une occasion pédagogiquement justifiable d'utiliser l'exemple de l'implication de la France dans le drame rwandais. Et pourtant le silence est largement dominant.

Ainsi dans le **Belin 1998** les problèmes des relations françafricaines sont nettement proposés à la réflexion des élèves. A partir de cette partie du cours :

1. Le «domaine réservé» africain

- François Mitterrand prend dès son élection des positions tiers-mondistes (voir chap. 16) et affirme comme priorité la défense des Droits de l'Homme dans le monde. Mais très vite, les continuités avec la ligne gaullienne tendent à l'emporter. La politique africaine reste réservée au Président, qui met à profit ses relations personnelles avec les chefs d'État, et utilise comme intermédiaires des amis comme Roland Dumas, passant au dessus de la tête des ministres des Relations Extérieures. Le fils du président est conseiller à l'Élysée pour l'Afrique à partir de 1986.
- Des interventions dans les affaires africaines reprennent dès 1983 où l'armée française joue un rôle de gendarme. 3000 hommes sont engagés au Tchad contre le chef d'Etat légitime, protégé par la Libye. Au début des années 1990, les relations avec les pays africains tendent à se normaliser (doc. 5). L'attachement de la France à la francophonie (doc. 1,3) fait

cependant des anciennes colonies des partenaires privilégiés.

- C'est la politique vis-à-vis de l'Algérie qui est désormais la plus délicate, puisqu'il y a contradiction entre le soutien au régime en place qui lutte en vain contre le terrorisme islamiste et la préférence pour une solution négociée et des pratiques démocratiques.

... et du document N° 5 de la page suivante extrait du discours de la Baule. Mais si les auteurs ont préféré l'exemple d'une intervention au Tchad, celle au Rwanda est totalement absente de toute cette partie consacrée à la France dans le monde page 245. Si le génocide est clairement évoqué dans la partie consacrée au désordre mondial, l'intervention française au Rwanda est totalement absente dans la partie consacrée à la France dans le monde page 245. Il n'y a donc strictement aucune information ni allusion à la moindre implication française au Rwanda dans tout ce manuel.

Dans le **Bréal 1998** au début du chapitre 18 sur « *La France et le monde* » une chronologie de 1945 à 1997 indique entre autre les différentes interventions de la France « *gendarme de l'Afrique* » : sont notées celles au Tchad, au Zaïre, en République centrafricaine, mais rien sur le Rwanda ni l'opération « Turquoise ». Dans la partie « *décolonisation et coopération avec le Tiers-monde depuis 1958* » page 296, les auteurs notent, comme dans l'édition de 1995, que « *La politique française à l'égard du Tiers monde reste cependant complexe et ambiguë.* » Puis ils précisent :

« Témoignant d'une continuité remarquable depuis de Gaulle, elle est étroitement subordonnée aux intérêts économiques de la France, surtout en Afrique Noire francophone, dont elle est devenue le « gendarme ». Elle y intervient régulièrement pour sauver des régimes autoritaires et corrompus qu'elle finit par abandonner lorsqu'ils sont rejetés massivement par leurs peuples ou balayés par de nouveaux dictateurs. »

L'analyse est ici correcte. Mais les auteurs se gardent bien une nouvelle fois de citer le Rwanda comme exemple catastrophique d'une telle politique.

Enfin, page 302, il est noté que « *la puissance française dans le monde est de plus en plus contestée* » et que « *la décomposition de l'Afrique Noire la conduit à redéfinir sa politique africaine* » renvoyant au document 2 de la page 303 où en légende d'une photo de Lionel Jospin en visite au Sénégal déclare que la nouvelle politique de la France ne devra pas « *faire moins, mais faire mieux* ».

Mais aucun exemple à l'appui des difficultés de la françafrique ne sont fournis aux élèves, alors que là encore, l'exemple le plus flagrant de ces remarques eût été sans aucun doute le cas de l'ambiguïté française dans le génocide des Tutsi du Rwanda et ses conséquences sur la renommée de notre pays. Les élèves n'auront droit à ce sujet qu'à une curieuse occurrence dans une carte non datée sur « *La France dans le monde* » où le Rwanda apparaît encore comme étant un pays où s'exercent une « *présence militaire française* ». sans aucune autre précision.

Voici comment est évoquée dans le **Magnard 1998** la politique extérieure française en Afrique.

Sous De Gaulle :

« Dans les anciennes colonies d'Afrique noire devenue

indépendantes, la France garde des bases militaires et signe de nombreux accords de coopération avec les nouveaux États (...) »

Après De Gaulle :

« La politique de coopération africaine est maintenue aux prix de quelques interventions militaires (Tchad, Centrafrique), même si Mitterrand appelle à Cancun en 1981 à «un nouvel ordre internationale» ou la Baule en 1990 à une démocratisation de l’Afrique.(...) »

Avec la fin de l’affrontement Est-Ouest, la France retrouve sa taille réelle, n’ayant plus les moyens de sa politique. Ainsi, en Afrique de l’Ouest, pressée par le FMI, elle doit imposer en 1994, une forte dévaluation du franc CFA aux quatorze États membres. De même, elle doit accepter l’intervention américaine en Afrique centrale francophone. En revanche elle cherche à garder un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l’ONU »

Ni les « *interventions militaires* », ni le « *rôle actif dans les opérations de maintien de la paix de l’ONU* » ne justifie aux yeux des auteurs d’utiliser ici l’exemple rwandais. Par contre les efforts français pour favoriser « *une démocratisation de l’Afrique* » (photo à l’appuis page 317) et la nécessité « *d’accepter l’intervention américaine en Afrique centrale francophone* » sont mis en avant valorisant ainsi la politique française au détriment de celle des France d’Amérique. D’ailleurs les expressions “*intervention américaine*” et “*en Afrique centrale francophone*” sont bien allusives et mériteraient quelque précisions. S’agit-il du Zaïre, du Rwanda ? Si c’est le cas, quelles interventions “américaines” ont donc eu lieu dans ces pays ? Nous n’en connaissons pas directement. A moins de considérer l’attaque du FPR de Kagamé comme une incursion “anglo-saxonne” dans le “pré-carré” francophone... Encore aurait-il fallu le préciser. Ce qui, si c’était le cas, correspond bien à la justification de l’implication française au Rwanda, face à une agression extérieure qui aurait été téléguidée par les “anglo-saxons”.

Le **Magnard 2003 du programme STT** va jusqu’à utiliser (page 113) le terme de « *françafrique* ». Le cas est assez rare pour être souligné. Dans le cours de la page 113 et dans le cadre du chapitre 5 consacré à la décolonisation une double page intitulée « *Entre affirmation du tiers-monde et néocolonialisme* » un paragraphe traite ainsi des « rapports Nord-Sud »

« Le passé colonial rend souvent ambigus les rapports entre anciennes métropoles et les pays en développement : les pays du Nord s’intéressent surtout aux pays de leur zone d’influence où ils ont des intérêts économiques, attitude qualifiée de néocolonialisme. C’est le cas de la « Françafrique », les pays d’Afrique francophone très liés militairement, économiquement et culturellement (francophonie) à la France. »

Mais si le manuel « informe » les élèves grâce à une carte que « *La France, gendarme de l’Afrique* » est intervenue militairement au Rwanda entre 1960 et 2002, les mêmes élèves n’en connaîtront ni les causes, ni les objectifs, et bien sûr encore moins les ambiguïtés, car strictement aucune phrase, que ce soit dans le cours ou dans un éventuel document joint ne leur est proposé à cet effet.

C'est le cas également du **Bordas 2004** qui pourtant aborde de façon implicitement critique le thème en question.

3. Un "pré carré" aujourd'hui contesté

L'Afrique noire est considérée comme un terrain privilégié de la politique extérieure française (un "pré carré"), sous contrôle de conseillers spéciaux, de J. Foccart, sous de Gaulle, à J.-Ch. Mitterrand sous F. Mitterrand. La France y intervient militairement pour soutenir des régimes en difficulté: au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), en Côte-d'Ivoire (2003). Sa politique ouvre de fructueux marchés à ses entreprises de travaux publics, d'exploitation pétrolière ou d'armement. Cependant, **des échecs et des mises en cause** l'obligent à repenser ses liens. En 1990, F. Mitterrand décide de lier l'octroi de nouvelles aides à la démocratisation du continent. La réforme de la coopération engagée en 1998 tente d'aller dans ce sens.

Le texte du cours semble vouloir faire le point de façon assez correcte sur ces relations avec le pré carré africain. Mais curieusement l'intervention au Rwanda n'est absolument pas évoquée. Les « **échecs et mises en cause** » évoqués dans ce paragraphe du cours feraient-ils allusion au cas rwandais ? L'exemple de celui-ci eut été pourtant tout à fait éloquent et adapté.

Le **Hatier 2004** indique dans le cours :

Mais c'est surtout avec ses anciennes colonies africaines, le «pré carré» français, qu'elle développe la coopération. Cependant, son action est parfois contestée pour son soutien à des dictatures et son néocolonialisme.

Si le terme « **néocolonialisme** » est présent et le soutien « **à des dictatures** » évoqué (mais sans aucun exemple précis), l'essentiel du cours tend à valoriser la politique extérieure de la France, « **ami** » de l'OPEP et des Palestiniens, son « **discours éthique (s'appuyant) sur la défense des droits de l'homme** », du droit international, sa place de deuxième donateur mondial pour l'aide au développement.

Le pré carré français est caractérisé par la coopération définie comme étant « **une politique de soutien au développement économique et culturel des anciennes colonies à travers des prêts, une assistance technique, etc (sic)** »

Les élèves peuvent-ils entendre que dans ce « **etc** » il y a aussi les scandales d'Elf Aquitaine, de l'Angolagate, les pillages des forêts de l'Afrique par Bolloré, les assassinats d'hommes politiques gênant pour cette françafrique et les nombreuses interventions militaires pour sauver des régimes « françafricains » dont notamment celui d'Habyarimana au Rwanda ? Il est évident que sans ces exemples concrets les élèves ne peuvent en aucun cas se faire une idée de ce que sous-entend ce terme de « **néocolonialisme** » pourtant évoqué et défini page 90 (c'est à dire très loin du chapitre sur la France) de cette façon : « **nouveaux modes de domination indirecte essentiellement de nature économique et culturelle** ». La pédagogie est pourtant destinée à rendre clair et compréhensible des notions plus ou moins abstraites. Les exemples concrets d'action bénéfiques de la France pour le monde sont pourtant, nous venons de le voir, fort bien utilisés par les auteurs du manuels. Pourquoi donc ne pas utiliser la même méthode pédagogique pour d'éventuelles critiques de la politique extérieures de la France ?

Le **Bordas 2008** décrit la Françafrique dans la partie consacrée à la France dans le monde et en Afrique en particulier.

- La politique africaine relève du président de la République qui influe sur la politique intérieure des États nouvellement indépendants par l'intermédiaire de conseillers spéciaux, dont le plus célèbre a été Jacques Foccart de 1960 à 1974. Elle permet à la France de jouer un rôle de grande puissance et de défendre les intérêts des pays en voie de développement lors des réunions internationales.
- Mais, sous l'apparence d'un partenariat, cette politique reste inégalitaire et elle est parfois qualifiée de néocolonialisme en raison de l'ingérence qu'elle occasionne : intervention militaire au Gabon (1964), au Tchad (1968, 1983, 1986), **au Rwanda (1994)**, en Côte d'Ivoire (2003) (doc. 3). La politique africaine de la France tente cependant de dépasser le maintien du « pré carré » pour favoriser la démocratie et le développement (dossier, pp. 342-343).

La France est liée au continent africain depuis plusieurs siècles, avec la mise en place du commerce triangulaire, puis la colonisation. Après les indépendances africaines, le lien des nouveaux États avec la France est demeuré fort. La « politique africaine de la France », essentiellement pilotée par les présidents de la République successifs, a suscité bien des débats : est-ce une forme de néocolonialisme, ou au contraire une chance pour l'Afrique ?

Les élèves n'auront pour documents disponibles leur permettant prétendument de répondre à cette question, qu'un discours de Jacques Chirac, le discours de la Baule de François Mitterrand, une carte de l'Afrique, une graphique sur la répartition de la coopération des ONG.

Les discours des présidents ne vont tout de même pas accuser la France de néocolonialisme ! Celui de Chirac fut même prononcé lors de la cérémonie où « **Jacques Foccart reçoit les insignes de grand officier de la Légion d'honneur le 20 novembre 1995** » Il s'agit donc d'un texte dithyrambique dont voici un extrait :

Vous avez, en effet, de ce continent une perception aiguë et une vision lucide. Vous avez acquis une extraordinaire connaissance de chacun des acteurs politiques, dans chaque pays, et du rôle qu'il y joue ou cherche à y jouer. Plus encore : vous avez su gagner leur confiance. Votre puissance de travail, votre sens politique et l'influence que vous avez auprès d'eux vous permettront de vous acquitter des responsabilités les plus délicates et de réussir dans les missions de médiation les plus difficiles

Quand au discours de la Baule il justifie à la fois la « continuation » de l'œuvre française en Afrique et la volonté de traiter d'égal à égal, en préconisant la démocratie. A la lecture et analyse de ces documents les élèves (sauf les malintentionnés) ne pourront que répondre ainsi à la problématique : oui, l'Afrique a bien eu de la chance de recevoir l'aide d'hommes comme Foccart et Mitterrand. Quant aux Tutsi du Rwanda... rien ne permet dans ce manuel de 2008 à ces mêmes élèves d'imaginer qu'ils aient pu manquer de cette chance, car aucune autre information, que quelques très vagues éléments de chronologie, ne leur auront été fournis.

Dans la chronologie proposée page 348 par le **Nathan 2008 J.Marseille** aucune intervention de la France en Afrique noire n'est indiquée. Par contre il est bien précisé qu'en 2003 « *La France s'oppose aux États-Unis à propos de la guerre en Irak* ».

Dans le reste de cette partie est évoqué une seule fois (page 350) « *la présence de base militaires* » dans les anciennes colonies et la seule allusion à la « *françafrique* » se trouve sous forme de question à la page 354 dans une sous-partie relative à la réponse de la France au « *défi américain* » : la France « *doit-elle rester active en Afrique noire ou se désengager du « pré-carré » africain qui est l'héritage du passé ?* »

Dans le **Nathan 2008 Le Quintrec** le problème de la « *françafrique* » est cependant évoqué et même défini (page 368). Mais de façon très générale.

Tourner la page coloniale

- Outre-mer et coopération. L'administration française s'adapte à ces bouleversements. Le ministère de l'Outre-mer s'occupe désormais des territoires restés sous souveraineté française, avec les statuts de DOM ou de TOM. Le ministère de la Coopération maintient des liens privilégiés entre la France et ses anciennes colonies, devenues des États indépendants.

(...)

Des relations privilégiées avec l'Afrique

- Une zone d'influence. La France a voulu garder des liens étroits avec ses anciennes colonies, essentiellement en Afrique. Elle y envoie ses coopérants, son aide au développement et parfois ses troupes (doc 4), sans se soucier du caractère souvent dictatorial des régimes qu'elle soutient. En retour, les États africains appuient la France à l'ONU, lui offrent des bases militaires et participent à la francophonie (voir p. 377). À partir de 1975, les sommets franco-africains officialisent cette coopération. Elle est dénoncée par certains sous le nom de « *Françafrique* ».
- Une nouvelle politique? La fin de la guerre froide change quelque peu la donne. Le rôle stratégique de l'Afrique semble diminuer, alors que l'élargissement de l'Union européenne vers l'est concentre l'attention. Depuis 1990, Paris entend conditionner son aide aux progrès de la démocratie (doc. 5). La France, en liaison avec le Royaume-Uni, cherche désormais à aider les États africains à organiser eux-mêmes des forces de maintien de la paix. En 1999, le ministère de la Coopération perd son autonomie: il est rattaché au ministère des Affaires étrangères.
- Une solidarité élargie. La France cherche ainsi à diversifier son aide au développement, qui reste importante (doc 1). Elle veut agir en liaison avec l'Union européenne et avec les organisations multilatérales, en faveur de tous les pays qui en ont besoin. La « *zone de solidarité prioritaire* », définie depuis 1999, s'étend ainsi au-delà des anciennes colonies françaises (voir p 366).

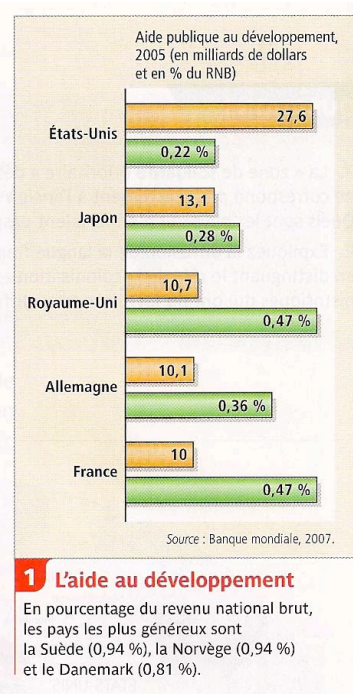
Certes le soutien à des « *régimes* » au « *caractère souvent dictatorial* » est ici évoqué. Et la *Françafrique* est ainsi définie : « *Françafrique* » : *nom péjoratif donné aux relations développées par la France avec l'Afrique. Celles-ci sont dénoncées comme un réseau unissant*

certain milieux politiques et économiques français aux dictateurs africains. Le fondateur en est Jacques Foccart, conseiller pour l'Afrique des présidents de Gaulle et Pompidou. »

Il convient de souligner que ce manuel de 2008 est le seul de tous les manuels analysés qui définit aussi clairement la « françafrique ». Cela pourrait correspondre très exactement à la nouvelle idéologie officielle qui, depuis l'élection de N Sakozy prétend lutter contre ces vieilles pratiques du passé. Il est intéressant de constater que certains manuels scolaires, comme celui-ci, sont capables de coller très finement à l'évolution du discours officiel. Ce qui pose le problème de comprendre comment, par quels canaux, circule ce discours officiel jusqu'à trouver sa place de façon si rapide et fidèle dans les manuels scolaires.

Cependant la limite est là aussi respectée. Critiquer la Françafrique est possible jusqu'à un certain point : il s'agit aussi d'en masquer les principaux crimes qui pourraient nuire à l'image de marque de notre pays. C'est ainsi que les interventions françaises en Afrique depuis les années 60 ne sont pas précisées, contrairement aux éditions précédentes qui souvent présentait

cet aspect historique sous forme de cartes. Ce qui peut paraître logique dans une optique « idéologique » qui considère que la « Françafrique » est « morte », et qu'il n'y a donc plus lieu de s'attarder sur ses abus et crimes du passé. Paradoxe dans un « livre d'histoire ». De plus tous les documents annexés à cette partie du cours présentent de façon très favorable les actions de la France en Afrique :



Un schéma qui tend à vouloir montrer à l'évidence que la France serait du point de vue de l'APD le pays le plus généreux (avec le Royaume Uni) parmi les grandes puissances économiques. Les auteurs ont eu quand même l'honnêteté de préciser que la Suède, la Norvège et le Danemark étaient encore plus généreux. Mais l'impact du schéma sur les élèves n'en est certainement pas amoindri pour autant. Ce qui nuance en apparence la critique contre la Françafrique. En apparence car l'on sait par ailleurs que cette APD est un des outils de corruption des réseaux françafricains. Les élèves lecteurs de ce manuel bien évidemment n'en sauront rien.

Certains des plus récentes éditions évoque le problème de la « Françafrique » pour mieux tenter de convaincre les élèves que celle-ci est en passe de disparaître. C'est le cas en particulier du **Hatier 2008** qui précise dans son cours page 362.

« Grâce à la coopération, la France conserve une forte influence notamment en Afrique qui reste son « pré-carré ». Son action est parfois contestée pour son soutien à des dictatures et son néocolonialisme. A partir de 2007, N Sarkozy annonce une évolution de l'aide au développement accordée à l'Afrique »

Agrémentées de trois définitions :

« Coopération : la politique de soutien au développement économique et culturel des anciennes colonies à travers des prêts et une assistance technique »(page 356)

« Pré carré français : l'expression employée pour désigne les rapports privilégiés entretenus par la France avec ses anciennes colonies africaines dans le cadre de la coopération » (page 362)

Ces deux définitions sont clairement valorisantes pour cet aspect de la politique extérieure de la France.

Par contre la définition du « *néocolonialisme* » est reportée à la page 170, dans un chapitre éloigné consacré aux « *défis politiques et économiques du Tiers-monde* »

« Néocolonialisme : la domination d'un État riche sur d'anciennes colonies, même si elle s'exerce de façon plus informelle (dépendance commerciale, ingérence politique...). »

Cette façon d'évacuer le terme de "néocolonialisme" hors de la partie consacrée à la politique extérieure de la France, qui dispense de donner un exemple de néocolonialisme français, est assez courante dans les manuels analysés ici.

Concernant l'exemple du drame rwandais, l'omission est totale : dans la partie du cours sur « la France dans le monde de 1945 à nos jours » aucune information ni même allusion à l'intervention de la France au Rwanda ni bien sûr de son implication dans le drame de 1994 n'apparaît !

Enfin si, les seules très lointaines allusions à cette histoire dramatique résident dans les nombreux extraits des discours de Sarkozy qui parsèment cette partie et qui vont tous dans le même sens : celui de présenter l'image d'une France qui veut entretenir avec l'Afrique des relations de saine coopération et d'effacer toute trace d'une éventuelle « tâche rwandaise »

« Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune. L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. On s'est entre-tué en Afrique au moins autant qu'en Europe. Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants (...) La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique... »

Nous avons déjà vu plus haut dans le cadre de la partie sur les responsabilités coloniales²⁵³ que les auteurs de ce manuel ont expurgé cet extrait de l'allusion à un « génocide » pourtant osée par l'auteur devant son public africain. Il y a bien là la volonté d'éviter que les élèves se posent des questions bien embarrassantes sur ce « génocide » dont le Président de la République se lave de toute responsabilité.

d) La règle générale : l'omission totale

Enfin tout le reste des manuels suivants dans lesquels l'omission de toute implication de la France dans le drame rwandais est la règle la plus absolue:

Dans le chapitre 16 consacré à « *la France dans le monde* » du **Belin 95** strictement aucune information sur l'opération Turquoise n'est fournie. de l'implication de la France.

Dans le **Bordas 98**, un manuel qui pourtant traite assez convenablement la description du génocide (extraits de texte de Colette Braeckman, voir supra) l'implication de la France dans le drame rwandais (et donc les ambiguïtés de l'opération Turquoise qui permet l'exfiltration des génocidaires sous couvert de « réfugiés ») est totalement absente de ce chapitre et quasiment ignorée dans tout le manuel.

²⁵³ Page 62,

Pourtant le reste de l'article de Colette Braeckman en question comprenait des phrases comme celles-ci :

Loin d'être une explosion imprévisible, le génocide rwandais contre les Tutsis fut un crime minutieusement préparé, dans lequel la responsabilité de la politique française est lourdement engagée. » ; « L'offensive lancée en octobre 1990 par le Front patriotique ne fut enrayée que grâce au soutien étranger que reçut le régime Habyarimana(...) la France se porta au secours du pouvoir en place, en vertu d'accords d'assistance militaire conclus en 1975 » ; « Des listes de « suspects » furent dressées et des massacres récurrents émurent les organisations de défense des droits de l'homme : la tribu des éleveurs Bagogwe, apparentée aux Tutsis, fut exterminée ; dans la région du Bugesera, des civils tutsis furent systématiquement éliminés, (...) Les rapports des organisations de défense des droits de l'homme auraient dû alerter l'opinion internationale : à chaque fois, ils relevaient le caractère planifié, volontariste, des violences, le fait qu'elles aient été organisées par les autorités communales, qui encadraient la population, la conditionnaient pendant des semaines, prêtaient parfois des véhicules aux équipes de tueurs... Mais la France qualifia de « rumeurs » les rapports qui s'accumulaient et intensifia sa présence militaire aux côtés de l'armée rwandaise(...) le gouvernement intérimaire, autoproclamé et dont la liste des ministres fut dressée dans l'enceinte de l'ambassade de France, était « en phase » avec les tueurs : « Nous pourrions arrêter les massacres, assuraient ses porte-parole, si le FPR arrête la guerre » (...) « Les tueurs se dissimulaient dans la foule des fuyards qui quittaient le pays avec tous leurs biens ; ils se servaient de ces deux millions de réfugiés comme d'un immense bouclier humain. L'exode eut lieu sous le regard des militaires français de l'opération « Turquoise » venue, tardivement, sauver fin juin 1994 quelques milliers de Tutsis survivants et ouvrir à l'appareil de commandement du génocide une porte de sortie vers le Zaïre.

Il est curieux que ce manuel évoque si peu l'implication de la France. La seule information dont disposeront les élèves se situe sur une carte où sont répertoriées les interventions françaises en Afrique, dont celle au Rwanda, sans plus aucune précision. Curieux silence pour des historiens qui ont certainement lu cet article de Braeckman puisqu'ils l'ont utilisé en partie.

Les auteurs vont jusqu'à un certain point dans la description des difficultés de la France depuis les années 1990 en Afrique. Mais ils s'arrêtent juste à la limite du « politiquement correct ». Ainsi page 314 les auteurs reviennent sur l'évolution générale de la politique extérieure de la France.

« Malgré ses ambitions , la France subit un recul relatif »

Une politique extérieure toujours active après 1969

Si la voix de la France se fait plus discrète, la continuité caractérise la politique étrangère menée après de Gaulle. (...)

Avec le Tiers-Monde, la France veut conserver un rôle d'interlocuteur privilégié. V. Giscard d'Estaing inaugure en 1975 la conférence de Paris, qui prône l'amélioration du dialogue Nord-Sud et préconise un nouvel ordre économique international. F. Mitterrand accentue cet

aspect tiers-mondiste de la diplomatie française, notamment lors de la conférence de Cancun (doc. 1). À Paris, en 1989, il tente même de coupler le sommet du G7 avec un sommet Nord-Sud. Mais les résultats demeurent modestes.

Depuis les années 90, la politique étrangère française subit de nombreux déboires. L'alignement de Paris sur Washington au moment de la guerre du Golfe déconsidère la France dans les pays arabes et celle-ci doit s'effacer sur le continent africain au bénéfice des Américains ou de puissances régionales, comme au Congo en 1997 (doc. 2). L'implosion de l'URSS atténue la possibilité de la France de jouer un rôle d'intermédiaire. C'est peut-être, désormais, en tant que puissance importante de l'Union européenne que la France peut redevenir un acteur primordial de la scène internationale (doc. 5).

L'accent est mis de nouveau sur la concurrence des Américains « *comme au Congo en 1997* » ; mais sans aucune nouvelle occurrence ni même allusion au Rwanda. Pourtant la chute de Mobutu fut très liée aux événements rwandais, puisque c'est en pourchassant les génocidaires à travers le Zaïre que le FPR participant à déstabiliser le régime. Cette totale absence du cas rwandais dans cette partie du programme pose problème. Car quel autre exemple que celui-ci pouvait être plus flagrant d'un « échec » de « l'action française » ou de « déboire » de « la politique étrangère française » depuis 1990 pour reprendre la terminologie et l'axe de réflexion de ce manuel ? Quel autre exemple pouvait prendre autant de valeur pédagogique ? A moins que l'objectif de ce manuel ne fut pas de permettre de mieux illustrer les « déboires » de cette politique française, mais de l'entourer d'un certain flou « factuel » et « idéologique ».

Dans le fascicule de Travaux dirigés de l'édition **Hatier 2001** déjà étudié dans les chapitres précédents, les auteurs proposent des extraits de l'article « Rwanda » du Dictionnaire de Géopolitique dirigé par Yves Lacoste et rédigé par Jean Pierre Raison. Nous avons repéré les passages qui ont, semble-t-il, été jugés « hors sujet » ou « inutiles » pédagogiquement à la compréhension de la problématique du dossier par les élèves, et qui ont été expurgés du texte source. Voici ces passages surlignés par nous ici en jaune et les passages conservés par les auteurs surlignés en bleu :

Le point de départ de la crise actuelle est le retour de Tutsi réfugiés en Ouganda où ils avaient participé à la lutte de Yoweri Museveni ; ces guerriers sans emploi et probablement sans grand avenir en Ouganda, groupés au sein du Front patriotique rwandais (FPR), ont cru pouvoir, forts de leur expérience militaire et de leur armement, reconquérir le pays, perturbant de fait un processus politique d'établissement du multipartisme et de participation de l'opposition au gouvernement, qui aurait peut-être permis une évolution pacifique, et que les accords d'Arusha (en Tanza-

nie) organisaient. L'assassinat, dont on ignore les auteurs, du président Habyarimana et de son homologue du Burundi, de retour d'Arusha, le 6 avril 1994, a donné le signal d'un génocide programmé, orchestré par la radio des Mille Collines, mené par des milices extrémistes hutu qui, outre les Tutsi, massacrèrent beaucoup de Hutu modérés. Le nombre de morts, inconnu, se chiffre en centaines de milliers. Plus aguerris que les Forces armées rwandaises (FAR), les combattants tutsi du FPR l'ont toutefois emporté. En juillet 1994, les FAR s'effondraient, et leur repli provoquait un exode massif de populations hutu craignant les représailles, poussées vers le Zaïre par des cadres

politiques et des forces armées qui les utilisèrent comme bouclier et alibi.

Comment comprendre ces massacres qui ont stupéfié le monde et bien des Rwandais eux-mêmes? Motif majeur: l'ethnisation systématique de la vie politique et sociale, qui remonte à la colonisation belge. Le détonateur est certes le refus de toute concession par une part de ceux qui détenaient le pouvoir et ses avantages. Mais n'a-t-on pas aussi atteint un niveau de saturation démographique tel qu'on s'entre-tue pour quelques ares de terre? Dans ce contexte, la France avait été le fidèle appui du régime Habyarimana contre le FPR, soutenu par l'Ouganda et considéré comme l'instrument d'un impérialisme «anglophone». Menée avec l'accord quelque peu contraint de l'Organisation des Nations unies (ONU), l'opération militaire française dénommée Turquoise n'était pas sans ambiguïté : action humanitaire pour prévenir de nouveaux massacres, ne pouvait-elle aussi viser à évacuer, avec l'accord du Zaïre, des « protégés» encombrants, voire à établir un « Hutuland» dans le sud-ouest du pays? Au bout du compte, le mandat a été respecté dans le fond et dans le temps, et une force de l'ONU a pris le relais. Mais comment reconstruire un pays privé de cadres et de crédits internationaux, où le gouvernement, dominé par le FPR, ne parvient pas à faire revenir des réfugiés terrorisés par les massacres qu'ont commis des Tutsi vengeurs, par ceux qui, dans les camps, les embrigadent, et par ce qu'ils ont fait ou vu en ces temps de folie? Au Zaïre, des centaines de milliers d'exilés sont une redoutable masse de manœuvre pour des revanchards.

Il apparaît très clairement que l'implication française dans ce drame est totalement gommée. D'autant que le passage dénonçait l'ambiguïté de l'opération Turquoise. Nous pouvons comprendre que cette implication « politique » et/ou « humanitaire » de la France n'entrait pas ici dans la problématique du dossier, consacrée on l'a vu au problème des frontières. Mais cela n'a pourtant pas empêché ces mêmes auteurs d'aborder très largement le facteur démographique qui, nous l'avons vu, est fort ambigu. Il est donc tout à fait curieux et surtout très conforme à l'ensemble de la « ligne éditoriale » des manuels à ce sujet que tout élément pouvant faire réfléchir des élèves sur cette implication soit ainsi systématiquement écarté.

Par contre, à la question très « ethniste » « **g. Quelles sont les deux grandes conséquences démographiques de l'antagonisme entre Tutsi et Hutu (doc 4 et 5)** » la réponse des auteurs insiste sur la responsabilité en miroir des massacres malheureusement fort répandue dans les manuels: « *La guerre civile a entraîné des centaines de milliers de morts (ainsi que de nombreux blessés). Plus généralement, l'antagonisme ancien entre Hutu et Tutsi a provoqué d'énormes migrations de population (milliers de réfugiés hutu en 1994). Les pays frontaliers servent en effet depuis l'indépendance d'exutoire aux populations persécutées dans leur pays : Tutsi depuis l'indépendance, Hutu depuis 1994.* » Le FPR et Kagamé, même s'ils ne sont pas nommés (le terme de FPR étant gommé du texte pour le rendre sans doute le plus apolitique possible en apparence) sont pourtant très clairement visés ici, le procédé se rapprochant ici très nettement de la « théorie du double génocide ». Comme pour les dénonciations répétées des responsabilités américaines, l'évocation de « crimes » du FPR par rapport à l'effacement quasi total de l'implication française dans ce drame révèle à l'évidence un traitement à la « deux poids deux mesures ».

Dans la partie réservée à « *La France dans le monde* » du **Hatier 2004** l'intervention française au Rwanda n'apparaît ni dans la chronologie de la page 312, et le Rwanda est

absent de la carte présentant la présence de « *médecins sans frontières* » page 325. La carte de la page 328 place bien le figuré « *interventions militaires française depuis 1990* » à l'endroit du Rwanda mais sans nommer ce pays dans la nomenclature. Bref, même dans le sujet de bac proposé page 328-329 l'intervention française au Rwanda de 1990 à 1994 n'est jamais ni évoquée ni présentée ni expliquée et donc encore moins analysée.

C'est dans des paroles de chanson dénonçant pourtant très clairement les méfaits de la « Françafrique », reproduite à la fin du manuel que se trouve la seule allusion « ils ont brûlé le Rwanda » fournie aux élèves mais sans aucune possibilité donc de la comprendre. Comment les élèves peuvent-ils comprendre ce qu'il y a derrière cette image « *ils ont brûlé le Rwanda* » puisque nulle part dans tout le manuel n'existe la moindre évocation ni allusion à l'implication de la France dans les affaires rwandaise de 1975 à 1994, puisque même l'opération Turquoise est totalement ommise ?

Document 5

Un chanteur populaire ivoirien dénonce la « Françafrique »

« Réveillez-vous!

Refrain :

La politique France Africa

C'est du blaguer tuer

Blaguer tuer

La politique America Africa

C'est du blaguer tuer

Blaguer tuer

Ils nous vendent des armes

Pendant que nous nous battons

Ils pillent nos richesses

Et se disent être surpris de voir l'Afrique

toujours en guerre

Ils ont brûlé le Congo

Enflammé l'Angola

Ils ont ruiné le Gabon

Ils ont brûlé Kinshasa

Refrain

Ils cautionnent la dictature

Tout ça pour nous affamer

Ils pillent nos richesses

4 François Mitterrand et le Tiers-Monde

François Mitterrand entend d'emblée affirmer la solidarité de la France avec le Tiers-Monde, souligner que le combat des socialistes pour la justice, la dignité ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone, que la dimension Nord-Sud est un élément cardinal de la politique étrangère. [...]

Toutes les raisons l'y incitent. Le parti socialiste, dont il a conduit les destinées pendant dix ans, a déployé son activité dans ce domaine. Il a multiplié les relations avec les forces politiques progressistes et les mouvements de libération nationale. L'engagement de François Mitterrand rejoint la tradition de 1789, la conviction que la France, chargée d'un message par l'Histoire, doit aider à le répandre à travers le monde. [...]

Enfin, le dessein d'ensemble de la politique étrangère française commande la priorité donnée aux relations avec le Tiers-Monde. Où la France est-elle écoutée ? Où la France peut-elle peser sur le cours des événements ? L'affrontement des super-puissances ne lui laisse guère marge dans les relations Est-Ouest. [...] La construction européenne, qui retenait naguère tout l'intérêt des socialistes, s'enlise désespérément. Par contre, le Tiers-Monde se tourne avec espoir vers nous, attentif au discours socialiste, comptant sur un appui qu'il n'attendait plus.

J.-P. COT, *À l'épreuve du pouvoir : le tiers-mondisme pour quoi faire ?*, Le Seuil, 1984.

1. Nommé ministre de la Coopération en mai 1981.

De là à penser que les auteurs de ce manuels, en proposant ce document en fin de manuel et dans un sujet de bac non corrigé, donc sans aucune informations supplémentaires fournies aux élèves, espèrent ainsi se dédouaner d'une éventuelle critique. Celle d'avoir menti par omission au sujet de l'implication de la France dans le drame rwandais. Ils n'ont pas omis d'en parler ; ils ont simplement omis de faire en sorte que les élèves puissent commencer à comprendre quelque chose de cette ténébreuse affaire.

Les auteurs du **Bordas 2004** avaient de nombreuses occasions d'évoquer l'implication française au Rwanda notamment ce document proposé aux élèves afin de les informer et inciter leur réflexion sur les évolution de la politique extérieure de François Mitterrand.

Ce texte de JP Cot présentant la politique française sous Mitterrand comme plutôt tiers-mondiste aurait été complet si, parallèlement avait été précisé aux élèves que ce ministre démissionna rapidement suite à l'impossibilité qu'il rencontra justement de combattre les méthodes néocoloniales de la françafrique. Ce ne fut pas cette tendance qui l'emporta dans l'entourage de François Mitterrand et un des résultats fut précisément cet engagement et cet échec français au Rwanda. Il eût été souhaitable que les élèves lecteurs de ce manuel puissent en comprendre les raisons profondes : la

continuation, par François Mitterrand de la politique françafricaine de ses prédécesseurs en

contradiction avec les orientations affichées du début de son premier septennat, telles qu'elles sont décrites ici par Jean Pierre Cot.

Le manuel pousse le paradoxe jusqu'à proposer, dans la démarche de son cours sur la France dans le monde et dans les documents fournis aux élèves, une réflexion assez approfondie sur les « *échecs et mises en cause* » dans son « *pré-carré* » qui « *ne réussit pas à dépasser les limites de l'Afrique subsaharienne* », sur le « *déclin* » de « *l'influence* » d'une France qui se veut pourtant « *le défenseur des droits de l'homme dans le monde*, “ grâce notamment “ *(aux) Médecins sans frontières et autres, (à) la promotion par Bernard Kouchner d'un droit d'ingérence humanitaire (l'expression revient à Jean-François Revel), (qui) ont beaucoup fait pour l'image de la France* », une France qui joue « *la carte de la participation aux instances internationales* » en « *organisant (...) une mission au Rwanda* » mais qui n'est pas dépourvue « *d'hypocrisie* » avec sa « *propension à donner des leçons de morale aux France, ou au monde anglo-saxon en général* »...

...et tout cela sans donner aux élèves plus d'information sur le Rwanda que cette « *mission au Rwanda* » dont les élèves ne connaîtront rien d'autre, ni les objectifs, ni le déroulement, ni bien sûr le débat sur ses ambiguïtés. Paradoxe qui s'apparente à une sorte de comble de l'hypocrisie.

Dans le **Belin 2004** la chronologie de la page 363 qui pourtant indique trois interventions françaises, celle de 1979 en Centrafrique et celles de 2003 en Afghanistan et en Côte d'Ivoire, omet totalement toute référence aux interventions au Rwanda (Noroit, Amaryllis, Turquoise).

Seule la carte de la page 365 sur les interventions militaires françaises dans le monde de 1970 à 2003, applique le figuré « *interventions menées entre 1989 et 2003, dans le cadre de l'ONU* » à l'endroit du Rwanda, sans aucune autre précision.

Puis, une partie du cours de la page 366 présente la politique de coopération de la France en Afrique, de façon assez objective en n'omettant point de susciter la réflexion sur la « *françafrique* » .

Enfin elle présente les critiques à cette politique et définit le « *néocolonialisme* ».

Mais là encore, si cette notion de « gendarme de l'Afrique » est illustrée par les exemples d'intervention en Centrafrique, Tchad et Côte d'Ivoire, aucune référence à celles au Rwanda n'a été jugée appropriée par les auteurs du manuel.

Par contre, l'intervention en Côte d'Ivoire, l'opération « Licorne », est proposée à l'analyse des élèves à travers un sujet de Bac d'explication de document page 379. Le texte à étudier est « *une « interview du général de division Joana, commandant de l'Opération Licorne* ».

Le document en lui-même ne peut offrir aux élèves qu'un point de vue favorable à cette opération émanant d'un militaire qui ne doit qu'obéir et non exercer un quelconque sens critique sur les missions qui lui sont confiées. D'ailleurs la question N° 3 « *comment la présence des forces françaises est-elle justifiée ici ?* » incite à repérer dans ce texte la version officielle de cette intervention.

Mais ce sujet attire surtout notre attention car il est le seul endroit du manuel où « un lien » est évoqué, de façon obligatoirement allusive puisque c'est sous forme de question posée aux élèves, entre le génocide des Tutsis au Rwanda nommé ici « *épisode dramatique récent* » et la nécessité pour les forces française d'intervenir en Afrique. Le génocide est donc utilisé ici

pour permettre d'expliquer, et donc ici de justifier par avance, toute intervention française en Afrique. La dernière question incite d'ailleurs les élèves à retrouver cette notion de division et de guerres ethniques dont souffrirait l'Afrique. D'ailleurs dès la page 188, apposé à la photo déjà analysée plus haut sur les « *réfugiés rwandais* », un texte tiré du « Bilan du monde » de 2003 édité par Le Monde, décrit la guerre civile en Côte d'Ivoire comme le résultat de divisions ethniques et religieuses.

Alors qu'il s'agit tout autant d'une tentative de coup d'état fomentés par les adversaires politiques de Gbagbo, devenu par ailleurs l'adversaire d'une certaine françafrique.

La boucle est donc bouclée. Ce manuel réussit le tour de force d'omettre totalement les raisons et les circonstances des opérations Noroit, Amarylis et Turquoise qui pourtant avaient placé la France au premier rang des observateurs du génocide de 1994 et de sa préparation, tout en utilisant néanmoins ce « génocide » de façon allusive (« *épisode dramatique récent* ») comme justification des interventions françaises en Afrique. Rarement un manuel n'était allé aussi loin dans la finesse de manipulation liant « mensonge par omission » et « justification de la politique officielle de la France ».

C'est curieusement le même discours allusif qu'a utilisé le président F. Hollande au Mali pour saluer la « réussite » de l'intervention française. Ce discours s'inscrit d'emblée dans l'Histoire longue. Car dans un premier temps il déclare : « *La France est venue honorer une dette contractée pendant les deux conflits mondiaux du XXe siècle. La France n'a pas oublié que des soldats maliens, africains avaient payer du prix de leur sang pour libérer la France. C'était notre devoir de venir à notre tour au soutien du Mali.* » Et d'annoncer que la France « *sera au côté du Mali tant qu'il sera menacé* ». Puis il rajoute en faisant référence à la crise syrienne. « *Nous avons aussi adressé un exemple : lorsque le droit est bafoué lorsque des femmes et des enfants sont massacrés, c'est à ce moment là que la communauté internationale doit se lever. Voilà la leçon du Mali, voilà le message de Bamako* ». Nous ne pouvons nous empêcher de penser, que ce successeur et admirateur de Mitterrand, avait aussi en tête que cet « exemple » donné ici fièrement par la France avait un antécédent sombre, inavouable, celui où le droit de centaines de milliers de femmes et d'enfants massacrés au Rwanda d'avril à juillet 1994, a été bafoué en effet par les alliés et protégés de la France. Allusion dont personne un tant soit peu informé ne peut être dupe et qui explique que Hollande s'est permis de s'épancher : « *je viens sans doute de vivre le plus beau jour de ma vie politique* ». Pense-t-il que sa « réussite » au Mali lave la tâche de l'échec de son glorieux prédécesseur au Rwanda ? C'est peut-être oublier un peu vite, par excès d'optimisme, qu'un génocide est imprescriptible.

Le **Magnard 2008** omet totalement d'informer les élèves sur le rôle de la France tant dans la page qui se contente de décrire la « barbarie » génocidaire que dans le chapitre 14 consacré à « *La France dans le monde* ».

Dans la chronologie de la page 352 aucune mention de toute opération française en Afrique, encore moins au Rwanda. Par contre il est bien précisé que « *la France s'oppose à l'intervention américaine en Irak* » en 2003. Le Rwanda n'est indiqué que dans les cartes de la page 354 avec le figuré suivant : « *Français langue officielle, seule ou avec d'autres* », et de la page 354 avec le figuré « *forces françaises déployées seules ou avec d'autres pays dans le cadre d'une mission confiée par l'ONU ou l'OTAN* ». Curieuse façon de noyer le poisson et d'éviter de parler directement du cas de l'intervention française au Rwanda de 1990 à 1994.

Aucune référence au Rwanda n'apparaît dans la double page (362-363) pourtant consacrée à une présentation d'ailleurs exempte de tout esprit critique, de la coopération française en Afrique.

Le cours de quatre pages (364-367) consacré à « *l'évolution de la place de la France dans le monde* » résume ainsi la critique de « néocolonialisme »

« L'influence politique mondiale de la France est le fruit de la géopolitique de l'après-guerre. Depuis les années 1980, le poids des anglo-saxons et des puissances émergentes d'Asie, tend à remettre en cause cette situation. Par ailleurs, la politique étrangère française est, par moments, accusée de complaisance à l'égard de certaines dictatures africaines et de néocolonialisme. »

Outre le fait que le résumé est plus que succinct et qu'il n'est illustré d'aucun exemple, y compris dans tous les documents du chapitre et même du manuel, la locution « *par ailleurs* » masque en elle-même la seule analyse que les élèves peuvent faire de ce paragraphe. Contrairement à ce que prétend linguistiquement cette locution, les deux parties du paragraphes ne peuvent être, dans l'esprit du lecteur, séparées. Il est bien évident que la « *politique étrangère française* », que l'on peut « *par ailleurs* » accusée d'être néocoloniale, se justifie clairement ici comme étant une nécessité face aux Anglo-saxons et aux Chinois qui menacent l'influence française. La ligne générale est donc cohérente : si l'ONU est inefficace, si le génocide au Rwanda n'a pu être « prévenu », si la France s'est engagée dans le « néocolonialisme » c'est bien de la faute aux Américains et aux nouveaux venus les Chinois. Tout est fait pour les jeunes élèves et apprentis citoyens ne se posent pas trop de questions critiques sur leur propre pays, mais se méfie particulièrement des « anglo-saxons » et des « Chinois ». Curieuse formation citoyenne.

En particulier face au drame rwandais, qui rappelons-le est le troisième plus important génocide du XX^{ème} siècle, le dernier en date, qui s'est déroulé dans une zone d'influence francophone. Jamais donc, la question des relations de la France et du Rwanda n'aura été évoquée, même de façon allusive dans l'ensemble de ce manuel. Pourtant, juste avant 2008, date d'édition, le sujet était de plus en plus d'actualité, avec en novembre 2006 l'instruction du juge Bruguière, qui a abouti à neuf inculpations dans l'entourage de Kagamé, le président rwandais étant lui-même protégé par son immunité de chef d'Etat mais mis en cause par le juge qui lui attribuait la responsabilité suprême de l'attentat. Le Rwanda avait immédiatement rompu les relations diplomatiques avec Paris. Qui plus est, ce pays déclarait officiellement vouloir quitter la « francophonie » et rejoindre le « commonwealth » !

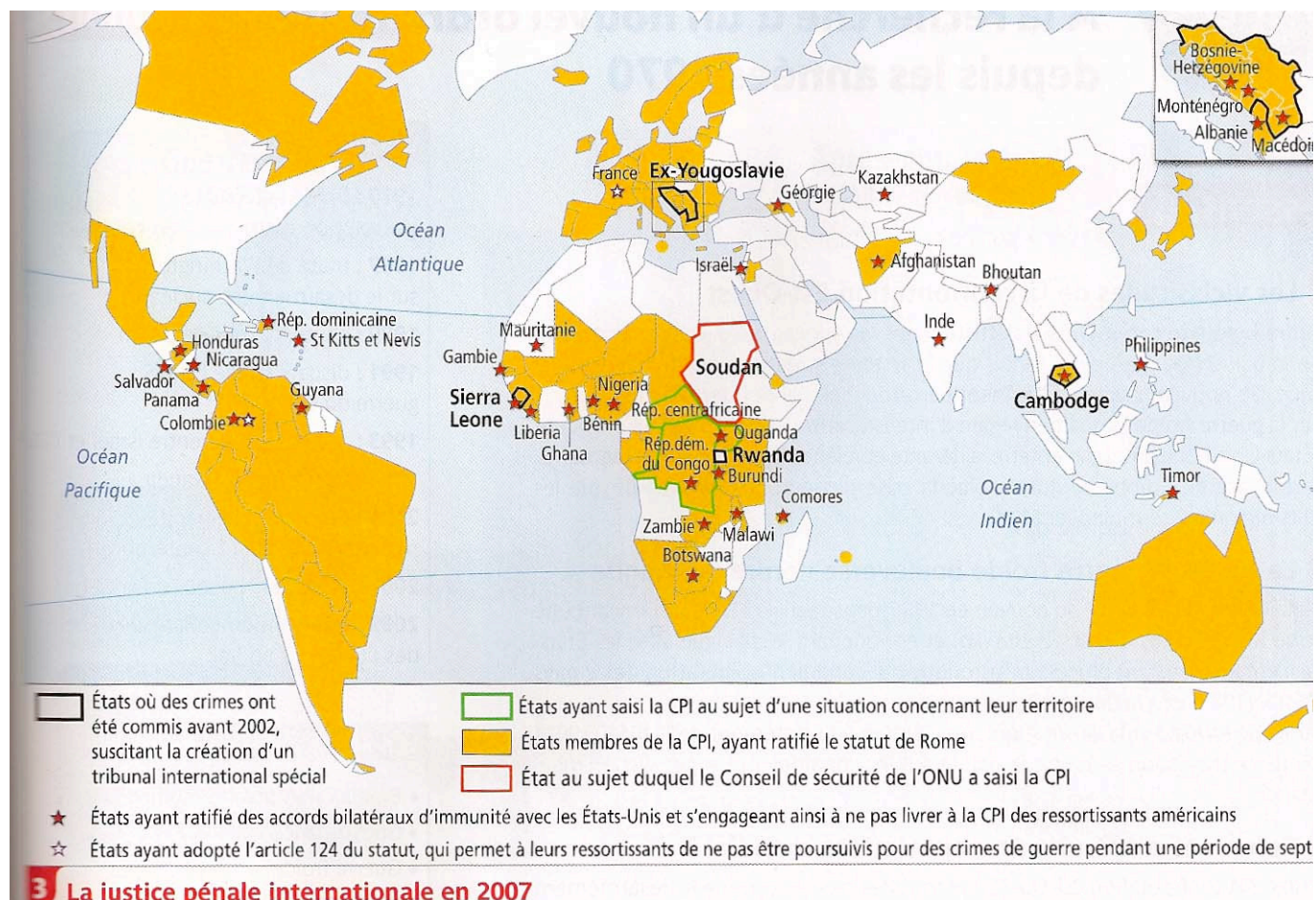
Nous sommes donc bien dans le sujet des aléas de la politique extérieure de la France et ses difficultés à garder son rang.

Mais les élèves lecteurs du manuel de l'édition 2008 de Magnard n'en sauront rien. Pourquoi un silence si assourdissant qui contraste avec les quelques avancées de l'édition 2004 ? La reprise, entre ces deux dates, du débat public au sujet de l'implication française dans le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994, notamment la présentation par la CEC, le 3 février 2005, de son rapport « l'horreur qui nous prend au visage », serait-il responsable d'une telle prise de recul ?

Dans le **Nathan 2008 (Le Quintrec)** l'omission est presque totale ; seul lien, le fait que le titre de l'article du Monde sur cet extrait du rapport de la MIP, d'ailleurs nommée à tort, « *mission d'enquête* » fasse référence au « *rôle de la France au Rwanda* » ce qui peut laisser supposer

aux élèves attentifs que la politique extérieure française a été plus ou moins impliquée dans le drame rwandais. Mais force est de constater que cette avancée déjà si modeste s'arrête bien vite en chemin car jamais dans tout le reste du manuel les élèves n'en sauront vraiment plus sur la nature et le degré de cette implication.

Cependant dans ce même manuel une absence caractérisée de contextualisation dispense d'aborder certaines conséquences juridique de cette implication non-dite.



Cette carte, la problématique exprimée dans l'introduction de ce dossier, et les questions proposées aux élèves pour tenter d'y répondre sont particulièrement intéressantes pour mesurer à quel point de finesse le mensonge par omission peut se mettre au service des objectifs idéologiques d'une ligne éditoriale d'un manuel scolaire dans la République française.

Ce dossier permet en effet d'amener les élèves à critiquer les pays qui cherchent à freiner l'efficacité de la Cour pénale internationale.

De ce point de vue l'introduction est claire :

« L'ONU a d'abord mis en place des tribunaux spéciaux, chargés de juger les criminels de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Puis elle a décidé en 1998 de créer une Cour pénale internationale, installée de manière permanente à la Haye et ayant une vocation universelle. Entrée en vigueur en 2002, elle est compétente pour les crimes de génocide, les

crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (commis depuis 2002). Elle se heurte à l'opposition de certaines puissances comme L'Inde, la Chine et les Etats-Unis. »

Cette dernière phrase surlignée par nous correspond bien à l'idéologie dominante dans l'édition des manuels scolaires de critiquer les abus de l'hyperpuissance américaine. Les questions posés aux élèves page 195 les incitent à aller dans ce sens : l'une d'elles leur demande « *quels sont les principaux États qui ne font pas partie de la CPI ? Pour quelles raisons selon vous ? (doc N°3)* »

L'introduction précédente et la carte permettent bien sûr d'y répondre facilement. En particulier de dénoncer les Etats-Unis qui, selon la carte, non seulement ont refusé d'être membres de la CPI mais ont tout fait pour signer « *des accords bilatéraux* » avec de nombreux pays alliés afin de préserver l'immunité de leurs ressortissants face au danger que représenterait pour eux le CPI. Au demeurant nous ne voyons rien à redire à ce qu'un manuel scolaire informe de ce fait les futurs citoyens du monde. Mais, conformément à toute l'idéologie dominante en France initiée par De Gaulle dès les années 60, relayée en particulier dans les médias et souvent par nombre d'intellectuels, cette critique de l'hyperpuissance américaine se double d'une myopie hypocrite devant les crimes tout aussi répréhensibles de l'impérialisme et du néocolonialisme français.²⁵⁴

C'est le cas de cette double page. En effet un détail de la carte pourrait amener un élève perspicace à poser une question embarrassante. La carte mentionne avec le figuré d'une petite étoile blanche, les « *États ayant adopté l'article 124 du statut, qui permet à leurs ressortissants de ne pas être poursuivis pour des crimes de guerre pendant une période de sept ans* ». Curieuse et bien mystérieuse exception. Or la carte indique que les deux seuls États à avoir adopté cette article 124 sont la Colombie et la France. Même si l'ensemble du dossier documentaire et même du manuel dirige ses critiques contre les Etats-Unis, un élève judicieux pourrait demander pourquoi la France, qui n'a apparemment rien à se reprocher, a néanmoins pris cette mesure, comme les Etats-Unis, pour tenter de protéger certains de ses ressortissants²⁵⁵. Aucune question d'ailleurs, dans ce dossier, incite l'élève à s'interroger là-dessus, du genre "Pour quelle raison la France a-t-elle adopté l'article 124 ?". Aucune autre information sur les raisons de cette prudence diplomatique et juridique ne sont fournies dans ce manuel. On peut le comprendre. Cela aurait nécessité, en effet, de la part des auteurs qu'ils informent aussi sur les très lourdes menaces²⁵⁶ qui pèsent sur des soldats français accusés de crime de guerre et de complicité de génocide lors de l'opération Turquoise de 1994. Et que par conséquent, ils informent aussi les élèves sur les conditions ambiguës de cette opération dont le prétexte humanitaire a masqué difficilement la volonté des dirigeants français de sauver in extremis la mise et la face, cherchant à se faire passer pour les défenseurs des droits

²⁵⁴ Le prototype de cette politique et des pratiques idéologiques à son service fut le détournement génial des protestations, au demeurant justifiées, de la jeunesse française y compris à l'extrême gauche contre la guerre du Vietnam, protestations qui, au de-là d'une juste dénonciation d'un impérialisme dominant, servaient à l'évidence la politique de grandeur et d'indépendance de De Gaulle très clairement exprimée notamment lors de son discours de Phnom-Penh du 1er septembre 1966 qui condamnait l'intervention américaine. Car au même moment de la fin des années 1950 à celle des années 70 la France a fait une guerre au peuple Bamiléké au Cameroun sans que pratiquement personne ne s'en émeuve vraiment.

²⁵⁵ Voir Annexe G page * « Le problème de la justice internationale et de l'article 124 du Statut de la CPI »

²⁵⁶ « menaces » jugées « fallacieuses » par Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères de l'époque, mais qui reconnaît de fait que cette position en retrait de la France est directement déterminée par les attaques en justice dont pourraient faire l'objet des soldats ayant participé à Turquoise.

de l'homme, alors que leurs alliés du Hutu power devenus génocidaires venaient de perpétrer leur crime en toute liberté et sans aucune pression de la France pour les en dissuader. C'est à dire d'informer les élèves sur des éléments inavouables de la politique extérieure française, inavouables au regard des objectifs pédagogiques d'un manuel scolaire de la République française qui consiste principalement à forger une identité nationale et une certaine fierté d'être français.

Ce dossier prouve à quel point il paraît de plus en plus difficile aux auteurs de manuel de dénoncer les abus de l'hyperpuissance américaine tout en masquant les erreurs gravissimes de la politique extérieure française.

Enfin il est à noter que dans la partie consacrée à « *la France dans le monde depuis 1945* » aucune information n'est donnée aux élèves sur l'implication française au Rwanda depuis 1975. La seule occurrence « *Rwanda* » concerne la carte de la francophonie page 367.

Dans le **Belin 2008**, l'implication de la France est, à l'instar de l'édition de 2004, totalement absente de ce manuel. Aucune mention du Rwanda dans les passages du manuel traitant des « *nouvelles missions de l'armée française* » ou de la « *francophonie* » et qui pourtant appelaient quelques réflexions sur le cas rwandais : l'opération Turquoise et ses ambiguïtés par exemple et le fait que l'expansion de la francophonie atteint parfois des limites lorsque le nouveau pouvoir au Rwanda se propose d'entrer dans le Commonwealth et de remplacer le français par l'anglais comme langue privilégiée. Au lieu de cela les auteurs du manuels préfèrent proposer aux élèves une vision plus "positive" des interventions française en insistant, par l'intermédiaire d'un dossier entier page 371 sur l'opération Licorne en Côte d'Ivoire

Enfin dans le **Hatier 2007 STG**, si les responsabilités coloniales sont quand même abordées, aucune information n'est donnée aux élèves sur le fiasco de l'ONU, de la MINUAR, les responsabilités de la communauté internationale et celle de la France, bien sûr pourrions-nous malheureusement ironiser, tellement cette tendance de dissimuler toute implication française dans le drame rwandais est une constante des plus récents manuels.

Ce qui fait qu'en conclusion de cette partie, globalement les élèves, à la lecture de manuels de 1995 à 2012 ont été dans l'incapacité de savoir pourquoi et dans quelles circonstances la France est intervenue au Rwanda en 1994 puisque quasiment aucune information à ce sujet ne leur a été donnée.

La France fut pourtant la plus impliquée dans le drame rwandais. De 1975 à 1994 elle est devenue la principale alliée du régime d'Habyarimana, intervenant dans la guerre qui l'oppose au FPR. La France intervient même en plein génocide lors de l'opération Turquoise, et ses décideurs se féliciteront même que la France fut le seul pays à avoir eu le courage d'intervenir. En outre c'est bien en grande partie l'impact dévastateur de ce fiasco français au Rwanda qui a le plus terni l'image de la France en Afrique et amoindri ses positions y compris dans son « *pré-carré* ». Cette donnée historique, qui sera probablement plus tard considérée comme un tournant dans l'histoire franco-africaine, méritait d'être livrée à la réflexion de nos élèves. Qui plus est, juste avant 2008, date des dernières éditions, le sujet était de plus en plus d'actualité, avec en novembre 2006 l'instruction du juge Bruguière, qui a abouti à neuf inculpations dans l'entourage de Kagamé, le président rwandais étant lui-même protégé par son immunité de chef d'Etat mais mis en cause par le juge qui lui attribuait la responsabilité suprême de l'attentat. Le Rwanda avait immédiatement rompu les relations

diplomatiques avec Paris. Ce pays déclarait pour finir officiellement vouloir quitter la « francophonie » et rejoindre le « Commonwealth » !

Nous sommes donc bien dans le sujet des aléas de la politique extérieure de la France et ses difficultés à garder son rang. Mais les élèves lecteurs des manuels de l'édition 2008 n'en sauront rien. Pourquoi un silence si assourdissant qui contraste avec les quelques avancées des éditions 2004 ? La reprise, entre ces deux dates, du débat public au sujet de l'implication française dans le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994, notamment la présentation par la CEC, le 3 février 2005, de son rapport « l'horreur qui nous prend au visage », serait-il responsable d'une telle prise de recul ?

Les auteurs de manuel, dans leur très grande majorité, ont jugé inutile de rappeler ces quelques vérités historiques aux élèves. Pourquoi ? Était-ce trop compliqué à comprendre pour des élèves de terminale ? Ou plutôt était-ce de l'autocensure ? Quelle serait donc le rôle d'une autocensure chez des pédagogues dont le but premier, réaffirmé dans tous les programmes, est de faire comprendre le monde actuel. Pourquoi ce silence qui confine à du négationnisme pur et simple au service d'une toute puissante raison d'État, trônant, bien qu'invisible et pourtant bien réelle, comme une tyrannique éminence grise sur l'esprit de nos faiseurs de manuel ?

4. Dans un discours dominant d'apologie de la politique extérieure française.

D'autant que ce silence est environné dans la quasi-totalité des manuels par un « bruit » dominant, celui qui impose de fait à l'esprit des élèves une conception fort positive de la politique et de l'action extérieure de notre pays. Il s'agit à l'évidence de ne retenir de l'action de la France dans le monde que ce qui engendre une image positive : coopération, francophonie, opposition à l'unilatéralisme américain, pays pionnier de l'humanitaire, loyal pilier de l'idéologie pacifiste de l'ONU... Il ne s'agit pas ici d'en faire l'analyse dans les manuels scolaires ce qui élargirait de trop l'étendue de notre sujet. Néanmoins il nous est paru intéressant et fort signifiant de sélectionner et reproduire ici quelques fleurons de dythirambe « nationale » caractéristiques de l'idéologie des manuels scolaires français.

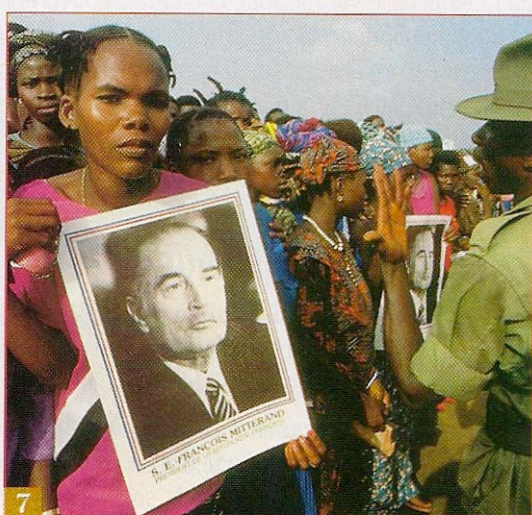
Le **Hatier 1995** qui nous l'avons vu omet de parler de « génocide » et se contente de valoriser l'action « humanitaire » de la France , enfonce le clou dans la partie réservée à la politique française dans le monde, en particulier dans une sous partie réservée à la puissance militaire et politique de notre pays les auteurs :

« La France mène une politique étrangère active, orientée en particulier vers le tiers-monde. Elle consacre à l'aide au développement, en 1989, 0,5 % de son P.I.B. et envoie dans le tiers-monde plus de 20 000 coopérants. Sa présence est particulièrement importante en Afrique où des accords de défense, d'assistance militaire, de coopération culturelle, scientifique et technique la lient à un grand nombre de pays de son ancien domaine colonial. Enfin, elle est présente dans le monde méditerranéen, au Proche-Orient, dans l'océan Indien, en Amérique latine et dans le Pacifique Sud.

Elle a participé en 1991 aux opérations militaires engagées par l'O.N.U. pour combattre le régime irakien de Saddam Hussein qui avait envahi le Koweït. À la demande de l'O.N.U., elle a envoyé un contingent militaire pour tenter de rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Enfin, sous mandat de l'O.N.U., elle est intervenue au Rwanda pour empêcher le massacre des populations civiles dans la guerre ethnique dont ce pays a été le théâtre en 1994, combattre les

épidémies et nourrir les réfugiés. »

L'impression générale est que le but principal de la quasi-totalité des manuels scolaires est de forger une identité nationale et de renforcer la fierté d'être français.



Accueil à Conakry (Guinée) du président Mitterrand en route pour le sommet franco-africain de Lomé, 12 novembre 1986.

Dans le **Bertrand-Lacoste 1998** une photo proposée aux élèves, doit participer à les persuader que la France est toujours bien accueillie en Afrique .

Dans le **Bordas 1998** le chapitre 11 qui s'attache à étudier « *La politique extérieure de la France depuis 1945* » commence cependant par une entrée en matière fort positive pour notre pays :

5 Deux visages de l'armée



L'aide en cas de catastrophe, ici lors des inondations à Amiens, avril 2001.



Dans le cadre de l'opération Licorne, l'armée française stationne à Tiébissou (Côte d'Ivoire), sur la ligne de cessez-le-feu, s'interposant ainsi entre « rebelles » et « loyalistes ».

« La France n'a pourtant pas renoncé à une ambition mondiale. Elle a conservé des liens avec ses anciennes possessions par le biais d'une politique de coopération militaire, économique et culturelle, et s'est efforcée de devenir l'interlocuteur privilégié des pays du Tiers-Monde. »

Il n'est plus question ici de « *néocolonialisme* » (comme dans la partie consacrée au nouveau désordre du monde depuis 1991) mais de « *coopération* ». Le néocolonialisme c'est pour les autres, les Américains et les autres Européens.

En face, en illustration de ce texte d'introduction, sur une page entière, une photo représente une « *leçon de français au Tibesti (nord du Tchad) en 1975* » assurée par un homme en arme.

Le **Nathan 1998**, page 245 dans un sujet d'étude de document sur les « *nouveaux défis* » de l'ONU, un extrait de texte de Daniel Colard d'octobre 1994 recense les interventions de l'ONU. Celle-ci « *développe la diplomatie humanitaire – lancée par la France et la doctrine Kouchner- par le droit ou le devoir d'assistance à peuples ou minorités en danger (Somalie, Bosnie, Cambodge...)* » L'auteur énumère ensuite les interventions effectuées dans le cadre du recours au chapitre VII et termine par : « *enfin la tragédie du Rwanda (1994), intervention humanitaire de la France* ».

Dans le **Bertrand-Lacoste 2004** qui nous l'avons vu atteint un sommet de « négationnisme », reproduisant par ailleurs largement le discours de Dominique de Villepin où « *l'engagement de la France sur le continent africain* » est valorisé et où l'opération Turquoise est justifiée de façon implicite, une double page est entièrement consacrée à l'évolution de l'armée française (page 338-339) avec photos valorisantes à l'appui.

Dans le **Bréal 2004** le contraste entre le « silence » au sujet du drame rwandais et l'apologie de la politique française en Afrique est particulièrement grand.

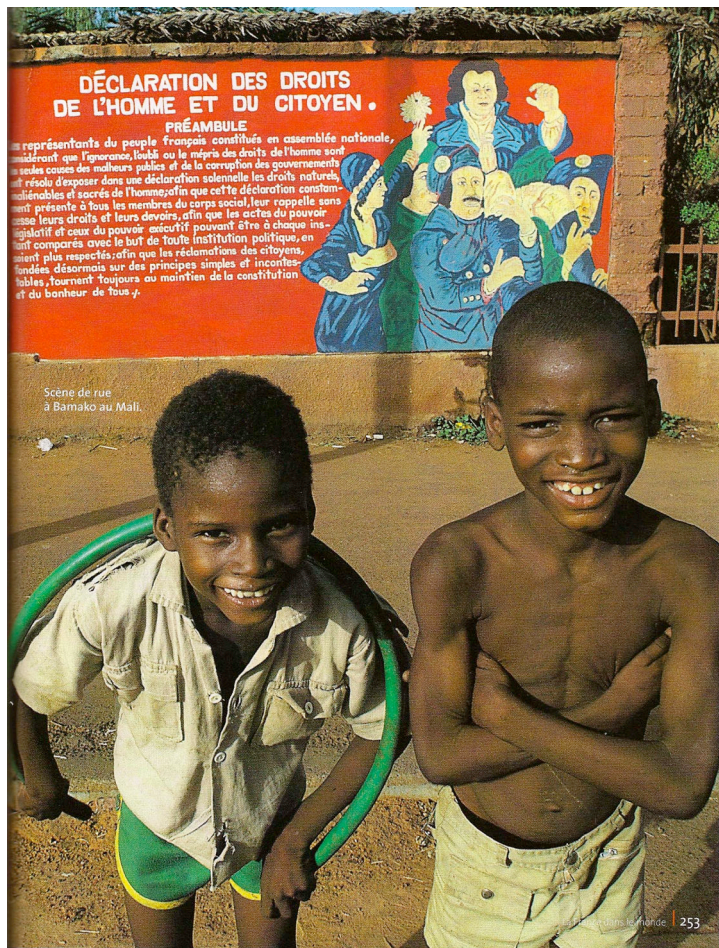
Dix ans après le génocide des Tutsi au Rwanda, six ans après les travaux de la Mission parlementaire de 1998, les élèves de terminale disposant du manuel Bréal édition de 2004 étaient dans l'incapacité de répondre à de simples questions comme : qui sont les victimes du génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994 et qui a fait près d'un million de morts en l'espace d'une centaine de jours ? Qui sont les génocidaires ? Quels sont les mobiles et les circonstances de ce génocide ? En quoi la France fut-elle mêlée à cette histoire ? Pourquoi aurait-elle perdu, comme le prétend Christophe Ayad dans l'extrait d'article de la page 260 proposé à l'analyse des élèves, tout son prestige en Afrique à cause de cela ?

Pourtant dans sa présentation du programme page 5, Jean-Michel Gaillard écrit :

« Parce que les Archives délivrent peu à peu leurs secrets. Parce que les controverses sont encore vives. Parce que les sujets sont encore brûlant et plongent dans le chaudron de l'actualité. Ce qui renforce encore la nécessité, inhérente à tout enseignement, de transmettre des connaissances, donner des repères, proposer du sens »

Les causes, le déroulement, les conséquences du dernier plus grand génocide du XXème siècle, le rôle de la France avant, pendant, et après ce génocide alors qu'elle était alliée aux génocidaires, ne font pas partie, selon cet auteur, directeur de collection, de cette nécessité. Curieux choix pédagogique.

Par contre, en tête du chapitre sur la France dans le monde une magnifique photo a été choisie et proposée aux élèves. On y voit deux jeunes garçons du Mali, souriant et heureux, posant devant un mur sur lequel est peint le préambule de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, agrémenté d'une peinture de révolutionnaires et sans culottes de cette période.

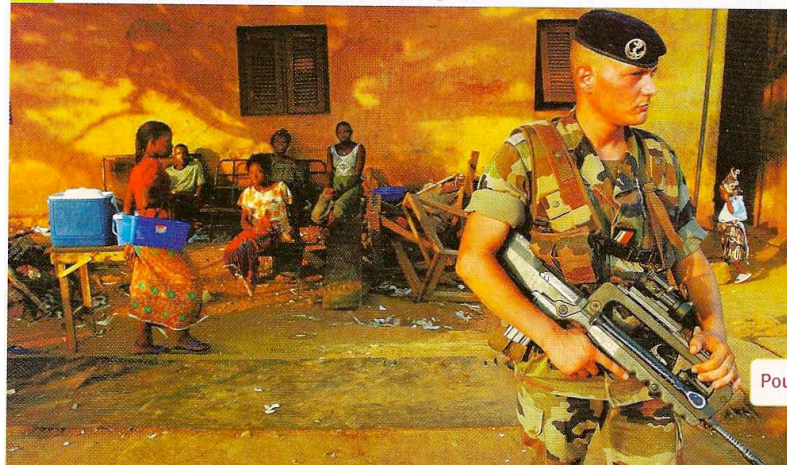


L'interprétation de cette image est simple : la colonisation française a bien laissé des traces positives. L'avenir de ces deux jeunes semble positif grâce au fait que leurs parents ont eu la chance d'être colonisés par le pays des droits de l'homme. Voilà de quoi être fier d'être français. Fierté que nos élèves ne peuvent que ressentir. D'autant qu'on a tout fait pour effacer du manuel toute raison d'être moins « fier » de la politique africaine de nos dirigeants depuis les indépendances, notamment leur position plus qu'ambiguë avant, pendant et après le dernier plus grand génocide du XX^{ème} siècle qui a eu lieu au Rwanda par des génocidaires qui étaient leurs alliés politiques.

La même photo est photo reprise dans l'édition suivante du **Bréal 2008** couplée avec un autre cliché représentant l'intervention d'un militaire français en Côte d'Ivoire. L'opération « Turquoise » a depuis l'édition de 1998 totalement disparu du contenu des cours et des documents proposés par les manuels Bréal.

L'information sur les relations françafricaines sont reportées en page 348 où la France est présentée comme « *gendarme de l'Afrique* » avec une photo à l'appui et une petite légende dénuée de tout sens critique.

3 La France, « gendarme de l'Afrique »



En 2002, la France intervient en Côte-d'Ivoire pour mettre fin à la guerre civile qui ravage le pays. On compte, depuis 1960, une trentaine d'interventions des forces françaises en Afrique.

Pourquoi parle-t-on de néocolonialisme ?

Comment les élèves pourraient-ils d'ailleurs comprendre ce qu'est le « néocolonialisme » comme on le leur demande ici à la vue de cette photo et lecture de cette légende ? Mettre fin à une guerre civile où un militaire français semble protéger des femmes et des enfants ne peut être ici qu'approuver. Pourquoi ne pas avoir évoqué à la place l'opération Turquoise ? Serait-ce que l'image de cette intervention serait moins positive ?

Cette tendance semble en effet beaucoup plus explicite dans les manuels de 2008, tout éditeurs confondus.

Ainsi le **Hachette 2008** traite assez abondamment l'histoire coloniale et post-coloniale de l'Afrique. On y trouve d'abord, page 136 des documents qui opposent les bienfaits de la colonisation française face aux autres !

Assimilation ou autonomie

La France est presque la seule nation qui se soit approchée de la solution du problème de l'administration des races étrangères, elle ne les détruit pas comme on trop souvent fait les autres peuples; elle sait mieux que personne se les assimiler. Elle seule, jusqu'à présent, a osé concevoir la métropole et les colonies comme formant une seule patrie, et un seul État. Français de France ou d'Afrique, des Antilles, de l'Indochine, [...] tous ont les mêmes devoirs et les mêmes droits.

Alfred Rambaud, historien, collaborateur de Jules Ferry, "La France coloniale" 1893

Ceci à côté d'une photo montrant *"des femmes astreintes au travail forcé en Afrique de l'Est allemande"*.

Cet extrait de texte (extrait de revue Réalités de juin 1960) permet aux auteurs de continuer un sillon que l'on suivra jusqu'à la fin du manuel, celui qui tend à présenter de façon très favorable (mise à part un texte critique d'André Gide en 1926) la politique extérieure française dont on rappelle ici, en 1960, qu'elle *"remplace la colonisation par la fraternisation"*

Les auteurs du **Magnard 2008** sont amenés quand même à rappeler que certains peuvent accuser la France de « néocolonialisme ». Mais c'est toujours de façon « indirecte » en considérant cette critique comme une « opinion » et non un fait établi historiquement, et en la justifiant par la concurrence des autres puissances.

Le cours de quatre pages (364-367) consacré à « *l'évolution de la place de la France dans le monde* » résume ainsi la critique de « néocolonialisme »

« L'influence politique mondiale de la France est le fruit de la géopolitique de l'après-guerre. Depuis les années 1980, le poids des anglo-saxons et des puissances émergentes d'Asie, tend à remettre en cause cette situation. Par ailleurs, la politique étrangère française est, par moments, accusée de complaisance à l'égard de certaines dictatures africaines et de néocolonialisme. »

Outre le fait que le résumé est plus que succinct et qu'il n'est illustré d'aucun exemple, y compris dans tous les documents du chapitre et même du manuel, la locution « *par ailleurs* » masque en elle-même la seule analyse que les élèves peuvent faire de ce paragraphe. Contrairement à ce que prétend linguistiquement cette locution, les deux parties du paragraphe ne peuvent être, dans l'esprit du lecteur, séparées. Il est bien évident que la « *politique étrangère française* », que l'on peut « *par ailleurs* » accuser d'être néocoloniale, se justifie clairement ici comme étant une nécessité face aux Anglo-saxons et aux Chinois qui menacent l'influence française. La ligne générale est donc cohérente : si l'ONU est inefficace, si le génocide au Rwanda n'a pu être « *prévenu* », si la France s'est engagée dans le « *néocolonialisme* », ce que « *par moments* » on lui reproche, c'est bien de la faute aux Américains et aux nouveaux venus le Chinois. Tout est fait pour les jeunes élèves et apprentis citoyens ne se posent pas trop de questions critiques sur leur propre pays, mais se méfient particulièrement des "anglo-saxons" et des "Chinois". Curieuse formation citoyenne.

L'induction implicite dans l'esprit des élèves peut être celle-ci : si la France ne défend pas ses intérêts dans son pré-carré africain, d'autres puissances concurrentes prendront certainement sa place.

Dans la chronologie de la page 348 du **Nathan 2008 J. Marseille** aucune intervention de la France en Afrique noire n'est indiquée. Par contre il est bien précisé qu'en 2003 « *La France s'oppose aux États-Unis à propos de la guerre en Irak* ».

Dans le reste de cette partie est évoqué une seule fois (page 350) « *la présence de base militaires* » dans les anciennes colonies et la seule allusion à la « *françafrique* » se trouve sous forme de question à la page 354 dans une sous-partie relative à la réponse de la France au « *défi américain* » : la France « *doit-elle rester active en Afrique noire ou se désengager du « pré-carré » africain qui est l'héritage du passé ?* » A noter que la question de la présence de la France est posée non en référence à l'opinion des peuples africains eux-mêmes, mais dans le cadre d'une "concurrence" l'opposant aux "américains". La réponse à ce point télécommandée * des élèves à cette question ne peut qu'être négative: pourquoi donc la France se "désengagerait-elle" de l'Afrique noire si c'est pour laisser la place aux intérêts si envahissant des "anglo-saxons"? Nous retrouvons ici, en filigrane, dans un manuel scolaire de 2008 les traces profondes du "syndrome de Fachoda" (FACH). Lorsqu'on sait que ce syndrome fut une des causes principales de cette part d'aveuglement de la politique de nos décideurs au Rwanda, reconnue d'ailleurs dans le rapport de la MIP, on peut considérer il y a là persistance imprudente dans le formatage scolaire de nos futures élites.

Une dernière double page (358-59) propose des documents sur « *La France et l'Afrique* » avec la problématique et l'introduction suivante :

Comment peut-on caractériser les relations franco-africaines et leur évolution depuis l'indépendance des Etats africains?

Marquées par le passé colonial de la France, les relations franco-africaines sont souvent complexes. Après la décolonisation, l'Afrique a été d'abord considérée comme une chasse gardée de la France. La coopération voulue par le général de Gaulle et ses successeurs a longtemps été ressentie comme une forme de néocolonialisme. Depuis les années 1990, la France cherche cependant à moins intervenir dans les affaires intérieures des pays africains et à promouvoir la démocratie. Le défis pour l'avenir sont nombreux: pacifier ce continent, contrôler les flux migratoires tout en créant les conditions du développement afin d'insérer ce continent dans la mondialisation.

Suit trois textes de président de la République, Pompidou, Mitterrand et Sarkozy justifiant cette analyse. Et deux photos, l'une sur les forces françaises de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire (sans aucune explication ni contextualisation) l'autre sur l'enseignement du français au Sénégal.

Le **Nathan 2008 Le Quintrec** place juste en dessous un extrait de texte présentant la « *déception* » du secrétaire très francophile que fut Boutros Boutros Ghali, au sujet de l'inaction de l'ONU au Rwanda, un extrait discours de Chirac se disant très favorable à la réforme de l'ONU, incitant de fait les élèves à penser que la France s'est résolument engagé du côté des « *droits de l'homme et du droit humanitaire* ». Sachant que la France n'a pas su empêcher le génocide au Rwanda en 1994 alors qu'elle avait été le plus proche soutien, depuis 1975, du régime qui deviendra génocidaire, cette image renouvelée de la France championne des droits de l'homme dans le monde est particulièrement hypocrite si elle n'est pas décryptée et remise à sa juste valeur de discours politique. Encore aurait-il fallu que les

élèves disposassent par ailleurs des éléments d'analyse leur permettant de mesurer à quel point la « real politik » la plus impudente et impudique peut se cacher derrière les oripeaux d'un droit de l'hommisme des plus hypocrites. Or ce n'est pas le cas. Les élèves ne peuvent donc que « tomber » dans le piège rhétorique de ce discours. La disposition non totalement gratuite ni sans arrière pensée des documents de cette page voulue par les auteurs peut s'apparenter ici à du formatage pédagogique. A savoir qu'on laisse entendre ici aux élèves, sans une once de critique, que la France resterait bien le pays des droits de l'homme et le meilleur champion du multilatéralisme humanitaire. Sachant le nombre de crimes perpétrés au nom de la françafrique et de ses intérêts, il y a là un comble de la dissimulation et de la non-vérité historique indigne d'un manuel scolaire dans une république démocratique.

Suit des extraits du discours de Jacques Chirac valorisant le travail de mémoire de la France au sujet de l'esclavage.

Dans ce discours, Jacques Chirac a annoncé que le 10 mai serait désormais le jour de la commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Le 10 mai 2001, le Sénat avait voté la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

Dans l'histoire de l'humanité, l'esclavage est une blessure. Une tragédie dont tous les continents ont été meurtris. Une abomination perpétrée, pendant plusieurs siècles, par les Européens à travers un inqualifiable commerce entre l'Afrique, les Amériques et les îles de l'océan Indien. [...] L'esclavage a nourri le racisme. C'est lorsqu'il s'est agi de justifier l'injustifiable que l'on a échafaudé des théories racistes. C'est-à-dire l'affirmation révoltante qu'il existerait des « races » par nature inférieures aux autres. [...] Le racisme, c'est l'une des raisons pour lesquelles la mémoire de l'esclavage est une plaie encore vive pour nombre de nos concitoyens. [...] **L'abolition de 1848 est un moment décisif de notre histoire: l'un de ceux qui ont forgé l'idée que nous nous faisons de notre pays, en tant que terre des droits de l'homme.** Mais, au-delà de l'abolition, c'est aujourd'hui l'ensemble de la mémoire de l'esclavage, longtemps refoulée, qui doit entrer dans notre histoire: une mémoire qui doit être véritablement partagée. Ce travail, nous devons l'accomplir pour honorer la mémoire de toutes les victimes de ce trafic honteux. Pour aussi leur rendre la dignité. Nous devons l'accomplir pour reconnaître pleinement l'apport des esclaves et de leurs descendants à notre pays, un apport considérable [...]

Jacques Chirac, président de la République, discours à l'occasion de la réception en l'honneur du Comité pour la mémoire de l'esclavage, 30 janvier 2006.

Ce qui permet de renforcer encore au passage l'image de la France « terre des droits de l'homme » après avoir fièrement rappeler l'abolition de 1848. A ce sujet d'ailleurs deux mensonges par omission ponctuent ce discours, en tout cas les extraits qui en sont proposés aux élèves. L'Angleterre abolit la traite dès 1807 et l'esclavage dès 1833. L'abolition française de 1848 n'est donc pas la première.

Deuxième omission : cette abolition de 1848 n'était pas la première ; il y eu avant celle du 4 février 1794 par la Convention. Mais de rappeler cela nécessiterait aussi de rappeler aussi que Bonaparte rétablit la traite et l'esclavage 17 mai 1802 ce qui d'ailleurs nous fit perdre la richissime colonie de Saint Domingue. Et cela pourrait écorner chez nos élèves cette image de

pays des droits de l'homme qu'on s'évertue de coller à la France et l'image de Bonaparte grande figure de notre patrimoine historique.

Le manuel finit de renforcer auprès des élèves l'image de marque de leur pays : dans une partie qui prétend pourtant traiter des « *relations privilégiées avec l'Afrique* » le silence au sujet du Rwanda nous l'avons vu, est devenu la règle. Par contre le seul exemple d'intervention est cependant tout à fait révélateur de cette volonté de valoriser l'image de la France aux yeux des élèves et de justifier de fait ces interventions, sans les avoir d'ailleurs présentées.



Si les dirigeants africains décorent les soldats français qui interviennent dans leur pays c'est que, en toute logique, ils en sont fort contents.

Cette image ne peut en effet que masquer toutes les accusations de complicités de génocide au sujet des interventions françaises de 1990 à 1994 au Rwanda, et dont les élèves lecteurs de ce manuel ne sauront jamais rien !

Il est d'ailleurs peu probable qu'on puisse trouver une photo d'un dirigeant rwandais, rescapé du génocide, décorer ainsi un soldat français. Ils auraient plutôt tendance aujourd'hui à les menacer de les faire comparaître devant la justice pénale internationale pour crime de guerre et complicité de génocide. Certains soldats mais aussi la plupart des dirigeants français aux commandes de l'État en 1994.²⁵⁷

De même le **Belin 2008** préfère proposer aux élèves une vision plus "positive" des interventions française en insistant, par l'intermédiaire d'un dossier entier page 371 sur l'opération Licorne en Côte d'Ivoire:

Un texte évocateur:

²⁵⁷ Voir les conclusions du rapport Mucyo, page 331

« A l'issue de son enquête, la Commission a trouvé que l'Etat français a joué une part active dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994. Au regard de la gravité des faits mais aussi après avoir pris en considération le contexte général de la question et sa complexité, la Commission en conformité avec la loi qui l'institue formule les recommandations suivantes :La Commission demande au Gouvernement rwandais de se réserver le droit de porter plainte contre l'Etat français pour sa responsabilité dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994 au Rwanda devant les instances judiciaires internationales habilitées. »

1 Les missions de l'armée française en Côte d'Ivoire

« Pour l'instant, la situation en Côte d'Ivoire est calme. Depuis la fin du mois de mai, nous avons établi une zone de confiance qui va de la frontière du Ghana à la frontière du Libéria. Cette zone de confiance est désormais vide de toute présence de combattants et nous n'avons plus d'incidents armés entre les Forces nouvelles¹ et les Forces loyalistes² depuis à peu près trois semaines. Sur le plan militaire, la situation est stabilisée. Le pays est néanmoins coupé en deux et nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. L'objectif est de restaurer l'autorité de l'État ivoirien sur l'ensemble du pays. [...] »

Notre mission première consiste à protéger les ressortissants français. Nous avons aussi une mission de soutien à la Mîceci³ qui est chargée de contrôler le respect du cessez-le-feu. [...] »

Chacun à son niveau a pour mission de faire comprendre que le véritable problème n'est plus militaire, mais d'ordre public. Le vrai problème aujourd'hui est celui du retour de l'administration en Côte d'Ivoire et nous ne sommes pas ici pour administrer. [...] »

Interview du général de division Joana (8 juillet 2003
Terre Information Magazine n° 147, septembre 2003)

1. Forces rebelles opposées au gouvernement ivoirien.
2. Forces armées nationales de la Côte d'Ivoire.
3. Troupes africaines sous commandement de l'ONU, chargées de s'interposer entre les belligérants en Côte d'Ivoire.

▲ Quelles sont les missions de l'armée française et les limites de son action ?

et une photo tout à l'honneur d'une armée qui protège femmes et enfants:



2 Les troupes françaises participent à la force d'interposition entre l'armée et les rebelles en Côte d'Ivoire, en mai 2003.

La réflexion demandée aux élèves sur les "limites" de l'action de l'armée française dans les pays d'Afrique nous paraît, avec l'omission totale de son intervention au Rwanda, manquer d'éléments de référence. C'est le moins qu'on puisse dire.

La même remarque peut être formulée au sujet de l'important dossier (page 372-73) consacré dans cette édition **Belin 2008** à l'évolution de l'armée française et de son rôle dans le monde. À noter que le traitement de ce sujet a été récemment stimulée par l'action conjointe des deux ministères. Des collègues ont été conviés à des stages de formation, de réflexion et de préparation à la diffusion de la nouvelle conception militaire des instances dirigeantes de ce pays.

Pourtant deux documents de ce dossier permettaient d'évoquer le cas de l'implication française au Rwanda:

Le premier évoque la naissance du concept de "guerre révolutionnaire" dont de nombreux historiens pensent qu'il a été enseigné aux officiers rwandais en formation dans l'armée française dans les mois et les années précédant le génocide²⁵⁸:

1 La difficile adaptation de l'armée française aux enjeux de la guerre froide

«L'exemple de l'affaire indochinoise, où l'armée métropolitaine a dû prendre à son compte une tâche que ne pouvaient assumer à elles seules les troupes coloniales, montre qu'en définitive, c'est toujours aux mêmes qu'il faut faire appel. C'est à eux qu'on a demandé de s'adapter au matériel et aux méthodes américaines de 1944, puis de préparer, à partir de 1950, la "défense sur des grands espaces", enfin de concevoir un conflit atomique et les techniques de combat qu'il implique. En même temps, on les expédiait en Indochine, quitte à les prier à leur retour de secouer ce qu'on appelait leur "apathie intellectuelle", de lutter contre leur "sclérose" et de comprendre qu'il existait maintenant une "guerre révolutionnaire"1. »

Jean Planchais, *Le malaise de l'armée*, Plon, 1956.

2. Cette expression désigne la guerre d'indépendance menée, contre la France par la guérilla communiste en Indochine, de 1946 à 1954.

Enfin comment ne pas évoquer l'intervention catastrophique au Rwanda de 1990 à 1994 comme étant une des causes en 1995 de la rédaction du rapport suivant proposé pourtant, lui aussi, à la réflexion des élèves:

La politique française d'intervention dans les conflits

« 1. L'intervention de la France dans un conflit avec recours à la force armée doit servir un intérêt manifeste et dûment affirmé de la France.

2. Toute participation de la France à une intervention doit être précédée de l'établissement d'un diagnostic national approfondi de la crise.

3. Sauf si elle a pour but de répondre à une catastrophe humanitaire qui nécessite une action urgente, la France ne peut accepter de participer à une intervention que si celle-ci s'inscrit dans un processus de règlement politique du conflit.

4. Toute intervention armée à laquelle se joint la France doit avoir reçu préalablement l'approbation des Nations Unies précisant clairement les objectifs à atteindre.

5. L'intervention doit être conduite de préférence dans le cadre d'une coalition. [...]

9. La France peut intervenir militairement dans toutes les régions du monde même s'il est souhaitable que les pays de la zone concernée soient davantage mis à contribution.

10. La France ne participe à des interventions armées que si les conditions fixant un terme à l'intervention sont clairement prévues

²⁵⁸ voir en particulier: PÉRIÈS (Gabriel) SERVENAY (David), *Une guerre noire, Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007

dans la résolution de l'ONU qui approuve l'intervention et en précise les objectifs. »

Rapport d'information *déposé par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, 1995.*

On le voit, ce manuel réussit le tour de force d'évoquer tous ces problèmes, intervention en Côte d'Ivoire, concept de "guerre révolutionnaire", réflexion à chaud (1995) sur les conditions de nouvelles d'intervention militaire française à l'extérieur, sans évoquer une seule fois, de près ou de loin, de l'implication française au Rwanda! C'est la "nouvelle pédagogie de l'autruche".

Dans le **Hatier 2008** l'attention des élèves est attirée vers la valorisation de la politique extérieure de la France, y compris en Afrique, valorisation qui suscite certainement beaucoup plus de « conditionnement idéologique » que de réelle réflexion citoyenne dans l'esprit de nos élèves. Dans le corpus du cours d'abord avec des phrases comme :

« La France s'est libérée de son « fardeau colonial ». C'est la fin d'une longue période de luttes coloniales, mais aussi du rêve impérial. La plupart des nouveaux États issus de l'ancien empire restent liés à la France par des traités organisant la coopération : la France soutient ces jeunes États dans les domaines économique, culturel, militaire et politique, ce qui lui permet de conserver son influence mondiale et son prestige. » (page 356)

« Grâce à la coopération, la France conserve une forte influence notamment en Afrique qui reste son « pré-carré ». Son action est parfois contestée pour son soutien à des dictatures et son néocolonialisme. A partir de 2007, N Sarkozy annonce une évolution de l'aide au développement accordée à l'Afrique » (page 362)

Agrémentées de trois définitions :

« **Coopération : la politique de soutien au développement économique et culturel des anciennes colonies à travers des prêts et une assistance technique** » (page 356)

« **Pré carré français : l'expression employée pour désigne les rapports privilégiés entretenus par la France avec ses anciennes colonies africaines dans le cadre de la coopération** » (page 362)

Ces deux définitions sont clairement valorisantes pour cet aspect de la politique extérieure de la France

Par contre la définition du « **néocolonialisme** » est reportée à la page 170, dans un chapitre éloigné consacré aux « **défis politiques et économiques du Tiers-monde** »

« **Néocolonialisme : la domination d'un État riche sur d'anciennes colonies, même si elle s'exerce de façon plus informelle (dépendance commerciale, ingérence politique...).** »

Cette façon d'évacuer le terme de "néocolonialisme" hors de la partie consacrée à la politique extérieure de la France, qui dispense de donner un exemple de néocolonialisme français, est assez courante dans les manuels analysés ici. Enfin la grande majorité des documents tendent à valoriser la politique française vis-à-vis de pays du Sud et de l'Afrique :



3 La coopération en Afrique

(Affiche du ministère de la Coopération, 1962.)

La sempiternelle affiche du ministère de la coopération créée par Massacrier en 1962, qui a bien sûr l'avantage de présenter Français et Africains sur un pied d'égalité et construisant, grâce à la France, une « *Afrique nouvelle* »

Le texte, au demeurant remarquable, tiré de la conférence de De Gaulle le 11 avril 1961, qui définit cette coopération et qui justifie le fait que ces pays « *qui dépendaient de nous* » nous doivent quelque chose !

« C'est un fait: la décolonisation est notre intérêt et, par conséquent, notre politique. Pourquoi resterions-nous accrochés à des dominations coûteuses, sanglantes et sans issue, alors que notre pays est à renouveler de fond en comble, alors que tous les pays sous-développés, à commencer par ceux qui hier dépendaient de nous et qui sont aujourd'hui nos amis préférés, demandent notre aide et notre concours? Mais cette aide et ce concours, pourquoi les donnerions-nous si cela n'en vaut pas la peine, s'il n'y a pas coopération, si ce que nous apportons ne comporte aucune contrepartie? Oui, il s'agit d'échanges, à cause de ce qui nous est dû, mais aussi à cause de la dignité de ceux avec qui nous faisons affaire. »

CONFÉRENCE DE CHARLES DE GAULLE, 11 AVRIL 1961.

D'autres extraits de discours de Sarkozy, celui de Dakar notamment, qui ne peuvent donner aux élèves qu'une perception positive de la politique extérieure française en particulier pour l'Afrique.

Renaissance de l'Afrique commencera en apprenant à la jeunesse africaine à vivre avec le monde non à le refuser. [...]

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est le co-développement, c'est-à-dire le développement partagé. La France veut avec l'Afrique des projets communs, des pôles de compétitivité communs, des universités communes, des laboratoires communs. [...]

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une politique d'immigration négociée ensemble, décidée ensemble pour que la jeunesse africaine puisse être accueillie en France et dans toute l'Europe avec dignité et avec respect. [...]

A ceux qui regardent avec méfiance ce grand projet de l'Union méditerranéenne que la France a proposé à tous les pays riverains de la Méditerranée, je veux dire que, dans l'esprit de la France, il ne s'agit nullement de mettre à l'écart l'Afrique qui s'étend au sud du Sahara, mais au contraire, il s'agit de faire de cette Union le pivot de l'Eurafrrique [...].»

ALLOCUTION DE NICOLAS SARKOZY À L'UNIVERSITÉ DE DAKAR, 26 JUILLET 2007.

La politique étrangère vue par le Président Sarkozy

Interrogé sur les objectifs de la politique internationale française, le Président Sarkozy répond :

«Le premier d'entre eux, c'est d'assurer la sécurité et l'indépendance de la France et des Français, mais aussi de nos amis et de nos alliés. Parce que nos intérêts sont globaux, notre responsabilité est mondiale. Nos intérêts de sécurité ne sont plus séparables de ceux de l'Europe et de nos partenaires qui partagent notre destin et nos valeurs. Face aux nouvelles menaces, comme le terrorisme, la prolifération nucléaire et les désordres d'ordre écologique, la coopération est la clef du succès. Notre deuxième grand objectif doit être de promouvoir sur la scène internationale les valeurs universelles de liberté et de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, car la France n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle incarne la liberté contre l'oppression et la raison contre le chaos. Enfin, le troisième grand objectif de notre politique étrangère est de promouvoir nos intérêts économiques et commerciaux, pour rendre la France plus forte dans la mondialisation. »

ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT SARKOZY SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE, DANS *POLITIQUE INTERNATIONALE*, PRINTEMPS 2007.

Un texte directement issu des services du Ministère des affaires étrangères.

Le pays des droits de L'homme

«La France accorde une place spécifique à l'action humanitaire dans sa politique étrangère, et se montre ainsi fidèle aux valeurs dont elle a été l'inspiratrice. Elle joue en effet un rôle essentiel dans le développement de l'action humanitaire et du droit international humanitaire.

La Délégation à l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes met en oeuvre les interventions d'aide humanitaire d'urgence à l'étranger décidées par le gouvernement. [...] Les crédits réservés à ces actions ont été de 8,8 millions d'euros en 2006 (plus de 10 millions si on compte les crédits supplémentaires obtenus pour la crise du Liban). Sur ce total, 75 % environ ont été versés sous forme de subventions aux ONG françaises opérant à l'étranger.



11 Le rôle des ONG françaises

(Consultation mobile de Médecins du Monde dans le camp de déplacés d'Idiman au Sri Lanka,

en aux activités des organisations multilatérales. En 2006, environ 50 millions d'euros sont allés aux organisations nationales et des différentes agences humanitaires de l'ONU [...]. Enfin, la contribution française dans le cadre européen s'élève à plus de 100 millions d'euros.»

Texte flanqué d'une photo (page 361) valorisant l'action des « médecins du monde » devant des militaires « indigènes » les bras croisés ou balant et dont l'attitude extérieure et spectatrice renvoie d'eux une image à la fois d'inaptitude et de reconnaissance.

Mais des interventions militaires en Afrique, des crimes de la françafrique et bien sûr de l'implication de la France dans le drame rwandais, les élèves n'en sauront strictement rien. Même pas une seule allusion à l'opération Turquoise qui fut pourtant présentée en son temps et dans la plupart des éditions précédentes de manuels scolaire comme ayant principalement une dimension « humanitaire ».

Les seuls très rares éléments critiques, au milieu de cette panagérie, sont, outre la référence au néocolonialisme cité plus haut deux documents fournis page 358 et 361.



Une caricature d'abord qui laisse en effet entendre que la France s'applique des limites à son action droit de l'hommiste dès qu'il s'agit de soutenir des régimes peu démocratique appartenant au « pré-carré »

Par contre le texte suivant va un peu plus loin dans la dénonciation en évoquant des exemple précis d'interventions militaires et politiques de la Françafrique.

« La France n'en impose plus »

«À défaut de pouvoir boxer dans la même catégorie que les États-Unis, la France a-t-elle encore un statut, une image de grande puissance sur la scène internationale? Certes, elle détient un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU [...]. Mais aujourd'hui, un tel privilège est de plus en plus contesté par des puissances émergentes [...]. Deuxième argument [...] : la détention d'une bombe atomique gravée en 1968 dans le marbre du Traité de non-prolifération nucléaire. Ce privilège est aussi menacé. [...] Troisième argument [...] : son pré carré africain. Longtemps, sous la gauche comme sous la droite, Paris a pu, avec des forces militaires peu nombreuses, mettre son pouvoir (Idriss Déby au Tchad en 1990), maintenir (Mobutu en 1976 lors de l'opération sur Kolwezi) ou faire tomber (Jean Bedel Bokassa en Centrafrique en 1979) les potentats francophones au sud du Sahara. [...] Mais en Afrique aussi, la démocratie fait du chemin, fût-il chaotique. Et les descendants des anciens colonisés, s'ils ont besoin de l'aide française au développement, ne sont plus prêts pour autant à abdiquer leur patriotisme dans le but de plaire à l'ancienne métropole. [...] Son statut contesté, que reste-il à la France pour qu'elle se sente au-dessus de la mêlée? La perception exceptionnelle du monde qu'elle se prête. Car à défaut d'être l'hyper-puissance matérielle, la France estime avoir les idées. [...] De fait, depuis 1789, la France se proclame "patrie des droits de l'homme". [...] À ce jour, au XX^e siècle, la France peut se prévaloir d'avoir joué un rôle central dans la naissance d'une belle idée sur la scène internationale: l'Europe [...]. Une mission jusqu'ici accomplie, grâce (entre autres) aux intuitions du partenariat franco-allemand initié par le tandem de Gaulle-Adenauer, puis prolongé par certains de leurs successeurs. Las, un demi-siècle après le traité de Rome, Paris n'a toujours pas tiré toutes les conséquences de l'évolution du continent africain [...] qui relativisent son propre poids. Ni de la nature d'un projet qui, parce qu'il est collectif, n'a pas pour vocation de l'aider à retrouver son rang perdu. [...] »

Cependant les cas rwandais demeure totalement absent. Et pourtant, c'est bien en grande partie l'impact dévastateur de ce fiasco français au Rwanda qui a le plus terni l'image de la France en Afrique et amoindri ses positions y compris dans son « *pré-carré* ». Cette donnée historique, qui sera probablement plus tard considérée comme un tournant dans l'histoire franco-africaine, méritait d'être livrée à la réflexion de nos élèves. Au lieu de cela c'est un silence qui confine à du négationnisme pur et simple au service d'une toute puissante raison d'État, trônant, bien qu'invisible et pourtant bien réelle, comme une tyrannique éminence grise sur l'esprit de nos faiseurs de manuel.

Enfin l'extrait de discours de Villepin reproduit dans le **Bertrand-Lacoste 2004** renforce bien sûr la justification de l'engagement français en Afrique et notamment de l'opération Turquoise de façon implicite

L'engagement de la France sur le continent africain repose sur une triple conviction. D'abord, l'urgence des situations. Près de la moitié des États africains sont aujourd'hui en guerre. Ils conjuguent des menaces anciennes et des menaces nouvelles, ce qui crée bien sûr pour l'ensemble des régions de l'Afrique des menaces importantes. Il ne pourra y avoir de progrès durables en Afrique qui ne prennent en compte à la fois le développement, la démocratie et en même temps la paix.

L'Afrique dispose d'atouts importants et trop souvent passés sous silence. C'est un continent jeune, avec un potentiel économique considérable, avec une croissance forte et un patrimoine naturel immense.

L'Afrique est une chance pour la France. Elle élargit à la fois notre horizon et notre ambition sur la scène internationale. C'est vrai sur le plan diplomatique, c'est vrai sur le plan économique et c'est vrai sur le plan culturel.

Cet engagement repose sur une volonté de dialogue et sur des principes clairs.

Tout d'abord, l'exigence de la légitimité concernant les conditions d'accès au pouvoir, mais aussi concernant l'exercice du pouvoir en Afrique, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme et le refus de toute impunité.

Le second principe: la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la stabilité régionale ainsi que l'appui aux médiations africaines qui sont une condition à la fois de l'efficacité et de la légitimité.

Telle est la politique que nous menons sur l'ensemble des crises. Vous avez rappelé Madagascar, la Côte d'Ivoire; vous avez rappelé aussi la Centrafrique ou le Congo. Cela se traduit à chaque fois de façon concrète en termes militaires lorsque c'est nécessaire, par un engagement politique fort et dans la durée visant à mobiliser la communauté internationale au service de la paix comme du développement.

Enfin, nous continuons à marquer notre volonté d'un engagement fort de l'aide publique au développement avec une priorité accordée à la volonté africaine des pays eux-mêmes.

DOMINIQUE DE VILLEPIN, ministre des Affaires étrangères, Paris, 18 juin 2003.

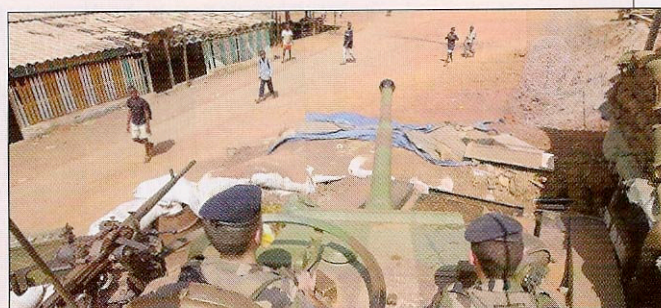
Certes le Rwanda n'est pas cité mais la présence, juste juxtaposée sur la page, de la photo justifiant l'opération Turquoise laisse entendre aux élèves, qu'au-delà de la critique de néocolonialisme du premier texte, cette opération a été réalisée par la France au « *service de la paix* » et pour le « *respect des droits de l'homme* ». Mais par ailleurs les élèves lecteurs de ce manuel ne sauront rien d'autre de cette paix et de ces droits de l'homme que les interventions françaises depuis 1990 au Rwanda auraient permis de sauvegarder. Ils ne sauront rien notamment de ces 800 000 morts « génocidés » par nos alliés du hutu-power et dont l'opération Turquoise a facilité la fuite au Zaïre.

Par contre une double page entière est consacrée à l'évolution de l'armée française (page 338-339) avec photos valorisantes à l'appui.

5 Deux visages de l'armée



L'aide en cas de catastrophe, ici lors des inondations à Amiens, avril 2001.



Dans le cadre de l'opération Licorne, l'armée française stationne à Tiébissou (Côte d'Ivoire), sur la ligne de cessez-le-feu, s'interposant ainsi entre « rebelles » et « loyalistes ».

G. CONCLUSION : interprétation critique de l'orientation des manuels

Dans un premier temps, dans les éditions de 1995 le « génocide » lui-même est nié, alors que les auteurs jugent avoir par ailleurs suffisamment de recul historique pour justifier l'opération Turquoise. Puis si le terme de « génocide » fait son apparition c'est sans réelle définition ce qui permet soit d'omettre le nom même des victimes, soit pire encore d'amalgamer victimes et bourreaux en promouvant implicitement ou explicitement la théorie du « double génocides »

Si dans les éditions de 1995 ces omissions peuvent par manque d'information être non volontaire, cela ne peut plus être le cas à partir des éditions de 1998. L'omission devient donc obligatoirement volontaire, véritable prétéition.

L'analyse a montré que le contenu et encore plus la forme des manuels scolaires s'apparentaient très souvent plus à une démarche journalistique (le sensationnel ; la surface des événements ; la Une des journaux non décryptée ; des expressions connotées idéologiquement et/ou adaptées à un « grand public » pressé (« massacres ethniques ») ou à un « discours politique » (donneurs de leçon à l'Afrique, dissimulation des faits gênants pour la colonisation en générale et l'implication de la France en particulier), qu'à un réel souci didactique et pédagogique.

Il y a bien une « ligne éditoriale » que l'on retrouve dans tous les manuels de façon plus ou moins prononcée. Il est pourtant répété à l'envi qu'il n'existe en aucun cas de « **manuel officiel** ». Alors pourquoi donc une telle unité de ton et de contenu interprétatif qui va toujours dans le même sens : minimiser l'événement du génocide des Tutsi, le dénaturer, justifier la politique française ? Qui est « chef d'orchestre » ? L'autocensure ? Les éditeurs ? L'inspection ?

Il y a là une hypocrisie fondamentale inhérente à la philosophie du système qui détermine les programmes, leur contenu et les directives (en apparence « libérales ») concernant la façon de traiter ce contenu. Cette hypocrisie totale qui laisse croire que les programmes sont larges et que leur traitement, comme ne cesse de le répéter l'inspection, laisse une grande liberté à chaque enseignant. Car cette « objectivité » des programmes et la « latitude » des enseignants n'est que toute théorique, sachant que dans la pratique, ce sont bien plus les manuels, concoctés par des éditeurs fort respectueux de la raison d'État, que les élèves liront, étudieront, analyseront, et non le pur « esprit » des programmes. La seule brèche dans ce mur de l'omission, du mensonge et de la manipulation idéologique devrait être l'existence d'un intellectuel qui peut fort heureusement faire sonner aux oreilles de ses élèves un autre son de cloche : cet « intellectuel » est l'enseignant d'histoire géographie. Or celui-ci peut très bien être atteint de deux maladies au demeurant fort compréhensibles et qui risquent de l'écarter de sa mission pourtant fondamentale d'empêcher de servir uniquement la raison d'État. La première de ces maladies est que l'enseignant, bien qu'intellectuel, est un citoyen comme un autre, soumis à la propagande, au décervelage médiatique permanent au sujet de l'Afrique. Et comme Heidegger a pu se laisser prendre aux doux chants des sirènes nazies, le citoyen enseignant peut très bien se laisser bercer par le doux chant des sirènes discrètes mais efficaces de la raison d'État, genre Pierre Péan.

Deuxième maladie : la paresse intellectuelle justement. L'étudiant d'histoire géographie préparant le CAPES ou l'AGREG ne saura presque jamais rien de l'histoire africaine²⁵⁹ mis à

²⁵⁹ « ... Le cas de la France s'avère particulier, si l'on songe que ce système, par son principe généraliste et ethnocentrique, est demeuré fondamentalement résistant à l'ouverture sur l'extérieur. En 1993, lorsque le jury de l'agrégation annonça que le nouveau programme d'histoire contemporaine

part les quelques privilégiés de l'Université Paris VII qui bénéficièrent des enseignements de Madame Coquery Vidrovitch. Une fois jeté dans la tourmente du travail pédagogique, le jeune enseignant n'a plus vraiment ni le temps ni l'envie de se replonger dans des études (outre celle préparant à l'Agreg ou continuant ses recherches en DEA) d'histoire extra-européenne dont il aura si peu l'occasion d'utiliser dans ses cours. En conséquence la grande majorité des enseignants d'histoire géographie ne connaissent pas grand-chose et même parfois encore moins sur le Rwanda et les circonstances de son drame et du génocide qui y a eu lieu. Rares sont donc les enseignants « capables » (au sens bien sûr d'avoir pris le temps d'étudier sérieusement la question) de réellement repérer les erreurs, les omissions, déjouer toutes les chausse-trappes idéologiques des manuels que nous avons pointés dans cette étude. Les élèves resteront donc fort souvent non avertis, au sens propre du terme, face à ces manuels qu'ils liront en classe et en privé, sans grande précaution et nécessaires « avertissements », dotés de leur seul et propre sens critique.

Il est assez terrifiant de mesurer le nombre d'élèves ²⁶⁰ que ces manuels ont désinformé à ce point au sujet du génocide des Tutsi au Rwanda, depuis les éditions de 1998 jusqu'à nos jours, et tout cela au service d'une certaine idée de la France et d'une sacro-sainte raison d'État. Et au détriment d'une conscience plus élevée de nos valeurs, des droits de l'homme, et de la citoyenneté du monde auxquels les discours officiels dans la sphère politique ou éducative font pourtant sans cesse référence. Lorsque nos auteurs de manuels « croient » et participent à « faire croire aux élèves » aux sirènes perverses de l'ethnisme dominant, à l'instar d'un Jules Ferry qui s'était laissé aller à croire à l'idéologie de la « supériorité des races », ils ne sont plus des « pédagogues » mais un « maillon » d'une chaîne politique qui a besoin, pour se perpétuer, qu'ils continuent à conditionner en ce sens les générations futures

Car ce que dissimule de fait, consciemment ou inconsciemment (ce qui est pire pour un intellectuel de ne pas être maître de son discours, d'être malgré lui et à son insu « sous influence ») les auteurs de manuels en imposant aux élèves la seule grille de lecture ethniste, c'est que, pendant cette « préparation » du génocide, les décideurs français, aveuglés par leur propre lecture ethniste de l'Afrique, leur syndrome de Fachoda, leur perception des affaires mondiales à travers le seul prisme des prétendus « intérêts de la nation », ont été au mieux « incapables », au pire « totalement complice » de discerner, pour la première hypothèse, d'empêcher, pour la deuxième, que cette « préparation », dont ils ne pouvaient pas ne pas être informés, puisse aboutir de fait au génocide. Là se situe la complicité « consciente » ou « inconsciente ». Mais quelle que soit l'étendue de cette complicité, de fait, dans leur contenu

porterait pendant deux années sur l'Afrique, les africanistes s'applaudirent de ce qu'ils considéraient, à juste titre, comme une victoire majeure. Plus de trente ans après que les premiers d'entre eux aient accédé à des postes d'enseignement, cette intrusion dans le temple de l'exercice universitaire apparaissait comme une consécration justifiée.

Chassé de son trône avec fracas, l'ethnocentrisme revint triompher au finish : effrayé par sa propre audace, le jury s'empressa de faire porter le programme non sur l'Afrique au XIX^e et XX^e; mais sur *L'Europe* et l'Afrique de 1880 à nos jours. Ce renversement radical de problématique, transformant le sujet en histoire de la colonisation, se détournait de la recherche centrée sur l'Afrique, la plus dynamique, la plus novatrice, et la plus dérangeante pour le centralisme épistémologique français (I O). A bien y réfléchir, l'anecdote montre d'ailleurs que ce n'était guère l'histoire de l'Afrique que le jury de l'agrégation reconnaissait enfin, mais de façon plus retardataire encore l'histoire coloniale, dont on peut dire qu'elle n'a, pas plus que l'histoire africaine, trouvé une vraie place dans le curriculum universitaire

Florence Bernault, University of Wisconsin-Madison, *La communauté africaniste française au crible de la crise rwandaise*, Politique Africaine N° 68 décembre 1997

²⁶⁰ 620 000 élèves de Terminale en moyenne par an depuis 1998, soit 620 000x 12 = 7 440 000 jeunes français

et dans leur présentation d'où suinte tout naturellement une « idéologie » (car tout « historiographie procède d'une « idéologie » bien comprise ou non) les manuels, de 1995 à 2008 font tout pour écarter cet aspect de la politique extérieure de la France de la réflexion des élèves et donc aussi celle des futurs citoyens. Et un « citoyen » qui ne sait penser, qui ne sait réfléchir sur les tenants et les aboutissants d'un génocide si contemporain est-il vraiment un « citoyen » ? Travailler « pédagogiquement » au « Plus jamais ça », si ce travail est sincère – et on ne peut imaginer que l'Éducation nationale en incitant les enseignants à le faire ne le soit pas- nécessite précisément de ne point cacher les éléments nécessaires à cette réflexion des élèves.

Le choix est donc simple : ou bien l'enseignement de l'histoire au lycée sert des « intérêts » à travers une « idéologie » et des « manuels » à leur service, ou bien il « travaille » sincèrement au « Plus jamais ça ». Soit l'un, soit l'autre : il ne peut pas réaliser les deux qui sont totalement incompatibles. Or, l'humanisme, qui est le ressort de tout notre enseignement, ne peut que choisir, dans sa dimension universaliste qui lui est inhérente, de se mettre au service de la deuxième proposition de cette alternative.

Lorsque des hommes politiques font des discours sur les problèmes de l'Afrique, incitant les peuples à aller de l'avant sans se laisser enfermer dans un ressentiment « anticolonialiste », c'est un discours politique destiné au pire à préserver les intérêts néocolonialistes, au mieux à inciter les peuples à l'action, à un comportement civique et dynamique. C'est d'ailleurs tout à fait justifié d'un point de vue éthique : le politique se donne comme objectif d'agir sur les « affaires de la cité ».

Mais un manuel scolaire d'histoire obéit à une autre dimension éthique. Si le manuel scolaire reproduit le discours politique il se doit de donner également aux élèves les moyens cognitifs et méthodologiques de l'analyser. Car le manuel scolaire d'histoire est censé répondre à cette autre fonction éthique : il s'agit de « former » et non « formater » ; un « esprit libre » tendant à l'universalisme auquel tout humanisme aspire et non conditionné par une conscience politique donnée au service du pays auquel il appartient ; un « esprit critique » et non au service d'une idéologie dominante, ou prisonnier d'une pensée unique ; capable de connaître et de s'exercer sur des « faits » et non des « opinions » ; de « faits » dont la présentation devra se démarquer le plus possible de toute sujétion à telle ou telle historiographie.

Le manuel scolaire d'histoire ne doit pas non plus être lui-même structuré comme un « discours politique », présentant ainsi une « ligne éditoriale ». La « ligne éditoriale » la plus courante au regard de cette étude pourrait se définir ainsi : « l'idée, plutôt bonne et valorisante, que la France se fait d'elle-même ». L'Histoire n'est pas apologie ou dithyrambe. L'Histoire ne se réduit pas à la « vision des vainqueurs » ni même à la « vision des vaincus ». Elle se doit de proposer une « vision ubiquie et multilatérale » et à plus forte raison le manuel scolaire qui ne doit en aucun cas se mettre au service d'une historiographie. Pouvoir éviter un tel écueil nécessite de la part de l'auteur qu'il en ait une conscience exacerbée. Sans quoi il se lovera inmanquablement et « naturellement », toute conscience comme toute matière ayant peur du vide, dans la « ligne éditoriale », la « vision », « l'idéologie dominante », « la pensée unique » la plus influente de son « entourage » sociologique (formation, éditeur) ou idéologique (sa propre opinion politique, les préjugés, les lieux communs qui circulent le plus fréquemment en son for intérieur ou autour de lui).

Dans un domaine comme l'Histoire africaine, où la formation est souvent déficiente et les préjugés sont légion, l'écart entre « le discours politique » réellement tenu, même -et surtout- inconsciemment, et l'éthique à laquelle devrait se tenir très étroitement et rigoureusement tout manuel scolaire, est souvent considérable et parfois, nous l'avons constaté, effrayant. Effrayant en ce sens que si le manuel scolaire ne combat pas de fait un préjugé mais a

tendance à le renforcer dans l'esprit des élèves, comment espérer qu'un jour les effets négatifs de ce préjugé puissent décliner ? Quand ce « préjugé » est porteur de violence raciste l'effroi prend naturellement tout pédagogue qui se respecte. Surtout quand l'imprudence éthique se double d'une hypocrisie et d'une contradiction de fait : inciter le pédagogue de mettre à nu les processus historiques et idéologiques qui ont mené à la Shoa, s'inscrivant ainsi dans la louable politique humaniste du « plus jamais ça », et dans le même temps, dans le même espace du manuel, renforcer les préjugés sur une Afrique « ethnicisée », « racialisée », ne devrait que choquer au plus haut point ce même pédagogue.

Qu'il existe une « historiographie » qui explique l'histoire africaine par la simple grille de lecture « ethniste » et que cette « vision » puisse être présente dans tel ou tel manuel, cela pourrait à la limite se concevoir, à condition bien sûr que les élèves soient en mesure de la confronter à une autre « vision » historiographique du problème. Mais que la vision « ethniste » soit largement dominante dans tous les manuels, voire exclusive, allant même jusqu'à refouler toute tentative de confrontation avec d'autres visions pouvant apparaître subrepticement dans telle ou telle édition, là est l'inacceptable du point de vue de l'éthique historique et plus grave encore, pédagogique. Car nous ne sommes plus ici dans la formation historique mais dans le formatage idéologique. Un manuel d'histoire ne devient d'ailleurs une brochure de propagande que dans les États totalitaires. Qu'une démocratie, consciente de la faiblesse que peut engendrer en son sein un esprit critique trop destructeur de sentiment national ou de cohérence du tissu social, tente d'y remédier en « resserrant les boulons » idéologique d'une conscience nationale peut paraître naturel et juste. Mais où se situe la limite ? Tel est le danger. Telle est aussi sa gloire, lorsque la démocratie prend le risque conscient de reculer cette limite au maximum, jusqu'au moment où la conscience nationale peut même commencer à se dissoudre dans une conscience universaliste. Car cette « mondialisation » historiographique, cette offre multilatérale des visions du monde, au risque d'amoinrir les consciences nationales, pourra se prévaloir d'élever la conscience de « citoyen du monde » de nos élèves. À l'heure où tout concourt à considérer les problèmes de nos économies, nos cultures, notre environnement, notre absolue nécessité de vivre en paix au regard des moyens technologiques de destruction totale de l'humanité, cette formation « universaliste » semble le plus conforme à cet humanisme qui fut la plus belle conquête spirituelle de notre civilisation, et sur lequel est basé, si l'on en croit toutes ses déclarations de bonnes intentions, tout notre système d'éducation et d'enseignement.

Se pose donc aussi la nécessité d'intégrer d'autres historiographies que nationale. Sur des questions aussi pointues et délicates que le drame rwandais, il serait fortement bénéfique de fournir un espace aux historiens rwandais eux-mêmes. De la même façon qu'il serait souhaitable de ce point de vue humaniste que les parties sur la guerre d'Algérie soient rédigées par des collectifs d'historiens français et algériens. Le manuel scolaire ne serait plus au service d'une conscience nationale mais d'une conscience historique et éthique plus large et donc d'un point de vue humaniste, plus élevé.

Concernant le rôle d'un manuel face au devoir de susciter chez les élèves une réflexion au sujet des génocides, nous pouvons distinguer deux degrés d'indignation : la première indignation dite émotionnelle que l'on peut ressentir face à la réalité même du génocide, à sa description et perception. C'est le cas à la lecture des extraits de témoignages tirés des ouvrages de Jean Hatzfeld ou à la vision de certaines images. Une deuxième indignation de type politique ou citoyenne et qui apparaît devant l'échec de la communauté internationale à porter secours aux victimes, devant l'éventuelle complicité de personnes ou puissances extérieures ayant fait passer le souci de leurs propres intérêts, les conséquences de leurs propres calculs ou stratégie de politique étrangère avant la nécessité, pourtant impérieuse selon les textes qui régissent depuis 1945 les instances internationales, de reconnaître le

génocide, en combattre les prémisses, ou tout faire pour l'empêcher, interdire toute tentative négationniste.

La première indignation, nous l'avons vu peut être dangereuse si elle n'est pas immédiatement canalisée par la raison dans l'analyse des causes. Sans cela, en effet, elle peut aboutir chez « l'indigné » par une réaction d'incompréhension devant un tel crime ouvrant la voix à toute une série de préjugés qui, par exemple, pourrait faire croire à la responsabilité d'un certain atavisme racial, renforçant à son tour la vigueur de ces préjugés raciaux et, paradoxalement, en une spirale effroyable, les dangers d'une future récursive génocidaire.

Par contre, l'indignation « politique » ou « citoyenne » ne court pas ce risque. Le seul danger serait de provoquer une certaine défiance à l'encontre des décideurs nationaux ou internationaux. Mais celle-ci renforcerait du même coup le désir puis la volonté de mettre en pratique un meilleur contrôle citoyen. Ce dernier ne peut en fin de course que consolider les principes démocratiques qui prétendent régir nos sociétés occidentales.

Cultiver cette deuxième indignation nous paraît donc être une des missions fondamentales des enseignants d'histoire géographie. A contrario, pratiquer systématiquement la prétention à cet égard, afin de ménager autant que faire se peut l'image de marque de nos décideurs, nous paraît dangereux pour la bonne santé de notre démocratie, et éminemment dangereuse en ce qu'elle participe à favoriser à terme, par la dissimulation et l'impunité qu'elle engendre, la récursive.

Notre enseignement de l'histoire, par le travail de conscience citoyenne qu'il peut et doit engendrer, devrait contribuer à ce que, nos futurs décideurs, placés devant des circonstances similaires à celles qui ont pu menées à la Shoà ou au génocide des Tutsi du Rwanda, soient, grâce à cette conscience et pression citoyenne renforcées, mis dans l'impossibilité de mener une politique aussi imprudente et irresponsable que celle qu'ils ont conduit en ces tristes circonstances, entre 1940-45 en France ou entre 1990 et 1994 au Rwanda.

V. PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES : proposition de possibles traitement de la question dans de futurs manuels plus respectueux de l'histoire, du métier d'historien, du métier d'enseignant de l'histoire.

A. Sur les conséquences catastrophiques

1. de la manipulation « ethniciste » des colonisateurs
2. d'une pression démographique non maîtrisée
3. d'un néocolonialisme d'intervention

B. Sur une présentation succincte mais précises du génocide

C. Sur une présentation succincte mais précise et problématisée de l'échec de

l'ONU au Rwanda

D. Sur une présentation succincte mais précise et problématisée de l'implication française au Rwanda

E. Sur les dangers de tout négationnisme et réflexion sur les tentatives d'étouffement de la vérité
